

UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE
U.F.R. DE SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES

LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE TURC
APRES LA CONSTITUTION DE 1982

Arrêté du 30 mars 1992

Thèse de Doctorat en Sciences Politiques présentée et soutenue par

Nevzat CELIK

jury :

M. ROBIN Maurice
Professeur, Président du jury

M. OKTAY Cemil
Professeur, rapporteur

M. DEMALDENT Jean-Marie
Directeur de la thèse

Directeur de Recherche
M. Jean-Marie DEMALDENT

Rapporteurs:
M. OKTAY Cemil
Professeur des Sciences Politiques
à l'Université d'Istanbul

M. BOZARSLAN Hamit
Docteur en Sciences Politiques

26 juin 1995

UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE
U.F.R. DE SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES

LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE TURC
APRES LA CONSTITUTION DE 1982

Arrêté du 30 mars 1992

Thèse de Doctorat en Sciences Politiques présentée et soutenue par

Nevzat CELIK

jury :

M. ROBIN Maurice
Professeur, Président du jury

M. OKTAY Cemil
Professeur, rapporteur

M. DEMALDENT Jean-Marie
Directeur de la thèse

Directeur de Recherche
M. Jean-Marie DEMALDENT

Rapporteurs:
M. OKTAY Cemil
Professeur des Sciences Politiques
à l'Université d'Istanbul

M. BOZARSLAN Hamit
Docteur en Sciences Politiques

26 juin 1995

Institut kurde de Paris

UNIVERSITE DE PARIS X - NANTERRE
U.F.R. DE SCIENCES JURIDIQUES, ECONOMIQUES ET POLITIQUES



LE NOUVEAU PAYSAGE POLITIQUE TURC
APRES LA CONSTITUTION DE 1982

Arrêté du 30 mars 1992

Thèse de Doctorat en Sciences Politiques présentée et soutenue par

Nevzat CELIK

jury :

M. ROBIN Maurice

Professeur, Président du jury

M. OKTAY Cemil

Professeur, rapporteur

M. DEMALDENT Jean-Marie

Directeur de la thèse

Directeur de Recherche

M. Jean-Marie DEMALDENT

Rapporteurs:

M. OKTAY Cemil

Professeur des Sciences Politiques

à l'Université d'Istanbul

M. BOZARSLAN Hamit

Docteur en Sciences Politiques

26 juin 1995

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	1
-------------------	---

PREMIERE PARTIE

LE POUVOIR POLITIQUE ET LA POLITISATION DE LA SOCIETE.....	8
------------------------------------------------------------	---

CHAPITRE I

LA TURQUIE: SITUATION SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE AVANT LE COUP D'ETAT DE 1980	8
-------------------------------------------------------------------------------------------	---

SECTION I: LE DEVELOPPEMENT DU TERRORISME ET DES GROUPES CLANDESTINS	9
-------------------------------------------------------------------------------	---

SECTION II: LA CRISE ECONOMIQUE.....	17
--------------------------------------	----

SECTION III: EXODE RURAL ET URBANISATION	23
------------------------------------------------	----

A) <i>Urbanisation et déséquilibres régionaux.</i>	26
----------------------------------------------------------	----

B) <i>Les politiques d'urbanisation</i>	34
-----------------------------------------------	----

SECTION IV: OPPOSITION ET INTRANSIGEANCE DES LEADERS POLITIQUES.....	41
-------------------------------------------------------------------------	----

CHAPITRE II

LE COUP D'ETAT DU 12 SEPTEMBRE 1980.....	48
------------------------------------------	----

SECTION I: LES BUTS DU COUP D'ETAT.....	50
-----------------------------------------	----

SECTION II: LES CONSEQUENCES DU COUP D'ETAT.....	53
--------------------------------------------------	----

SECTION III: LES REACTIONS INTERNATIONALES.....	57
-------------------------------------------------	----

A) <i>La réaction des pays.</i>	58
B) <i>La réaction des organisations syndicales internationales.</i>	60
SECTION IV: LE ROLE DE L'ARMEE	63

CHAPITRE III

PASSAGE D'UN REGIME MILITAIRE A UN REGIME CIVIL.....	74
SECTION I: L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE.....	74
SECTION II: LE REFERENDUM DU 7 NOVEMBRE 1982.....	80
SECTION III: L'ANALYSE DE LA CONSTITUTION DE 1982.....	85
A) <i>Le préambule</i>	86
B) <i>Les principes généraux.</i>	87
C) <i>Les droits et devoirs fondamentaux</i>	87
D) <i>Les organes fondamentaux de la République</i>	90
1) <i>La Grande Assemblée Nationale de Turquie</i>	91
2) <i>Le Président de la République</i>	92
3) <i>Le Conseil des Ministres</i>	94

DEUXIEME PARTIE

LES PARTIS POLITIQUES EN TURQUIE	98
----------------------------------------	----

CHAPITRE I

LA NAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES EN TURQUIE.....	98
SECTION I: EVOLUTION DE LA STRUCTURE SOCIO-POLITIQUE ET LE CLIENTELISME DES PARTIS POLITIQUES	110

A) Naissance des notables et de la bourgeoisie	119
B) La fondation des partis politiques	128
C) Le système électoral.....	136
D) Le clientélisme des partis politiques	149
a) La pression des partis politiques sur les électeurs.....	157
b) Les groupes de pression.	160
c) Les campagnes électorales.....	161
SECTION II: LE REGIME DU PARTI UNIQUE (1923-1945).....	166
a) Le Parti Républicain Progressiste (<i>Terakkiperver Cumhuriyet Firkasi</i>)....	171
b) Le Parti Républicain Libéral (<i>Serbest Cumhuriyet Firkasi</i>).....	173
SECTION III: LE PASSAGE AU MULTIPARTISME (1946).....	176
SECTION IV: EVOLUTION DE LA VIE POLITIQUE ET TYPOLOGIE DES PARTIS POLITIQUES AVANT LE COUP D'ETAT DE 1980.....	185
A) Les partis de gauche.....	192
1) Le Parti Républicain du Peuple (<i>Cumhuriyet Halk Partisi</i>).....	192
2) Le Parti Ouvrier de Turquie (<i>Türkiye İşçi Partisi</i>)	200
3) Le Parti de l'Union de Turquie (<i>Türkiye Birlik Partisi</i>).....	205
4) Les Partis Politiques Kurdes.....	206
5) Les partis de gauche d'autres tendances.....	211
B) Les partis de droite.....	212
1) Le Parti de la Justice (<i>Adalet Partisi</i>).....	212
2) Le Parti de l'Action Nationale (<i>Milliyetçi Hareket Partisi</i>).....	219
3) Le Parti du Salut National (<i>Milli Selamet Partisi</i>).....	222
4) Le Parti de la Nouvelle Turquie (<i>Yeni Türkiye Partisi</i>).....	226

Le Parti Républicain de la Confiance (*Cumhuriyetçi Güven Partisi*)227

CHAPITRE II

LES PARTIS POLITIQUES APRES LA CONSTITUTION DE 1982.....230

SECTION I: LES MILITAIRES ET LES PARTIS POLITIQUES.....231

A) Les nouveaux partis exclus des élections.....233

B) Les élections législatives du 6 novembre 1983.....235

1) *Limitation par le Conseil National de Sécurité des partis en présence*.....235

2) *La campagne électorale*.....238

3) *La victoire de l'ANAP (le Parti de la Mère Patrie)*.....239

C) Les élections locales du 25 Mars 1984243

a) *Adoption d'une loi électorale en vue de limiter l'opposition*.....244

b) *La victoire de l'ANAP aux élections locales du 25 mars 1984*.....246

SECTION II: CAUSES DE LA VICTOIRE DE L'ANAP (Le Parti de la Mère Patrie).....252

SECTION III: REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VOIX ENTRE LES PARTIS POLITIQUES LORS DES ELECTIONS DE 1983 ET 1984.....255

A) Le Parti de la Mère Patrie (*Anavatan Partisi*) et le Parti de la Juste Voie (*Dogru Yol Partisi*).....257

B) Le Parti Populiste (*Halkçi Partisi*) et

Le Parti Social Démocrate (*Sosyal Demokrasi Partisi*).....262

C) Le Parti du Bien-Etre (*Refah Partisi*) et le Parti Démocratique National (*Milliyetçi Demokrasi Partisi*).....264

CHAPITRE III

VERS PLUS DE LIBERALISME ECONOMIQUE ET POLITIQUE.....267

SECTION I: LES TENSIONS AU SEIN DU GOUVERNEMENT ÖZAL.....270



<i>A) Une politique économique entraînant un fort mécontentement populaire et la perte de confiance des milieux d'affaires.....</i>	271
<i>B) Les scandales politiques.....</i>	274
<i>C) Les courants idéologiques au sein de l'ANAP.....</i>	278
SECTION II: LES ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DU 28 SEPTEMBRE 1986	280
SECTION III: LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 29 NOVEMBRE 1987.....	285
<i>A) La levée des interdictions concernant les anciens dirigeants de partis politiques et la modification de la loi électorale.....</i>	286
<i>B) Réactions des partis politiques.....</i>	289
<i>C) Le résultat des élections législatives du 29 novembre 1987.....</i>	292
SECTION IV: LES ELECTIONS LOCALES DU 26 MARS 1989.....	294
<i>A) Référendum du 25 septembre 1988 pour des élections locales anticipées.....</i>	296
<i>B) Les résultats des élections locales du 26 mars 1989.....</i>	299

TROISIEME PARTIE

L'ISLAM ET LA LAICITE EN TURQUIE.....	303
---------------------------------------	-----

CHAPITRE I

LA NAISSANCE DE L'EMPIRE OTTOMAN.....	303
---------------------------------------	-----

SECTION I: LE POUVOIR POLITIQUE ET LE POUVOIR RELIGIEUX DANS L'EMPIRE OTTOMAN.....	304
------------------------------------------------------------------------------------	-----

SECTION II: L'ISLAM APRES LA LAICISATION.....	318
-----------------------------------------------	-----

SECTION III: LA RESURGENCE DE L'ISLAM SOUS LE REGIME DEMOCRATIQUE.....	332
SECTION IV: L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LA REPUBLIQUE TURQUE APRES LA CONSTITUTION DE 1982	338
A) <i>Education religieuse dans les écoles primaires</i>	343
B) <i>Education religieuse dans les écoles moyennes</i>	345
C) <i>Education religieuse dans l'enseignement secondaire</i>	346
D) <i>La formation des imams et des prédicateurs</i>	347
E) <i>L'enseignement religieux supérieur</i>	350
 CHAPITRE II	
LES PARTIS POLITIQUES ET LA RELIGION.....	353
SECTION I: LE CHANGEMENT DE L'IDEOLOGIE RELIGIEUSE.....	363
SECTION II: LE PROGRAMME DE PARTI DU BIEN-ETRE ET LA RELIGION (un parti religieux).....	369
SECTION III: LA POLITIQUE DE L'ETAT ET LA RELIGION	378
SECTION IV: LA PLACE DE LA RELIGION ET DU KEMALISME DANS LA SOCIETE TURQUE.....	381
 CHAPITRE III	
COURANTS ISLAMISTES ET POLITIQUES EN TURQUIE.....	388
SECTION I: LES COURANTS RELIGIEUX EN TURQUIE	393
A) La secte Nakchibendi.....	396
B) La secte Tidjani.....	398

C) L'ordre religieux süleymani.....	399
D) L'ordre religieux nurcu.....	403
E) Religiosité populaire.....	410
SECTION II: LA QUESTION RELIGIEUSE EN TURQUIE DE 1960 A 1990.....	412
SECTION III: LA REPOLITISATION DE L'ISLAM ET L'INFILTRATION DES ISLAMISTES DANS LES ROUAGES DU POUVOIR.....	419
CONCLUSION	431
BIBLIOGRAPHIE	445
ANNEXE I: Extraits de la Constitution de 1982 (loi n° 2709 du 7 novembre 1982).....	462
ANNEXE II: Les résultats des principaux partis politiques lors des élections de 1977 à 1991.....	491
ANNEXE III: La loi Anti-Terror.....	494
ANNEXE IV: Repères Chronologiques de 1453 à 1991.....	511
SIGLES.....	516

REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier Monsieur Jean-Marie DEMALDENT, Directeur de la thèse, pour ses critiques, ses conseils et ses suggestions. Son aide m'a été précieuse jusqu'à la fin de ce travail.

Je remercie également Messieurs les membres du jury qui me font l'honneur de bien vouloir juger mon travail.

Enfin, je remercie tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cette thèse.

INTRODUCTION

Le 14 avril 1987, le gouvernement turc dépose officiellement une demande d'adhésion à la Communauté Economique Européenne. 1987 constitue en Turquie, l'année du retour complet à la démocratie puisque s'y tiennent de libres élections législatives d'où aucun parti politique et leader politique n'est exclu.

A l'appui de sa demande, la Turquie argue notamment du caractère démocratique de son régime. Son Président de la République, Turgut Özal, présente le coup d'Etat de 1980 comme le mal nécessaire au maintien de la démocratie. Dans une opération de séduction envers l'opinion française et européenne, notamment dans un livre intitulé "La Turquie en Europe", il insiste sur le fait que son pays est l'héritier de la pensée hellénique, romaine et chrétienne que les turcs ont su intégrer à l'islam. T. Özal précise que les traces de la Révolution française et du positivisme de Durkheim sont présents dans le laïcisme et le nationalisme, les deux fondements de la République turque.

La démocratie rétablie progressivement par les militaires à partir de 1980, repose-t-elle sur des valeurs aussi sûres que le prétend T. Özal? N'est-elle pas fragile, puisque dans son histoire récente la Turquie a connu trois coups d'Etat en vingt ans? Celui de 1980 a-t-il permis en fin de compte un affermissement de la démocratie turque?

De l'analyse de la vie politique turque de 1945 à 1980, il apparaît que la démocratie ne s'est jamais totalement affirmée.

Certes, au lendemain de la seconde guerre mondiale, le régime politique va se transformer dans le sens d'une relative démocratisation. D'un côté, le Parti Républicain du Peuple (PRP) fondé en 1923 par M. KEMAL; de l'autre le Parti Démocrate (PD) fondé par Adnan Menderes qui se situe dans une ligne kémaliste voisine du PRP. (Cette dualité avait été voulue par M. Kemal; il

souhaitait l'existence de deux partis kémalistes: l'un plus libéral et l'autre plus étatiste). Mais, là où le P.R.P est d'abord urbain, militaire, étatiste et réformiste, le Parti Démocrate se veut davantage civil, antiautoritaire, libéral sur le plan économique. Parti où les propriétaires fonciers ont du poids, il s'appuie notamment sur les ruraux. Cette tentative démocratique semble réussir: en 1950, le Parti Démocrate gagne les élections, et la Turquie paraît s'orienter vers le bipartisme.

Or, les années 1950-1960 vont montrer que ce système aboutit à des impasses. Des partis politiques sont interdits. La presse est étroitement contrôlée. La démocratisation n'est donc que partielle. Le PRP et le PD perdent progressivement de leur contenu, ils se transforment en centres de ralliement politique autour des personnalités qui les dominent, Adnan Menderes et Ismet İnönü. Pour se concilier les électeurs, ils adoucissent le laïcisme de Mustafa Kemal: l'enseignement religieux dans les écoles est à nouveau autorisé et le mouvement pour la scolarisation des filles s'arrête; de même il est significatif qu'on rétablisse l'usage de l'arabe (interdit depuis 1924) pour l'appel à la prière. Le kémalisme lui-même se trouve en danger.

C'est la prise de conscience de ce risque qui explique le passage à une seconde phase de l'histoire turque.

Cette phase débute par les troubles de mai 1960, aboutissant à la prise du pouvoir par une armée qui se divise entre colonels réformateurs à tendance dictatoriale et généraux kémalistes soucieux de revenir à la pureté des origines. Sous l'impulsion du général Gürsel, ces derniers confient à l'armée une sorte de magistère moral: l'armée aura désormais pour charge de surveiller les premiers pas délicats d'une démocratie turque mise en liberté surveillée et réorganisée. La Constitution de juillet 1961 est libérale, elle garantit le droit de grève, la liberté de conscience et celle de la presse.

Malgré cette libéralisation et l'alternance au pouvoir de deux partis: le Parti de la Justice fervent défenseur de la libre entreprise et de l'accueil des investissements étrangers, et le P.R.P. devenu davantage social-démocrate, l'armée est de nouveau obligée d'intervenir en 1971. La montée du terrorisme et la paralysie de la

vie politique liée à l'absence de majorité pour gouverner sont les principales causes de cette intervention.

La vie politique de la Turquie se caractérise de 1973 à 1980 par l'alternance régulière et démocratique au pouvoir de Bülent Ecevit et de Süleyman Demirel. Le premier, président du Parti Républicain du Peuple (PRP), et qui se voulait sur le plan de la laïcité le continuateur de Kemal Atatürk et d'Ismet İnönü, remporte les élections générales du 5 juin 1977. Représentant la gauche, mais trouvant à l'occasion des alliés jusqu'à l'extrême-gauche, il a quelque mal à former un gouvernement de coalition à dominante social-démocrate, lequel ne se réinstalle qu'au début de l'année 1978. Après avoir été contraint d'instaurer l'état de siège dans treize départements (à causes d'affrontements entre sunnites et alevites), il doit céder le pouvoir, en novembre 1979, à Süleyman Demirel. Celui-ci, chef du parti de la Justice (PJ), considéré comme conservateur bien qu'il lui arrive de rassembler autour de son nom une clientèle politique plutôt libérale, ne peut gouverner qu'au prix de concessions sans fin à ses alliés de droite et d'extrême-droite.

Le paradoxe de la vie politique turque est, en effet, que les chefs des deux partis dominants, le PRP et le PJ, qui auraient pu s'accorder pour gérer ensemble les affaires de l'Etat nonobstant la rivalité entre les deux hommes tant les principes auxquels ils se réfèrent sont en théorie proches, sont obligés de compter avec deux formations de la droite: le Parti du Salut National (PSN), animé par Necmettin Erbakan, décrit volontiers comme "islamique" car toujours prompt à mobiliser les passions au nom de l'islam, et le Parti de l'Action Nationaliste (PAN), de l'ex-colonel Alparslan Türkeş, coauteur du putsch de 1960 et ultra-nationaliste. Ainsi, Bülent Ecevit a souvent dû faire appel à Necmettin Erbakan pour conforter sa fragile majorité au Parlement, et l'ex-colonel Türkeş s'est trouvé à plusieurs reprises, vice-président du Conseil dans les gouvernements Demirel (dans le front national).

A partir de 1978, les symptômes des divisions, à partir de critères idéologiques (droite-gauche), ethniques (Turcs, Kurdes) et religieux (Sunnites-Alévites) deviennent plus apparents; la violence politique ne cesse de s'intensifier. Le radicalisme religieux débouche sur de graves affrontements confessionnels. Quant à l'essor du radicalisme

révolutionnaire, il est depuis 1960 à mettre en relation avec les progrès de l'influence marxiste ou constestataire dont les étudiants turcs sont dès 1968, les vecteurs. Il s'explique aussi par la résistance que les syndicats opposent aux effets de la crise économique. Enfin, il y a un radicalisme fascisant que l'on retrouve dans plusieurs mouvements activistes appuyés par la droite et certains milieux militaires.

Pour analyser le nouveau paysage politique turc après le coup d'Etat nous nous sommes d'abord attardés sur la situation socio-économique de la Turquie. Cette dernière présente-t-elle des caractéristiques structurelles qui en feraient un risque aggravant dans la survenance de coups d'Etat? Il est vrai que si la Turquie frappe à la porte de la CEE, c'est que son économie est suffisamment développée et qu'elle ne craint pas d'être écrasée par les règles communautaires de libre échange. Cependant, l'économie turque (au sens large) connaît des faiblesses notamment un exode rural et une urbanisation incontrôlés, entraînant une perte de repères culturels pour les populations concernées. En s'attardant dans un premier temps sur les facteurs socio-économiques qui ont présidé au coup d'Etat de 1980 il est possible d'examiner ultérieurement si les politiques menées par les militaires et le parti politique au pouvoir après 1980 (l'ANAP: Parti de la Mère Patrie d'Özal) ont tenté d'apporter des modifications significatives. A cet égard il convient d'ores et déjà de préciser que l'ANAP a voulu rompre avec une politique d'industrialisation tendant à la substitution des importations et avec une politique de planification centralisatrice donnant aux entreprises d'Etat un rôle moteur. Son action a plus été axée sur l'économie que sur le social.

Pour mesurer l'état de démocratisation du régime turc après le coup d'Etat, nous avons repris les critères d'admissibilité à la CEE. Ainsi, le caractère démocratique d'un régime se mesure:

-par ses institutions; les pouvoirs excécutif, législatif et judiciaire doivent être séparés et aboutir soit à un régime parlementaire, présidentiel ou d'assemblée.

-par le respect des Droits de l'Hommes

-par l'existence d'une infrastructure sociale et politique (associations, syndicats, presse libres...)

Nous avons donc procédé à l'analyse du paysage politique turc d'un point de vue formel et institutionnel (analyse du type de régime mis en place à travers la Constitution et la pratique politique, analyse des lois électorales) mais aussi d'un point de vue plus matériel (programmes, idéologies des partis politiques autorisés ou non à participer aux élections, rapports de force lors des élections entre lesdits partis...). Nous avons particulièrement insisté sur la lenteur avec laquelle les militaires ont rétabli un fonctionnement démocratique des institutions et les graves atteintes portées aux Droits de l'Homme (tortures, limitation du droit de la presse etc...).

La trame qui sous-tend notre étude est que la société turque connaît un malaise depuis plusieurs décennies. Dans les années 1980 la poussée des extrémistes de droite et de gauche, des extrémistes religieux, l'aggravation de la crise sociale et économique entraîne l'effondrement du consensus idéologique des Turcs autour du kémalisme, longtemps considéré comme l'idéologie de l'Etat. Le malaise est très fort pour ceux qui n'ont pas assimilé les réformes de modernisation et de laïcisation menées depuis Atatürk, pour ceux qui sont avides de participation sociale et qui voudraient récolter les fruits du développement économique. Les partis politiques peuvent alors être le lieu d'expression de ce malaise. Il est donc intéressant d'étudier l'idéologie des partis politiques qui ont figuré sur la scène politique turque depuis le passage au multipartisme jusqu'au coup d'Etat. De cette manière il est possible de mesurer l'ampleur des changements survenus après le coup d'Etat. T. Özal affirme que le changement a été significatif. Il se démarque des deux principaux partis alternativement au pouvoir depuis 1960. Il souligne que "la violence de leur rhétorique était destinée à camoufler les ressemblances fondamentales entre leurs politiques et à prouver qu'ils étaient différents"¹; que son parti l'"ANAP n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces principaux courants"; que ce parti a "admis dans ses rangs les adhérents des anciens courants afin de former, avec leur participation, une nouvelle synthèse"².

¹ ÖZAL, Turgut, *La Turquie en Europe*, Plon, Paris, 1988, p. 213.

² Ibid, p. 221.

Un des enjeux du coup d'Etat est la redéfinition du kémalisme. L'armée n'a pas su éviter la crise du kémalisme qu'elle incarnait. Or, le kémalisme comme le souligne Nilüfer Göle est bien plus qu'une transformation de la structure de l'Etat qui est passé d'un "empire islamique à un Etat-nation"³. C'est l'expression même d'un changement de civilisation. La laïcité en est l'élément clef. Or, depuis les années 1980 on assiste à une islamisation de l'élite intellectuelle turque. Les intellectuels ont toujours été les vecteurs de la modernisation. Si leurs valeurs se transforment, c'est le type de modernité va également évoluer. Ces intellectuels islamistes, hommes ou femmes, sont souvent issus de milieux modestes. Le voile et la barbe sont le symbole de leur combat contre l'occidentalisation. Les femmes ne sont pas les moins actives. Les intellectuels islamistes sont présents dans de nombreux partis politiques et à des postes élevés. C'est le cas de l'ANAP.

Ils remettent en cause l'universalisme du modèle occidental. Pour eux, l'islam ne s'oppose pas à la modernité. Au contraire, c'est un atout dans la compétition économique et culturelle avec l'occident matérialiste. Leur pays est exploité par les occidentaux. Pour certains d'entre eux "leur aspiration à vivre la moralité islamique d'une façon totale, tend vers une société fermée, à tendance totalitaire"⁴. Le multipartisme peut alors être remis en cause.

Le débat sur la laïcité souligne la place géopolitique qu'occupe la Turquie entre l'Occident à la fois laïc et imprégné de valeurs judéo-chrétiennes et l'Orient musulman. La Turquie tente de rassurer l'Europe effrayée par la Révolution iranienne, et par la montée des extrémistes islamistes dans les pays du sud de la Méditerranée. T. Özal dans ses discours destinés à l'Occident nie le retour du fondamentalisme ou du fanatisme dans son pays. Il ne voit que le renforcement de la foi, intériorisée, des Turcs. Pour lui, le retour du religieux est un avantage sur le plan social et économique. La religion est "nécessaire aux masses campagnardes émigrées en ville, pour les aider à surmonter les difficultés qu'elles y trouvent"⁵. Ce

³ GÖLE, Nilüfer, *Musulmanes et Modernes* (voile et civilisation en Turquie), Ed: La découverte, Paris, 1993, p. 51:

⁴ GÖLE, Nilüfer, *Ingénieurs Islamistes et Etudiantes voilées en Turquie: entre le totalitarisme et l'individualisme*, Intellectuels et Militants de l'Islam Contemporain, ed: du Seuil, Paris, 1990, pp. 167-191;

⁵ ÖZAL, Turgut, Op. , Cit. p. 233 et 234.

retour du religieux a également pour effet de désacraliser l'Etat, de faire disparaître l'Etat-Providence. Il redonne une individualité aux citoyens et fait naître l'esprit d'entreprise. L'islam est donc utilisé à l'appui d'une politique économique et comme palliatif d'une politique d'urbanisation.

Nous avons donc analysé le nouveau paysage politique turc après le coup d'Etat de 1980 sous l'angle du réveil de l'islam. Nous nous sommes demandés si l'islamisation de la société, et fait nouveau d'une partie de l'élite intellectuelle se traduit politiquement, soit par la percée d'un parti islamiste, soit par un renforcement de la place du débat religieux dans la vie politique, soit par de nouveaux abandons de la laïcité telle que voulue par M. Kemal.

Nous avons arrêté notre étude aux élections locales du 26 mars 1989. Depuis 1987, la démocratie d'un point de vue formel est totalement rétablie. Avec deux élections libres 1987 et 1989 nous avons donc suffisamment de recul pour mesurer les tendances politiques qui se dégagent.

Institut kurde de Paris

LA PREMIERE PARTIE

LE POUVOIR POLITIQUE ET LA POLITISATION DE LA SOCIETE

CHAPITRE I

LA TURQUIE: SITUATION SOCIO-POLITIQUE ET ECONOMIQUE AVANT LE COUP D'ETAT DE 1980

Depuis plus de trente ans la Turquie fait des efforts en vue d'instaurer une démocratie occidentale et de la faire fonctionner. Depuis plus de trente ans, elle en a les institutions formelles: le suffrage universel, les partis politiques, une constitution assez démocratique etc.... Cependant si l'on considère dans son ensemble ces efforts et porte un jugement sur cette expérience, on doit reconnaître que le bilan n'est pas pleinement satisfaisant. Effectivement, par trois fois dans cette période l'armée turque est intervenue dans la vie politique, a pris le pouvoir et a ainsi interrompu le processus démocratique.⁶ Il est vrai que ces interventions n'avaient pas pour but, selon leurs auteurs, de détruire la démocratie politique. Bien au contraire, ceux-ci proclamaient ouvertement que leur prise de pouvoir était destinée à sauver la démocratie mise en péril par la menace d'une guerre civile. Ils s'assignaient donc la tâche limitée de restaurer le régime politique tout en éliminant certains politiciens ou partis politiques tenus pour responsable du déraillement de la démocratie

⁶ TANER, Timur, *les antécédents historiques de la Turquie moderne*, journées d'études sur la Turquie, Crise économique et crise politique, Université Paris VIII, 1982, p. 5.

et donc devenus indésirables. Il est vrai que ce nouvel arrangement des choses ne mettait pas en cause les forces politiques traditionnelles: les anciens partis politiques même dans le cas où ils étaient dissous se réorganisaient sous de nouveaux noms et parvenaient même à reprendre le pouvoir. Il en est ainsi du Parti de la Justice devenu le Parti de la Juste Voie qui accède au pouvoir en octobre 1991 au sein d'une coalition avec l'ancien Parti Républicain du Peuple devenu Parti Populiste Social Démocrate.

On peut dire que dans les pays en voie de développement la démocratie occidentale ne fonctionne pas comme elle fonctionne dans les pays hautement développés. A cela plusieurs raisons: ils n'ont pas la même structure socio-économique, les mêmes traditions, le même niveau d'éducation etc...

Pour bien analyser le cas de la Turquie il convient de relever certains problèmes auxquels elle a du faire face de 1970 à 1980: le développement du terrorisme, la crise économique, une urbanisation mal maîtrisée et le manque de stabilité du pouvoir politique.

SECTION I: LE DEVELOPPEMENT DU TERRORISME ET DES GROUPES CLANDESTINS

Le terrorisme ne commence pas en 1971. Il faut aller plus loin et considérer tout un processus historique qui atteint un moment charnière en 1965.

Le Parti de la Justice, formé sur les cendres du Parti Démocrate (au pouvoir de 1950 à 1960 année au cours de laquelle il est renversé et interdit à cause de ses visées dictatoriales) remporte une victoire éclatante aux élections et accède au pouvoir.

Par ailleurs le Parti Ouvrier de Turquie, un parti qui se réclame de la classe ouvrière et du peuple travailleur, et qui aspire à rompre avec le capitalisme et à instaurer une société socialiste fait son entrée dans l'Assemblée Nationale. Il obtient 15 sièges de député sur 450. C'est la première fois dans l'histoire de la Turquie que la

gauche socialiste, jusqu'à lors limitée à des petits cercles d'intellectuels durement persécutés, fait irruption.

Or en Turquie la vie politique est longtemps demeurée la chasse gardée des classes dirigeantes qui ne pouvaient guère admettre que leur hégémonie soit mise en cause dans le cadre du régime parlementaire. C'est pourquoi l'activité et la propagande de gauche, au-delà de leur portée réelle, suscitaient le mécontentement général des classes dirigeantes.

En ce sens l'apparition des organisations d'extrême droite, juste au lendemain des élections de 1965, ne relève nullement du hasard.

A partir de 1970, l'actualité politique est pratiquement dominée par la violence politique: attentats à la bombe, fustillades, meurtres en pleine rue. Cette violence politique atteint parfois les dimensions d'une guerre civile latente et relègue au second plan des problèmes urgents comme la réforme fiscale, la crise énergétique, les questions économiques et les problèmes extérieurs.

Les règlements de compte entre l'extrême droite groupusculaire, où se rencontrent toutes les variétés de gauchismes, marxistes ou non, font près de 5000 morts entre 1970 et 1980. L'extrême droite réclame la liquidation pure et simple des "communistes". Si elle tient une place déterminante dans la criminalité politique, les groupuscules de gauche sont tout autant actifs. Les actions terroristes durant cette décennie sont nombreuses.

Ainsi, le 16 juin 1970 des heurts sanglants entre ouvriers et policiers obligent le gouvernement Demirel à imposer l'état de siège et l'armée à intervenir. L'état de siège dure jusqu'en octobre 1973. Des milliers d'arrestations ont lieu, décapitant les mouvements d'extrême gauche, décimant leurs troupes.

Ces années de terrorisme et de lutte anti-terroriste sont également marquées par une bataille rangée le 4 mars 1971 entre policiers et étudiants de gauche à Ankara; par l'assassinat le 17 mai 1971 du Consul d'Israël à Istanbul; par l'interdiction le 22 juillet 1971 du Parti Ouvrier Turc (communiste); par l'assassinat le 4 mai 1972 du commandant en chef de la gendarmerie, suivi plus

tard par la pandaison de trois dirigeants de l'"Armée Populaire de Libération".⁷

Parvenu au pouvoir le 25 janvier 1974, avec le Parti du Salut National, Bülent Ecevit a fait voté le 15 mai 1974 une loi d'amnistie qui ouvre grandes les prisons et renvoie militants et dirigeants vers les usines et universités où de graves heurts se produisent avec les étudiants d'extrême droite. Les groupes de gauche se réorganisent ainsi peu à peu; d'autres apparaissent.

En 1974, 1975, 1976 la violence enflamme toutes les universités.⁸ Le retour de Demirel au pouvoir le 31 mars 1975 coïncide avec un renouveau du terrorisme sanglant. 65 morts d'avril 1975 à avril 1976; 34 morts et 200 blessés à Istanbul à la suite d'une fusillade au cours d'un meeting le 1 mai 1977.

De 1977 à 1979 on dénombre 1000 morts par an; 2500 morts entre janvier et septembre 1980.⁹

Le terrorisme turc est influencé par la situation internationale et par l'emplacement géo-stratégique de la Turquie, deux éléments qui constituent de nombreux facteurs de division dans les milieux politiques et qui alimentent les activités terroristes. Proche du Proche-Orient en pleine évolution et partageant certaines traditions avec diverses nations de cette région, la Turquie est ouverte à une série de courants d'opinion et d'influences.

De 1968 à 1973 un grand nombre de cadres terroristes sont instruits dans les camps palestiniens du F.P.L.P. (Front Populaire de Libération de la Palestine) de Georges Habache. Toutes les armes saisies, depuis 1979 sont à 90% d'origine soviétique ou des pays de l'Est (R.D.A. , Tchécoslovaquie et Bulgarie). A cet égard, dès 1971, M. Vladimir Sakharov, haut dirigeant du KGB réfugié à l'Ouest, révèle que les Russes ont trois objectifs dans la région: déstabiliser la monarchie saoudienne, créer des groupes d'influence

⁷ Confidentiel, *La Turquie entre chiens et loups*, n° 7, automne, Paris, 1980, p. 61

⁸ HÖKE, Engin, *1960'lardan 1980'e Gençlik ve Mücadelesi*, simge yayievi, Istanbul, 1989, p. 89.

⁹ Confidentiel: Op, cit. , p. 62.

dans les émirats du golfe Persique et intensifier le terrorisme urbain en Turquie.¹⁰

De nombreuses organisations clandestines se réclament du marxisme et du communisme; souvent rivales elles assassinent, se font la guerre et se traitent mutuellement de "fascistes".

On peut citer le THKO (Armée de Libération Populaire de Turquie), créé à la fin des années 60 par D. Gezmiş (pendu en 1972 avec deux de ses camarades) et le THKP-C (Front-Parti de Libération Populaire de Turquie) constitué en 1970 par M. Çayan (tué en mars 1972 à Kizildere) et ses amis, ces deux mouvements ayant pour objectifs la guérilla urbaine.

Après la mort du leader du THKP-C à Kizildere, ce mouvement s'est divisé en trois fractions: Halkin Yolu (La voie du peuple), Dev-yol (La voie révolutionnaire) et Kurtuluş (Libération). Dev-yol, le plus puissant de tous ces groupes, tout en conservant un impact sur un assez grand nombre de militants et de sympathisants, donnera naissance à deux sous-groupes jamais d'accord entre eux sur l'analyse du proche passé ni sur la ligne à adopter: les Acilciler rassemblés autour d'une publication sur "les problèmes urgents de la Révolution en Turquie" et le MLSP-B (Union de la propagande marxiste léniniste) qui est à l'origine de beaucoup d'assassinats.¹¹

Selon ces mouvements, la lutte des classes est une guerre civile et en conséquence la révolution peut être accélérée par une attaque frontale lancée contre l'Etat et ses Institutions. Seule la guérilla urbaine peut donc faire bouger les choses et amener la classe laborieuse à s'engager dans l'action.

Par ailleurs l'une des plus importantes organisations kurdes a fait du terrorisme la base essentielle de son action. C'est celle des Apocu, créée en 1974 par Abdullah Öcalan et dont le véritable nom est Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK). Elle est aujourd'hui le parti le mieux implanté au Kurdistan turc. La stratégie du groupe est de se

¹⁰ SABLIER, Edouard, "La Turquie dispose d'elle même", Perspectives, Ed, Monnaies de Paris, 1983, p. 48.

¹¹ VANER, Semih, *Violence politique et terrorisme en Turquie*, Esprit, Paris nov. 1984, p. 96.

séparer des autres mouvements perçus comme trop compromis avec le pouvoir.

Le programme du PKK est simple et radical. "L'indépendance du Kurdistan est le préalable à la constitution d'une société authentiquement communiste qui passe par la liquidation de la classe bourgeoise et la prise du pouvoir par une alliance entre travailleurs et paysans".¹² La violence est d'avantage dirigée contre les collaborateurs du régime (Köy Koruculari) ou contre les autres partis que contre l'Etat turc directement.

Parmi les mouvements de droite, le plus redoutable de tous est le MHP (Parti d'Action Nationaliste) et ses compagnons. Dès la fin des années 1960, les camps d'entraînement du colonel Türkeş (un des auteurs du coup d'Etat de 1960) fonctionnaient dans plusieurs villes anatoliennes. Les jeunes y étaient formés par R. Baykal, également auteur du coup d'Etat de 1960.¹³ Leur cible était un peu partout les jeunes de gauche.

Il existe d'autres groupes terroristes de droite tels que: l'Association de la lutte contre le communisme, l'Organisation de la jeunesse nationaliste turque, l'Association "Ataturkiste" de la jeunesse étudiante et les Nouvelles forces de libération nationale. Les dirigeants de ces organisations n'hésitent pas à collaborer. En effet, la droite était très homogène et unitaire, contrairement à une extrême gauche très morcelée. La droite s'est installée au sein de l'appareil d'Etat surtout aux moments de la participation du MHP (Le parti d'Action Nationaliste) aux gouvernements de coalition dits de "front nationaliste" dans les années 1975-1978. Les mouvements de droite ont pour objectif de soutenir l'Etat. Ils ont pu bénéficier de la bienveillance du Parti de la Justice qui s'est traduite par le transfert de fonds publics assuré en particulier par les municipalités de droite et le département de l'Instruction rurale du ministère de l'Education nationale, sous la rubrique des subventions aux publications d'information destinées aux paysans. Très officiellement, le but envisagé est de prémunir ceux-ci contre la

¹² CHALIAND, Gérard, *Le malheur kurde*, Paris, Seuil, 1992, p. 97.

¹³ VANER, Semih, *Violence politique et terrorisme en Turquie*, Esprit, Paris, nov. 1984, p. 90.

propagande communiste. Par ailleurs, les dirigeants des organisations terroristes ne cachent pas qu'ils bénéficient de l'appui matériel et moral de certains milieux d'affaire.¹⁴

Le MHP a suscité la création d'un grand syndicat, le MISK (Confédération des Syndicats des Ouvriers Nationalistes) qui regroupe 100 000 membres. De plus de nombreuses organisations de jeunesse nationalistes sont présentes dans les lycées et les universités où elles animent cercles et foyers politiques ou culturels.

Le slogan de base de ces "foyers d'idéalistes" est "notre guide est le Coran, notre but est le Touran". Le Touran est l'unité de tous les turcs du monde, des Balkans à la Chine. Ces militants du MHP se font appeler les "loups gris" parce que, selon des légendes, une louve sauva dans l'Altaï le peuple turc.

L'originalité de ces organisations ne réside pas dans leur idéologie affichée (anti communisme primaire, pan-turkisme revanchard et expansionniste) mais dans les objectifs immédiats et concrets qu'elles s'assignent. Il s'agit de combattre par la violence l'influence ascendante des idées socialistes sous toutes ses formes. Cette idée se retrouve non seulement dans leurs déclarations mais aussi dans leurs actes. Les dirigeants de ces mouvements parlent de l'existence de trois moyens de lutte contre le communisme: moyens légaux, idéologiques et actions concrètes.¹⁵

Pour le MHP, comme pour les autres groupes terroristes de droite, l'action prime le discours. Les chances électorales de ce mouvement semblent réduites en dépit d'une progression évidente (respectivement 3,4% et 6,4% des suffrages aux élections de 1973 et de 1977). Sa stratégie de tension a réussi sur certains points a échoué sur d'autres.¹⁶ Au fil des années, il a réussi à faire basculer l'axe politique turc vers la droite. Misant sur une fraction de l'armée et réclamant sans cesse son intervention, il a également

¹⁴ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, *1960'lardan 1980'e Türkiye Gerçeği*, Patika yayınları, İstanbul, 1989, p. 185.

¹⁵ Bulletin de Turquie, Paris, 4 janv. 1979, n°9, p. 3 et 4.

¹⁶ VANER, Semih: Op. cit., p. 90

réussi, d'autres facteurs aidant, à provoquer le coup militaire de 1980.

Le groupe islamique n'est pas absent, quoique secondaire. Il est utilisé à des fins tactiques dans l'idéologie et les mouvements de droite. L'idéologie islamiste rejette la synthèse élaborée par la droite entre l'Islam et le nationalisme turc. Les islamistes prônent en effet la réunification des musulmans du monde entier, le nationalisme turc constituant un aspect secondaire. C'est pourquoi des conflits ont pu exister entre les islamistes et les militants ultra-nationalistes comme les "Loups gris" (Bozkurtlar) et les "Razzieurs" (Akinçilar).

Les actions de l'extrême droite sont surtout évidentes dans les provinces orientales du pays où la population est fortement divisée entre sunnites et alévites (dits aussi Kizilbaş, têtes rouges), entre kurdes et turcs. C'est d'ailleurs à la suite du massacre de Kahramanmaraş (plus de cent personnes tuées), épisode le plus sanglant des affrontements politiques, que le gouvernement de M. Ecevit est contraint d'instaurer l'Etat de siège dans treize départements: Diyarbakir, Urfa, Mardin, Hakkari, Van, Malatya, Tunceli, Kahramanmaraş, Gaziantep, Erzican, Bitlis, Muş et Elazig, en décembre 1978.¹⁷ Cet évènement marque le début d'une nouvelle forme de terrorisme. Les actions individuelles cèdent la place à des assassinats collectifs. Parti des grandes villes, il atteint les campagnes, même les zones rurales les plus reculées.

Le terrorisme est également présent dans les villes du sud de la Turquie.

Ainsi, un député PRP (le parti républicain du peuple) de Hatay déclare que cette ville est face à des provocations susceptibles d'entraîner une guerre civile et précise qu'une partie des citoyens n'ose plus sortir de chez eux et qu'une poignée de provocateurs veut déclencher une guerre ethnique.¹⁸ La situation est identique dans d'autres villes du sud telles que Antakya, des villes du centre telles que Çorum où usines, écoles, rues étaient désertées.

¹⁷ VANER, Semih, *Turquie: une démocratie en état de siège*, Etudes, Paris, mai 1980, p. 60.

¹⁸ Bulletin de Turquie, Paris, janv. 1979 n°10, p. 8.

La montée du terrorisme accélère la désintégration de la société turque par une politisation croissante de tous les types de professions, de groupes commerciaux et sociaux tels que les policiers, les professeurs, les étudiants, les journalistes, les travailleurs du secteur public et les chefs d'entreprise.

Ces groupes se sont clandestinement associés à un parti politique, une telle association étant en effet interdite par la loi, et se sont engagés dans des activités partisans. Dans certains cas, c'est la montée de la polarisation qui a entraîné la formation de ces groupes dans un but d'auto protection.

La politisation atteint les couches socio-professionnelles les plus élevées comme les juges de la cour constitutionnelle et du Conseil d'Etat, tribunal administratif le plus élevé etc...La condamnation des terroristes a dès lors commencé à dépendre de la composition des tribunaux. Ce terrorisme aux dimensions spectaculaires se transforme en une guerre civile latente: il pousse la population à choisir "son camp". Progressivement la Turquie entière est divisée en deux zones, les lignes de démarcation étant locales: départements, quartiers, rues, couloirs des bâtiments publics, écoles, usines, hôpitaux, ministères. Des combats acharnés sont livrés avec des armes à feu pour élargir ou conserver les zones conquises. Chaque zone est quadrillée et gardée par des militants en armes. La notion d'Etat unifié et national disparaît progressivement: au début de 1980, on peut affirmer qu'il y a deux Etats en Turquie, deux polices, deux catégories de fonctionnaires et d'ouvriers, la ligne de clivage étant uniquement idéologique.

Ce processus de politisation s'est accéléré à un rythme vertigineux au cours des années 1978-1980 et n'a pas pratiquement pu être contrôlé par les autorités gouvernementales.

Vers le milieu de l'été 1980, la confiance manifestée à l'égard du gouvernement n'était pas très grande. La montée du terrorisme, l'impasse politique, les difficultés entravant la voie vers la stabilité et la croissance économique amenèrent à s'interroger sur la survie du système politique en place. C'est la raison pour laquelle il convient d'analyser la situation économique de la Turquie avant le coup d'Etat.

SECTION II : LA CRISE ECONOMIQUE

Outre la crise politique causée par les activités anarchiques et terroristes, la Turquie se trouve confrontée, avant le coup d'Etat de 1980, à une crise économique majeure.

Cette crise économique est mondiale et touche particulièrement les pays qui suivent un modèle économique étatiste de développement.

Les difficultés économiques de la Turquie font leur apparition après la crise du pétrole de 1973, s'intensifient vers le milieu des années 1970 et ne cessent d'augmenter à un rythme étourdissant entre 1978 et 1980. La crise économique représente la principale source de problèmes pour tout nouveau régime. Les composantes essentielles de cette crise sont la pénurie de devises étrangères, le déficit de la balance des paiements, le remboursement de la dette et l'inflation.

L'économie turque se caractérise par une dépendance de ses importations en matières premières et la faiblesse de ses exportations. Il en résulte un déficit commercial important qui atteint 4 milliards de dollars en 1980. Ainsi les exportations de produits industriels ne couvrent que 20% des importations¹⁹. Une part de plus en plus grande des exportations sert à rembourser les intérêts et les amortissements de la dette extérieure qui s'élève à 20 milliards de dollars, soit 50 milliards de dollars en 1992²⁰. Par ailleurs un déficit de la balance des paiements, une pénurie de devises contribuent également à paralyser l'économie.

Le taux de croissance en 1979 tombe à -1% alors qu'il se situait autour de 7% entre 1963 et 1977²¹. La chute de la production se manifeste dans l'agriculture où elle décroît de 1,1% par an en

¹⁹ SERTEL, Yildiz, *Le Développement du Capitalisme en Turquie*, Journée d'études sur la Turquie, Crise économique et crise politique, Paris VIII, 1982, p.33.

²⁰ Mona, Rokke, *Assemblée de l'atlantique nord*, Norvège, Nov. 1980, p.15.

²¹ Ibid, p.16.

moyenne entre 1977 et 1980. La production industrielle enregistre dans le même temps une augmentation de seulement 0,45% par an²². En 1978, la Turquie ne peut plus importer de matières premières, notamment du pétrole. La pénurie d'essence se traduit concrètement par l'arrêt d'usines et la paralysie des moyens de transport.

L'impact de cette crise sur la vie quotidienne des turcs est très vif. Le chômage atteint 15% de la population en 1980.²³ L'inflation incontrôlée diminue le pouvoir d'achat des ménages. En 1977, année où la Turquie connaît quatre gouvernements, elle atteint 24%; en 1978: 70%; au début de l'année 1980: 100%. Elle touche tous les produits notamment alimentaires tels que le thé qui augmente de 150%. Lorsque le gouvernement essaye de bloquer les prix le 24 janvier 1980,²⁴ le marché noir est renforcé. Un double système de prix se développe dans toute l'économie, surtout en ce qui concerne les produits provenant d'industries subventionnées et dirigées par l'Etat. Or la distribution des produits de première nécessité est essentiellement du ressort de l'Etat. Le gouvernement accuse grossistes et commerçants de stocker les produits et de provoquer la pénurie. D'une manière générale, la crise entraîne le développement d'activités illégales: trafic de devises et contrebande de drogue pour en obtenir, grandes manipulations par les sociétés pour éviter l'impôt.

Pour redresser l'économie, la voie de l'économie planifiée est écartée. S. Demirel déclare à cet effet que: "Si nous planifions notre développement, nous mettrons deux mille ans pour atteindre le niveau de l'Europe".²⁵ Les mesures annoncées le 24 janvier 1980 sont donc orientées vers un type d'économie libérale.

Les objectifs du gouvernement portent sur le contrôle de l'inflation et de la consommation, l'accroissement de la production et des exportations, la restructuration de la dette, la constitution de

²² SERTEL, Yildiz, Op, cit. , p. 33.

²³ Ibid, p. 69.

²⁴ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, Op. cit. , p.339.

²⁵ Le Monde Diplomatique, Janvier 1980. Voir aussi, AKAGÜL, Deniz, *L'Economie Turque: de l'Etatisme à une forme de Libéralisme*, Cahiers d'Etudes sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, Ed, C.E.M.O.T.I, Paris, 1989, p. 133 à 143.

réserves en devises étrangères, la promotion des investissements étrangers et le rétablissement du crédit international de la Turquie. Les mesures d'austérité comprennent notamment la dévaluation de 33% de la LT (Lira turque) par rapport au dollar et de 33 à 50% par rapport aux autres devises étrangères; la suppression du contrôle des prix; la possibilité pour les entreprises économiques d'Etat d'augmenter les prix de leurs produits sans arrêté gouvernemental; la suppression des droits de douane sur les importations destinées aux industries orientées vers l'exportation; l'autorisation pour les exportateurs de garder 5% de leurs bénéfices à l'étranger; le maintien des augmentations salariales au dessous du niveau de l'inflation.

Ces mesures répondent aux prescriptions du FMI (Fonds Monétaire International) qui prône une économie ouverte sur l'extérieur. Le gouvernement s'est donné les moyens institutionnels de cette ouverture. Pour cela, l'important dispositif qui contrôle l'entrée et l'activité des capitaux étrangers est allégé. Le Conseil des Ministres adopte un décret-loi qui annule les compétences de l'Organisme de Planification Etatique, du Ministère du Commerce et du Ministère des Finances, administrations respectivement chargées de la décision, de l'évaluation et de la surveillance des capitaux étrangers. Ces pouvoirs sont désormais concentrés dans une unité administrative directement attachée au Premier Ministre²⁶. Le décret-loi permet aux étrangers de bénéficier en matière d'investissement des mêmes avantages que les citoyens turcs.²⁷ L'accroissement des investissements étrangers est en effet perçu comme un élément primordial pour assurer dans l'avenir une prospérité économique certaine, en faveur d'une population turque très jeune (36% des turcs ayant moins de 15 ans).

Bülent Ecevit, ancien premier ministre et chef du principal parti d'opposition, le PRP (Parti Républicain du Peuple), a marqué nettement son opposition au programme de réformes économiques

²⁶ Cumhuriyet(la République) 18 Janvier 1980.

²⁷ Ce décret-loi va à l'encontre de la politique économique ataturkiste. Adnan Menderes, Premier Ministre de 1950 à 1960, lorsqu'il tenta d'ouvrir l'économie aux capitaux étrangers, fut considéré comme traître à la patrie et pendu par les auteurs du coup d'Etat de 1960. Or le gouvernement Demirel a adopté le même programme que celui de Menderes.

du gouvernement Demirel.²⁸ Le PRP soutient que, conformément à la Constitution turque, la Turquie est un Etat social et que la survenance des mesures gouvernementales va à l'encontre de ce concept. Elles frappent le plus durement les paysans, les pensionnés, les agents de la fonction publique et les ouvriers. Elles sont établies d'après les exigences du FMI qui sont de nature trop économique et qui ne tiennent pas compte des besoins politiques et sociaux du pays. L'Etat se doit au contraire de renforcer la planification et être plus dirigiste à l'instar des autres pays qui imposent des contrôles gouvernementaux. La Turquie va vers une forme trop libérale du régime de la libre entreprise, celle du "laissez faire". Ainsi, l'argent qui va entrer en Turquie sera contrôlé à 80% par les banques privées. Les investissements étrangers s'orienteront dans des domaines qui n'en ont pas besoin mais très intéressants pour les investisseurs, alors que d'autres programmes urgents et nécessaires au niveau national n'en bénéficieront pas²⁹. Pour B. Ecevit, le seul moyen de limiter les tensions sociales est de former un gouvernement d'unité nationale PRP/PJ³⁰.

Les effets des mesures prises au début de 1980 n'ont pas été ceux escomptés. L'inflation n'est pas enrayée. La production et les exportations décroissent, notamment en raison de l'autorisation de ne pas rapatrier les devises étrangères. Les besoins en devises sont évalués à 7 milliards de dollars pour 1980. Cette somme est obtenue grâce aux recettes provenant des exportations et des travailleurs turcs à l'étranger et aux prêts octroyés par les pays occidentaux. Les efforts de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) et plus spécialement de la France et de la RFA qui assurent cette aide en attendant que les montants alloués soient rassemblés permettent ainsi de résoudre pour un temps le problème de la balance des paiements. Le FMI et la Banque Mondiale accordent également des aides; l'Iran allonge un crédit de

²⁸ MÜTÜOĞLU, Oguzhan: Op. cit. , p. 340.

²⁹ Mona, Rokke, *Assemblée de l'atlantique nord*, Norvège, Novembre 1980, p. 20.

³⁰ Ibid, p. 21.

300 million de dollars³¹. Il en est de même de la CEE. L'accord d'association datant de 1964 est relancé. Il est convenu que la CEE accorde pour la période 1981-1986 une aide financière de 600 millions d'ECU (Unité de compte européen).

Par ailleurs, le gouvernement Demirel a fait appel aux alliés de l'OTAN pour que ceux-ci accordent une assistance immédiate et s'est plaint de la lenteur et de la limitation des réactions alliés. Plusieurs responsables militaires et civils turcs avec lesquels la commission de l'OTAN s'est entretenue n'ont pas caché que la Turquie avait été négligée pendant plusieurs années par les Alliés (embargo des Etats-Unis de 1974 à 1978 pendant la guerre de Chypre). L'Alliance souhaite que la Turquie devienne un membre puissant, de même niveau que ses alliés et non un Etat constamment en quête d'une assistance externe. Ces responsables turcs ont en général accueilli favorablement le fait qu'on leur ait accordé une attention accrue après l'invasion de l'Afghanistan par l'Union Soviétique mais ont souligné que cette attention était due au fait que, maintenant, l'Alliance se rendait compte de l'importance de la Turquie. En janvier 1980, les responsables turcs ont demandé l'aide des Alliés en ces termes: "L'aide est demandée à tous les Alliés et pas uniquement aux USA. L'aide à court terme offerte par les américains est nécessaire mais pas suffisante et il n'est pas juste de laisser tout le poids de l'aide aux USA. Les Alliés pourraient octroyer des prêts à court et à long terme afin d'aider la Turquie à rembourser ses dettes les plus urgentes et à rattraper les autres pays d'Europe. Les Alliés pourraient fournir des crédits pour des programmes et projets à court et à long terme. (...) La Turquie ne pourrait avoir à payer, comme par le passé, que 25% de ses importations à la réception, le solde étant réglé plus tard alors qu'actuellement elle doit payer 100% de ses importations avant expédition. L'aide ne doit pas nécessairement être bilatérale et se faire d'Etat à Etat; le gouvernement Demirel souhaite amorcer des formes d'aide privée, de banque à banque, d'industrie à industrie, etc...Les Alliés pourraient aider la Turquie à étendre ses marchés d'exportations. L'esprit de coopération manifesté par les

³¹ Ibid, p. 18.

Alliés serait aussi un élément important pour la Turquie, en plus de l'aide elle-même".³² Les Alliés veulent aider la Turquie par une assistance aux projets de construction, d'infrastructure, ainsi que par une aide directe et immédiate à la population, par exemple par la construction de routes, d'hôpitaux, d'établissements scolaires, par l'envoi d'assistance médicale ainsi que l'établissement de programme en vue d'un partage des connaissances scientifiques et du savoir faire technologique.

Ce sont surtout les grandes entreprises qui ont bénéficié de la libéralisation de l'économie au détriment des petites et moyennes entreprises. C'est pourquoi une partie des milieux d'affaire se félicite de l'aide occidentale. Ainsi le président de la puissante TUSIAD (Association des industriels et hommes d'affaires de Turquie), Mr. Feyar Berker déclare que: "Avec l'aide des capitaux étrangers et le potentiel humain que nous avons, nous pouvons rétablir l'équilibre".³³ C'est pourquoi, fort de ce soutien, le Ministre des Affaires Etrangères annonce le 30 juin 1980, lors de la réunion du Conseil d'Association CEE-Turquie, l'intention de son gouvernement de demander l'adhésion de la Turquie à la CEE.³⁴ Si la classe dirigeante turque soutient ainsi le gouvernement Demirel, elle n'en réclame pas moins une stabilité économique. Le milliardaire Sakip Sabanci, par exemple estime que: "La facture de la démocratie est bien trop élevée. Avec toutes ces grèves l'économie est paralysée. Si nous avons un gouvernement stable, il interviendrait pour rétablir l'ordre et empêcher que les ouvriers ne s'excitent contre les patrons, ce qui fait du tort au pays. Pour nous ce n'est pas une question de personnes. Nous voulons un gouvernement qui réagisse de façon réaliste comme les économistes et qui s'abstienne de faire de la politique, c'est à dire de la démagogie".³⁵

³² Ibid, p. 22 et 23.

³³ Le Monde Diplomatique, janvier, 1980.

³⁴ Cette demande, faite officiellement par le Premier Ministre Turgut ÖZAL, le 14 Avril 1987, a été refusée par les douze pays de la CEE.

³⁵ Le Monde Diplomatique, janvier, 1980.

Le terrorisme, les difficultés économiques touchent une population secouée de surcroît par le passage de la tradition à la modernité, cette mutation étant notamment liée à l'urbanisation.

SECTION III: EXODE RURAL ET URBANISATION

Le premier recensement de la population turque date de 1927, le second de 1935. Depuis cette date, 13 recensements dont le dernier en 1990, ont été organisés, tous les cinq ans. A partir de 1990, les recensements auront lieu la première année de chaque décennie.

La guerre de Libération Nationale (1912-1923) altère profondément la structure démographique de la population: peu d'hommes adultes et peu d'enfants. Cette structure a influencé l'évolution démographique jusqu'à aujourd'hui. Ainsi on enregistre une progression moyenne de la population jusqu'en 1930, puis, à compter de cette date, un fléchissement avec l'arrivée à l'âge du mariage des classes creuses de la Grande Guerre. Ce fléchissement s'accroît pendant la seconde guerre mondiale où, aux classes creuses, s'ajoutent l'aggravation de la crise économique et l'accroissement de la mortalité qui s'en suit.³⁶

Le décollage démographique s'effectue après 1945. A cette époque, l'effet des classes creuses disparaît, le revenu moyen par tête d'habitant retrouve lentement son niveau de 1938 et le dépasse, l'aide étrangère à l'agriculture favorise directement ou indirectement les masses rurales. Apparaît un phénomène de croissance sans développement propre aux pays sous-développés. La lutte contre les épidémies et les maladies chroniques ou endémiques entraîne une baisse de la mortalité et l'augmentation rapide de la population. Ce phénomène s'accroît progressivement dans les années 1950. L'introduction d'un minimum d'amélioration du niveau de vie abolit la limitation naturelle de la population et

³⁶ YERASIMOS, Stefan, *Quelques Eléments sur l'Exode Rural et l'Urbanisation*, Journée d'études sur la Turquie, crise économique et crise politique, Paris VIII, 1982, p. 37.

crée une explosion démographique qui absorbe l'accroissement des richesses. Les années 1960 inaugurent un nouveau fléchissement dû dans la première partie de la décennie aussi bien au retour de classes creuses, qu'à l'incertitude économique et à la baisse de la production agricole. Dans la seconde partie de la décennie La tendance est due à l'immigration des travailleurs à l'étranger. L'ensemble de ces évolutions font que la Turquie a vu sa population passer de 13648270 habitants en 1927 à 56473035 habitants en 1990: (voir tableau ci-dessous).

année	population	taux d'accroissement	nombre de villes
1927	13648270	00,00	63
1935	16158018	21,10	55
1940	17820950	19,59	63
1945	18790174	10,59	63
1950	20947188	21,73	63
1955	24064763	27,75	66
1960	27754820	28,53	67
1965	31391421	24,62	67
1970	35605176	25,19	67
1975	40347719	25,00	67
1980	44736957	20,65	67
1985	50664458	24,88	67
1990	56473035	21,71	73

Source: *Institut Statistiques d'Etat, recensement de la population de 1990, Ankara, 1991, p. 2.*

Entre 1927 et 1960, la population totale du pays est passée de 13648270 habitants à 27754820 habitants, soit un taux d'accroissement de 103,35%. Par ailleurs, le taux d'accroissement de la population urbaine pour cette même période est de 207,9%.³⁷ Entre 1927 et 1990, le taux d'accroissement de la population

³⁷ KELEŞ, Ruşen, *Şehir ve Bölge planlamasi bakımından, şehirlesme hareketleri*, Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, no:122-104, Sevinç matbası, Ankara, 1961, p. 217.

générale atteint 313,77% et celui de la population urbaine 1139,55%.

La comparaison du taux d'accroissement de l'ensemble de la population avec le taux d'accroissement de la population rurale amène à distinguer trois périodes:

Avant 1945, le taux d'accroissement de la population rurale reste en dessous de celui de la population totale, non pas à cause de l'exode rural qui est négligeable mais à cause d'une forte mortalité (non compensée par un taux de natalité qui est pourtant très élevé). L'écart entre les taux de croissance des deux populations est particulièrement élevé entre 1940-1945 précisément à cause d'une importante mortalité dans les campagnes. Pendant la deuxième période qui va de 1945 à 1950 le boom démographique se manifeste de la même façon dans les villes et dans les campagnes. Les années 1950, se caractérisent par un fort exode rural et marquent le passage d'une société rurale à une société urbaine. Cette période correspond à l'amorce de transformations structurelles dans le secteur agricole, conséquences de l'intensification des relations avec l'extérieur. Ainsi avec le plan Marshall, la Turquie s'oriente vers une spécialisation et une modernisation du secteur agricole.³⁸L'accaparement des meilleures terres par les grands propriétaires et l'abandon progressif du métayage avec la mécanisation, le repli des petits propriétaires vers des terres médiocres et nouvellement défrichées, la baisse du rendement qui en résulte et enfin l'arrêt pur et simple de l'extension des terres cultivables sans qu'aucune amélioration ou alternative ne vienne renforcer l'économie rurale causent le déversement constant du surplus démographique vers les villes et vers l'étranger.

En Turquie le clivage ville campagne se présente comme un élément aussi important dans l'évolution des structures sociales que les différences entre les classes sociales. Ce phénomène commun, à des degrés différents, aux pays sous-développés atteint un degré maximum en Turquie. Dans la période précapitaliste la ville était un élément parasitaire gréffé sur la structure

³⁸ OKYAY, Ismet, *Contribution à l'étude du processus d'urbanisation en Turquie*, Thèse de 3ème cycle (non publiée), Paris, 1974, p.137.

économique du pays. Siège de la bureaucratie elle était un lieu de consommation de la richesse produite par le pays.³⁹ A partir du XIX^e siècle la ville centralise les richesses qui seront transformées et envoyées à l'étranger. C'est en son sein que s'opère "la première occidentalisation", au début par les colonies étrangères et les minorités, ensuite par la bourgeoisie turque musulmane qui prend la relève.

L'opposition ville campagne recouvre une opposition totale entre deux mondes forgés par deux formations socio-économiques différentes. La ville, en constituant la brèche par laquelle l'occidentalisation déferle, polarise sur elle tous les griefs du monde rural contre l'occidentalisation. Ces griefs sont aussi bien d'ordre économique que politique, ethnique, religieux, culturel ou moral.

Ainsi, l'exode rural n'est pas seulement un élément quantitatif de la structure démographique, mais l'expression du bouleversement même des structures traditionnelles rurales. L'exode rural est à l'origine d'une urbanisation incontrôlée dans le pays, source de déséquilibres économiques et sociaux au sein des régions et entre les régions. La vigueur des disparités entre les groupes sociaux et entre les différentes parties du pays constituent en elles-mêmes un problème de développement ⁴⁰.

A) Urbanisation et déséquilibres régionaux

La loi n° 442 de 1961 opère une distinction entre les zones rurales et les zones urbaines:

- les entités de moins de 3000 habitants sont dénommées "village" et considérées comme des zones rurales.
- les entités de 3000 à 20000 habitants sont dénommées "bourg" et sont considérées comme des agglomérations urbaines.

³⁹ YERASIMOS, Stefan, op. cit. , p.36.

⁴⁰ BAZIN, Marcel, *Les disparités régionales en Turquie*, Ed: Maison-neuve et larose, Université de Paris X, Nanterre, 1986, p. 17.

—les entités de plus de 20000 habitants sont dénommées "ville" et sont aussi considérées comme des agglomérations urbaines.⁴¹

L'exode rural est constitué par la migration de populations des campagnes vers les villes. L'émigration constatée dans les campagnes résulte de plusieurs facteurs. Le développement des technologies agricoles permet à des propriétaires terriens de limiter considérablement le temps consacré aux travaux agricoles. Nombre d'entre eux ont même la possibilité de résider plusieurs mois en ville. Le développement du réseau routier facilite et rend plus rapide l'accès à leur propriété. Ils ont ainsi la possibilité de rentrer quotidiennement dans leur résidence urbaine. Le développement de la technologie, par l'augmentation de la production qu'elle entraîne, limite le nombre de personnes dont la présence est nécessaire sur les terres. Par exemple, en 1970 un tracteur remplace entre cinq et neuf ouvriers.⁴² Par ailleurs les habitants des campagnes sont attirés par le niveau de confort qu'offre la ville (eau, électricité...) et les loisirs auxquels ils peuvent s'adonner sans que le poids de la tradition viennoise s'y oppose. Ainsi le simple fait d'aller au cinéma, de s'habiller à l'occidentale apparaît plus facile en ville. De même les services publics sont plus développés en ville notamment les lycées et les universités. Ceux qui sont venus y étudier ne veulent plus retourner dans leur village. Le désir de vivre dans un univers attrayant incite à l'émigration mais aussi celui de quitter un monde hostile et dangereux. L'insécurité règne en effet dans les campagnes à cause des conflits de pâturages, de la vendetta, de la pression des grands propriétaires. La construction de grands barrages hydrauliques, notamment dans l'est de la Turquie tels que ceux de Keban, de Karakaya, d'Atatürk, de Kiralkizi entraîne l'expulsion de nombreux agriculteurs. Ils sont certes indemnisés mais l'Etat ne se préoccupe pas de leur réinstallation sur de nouvelles terres et de leur relogement. Dans cette région de l'Est l'exode rural est délibérément provoqué par les pouvoirs publics. L'éparpillement de

⁴¹ YAVUZ, Fehmi, KELEŞ, Ruşen, GERAY, Cevat, *Şehircilik, Sorunlar-Uygulama ve Politika*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, n°358, Sevinç Matbaası, Ankara, 1973, p.18.

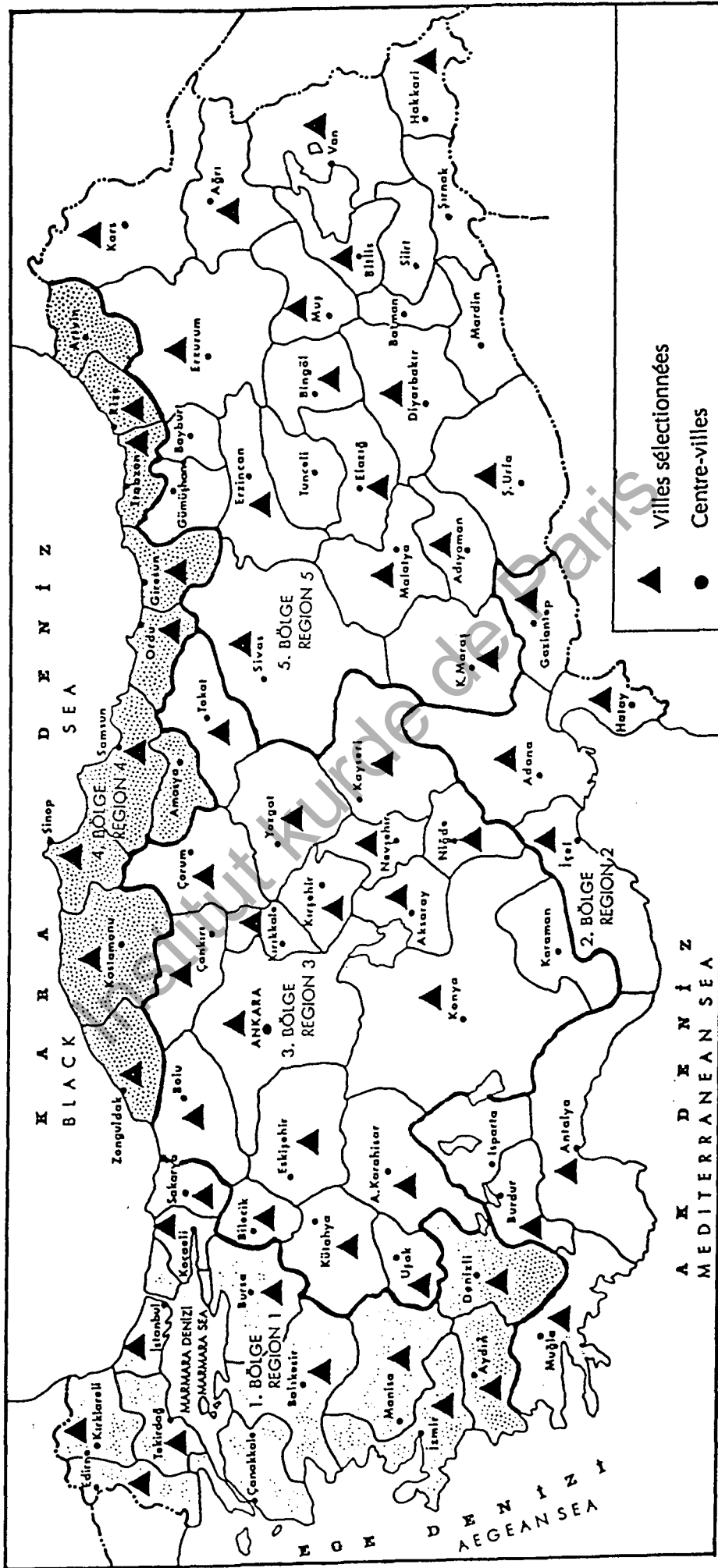
⁴² Ibid, p. 768.

la population kurde dans des zones rurales n'est pas souhaité. L'Etat préfère que les kurdes soient regroupés afin de mieux les contrôler.

L'ampleur de l'exode rural varie d'une région à une autre, les déséquilibres s'accroissant de plus en plus. C'est entre l'Anatolie de l'ouest et de l'est qu'il existe un écart important de développement économique et d'urbanisation. Des préoccupations politiques et militaires semblables font que, depuis la République (1923), les investissements publics et privés ne se répartissent pas de façon équilibrée. En conséquence, l'activité économique et la concentration démographique évoluent différemment selon les régions. On peut suivre l'ampleur de l'urbanisation à partir de 1950, respectivement dans les régions de Marmara (région 1), de Méditerranée (région 2), d'Anatolie centrale (région 3), d'Anatolie du nord (région 4) et d'Anatolie orientale (région 5). (cf carte n° 1)

Institut kurde de Paris

Carte 1 : Régions et villes sélectionnées lors d'une étude démographique en 1989



Source: Institut Stastiques d'État, Recherche sur la population, Ankara, 1991, p. XXII.

La région de Marmara est en 1970 la région la plus peuplée et la plus urbanisée. Le niveau d'urbanisation atteint alors 52%. Sa contribution à la population urbaine nationale est de 19%.⁴³ En 1989 ces taux sont respectivement passés à 67,80% et 43,64%.⁴⁴ Les villes les plus peuplées sont Istanbul, Bursa et Iznik. Quant à la région de Méditerranée, elle connaît en 1970 un taux d'urbanisation de 35%. En 1950, une seule ville, Adana, dépasse les 100000 habitants, en 1970 c'est le cas pour cinq villes. En 1989, le taux d'urbanisation atteint 52,52% et la population régionale urbaine représente 14,63% de la population urbaine nationale.⁴⁵ Les principales villes de cette région, Adana, Iskenderun, Hatay sont en pleine expansion. Vient ensuite la région d'Anatolie centrale dont le taux d'urbanisation atteint en 1970 30% et passe en 1989 à 48,40%. La population régionale urbaine représente à cette même date 22,82% de la population nationale urbaine.⁴⁶ Ankara, la capitale qui ne joue pas un grand rôle du point de vue industriel, apporte de par son caractère administratif et politique, un effet stimulant à l'urbanisation de cette région. Le niveau d'urbanisation le plus bas est enregistré par la région d'Anatolie du nord (Mer noire) soit 14% en 1970 et 24,39% en 1989. La population urbaine de cette région constitue, à cette même date, 5,53% de la population nationale urbaine.⁴⁷ Dans cette région les activités sont à dominante agricole (thé, noisette). Les exploitations qui sont très morcelées ne fournissent pas une productivité suffisante pour subvenir au besoin de la population d'où un exode rural à grande échelle, soit à l'intérieur du pays, soit vers l'étranger. Ses trois villes principales: Zonguldak, Samsun et Trabzon, sont respectivement des centres militaires, miniers et universitaires. Enfin, le niveau d'urbanisation de l'Anatolie orientale atteint 18% en 1970 et 32,27% en 1989. La population urbaine représente 13,38% de la population nationale

⁴³ Ibid, p. 32. voir aussi, OKYAY, Ismet, *Contribution à l'étude du processus d'urbanisation en Turquie*, thèse de 3ème cycle, Paris, 1974, p. 121.

⁴⁴ *Türkiye Nüfus Araştırması*, Türkiye Cumhuriyeti Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1989, p. 4.

⁴⁵ Ibid, p. 4.

⁴⁶ Ibid, p. 4.

⁴⁷ Ibid, p. 4.

urbaine en 1989.⁴⁸ L'accroissement naturel de la population (en majorité kurde) qui atteint le niveau le plus élevé dans cette région constitue un facteur aggravant de pauvreté.

En fait, si on considère la croissance de certains centres administratifs et surtout militaires comme Diyarbakir, Erzurum, Kars, on voit qu'ils sont loins d'encourager les investissements industriels même si leur rôle dans la consommation urbaine n'est pas négligeable. (Pour toutes les régions voir le tableau 1).

Les causes de ces disparités régionales résident non seulement dans les conditions géographiques mais aussi dans la politique d'aménagement du territoire mise en place par les gouvernements. En effet, la région de Marmara est continuellement privilégiée.

tableau 1: taux d'urbanisation et d'occupation rurale par région en 1989

Régions	Total %	Rural %	Urbain%
Total	100,00	50,87	49,13
Région I	100,00	32,20	67,80
Région II	100,00	47,48	52,52
Région III	100,00	51,60	48,40
Région IV	100,00	75,61	24,39
Région V	100,00	67,73	32,27

Sources: *L'Institut statistique d'Etat, Ankara, 1991, P. 4*

A partir de 1950, le nombre de villes et la population de ces villes augmentent. Le nombre d'habitants dans les trois principales villes et le poids de ces villes dans la population urbaine nationale en 1990 sont les suivants:

villes	population	pourcentage
Istanbul	6753929	24,69
Ankara	2836719	10,37
Izmir	2134816	7,80

Sources: *Institut statistique d'Etat, Recensement général de la population, Ankara, 1990, P. 6.*

⁴⁸ Ibid, p. 4.

Ces villes sont chefs lieux de départements qui connaissent des taux d'urbanisation les plus élevés du pays. La contribution de la population urbaine de chaque département à la population urbaine globale du pays est supérieure à celle de la population globale départementale par rapport à la population globale du pays.⁴⁹

Evolution du nombre de villes (de plus de 10000 habitants) par groupes de population en 1985 et 1990.(voir tableau ci-dessous)

groupes de population	1985		1990	
	nombre de villes	population	nombre de villes	population
10001-15000	122	1449770	147	1744725
15001- 20000	68	1168628	63	1076004
20001- 25000	32	711696	47	1032512
Total des villes	222	3330094	257	3853241
25001- 50000	78	2518809	93	3150234
50001- 100000	46	3051601	62	4084175
Total des villes	124	5570410	155	7234409
100001 - 250000	29	4823114	42	6974188
250001- 500000	16	6066458	24	8514462
Total des villes	45	10889572	66	5488650
500001+	8	5898674	7	5228251

source: *Institut statistiques d'Etat, Recensement général de la population, Ankara, 1991, P. 15.*

Ce tableau décrit, entre 1985 et 1990, l'augmentation du nombre des villes et de la population. Les années antérieures à 1985, ont connu, elles aussi la même augmentation. En 1927 la population moyenne des villes de plus de 10000 habitants est de 33770, en 1960 de 48823⁵⁰ et en 1990 de 66536.

⁴⁹ OKYAY, Ismet, Op. cit. , p. 136.

⁵⁰ KELEŞ, Ruşen, Op. cit. , p. 219.

La population turque s'accroît mais aussi rajeunit. En 1980, 60% des turcs a moins de 30 ans et 36% a moins de 15 ans.⁵¹ La proportion des personnes âgées de 0 à 14 ans dépend du taux de mortalité infantile et du taux de fécondité. 35,4% de la population a moins de 15 ans. Ce pourcentage est de 37,1% dans les zones rurales et de 33,7% dans les zones urbaines. La région, dans laquelle la population de moins de 15 ans est la moins nombreuse est la région de Marmara (30,7%). C'est en anatolie orientale que ce pourcentage est le plus élevé (44,8%). Ceci est dû à un fort taux de fécondité (voir tableau ci-dessous).

	tranches d'âge (%)			Population non active (%)
	04-14	15-64	65+	
zone rurale	37,1	58,0	4,9	72,5
zone urbaine	33,7	62,8	3,5	59,2
total	35,4	60,4	4,2	65,7

Source: *Institut Statistiques d'Etat, Recherche sur la population, Ankara, 1991, P. 6.*

Le taux de chômage dépasse en 1980 les 20%. Les effets sociaux du chômage sont en partie limités par le fait que la famille demeure une institution sociale solide, dans laquelle les trois millions de chômeurs peuvent compter sur les revenus des autres membres.⁵² La crise économique empêche les industries d'offrir un nombre suffisamment élevé d'emplois pour absorber le nombre de jeunes travailleurs et les nouveaux venus dans les zones urbaines. De même, les universités sont totalement incapables de faire face à la demande. Sur les 500000 jeunes qui ont passé leur examen d'admission à l'université en 1979, 40000 seulement ont été reçus. Industrialisation, surpopulation sont ainsi des facteurs importants que les politiques d'urbanisation doivent prendre en compte.

⁵¹ ROKKE, Mona, Op, cit. ; p. 8.

⁵² Ibid, p. 9.

B) Les politiques d'urbanisation

L'urbanisation a longtemps été considérée comme un phénomène annexe dont il était très peu tenu compte dans les affaires socio-économiques et politiques du pays. Sa relation étroite avec les transformations structurelles du secteur agricole n'ont pas été perçues.

Les mesures prises dans ce domaine se sont révélées inadaptées à la situation. L'exode rural alimentant de plus en plus les villes, un contrôle voire même un arrêt radical de la croissance démographique des villes a été prôné. Des méthodes douteuses ont été envisagées telles que: le contrôle de l'entrée de certaines villes, l'imposition fiscale des nouveaux arrivants, la création d'activités urbaines dans des zones rurales, le renvoi dans leur village des populations installées dans les bidonvilles. Parmi les défenseurs de ces thèses se trouvent des politiciens de tous les partis et des hauts fonctionnaires. Les bidonvilles ont ainsi fait l'objet d'une succession de lois visant tour à tour à leur interdiction, puis sous la pression, à leur autorisation.⁵³

A partir de 1963, date d'entrée en vigueur du "développement planifié" l'approche du problème est envisagée différemment. Pour la première fois on rencontre le terme "d'urbanisation équilibrée et planifiée" dans le premier plan quinquennal (1963-1967). Le phénomène urbain y est interprété comme signe révélateur d'une évolution socio-économique. Cependant le plan ne considère "l'urbanisation équilibrée" qu'en fonction de l'offre de travail disponible. Cette approche montre que l'on ne s'est pas attardé sur les relations structurelles entre le phénomène urbain et le secteur agricole. Les rapports entre le secteur agricole et le secteur industriel ne sont pas pris en considération à long terme. On n'y trouve pas de prévisions précises quant à une politique d'urbanisation et d'industrialisation. Les orientations données ne sont que le prolongement des structures existantes sans qu'il ne soit attribué de priorités à un secteur donné.⁵⁴

⁵³ OKYAY, Ismet, op. cit. , p.185.

⁵⁴ Ibid, p.186.

Dans les II^o et III^o plans quinquennaux, la mise en place d'une politique d'urbanisation plus cohérente apparaît. L'accent est mis sur la possibilité d'utiliser le phénomène de l'exode rural comme facteur de rééquilibrage entre les régions plus ou moins développées économiquement. Dans le plan il est indiqué que: "La croissance de l'urbanisation doit être encouragée et des efforts faits pour que l'augmentation soit optimale". De là elle pourra "jouer un rôle de force motrice et d'instrument de développement économique". "Les progrès de l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture et l'urbanisation sont inséparables. Ils doivent être considérés comme tel, lors de décisions concernant l'aménagement du territoire, faute de quoi le développement isolé d'un de ces facteurs entraînerait inmanquablement un gaspillage des ressources". "Les investissements du secteur public seront intensifiés dans les zones urbaines susceptibles de développer les zones qui les environnent". "Des lois devront inciter l'industrialisation des régions en expansion et y favoriser les investissements privés". "Les services publics doivent être orientés vers les régions qui jusqu'à présent n'en ont pas ou peu bénéficié et les investissements privés encouragés" dans de telles zones. "De plus la conjoncture actuelle des grandes villes étant beaucoup plus propice à une accélération économique et sociale que celle des petites villes, la croissance des grandes villes doit être encore plus encouragée".⁵⁵

Le plan insiste particulièrement sur le fait que le progrès de l'industrialisation, la modernisation de l'agriculture et l'urbanisation sont inséparables et qu'il faut se donner comme objectif une croissance optimale de l'urbanisation. Cela signifie encourager la modernisation agricole, ce qui à terme intensifie l'exode rural. Le plan présuppose que cette stratégie aboutira à la création, dans les villes, d'un potentiel de main d'oeuvre bon marché propice à l'industrialisation. La première étape vise à l'urbanisation au sens démographique du terme, la seconde étape à l'industrialisation. Les planificateurs ont délibérément opté pour

⁵⁵ Ibid, p.187 et 188.

l'industrialisation grâce à l'urbanisation alors qu'ils auraient pu faire le choix inverse.

Une telle politique a eu des conséquences négatives. L'urbanisation a été poussée à l'extrême sans que l'industrie et les emplois nécessaires pour absorber la main d'oeuvre ne soient créés. Au cours des années 1960, le taux d'urbanisation se trouve aux environs de 18% face à un taux d'industrialisation de 7%.⁵⁶ Le transfert de population sans travail, de la campagne vers les villes où elles restent sans emploi n'a pas été source de développement économique. La capacité d'accueil des villes est liée à deux problèmes: la faiblesse des secteurs secondaires et tertiaires ainsi que la spéculation foncière. Celle-ci est liée au fait que la plus value du secteur agricole est investie dans les terrains urbains plutôt que dans le secteur secondaire qui n'est pas assez développé. A tout cela, il faut ajouter les conséquences de la faiblesse de l'infrastructure industrielle et tertiaire sur l'équipement urbain: rareté, d'où cherté des matériaux de construction; insuffisance des réseaux de communication, d'où cherté des denrées transportées, alimentaires ou autres; faiblesse des patentes et autres impôts locaux, d'où impossibilité de réaliser des équipements publics. De tout cela, il résulte, la constitution d'immenses bidonvilles où les émigrants vivent en marge de la ville.

Selon la définition donnée par l'Académie turque, le bidonville est défini comme la construction hative, en une nuit, de maisons dépourvues de tout confort et de tout équipement. Le professeur Yavuz précise qu'il s'agit de la construction d'une maison, sur le terrain d'autrui, en infraction aux dispositions de la loi sur les travaux publics relative aux conditions de salubrité etc....⁵⁷ Par exemple du recensement de 1965, il ressort ainsi que 57,7% des habitations étaient dépourvues de salles de bain, 44% dépourvues d'eau et 14,7% d'électricité.⁵⁸ La loi n°775 de 1966, interdisant les

⁵⁶ YERASIMOS, Stefan, Op. cit. , p.46.

⁵⁷ YAVUZ, Fehmi, KELEŞ, Ruşen, GERAY, Cevat, Op. cit. , p. 647.

⁵⁸ Ibid, p. 590.

bidonvilles a confirmé que l'on pouvait entendre par ce terme toute construction édiflée en infraction aux régleme nts d'urbanisme, sur le terrain d'autrui, sans l'accord du propriétaire.⁵⁹

En Turquie, le bidonville a fait son apparition au milieu de la deuxième guerre mondiale et constitue par son ampleur un vaste problème social. Avant la promulgation de la première loi, en 1948, sur les bidonvilles le nombre de ceux-ci s'élevaient déjà à 25000 ou 30000. Lors de la seconde loi, en 1953, leur nombre atteint 80000. Il passe à 240000 en 1960, 500000 en 1970, 700000 en 1972. Par exemple, à Ankara, leur nombre passe de 70000 à 140000 entre 1960 et 1970.⁶⁰ Les trois-quarts des bidonvilles se trouvent à Istanbul, Ankara, Izmir, Bursa et Adana. Par ailleurs, 89% des bidonvilles se situent dans les régions d'Anatolie centrale, de Marmara et de Méditerranée.⁶¹ (voir tableau ci-dessous)

Importance des bidonvilles et du chômage dans les grandes villes en (1969-1970).

ville	pop. vivant dans les bidonvilles %	taux de chômage%
Ankara	65	7,2
Istanbul	45	7,4
Izmir	35	7,9
Adana	45	8,1
Bursa	25	6,9

Source: YAVUZ, Fehmi, KELEŞ, Ruhşen, GERAY, Cevdet: Op, Cit., P. 649 et KELEŞ, Ruhşen: Şehirçiliğin Kuramsal Temelleri, Ankara Üniversite Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, n° 322, Ankara, 1972, P. 184

Le recensement de la population de 1985 n'indique pas le nombre de personnes vivant dans les bidonvilles. Il donne seulement la population générale des villes et le nombre d'habitations. Si on considère que dans chaque habitation vivent cinq personnes, on peut déterminer, soi-même, le nombre de personnes vivant dans les bidonvilles. Ainsi à Ankara 1947215 habitants sur 3150965

⁵⁹ Ibid, p. 648.

⁶⁰ Ibid, p. 648.

⁶¹ Ibid, p. 650.

demeurent dans des bidonvilles soit 62%. A Istanbul ce pourcentage est de 44; à Izmir de 70. (voir tableau ci dessous)

villes	pop: totale	nombre de logements	nom. de bidonvilles
Adana	1697184	304802	276234
Ankara	3157965	683837	389443
Istanbul	5499047	1293507	489363
Izmir	2180813	545448	386368
Bursa	1310300	293603	224448

source: *Institut Statistiques d'Etat, recensement de 1985, Ankara, p. 162.*

Les lois successives visant à l'interdiction des bidonvilles sont demeurées sans effet. Les politiciens d'un côté sont à l'origine de ces lois mais d'un autre côté favorisent le développement des bidonvilles pour obtenir le vote des habitants. Il est vrai aussi que le seul véritable moyen d'interdire les bidonvilles qui existent, c'est de les légaliser afin de pouvoir les assainir, les équiper progressivement et en fin de compte les intégrer au reste de la ville. Ainsi, Turgut ÖZAL a lui même promis, lors de la campagne électorale de 1983, d'accorder des titres de propriété aux habitants des bidonvilles d'Ankara. De toute façon, une dizaine d'années après l'apparition des bidonvilles, un aménagement anarchique mais réel se dessine spontanément.

Les bidonvilles se caractérisent, dans le domaine de l'emploi, par un chômage déguisé et des emplois instables sans qualification. Seuls 25 à 30% des ouvriers sont qualifiés. Selon une étude du professeur I. Yasa, la répartition des emplois s'établit comme suit: 27% d'ouvriers qualifiés, 11,5% d'ouvriers non qualifiés, 29,5% de fonctionnaires et de personnel de ménage et 17% de petits commerçants et autres.⁶² La majorité des personnes occupe plusieurs emplois, les moins qualifiées pouvant être marchands d'eau, cireurs de chaussures, gardiens de voiture etc... La spéculation foncière se porte également sur les bidonvilles. Des personnes sont spécialisées dans le commerce de bidonvilles. Ainsi, à Ankara, dans les années 1960, 35% des bidonvilles a été acheté.

⁶² Ibid, p. 653.

D'après une étude du professeur Hart, en 1969, 43,8% de l'habitat est locatif.⁶³ Les besoins en logement entre 1968 et 1971 sont les suivants:

Année	1968	1969	1970	1971
Besoins	141000	174000	184000	194600
Besoins satisfaits	110260	132066	143000	153000
Manques	30740	41934	41000	41600

Source: YAVUZ, Fehmi, KELEŞ, Ruhşen, GERAY, Cecdet: op, cit., P. 589

Ce tableau indique qu'en 1971, il manque 41600 logements pour satisfaire les besoins de la population. Ce déficit provoque le développement des bidonvilles.

Les personnes qui immigrent en ville ne sont pas suffisamment organisées sur le plan politique et syndical pour protéger efficacement leurs intérêts et faire sentir leur poids lors des revendications, négociations et prises de décisions. Ceux qui ont intérêt à soutenir le phénomène d'urbanisation sont les employeurs et les propriétaires terriens. Sur le plan politique et économique ils constituent le groupe le mieux organisé. Il peut y avoir des divergences entre propriétaires et industriels, voire des antagonismes. Pourtant afin de sauvegarder leurs intérêts communs, ils sont souvent contraints à former des coalitions sur le plan politique ou organisationnel. Il n'est pas rare, par exemple de voir, des élus locaux prendre des mesures visant à contenter ces groupes, telles que des permis de construire des étages supplémentaires, des distributions de titre de propriété aux habitants des bidonvilles. Dans ces conditions, ce sont les groupes d'intérêts les plus puissants qui prennent l'initiative des décisions politiques concernant l'urbanisation. Le domaine public peut en subir les conséquences. Il en est ainsi lorsque sur des terrains publics s'implantent illégalement des bidonvilles dont les habitants ou leurs leaders évitent le démolissement en rémunérant de manière occulte des élus locaux. Privés de la disposition de ces

⁶³ HART, W.M, Charles, *Zeytinburnu Gecekondü Bölgesi*, İstanbul Ticaret Odası yayınlari, İstanbul, 1969, p. 1 à 122.

terrains, les collectivités locales ne peuvent réaliser les infrastructures nécessaires à un développement harmonieux de l'urbanisation. La pression exercée par les différents groupes d'intérêts rend hétérogène les politiques d'urbanisme. Les conditions nécessaires au contrôle de ces groupes, afin d'assurer une meilleure répartition et utilisation de l'espace urbain, ne sont pas réunies. Un changement de la politique de l'espace urbain est subordonné à une transformation de la structure sociale.

Or la société turque, est en passe à des mutations qui ne vont pas dans le sens d'une plus grande cohésion sociale. L'exode rural fait que les populations migrantes passent d'un monde religieux, solidaire, communautaire à un monde laïc et individualiste. L'urbanisation a entraîné le regroupement d'ethnies, aux croyances et traditions différentes, et qui vivaient autrefois dans un isolement relatif. Cette cohabitation notamment entre alevîs et sunnites constitue la source de nombreux conflits. La violence est favorisée par l'incapacité à contrôler le développement urbain et par les disparités économiques et sociales qui en découlent. L'insertion sociale des migrants ruraux est difficile. Le choc culturel que provoque le contact avec le mode de vie occidental chez les jeunes, pour la plupart d'origine paysanne, et vite séduits par les idéologies totalitaires, facilite le recrutement d'agents par les terroristes. Les jeunes sont en effet moins résignés que leurs parents face aux conditions de vie misérable qui les attendent. Les jeunes sont pris en charge financièrement par les terroristes, endoctrinés et menacés d'être accusés de trahison s'ils souhaitent quitter le réseau. Une enquête réalisée en 1982, montre que 68,4% des terroristes de droite et 74,4% des terroristes de gauche arrêtés à Ankara sont originaires de lieux autres que les trois plus grandes villes du pays, à savoir: Istanbul, Izmir et Ankara.⁶⁴

Urbanisation et industrialisation ont provoqué l'apparition de catégories sociales nouvelles plus perméables aux idéologies nouvelles comme l'islam et le marxisme. La création de partis anti-système à l'extrême gauche et à l'extrême droite, exercent par leur radicalisme, un attrait sur des catégories sociales sans tradition

⁶⁴ VANER, Semih, *Violence Politique et Terrorisme en Turquie*, Esprit, Paris, Nov, 1984, p. 84.

culturelle. Les grands partis ont alors été acculés à adopter eux aussi des lignes idéologiques plus prononcées. La traditionnelle dichotomie démocrate républicain s'est ainsi doublée d'une division idéologique gauche droite, rendant le combat politique entre les deux camps encore plus violent.⁶⁵

SECTION IV: OPPOSITION ET INTRANSIGEANCE DES LEADERS POLITIQUES

Lorsque les politiciens turcs accèdent au pouvoir ils se refusent à penser que l'opposition peut être utile et qu'ils auront éventuellement à transmettre le pouvoir à cette opposition. Leur attitude contribue à alimenter un climat de guerre civile. Les dirigeants turcs ont l'habitude de considérer l'opposition comme une force de subversion qui menace le régime. Les exemples sont nombreux: Recep Peker, Premier Minsitre du Parti Républicain du Peuple (PRP) à l'égard des démocrates avant 1950; Menderes à l'égard du PRP dans les années 1950-1960; Demirel à l'égard du PRP chaque fois qu'il accédait au pouvoir entre 1965 et 1980; Ecevit à l'égard de l'ensemble des partis d'opposition lorsqu'il était au pouvoir dans les années 1974 et 1978. Parallèlement les leaders des forces d'opposition exaltent leurs partisans dans une lutte qui revêt le sens d'un mouvement de rébellion contre la tyrannie. Cette tension extrême, qui naît des relations conflictuelles que la classe politique entretient en son sein, a comme conséquence la création de fronts tels que le front patriotique créé par Mendéres et le front nationaliste créé par Demirel en 1975 et 1979.⁶⁶ La création d'un front par un camp renforce le sentiment de contre-front dans le camp adverse.

⁶⁵ KARAKARTAL, Bener, *La Turquie ou l'Obstination Démocratique*, Projet, Paris, mars 1983, p. 371.

⁶⁶ Ibid, p. 371.

Pour décrire la situation politique de la Turquie à la veille du coup d'Etat militaire, il faut remonter aux élections législatives du 5 juin 1977. Le Parti Républicain du Peuple (PRP) de B. Ecevit, parti de centre-gauche, en sort victorieux mais sa victoire est toute relative. Les résultats de ces élections sont les suivants:

Partis	Voix (%)	Sièges
Parti Républicain du Peuple (PRP)	41,4	213
Parti de la Justice (PJ)	36,9	189
Parti du Salut National	8,6	24
Parti de l'Action Nationale	6,4	16
les autres et l'indépendants	6,7	8
Total	100	450

Source: Yurt Ansiklopedisi, *Türkiye il il Dünü-bugünü-yarini*, Anadolu yayincilik, Istanbul, 1984, P. 8297.

Aucun parti n'a la majorité pour former un gouvernement. Ce n'est que six mois plus tard qu'une majorité parlementaire se concrétise. Est mis en place, au début de l'année 1978 un cabinet de coalition à dominante sociale-démocrate comprenant: le Parti Républicain du Peuple; le Parti Démocrate (issu d'une scission du Parti de la Justice en 1970); le Parti Républicain de la Confiance issu de deux scissions du PRP en 1967 et 1972 et des "indépendants", pour la plupart démissionnaires du Parti de la Justice.

B. Ecevit est resté au pouvoir pendant vingt-deux mois. Il n'a pas trouvé de solution à la crise. Il a cependant évité un glissement à droite du régime qui aurait pu ouvrir la voie à toutes sortes d'aventures, du fait, notamment de la participation aux gouvernements précédents du Parti de l'Action Nationale, un parti néo-fasciste. L'échec d'Ecevit a provoqué un sentiment de désillusion et de découragement dans une grande partie de la population.⁶⁷

⁶⁷ HÖKE, Engin: Op, cit. , p. 193.

L'inefficacité du gouvernement de B. Ecevit, incapable de mettre un terme à l'anarchie, d'enrayer l'inflation galopante et d'empêcher la pénurie de certains produits de première nécessité, explique en grande partie la cuisante défaite du PRP aux élections sénatoriales partielles du 14 octobre 1979. Celles-ci enregistrent une progression spectaculaire du Parti de la Justice, qui obtient 47% des suffrages exprimés (niveau qu'il n'avait pas atteint depuis 1969), tandis que le Parti Républicain du Peuple qui avait obtenu en 1977 40,7% des voix dans les vingt-neuf départements concernés par les élections du 14 octobre 1979, descend à moins de 30%. L'électorat du Parti Démocrate, qui ne participait pas aux élections s'est porté surtout sur le Parti de la Justice. L'abstentionnisme a été un autre facteur décisif de la chute du parti de B. Ecevit. Une grande partie de l'électorat urbain, traditionnellement favorable au PRP, l'a sévèrement sanctionné en refusant de voter.⁶⁸ La coalition formée le 26 janvier 1974, avec le Parti du Salut National, parti islamiste, et surtout l'incapacité du gouvernement à résoudre les principaux problèmes économiques en sont la cause. De plus, en allant voter, certaines personnes avaient peur d'être victime d'une action terroriste.

Le gouvernement Demirel arrive au pouvoir en novembre 1979, en tant que gouvernement minoritaire détenant 185 sièges au Parlement. Repoussant les avances formées par le chef de l'ancien gouvernement, B. Ecevit, le Premier Ministre, S. Demirel forme une coalition avec le Parti de l'Action Nationale (16 sièges) et le parti islamiste du Salut National (24 sièges). Les dirigeants des deux grands partis politiques, PRP et PJ se divisent alors sur une série de questions. Ils ne peuvent se mettre d'accord ni sur le choix d'un nouveau Président pour lequel plus de 120 votes sont effectués sans résultat, ni sur un programme économique, ni sur des mesures anti-terroristes. B. Ecevit marque son désaccord profond face au programme économique de base adopté par le gouvernement le 24 janvier 1980.

Ces profondes divergences de vues étaient de nature tellement idéologiques qu'elles se résumaient à deux façons de voir l'avenir

⁶⁸ VANER, Sehih, *Turquie: Une démocratie en état de siège*, Etudes, Paris, mai, 1980, p. 598.

de la Turquie. Elles exercèrent inévitablement leur influence sur les possibilités de former un gouvernement d'unité nationale, rassemblant PRP et PJ et sur les possibilités d'adopter des mesures anti-terroristes. B. Ecevit encourageait pourtant vivement un gouvernement d'unité nationale estimant qu'il s'agissait d'une question de la plus haute importance et représentant le seul moyen d'apporter la stabilité au pays. Il savait très bien que S. Demirel y était fortement opposé mais pensait qu'il n'en allait pas de même pour plusieurs membres du Parti de la Justice. S. Demirel rejetait l'idée d'un gouvernement d'unité nationale car il était fermement persuadé que pour poursuivre un programme aboutissant au redressement de la situation économique, un gouvernement harmonieux, efficace, apte à prendre des décisions rapidement était nécessaire.⁶⁹

En ce qui concerne les activités terroristes, S. Demirel estimait entre 25 et 40 le nombre d'organisations terroristes d'extrême gauche ou d'extrême droite. Il déclara que le gouvernement savait qui était à l'origine des actes de violence politique mais se refusait à suivre les mêmes méthodes que celles des terroristes. Il affirma sa détermination à maîtriser les terroristes sans porter atteinte aux principes démocratiques. Le gouvernement Demirel pensait pouvoir faire face et contrôler certains aspects du terrorisme en menant des politiques sévères de redressement économique et en traitant tous les terroristes de la même manière devant la loi. Cette dernière attitude faisait référence à la fois à une nouvelle législation anti-terroriste et à la poursuite, sinon à l'expansion de la loi martiale. Toutefois, les autorités estimaient également que ces mesures ne produiraient pas un grand effet sans l'appui total et sincère des deux grandes familles politiques.

Or, les opinions de B. Ecevit étaient totalement différentes de celles du gouvernement. B. Ecevit prétendait que l'échec du programme économique du gouvernement avait ravivé les tensions sociales. Les mesures prises pour lutter contre le terrorisme

⁶⁹ ROKKE, Mona: Op, cit. , p. 10.

n'étaient pas, selon lui, adéquates puisque le terrorisme avait quadruplé depuis l'arrivée au pouvoir du Parti de la Justice en novembre 1979 (1900 personnes tuées en 7 mois). B. Ecevit reconnaissait certes que les forces militaires avaient fait énormément pour empêcher le terrorisme de masse.⁷⁰ Il déclara cependant qu'il soupçonnait certains groupes du gouvernement de fermer les yeux sur les activités terroristes d'extrême droite ou même de collaborer avec eux. Les terroristes de droite bénéficiaient de la protection du gouvernement alors que la protection des adhérents du PRP et des députés du PRP n'était pas du tout appropriée. La police ainsi ne s'employait pas efficacement à lutter contre le terrorisme parce que ses rangs mêmes étaient infiltrés de partisans politiques. La situation était similaire au sein de l'Administration publique. Il était nécessaire, selon B. Ecevit de préparer le terrain pour l'organisation d'élections sans danger car la vie des candidats étaient menacées. En juillet 1980, le PRP déposa une motion de censure accusant le Ministre de l'Intérieur du gouvernement Demirel d'avoir pris le parti des terroristes de droite. Suite à celle-ci le ministre présenta sa démission. Sous la pression croissante du public et des militaires, les dirigeants du PRP et du PJ se rencontrèrent en juillet 1980, répondant ainsi à l'invitation adressée par Ihsan Sabri Çağlayangil, ancien ministre d'Etat. Quelques progrès furent faits sur le plan des mesures anti terroristes. Une semaine plus tard, une commission parlementaire composée de représentants des deux partis approuvait deux projets de loi anti terroristes. B. Ecevit et le PRP refusèrent d'appuyer trois autres projets qui auraient selon eux donné trop de pouvoirs à la police dont ils soupçonnaient l'infiltration et qui auraient empiété dans une trop grande mesure sur les libertés individuelles.⁷¹

Outre l'impasse politique concernant l'élection d'un président, les partis ne parvenaient pas non plus à s'entendre sur la question de savoir s'il fallait organiser des élections législatives anticipées. Le Premier Ministre, S. Demirel, y était favorable arguant du fait que la représentation parlementaire ne reflétait

⁷⁰ Ibid, p. 10.

⁷¹ Ibid, p. 11.

plus le sentiment politique de la Nation. Le PRP, favorable à un gouvernement d'unité nationale y était opposé.⁷² Or sans le soutien du PRP, le Parlement ne pouvait atteindre la majorité des deux tiers nécessaire à sa dissolution. B. Ecevit prétendait ainsi vouloir éviter l'arrivée au pouvoir du parti de Alpaslan Türkeş, le Parti de l'Action Nationale, ce parti étant à l'origine de la campagne terroriste menée contre la gauche ainsi que contre les minorités ethniques et religieuses.

Deux événements illustrent plus particulièrement la désintégration et la paralysie politique croissante du pays. Le premier est constitué par la condamnation du Ministre des Affaires Etrangères, Mr. Hayrettin Ekmen, le 5 septembre 1980. Dans une motion de censure déposée par le Parti du Salut National, dirigé par Necmettin Erbakan, le ministre a été accusé de poursuivre des politiques de tendance trop occidentale; d'avoir annoncé l'intention de la Turquie d'adhérer à la Communauté Economique Européenne et de faire ainsi du pays une "colonie européenne"; de n'avoir pas restreint les relations avec Israël. La résolution a été appuyée par le PRP. Sur 450 députés, 233 étaient présents et la motion de censure fut votée par 231 voix. Suite à cette mesure, S. Demirel perdit son ministre des Affaires Etrangères et se vit abandonné par son parti. A cette occasion, le Parti du Salut National montra quel pouvoir un petit parti pouvait exercer au sein d'une coalition et renforça ainsi son influence. Le Parti du Salut National de Necmetin Erbakan a vu le nombre de ses adhérents et son importance croître sensiblement après la Révolution iranienne et la renaissance islamique, tandis que le chef de ce parti était largement considéré comme un futur Ayatollah turc. Bien que la politique du Parti du Salut National contienne des éléments en contradiction directe avec les principes séculaires de la Constitution turque, ce parti n'a pas été menacé par le gouvernement et a pu se forger des territoires au sein desquels il constitue une force dominante et voit ses pratiques mises en oeuvre.

⁷² BIRAND, M. Ali, *12 Eylül Saat 04*, karacan yayinlari, Istanbul, 1985, p. 126.

Le second événement concerne également le Parti du Salut National. Ses dirigeants organisèrent une réunion anti-Israélienne dans la ville de Konya. Ils marquaient ainsi leur opposition à la politique étrangère de la Turquie qui est la seule nation musulmane, avec l'Égypte, à reconnaître Israël sur le plan diplomatique. Lorsque Israël voulu faire de Jérusalem sa capitale permanente, N. Erbakan entama une campagne pour que le gouvernement rompe ses relations avec Israël. Lors de la réunion de Konya, les musulmans portaient leurs robes et leurs turbans, tenue interdite par la loi turque (autorisée en 1990), et refusèrent de se lever pour l'hymne national. Les principes d'Atatürk et les lois turques en tant que démocratie séculaire étaient bafouées⁷³ mais le gouvernement Demirel ne tenta pas de s'opposer à son partenaire de coalition. Ceci fut perçu comme un signe de l'accroissement du pouvoir du Parti du Salut National.

La crise que connaissait la Turquie à la veille du coup d'Etat de 1980 atteignait tous les secteurs de l'Etat: le système politique, l'économie, la politique étrangère et la sécurité nationale. L'une des difficultés essentielles à surmonter était d'ordre psychologique et concernait l'identité du pays en tant que nation démocratique moderne à vocation occidentale. Cette crise d'identité était notamment liée à la réprobation des occidentaux que ceux-ci ont manifesté lors des diverses crises chypriotes, plus particulièrement lors de l'invasion de l'île par les turcs en 1974. Cet épisode chypriote et l'embargo pétrolier décrété par l'OPEP (Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole) a coïncidé avec la polarisation interne gauche droite.

La crise conjuguée de l'économie et de l'ordre public ont débouché sur une crise plus grave: celle des institutions. Certains, comme le Parti de l'Action Nationale y ont contribué ostensiblement.⁷⁴ En 1980 la situation était plus grave qu'en mars 1971 où les militaires étaient intervenus.



⁷³ ROKKE, Mona: Op, cit. , p. 12.

⁷⁴ VANER, Semih, *Turquie: une démocratie en état de siège*, Etudes, Paris, mai, 1980, p. 600.

CHAPITRE II

LE COUP D'ETAT DU 12 SEPTEMBRE 1980

Le 25 novembre 1979, S. Demirel chef du Parti de la Justice accède au pouvoir et se donne cent jours pour rétablir l'ordre. Il affirme que les nouvelles mesures anti-terroristes de son Cabinet vont apporter un nouvel élan aux forces de sécurité. S. Demirel ne parvient pourtant pas à redresser la situation, tant économique que sociale et politique.

Des grèves éclatent dans tout le pays. Plusieurs milliers de soldats prennent d'assaut une usine d'Izmir occupée par des grévistes. L'Etat de siège est étendu à deux nouvelles provinces. Le mandat du Président de la République, Fahri Korutürk arrive à expiration et les Chambres ne parviennent pas à lui trouver un successeur. En juillet 1980, des incidents sanglants éclatent entre communautés religieuses à Çorum en Anatolie centrale. Par ailleurs, la police met fin aux Comités Populaires de la ville de Fatsa, comités tendant au travail des hommes dans une région où la tradition voulait que seules les femmes travaillent. La violence politique fait alors 10 à 15 victimes par jour; parmi elles Nihat Erim, Président du Conseil

pendant le coup d'Etat de 1971 et Kemal Türkler, dirigeant syndicaliste du Disk (Confédération des Syndicats Progressistes). Le 18 août 1980, S. Demirel dépose au Parlement un projet d'élections anticipées qui est repoussé et la situation devient de plus en plus complexe.

A trois reprises au début de l'année 1980, l'armée lance des avertissements en arguant de sa mission de "garante et vigile de la République" prévue par la Constitution de 1961. Les chefs de l'armée souhaitent le renforcement du système bipartiste et, sans préconiser toutefois une coalition entre les deux grandes formations, le PRP et le PJ, ils demandent qu'elles rapprochent

leurs vues.⁷⁵ En janvier 1980, un texte est remis au chef de l'Etat demandant que "les partis qui s'inspirent d'une vue kémaliste et nationale cherchent en commun dans le cadre du régime parlementaire démocratique, des mesures et remèdes contre l'anarchie, la terreur et le séparatisme kurde".⁷⁶ Le 13 mai 1980, revenant d'une réunion de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), le général Kenan Evren insistait pour que les partis se mettent d'accord sur l'élection du Président de la République, encore en suspens depuis la fin mars 1980. Le 30 août, dans son message aux forces armées, il déclare que "La tâche du Parlement est de trouver une solution au maintien de l'ordre". "On ne saurait attendre que l'ordre et la tranquillité du pays soit assurés uniquement par les commandants de l'Etat de siège" mais il déplore la faiblesse des autorités de l'Etat.⁷⁷

Malgré les avertissements de l'armée la situation politique, économique de la Turquie ne cesse de se détériorer. Dans la nuit du 11 au 12 septembre 1980, les chars de la 28^e brigade de l'armée turque, basée dans le quartier de Mamak, banlieue d'Ankara, font mouvement vers la capitale. Au même moment, tous les commandants de régions donnent l'ordre à leurs forces d'occuper les points névralgiques du pays. L'opération a été préparée de longue date par l'Etat major.⁷⁸ Ainsi, les forces militaires, placées sous le commandement du général Kenan Evren, chef d'Etat major des forces armées turques, prennent le contrôle de la Turquie par une intervention qui n'a pratiquement rencontré aucune résistance.

Il convient d'analyser les buts du coup d'Etat, ses conséquences, les réactions internationales qu'il a suscitées et enfin le rôle que l'armée joue traditionnellement en Turquie.

⁷⁵ Le Monde, 3 et 4 Janvier, 1980.

⁷⁶ Ibid, 13 septembre, 1980.

⁷⁷ Ibid.

⁷⁸ Journal de l'année, Paris, 1er juillet 1980 - 30 juin 1981, p. 194.

SECTION I: LES BUTS DU COUP D'ETAT

Le haut commandement a justifié l'intervention militaire par la triple crise économique sociale et politique que connaissait le pays. Les diverses déclarations du général Evren en témoignent. C'est en effet par un message du général Evren que l'annonce du coup d'Etat a été officialisé: "Les forces armées ont pris le contrôle du pays pour sauvegarder son intégrité territoriale et son unité nationale. L'armée a été obligée de faire face au danger mortel que courait le pays. Nous avons réussi à prendre le contrôle complet du pays".⁷⁹ Parlant du terrorisme le chef d'état major a déclaré "qu'au cours des deux dernières années, le terrorisme a coûté la vie à 5241 personnes et en a blessé ou handicapé 14152. Ces chiffres sont comparables aux victimes d'une bataille importante et, malgré la gravité sans cesse croissante des actes de terrorisme, les dirigeants politiques n'ont pu faire face aux problèmes, ni s'unir pour combattre et contrôler le terrorisme. L'unité et la solidarité nationale firent défaut à un moment où l'on en avait le plus besoin. Au lieu de cela, les politiciens continuèrent à se concentrer sur des questions de parti, au détriment du bien être général de la population. Le pays était caractérisé par une division politique et par une intensification de la polarisation politique, qui toutes deux contaminaient dans tout le pays de plus en plus les administrations. L'Etat était sur le point de s'effondrer et aucun organe ni groupe politique ne semblait capable de sauver la nation. Les militaires conclurent à contre coeur qu'il était de leur devoir de prendre la direction du pays afin de protéger les habitants de la peur en assurant la sécurité des individus et des biens...". Le général Evren précisa que les militaires avaient l'intention de rendre le pouvoir aux autorités civiles dès qu'un nouveau gouvernement aurait pu être formé selon des normes acceptables. Des élections auraient lieu

⁷⁹ Le monde, 13 septembre, 1980.

pour désigner une assemblée qui rédigerait une constitution. Les principes d'Atatürk seraient respectés.⁸⁰

Afin de donner un caractère solennel à ces affirmations, chacun des cinq officiers supérieurs auteurs du coup d'Etat, ont, six jours après leur intervention prêté serment en ces termes: "Au nom du peuple turc, je m'engage à suivre les principes d'Atatürk pour résoudre les problèmes de la République, à contribuer sans tarder à l'unité et au bonheur du peuple et à défendre les principes de la République démocratique et séculaire. Je m'attellerai aussi à l'élaboration d'une nouvelle constitution pour rendre le pouvoir au Parlement".⁸¹ Les militaires voulaient ainsi montrer publiquement qu'ils n'avaient pas l'intention de rester au pouvoir indéfiniment et qu'ils souhaitaient restaurer la démocratie parlementaire dans les plus brefs délais possibles.

Le souci de rétablir l'ordre dans le pays correspondait au souhait des USA (United States of America) de rétablir la stabilité dans la région. La doctrine Truman de 1947 posait en effet comme principe la défense par les USA du statu quo en Turquie et en Grèce, l'adhésion de ces pays à l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord) en 1952 en étant la conséquence logique.⁸² Les américains ont utilisés les événements d'Iran et d'Afghanistan comme prétexte pour raviver, sous un autre nom et avec de nouveaux partenaires, le pacte défunt de CENTO (Organisation du Traité Central) qui les liait à la Turquie, l'Irak, l'Iran et le Pakistan. Les américains souhaitaient constituer une nouvelle alliance pro-américaine au Moyen-Orient avec la participation de la Turquie, de l'Egypte, d'Israël et de l'Arabie Saoudite. Le premier pas vers le rapprochement des USA et de la Turquie était d'amener cette dernière à signer un accord de coopération sur la défense établissant les principes fondamentaux des relations de défense bilatérale et assurant aux USA la possibilité d'opérer dans leurs bases clé en Turquie. En effet, en 1974, la Turquie avait abrogé unilatéralement le traité de défense précédent en guise de

⁸⁰ ROKKE, Mona: Op, cit. , p. 2.

⁸¹ Ibid, p. 2.

⁸² Le Monde, 13 septembre, 1980.

représailles contre l'embargo américain. Toutes les bases américaines avaient été fermées exceptée une base aérienne stratégique de l'OTAN (base d'Incirlik, à Adana). En octobre 1978, le Premier Ministre, B. Ecevit avait ordonné la réouverture de quatre bases clés. Lorsque le Congrès américain leva le blocus sur les armes, l'immense majorité de la population et les forces politiques turques étaient opposées à un statut permanent pour les bases et installations américaines et de l'OTAN. Or, après la prise du pouvoir par S. Demirel et immédiatement après un ultimatum de l'armée au pouvoir, les représentants du gouvernement américain se sont précipités en Turquie et le 9 janvier 1980 ont conclu l'accord de coopération sur la défense avec le gouvernement.⁸³

Le très fort intérêt porté par les USA à la Turquie laisse supposer que les manœuvres de l'OTAN qui se sont déroulées en même temps que le coup d'Etat n'étaient pas une coïncidence. Les manœuvres se situaient en Thrace occidentale et nécessitaient la participation de 3000 soldats belges, italiens et ouest-allemands. Leurs buts étaient de tester la riposte de l'OTAN à une attaque éventuelle de la Turquie occidentale par les forces du Pacte de Varsovie en Bulgarie.⁸⁴ Or, dans les premiers communiqués de la junte militaire, il est clair que le coup d'Etat ne visait pas seulement le rétablissement de la stabilité en Turquie mais aussi le rétablissement de la stabilité au Moyen-Orient. Il est rappelé, dans le message délivré par le général Kenan Evren le jour même du coup d'Etat, que la Turquie resterait fidèle à l'OTAN. Cette fidélité a été ultérieurement renouvelée à plusieurs reprises par les militaires. De même, le Times du 13 septembre 1980 note que: "Le message et le moment choisi ont été particulièrement bien accueillis par les Alliés qui devenaient de plus en plus inquiets de la situation politique chaotique dans cette région particulièrement exposée et vitale du flanc sud-est de l'OTAN". Par ailleurs, Haydar Saltik, choisi comme secrétaire général du Conseil National de Sécurité, organe de direction du pays établi par les militaires, était un général qui avait participé à de nombreuses réunions de l'OTAN.

⁸³ Bulletin Info-Türk, Bruxelles, Septembre, 1980, p. 4.

⁸⁴ International Herald Tribune, 13 Septembre, 1980.

L'armée intervient chaque fois que le régime subit des revers au détriment des classes dominantes. Alors que l'intervention du 12 mars 1971 a été réalisée dans la précipitation et sans préparation détaillée et préalable, ce qui explique son fiasco, l'intervention du 12 septembre 1980 a été élaborée longtemps à l'avance. Tout a été mis en oeuvre pour que les conditions préalables soient suffisamment mûres et justifient la prise de pouvoir à la fois dans le pays et devant l'opinion publique internationale.

SECTION II: LES CONSEQUENCES DU COUP D'ETAT

Les militaires ont longuement justifié leur intervention tant vis à vis de la population que des pays occidentaux. Ils soulignaient d'autant plus le caractère salvateur de leur intervention qu'ils étaient prêts à recourir à des moyens exceptionnels pour parvenir à leurs buts.

Immédiatement après le coup d'Etat les chefs militaires ont fait savoir que le pays serait provisoirement dirigé par le Conseil National de Sécurité (CNS), institution prévue par la Constitution mais dont la mission était modifiée. D'une manière plus précise la constitution de 1961 avait mis en place un Conseil de Sécurité Nationale (CSN) qui se composait de représentants de l'armée dont le chef d'Etat major des armées et du commandant des forces de police. Ce CSN ne doit donc pas être confondu avec le CNS constitué par les militaires à l'occasion du coup d'Etat de 1980. Le général Haydar Saltuk, chef d'Etat major adjoint fut désigné comme sixième officier et Secrétaire Général du CNS. Le CNS assumait les pouvoirs exécutifs et législatifs. Le 15 septembre 1980, le CNS décréta que les ministères seraient administrés par des sous secrétaires qu'il nommerait. Ceux-ci, technocrates non politiques jouiraient de "tous les pouvoirs et fonctions des ministres au nom du CNS, jusqu'à la création du nouveau Conseil des Ministres". La nomination d'un gouvernement provisoire composé de civils et de militaires fut annoncée le 20 septembre 1980. Le CNS désigna Bulent Ulusu,

ancien commandant des forces navales puis ambassadeur à Rome, comme Premier Ministre intérimaire d'un cabinet d'unité nationale. Il a été indiqué que les principaux critères de sa désignation étaient sa non affiliation à des milieux politiques, ses relations étroites avec les chefs militaires et sa réputation d'administrateur déterminé, ayant été capable d'apporter la discipline dans les services politisés de la Turquie. B. Ulusu constitua un cabinet composé de 27 membres dont 6 officiers à la retraite et 20 civils centristes possédant une expérience ministérielle. Les 6 officiers à la retraite ont reçu les portefeuilles de l'Intérieur, de l'Education, des Travaux Publics, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, des Communications. Le ministère de la Défense a été placé sous la direction d'Haluk Bayülken, diplomate de carrière et ancien ministre des Affaires Etrangères tandis que le nouveau ministre des Affaires Etrangères est Ilker Türkmen, ancien Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères.

Le premier Ministre a précisé que les tâches de son gouvernement ne visaient pas seulement à poursuivre le programme économique de S. Demirel mais également de préparer le terrain pour permettre un "fonctionnement régulier de la démocratie parlementaire". Une nouvelle constitution devait être rédigée. Il a déclaré qu'il souhaitait "revenir rapidement à un régime parlementaire libéral en appliquant de manière accélérée des mesures législatives et administratives visant à assurer la survie de l'Etat et à protéger pleinement le droit à la vie et aux libertés des citoyens contre toutes formes d'attaque et d'abus"⁸⁵.

Les premières mesures prises par le CNS allèrent à l'encontre des principes démocratiques dont il attendait assurer la restauration.

Dès les premières heures du coup d'Etat, le Premier Ministre S. Demirel et le chef de l'opposition, B. Ecevit et d'autres leaders politiques sont mis en résidence surveillée. En quelques heures les militaires annoncent l'abolition de la Constitution, la suspension de la démocratie parlementaire, la suppression de l'immunité politique

⁸⁵ ROKKE, Mona: Op, cit., p. 3. Voir aussi, ORAN, Baskin, Kenan Evren'in yazilmamiş anıları Bilgi yayinevi, Ankara, 1989.

des membres du Parlement ainsi que l'interdiction jusqu'à notification ultérieure de toute activité menée par les organes et associations politiques, par les syndicats, à l'exception d'organisations à but humanitaire comme le Croissant Rouge (Kizilay). La loi martiale est étendue à tout le pays et un couvre feu est imposé. Fin septembre 1980 le CNS dissout les 1700 conseils municipaux et fait arrêter plusieurs maires dont celui de Diyarbakir, Mehdi Zana, d'Urfa, de Mardin et de plusieurs autres districts.

La loi martiale permet d'interdire publications, manifestations, grèves; d'infliger des sanctions plus importantes; d'expulser les extrémistes des conseils municipaux; de tirer lors de poursuites de terroristes. La police a le pouvoir de détenir des suspects pendant 30 jours au lieu de 48 heures sans qu'il y ait pour autant motif d'accusation. Des tribunaux spéciaux sont établis afin d'accélérer les poursuites engagées contre les Kurdes et les auteurs de délits. Le premier objectif de l'armée étant le rétablissement de l'ordre, la lutte contre les terroristes a entraîné de nombreuses atteintes aux libertés. Selon un bilan officiel présenté en mars 1981, 23111 suspects ont été arrêtés, 16888 d'entre eux inculpés, 168 condamnations à mort ont été prononcées par les cours martiales. Le gouvernement affirme que "le régime n'utilise pas la torture et ne le tolérera jamais". Les militaires se défendent également du vouloir établir définitivement un régime autoritaire. En ce sens le général Evren déclare que: "Nous n'entendons pas renverser la démocratie, mais la sauvegarder".⁸⁶ Les restrictions aux libertés se manifestent également en matière sociale. Le droit de grève est suspendu. Deux confédérations syndicales, le Disk (Confédération des syndicats progressistes) et la Misk (Confédération des syndicats nationalistes) sont dissoutes. La Disk était connue pour ses sympathies avec Moscou. La Misk était liée au Parti de l'Action Nationale, parti de droite. Plusieurs syndicats affiliés à la Disk ou à la Misk ont également été dissous pour leur politisation extrême ou leurs activités extrémistes. A l'inverse, la Türkiye İşçi Sendikası, confédération syndicale de tendance centriste et pro-

⁸⁶ Journal de l'année, Paris, 1er juillet 1980 - 30 juin 1981, p. 196

gouvernementale n'a pas été dissoute. Son Secrétaire Général Sadik Şide, a été nommé ministre des Affaires Sociales et de la Santé. Ce choix montre que l'armée voulait briser le mouvement syndical progressiste et conférer un monopole de représentation à la Türkiye.

Un bilan établi par Amnesty Internationale fait état des droits de l'homme en Turquie lors du coup d'Etat.

Au cours des procès intentés devant les tribunaux militaires la peine de mort a été requise contre 6353 inculpés; 50 personnes ont été exécutées; pour 255 autres personnes la ratification de leur condamnation à mort par le Parlement était en attente; 650000 personnes ont été gardées à vue pour des raisons diverses que le commandement de l'Etat de siège n'a pas rendues publiques, 210000 procès ont été intentés suite à ces gardes à vue. 14 personnes sont mortes en prison à la suite de grève de la faim.

171 personnes sont mortes torturées. Le nombre de morts suspects dépasse les 300. Des milliers de personnes sont devenues handicapées à la suite de tortures. 5058 personnes ont été accusées de tortures et 544 condamnées.

Plus de 100000 personnes ont été accusés pour infraction aux articles 141,142 et 163 du Code Pénal, principaux articles du code instituant des délits d'opinion.

Des millions de personnes ont été fichées. 338000 personnes ont été privées du droit d'obtenir un passeport. 30000 personnes ont quitté le pays pour des raisons politiques et 14000 d'entre elles ont été déchues de leur nationalité sur décision du Conseil des Ministres.

133000 livres ont été brûlés et 118000 autres mis au pilon. 937 films de cinéma dont 114 films de Yilmaz Güney ont été interdits. Le film "Le combattant fatigué" d'Halit Refig a été brûlé sur ordre du Bülent Ulusu. 8 journaux ont été interdits de publication durant 195 jours. En tout 458 publications ont été saisies, 368 publications ont été interdites de vente par décision de justice. Aux procès d'écrivains, de traducteurs, de journalistes des peines d'amende atteignant des milliards de livres turques ont été requises. 303 procès ont été intentés contre 13 quotidiens à grand tirage. Des peines d'amendes de 60 milliards de lira turques ont été

requis en vertu de la loi "Contre les nuisances" qui prévoit le paiement par les condamnés des frais liés à leur incarcération. Si on prend en compte l'ensemble des organes de presse le total des procès atteint 1428 et celui concernant les seuls quotidiens 2127.

En contradiction avec les normes internationales et les principes de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), le droit à l'organisation syndicale, aux conventions collectives et à la grève a été considérablement restreint pour les salariés. 4891 employés du secteur public ont été licenciés, 4509 autres mutés. Le nombre d'employés et fonctionnaires sanctionnés pour délits d'opinion est proche de 50000. 18000 fonctionnaires divers, 2000 magistrats, 4000 policiers et 5000 enseignants ont été licenciés ou contraints à démissionner. 23667 associations ont été dissoutes. Les droits des femmes et des enfants ont également été bafoués.⁸⁷

L'armée a changé toutes les institutions politiques, économiques et sociales dans le but de sauver officiellement la démocratie. Pourtant les militaires étaient peu pressés d'abandonner le pouvoir aux civils.

SECTION III: LES REACTIONS INTERNATIONALES

L'annonce du coup d'Etat militaire en Turquie n'a pas, dans l'ensemble, provoqué beaucoup de surprise dans le monde. La dégradation de la situation laissait envisager cette éventualité après les avertissements répétés de l'Etat major turc au pouvoir civil et les précédents de 1960 et 1971. La prise du pouvoir par les généraux a suscité un certain nombre de commentaires. Les premiers messages sont venus des USA, de l'Arabie Saoudite, de l'Egypte et du Pakistan.

⁸⁷ Cumhuriyet (la République) 12 décembre, 1989. Voir aussi, Amnesty International, *Rapport 1982*, ed francophone d'Amnesty International, Paris, 1982, p. 347 à 349. - Amnesty International, *Turquie: Défis de Justice* Association pour les éditions francophones d'Amnesty International, Paris, 1988, p. 1 à 61. - Türkiye insan haklari raporu, Türkiye insan haklari vakfi yayinlari, Ankara, 1992.

A) La réaction des pays

Selon le Washington Post, les Etats-Unis ne sont ni inquiets ni mécontents du coup d'Etat à Ankara. Ils y voient volontiers, malgré les précautions oratoires des milieux officiels une entreprise d'assainissement devenue nécessaire. On jure à Washington avoir été surpris par le coup d'Etat. Les Etats-Unis affirme en avoir eu connaissance grâce au coup de téléphone reçu à 2 heures 45 par le général Renick, chef de la mission militaire américaine à Ankara (soit 75 minutes avant l'annonce officielle du coup d'Etat).⁸⁸ Les interlocuteurs du général Renick l'ont doublement rassuré sur le sort des américains en Turquie et sur le respect des alliances militaires. Les Etats-Unis avaient noté comme tout le monde les menaces répétées des généraux turcs au cours des derniers mois précédent le coup d'Etat. Mr. John Trattner porte parole du département d'Etat, a le 12 septembre 1980 indiqué que les Etats-Unis n'avaient ni encouragé ni découragé les militaires à prendre le pouvoir. Par contre il n'a pas donné d'explications sur la présence, quelques jours auparavant à Washington, du Commandant des forces aériennes turques (Tahsin Şahinkaya) ainsi que sur la coïncidence des manoeuvres de l'OTAN et du coup d'Etat. Il a précisé que les Etats-Unis devaient s'inquiéter du pouvoir retiré à tout gouvernement démocratiquement élu.⁸⁹ Cette affirmation n'est qu'une affirmation de principe, étant donné qu'il est plus que probable que les Etats-Unis et les militaires turcs aient préparé ensemble le coup d'Etat. C'est d'ailleurs ce qu'affirme Mehmet Ali Birand dans son ouvrage intitulé "Le 12 septembre 4 heures du matin" (en turc).

A Moscou: les milieux officiels paraissent éprouver une certaine inquiétude. Celle-ci se traduit notamment par l'insistance avec laquelle l'agence Tass indique que le général Evren a réaffirmé la fidélité de la Turquie à l'OTAN. On rappelle que même avant le coup d'Etat, Washington et l'Organisation Atlantique espéraient "entraîner la Turquie sur le front anti-soviétique. Dans la Pravda du

⁸⁸ BIRAND, M. Ali : Op, cit. , p. 286.

⁸⁹ Le Monde, 13-14 Septembre, 1980.

13 septembre 1980 il est cependant souligné que le général Evren a déclaré qu'il souhaitait voir son pays conserver de bonnes relations avec ses voisins dont l'URSS.⁹⁰

A Bruxelles: la Commission des Communautés Européennes a exprimé "l'espoir que les droits de l'homme seraient respectés en Turquie et que les institutions y seraient rétablies".

A Londres: le Foreign Office s'est refusé à toutes déclarations mais la presse britannique commente abondamment le coup d'Etat en insistant le plus souvent sur le soulagement relatif avec lequel il peut être accueilli en occident. La presse conservatrice se montre particulièrement compréhensive à l'égard du général Evren.

A Bonn: le Chancelier Schmidt a espéré "un retour rapide de la Turquie à des conditions de vie démocratique normale". Le Ministère des Finances n'a pas voulu se prononcer dans l'immédiat sur la poursuite de l'importante aide économique accordée par la RFA à la Turquie.

A Athènes: le gouvernement grec continue d'examiner avec une attention particulière la nouvelle situation créée par le coup d'Etat mais il a évité toute déclaration ou commentaire officiel. Cependant, au Ministère des Affaires Etrangères, on laisse entendre, en première analyse que le putsch n'aura pas de facheuses retombées sur les relations entre les deux pays. Il semble que le gouvernement hellénique ait reçu des assurances en ce sens et que le dialogue engagé entre les deux capitales afin de rechercher des solutions aux problèmes actuellement en suspens se poursuive normalement.

En Iran: pays avec lequel les relations routières ont été rétablies après avoir été suspendues pendant trente heures, le quotidien de Téhéran "République Islamique" estime que les Etats-Unis ont jugé nécessaire d'intervenir car les événements de la Révolution Islamique étaient sur le point de se reproduire en Turquie. Les conseils islamiques des usines ont adressé un message de soutien aux ouvriers turcs et ont déclaré "leur haine" de ce coup d'Etat.

A Paris: le porte parole du Quai d'Orsay, a déclaré le 15 septembre 1980 que la France avait pris note des indications données par le

⁹⁰ Cumhuriyet, Miliyet, 16 septembre, 1980.

général Evren sur la constitution prochaine d'un gouvernement civil en Turquie. La France a souhaité que des institutions démocratiques soient rapidement rétablies en Turquie conformément à son appartenance au Conseil de l'Europe, à l'Alliance Atlantique ainsi qu'à son association à la CEE. De son côté, Georges Sarre, membre du Comité Directeur du Parti Socialiste et de la commission mixte CEE-Turquie du Parlement Européen a émis une "condamnation sans appel", affirmant que "ce sont les démocrates, les travailleurs, les gens de gauche qui tomberont sous le coup de la répression".⁹¹

La réaction des Etats est en général prudente. Par contre celle des organisations syndicales internationales, face à la pression exercée sur le mouvement syndical en Turquie, est plus vive.

B) La réaction des organisations syndicales internationales.

La Confédération Mondiale du Travail, la Confédération Internationale des Syndicats Libres et la Confédération Européenne des Syndicats ont immédiatement réagi et ont publié les communiqués suivants.

Confédération Européenne des Syndicats: Mr. Mathias Hinterscheid, Secrétaire Général de la confédération a envoyé une lettre urgente au président en exercice du Conseil des Communautés Européenne, M. G. Thorn et au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. F. Kraasck. Dans ces lettres, M. Hinterscheid émet des doutes sérieux sur les intentions de l'armée turque, doutes qui se basent sur la conviction que celle-ci aurait eu la possibilité de combattre le terrorisme et la violence politique sans supprimer les libertés fondamentales et les droits essentiels des travailleurs et syndicats. M. Hinterscheid a lancé un appel pressant aux institutions européennes afin qu'elles utilisent tous les moyens à leur disposition visant au rétablissement immédiat des libertés fondamentales et des règles démocratiques et à la libération immédiate des leaders politiques et syndicaux arrêtés (....). Sa

⁹¹ Le Monde, 16 septembre, 1980. Voir aussi, Cumhuriyet et Miliet, 17 septembre, 1980.

lettre au Président du Conseil des Ministres des Communautés Européennes précise que: "La prise de pouvoir en Turquie par l'armée nous a confirmé que ce pays n'est pas parvenu, jusqu'à présent, à garantir les libertés fondamentales et les droits démocratiques essentiels. Pour la première fois dans l'histoire moderne du pays, les syndicats ont été formellement supprimés et un grand nombre de syndicalistes ont été arrêtés. Ceci ajouté aux autres cas d'atteinte aux droits de l'homme prouve que la situation en Turquie est un défi à toutes les forces démocratiques de l'Europe (...). Dans ce contexte, nous tenons également à vous rappeler notre attitude de principe vis-à-vis de toute aide économique accordée par les pays industrialisés à des pays nécessiteux. Nous appuyons cette aide à condition d'avoir un minimum de garantie, à condition que les fruits de cette aide reviennent aux masses travailleuses des pays en question. Ceci ne nous semble pas possible sous un régime autoritaire et dictatorial (...)"⁹²

Confédération Mondiale du Travail (CMT): un mémorandum a été adressé à la Commission de la CEE, à des parlementaires européens, aux Secrétaires Généraux de l'OCDE et de l'OTAN. Il fait partie des documents à l'appui de la plainte déposée par la CMT, le 17 septembre 1980 auprès du Directeur Général du Bureau International du Travail. La CMT souligne qu'il "est pour le moins curieux que les chefs militaires, se présentant comme les sauveurs de la démocratie procèdent aussitôt à des actes anti démocratiques: interdiction du droit de grève, restrictions de l'activité syndicale, interdiction de la Disk, arrestations et interrogations de responsables syndicaux depuis des militants et délégués d'usines jusqu'aux responsables confédéraux, mise en résidence surveillée des responsables politiques et suppression du Parlement (...). La CMT estime que la liberté est indivisible et a dénoncé l'hypocrisie de la plupart des responsables politiques et économiques du bloc occidental. Dans les circonstances présentes, un attachement réel à la démocratie et à la défense des Droits de l'Homme devrait se vérifier: - Pour la Communauté Européenne par

⁹² Bulletin Info-Türk, Bruxelles, septembre, 1980, p. 13.

un gel des négociations et des décisions du Conseil d'Association CEE-Turquie, notamment celles définies en juillet 1980. - Pour l'OTAN, dont les statuts fondateurs lui assignent une tâche de défense de la liberté et de la démocratie, par l'arrêt de la coopération avec la Turquie. - Pour le FMI, la Banque Mondiale et l'OCDE, par un gel des prêts en cours. - Pour les gouvernements occidentaux par l'arrêt des livraisons d'armement. La démocratie ne peut se maintenir et progresser que par des pratiques démocratiques, notamment l'existence de la liberté syndicale et le fonctionnement de syndicats indépendants quels que soient les régimes politiques. La démocratie signifie une répartition équitable des ressources, des revenus et des pouvoirs économiques et politiques. Tout le reste est de la fiction".⁹³

Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL): Le Secrétaire Général de cette confédération, Otto Kersten, a envoyé le message suivant au général Evren, chef du Conseil National de Sécurité: "Groupant 70 millions de travailleurs organisés dans le monde libre, la CISL est préoccupé par les récents événements de Turquie et demande qu'en toutes circonstances le droit inaliénable à la liberté d'association soit protégé (...)".⁹⁴

Les vives critiques des organisation syndicales et les réactions officielles plus nuancées des pays occidentaux sont restées sans influence sur les orientations internationales de la Turquie: celle-ci restait pro-occidentale et pro-OTAN. Dans ce contexte, la plupart des pays occidentaux ont adopté une approche parallèle en ce qui concerne l'aide à la Turquie. Les engagements d'assistance ont été maintenus à condition que les institutions démocratiques soient rétablies rapidement. La CEE, qui participa au programme d'aide à la Turquie, décida de poursuivre son aide et exprima l'espoir que "les Droits de l'Homme seraient pleinement respectés et que les institutions démocratiques seraient restaurées". Les Etats-Unis ont décidé de poursuivre leur aide économique et militaire et ont ajouté qu'ils espéraient le

⁹³ Ibid, p. 14.

⁹⁴ Ibid, p. 14.

rétablissement prochain de la démocratie en Turquie et l'établissement de la stabilité économique et politique.

SECTION IV: LE ROLE DE L'ARMEE

Un point commun des trois interventions de l'armée (1960-1971-1980) est la situation d'état de siège décrété officiellement par les gouvernements civils à la suite de difficultés majeures. Dans les trois cas, les militaires étaient associés effectivement à l'exercice du pouvoir avant l'intervention. Les pouvoirs civils montraient ainsi leur incapacité à contenir une situation de crise avec les moyens conventionnels et demandaient l'aide de l'état-major. Ce dernier pouvait alors très facilement estimer, devant l'ampleur de la crise généralisée, que le pouvoir était incapable de maintenir l'ordre.⁹⁵

Pour découvrir le rôle déterminant de l'armée dans la vie politique du pays, il faut remonter loin dans l'histoire. L'armée a toujours été le pilier principal de la vie politique de l'Empire Ottoman. Cette tradition n'a pas été interrompue avec la fondation de la République dont la quasi totalité de ses dirigeants initiaux étaient d'origine militaire. Depuis l'effondrement de l'Empire Ottoman, les forces armées turques ont toujours été l'une des forces motrices de la société. Par exemple, au XIX^e siècle le mouvement progressiste "Jeunes Turcs" a trouvé ses partisans les plus ardents parmi les officiers de l'armée, ceux-ci représentant une partie importante de l'élite de la population.⁹⁶ De même, la guerre de libération nationale (1919-1922), la proclamation de la République en 1923, ont été menés par les officiers de l'armée. Entre 1909 et 1980, l'armée n'a pas hésité à intervenir de nombreuses fois dans la vie politique du pays:

⁹⁵ KARAKARTAL, Bener: Op, cit. , p. 370.

⁹⁶ Bulletin Info-Türk, Bruxelles, septembre, 1980, p. 5.

années	durée	prétexte du coup d'Etat
1909-1912	3 ans, 2 mois, 2 jours	insurrection religieuse
1912	42 jours	activités anti gouvernementales
1912-1919	7 ans, 17 jours	guerre des Bakans
1920-1922	2 ans, 6 mois, 19 jours	résistance contre l'occupation
1925-1927	2 ans, 8 mois, 26 jours	révolte de Seyh Said
1940-1948	7 ans, 1 mois, 11 jours	Seconde guerre mondiale
1955-1956	8 mois	émeutes contre les grecs à Istanbul
1960-1961	1 an, 7 mois, 2 jours	Coup d'Etat militaire du 27 mai
1963-1964	1 an, 1 mois, 28 jours	insurrection militaire du 21 mai
1970	3 mois	résistance ouvrière des 15 et 16 juin
1971-1973	2 ans, 3 mois	Coup d'Etat militaire du 12 mars
1974-1975	1 an, 11 mois	opération de Chypre
1978-1980	1 an, 8 mois, 23 jours	massacre de Kahramanmaras
1980-1983	3 ans, 1 mois, 28 jours	Coup d'Etat militaire du 12 sept. ⁹⁷
1984-1994	10 ans (continuer)	l'intervention de l'armée à l'Est de la Turquie contre le PKK.

Il est possible de repérer dans l'histoire républicaine de la Turquie trois périodes bien distinctes. La première période qui couvre approximativement les années 1920-1950 est caractérisée par les interventions "civiles" des militaires: ce sont en effet les anciens chefs de l'Armée Nationale qui détiennent, pendant cette période le pouvoir politique civil, par l'intermédiaire du parti politique unique, le PRP (Parti Républicain du Peuple) fondé par Mustafa Kémal en 1923.⁹⁸ Ainsi l'examen de la répartition des origines socio-professionnelles des députés ayant siégé au

⁹⁷ Ibid, p. 5.

⁹⁸ GÖKALP, Iskender, et, VANER, Semih, *Contribution à l'analyse des interventions militaires en Turquie*, Cahier du GETC, groupe d'études sur la Turquie contemporaine, n°: 1, Paris, 1984 - 85, p. 94.

parlement entre 1920 et 1952 montre la prépondérance indiscutable des milieux militaro-civils:

Origine professionnelle	Nombres de députés	%
Bureaucrates-Militaires	720	33
Professions-Liberales	683	31
Commerçants-etc...	523	24

Source: BOZDEMIR, Mevlut, *le rôle extra-militaire de l'armée en Turquie*, DESS, Paris, 1975, P. 30

Les années 1950 marquent un tournant. Par le passage au multipartisme, le règne du parti unique et de sa politique étatiste prennent fin. Le parti d'opposition victorieux procède progressivement à un important remaniement des élites au pouvoir. Certains acteurs sociaux jusque-là absents de l'espace politique vont être massivement représentés au détriment des bureaucrates. L'armée n'a plus la même représentation directe au niveau du pouvoir politique. Après 1950, le pourcentage des députés anciens militaires tombe à 3% alors que le pourcentage des représentants de la bourgeoisie, tels que les hommes d'affaire, les banquiers, les grands propriétaires fonciers etc... atteint 40% après cette date. Ce changement des élites dirigeantes résultant d'importantes transformations sociales et traduisant une modification des structures politiques est ressentie par l'armée comme une dégradation de son propre prestige institutionnel et comme une remise en cause de son image dans la société. Pour la première fois le pouvoir militaire est soumis au pouvoir civil. Parallèlement à cette situation, on constate un changement au niveau des origines sociales des jeunes gens qui choisissent la carrière militaire. Alors que dans les années 1930, les futurs officiers se recrutaient dans les couches sociales supérieures, ils cèdent à partir des années 1950 de plus en plus leur place aux jeunes issus des couches moyennes inférieures.⁹⁹ La troisième période commence avec le coup d'Etat de 1960 et va au delà du coup d'Etat de 1980. Les interventions militaires ne sont plus effectuées à partir d'une

⁹⁹ TUFAN, Hülya, VANER, *Semih, L'Armée, la société et le nouvel ordre apolitique 1980-1983*, Les temps modernes, n°: 456 - 457, Paris, 1984, p. 177 et 178.

instance civile occupée par les militaires mais à partir et au nom de l'institution militaire même.

Le coup d'Etat de 1960 marque pour l'armée le début d'un processus: celui de son affirmation dans l'espace politique et donc de la définition de son identité par rapport à l'Etat. Bien que le pouvoir militaire n'ait pas eu recours aux mêmes politiques lors de ses trois interventions (directe en 1960 et 1980, déguisée en 1971), étant malgré tout obligé de prendre en considération la transformation de la société, son but a été le même: la mise en place d'un système politique qui comporte les valeurs normatives de l'armée et lui confère une place privilégiée. Les militaires n'ont jamais eu pour but d'instaurer une dictature militaire où l'ambition personnelle et corporatiste serait dominante. Leur autoritarisme est impersonnel. La majorité de l'armée ne tolère pas les coups d'Etat du style latino-américains. Ainsi les radicaux qui voulaient instituer un régime militaire durable ont été exclus du Comité d'Union Nationale après le coup d'Etat de 1960. De même, les tentatives de putsch du colonel Aydemir en 1962 et 1963 ont été empêchées par l'armée elle-même qui a fait pendre ce colonel putschiste. Les militaires tendent au contraire à l'instauration d'une démocratie sans excès et débordement. Ils se proposent de corriger périodiquement les excès du système représentatif. Ils se définissent comme constituteurs de modèles politiques.¹⁰⁰ Ainsi, à chaque intervention militaire se créent des moments privilégiés, au cours desquels se réalisent une phase de constitution des règles du jeu politique à venir.

Soucieux d'apparaître comme les garants de la démocratie, les militaires ont eu soin, dans les différentes constitutions dont ils ont le monopole de rédaction (1961, 1971, 1982), de ne pas institutionnaliser juridiquement leur présence dans la vie politique.¹⁰¹ A ceci une exception: le Conseil de Sécurité Nationale. Ce dernier, fondé en 1961 est composé des principaux ministres, notamment du ministre de la défense, du chef d'Etat Major, entouré

¹⁰⁰ BOZDEMIR, Mevlut, *L'Autoritarisme militaire et sa légitimation en Turquie*, Association française de sciences politiques, Paris, 1984, p. 3, 6 et 7.

¹⁰¹ Ibid, p. 8.



des principaux commandants. Il est présidé par le Président de la République. Il remplace le Comité d'Union Nationale, institution créée lors du coup d'Etat de 1960 et qui était composée uniquement de militaires au nombre de 38. Le Conseil de Sécurité Nationale n'a qu'un rôle consultatif. Cependant comme l'estime Mevlüt Bozdemir "le fait qu'il soit constitué des plus hautes personnalités de l'Etat lui donne beaucoup de poids dans les grandes décisions politiques". Les militaires par ce biais participent, ne serait-ce que sous forme de délibérations consultatives, aux destinées du pays".¹⁰² C'est la seule instance où l'armée a pu se faire entendre en temps normal. Le fait que les représentants de l'armée y soient présent n'enlevait rien à son caractère facultatif.

Au début de la République (1923-1950) les chefs d'Etat major sont élus comme les ministres par l'Assemblée Nationale. Ainsi, par exemple, après une longue carrière de vingt ans charismatique, le maréchal Feyzi Çakmak venait juste après le Premier Ministre dans la hiérarchie étatique. Le poste de chef d'Etat major est subordonné au ministère de la Défense en 1949. Dans un deuxième temps, il est désigné et démis de ses fonctions par le Conseil des Ministres sur la recommandation du Ministre de la Défense. Depuis le coup d'Etat du 27 mai 1960, il est nommé par le Président de la République sur proposition du Conseil des Ministres et il est responsable devant le Premier Ministre.¹⁰³ La constitution de 1982 n'a pas modifié cette disposition (article 117). On voit l'élévation du niveau d'interlocuteur du chef d'Etat major qui devient une personnalité de premier ordre dans l'Etat.

Les exemples sont multiples qui prouvent l'étroite collaboration des militaires et des civils pendant la première période de la République, car pratiquement tous les hommes-clés y étaient d'anciens soldats, et tous les présidents ont été des militaires, sauf Celal BAYAR, issu du parti démocrate (1950-1960), déposé, condamné à mort en 1960 puis gracié, et Turgut ÖZAL, président de la République depuis 1989 (Turgut ÖZAL est le huitième président

¹⁰² BOZDEMIR, Mevlüt, *Le rôle politique de l'armée en Turquie*, thèse de doctorat d'Etat (non publiée), Paris I, Sorbonne, Paris, 1978, p. 118.

¹⁰³ Ibid, p. 127 et 128. Et voir aussi Özdemir, Hikmet, *Sivil Cumhuriyet*, Boyut Yayinevi, Istanbul, 1991, pp. 131-143.

de la République Turque). Depuis 1960 l'Armée a également un statut politique privilégié du fait qu'elle a juridiquement un rôle d'arbitre, la constitution de 1960 ayant prévu le sénatoriat à vie pour une quinzaine de militaires, sans être élus, et n'ayant que la seule mission de défendre les principes des forces armées. La constitution de 1982 a supprimé le Sénat.

* *
*

L'armée, s'appuyant sur des valeurs paternalistes a toujours su se présenter comme le guide naturel du pays et comme un sauveur. D'ailleurs, "le devoir de l'armée" selon la loi relative au service interne, est de "surveiller" et de "protéger la Patrie et la République". Cet article est une source de légitimation perpétuelle des interventions de l'armée. Toutes les révolutions sociales et économiques qui ont été faites depuis 1920 jusqu'au 1932, l'ont été par l'armée avec la force. Il en va ainsi de l'abolition du Califat en 1924, de l'adoption de l'alphabet latin, de l'interdiction du port du fez etc... Pour pouvoir imposer toutes ses réformes à caractère révolutionnaire, dans un pays qui vivait dans un profond sommeil d'ignorance et de fanatisme moyen-âgeux, l'armée a préféré recourir à la contrainte des armes plutôt qu'à la constitution populaire.¹⁰⁴ Elle a d'abord été le moteur du mouvement, puis, la gardienne fidèle et attentive des réalisations et des acquis et Ensuite l'armée a toujours considéré la République comme son oeuvre propre.

Mais tout cela ne veut pas dire que l'Armée en était réduite au statut de simple rouage dans la politique quotidienne. Les modalités de son appui dans la mise en oeuvre des principes kémalistes et son rôle politique général ont été clairement définis par M. Kémal-lui-même: non-ingérence dans la vie politique et

¹⁰⁴ BOZDEMIR, Mevlut, *Le Rôle extra-militaire de l'armée en Turquie*, DESS, Paris, 1975, p. 23.

loyalisme envers les autorités civiles.¹⁰⁵ Ainsi l'habitude centenaire de l'armée de se mêler sans cesse aux affaires politiques sera complètement abandonnée. Et cela pendant 40 ans, jusqu'à l'intervention du 27 mai 1960.

L'Armée a participé à la fondation d'une nouvelle Turquie en tant que classe la plus occidentalisée de la société. Elle s'est efforcée pendant 40 ans de bâtir un pays moderne et démocratique. Contrairement à ce qui s'est produit dans d'autres pays, ce n'est pas l'Armée turque qui s'est formée parallèlement à la société, mais c'est elle qui a pour ainsi dire créé la société turque à son image. Autrement dit, l'Armée n'a pas essayé de s'adapter à l'évolution de la société, comme cela s'est produit en occident, où société et armée sont passées progressivement du stade féodal au stade moderne, mais inversement, c'est l'armée qui a poussé la société à passer du stade féodal au modernisme. En faisant cela par la contrainte et la force, elle n'a pas envisagé les conséquences de l'occidentalisation. Elle a limité considérablement le poids de l'Islam jusqu'au 1980.

On peut dire que la religion ne jouit d'aucune influence sérieuse en terme politique, sur l'armée, surtout au niveau du corps d'officiers. C'est seulement un instrument psychologique destiné à assurer la cohésion, la discipline et un moral élevé des unités, et cela sous un contrôle sans faille, pour qu'il ne soit pas utilisé à des fins politiques. C'est peut être l'un des points sur lesquels on peut se prononcer avec certitude. L'Armée Républicaine est l'une des institutions les plus laïques du pays.¹⁰⁶ Le courant d'idées le moins représenté au sein de l'Armée est probablement l'islamisme politisé. Le Parti du Salut National, qui s'inspire de ce courant, s'est toujours inquiété des réactions de l'armée en face de lui. Son prédécesseur, le parti de l'Ordre National, a été dissous à la suite de l'intervention militaire du 12 mars 1971.

Forte des valeurs de modernité et de laïcisme dont elle se veut porteuse, l'armée tire parti de son prestige pour limiter moralement le contrôle que le pouvoir civil exerce sur elle.

¹⁰⁵ Ibid, p. 23.

¹⁰⁶ BOZDEMIR, Mevlut. *Le rôle politique de l'armée en Turquie*, thèse de doctorat d'Etat (non publiée), Paris I, Sorbonne, Paris, 1978, p. 120.

Une des particularités de l'Armée Turque, est sa présence physique qui est même considérable du point de vue numérique et organisationnel. Avec plus d'un demi-million d'effectifs dont 35 000 officiers et 800 000 réservistes. Par rapport à sa population, la Turquie entretient l'Armée la plus nombreuse de l'OTAN. Le taux de ses effectifs par rapport à sa population est de 1.7%. Pour d'autres pays de l'OTAN ce pourcentage est de 1,6% pour les USA, de 0,8% pour l'Allemagne et l'Angleterre. La première conséquence de cette situation est budgétaire: plus du quart du budget est réservé à la défense nationale, soit 5% du produit national brut. Pour comparaison, cette proportion est pour la France, respectivement de 17% et 3%.¹⁰⁷ La composition sociale de l'armée turque est le reflet exact de la société. Les officiers ne proviennent pas en majorité des milieux aisés ou des classes moyennes. 25% d'entre eux sont issus de familles ouvrières ou paysannes, 12% sont fils de sous-officiers, eux-mêmes d'origine très modeste. Le reste comprend notamment 19% de fils de fonctionnaires. 6% seulement sont issus de familles d'officiers. L'armée est en effet un secteur complet d'éducation. Les collèges militaires dispensent l'enseignement secondaire, accueillent des élèves de tous les milieux. Les places sont très recherchées par les enfants issus de familles modestes, car ces établissements militaires prennent en charge la nourriture, l'habillement, l'équipement et la formation professionnelle. En règle générale, l'officier turc est moins influencé par son milieu d'origine que par "l'idéal militaire". Tous les turcs servent pendant dix huit mois dans les forces armées. Ils se sentent probablement mieux représentés par elle que par les assemblées parlementaires.¹⁰⁸

L'institution militaire en Turquie a joui et continue de jouir dans une certaine mesure, d'une position prestigieuse, sans rivale, sans concurrent ni adversaire. Il n'y a pas de courants pacifistes, encore moins d'anti-militarisme ou d'objecteurs de conscience, chose courante en occident. Le contrôle civil de l'armée en Turquie est

¹⁰⁷ Ibid, p. 123.

¹⁰⁸ SABLIER, Edouard, *La Turquie dispose d'elle-même*, Perspectives, ed: Monnaie de Paris, 1983, p. 47.

assuré en principe par la forme constitutionnelle. Donc, en temps normal la subordination de l'armée au pouvoir civil se fait par voie démocratique et au plus haut niveau. Le contrôle civil ne peut être que de nature politique et non pas administrative, car de par son prestige et de par sa présence l'armée a acquis une certaine autonomie vis-à-vis des gouvernements. Ces derniers ont seulement le moyen d'influencer le processus de nomination des plus hauts commandants. Mais l'armée est organisée et fonctionne en dehors de l'administration générale. Depuis le recrutement des élèves d'écoles militaires; jusqu'aux promotions, nominations, et mise à la retraite, tout se fait en dehors de la compétence civile.

* *
*

L'Armée turque peut toujours jouer un rôle politique déterminant mais sans que les structures de la société ne soient remises en cause. Elle peut aller même jusqu'à exercer le pouvoir "par interim", à condition qu'elle respecte l'ordre établi des grands intérêts économiques. Imaginer un pouvoir, même militaire sans ses rapports avec les classes fondamentales, c'est fabriquer une conception du pouvoir non sociologique. Il faut, au contraire, rappeler les racines profondes de tout pouvoir: l'évolution de la société globale et son impact constant sur les phénomènes politiques. Autrement dit, tout pouvoir politique a besoin d'une assise sociale solide pour pouvoir y accéder et y rester. Or les classes moyennes et laborieuses ne constituent pas cette assise. L'échec du Parti Démocratique National qui brigait le fauteuil de premier ministre en s'appuyant sur l'Armée et qui a été battu aux élections de 1983, le montre bien.

Si l'armée a su participer à la vie politique par le biais du CSN, elle a su aussi s'intégrer à la vie économique du pays. Son intervention militaire n'est d'ailleurs qu'un moyen de légitimation du modèle économique de certains groupes sociaux. Alors qu'en 1960, elle s'était placée du côté des forces laborieuses¹⁰⁹, elle se

¹⁰⁹ BOZDEMIR, Mevlut, *L'Autoritarisme militaire et sa légitimation en Turquie*, Association française de sciences politiques, Paris, 1984, p. 13.

rapproche en 1971 et 1980 des milieux d'affaires. En effet, la constitution de 1960 peut être considérée comme la constitution la plus souple et démocratique qu'ait connue la Turquie. Elle permis la libération des moeurs politiques et la naissance d'une classe intellectuelle plus libérale que l'armée. Elle a aussi rendu la classe ouvrière moins docile qu'autrefois et plus expérimentée, celle-ci participant à la vie publique par l'intermédiaire des syndicats et des nouveaux partis. Or, à long terme cette tendance était susceptible d'aller à l'encontre des intérêts de l'armée, les militaires étant déjà associés aux milieux économiques en tant qu'actionnaires ou chefs d'entreprise. L'armée, prise entre deux feux a finalement renié sa vocation progressiste et est devenue une force conservatrice au service des hommes d'affaire. Ceux-ci, se sont aperçus, après l'amère expérience du putsch du 27 mai 1960, qu'ils ne pouvaient plus laisser l'armée de côté et qu'ils devaient lui faire partager leur prospérité s'ils ne voulaient pas l'avoir contre eux. L'armée se voit donc patiemment récupérée par la classe possédante. Elle devient un acteur financier, pris par le goût des investissements et complice des milieux économiques. Ce processus d'assimilation économique de l'armée est entamé dès le lendemain du 27 mai 1960.¹¹⁰

De nombreux officiers supérieurs sont actionnaires de sociétés nationales et multinationales. Ils le sont également comme corps grâce à l'OYAK-holding, fonds de solidarité et d'aide mutuelle des forces armées. C'est un holding financier très puissant dont les avoirs ont atteint 35 milliards de dollars. Il a des parts dans 22 sociétés industrielles et commerciales et des participations indirectes dans 8 autres sociétés. Il collabore avec des sociétés étrangères comme International Harvester, Renault et Mobil Oil dans les secteurs de la pétro-chimie, des conserveries, des pneus et de l'automobile.¹¹¹ La loi oblige tous les officiers et les sous-officiers à s'affilier à l'OYAK (la Mutuelle d'entraide des Militaires) et à lui apporter une contribution de 5 % de leur salaire, soit 20 millions de dollars par an. Le fonds est géré par un conseil

¹¹⁰ BOZDEMIR, Mevlut, *Le Rôle politique de l'armée en Turquie*, thèse de doctorat d'Etat (non publiée), Paris I, Sorbonne, Paris, 1978, p. 165 et 166.

¹¹¹ Bulletin Info-Turk, Bruxelles, septembre, 1980, p. 7.

d'administration composé de généraux de l'armée. L'OYAK assure à ses membres toutes sortes d'avantages: prêts pour l'achat d'un logement ou d'une voiture, retraite complémentaire...Il a pour but d'améliorer le niveau de vie des officiers dont le mécontentement lié à l'insuffisance de leur solde, avait, dans une certaine mesure contribué à l'intervention du 27 mai 1960.

Alors que les militaires investissent dans le monde économique, les civils sont à leur tour invités à investir au profit de l'armée par l'intermédiaire de fondations. Celles-ci ont pour but soit de créer une industrie d'armement, soit de constituer des fonds pour l'achat d'armements. On trouve ainsi:

-La Fondation pour le renforcement de la force aérienne (Hava Kurvetterini Gûçlendirme Vakfi) dont le capital s'élève à 20 millions de dollars. Elle est le partenaire principal de TUSAS, compagnie aérienne d'Etat. Elle participe également à la fabrication de pneus pour l'aviation.

-La Fondation pour le renforcement de l'armée de terre (Kara Kuvvetlerini Gûçlendirme vakfi) dont le capital s'élève à 3,5 millions de dollars. Elle possède, dans le secteur de l'industrie électronique militaire, la société ASELSAN qui produit de l'équipement de télécommunication.

-La Fondation pour le renforcement de la marine (Deniz Kuvvetlerini Gûçlendirme Vakfi) moins puissante que les deux fondations précédentes, la priorité étant donné à l'aviation.

L'armée, que les sultans réformèrent, il y a deux siècles dès la décadence de l'Empire Ottoman, et dont Mustafa Kémal a fait un outil moderne, se présente comme une garantie de modération et surtout de modernisation. La Turquie a été faite par l'armée. L'armée gardienne des réformes kémalistes demeure le premier dépositaire de l'héritage d'Atatürk. Cependant, si l'armée a légitimement le droit de s'intéresser à la vie politique du pays, il est nécessaire que cet intérêt ne se transforme plus en ingérence continuelle afin de ne plus aviver les oppositions entre la droite et la gauche. Elle doit être neutre et apolitique.

CHAPITRE III

PASSAGE D'UN REGIME MILITAIRE A UN REGIME CIVIL

Les principes affirmés par les généraux au lendemain du coup d'Etat, à savoir notamment l'éradication du terrorisme et la restauration de l'autorité de l'Etat, ont continué à leur servir de guide dans l'élaboration de la Constitution. Les processus juridiques et les pratiques employées pour l'élaboration et l'adoption de cette constitution traduisent la pression constante exercée par les militaires. En effet, l'élaboration de la constitution a été confiée à une assemblée consultative sans réels pouvoirs, et l'adoption de la constitution par référendum s'est réalisée sans que les opposants aient le droit de se manifester.

Afin de mesurer les intentions démocratiques des militaires il est nécessaire de décrire et d'analyser le rôle de l'Assemblée Consultative, l'organisation du référendum et le contenu de la constitution de 1982, notamment la répartition des pouvoirs entre l'exécutif et le législatif.

SECTION I: L'ASSEMBLEE CONSULTATIVE

Dès le 27 octobre 1980, le Conseil National de Sécurité, soucieux d'éviter un vide juridique adopte une constitution provisoire qui maintient pour l'essentiel les dispositions de celle de 1961. Elle prévoit toutefois qu'aucun recours ne peut être exercé devant les tribunaux suprêmes à l'encontre des décisions du Conseil National de Sécurité. Elle reflète d'une manière générale, la très ferme détermination des militaires d'assumer totalement le pouvoir. Cependant, si les libertés et les droits fondamentaux des

citoyens tels que définis dans la constitution de 1961 sont intégralement préservés, il en va différemment dans la pratique.¹¹²

Les militaires affirment constamment leur volonté de rendre le pouvoir aux civils mais subordonne le retour à la démocratie à l'arrêt du terrorisme. Ainsi, le Général Saltuk, Secrétaire Général du Conseil National de Sécurité, déclare le 28 octobre 1980 à la presse étrangère que: "Tant que nous n'aurons pas pénétré les foyers du terrorisme et démentelé toutes ses ramifications, nous ne pourrons pas établir de calendrier pour le retour à la normal".¹¹³ Le porte parole du Conseil National de Sécurité annonce en octobre 1980, qu'une assemblée consultative aura pour mission de préparer une nouvelle constitution et d'élaborer une nouvelle législation sur les partis politiques et le système électoral.

Le 15 janvier 1981, le Chef de l'Etat, le Général Evren, confirme que l'assemblée sera constituée entre le 30 août et le 29 octobre 1981 et précise que: "Nous allons rentrer dans nos casernes, parole de soldat, parole d'honneur, une fois que nous aurons remis de l'ordre dans l'Etat et dans le pays". Les militaires reconnaissent que cet objectif est atteint en août 1981. En effet, le 15 août 1981, le Premier Ministre Bülent Ulusu lors d'une conférence de presse annonce que "la paix et la sécurité sont pleinement rétablies" et affirme "la détermination des militaires à remettre en place un gouvernement civil aussitôt que possible". Il souligne alors que les préparations d'une Assemblée Consultative sont en cours et demande la compréhension des pays amis et des instances internationales telles que le Conseil de l'Europe et le Parlement Européen.¹¹⁴

La création d'une Assemblée Consultative n'est pourtant pas synonyme d'abandon du pouvoir par les militaires. Le Conseil National de Sécurité reste la clef du dispositif juridique mis en place. Le Général Evren décrit lui même les fondements du système:

¹¹² Le Monde, 30 octobre, 1980.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Bulletin Info-Türk, Bruxelles, juillet/août, 1981, p. 1.

- Le Conseil National de Sécurité continuera à légiférer en dernier ressort, pour approuver ou apporter des modifications aux nouvelles lois fondamentales votées par l'Assemblée Consultative.
- le CNS, agira comme un Sénat un peu particulier ayant le dernier mot. Il n'y aura pas de commission mixte pour concilier les textes sur lesquels existeront des divergences entre le CNS et l'Assemblée consultative. Seule la Constitution préparée par l'Assemblée et approuvée par le CNS sera soumise à référendum.
- Les partis politiques dont le fonctionnement est suspendu ne seront pas représentés dans l'Assemblée Consultative chargée de préparer le retour au régime démocratique parlementaire auquel demeurent attachés les militaires.
- Le pouvoir ne sera plus jamais confié à ceux qui attendent impatiemment le départ des militaires.
- Les militaires ne toléreront pas que les chefs des principaux partis politiques, les grands responsables du désordre qui régnait dans le pays antérieurement au mois de septembre 1980, puissent reprendre le gouvernail de leurs formations respectives. (Les personnes visées sont avant tout B. Ecevit, ancien chef du PRP, et S. Demirel chef du Parti de la Justice).¹¹⁵

Le décret d'application de la loi n° 2485 du 29 juin 1981 relative à l'Assemblée Constituante est édicté le 30 juin 1981. Il prévoit que l'Assemblée se compose du CNS et d'une Assemblée Consultative de 160 membres, 40 membres étant directement désignés par le CNS, les 120 autres membres étant choisis par ce même conseil parmi les candidats désignés par les gouverneurs départementaux. Il est à noter qu'auparavant le gouvernement Ulusu a procédé à un vaste remaniement de ces derniers. Vingt sept gouverneurs, dont trois anciens généraux, ont été nommés, vingt gouverneurs ont été changés de département. Le mouvement a été le même parmi les sous préfets. Des hauts fonctionnaires de l'Education nationale ont également été remplacés par des personnalités moins marquées politiquement et proches du gouvernement. Le nombre de sièges accordés aux représentants des

¹¹⁵ Le Monde, 17 janvier, 1981.

67 départements (73 actuellement) de Turquie est attribué proportionnellement à leur population. Tous les membres doivent être diplômés et avoir au moins 30 ans. Toutefois ceux qui étaient membres de partis politiques à la date du 11 septembre 1980 sont exclus.¹¹⁶

Cette assemblée sans pouvoir est présentée par les militaires comme un premier pas vers un système démocratique parlementaire afin d'apaiser les réticences des pays occidentaux face au coup d'Etat. En réalité toutes les forces dynamiques du pays sont écartées des travaux législatifs. Quiconque veut conserver les règles démocratiques de la constitution de 1961, même s'il n'est affiliée à aucun parti, ne peut prendre part aux travaux de l'Assemblée Consultative. D'ailleurs la loi donne plein pouvoir au CNS au sein de l'Assemblée Constituante. Les projets de lois qui sont proposées par l'Assemblée Consultative, le gouvernement et le CNS, sont décrétés avec l'accord du CNS. Les amendements apportés par ce dernier sont obligatoires et définitifs. Par ailleurs, l'Assemblée Consultative a adopté un règlement interne qui supprime la possibilité pour ses membres de poser des questions au gouvernement.¹¹⁷

La loi donne pour première tâche à l'Assemblée Constituante d'élaborer une constitution qui sera soumise à référendum. Ce n'est qu'ultérieurement que l'Assemblée aura pour tâche d'établir une législation en matière de partis politiques conformément aux dispositions de la future constitution. A cet égard, l'Assemblée Consultative a constitué une commission chargée de la préparation de la constitution. Quinze personnes sont nommées par l'Assemblée Consultative dont deux généraux, le secrétaire de la Confédération des syndicats patronaux, des professeurs d'universités de droite et des bureaucrates. La présidence a été confiée au professeur Orhan Aldikacti qui avait aussi participé à l'élaboration de la constitution de 1961. Les militaires, dont la mission originelle n'est pas d'ordre économique ou sociale ont besoin de la compétence des enseignants.

¹¹⁶ Bulletin Info-Türk, Bruxelles, juillet/Août, 1981, p. 2 et 3.

¹¹⁷ Cumhuriyet, 21 novembre, 1981.

Lors de la cérémonie d'inauguration de l'Assemblée Consultative, le 23 octobre 1981, le Général Evren a donné des directives aux 160 membres de l'assemblée, montrant ainsi qu'il était toujours le chef du pays. Un livre de 321 pages intitulé "Avant et après le 12 septembre 1980" a été distribué. Dans son discours le chef de l'Etat a mis l'accent sur l'un des principaux devoirs de l'assemblée, à savoir l'élaboration d'une constitution qui doit permettre de préserver la force de l'Etat. Il a mentionné une liste des caractéristiques qu'il espérait retrouver dans la constitution: "J'aimerais insister pour que vous gardiez toujours à l'esprit que tout en essayant d'étendre et de protéger les droits et les libertés humaines, l'Etat lui même a également certains droits et obligations en ce qui concerne sa continuité et son avenir (...). Nous n'avons pas le droit de mettre l'Etat dans une situation d'impuissance et d'inactivité et de le laisser dirigé par des associations ou des partis politiques. Vous devriez tenir compte du fait, que dans notre pays, des partis politiques basés sur des principes religieux ou communistes ne peuvent être fondés. Nous avons été témoins que la loi précédente sur les partis politiques s'est soldée par la dictature des chefs de partis. Dès lors qu'une personne arrivait à contrôler un parti et à en devenir le chef, il était impossible de l'éjecter de son poste. Nous avons tous vécu et été les témoins de la manière dont les petits partis engendrent des problèmes dans les gouvernements de coalition et des concessions qui leur sont accordées uniquement afin de rester au pouvoir. La nation attend de vous l'établissement d'un système électoral qui empêchera que ne se renouvellent les tristes expériences du passé et qui formera le noyau d'un système qui éliminera l'accroissement des partis en étant conscient que le citoyen n'est pas un robot". Suivant les directives du Général Evren, le chef de l'Assemblée Consultative, Sadi Irmak a déclaré "il n'y a pas un seul modèle démocratique au monde, même l'Allemagne de l'Est affirme être démocratique. Quant à notre démocratie, elle sera propre à nous mêmes. L'éventail politique sera limité au schéma kémaliste; il n'y aura plus d'extrémiste de gauche ou de droite". Le Général Evren

précisa dans un autre discours que les nouveaux partis ne pourraient être élaborés que selon les principes ataturkistes.¹¹⁸ La volonté des militaires de briser les partis politiques s'est traduite notamment par la dissolution des partis politiques le 16 octobre 1981, la confiscation de leurs biens et la dissolution des organisations qui leur étaient affiliées. Cela constitue une radicalisation de l'attitude des militaires envers les partis politiques puisque l'activité de ces derniers n'était que suspendue depuis le coup d'Etat.

Malgré la dureté des militaires une opposition existe qui s'est manifestée notamment lors de la dissolution des partis politiques et lors de la préparation de la constitution. C'est le cas de l'ancien premier ministre Ecevit qui a déclaré ne pas approuver le régime des militaires et a affirmé son opposition au régime ordonné par le CNS pour l'avenir de la Turquie. Les réprobations sont également venues de l'étranger. La commission de la CEE a bloqué 600 millions d'écus d'aide financière et retardé des nouveaux accords financiers du fait que l'avancement dans la restauration de la démocratie ne la satisfaisait pas.¹¹⁹ L'ensemble de la presse mondiale a été très sévère.

Le Premier Ministre, Bülent Ulusu, estimait que la préparation de la constitution pouvait durer plus de deux ans. Dans les faits l'Assemblée Constituant sera plus rapide.

Un texte est présenté à la présidence de l'Assemblée Consultative le 17 juillet 1982. Les débats sur le texte y durent du 4 août 1982 au 23 septembre 1982 date d'adoption du projet de constitution qui comprend 193 articles dont 16 à titre transitoire. La répartition des voix au sein de l'Assemblée Consultative s'établit ainsi: 120 votes favorables, 7 voix contre, 16 abstentions, 17 non votants. Le texte soumis au CNS qui lui donne sa forme finale est approuvé par cet organe le 18 octobre 1982. Il est publié au journal officiel le 20 octobre 1982 afin d'être porté à la connaissance du public en vue du référendum.¹²⁰ En vertu de l'article 15 des dispositions

¹¹⁸ Bulletin Info - Türk, Bruxelles, octobre, 1981, p. 3.

¹¹⁹ Ibid, p. 3.

¹²⁰ MERSIN, Ali, *Turquie: Démocratie et Constitution*, DEA, Paris, 1984-85, p. 74.

transitoires de cette constitution "le Conseil National de Sécurité crée en vertu de la loi N°2356 et exerçant le pouvoir législatif et exécutif au nom de la Nation turque, les gouvernements formés sous le régime de ce Conseil, et l'Assemblée Consultative qui remplit ses fonctions en vertu de la loi N°2485 relative à l'Assemblée Constituante, ne peuvent encourir aucune responsabilité pénale, financière ou juridique en raison des diverses décisions et mesures d'exécution qu'ils auront adoptées durant la période s'étendant entre le 12 septembre 1980 et la date à laquelle sera constituée le Bureau présidentiel de la Grande Assemblée Nationale de Turquie issue des premières élections générales, et aucun recours ne peut être introduit à cette fin devant une instance juridictionnelle quelconque".

SECTION II: LE REFERENDUM DU 7 NOVEMBRE 1982

La constitution a été soumise à référendum le 7 novembre 1982. L'article 1 des dispositions transitoires de la constitution soumise à référendum précise que "Le Président du Conseil National de Sécurité et Chef de l'Etat à la date du référendum acquiert, au moment de la proclamation officielle de l'adoption de la constitution..., la qualité de Président de la République" pour sept ans . Cela revenait à lier le sort du Général Evren au résultat du référendum. Selon l'article 2 de ces mêmes dispositions transitoires, le CNS se transforme en Conseil de la présidence de la République pour une période de six ans.

Le déroulement de la campagne sur le référendum n'a pas permis à l'opposition de se manifester. Kenan Evren a assimilé les éventuels opposants à des terroristes. Toute campagne d'opposition a été officiellement interdite. Le choix des électeurs n'a pas été très grand: d'un côté Evren en militaire avec ses militaires, d'un autre côté Evren en civil avec les mêmes institutions militaro-civiles. Par ailleurs le temps laissé pour émettre un avis sur cette constitution était extrêmement limité. Le vote était obligatoire. En effet ceux qui n'ont pas voté ont été privés du droit de participer

aux élections générales, intérimaires et locales et aux autres référendums organisés dans les cinq années suivantes. Ils ont été privés également du droit d'être candidats lors de ces élections. De plus les bureaux de vote étaient surveillés par les forces de l'ordre. Les enveloppes de vote transparentes alors que les bulletins pour le oui étaient d'une couleur différente des bulletins pour le non.

Les dirigeants militaires ont pris le monopole de la propagande. Le Général Evren, durant ses dix jours de campagne, a continuellement répété qu'un refus à la constitution signifierait un refus à la démocratie et le désir de voir se poursuivre le régime militaire. Il a joué adroitement sur la mémoire effrayante des jours précédents le coup d'Etat. Quelques extraits de ses discours le montrent: -"Si vous ne voulez pas revivre la période du 12 septembre, vous devez dire oui à la constitution".¹²¹

- "Nous avons préparé une nouvelle constitution sans aucun complexe d'infériorité, sans copier d'autres modèles par admiration des étrangers (...) une nouvelle constitution qui est en accord avec nos coutumes".¹²²

-"Avez-vous confiance en moi? Avez-vous confiance en mes compagnons de CNS? Si oui, je me porte garant de la constitution. Vous devez lui dire oui".¹²³

-"Isolez les opposants à la constitution tant qu'il restera un seul turc sur ces terres sacrées, ces ennemis des turcs, ces traites vendus, ces cerveaux lavés, et ces dégénérés ne pourront même pas toucher un pouce des terres de la mère patrie des turcs".¹²⁴

-"Ceux qui s'opposent à cette constitution ont mis des lunettes noires et voient tout en noir. L'intérêt de la société prime toujours sur l'intérêt des individus, sinon émerge l'anarchie".¹²⁵

-"Les seigneurs des syndicats ont poussé les travailleurs à la faim et à la misère lors des périodes de grèves. Nul part au monde les ouvriers ne chantent et ne dansent devant les quartiers de grève mais chez nous, partout où il y avait un grève, les grévistes ont

¹²¹ Cumhuriyet et Miliyet, 24 octobre, 1982.

¹²² Miliyet, 25 octobre, 1982.

¹²³ Cumhuriyet, 25 octobre, 1982.

¹²⁴ Ibid.

¹²⁵ Ibid, 26 octobre, 1982.

pris l'habitude de chanter et de danser dans une atmosphère de noces (...). Les leaders des partis politiques dissous ont envoyés secrètement des messages à leurs organisations. Ils rêvent en croyant que leurs anciens membres vont obéir à tout ce qu'ils demandent. Une personne qui prend tout le monde, en dehors de lui même, pour un imbécile et qui croit être le seul à pouvoir diriger l'Etat est quelqu'un de dangereux (...)"¹²⁶

"Si les élections présidentielles avaient été menées avec deux, trois, quatre candidats, cela aurait nécessairement déclenché une campagne électorale. Or la situation actuelle de l'Etat n'est pas compatible avec une telle campagne de propagande (...). Ils disent que les yeux d'Atatürk sont bleus. Voyez-vous ces effrontés? Ils ajoutent que le ciel et la mer sont aussi bleus (...). C'est pour que les gens utilisent le bulletin bleu et disent non à la constitution (...)"¹²⁷

Face à la pression exercée par les militaires et à l'interdiction de toute critique il n'est pas étonnant que la constitution ait été approuvée par 91,3% des électeurs. La répartition des voix dans les principales villes du pays s'établit comme suit:

¹²⁶ Bulletin Info - Türk, Bruxelles, novembre, 1982, p. 3.

¹²⁷ Cumhuriyet et Miliyet, 1 novembre, 1982.

villes	population en 1980	votants par rapport à la pop. totale(%)	voix obtenues(%)
total	44736957	46,3	91,3
Adana	1485743	43,3	91,4
Adiyaman	367595	35,9	88,3
Ankara	2854689	48,2	89,9
Bursa	1148492	56,2	94,0
Çorum	571831	45,0	92,4
Diyarbakir	778150	31,8	86,7
Elazig	440808	39,6	87,9
Erzincan	282022	39,6	90,3
Erzurum	801809	37,1	89,3
Eskisehir	543802	53,8	93,9
Gaziantep	808697	41,5	92,1
Hakkari	155463	28,4	90,6
Isparta	350116	46,3	93,8
Istanbul	4741890	58,6	87,1
Izmir	1976763	53,8	97,6
Kayseri	778383	43,2	90,3
Konya	1562139	43,6	91,3
Malatya	606996	38,8	88,4
Manisa	941941	52,5	95,6
Mardin	564967	29,0	87,5
Mus	302406	28,3	87,8
Samsun	1008113	44,9	91,7
Tunceli	157974	36,0	90,0
Urfa	602736	36,1	86,5
Van	468646	28,2	91,0
Zonguldak	954512	47,9	93,4

Source: l'annuaire d'institut statistique d'Etat, Ankara, 1983, P. 158.

Les militaires ont ainsi non seulement fait adopter leur constitution mais ont aussi garanti le pouvoir pour le Général Evren pendant sept ans. Dès qu'il est devenu président de la République ce dernier a remercié la nation le 12 novembre 1982 pour avoir montré "une magnifique unité nationale et un très haut niveau de maturité et de conscience lors du référendum". Son succès peut cependant être relativisé. En effet, sur 20,7 millions de votants, 17,2 millions ont approuvé la constitution; 1,6 million l'a rejetée. 1,6 millions ont refusé de voter bien que le vote soit obligatoire. Si l'on tient compte du fait que la campagne clandestine invitait à voter non ou à s'abstenir, 3,5 millions des 20,7 millions d'électeurs ont donc manifesté leur opposition à la constitution et au Général Evren. L'un des plus importants griefs des opposants à la constitution a été le fait que le choix présenté au peuple a été entre le terrorisme et la sécurité, entre le patriotisme et la trahison. Les votes contre la Constitution auraient pu, cependant, être plus nombreux si davantage d'opposants s'étaient manifestés lors de la campagne.

En effet, l'opposition démocratique n'a pas mené une campagne clandestine très vigoureuse contre la constitution. Elle n'est pas parvenue à convaincre qu'une alternative était réalisable. Les forces démocratiques n'ont pas été capables à cause de deux années de répression, de s'unir et de constituer une union démocratique dotée d'un programme concret qui puisse être une alternative à la politique des militaires. Le parti social démocrate, le Parti Républicain du Peuple (PRP) sont restés inactifs. Quant au Parti de la Justice, il a été paralysé par ses propres sympathisants à savoir les hommes d'affaires qui se sont déclarés très satisfaits de la nouvelle constitution et ont empêché les leaders du parti de faire campagne contre elle. Le parti de l'Action Nationale de Türkeş s'est montré favorable à la constitution, ses préoccupations quant au renforcement de l'Etat étant les mêmes que celles des militaires. La seule force à avoir mené campagne contre la constitution a été le parti du Salut National d'Erbakan.

Comme les deux plus grands partis de Turquie, le PRP et le Parti de la Justice n'ont pas adopté une attitude résolue contre les

militaires la majorité des gens a accepté la seule voie qui leur était présentée. L'allusion faite par le général Evren lors de sa campagne électorale au fait que même si la constitution était refusée, les militaires resteraient au pouvoir a joué un rôle décisif dans le résultat du référendum. Les électeurs ont été obligés d'approuver la constitution dans l'espoir qu'un tel vote aboutisse au remplacement du régime militaire par un régime civil même si celui-ci devait être autoritaire.

Le référendum sur la constitution du 7 novembre 1982 met en place un régime parlementaire. Les libertés et les droits fondamentaux sont restreints. Le parlement est relégué à un rôle d'arrière plan. Les généraux après avoir dissous tous les partis politiques ont par le biais de la nouvelle constitution proposé que cent leaders politiques y compris les anciens premiers ministres Süleyman Demirel, Necmettin Erbakan et Bülent Ecevit, soient interdits de politique pour 10 ans. La nature restrictive de la plupart des articles de la constitution est une source de controverses aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Turquie.¹²⁸ Les milieux officiels européens et américains ont réagi avec un mélange de surprise et d'optimisme réservé à la large approbation par les électeurs de la nouvelle constitution.

SECTION III: L'ANALYSE DE LA CONSTITUTION DE 1982

Après l'abrogation de la constitution de 1961 par le CNS le 27 octobre 1980, le pays a été gouverné par décrets-lois. Toutefois, certaines dispositions de la constitution de 1961 parues indispensables et utiles au CNS ont été maintenues jusqu'à la promulgation de la nouvelle constitution.

Du point de vue formel les auteurs du texte semblent avoir intégralement adopté le plan du texte constitutionnel de 1961. La seule modification apportée est l'insertion d'une partie, la

¹²⁸ International Herald Tribune, le 11 novembre, 1982.

quatrième, relative aux dispositions financières et économiques. Le texte est composé de 193 articles regroupés dans six parties principales. En outre, une partie, la septième, est réservée aux dispositions transitoires.

A) Le préambule

Le préambule qui a valeur constitutionnelle en vertu de l'article 176 de la constitution énumère les considérations et les principes philosophiques et politiques servant de support au texte constitutionnel. Dans le préambule, les auteurs de la constitution tentent de justifier le coup d'Etat du 12 septembre 1980: "Alors qu'une guerre civile sanglante telle qu'on en a jamais vu de semblable sous la République, était sur le point d'éclater, et menaçait l'Etat de destruction et de division en mettant en cause l'intégrité de la patrie et de la nation turques qui sont éternelles et l'existence sacrée de l'Etat turc; la présente constitution qui a été acceptée et approuvée par la nation turque et élaborée directement par elle, et qui est l'oeuvre de ses représentants légitimes que sont l'Assemblée Consultative qui l'a préparée, et le Conseil National de Sécurité, qui lui a donné sa forme définitive, à la suite de l'opération du 12 septembre 1980 réalisée par les forces armées turques à l'appel de la Nation turque avec laquelle elles forment un tout indissociable". La constitution est d'interprétation stricte puisque le dernier alinéa du préambule énonce que: "En vu d'être comprise conformément à l'esprit, à la foi et à la résolution qui l'animent et d'être interprétée et appliquée en ce sens dans le respect et la loyauté absolue envers sa lettre et son esprit".

La légitimité que la constitution attribue à l'Assemblée Consultative et au Conseil National de Sécurité n'a pas de fondement. Aucun des membres de ces organes n'est élu par le peuple. Aucun appel aux militaires n'a été formulé par un organe représentatif du peuple turc, notamment le Parlement. La constitution ne fait d'ailleurs pas référence à un appel du peuple turc mais de la nation turque. Le but est d'englober tous les citoyens turcs mais c'est aussi un moyen de nier l'existence de minorités ethniques telles que les kurdes.

B) Les principes généraux.

Ils sont définis par onze articles. Il existe d'abord des dispositions figées de la Constitution; elles ne peuvent pas être amendées, aucun amendement ne peut être proposé (Art. 4). Ces dispositions concernent la forme de l'Etat qui ne peut qu'être républicain (Art. 1), les principes de base de la République (Art. 2), l'indivisibilité de l'Etat avec son territoire et sa nation, la langue officielle, le drapeau et l'hymne national (Art. 3). L'article 6 affirme que la souveraineté est nationale. Le principe de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire est posé aux articles 7, 8 et 9. Le principe de l'égalité des citoyens est posé à l'article 10. L'article 11 affirme la suprématie de la constitution sur tout autre acte juridique.¹²⁹

C) Les droits et devoirs fondamentaux.

Il s'agit d'une des plus volumineuses parties du texte. Elle est divisée en quatre chapitres qui sont les suivants (voir annexe I):

- Les dispositions générales
- Les droits et devoirs de l'individu
- Les droits et devoirs sociaux et économiques
- Les droits et devoirs politiques

La constitution défend l'Etat contre la société d'une part, et l'Etat et/ou la société contre l'individu d'autre part. Elle permet d'abord, sous forme d'une clause générale, au législateur de restreindre les libertés et les droits fondamentaux dans le but de la "protection de l'intégrité indivisible de l'Etat avec son territoire et sa nation, de celle de la souveraineté nationale, de la République, de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la paix publique, de l'intérêt général, de la morale publique et de la santé publique" (Art. 13-1). C'est une disposition applicable à tous les droits et libertés, sans exception ni distinction (Art. 13-3). Ensuite, les droits et les libertés peuvent aussi être limités pour des "motifs

¹²⁹ ERGEC, Ruşen, *Regards sur la Constitution Turque de 1982*, Publication de la faculté de sciences politiques d'Ankara, Ankara, n°: 566, 1988, p. 13 à 19.

spéciaux" prévus par des dispositions spéciales de la constitution (Art. 13-1). Enfin, la constitution interdit l'abus des droits et des libertés, dans les termes suivants: "Aucun des droits et aucune des libertés mentionnées dans la présente constitution ne peut être exercé dans le but de porter atteinte à l'intégrité indivisible de l'Etat avec son territoire et sa nation, de mettre en danger l'existence de l'Etat turc et de la République, d'anéantir les libertés et les droits fondamentaux, de confier l'administration de l'Etat à une seule personne ou à un groupe d'individus, ou d'assurer la domination d'une classe sociale sur les autres ou de créer les distinctions entre les individus en fonction de leur langue, de leur race, de leur religion ou de leur secte ou de créer un Etat fondé sur ces mêmes concepts et conceptions (voir annexe 1 Art. 14)".

La constitution est encore plus méfiante à l'égard des libertés collectives de réunion, de rassemblement, d'association (...). La constitution préfère voir les individus isolés plutôt que groupés. Cette méfiance à l'égard de toute forme associative de la vie sociale revêt un caractère plus particulier lorsqu'il s'agit des droits sociaux collectifs (constitution de syndicat, droit de grève). Les restrictions apportées à ces droits (Art. 51, 52 et 54) prennent un aspect quasiment anti social.¹³⁰

La constitution est aussi marquée d'une suspicion à l'égard du politique. Dans les deux articles consacrés aux partis politiques (Art. 68 et 69), une seule disposition est formulée sous une forme grammaticale affirmative. Elle indique que "les partis politiques sont les éléments indispensables de la vie politique démocratiques"(Art.68). Toutes les autres dispositions sont des négations.

L'article 68 précise ainsi que "Les statuts et les programmes des partis politiques ne peuvent aller à l'encontre de l'intégrité indivisible de l'Etat, du point de vue du territoire et de la nation, des droits de l'homme, de la souveraineté de la nation, des principes de la République démocratique et laïque. On ne peut fonder des partis politiques tendant à préconiser ou à instaurer soit la

¹³⁰ TANÖR, Bülent, *La restructuration de la démocratie en Turquie*, Revue de la commission internationale de juristes, n°: 32, 1984, p. 65.

domination d'une classe ou d'un groupe soit une forme quelconque de dictature. Les partis politiques ne peuvent s'organiser et se livrer à des activités à l'étranger, ni fonder des organisations annexes telles que des branches féminines ou de jeunesse ou d'autres organisations engendrant pareillement des particularismes, ils ne peuvent créer des fondations. Ne peuvent adhérer à les partis politiques, les juges et les procureurs, les membres des juridictions supérieures, les membres du corps enseignant des institutions d'enseignement supérieur, les agents des institutions et établissements publics ayant le statut de fonctionnaire, les autres agents publics qui, en raison de la nature du service qu'ils accomplissent, n'ont pas la qualité d'ouvriers, les étudiants et les membres des forces armées.

L'article 69 énonce les règles auxquelles les partis politiques doivent se conformer: "Les partis politiques ne peuvent se livrer à des activités qui n'entrent pas dans le cadre de leurs statuts et de leur programme; ils ne peuvent violer les limitations énoncées à l'article 14 de la constitution (voir annexe I); ceux qui les transgressent sont dissous à titre définitif. Les partis politiques ne peuvent dans le but de mener et renforcer leur politique, ni entretenir des relations politiques, ni coopérer sur le plan politique avec les associations, les syndicats, les fondations, les coopératives et les organisations professionnelles ayant le caractère d'établissements publics ou les unions formées par ceux-ci. Ils ne peuvent recevoir d'eux aucune assistance financière. Les activités internes et les décisions des partis politiques ne peuvent aller à l'encontre des principes de la démocratie. Le contrôle financier des partis politiques est exercé par la Cour Constitutionnelle. Le Parquet Général de la République contrôle la conformité des statuts et programmes des partis ainsi que de la situation juridique de leurs fondateurs aux dispositions de la constitution et de la loi dès leur fondation et en priorité. Il surveille également leurs activités. La dissolution des partis politiques est prononcée par la Cour Constitutionnelle sur poursuite du Parquet Général de la République. Les fondateurs et les dirigeants à tous les échelons des partis politiques définitivement dissous ne peuvent devenir fondateurs, dirigeants ni contrôleurs

d'un nouveau parti politique, et il ne peut pas non plus être fondé de nouveaux partis politiques dont la majorité des membres serait constitué par les membres d'un parti politique dissous. Les partis politiques ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, recevoir une aide, en nature ou en espèces, des Etats étrangers, des organisations internationales ou des associations et groupes situés à l'étranger, ni en recevoir de directives, ni participer à leurs activités ou souscrire à leurs décisions portant atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Turquie. Les partis politiques qui agissent en violation des dispositions du présent paragraphe sont également dissous à titre définitif. La loi réglemente, dans le cadre des principes énoncés ci-dessus, la fondation, les activités, le contrôle et la dissolution des partis politiques".

L'article 177 b des dispositions provisoires prévoit que les dispositions relatives au droit de se livrer à des activités politiques et aux partis politiques (...) entrent en vigueur à la date de publication de la nouvelle Loi sur les partis politiques. Cette dernière a été adoptée le 22 Avril 1983 (loi n° 2820), publiée le 24 Avril 1983 au Journal Officiel de la République turque. Elle est relative au statut des partis politiques. Des dispositions tendent à empêcher la reconnaissance de minorités ethnique (Art. 81 et 82).

D) Les organes fondamentaux de la République.

La réorganisation interne de l'Etat, c'est-à-dire la redistribution des rôles au sein de celui-ci, se signale au premier abord par un renforcement de l'exécutif sinon aux dépens, du moins à l'encontre du législatif. Tout d'abord, à la différence de la constitution de 1961 qui ne considérait l'exécutif que comme une "fonction" et non comme un "pouvoir" la constitution actuelle le traite non seulement de "fonction" mais aussi de "Pouvoir" (art. 8). En outre, le pouvoir exécutif est doté, à la différence du texte originel de la Constitution précédente, d'un large pouvoir réglementaire. Enfin, le déclenchement du processus de la

dissolution de l'assemblée législative est rendu plus facile dans le nouveau système (art. 116).¹³¹

1) La Grande Assemblée Nationale de Turquie:

Le pouvoir législatif est exercé par la Grande Assemblée Nationale de Turquie (GANT) qui se compose de 400 députés¹³² élus au suffrage universel. Pour être élu député il faut avoir trente ans accomplis. Les élections législatives ont lieu tous les cinq ans. Des élections anticipées peuvent avoir lieu soit par décision de l'Assemblée, soit à la suite de la dissolution de celle-ci par le Président de la République.

Les pouvoirs et attributions de la GANT consistent à élaborer, amender et abroger les lois. Elle contrôle le conseil des ministres et les ministres au moyen des questions, enquêtes parlementaires, discussions générales, motion de censure et investigations parlementaires. La motion de censure est déposée soit au nom d'un parti politique soit sous la signature de vingt députés au moins. La censure du conseil des ministres ou d'un ministre ne peut être décidée qu'à la majorité absolue du nombre total des sièges; lors du scrutin, on ne compte que les votes favorables à la censure. L'Assemblée peut habiliter le conseil des ministres à prendre des décrets-lois dans des matières déterminées. Elle discute et approuve les projets de budgets et des lois de règlement. Elle autorise l'émission de la monnaie. Elle décide de la déclaration de guerre. Elle confirme la ratification des conventions internationales, elle proclame l'amnistie générale ou particulière sauf à l'égard des personnes condamnées en raison des actes énoncés à l'article 14 de la Constitution (voir annexe 1).

La GANT entérine l'exécution des peines capitales requises par les tribunaux. Les membres de la GANT ne peuvent être tenus responsables ni des votes émis ni des paroles prononcées par eux lors des travaux de l'Assemblée (Art-75, 76).

¹³¹ Ibid, p. 65. voir aussi, ÜSKÜL, Zafer, Türkiye'nin Anayasa Sorunu, Afa yayinlari, Istanbul, 1991.

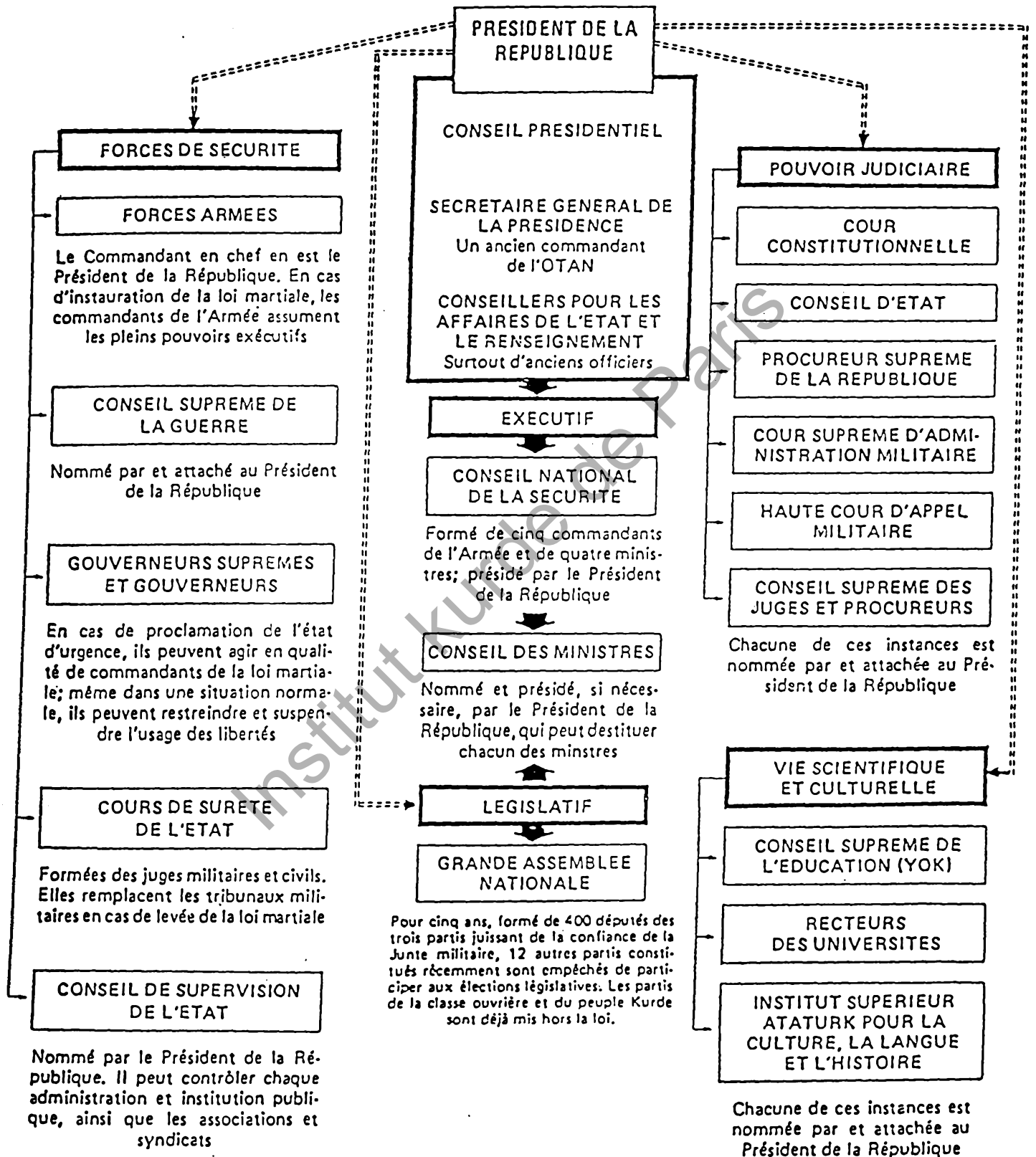
¹³² Articles 75 et 76: après l'amendement du 14 mai 1987 l'Assemblée se compose de 450 députés.

2) Le Président de la République

Le renforcement de l'exécutif résulte des particularités du nouveau statut attribué au Président de la République. En effet, élu par le parlement pour sept ans, il doit avoir atteint l'âge de 40 ans et avoir fait des études supérieures. La présentation d'un candidat en dehors des membres de la GANT n'est possible que sur proposition écrite d'un cinquième (soit 90 députés) au moins du nombre total des membres de l'Assemblée (art-101). Il est élu à la majorité des deux tiers du nombre total des membres de l'Assemblée et au scrutin secret. Dans le cas où il n'aura pas été possible de réunir la majorité absolue au bout d'un quatrième tour pour élire le Président de la République, on procède immédiatement au renouvellement des élections de la Grande Assemblée Nationale (Art-102).

Le Président de la République se voit accorder des attributions dont il ne jouissait pas auparavant: celles de "veiller à l'application de la Constitution et au bon fonctionnement des organes de l'Etat"; de prononcer un discours inaugural devant l'Assemblée à l'ouverture de l'année législative; de soumettre au référendum les amendements constitutionnels; de convoquer et de réunir sous sa présidence le conseil des ministres; de décider de l'utilisation des forces armées; de nommer le Chef d'Etat-Major; de proclamer avec le Conseil des Ministres réuni sous sa présidence l'état de siège ou d'urgence; de nommer les membres du Conseil de l'Enseignement supérieur et les présidents des universités ainsi que ceux des Hautes Cours, telles que la Cour Constitutionnelle, la Cour Administrative Militaire, la Cour de Cassation Militaire et le Haut Conseil de la Magistrature, etc...(art-104).

La nouvelle structure de l'Etat Turc se présente selon le schéma suivant:



source: Info-Turc, *Démocratie militariste en Turquie*, Section de Recherche, Bruxelles, 1983, P. 26.

Une autre tendance qui se dessine toujours à l'intérieur même de l'organe exécutif, c'est la disposition de l'autonomie de la Direction de la Radio-télévision turque et de celle des universités au profit de l'administration centrale et d'une administration fortement centralisée (art-130-133).¹³³

Du point de vue juridique, une bonne partie de toutes ces activités est autorisée et protégée par la Constitution qui prévoit un régime semi-présidentiel. Il suffira de se référer aux articles 104, 105, 108, 175, ainsi qu'aux articles provisoires de la Constitution pour constater l'ampleur des attributions et pouvoirs qui lui sont accordés en matière judiciaire. En vertu de l'article 104, le Président dispose du pouvoir de "veiller à ce que la Constitution soit appliquée et à ce que les organes de l'Etat fonctionnent régulièrement et harmonieusement".¹³⁴

3) le conseil des ministres:

Le conseil des ministres se compose du Premier Ministre et des ministres. Le Premier Ministre est nommé par le Président de la République parmi les membres de la GANT. Les ministres sont désignés par le Premier Ministre, parmi les membres de la GANT ou parmi les personnes possédant les qualités requises pour être élu en tant que député, et nommés par le Président de la République. Il est mis fin à leurs fonctions en cas de nécessité, par le Président de la République sur proposition du Premier Ministre (Art-109). Le Premier Ministre, en sa qualité de Président du conseil des Ministres, assure la coordination entre les ministres et veille à l'exécution de la politique générale du gouvernement. Le conseil des Ministres est collégalement responsable de l'exécution de cette

¹³³ TANÖR, Bülent, *La restructuration de la démocratie en Turquie*, Revue de la commission internationale de juristes, n°: 32, 1984, p. 65. Voir aussi, SOYSAL, Mümtaz, *Le Constitutionnalisme Républicain et l'évolution sociale en Turquie*, Cahier d'études sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, ed: CEMOTI, Paris, n°: 7, 1989, p. 57 et 65.

¹³⁴ TANÖR, Bülent, *Qui gouverne en Turquie*, Revue de la commission internationale de juristes, n°: 34, 1985, p. 69. Voir aussi: ERGEC, Ruşen, *Regards sur la Constitution Turque de 1982*, Publication de la faculté de sciences politiques d'Ankara, Ankara, 1988, p. 58 à 69.

politique. Chaque ministre est responsable devant le premier ministre, et est en outre responsable des affaires relevant de sa compétence ainsi que des activités et des actes de ses subordonnés. Le Premier Ministre est tenu de veiller à ce que les ministres remplissent leurs fonctions d'une manière conforme à la Constitution et aux lois et de prendre toutes mesures appropriées à cette fin.(Art-112). La GANT n'a aucun moyen de contrôle sur le Président de la République qui concentre entre ses mains des pouvoirs très importants. Juridiquement, à l'exception de l'accusation pour haute trahison, il n'y a aucun moyen de contraindre le Président de la République à se démettre de ses fonctions.

Les dispositions de la constitution concernant le pouvoir judiciaire et à l'organisation de l'économie sont sans effet direct sur la vie politique et ne seront donc pas développées. Il en est de même de la cinquième partie de la constitution intitulée "dispositions diverses relatives à la sauvegarde des lois et des réformes".

Une résolution du Conseil de l'Europe est révélatrice de l'ambiguïté contenue dans la constitution qui met en place le cadre d'un régime démocratique mais avec la possibilité d'y apporter de grandes restrictions dans son fonctionnement:

- "Constatant que la nouvelle Constitution a été approuvée par la majorité écrasante du peuple Turc. -Régrettant toutefois qu'aucune campagne électorale libre et aucun débat libre au sujet de la version définitive de la Constitution n'aient pas été autorisés au cours de la période comprise entre son approbation par le CNS et le jour du référendum, et que la question posée ait été rendue ambiguë par le fait que la même consultation tendait à confirmer le général Evren dans sa fonction de Chef de l'Etat pour sept années. -Considérant qu'un certain nombre de risques et d'insuffisances sont inhérents à la nouvelle Constitution, notamment les restrictions importantes s'appliquant à ses dispositions relatives aux droits de l'homme, les pouvoirs étendus du Président de la République et les lacunes manifestes concernant l'indépendance de l'ordre judiciaire. -Considérant que la nouvelle Constitution est

conçue comme un premier pas vers le rétablissement de la démocratie parlementaire intégrale, et qu'elle sera complétée par la loi électorale et une loi sur les partis politiques, lesquelles doivent être suivies, en automne 1983, d'élections législatives et du retour des libertés politiques et de la liberté de la presse.

- Considérant que la Turquie n'a pas encore retrouvé une situation pleinement compatible avec le statut du Conseil de l'Europe et de la convention Européenne des droits de l'homme, et que cela ne se produira que le jour où un régime démocratique parlementaire librement élu fonctionnera, au vu et au su de tous, de manière satisfaisante et que le plein respect des droits de l'homme sera garanti. - Préoccupé par le fait que plusieurs catégories de personnes y compris d'anciens parlementaires, sont actuellement exclues de toute participation effective au processus démocratique. - Exprimant son inquiétude devant la législation récemment adoptée et sa mise en oeuvre telle que la loi sur les universités et le décret 71, qui limitent encore davantage les libertés politiques. - Vivement préoccupée par les procès de masse qui traînent en longueur, tels que ceux intentés aux dirigeants du DISK(....).

Décide de prendre sérieusement en considération la possibilité d'adresser au comité des Ministres une recommandation visant à l'application de la procédure prévue par l'article 8¹³⁵ du statut du conseil d l'Europe; entre temps, lance un appel pressant au gouvernement turc: - En faveur d'une application pleinement démocratique de la nouvelle Constitution. - Pour qu'il permette l'instauration d'un débat libre dans toutes les phases concernant la législation qui devra assurer la mise en oeuvre démocratique de la Constitution, notamment la loi électorale et la loi sur les partis politiques. - Pour qu'il fasse tout son possible pour assurer aux partis politiques toutes les libertés dont ils ont besoin pour s'organiser et se préparer en vue des élections parlementaires. Pour qu'il s'abstienne de faire usage de son droit de vote au comité des

¹³⁵ L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté le 28 janvier 1983 une résolution visant à exclure la Turquie du conseil ministériel de l'organisation. La résolution adoptée par 97 voix contre 15 et 5 abstentions demande au gouvernement turc de ne plus faire usage de son droit de vote jusqu'à ce que la démocratie soit pleinement rétablie en Turquie, et jusqu'à ce que la Turquie soit à nouveau représentée au sein de l'organe parlementaire du Conseil de l'Europe.

ministres jusqu'à ce que la Turquie soit à nouveau représentée au sein de l'organe parlementaire du conseil de l'Europe (...)"¹³⁶

En conclusion invite les gouvernements des Etats membres à ne négliger aucune occasion de sensibiliser le gouvernement turc, à tous les niveaux, à la nécessité d'améliorer réelement la situation sur le plan des droits de l'homme et de rétablir rapidement une démocratie véritable.

Institut kurde de Paris

¹³⁶ Bulletin Info -Türk, Bruxelles, janvier 1983, p. 2.

DEUXIEME PARTIE

LES PARTIS POLITIQUES EN TURQUIE

CHAPITRE I

LA NAISSANCE DES PARTIS POLITIQUES EN TURQUIE

La décadence de l'Empire ottoman a entraîné une pénétration des grandes puissances économiques qui, peu à peu, à force de privilèges, en ont fait une véritable colonie. Cependant, au début du 19^{ème} siècle, les pays colonialistes s'irritent contre le régime arbitraire de l'Empire ottoman où les minorités non musulmanes, qui servent d'intermédiaires pour le commerce avec l'occident, ne jouissent pas des mêmes droits que les sujets musulmans.¹³⁷

L'empire ottoman après plusieurs défaites militaires se sent obligé, à la fin de 18^{ème} siècle, de faire des réformes. Les plus connues sont celles de Selim III qui règne de 1789 à 1808. Il fonde l'armée "du nouvelle ordre" (Nizam-î Cedid ordusu) et en même temps le conseil d'administration et juridique. Après Selim III, Mahmut II conclut un contrat "Sened-i Ittifak*" (29 septembre 1808) avec les notables (ayan), pour garantir leurs droits et établir

¹³⁷ KIŞLALI, Ahmet Taner, *Forces politiques dans la Turquie moderne*, Paris, p. 1.

* Pour les clauses du contrat (au nombre de sept), voir: ŞAKAR, Müjdat, 1982 *Anayasasi ve Önceki Anayasalar*, Beta Yayinlari, Istanbul, 1989, p. 318.

leurs devoirs. Le Sultan accepte la protection des notables qui eux mêmes lui reconnaissent fidélité¹³⁸. Mahmut II fonde également une Assemblée qui a pour tâche de préparer des lois ainsi qu'un conseil militaire d'Etat.¹³⁹ Parmi toutes les réformes celle du Tanzimat, au XIXème siècle, est sans doute la plus importante. Toutes ces réformes engagées par l'Empire ottoman ont pour objectif d'améliorer la situation militaire et de sauver le pays. C'est aussi pour montrer à l'occident que l'empire est favorable aux droits de l'Homme et respecte les étrangers, c'est-à-dire les minorités non-musulmanes.

L'administration et le droit administratif de la Turquie actuelle sont le fruit d'une évolution qui remonte aux débuts du mouvement réformiste.

A l'origine de cette évolution se trouve le Grand Vizir, Rechid Pacha (pro-occidental). Celui-ci a convaincu le Sultan Abdulmedjid de la nécessité impérieuse d'une réforme portant non seulement sur certains organismes de l'Etat, mais plus profondément encore et sur la conception même de l'Etat. Ainsi a été promulguée en 1839 la charte de "Gülhane-Hatti Hümayunu" (Tanzimat) où sont formulés, de manière assez timide les droits individuels, le Sultan renonçant à son droit de vie et de mort sur les sujets. L'Etat garantit la sécurité des biens et des personnes et l'égalité entre tous les fidèles sujet de sa Majesté.¹⁴⁰

Une transformation apportée par le Tanzimat (réforme menée par Abdulaziz) à l'organisation centrale est la création d'organes judiciaires indépendants du pouvoir exécutif. Le Tanzimat a voulu transformer les fondements de l'administration provinciale et ses rapports avec le pouvoir central.¹⁴¹ C'est sous le règne d'Abdulaziz qu'est créé le Conseil d'Etat, un tournant dans l'histoire de l'administration turque.

¹³⁸ KONGAR, Emre, *Türkiyenin Toplumsal Yapisi*, cilt 1, Remzi Kitabevi, Istanbul, 1992, p. 67.

¹³⁹ SOYSAL, Mümtaz, *Anayasaya Giris*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, n° 240, Ankara, 1968, p. 42.

¹⁴⁰ TORTOP, Nuri, *La Commune Municipale et la Commune Rurale en Turquie*, Ankara, 1966, p. 13.

¹⁴¹ Ibid, p. 13

Une loi de 1843 pose le principe de cette organisation en séparant les fonctions administratives des fonctions militaires. L'organisation judiciaire des provinces réalise la séparation des fonctions judiciaires. La réalisation d'une administration financière indépendante fait la même chose pour les affaires financières. Les gouverneurs de l'ancienne administration exercent toutes ces fonctions en qualité de représentants du pouvoir central (départements, sous-préfectures et villages)

C'est à partir de 1859 que les premiers clubs politiques apparaissent sur la scène politique. Deux de ces associations sont assez importantes: la "Fedailer Cemiyeti" (l'association des personnes résolues au sacrifice de soi pour le triomphe d'une cause), et "Yeni Osmanlilar Cemiyeti" (l'association des jeunes ottomans).

L'association Fedailer Cemiyeti est fondée à Istanbul en 1859, en majorité par des militaires. C'est une association clandestine révolutionnaire qui comprend deux types de membres: d'une part des officiers et des fonctionnaires ayant de la sympathie pour la civilisation occidentale et le Tanzimat; d'autre part des hommes religieux, des réactionnaires hostiles à toutes nouveautés qui, naturellement conçoivent la charte "Tanzimat" comme une nouveauté, une avancée vers l'occidentalisation car elle a pour but de supprimer, du moins en apparence, les divergences entre sujets musulmans et non musulmans. Les deux extrémismes se rejoignent en un but unique, renverser le Sultan Abdülmedjid. L'association "Fedailer" étant la première association apparue sur la scène politique; des opposants de tendances très diverses s'y sont retrouvés. L'association Fedailer n'avait pas un programme homogène, elle rassemblait toutes les oppositions pour un seul but: la "liberté"¹⁴²

¹⁴² INSEL, Ahmet, *Türkiye Toplumunun Bunalimi*, Birikim Yayinlari, Istanbul, 1990, p. 69.

Comme Tunaya Tarik Zafer l'indique, "les islamistes étaient présents comme membres dans tous les partis politiques qui ne pouvaient pas manifester leur désintérêt pour la religion".¹⁴³

En 1865 les intellectuels ottomans ont fondé l'alliance patriotique à Istanbul pour empêcher de dispersement de l'Empire Ottoman.¹⁴⁴ Par ailleurs, le chef des jeunes ottomans Mustafa Fazil Pacha adresse une lettre écrite en français au sultan Abdülaziz. Dans cette lettre, Mustafa Fazil Pacha indique que la religion et les confréries ne doivent pas définir les frontières et le droit des nations. La religion ne doit pas se mêler des affaires temporelles; sinon elle détruit le système et elle se détruit elle-même.¹⁴⁵ On ne peut pas croire à la sincérité de cette lettre parce que Mustafa Fazil Pacha lui-même a aidé financièrement l'organisation des jeunes ottomans en Europe et s'est servi de la religion pour détruire le gouvernement ottoman. En 1865, la trahison d'un jeune Ottoman (Ayettulah pacha) entraîne plusieurs arrestations et de nombreux membres de l'association dont beaucoup de journalistes doivent quitter la Turquie pour pouvoir continuer leur lutte. Mustafa Fazil Pacha les invite alors à Paris. Parmi eux, le célèbre "poète de la liberté", Namik Kemal, et d'autres leaders tels que, Ali Suavi, Agâh, Reşat Ziya Pacha, Nuri et Mehmet Bey*. L'organisation prend le nom de "Yeni Osmanlilar Cemiyeti" (l'association des jeunes ottomans) à Paris en 1867. Cette organisation s'inspire du statut de la société clandestine italienne "Carborari". Ces jeunes Ottomans ont pour objectif de bâtir un système respectueux des droits et des libertés de l'homme et qui serait, selon eux, la "Monarchie Constitutionnelle".¹⁴⁶

Le groupe Yeni Osmanlilar était contre le Tanzimat pour plusieurs raisons:

¹⁴³ TUNAYA, Tarik Zafer, *Türkiye'de Siyasal Partiler*, cilt 1, Hürriyet Vakfi Yayinlari, Istanbul, 1984, p. 20.

¹⁴⁴ TÜRKÖNE, Müzafer, *Siyasi Ideoloji Olarak Islamciligin Doguşu*, Iletisim Yayinlari, Istanbul, 1991, p. 262.

¹⁴⁵ Ibid, p. 77

* Tous les membres du mouvement des jeunes ottomans sont rentrés au pays sauf Mehmet Bey. Celui-ci s'engage dans l'armée française pour défendre Paris.

¹⁴⁶ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 3.

- malgré la restriction du pouvoir du Sultan, le Tanzimat n'avait pas créé un véritable organe législatif.¹⁴⁷ Or le groupe Yeni Osmanlilar voulait faire un parlement où les intérêts du peuple serait défendu par ses représentants (par une représentation). Pour cela il voulait une constitution écrite.

— le Tanzimat n'avait pas une philosophie fondamentale. Le Tanzimat agissait sans philosophie, sans explication, heurtant l'islam (oublier l'islam).¹⁴⁸ Les Tanzimatistes empêchaient le développement de la culture ottomane et ne comprenaient pas le vrai sens de la liberté. Ils avaient créé une classe supérieure occidentalisée et superficielle.¹⁴⁹ Ils renforçaient la liberté et l'égalité des droits des non-musulmans.¹⁵⁰ L'égalité n'était pas crédible: au nom du Prophète! Elle était mal vécue par les musulmans etc...

Malheureusement, ce mouvement libéral n'a pas duré. Avec la mort prématurée d'Abdulmedjid et l'avènement de son frère, Abdulaziz, commence un règne qui ne tolère guère le libéralisme. En 1876, un coup d'Etat Militaire mis en oeuvre par l'ordre Süleyman Pacha (tanzimatiste et chef de l'école militaire) renverse le Sultan Abdulaziz et le Vizir Mahmut Nedim Pacha. Le Seyhül-islam Hayrullah Efendi fait une fatwa confirmant légalité de ce coup d'Etat.¹⁵¹

Avec l'avènement d'Abdülhamid II (1876), qui sera surnommé le "Sultan Rouge", un projet de Constitution est élaboré. Certains membres des Jeunes Ottomans, Namik Kemal et Ziya Pacha font partie de la commission chargée de la préparation de ce projet. La première charte établissant la monarchie constitutionnelle est promulguée le 23 décembre 1876. Des élections législatives ont

¹⁴⁷ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 69.

¹⁴⁸ MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Toplum ve Siyaset*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991, p. 185.

¹⁴⁹ MARDIN, Şerif, *Türk Modernleşmesi*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991, p. 15 et 16.

¹⁵⁰ Ibid, p. 88.

¹⁵¹ MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 66-67.



lieu. La chambre des députés se réunit le 19 mars 1877.¹⁵² Les élections législatives ont lieu au scrutin majoritaire et au suffrage indirect, le peuple élisant un candidat qui à son tour élit un autre candidat.¹⁵³

Cependant à la première opposition, le 13 février 1878, le Sultan dissout la chambre, suspend la Constitution, et c'est ainsi que la première monarchie constitutionnelle prend fin. L'établissement définitif d'une monarchie constitutionnelle n'est pas pour autant écarté des objectifs des opposants au sultan.

En mai 1889 quelques étudiants en médecine militaire fondent l'association de l'Union Ottomane (Ittihad-i Osmani). Ils prennent contact avec le leader des "Jeunes Turcs" Ahmet Riza Bey à Paris. En septembre 1906 les militaires fondent l'association Osmanli Hürriyet Cemiyeti (l'association de la liberté ottomane) à Salonique.¹⁵⁴ Un peu plus tard, elle fusionne avec les jeunes turcs, et le nom de l'association se transforme en Ittihat ve Terakki (Union et Progrès).¹⁵⁵ Cette association, qui a pour but de rétablir la monarchie constitutionnelle, se développe rapidement un peu partout. Des cellules naissent à Paris, dans les Balkans, à Genève, à Londres, à Naples et au Caire.¹⁵⁶ En 1897, pour réprimer ce mouvement, le gouvernement organise un conseil de guerre qui exile plusieurs jeunes étudiants de l'école militaire, de l'école de médecine et de l'école technique.¹⁵⁷

Cette mesure ne porte pas atteinte à la détermination du mouvement. Bien au contraire, en 1908, le soulèvement des jeunes officiers se transforme très vite en coup de force: le Sultan Abdulhamid II est obligé de déclarer la Constitution en vigueur et de convoquer le 24 juillet 1908 deux chambres: la Chambre des

¹⁵² KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 5.

¹⁵³ Dans l'Assemblée Nationale il y a 130 députés, élus pour 4 ans; pour être député, le candidat doit avoir obtenu au moins 50000 voix.(les femmes sont exclues du suffrage)

¹⁵⁴ TUNAYA, Tarik Zafer, Op. cit. , p. 22.

¹⁵⁵ Pour plus de détails voir MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992.

¹⁵⁶ TUNAYA, Tarik Zafer, Op. cit. , p. 20.

¹⁵⁷ MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 108.

notables et la Chambre des représentants.¹⁵⁸ Au cours de la seconde monarchie constitutionnelle Ittihat ve Terakki devient le parti d'opposition.

La promulgation de la seconde monarchie constitutionnelle a créé une atmosphère favorable à la naissance des partis politiques en les légalisant. Bien que la majorité du peuple ne soit pas consciente de la nécessité de réformer les institutions, une certaine élite est tout de même ouverte aux idées nouvelles venant de l'occident. Ce sont les membres de cette élite, de tendances différentes, qui fondent les partis politiques suivants:

Fedâkar-i Millet Cemiyeti (Association de ceux qui se sacrifient à la Patrie), Osmanli Ahrar Firkasi (Parti des Libres Ottomans), Osmanli Demokrate Firkasi (Parti Démocrate Ottoman), Ittihad-i Muhammedî Firkasi (Parti de l'Union des Mahométans), Mutedil Hürriyet Pervaran Firkasi (Parti des Libéraux Modérés), Ahali Firkasi (Parti du Peuple), Osmanli Sosyalist Firkasi (Parti Socialiste Ottoman), Milli Meşrutiyet Firkasi (Parti National de la Monarchie Constitutionnelle).

Il est possible de discerner parmi ces nombreux partis trois tendances principales plus ou moins opposées les unes aux autres: le panislamisme, le nationalisme turc (Pantouranisme) et l'occidentalisme (dans un pays où vingt races différentes et une quinzaine de religions vivent côte à côte).¹⁵⁹

Le 21 Novembre 1911, plusieurs partis d'opposition fusionnent en un seul parti intitulé "Hürriyet ve Itilaf Firkasi" (Parti de la Liberté et de l'Entente).¹⁶⁰ Avec la fondation de ce parti le peuple se scinde en deux blocs: les partisans et les opposants. En dehors des revendications relatives aux libertés politiques et concernant certains droits sociaux, le Parti de la Liberté et de l'Entente est partisan d'une politique économique qui favorise l'investissement des capitaux étrangers dans l'Empire, tout en faisant en sorte que

¹⁵⁸ TUNAYA, Tarik Zafer, Op. cit. , p. 23

¹⁵⁹ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 8.

¹⁶⁰ Qui contient ainsi des Arméniens, des Arabes, des Juifs, des Kurdes, des Grecs etc...

l'économie nationale ne soit pas écrasée par la compétition du capital étranger.

La domination de l'occident s'était en effet organisée officiellement en 1881, année au cours de laquelle est fondée l'organisation du Düyûnu Umumiye (administration de la dette ottomane) qui a pour but de collecter les impôts du peuple constituant la garantie de l'emprunt et de distribuer cet argent à ceux qui y ont droit (la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Hongrie et l'Allemagne). Le Düyûnu Umumiye était dirigé par une assemblée formée des représentants des pays prêteurs de l'Etat ottoman et de la Banque ottomane. Au début la première guerre mondiale, la vie économique et le contrôle financier sont sous la dépendance de l'occident. Petit à petit l'Empire ottoman s'affaiblit. Les Puissances tentent d'exercer une certaine pression pour mettre fin à ce régime arbitraire et protéger les droits et intérêts de leurs agents.¹⁶¹

Les moments les plus sensibles du régime sous la monarchie constitutionnelle sont les élections législatives. L'empire a connu quatre élections législatives: en 1908, 1912, 1914 et en 1919 (et des élections partielles en 1911).

Lors des élections législatives de 1908 il y n'a pas d'opposition à l'Ittihat ve Terakki, par contre pour les élections partielles de novembre 1911, Hürriyet ve Itilaf Firkasi (le Parti de la Liberté et de l'Entente) est dans l'opposition et obtient 196 voix contre 195 voix pour Ittihat ve Terakki. Après cette défaite, Ittihat ve Terakki cherche à amender la Constitution mais n'y parvient pas et dissout l'Assemblée des députés.¹⁶² Aux élections législatives de 1912 Ittihat ve Terakki obtient moins de sièges qu'auparavant et se retrouve donc dans l'opposition. Pendant la guerre des Balkans, les partisans d'Ittihat ve Terakki profitent de la défaite de l'Empire ottoman pour prendre le pouvoir (coup d'Etat du 23 janvier 1913). Suite à cette prise de pouvoir Mahmut Şevket Pacha devient Premier Ministre puis est assassiné par l'opposition. Après cet assassinat Ittihat ve Terakki interdit tous les autres partis

¹⁶¹ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 256.

¹⁶² Il n'arrive pas à obtenir les 2/3 des voix nécessaires.

politiques. Lors des élections législatives de 1914, Ittihat ve Terakki est le seul parti en compétition. Il en est de même lors des élections législatives de 1919 qui sont les dernières élections de l'Empire ottoman.

L'Empire ottoman est vaincu en 1918. Talat Pacha, président du parti Ittihat ve Terakki, devient alors Premier Ministre. Il démissionne de sa fonction de le 27 octobre 1918. Sa démission marque la fin des dix ans d'existence du parti Ittihat ve Terakki. Vahdettin Pacha qui dirige le pays souhaite se débarrasser des députés de l'ancien parti Ittihat ve Terakki. Le 21 décembre 1918, il dissout l'Assemblée. La dernière assemblée issue de l'Empire ottoman se réunit le 19 janvier 1920. Le 16 mars 1920 plusieurs députés sont arrêtés par les forces occupantes. L'Assemblée ne pouvant plus travailler sous la domination de l'étranger, le Sultan Vahdettin la dissout.¹⁶³ Au moment du traité de Lausanne l'Etat ottoman n'a pas d'Assemblée nationale. Pendant la dissolution de l'Assemblée le pays était dirigé par des lois provisoires. De 1908 à 1918, les responsables de l'empire en établissent 1061. Les partis politiques ne sont pas satisfaits de ces lois car elles émanent non pas d'une assemblée mais du gouvernement.¹⁶⁴

Sous la Monarchie Constitutionnelle Ittihat ve Terakki obtient ainsi le pouvoir trois fois sur quatre. De 1908 à 1918, 14 gouvernements se succèdent et de 1908 à 1922 24 gouvernements. De 1908 et 1913 le système politique est pluraliste c'est-à-dire qu'il y a plusieurs partis politiques; de 1913 à 1918 le système des partis politiques est un système unique: Ittihat ve Terakki est le seul parti qui existe. Au cours des deux monarchies constitutionnelles il y a eu trois Sultans: Abdülhamid II, Mehmet V (Sultan Reşat) et Mehmet VI (Vahdettin).

Au cours de la période de la monarchie constitutionnelle des tendances différentes se dessinent:

¹⁶³ SOYSAL, Mümtaz, *Dinamik Anayasa Anlayışı*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, n° 272, Ankara, 1969, p. 50.

¹⁶⁴ TUNAYA, Tarik Zafer, *Op. cit.*, p. 7 à 9.

— le mouvement d'occidentalisation qui se compose de deux groupes dont l'idéologie est différente. Un groupe défend la démocratie telle qu'elle existe en occident; l'autre veut protéger la diversité ethnique de la société ottomane et maintenir le trône du Sultan. Pour cela des réformes radicales sont nécessaires. Les idéologues de ce deuxième groupe sont Dr. Abdullah Cevdet¹⁶⁵ et Celâl Nuri. Ces deux groupes ne s'entendaient jamais.

— le mouvement religieux qui prône l'existence d'un Etat islamique, l'islamisation du peuple, l'islam n'étant pas un obstacle au progrès. Il a pour idéologues le poète Mehmet Akif Ersoy et le Prince Mehmet Sait Halim Pacha.

— le mouvement pan-turquiste dont l'idéologue est Ziya Gökalp.

— le mouvement des sciences sociales, dirigé par Prince Sabahattin et qui s'appuie sur la décentralisation et l'individualisme.

— le mouvement socialiste qui défend les droits de l'homme et l'occidentalisation et qui a établi des relations avec le parti socialiste français.¹⁶⁶

La question qui se pose à tous est "comment peut-on sauver le pays?".

Pour pouvoir avoir une existence politique Ittihat ve Terakki a suivi un processus différent de celui des autres partis politiques. D'abord, "il s'est constitué sous forme d'association clandestine puis est devenu un parti légal. De pluraliste, il est devenu autoritaire et partisan d'un parti unique. D'abord unioniste (union de tous les groupes ethniques), il est devenu pan-turquiste puis laïciste".¹⁶⁷

Grand vaincu de la première guerre mondiale, l'Empire Ottoman voit le 16 mars 1920, Istanbul occupée. A la suite de cet événement, la première Grande Assemblée nationale se réunit à Ankara le 23 Avril 1920 sous la présidence de Mustafa Kemal. Bien qu'il n'y ait pas de parti organisé au sein de l'Assemblée Nationale,

¹⁶⁵ MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 221 à 250.

¹⁶⁶ TUNAYA, Tarik Zafer, *Op. cit.*, p. 9 à 12.

¹⁶⁷ *Ibid*, p. 28.

on peut cependant distinguer plusieurs groupes qui représentent autant de tendances différentes: Tesaüd Grubu (Groupe de la Solidarité), Islahat Grubu (Groupe de la Réforme), Halk ve Müdafaa-i Hukuk grubu (Groupe pour la Défense du Droit du Peuple) et Istiklal Grubu (Groupe de l'Indépendance). Le Groupe plus fort était celui du Groupe de l'Indépendance de Mustafa Kémal. Une année plus tard (10 mai 1921) Mustafa Kémal et ses amis fondent "Anadolu ve Rumeli Mudafaa-i Hukuk Cemiyeti" (Association pour la défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie). Atatürk a spécialement veillé à ce que les anciens membres d'İttihat ve Terakki n'entrent pas dans le groupe pour l'indépendance.¹⁶⁸ Tel est le cas d'un proche d'Atatürk: Yunus Nadi Bey, sympathisant d'İttihat ve Terakki (auparavant Atatürk lui-même était membre d'İttihat ve Terakki).

Les premiers partis politiques qui sont nés, soit en plein jour, soit clandestinement, sous le régime du mouvement de salut national à Ankara, sont tous plus ou moins marxistes-socialistes: Yeşil Ordu (Armée Verte), Türkiye Komünist Fırkası (Parti Communiste de Turquie), Gizli Komünist Fırkası (Parti Communiste Clandestin), et Halk İştirakiyün Fırkası (Parti de la Participation Populaire).

Le 7 août 1923 Mustafa Kémal annonce aux nouveaux élus son intention de fonder un parti basé sur le principe du populisme et qui porterait le nom de Parti du Peuple. Le Parti du Peuple qui deviendra Le Parti Républicain du Peuple après la proclamation de la République, entre, en activité le 11 Septembre 1923. En réalité, c'était le groupe pour la défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie qui a été transformé par Atatürk et ses amis afin de se débarrasser des gens dont les tendances politiques s'opposaient aux leurs.

Après son échec en 1918 le parti İttihat ve Terakki avait souhaité se transformer et changer de nom. Il n'y parvient pas et ses dirigeants quittent la Turquie. Par contre beaucoup de responsables locaux et de sympathisants restent. Ces gens sont des habitués de la politique dont ils tirent de nombreux avantages. Dès lors ils vont

¹⁶⁸ Yurt Ansiklopedisi, *Türkiye il il Dünü Bugünü-Yarini*, Anadolu Yayıncılık, İstanbul, 1984, p. 8246.

facilement se glisser dans les structures du PRP qui pour eux remplace le parti Ittihat ve Terraki. Ceci est d'autant plus facile qu'entre les deux partis il n'y a pas de différence. Tous les deux défendent le nationalisme, la laïcité et la création d'une bourgeoisie nationale. Le contexte politique est aussi le même: état de siège, parti unique (le parti Ittihat ve Terraki ayant lui aussi interdit l'existence d'autres partis politiques à partir de 1913).

Institut kurde de Paris

SECTION I: EVOLUTION DE LA STRUCTURE SOCIO-POLITIQUE ET LE CLIENTELISME DES PARTIS POLITIQUES

En 1876, Abdülhamid II promet solennellement une Constitution qu'il accorde après bien des hésitations sur l'insistance du groupe des libéraux dont la forte personnalité de Mithat Pacha en faisait le chef. C'est la première fois que la séparation des pouvoirs, les droits individuels sont officiellement consacrés en Turquie. Un parlement est élu. Les députés se réunissent pour la première fois le 20 mars 1877. Au même moment dans l'empire, les serbes et les monténégrins (karadag) se révoltent contre l'autorité turque. Les députés exigent alors que le Sultan se montre ferme. Ils critiquent le sultan, l'état de corruption de l'armée et son incapacité à mater les révoltes. Abdülhamid II décide alors de dissoudre le Parlement après un an d'activité de ce dernier. Il appelle à nouveau les députés qui se réunissent le 18 janvier 1878 et qui siègent jusqu'au 13 février 1878. Le Parlement est alors définitivement dissous. Toutes les institutions récemment empruntées à l'occident, sont mises en sommeil pendant plus de trente ans jusqu'en 1908.

L'assemblée générale mise en place en 1876 se compose de deux assemblées: Heyet-i Ayan (Chambre des notables) et Heyet-i Mebusan (Chambre des représentants). Les membres de la Chambre des notables sont nommés à vie par le Sultan et défendent les intérêts de celui-ci. Les membres de l'assemblée représentant le peuple sont élus par les représentants de celui-ci, c'est-à-dire par les conseils généraux des villes et des districts (suffrage indirect).

On voit que ce système est très loin d'un système parlementaire. Ces deux Assemblées sont obligées de prêter serment au Sultan. Le Sultan est maître de leur convocation et peut les dissoudre. Sans l'accord du sultan une proposition de loi ne peut pas faire l'objet d'une discussion à l'Assemblée Nationale. Dans un système parlementaire le gouvernement est responsable devant le parlement. Or, la Constitution de 1876 indique que le gouvernement

est responsable mais n'indique pas devant qui et comment. La responsabilité politique des ministres n'est pas très claire, et le Sultan peut limoger et exiler un député ou un ministre.¹⁶⁹

Cette constitution n'a pas transformé les fondements de l'Etat qui reste monarchique et dans lequel le sultan est Calife.

Au XIX ème siècle l'empire ottoman était essentiellement confronté à trois problèmes. Pour les réformateurs de l'empire ottoman la résolution de ces trois problèmes doit aboutir à la construction d'un Etat nouveau. Ils prennent modèle sur les Etats-Nations d'Europe mais pas pour faire un Etat-Nation. C'est pour cela que ce ne marche pas.

Il s'agit:

- d'intégrer les groupes non-musulmans dans l'Empire ottoman et de susciter un loyalisme envers le Sultan.

- de faire la même chose pour les populations musulmanes c'est-à-dire mettre un ordre dans la structure mosaïque des différents groupes musulmans et développer le patriotisme pour tous les ottomans. Pour les jeunes ottomans l'idéal est la patrie (Vatan). Tout le monde doit défendre la patrie quelque soit sa religion sa race et son lieu de résidence.¹⁷⁰

- faire participer activement ces éléments, surtout la périphérie à la vie politique.

Cet objectif n'a pas été atteint: la périphérie n'a commencé à participer à la vie politique qu'au milieu du XX ème siècle. Par contre les notables y ont vraiment participé dès 1908.¹⁷¹

L'avènement de la deuxième monarchie constitutionnelle (1908) n'a apporté au pays qu'un changement de forme dans l'absolutisme. Celui-ci, au lieu d'être exercé par le Sultan, l'est par les dirigeants du parti au pouvoir.

¹⁶⁹ SOYSAL, Mümtaz, *Dinamik Anayasa Anlayışı*, A. Ü. S. B. Fakültesi Yayinlari, n° 272, Ankara, 1969, p. 45.

¹⁷⁰ TÜRKÖNE, Mümtaz'er, *Siyasi ideoloji olarak Islamciligın Doguşu*, İletişim Yayinlari, İstanbul, 1991, p. 263.

¹⁷¹ MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Toplum ve Siyaset*, İletişim Yayinlari, İstanbul, 1991, p. 40.

Cependant avec le changement opéré en 1909 les membres de l'Assemblée Nationale peuvent faire des propositions de loi sans passer par le Sultan et sans consulter ce dernier. Le Sultan ne peut plus exiler les députés et les ministres (l'annulation de l'article 113).¹⁷² Le mécanisme de la responsabilité ministérielle, la procédure de contreseing et le vote de confiance sont introduits. Désormais, le gouvernement peut être renversé par la chambre des députés.¹⁷³

A la veille de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman s'est déjà quasiment effondré, malgré quelques tentatives faites par l'association Ittihat ve Terakki qui est en fait un parti politique qui a accédé au pouvoir en 1913. Pendant la guerre des Balkans, les partisans de Ittihat ve Terakki Firkasi ont en effet profité de la défaite de l'Empire ottoman pour prendre le pouvoir par le coup de Etat du 23 janvier 1913. Ce parti poursuit les efforts d'occidentalisation. Lors de la déclaration de guerre, les ottomans s'allient aux Allemands, croyant devenir une grande puissance à la fin de la guerre, ce qui ne sera pas le cas. Pendant ces années de guerre la Turquie est dirigée sans Assemblée Nationale. Le gouvernement de Ittihat ve Terakki prend position contre ceux qui collaborent avec des anglais ou des français.

Le 12 février 1920 à Istanbul, alors que la ville est occupée un coup de force se produit à la Chambre des Députés. Inquiets des menées nationalistes qui se font jour dans l'Empire, les anglais pénètrent brusquement à l'Assemblée, qui se décide un peu plus tard à se dissoudre, et arrêtent les députés partisans de Mustafa Kémal. Celui-ci estimant que la Grande Assemblée Nationale de Turquie devait malgré tout poursuivre ses activités, décide de la réunir, sous sa présidence à Ankara le 23 avril 1920.

¹⁷² SOYSAL, Mümtaz, *Dinamik Anayasa Anlayışı*, A.Ü.S.B. Fakültesi Yayinlari, n° 272, Ankara, 1969, p. 49.

¹⁷³ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, *Les partis Politiques en Turquie depuis 1960*, DEA, Paris, 1979, p. 3.

Après la guerre Mustafa Kémal prend la relève en tant qu'inspecteur de l'armée et envoie une circulaire à tous les gouverneurs des villes non prises par les grecs et les occidentaux ainsi qu'à toutes les armées pour l'élection d'une Assemblée extraordinaire. Ces élections sont organisées selon l'ancien système c'est-à-dire au suffrage indirect. Chaque ville envoie cinq députés, soit au total 232. Ce nombre de députés a augmenté avec la participation des députés exilés et des députés obligés de quitter leur ville comme ceux d'Izmir, d'Aydin et de Thrace. Le nombre des députés passe à 337. En l'absence d'élections dans les villes occupées par les ennemis, ce sont les anciens députés de ses villes qui ont siégé. L'Assemblée Nationale est mise en place le 23 avril 1920. C'est à la fois un foyer de réunion pour les nouveaux élus et un asile pour les anciens députés ottomans qui ont fui l'occupation ennemie. Ce second trait accentue la légitimité de la nouvelle Assemblée dont le but est d'ailleurs formulé comme étant "la libération du Califat et du Trône ainsi que l'indépendance de la patrie et de la nation (...)" La forme de gouvernement d'assemblée a ainsi permis de créer un point de rencontre entre l'élite bureaucratique et militaire et les notables d'Anatolie, deux forces motrices de la résistance nationaliste turque contre l'occupation grecque de l'ouest du pays. Cette formule institutionnelle a assuré aussi une mobilisation complète des ressources humaines et matérielles dans les régions inoccupées du pays, c'est-à-dire en Anatolie centrale et orientale".¹⁷⁴

L'occidentalisation commencée avec le Tanzimat, prolongée par Ittihat ve Terakki demeure aussi vif dans la société républicaine. La tentative d'introduire en Turquie les institutions occidentales se poursuit: la structure juridique et politique est construite sur le modèle des constitutions, des assemblées nationales, des codes civils et pénaux des pays européens ou constitue la copie exacte de certains articles de loi (par exemple le code civil est la copie du

¹⁷⁴ SOYSAL, Mümtaz, *Constitutionnalisme républicain et Evolution Sociale en Turquie*, C.E.M.O. et le Monde Turco-Iranien, n° 7, janvier 1989, p. 58.

code civil suisse). L'idée de laïcisme se développe: l'alphabet arabes sont abandonnées au profit d'alphabet latines.¹⁷⁵ On invente le turc. L'alliance qui s'était formée pendant les années de lutte contre les étrangers entre, d'une part, l'élite bureaucratique et militaire et d'autre part les milieux religieux conservateurs ne dure pas. Ces milieux étaient restés attachés au Califat après l'abolition du Sultanat qu'ils avaient déjà eu du mal à accepter. Les kémalistes n'ont plus besoin de cet élément auquel ils s'étaient ralliés par nécessité pendant la lutte nationale. Ils s'en sont vite débarrassés car pour eux la première cause du sous-développement de la Turquie est l'influence des hommes religieux qui interprétaient et appliquaient mal la religion musulmane.

Après la guerre d'indépendance, c'est seulement sous la République que les institutions administratives et le droit administratif se sont pleinement développés en Turquie. Les Constitutions de 1921 et de 1924 fixent la forme de l'Etat: républicain, laïc et parlementaire (c'est plutôt un régime d'Assemblée corrigé par le charisme de Mustafa Kemal), organisé sur la base de la démocratie occidentale. L'article 3 de la Constitution indique que "la souveraineté appartient sans réserve ni condition à la Nation". C'est là une réaction si rigoureuse contre l'absolutisme ottoman qu'elle se traduit par l'établissement d'un gouvernement d'Assemblée.

La Grande Assemblée nationale, est omnipotente parce qu'elle est considérée comme l'unique et véritable représentante de la nation. Ce principe a été incorporé dans l'article 2 de la première constitution du 20 janvier 1921. La République est proclamée le 29 octobre 1923 dans le cadre de cette même constitution: les principes et la structure fondamentale de l'Etat restent les mêmes, si ce n'est qu'un Président de la République est élu au sein de l'Assemblée et que c'est à lui qu'incombe la responsabilité de désigner un Premier Ministre et son conseil des ministres que l'Assemblée devait par la suite approuver.¹⁷⁶ Le président de la

¹⁷⁵ HARPUTLU, Kamuran Bekir, *La Turquie dans l'impasse*, ed : Anthopos, Paris, 1974, p. 54.

¹⁷⁶ SOYSAL, Mümtaz, *Constitutionnalisme républicain et Evolution Sociale en Turquie*, C.E.M.O. et le Monde Turco-Iranien, n° 7, janvier, 1989, p. 58.

République dispose en tant que chef de l'Etat, d'attributions d'ordre administratif.

Le Conseil d'Etat, créé en 1868, et réorganisé par deux lois de 1925 et 1931 sur le modèle du Conseil d'Etat français. Enfin, la Cour des Comptes, instituée en 1877 est rénovée en 1934, elle est chargée de la vérification des recettes et dépenses de l'Etat ainsi que du contrôle des gestions financières.¹⁷⁷

Nier, en 1923, lors du Congrès économique d'Izmir l'existence de classes sociales antagonistes cache la volonté, chez les kémalistes, de créer un parti unique de la République sous la prédominance de l'élite bureaucratique et militaire alliée aux notables locaux.

Les classes dominantes, tout en complétant leur organisation économique par la création de Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture, commencent donc à se grouper autour d'un parti politique sous la direction d'Ataturk. Celui-ci déclare: "Nous avons pensé à la création d'un parti, sous le nom de Parti du Peuple, afin d'assurer l'intérêt et le bonheur général de notre peuple dont les classes sont inséparables puisque leurs intérêts ne sont pas opposés". Il annonce à l'opinion publique la création du parti; celui-ci se propose d'être au-dessus de toutes les classes et promet de protéger les intérêts et le bonheur de tout la société. Ce parti devra être un parti unique et se baser sur l'idée du populisme.

Créer un parti unique est aussi un moyen de renforcer le nationalisme. En effet l'empire ottoman avait empêché le développement du nationalisme chez les turcs et chez les minorités en se déclarant ottoman. La tâche des kémalistes est de recréer un Etat national et cohérent sur la ruine d'un empire cosmopolite. Le kémalisme défend l'idée selon laquelle la société turque consiste en une masse sans privilège et sans classe. L'idéologue de l'époque, Ziya Gökalp, écrit lui aussi: "il n'y a pas de moi et toi, il n'y a que nous". Avec des slogans tels que: "Combien il est heureux celui qui

¹⁷⁷ TORTOP, Nuri, Op. cit. , p. 16.



dit: je suis turc"¹⁷⁸ on cherche à faire renaître la conscience nationale.

Avec la loi de "Takriri Sükûn" votée suite à la révolte en 1925 de chekh Saïd à l'Est de la Turquie l'exécutif peut interdire "toutes publications, encouragements, entreprises, provocations et organisations qui seraient susceptibles de troubler l'ordre public, la sécurité et l'ordre social du pays". En premier lieu, l'exécutif est investi de droits très importants contre le peuple Kurde. Le champ d'application de la loi est ultérieurement élargi par le gouvernement au nom du nationalisme. Ces répressions se poursuivent jusqu'en 1965. De 1925 à 1965 les étrangers ne peuvent voyager à l'Est de la Turquie.

Pendant la période de 1923-1946, l'idéologie nationaliste et laïque de l'Etat l'a emporté au niveau supérieur et la participation de la masse aux décisions politiques a continué d'être extrêmement limitée. Cette masse est restée soumise aux influences communales traditionnelles et a gardé ses attitudes conservatrices pendant les décennies suivantes.

Quand on compare la première et la deuxième monarchie Constitutionnelle, on s'aperçoit que la deuxième est plus démocratique que la première. Quand on compare la deuxième monarchie et la République Turque (1921-1945), qu'il s'agit d'une dictature civile ou d'un Etat autoritaire. A cela une exception: l'application du principe de laïcité introduit de manière législative et imposé parfois par la force de l'exil comme faisait les Sultans. A l'époque du Parti unique le pouvoir politique pouvait faire ce qu'il voulait: fonder des partis d'opposition, les dissoudre, exiler les notables opposants, assigner les gens qui ont des pouvoirs (des cheikhs, des hommes religieux, des notables etc..). Il y avait surtout une grande pression sur les paysans avec le système fiscal.

Ce n'est donc pas le Parti unique qui a commencé à moderniser la Turquie. C'est à l'époque du Tanzimat que l'Empire ottoman a commencé à se moderniser et à accepter le système occidental. Le

¹⁷⁸ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 223 et 224.

parti unique a poursuivi ce processus de modernisation par la force et par un système politique autoritaire.

Le temps qui s'est écoulé entre la proclamation de la République (le 29 octobre 1923) et l'avènement d'un système pluraliste en 1945 correspond à un régime de parti unique. Cette position doit cependant être nuancée car à deux reprises, une fois spontanément et une autre fois de par la volonté de Mustafa Kémal, il y a eu des tentatives de multipartisme. D'abord la fondation le 17 Novembre 1924 du Parti Républicain Progressiste (Terakki Perver Cumhuriyet Firkasi), dissous par le gouvernement le 3 juin 1925. Puis la fondation du Parti Républicain Libéral (Serbest Cumhuriyet Firkasi) le 12 août 1930, dissous par le gouvernement le 17 Novembre 1930. Ces tentatives ont toutes deux échoué parce que Mustafa Kémal ne voulait pas sacrifier la révolution qui était son oeuvre. Il ne voulait partager ni le pouvoir ni son prestige charismatique (voir pour plus de détails un peu plus loin).

Des élections, au sens propre du terme, n'ont lieu en Turquie qu'à partir de 1946. Auparavant c'était un système majoritaire à deux degrés.

La loi du 5 juin 1946 introduit le système électoral direct. Elle n'offre cependant pas toutes les garanties nécessaires à la sincérité et la liberté du vote. Elle adopte, en effet, la formule: "dépôt ouvert, dépouillement clos". En d'autres termes, l'électeur, avant de jeter sa liste dans l'urne, doit la montrer aux fonctionnaires du bureau électoral, tous désignés par l'administration de la circonscription. De plus ces mêmes fonctionnaires doivent procéder au dépouillement des suffrages à huis-clos et brûler sur place et sans délai les bulletins. Ainsi, aucun contrôle ou contestation n'est possible. La falsification des résultats du scrutin était alors facile pour ceux qui soutenaient le pouvoir.

Avec l'avènement de la démocratie pluraliste, le révolutionnarisme nationaliste des Républicains cède la place au libéralisme populiste des démocrates. En 1950, des libres élections législatives, caractérisées par une participation d'environ 90%,

sont remportées par le Parti Démocrate qui obtient plus de 50% des suffrages tandis que le Parti Républicain n'en obtient que 30%.¹⁷⁹ Les démocrates qui se veulent libéraux s'opposent à l'interventionnisme étatique des bureaucrates républicains. Le Parti Démocrate se fait la porte-parole de la bourgeoisie naissante. Les démocrates privilégient la notion de peuple, les républicains celle de nation. Dans sa volonté de réaliser la Nation moderne, l'élite républicaine avait tranché le conflit entre elle et le peuple traditionnel et religieux, en reléguant ce dernier dans une position d'a-historicité et en s'auto-identifiant à la Nation. Ainsi les paysans (constituant 80% de la population) étaient fort mécontents de l'Etat (PRP) ouvert sur la modernité de l'occident et qui rejetait le traditionalisme de l'Anatolie. Aux yeux des paysans, il ne cherchait qu'à percevoir des impôts et à enrôler des hommes dans son armée. Les ouvriers urbains, dont les luttes pour l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail étaient alors sévèrement réprimées, constituent également un support pour l'opposition du Parti Démocrate. Ce transfert du pouvoir politique signifie en même temps un mode de développement capitaliste, promu par les élites démocrates agissant au nom de la libre entreprise et de la liberté d'expression.

Les démocrates renoncent à l'étatisme économique et s'appuient sur l'économie de marché pour créer une bourgeoisie puissante. Les entreprises de l'Etat fonctionnent donc pour aider à l'expansion des entreprises privées. Le but, comme l'indique le premier Ministre Menderes, est de "créer un millionnaire dans chaque quartier". La bourgeoisie naissante chasse du pouvoir l'alliance fonctionnaires-officiers-bureaucrates. En profitant de l'opposition société-Etat, le gouvernement Menderes, brise l'hégémonie de la bureaucratie et gagne ainsi la sympathie des grandes masses. Mais, par contre la classe dominante ne laisse pas la classe ouvrière s'organiser.¹⁸⁰

¹⁷⁹ GÖLE, Nilüfer, *De l'Etat développementaliste à l'autonomisation des forces sociales dans de nouveaux pays industriels*, Cahiers du GETC Groupe d'études sur la Turquie contemporaine, Paris, n° 1 hiver, 1984-1985, p. 81.

¹⁸⁰ KIŞLALI, Ahmet Taner, *Op. cit.*, p. 225.

Les cas sont rares où la catégorie sociale la plus forte et le pouvoir ne font qu'un. Mais lorsqu'un trop grand écart se creuse entre les deux, on peut dire qu'il y a crise du pouvoir. Par exemple, les coup d'Etats de 1960, 1971 et de 1980 nous montrent clairement l'existence de telles crises en Turquie.

On peut dire que deux facteurs déterminent l'évolution des régimes politiques dans les pays sous-développés: le développement économique d'une part et l'institution d'une justice sociale de l'autre. Une vraie démocratie n'est possible que dans une société prospère et équitable, ce qui pose aussi le problème de l'éducation des masses misérables et celui d'une scolarisation généralisée. Tous ces facteurs font défaut en Turquie, surtout la démocratie.

Après un bref historique du changement des structures politiques, économiques et sociales depuis la seconde Monarchie Constitutionnelle jusqu'au système pluraliste, il convient d'analyser la naissance des notables et de la bourgeoisie, la fondation des partis politiques, les systèmes électoraux et le clientélisme des partis politiques.

A): NAISSANCE DES NOTABLES ET DE LA BOURGEOISIE

Le système d'exploitation des terres appelé Timar a permis aux dirigeants de l'empire ottoman de contrôler les Sipahi c'est-à-dire ceux qui utilisent les terres de l'Etat et de contrôler les produits. Les Sipahi sont des soldats qui ont servi l'Etat pendant la guerre. L'Etat leur alloue des terres en contre partie de services. Les Sipahi utilisent les Timar aux nom de l'Empire et nourrissent un nombre défini de soldats. En cas de guerre ils sont obligés d'envoyer ces soldats à la guerre pour l'Empire. Si un Sipahi ne fait pas labourer une terre pendant trois ans, l'Empire peut prendre cette terre et l'allouer à une autre personne. Un Sipahi a le droit de laisser la

terre qu'il utilise à ses héritiers. Les Sipahi sont responsables des reaya (paysans) qui travaillent à la terre. Pendant très longtemps, l'Empire, par le système du Timar, a empêché le développement des propriétaires terriens. Il n'a pas laissé les Sipahi devenir riches. Ceux-ci dès qu'ils produisaient plus que ce qui était prévu devaient donner le surplus à l'Etat.¹⁸¹

Par ailleurs l'Empire est confronté à des difficultés financières. Le pillage, le butin de guerre et les impôts perçus dans les pays conquis et qui représentent les ressources des finances de l'Etat diminuent alors que ses dépenses augmentent. L'Etat se trouve donc dans l'obligation de trouver de nouvelles sources de revenus pour se sortir de cette situation. Les paysans représentent la principale source de revenus de l'Etat. Celui-ci augmente les impôts perçus des Sipahi et des reaya (paysans). Les nouvelles méthodes pour percevoir les impôts font apparaître les "Mutezim", c'est-à-dire les percepteurs.¹⁸² Les Sipahi et les reaya n'ont pas accepté cette transformation et se sont révoltés contre l'Administration centrale.

La défaite de la structure économique de l'Empire oblige le pouvoir central à promulguer une loi agraire. Ainsi, avec la loi de 1857, la terre est divisée en cinq catégories et la propriété privée apparaît pour la première fois:

- **Memluke**, terre sur laquelle s'exerce un droit de propriété privée. Le propriétaire a le droit de l'utiliser ou de la louer à quelqu'un.
- **Miriyye**, l'Etat est propriétaire de cette terre mais son utilisation peut être privée.
- **Mevkufe**, terre réservée à des buts religieux et humanitaires et appartenant aux associations (Vakkif).
- **Metruke**, terre réservée à des utilisations publiques.
- **Mevat**, terre qui n'est pas utilisable.¹⁸³

Après cette loi beaucoup de bureaucrates deviennent propriétaires. Les terres sont vendues aux enchères et l'Etat peut

¹⁸¹ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 57 à 59.

¹⁸² HARPUTLU, Kamuran Bekir, Op. cit. , p. 31 et 32.

¹⁸³ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 64.

ainsi combler le déficit de ses finances.¹⁸⁴ Premièrement cette loi donne des terres aux reaya (paysans) pour empêcher que les Sipahi ne deviennent des Seigneurs et pour les diviser parce que leur pouvoir se faisait aux dépens de l'Empire. Deuxièmement cette loi augmente le contrôle du Sultan et de la bureaucratie centrale sur les Sipahi. Cependant, dans les faits, cette réforme n'a pas empêché que les Sipahi deviennent eux aussi propriétaires. Beaucoup de notables prennent gratuitement des terres appartenant à l'Etat (ou aux arméniens) avec l'accord de ce dernier. L'Empire n'est pas arrivé à stopper le développement du pouvoir des notables. Chaque notable devient le représentant de sa région et joue un rôle d'intermédiaire entre le pouvoir central et les paysans.¹⁸⁵ Ces notables étaient soit des gens qui ont utilisé les Timars (Sipahi) soit des anciens pachas. L'existence des notables terriens commence officiellement en 1857 et continue jusqu'à nos jours.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les produits sont commercialisés sur les marchés et commencent à entrer dans les régions d'Anatolie qui sont développées. A ce moment là toutes les sortes de notables commencent à s'intéresser aux affaires économiques; les bases de leur influence prennent alors une autre forme. Afin de conserver leur influence économique ils se lancent dans le commerce. Les notables locaux pour la première fois sont conscients d'avoir un intérêt commun. Cette union constitue un tournant important pour eux. Elle leur permet de contrecarrer l'Etat qui a tendance à être de plus en plus présent dans la périphérie.

A cette même époque les ressortissants de l'empire ottoman deviennent citoyens et ont des obligations vis à vis de l'Etat (impôts, service militaire etc...). L'Etat développe les infrastructures, les réseaux de communication, le système judiciaire, attribue des titres de propriété, achète aux paysans leurs productions. Ces réformes rapprochent les individus du centre. L'Etat fait ainsi concurrence aux notables.

¹⁸⁴ MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Toplum ve Siyaset*, İletişim, Yayınları, İstanbul, 1991, p. 90.

¹⁸⁵ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 64.

La pénétration de l'Etat dans la périphérie a transformé la nature du conflit. Elle a abouti à l'apparition du système du patronage (protecteur) et du clientélisme. Les notables se sont imposés comme intermédiaire entre les paysans et l'Etat. L'Administration, avant d'entrer dans la périphérie petit à petit s'est rapprochée des notables qui ont été élus et qui travaillent avec les préfets locaux. Ces notables sont des intermédiaires entre le centre et la périphérie. Les paysans se sentent plus proches des notables que des bureaucrates. Dans ce système les notables sont devenus riches et ont même corrompus les petits fonctionnaires qui ne touchent pas régulièrement leurs salaires. Il y a des notables uniquement propriétaires et des notables à la fois propriétaires et hommes religieux. Les hommes religieux avaient des pouvoirs parce qu'ils s'occupaient de la religion et de l'éducation. Avec la laïcisation ces hommes religieux ont essayé de conserver leur pouvoir sur les paysans.

Suite à la révolution des jeunes turcs en 1908, les notables entrent massivement dans l'Assemblée Nationale.¹⁸⁶ Après cette révolution, Ittihat ve Terakki éloigne le Sultan de la scène politique et cherche à faire accepter des lois en faveur des militaires; les notables s'y opposent. Apparaît ainsi la première opposition entre les libéraux-notables et les bureaucrates-étatistes.¹⁸⁷

Les premiers sont longtemps restés sous la domination des seconds. Les notables-libéraux ne sont économiquement devenus riches qu'en 1945 époque à laquelle ils ont pu fonder le Parti Démocrate. Avant 1945, les notables qui étaient contre Ittihat ve Terakki étaient minoritaires. Lorsque Ittihat ve Terakki a pris le pouvoir beaucoup de notables ont compris la valeur et l'importance de la politique pour protéger leurs intérêts locaux et se sont alliés aux bureaucrates-étatistes. Les notables qui étaient avec les bureaucrates étaient donc majoritaires.¹⁸⁸

¹⁸⁶ MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Toplum ve Siyaset*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991, p. 43 et 44.

¹⁸⁷ Ibid, p. 48.

¹⁸⁸ Ibid, p. 54.

La création de la bourgeoisie en Turquie commence avec la prise du pouvoir par Ittihat ve Terakki en 1913. Dans les années 1910, 1911 et 1913, des banques ont été fondées avec des capitaux musulmans. Pour pouvoir continuer le développement de la bourgeoisie, le gouvernement a emprunté une grande quantité d'argent aux pays étrangers.¹⁸⁹ Pour Ittihat ve Terakki, la dépendance économique signifie la décadence de l'empire ottoman. Or une économie nationale libre doit être constituée sur un capital national.

Pour cela, l'Etat encourage et ferme les yeux sur plusieurs systèmes de commerce. Par exemple, pendant les années de guerre un groupe s'enrichit: celui des accapareurs et vendeurs au noir. Ils sont nommés "Harp Zenginleri" (les riches de guerre).¹⁹⁰ L'Etat réagit en créant un impôt spécial les concernant: "Varlik Vergisi (impôt sur la fortune).¹⁹¹ Ittihat ve Terakki supprime également le service militaire pour les grands propriétaires auxquels est donné le droit de posséder chacun 500 hectares de terre et de faire travailler 3 hommes en âge d'aller au service militaire. Le fonctionnement des sociétés étrangères est réglementé: elles doivent employer du personnel turc et tenir leur comptabilité en langue turque. On supprime les droits de douane pour l'importation des machines et des matières premières qui n'existent pas dans le pays. On ne perçoit pas d'impôts sur les marchandises exportées.¹⁹² Tous ces privilèges ne sont valables que pour les turcs. Ainsi, la politique de l'économie nationale, vise à créer une classe de capitalistes indigènes, une bourgeoisie nationale. Il n'y a aucune opposition au capital étranger, l'objectif étant de transférer les privilèges des mains des minorités aux Turcs.

De 1913 à 1918, 123 sociétés anonymes ont été fondées, principalement dans le domaine du commerce. Avant la 1ère guerre mondiale 10% des turcs s'occupent de commerce et d'industrie, ce nombre augmente après la guerre grâce à la politique

¹⁸⁹ IRMAK, Esin, *Kapitalist Gelişme ve Türkiye Ekonomisi*, Etki Yayinlari, Istanbul, 1992, p. 19 et 20

¹⁹⁰ Ibid, p. 25.

¹⁹¹ KONGAR, Emre, *Op. cit.*, p. 271.

¹⁹² HARPUTLU, Kamuran Bekir, *Op. cit.*, p. 49.

d'encouragement de l'Etat. Les turcs prennent petit à petit la place des minorités dans le commerce et dans l'industrie.¹⁹³ Avec la répartition des terres, les riches nationaux qui viennent à Istanbul veulent, grâce à cette politique, devenir des bourgeois et contrôler le commerce et l'industrie, transformation qui trouve son appui idéologique dans le mouvement du nationalisme turc.

La guerre d'indépendance commence en 1919 et finit avec la fondation de la République en 1923.

A la fin de la guerre d'indépendance, les notables des petites villes voient leur influence grandir sur une paysannerie qui représente la majorité de la population (80%), particulièrement à l'est où les relations à caractère "féodal" dominant. L'influence des cheikhs et des hommes religieux reste très importante; les chefs de confréries sont même présents à l'Assemblée Nationale. Les classes sociales de la société ottomane et la répartition des terres ont été transmises telles quelles à la République. Il ne s'est pas formé de structure politique capable de réaliser des réformes de base et de changer le système de répartition des terres. Les aghas, les notables et les grands propriétaires fonciers, qui représentaient les classes dirigeantes de l'ancien régime, sont passés à la République sans changement.

Atatürk a détruit le système de l'empire ottoman en réalisant pour la première fois l'union des bureaucrates-étatistes avec les leaders locaux lors de la guerre de l'indépendance. La contradiction entre notables-libéraux et bureaucrates-étatistes s'est poursuivie sous la République. Dans l'Assemblée Nationale il existait deux groupes: "le premier groupe" celui de Mustafa Kémal qui représentait les bureaucrates-étatistes et "le deuxième groupe" qui représentait les notables-libéraux. Pour se débarrasser de ce deuxième groupe qui devenait puissant, M. Kémal organise de nouvelles élections et réussit dans ses objectifs.

La république est dans la continuité de la révolution jeune Turque de 1908. Les bases de ces deux mouvements sont similaires: d'abord développer le capitalisme et renforcer la bourgeoisie

¹⁹³ IRMAK, Esin, Op. cit., p. 27.

nationale.¹⁹⁴La période 1923-1929 est libérale. Au regard des conditions internes et externes, cette politique était nécessaire et imposée par le traité de Lausanne. Le libre échange des marchandises continuera jusqu'en 1929.

Les réformes radicales d'Atatürk veulent créer une société à l'occidentale. Mais derrière ces réformes il n'y avait pas une classe bourgeoise qui joue un rôle déterminant pour le développement du pays. C'est pour cette raison que les bureaucrates de la République, les notables et les commerçants ont fait une union pour créer le noyau de la bourgeoisie.¹⁹⁵

Dès le début de la création du nouvel Etat républicain, les classes sociales les plus puissantes de la dernière période de la société ottomane telles que les notables et la bourgeoisie continuent à être influentes. Aucune nouvelle classe n'apparaît.¹⁹⁶

Le congrès économique d'Izmir se réunit le 17 février 1923. Le but du congrès était faire connaître les demandes et les problèmes des ouvriers, des paysans, des commerçants et des industriels; de donner un cadre politique à la bourgeoisie; d'indiquer quelle place prendra l'économie étrangère dans l'économie nationale.

"Les notables, même passagèrement, ont accepté la domination bureaucratique. C'est ainsi qu'ils s'organisent de façon similaire économiquement et politiquement. L'Assemblée nationale se compose uniquement de notables et de leurs représentants. Au Congrès Economique d'Izmir ils précisent sur quelle base économique et politique ils vont s'entendre. M. Kemal définit ainsi le but de la politique économique en déclarant: "Combien avons-nous de millionnaires? Aucun. Nous n'allons quand même pas être les ennemis de ceux qui ont un peu d'argent. Nous allons même essayer que dans notre pays il y ait beaucoup de millionnaires et de milliardaires. Notre pays n'est pas composé de différentes classes possédant des intérêts divergents et luttant entre elles".¹⁹⁷" Comme

¹⁹⁴ Ibid, p. 28.

¹⁹⁵ KONGAR, emre, Op. cit. , p. 134.

¹⁹⁶ HARPUTLU, kamuran Bekir, Op. cit. , p. 49.

¹⁹⁷ Ibid, p. 129.

les intérêts des différents corps de métier sont mélangés, il n'est pas possible de les diviser en classes; leur totalité constitue le peuple".¹⁹⁸ On nie ainsi l'existence des classes sociales et de leurs luttes dans la société turque.

"La politique économique menée entre les années 1923-1939 a été appelée politique de création d'une bourgeoisie nationale".¹⁹⁹

Suite au congrès d'Izmir, l'Etat encourage les entreprises privées en leur facilitant l'obtention de crédits. Il crée en 1924 une banque (iş bankasi) dont le but est de faciliter l'obtention de crédits pour ceux qui font du commerce, des investissements industriels dans les mines etc..

En 1927, il promulgue une loi d'encouragement pour l'industrialisation. Selon cette loi celui qui veut créer une entreprise, reçoit 10 hectares de terre de l'Etat et est exonéré de taxes douanières s'il importe des machines. Avec cette loi l'Etat réalise le premier pas vers l'industrialisation. Par ailleurs il interdit le droit de grève, supprime les syndicats en 1928²⁰⁰ et interdit toute organisation opposée à la bourgeoisie. Avec la loi d'encouragement de l'industrialisation beaucoup d'entreprises étrangères collaborent avec des entreprises nationales pour pouvoir investir en Turquie.²⁰¹ Grâce à cette collaboration le pays devient petit à petit capitaliste, et une classe bourgeoise se crée. Celle-ci s'ouvre vers l'extérieur et se lie avec la bourgeoisie mondiale.

La politique économique adoptée en 1923, vise à transformer les classes dominantes. De 1923 à 1939, l'objectif est de créer des capitalistes indigènes à même de collaborer avec le capital étranger. Le congrès économique d'Izmir diminue l'influence des minorités et offre de nouvelles opportunités à la création d'une bourgeoisie nationale.²⁰² Les lois d'encouragement et le système du crédit intègrent dans un certain rouage le grand propriétaire et le riche indigène. Les bureaucrates possèdent une influence sur

¹⁹⁸ Ibid, p. 130.

¹⁹⁹ Ibid, p. 105.

²⁰⁰ IRMAK, Esin, Op. cit. , p. 34 et KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 266.

²⁰¹ Après la prise du pouvoir par l'ANAP en 1983, Özal a fait la même chose pour le développement économique de la Turquie.

²⁰² IRMAK, Esin, Op. cit. , p. 31.

l'armée et contrôlent les mécanismes de l'Etat. Ayant ainsi le désir de changer de classe, des éléments importants de la bureaucratie utilisent les mécanismes de l'Etat, développent les privilèges qui permettent à d'anciens officiers ou à des cadres de devenir propriétaires de moyens de production et de prendre place dans les affaires. L'enrichissement des classes dominantes résulte aussi de la pression exercée sur la classe ouvrière et sur la paysannerie.²⁰³ En 1925, le cadastre est révisé et en 1926 le code civil inspiré du code suisse, reconnaît comme propriété privée aux beys et aux aghas les terres appartenant à l'Etat. Ainsi une de leurs revendications principales du Congrès Economique d'Izmir est satisfaite. La loi sur le cadastre et la reconnaissance de la propriété privée des terres forment un tout qui vise à protéger les terres des grands propriétaires. On a tenu le paysan sous l'autorité des notables pour pouvoir faire pression sur lui.

L'Etat est l'instrument d'un nouvel ordre basé avant tout sur un développement économique nationaliste qui se veut pour le bien-être de tous. Le modèle d'économie nationale ne signifie guère un étatisme complet, ni dans ses principes, ni dans sa pratique, mais un modèle de développement qu'on appelle capitalisme d'Etat qui signifie l'intervention de l'Etat d'en-haut pour stimuler le développement, pour créer la bourgeoisie nationale. La participation de l'Etat dans l'économie a accéléré le processus de la capitalisation du pays. Au moment du vote de la loi d'encouragement de l'industrialisation il y avait 470 entreprises, en 1938 ce nombre atteint 1160.²⁰⁴ La petite bourgeoisie et les notables ont utilisé l'Etat pour devenir forts; ils ont toujours obéi à la bureaucratie jusqu'à ce qu'ils deviennent en 1945 une grande bourgeoisie.

Par ailleurs, le capitalisme d'Etat, en raison principalement de l'industrialisation et de la bureaucratisation a fait s'accroître considérablement les éléments urbains de la classe moyenne. Il a conduit indirectement à l'intégration de la classe moyenne rurale dans l'économie nationale et a aiguisé la conscience de son intérêt. La montée de cette classe moyenne dans les régions rurales et

²⁰³ HARPUTLU, Kamuran Bekir, Op. cit. , p. 111 et 112.

²⁰⁴ IRMAK, Esin, Op. cit. , p. 37.

urbaines, fondée sur la propriété privée a été facilitée par un système juridique emprunté à l'Occident.

Cette classe moyenne était étayée sur une base rurale composée d'un grand nombre de villages dans lesquels la petite propriété foncière dominait et qui étaient administrés par des corps élus localement. Mais bien que les agents sociaux ne participent pas directement au contrôle du pouvoir, ils sont censés participer à la mobilisation pour le progrès social, pour le développement et cela à partir de la nouvelle identité d'une nation turque.

A partir de 1947 il y a une intégration de l'économie turque au capital étranger. L'Etat promulgue deux lois d'encouragement du capital étranger: en 1947 puis en 1954, la première loi n'ayant pas produit de résultats suffisants. La loi de 1947 reflète surtout les idées américaines. Le déficit du commerce extérieur était 59,8 millions de lira turques en 1947 et de 492,5 millions en 1960.²⁰⁵

Après le coup d'Etat de 1960, les bases du développement capitaliste donne de nouvelles dimensions à la structure de la société et de l'économie turque. Dans les années 1960 le développement de la bourgeoisie est assez fort pour que naisse une classe ouvrière. Il apparaît ainsi qu'après cinquante ans de République la Turquie s'est transformée a pris une structure à l'occidentale. Tous ces changements structurels sont le fait des bureaucrates-étatistes auxquels les libéraux-traditionalistes, anti-dirigistes, se sont toujours opposés.²⁰⁶

B): LA FONDATION DES PARTIS POLITIQUES

Les années 1960 et 1980 en Turquie se caractérisent par des changements socio-politiques considérables. D'une part, l'accélération du développement économique se reflète sur les

²⁰⁵ Ibid, p. 57.

²⁰⁶ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 179.

structures sociales existantes. D'autre part, par le biais des évènements politiques, ces changements socio-politiques font surface et engendrent la redistribution des rôles entre les divers groupes sociaux. Par exemple avec les difficultés économiques liées à la II^{ème} Guerre Mondiale, le PRP prépare un terrain favorable à la naissance d'un groupe d'opposition: le PD; de même l'opposition des groupes de gauche et de droite prépare un terrain favorable aux coups d'Etat de 1960, 1971 et de 1980.

Comme l'indique M. Duverger "Les partis politiques jouent un double rôle dans la représentation politique. D'abord, ils encadrent les électeurs. En effet, ils développent la conscience politique des citoyens et permettent d'explicitier plus clairement les choix politiques. Ils sélectionnent aussi les candidats entre lesquels se déroule la compétition électorale. Ensuite, ils encadrent les élus. Les partis politiques assurent à la fois le contact permanent entre les élus et les électeurs, et le contact des élus entre eux".²⁰⁷

"La naissance et l'évolution d'un parti politique constituent un phénomène sociologique à part, elles ne sauraient être vraiment appréciées qu'à partir de l'environnement socio-politique où se côtoient et se complètent d'autres organisations aux liens d'interdépendances multiples. Conformément à la théorie du développement politique dans les pays sous-développés, l'extension du champ de participation des groupes nouveaux à la vie politique, sociale et économique de la Turquie, amorcée depuis la fin de la II^{ème} Guerre Mondiale s'étend. Cela est illustré aussi bien par l'influence grandissante des organisations socio-professionnelles, comme les syndicats d'ouvriers ou d'enseignants ou les unions étudiantes que par l'apparition du TIP (parti ouvrier de Turquie) et d'autres partis politiques. A partir du moment où les objectifs de la plupart de ces organisations se rapprochent, ce qui correspondrait à la formulation des revendications similaires, l'observateur est censé pouvoir les distinguer de l'événementiel et leur attribuer la valeur d'aspirations issues des réalités sociales".²⁰⁸

²⁰⁷ DUVERGER, Maurice, *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*, Puf, thémis, Paris, 1988, p. 105 à 108.

²⁰⁸ ARTUN, Ünsal, *Parti Ouvrier de Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1970, p. 292.

La nature du régime politique dépend des forces politiques qui résultent, elles-mêmes des forces sociales du pays. Les partis politiques se trouvent dans une place intermédiaire entre les masses populaires et le pouvoir. Les votes des ouvriers, des paysans, des commerçants et des fonctionnaires sont partagés entre les divers partis politiques, par conséquent aucun parti politique ne représente une classe sociale particulière (sauf le parti ouvrier de Turquie en 1965 et le parti socialiste de Turquie en 1991) les différenciations des tendances sociales et politiques n'étant pas suffisamment cristallisées.

Au cours de l'histoire, les partis politiques turcs ont eu plus ou moins de difficultés pour se constituer. La tendance générale, (de la monarchie constitutionnelle à la constitution de 1983) va cependant dans le sens d'une plus grande liberté.

La constitution de 1924 était muette sur le régime juridique des partis politiques et il n'existait aucune garantie relative à leur fonctionnement. Jusqu'à 1960 les constitutions turques ignorent leur existence. Après la prise du pouvoir par l'armée en 1960, la constitution (article 56) prévoit que: "les citoyens ont le droit de fonder des partis politiques et d'en sortir selon les règles prévues. Les partis politiques se constituent sans autorisation préalable et fonctionnent librement."²⁰⁹ Les partis politiques, au pouvoir ou dans l'opposition, sont des éléments inséparables de la vie démocratique"²¹⁰ Ces articles révèlent l'évolution du régime politique turc. On se souvient qu'avant 1945, des partis politiques tels que le Parti Républicain Progressiste et le Parti Républicain Libéral avaient été autorisés par le gouvernement à fonctionner puis dissous par lui lorsque cela lui était apparu opportun. L'article 57 de la Constitution de 1960 définit cependant des limites à la liberté de fonder des partis politiques: "Les statuts, le programme et l'activité des partis politiques doivent être conformes aux droits et libertés de l'homme ainsi qu'au principe

²⁰⁹ Voir aussi la loi du 22 avril 1983 n°: 2820, article 5, relative aux partis politiques.

²¹⁰ Ibid, article 4.

fondamental de l'indivisibilité de la nation et du territoire de l'Etat. Les partis qui ne s'y conforment pas sont définitivement dissous".²¹¹ Avec ces articles, il existe des garanties constitutionnelles pour la création et le fonctionnement des partis. Les partis socialistes qui étaient dans le passé la cible des multiples attaques gouvernementales apparaissent ainsi comme les premiers bénéficiaires de ces articles (les partis communistes, fascistes et religieux sont toujours interdits). En 1960 est créée la Cour Constitutionnelle, juridiction suprême qui est seule compétente (en application du dernier alinéa de l'article 57) en matière de dissolution des partis accusés d'avoir transgressé des principes ci-dessus mentionnés.

Le renouveau constitutionnel a permis de faire sortir le régime juridique des partis du domaine uniquement législatif, et de le faire entrer dans le domaine constitutionnel.²¹²

La loi du 17 mai 1965 qui fait suite à la constitution de 1960, fixe pour la première fois dans l'histoire turque, les règles de jeu auxquelles les partis politiques doivent se conformer.²¹³

Ainsi, "un parti politique peut être fondé par au moins quinze citoyens turcs qui ont le droit d'être élus aux élections législatives. -Les partis politiques peuvent s'organiser en tant que cellules au niveau des villages et des quartiers; ils ont la possibilité d'avoir des adhérents responsables dans ces endroits. -Le parti d'opposition qui possède le plus grand nombre de députés est considéré comme le principal parti d'opposition et dispose de différents avantages. Le Président Général du principal parti d'opposition est placé après le Premier Ministre dans l'ordre du protocole et perçoit une indemnité égale à celle du Premier Ministre. -Désormais les comités centraux des partis politiques ne

²¹¹ ARTUN, Ünsal, Op. cit. , p. 75. Voir aussi la loi du 22 avril 1983 n°: 2820 article 78 relative aux partis politiques.

²¹² Sur la dissolution des partis politiques, voir aussi la loi du 22 avril 1983 n°: 2820, article 98 relative aux partis politiques.

²¹³ Jusqu'à l'adoption de cette loi, les partis politiques étaient considérés comme des associations politiques par la législation turque. Les partis étaient fondés en profitant de la liberté d'association.

peuvent désigner que 5% des candidats aux élections législatives. D'autre part le comité central d'un parti est obligé de consulter les organisations locales du parti (qui donnent un simple avis) avant de choisir les candidats d'une circonscription. -Les partis politiques reçoivent régulièrement tous les ans une subvention de l'Etat en fonction du nombre des voix obtenues lors des dernières élections législatives. -Ils ne peuvent recevoir de dons provenant des entreprises de l'Etat, des syndicats, des ligues, et des confédérations etc... -La loi du 17 mai 1965 les oblige, chaque année au mois d'avril, à soumettre leur comptabilité indiquant les revenus et les dépenses de l'année précédente à la Cour Constitutionnelle et au Procureur Général de la République. -Il est interdit aux partis d'avoir pour but l'établissement de la souveraineté d'une classe, d'une famille ou d'un individu et de porter atteinte à l'intégrité du territoire national et à l'unité politique nationale. Ils ne peuvent pas se proclamer contre la laïcité et exploiter la religion à des fins politiques. -Les partis n'ont pas le droit de faire de la propagande contre les réformes kémalistes. -La Cour Constitutionnelle a le droit de décider la dissolution des partis politiques qui ont agi à l'encontre des dispositions ci-dessus. La Cour peut être saisie soit par le Procureur Général de la République (éventuellement saisi par un parti politique ayant un groupe parlementaire) soit, après délibération en Conseil des Ministres, par le Ministre de la Justice. -Le Procureur Général peut demander à un parti politique d'exclure un de ses adhérents qui aurait eu des activités dépassant les limites permises par la loi du 17 mai 1965. Dans ce cas, le parti a le droit de faire appel devant le Comité chargé d'examiner les interdictions envers les partis et qui se compose des présidents des départements pénaux de la Cour de Cassation. Au cas où le Comité rejette cet appel, le parti qui ne tient pas à exclure son adhérent est envoyé devant la Cour Constitutionnelle et sa dissolution est demandée.²¹⁴

²¹⁴ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 33 à 36.

Après la prise du pouvoir par l'armée (le 12 septembre 1980), des changements encore plus importants que ceux cités ci dessus interviennent pour les partis politiques.

La loi n° 2820 du 22 avril 1983 relative aux partis politiques indique en son article 8, qu'un parti politique doit être fondé par au moins trente citoyens turcs ayant le droit d'être élus aux élections législatives. Article 6, tous les citoyens turcs peuvent être membres de partis politiques dans les conditions prévues par les lois et les statuts des partis politiques. Une personne ne peut pas être membre de deux partis politiques en même temps. Article 11, pour fonder un parti politique il faut avoir vingt et un ans, et avoir le droit d'être élu aux élections législatives.

L'article 7, (modifiée par la loi n°3370 du 21 mai 1987) indique que les organisations des partis politiques se composent de leur comité central, de leurs bureaux dans les ville et les arrondissements, de leur groupe à l'Assemblée nationale et dans les Assemblées Générales et Municipales. Tous les comités centraux des partis politiques se trouvent à Ankara (Article 8). Article 14, l'organe le plus haut des partis politique est le grand congrès. Les membres de ce congrès sont élus par les délégués lors des congrès de ville, le nombre de ses membres ne peut pas dépasser deux fois celui de l'Assemblée Nationale de Turquie, c'est-à-dire 900. Article 15, le président général du parti, doit être élu pendant le grand congrès, à bulletin secret et à la majorité absolue. Si après un second tour aucune majorité absolue ne s'est dégagée, seule une majorité relative est alors requise pour le troisième tour. Article 19, la structure des partis politiques dans les villes se compose d'un congrès, d'un président, d'un conseil d'administration et d'un conseil de discipline. Les délégués du congrès de ville (dont le nombre ne peut dépasser 600) sont élus par les congrès d'arrondissements. La réunion du congrès de ville ne doit pas constituer un obstacle à la réunion du grand congrès et les partis politiques doivent l'indiquer clairement dans leur statuts. En vertu de la loi n°3270 du 28 mars 1986 le président de ville peut être élu pour trois ans. Article 20, le parti au niveau de l'arrondissement se compose d'un congrès, d'un président, d'un conseil d'administration

et de l'organisation municipale. Les partis politiques doivent s'organiser au moins dans trois arrondissements. En vertu de la loi du 28 mars 1986 précitée, le président d'arrondissement peut être élu pour trois ans. Article 21, l'élection du comité central des partis politiques, celles des organisations de villes et d'arrondissements et celles des délégués de congrès de ville et du grand congrès se font sous la surveillance de la justice. Le vote est secret et le dépouillement est public. Article 22, un parti politique doit avoir au moins 20 députés pour former un groupe à l'Assemblée Nationale.²¹⁵ Article 36, (loi n° 3420 du 31 mars 1988) pour participer aux élections législatives, les partis politiques doivent s'organiser au moins dans la moitié des villes (soit au moins 34 villes) six mois avant les élections, et tenir leur grand congrès ou avoir un groupe à l'Assemblée Nationale. Un parti doit s'organiser au moins dans un tiers des arrondissements de la ville, y compris l'arrondissement central.

Article 66 (loi n° 3673 du 31 octobre 1990 alinéa 2), les partis politiques ne peuvent recevoir ni dons ni argent provenant de pays étrangers, de fondations internationales, de citoyens étrangers et d'associations qui se trouvent à l'étranger. Article 67, les partis politiques ne peuvent emprunter en aucun cas de l'argent et obtenir du crédit. Article 75, la Cour Constitutionnelle a le droit de contrôler les revenus et les dépenses des partis politiques. Pour ces contrôles la Cour travaille avec les inspecteurs de la Cour des Comptes et les fonctionnaires du Ministère de l'économie. Article 79 alinéa 2, les partis politiques ne peuvent pas s'organiser et mener des activités politiques à l'étranger. Article 80, les partis politiques ne peuvent pas avoir pour buts de changer le système de la République et de diviser le pays. Article 81, les partis politiques ne peuvent pas: a) considérer l'existence de groupes ethniques, de races, de différentes langues et de différentes religions. b) ils ne peuvent que développer la langue et la culture turque, ils ne peuvent pas créer des groupes ethniques et détruire l'unité nationale. c) pendant la publication de leurs statuts et de leurs programmes,

²¹⁵ Selon la loi du 17 mai 1965 relative aux partis politiques, ce nombre était de 10 députés.

leurs congrès, leurs réunions, leurs propagandes et leurs meetings, ils ne parlent que turc et les autres toutes langues sont interdites. Article 82, les partis politiques ne peuvent pas avoir pour activité de diviser le pays et ne peuvent pas être régionalistes. Article 88, les partis politiques en aucun cas ne peuvent organiser des cérémonies religieuses et lors de funérailles, susciter des manifestations et développer leur propagande. Article 90, les programmes, les statuts et les activités des partis politiques ne peuvent pas aller à l'encontre des lois et de la Constitution. Les partis politiques ne peuvent pas avoir des activités politiques dépassant le cadre de leurs statuts et de leurs programmes; ils ne peuvent se soutenir lors des élections. Article 92, les partis politiques, pour développer leurs idéologies ne peuvent pas établir des relations avec des associations, des syndicats, des fondations et des coopératives.

En vertu de l'article 95, les partis politiques qui ont été dissous définitivement, leurs président général, les membres de leur comité central, de leur conseil d'administration, de leurs conseil de discipline et de leurs groupes à l'Assemblée Nationale ne peuvent plus être ni fondateurs et ni être membres d'autres partis politiques; ils ne peuvent plus également se présenter comme candidat aux élections législatives pendant dix ans. En vertu de l'article 96, (loi n°2533 du 16 octobre 1981) relative à la dissolution des partis politiques, un parti politique ne peut plus prendre en aucun cas les noms et les emblèmes de partis politiques dissous et ne peut plus se considérer comme la continuation de ces partis politiques. Les partis politiques ne peuvent utiliser les mots suivants dans leur nom: communiste, fasciste, théocratique, national socialiste, religion, langue, race, secte et le nom de la région.

On voit très clairement qu'après le coup d'Etat de 1980, il est devenu très difficile de fonder un parti politique et que la liberté de ceux-ci a reculé par rapport à 1960. Dans les lois qui les concernent on parle beaucoup d'indivisibilité de l'Etat, les responsables turques étant conscient que les partis politiques

constituaient un risque pour l'unité du pays. C'est pourquoi, les autorités turques ne connaissent pas le PKK (Le Parti des Travailliers du Kurdistan) comme un parti légal. On voit aussi que dans la Turquie actuelle il existe une réalité kurde. Beaucoup de kurdes ne parlent pas turc alors que selon la loi, il est interdit de parler une langue autre que le turc, ce qui est illogique car les candidats des partis politiques sont bien obligés de parler kurde pendant leurs campagnes électorales dans des régions où les kurdes sont majoritaires.

C) LE SYSTEME ELECTORAL

Des élections, au sens propre du terme, n'ont lieu en Turquie qu'à partir de 1946. Auparavant c'était un système majoritaire à deux degrés.²¹⁶ Provenant en Turquie de l'ancien Empire ottoman, il a été donc remplacé en 1946 par le scrutin direct et majoritaire à un seul tour, plus conforme sans doute que le précédent à l'idéal démocratique.

Depuis de la fondation de la République le 23 avril 1923 jusqu'au 10 juin 1983, on a changé à 36 reprises les lois relatives aux élections aussi bien législatives que locales. Au cours de cette même période, il y a eu 19 élections législatives.²¹⁷ La loi électorale était modifiée plusieurs fois avant l'élection. Toutes ces modifications sont le fait des grands partis politiques, à la fois pour empêcher la participation des petits partis aux élections législatives, et pour élaborer un mode de scrutin qui leur permette d'accéder seul au pouvoir.

Le système électoral d'avant 1946 ne prévoit pas l'élection directe des députés par les citoyens. Ces derniers, au contraire, commencent par désigner un certain nombre d'entre eux comme

²¹⁶ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 113.

²¹⁷ TEKEL, Şirin, *Cumhuriyet döneminde seçimler*, Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, cilt 7, İletişim yayınları, İstanbul, p. 1802.

électeurs du second degré qui, à leur tour, élisent enfin les députés.²¹⁸

En 1934, après l'amendement des articles 10 et 11 de la Constitution de 1924, tous les citoyens des deux sexes bénéficient du droit de vote, à partir de 22 ans et du droit d'être élu à partir de 30 ans. L'article 13 prévoit des élections législatives tous les quatre ans et précise que les députés sont mandataires et représentants de la nation tout entière et non de telle ou telle région.²¹⁹

Le chapitre V de la Constitution de 1924, intitulé "Droits publics des citoyens turcs", garantit bien aux individus les libertés démocratiques traditionnelles, et notamment la liberté d'expression. Pourtant grand était l'écart entre la loi écrite et la pratique du gouvernement et du Parti du républicain du Peuple. Le parlement lui aussi, élu pour quatre ans et siégeant à Ankara, n'était qu'un trompe-l'oeil, avec ses nombreux députés issus d'élections préfabriquées.

En effet, à l'approche de la période électorale, le bureau central, réuni sous la présidence du secrétaire général du parti, commençait par prendre l'avis des bureaux régionaux. Puis il établissait les listes de candidats et les présentait à Atatürk (après la mort d'Atatürk İsmet İnönü le remplace) qui, à son tour, les révisait soigneusement, biffant les noms qui ne lui plaisaient pas, ajoutant ceux de zélés partisans. Ainsi la liste des futurs députés, publiée à grand fracas par la presse et annoncée à la radio. En dehors des listes officielles, point d'espoir d'être élu député. Personne, d'ailleurs, ne se serait risqué à poser une candidature indépendante.²²⁰ La majorité du peuple turc, au courant de ces méthodes autoritaires, se désintéressait alors des élections.

Pour être élus au second degré, il y avait une grande compétition entre les notables d'une même région. Cette compétition pouvait

²¹⁸ Sous l'Empire Ottoman pour le premier degré, le candidat doit obtenir 40000 voix et au moins 400 voix pour le second degré. Sous la République (3 avril 1923) ce nombre a été ramené à 20000 voix pour le premier degré.

²¹⁹ TEKEL, Şirin, Op. cit. , p. 1803.

²²⁰ BAŞGİL, Ali Fuat, *La Révolution Militaire de 1960 en Turquie (ses origines)*, Genève, 1963, p. 28.

être sanglante et entraîner des morts dans des familles rivales. Dans les régions rurales, les grands notables dominent parce que ceux-ci mobilisent les gens. Dans les villes et les districts les bureaucrates centraux constituent des électeurs du second degré. La socialisation politique des notables et des hommes religieux périphériques commence avec la guerre d'indépendance. Dans les régions hors d'Istanbul les notables et les hommes religieux avaient travaillé avec les préfets et organisé des révoltes contre les occupants. Par exemple, à Isparta l'organisation du peuple a été dirigée par l'Imam de la ville; l'organisation du peuple à Kahramanmaraş, à Urfa et à Gaziantep contre les Anglais et les français est le fait des notables des villages et des villes. Après la guerre de libération ces organisateurs entrent sans aucune difficulté à l'Assemblée Nationale et deviennent les représentants du peuple. Ces leaders, notables et religieux, sont remplacés par leurs enfants; ce système devient traditionnel jusqu'à ce que l'armée prenne le pouvoir en 1960. Après cette date, en effet, la scolarisation massive des enfants de la périphérie entraîne un renouvellement du type de notables. Après la fondation de République, le nombre de représentants religieux diminue dans l'Assemblée Nationale jusqu'en 1945.²²¹

On peut dire qu'une élection au parlement comportait des avantages énormes: enrichissement et perspective d'une carrière à vie. Un certain nombre de députés sont ainsi restés en place durant les vingt-sept ans du régime. C'est pourquoi, il y avait une grande compétition entre les candidats notables et bureaucrates. "Pour plaire à Ismet İnönü, on lui faisait louanges. Le titre qui sonnait le plus agréablement à ses oreilles était celui de chef national"²²²

Un parlement élu de cette manière ne forme naturellement qu'une assemblée de muets. Jamais la moindre critique à l'égard de l'activité gouvernementale ou administrative jusqu'en 1945. Les projets de loi, le plus souvent présentés par le gouvernement, étaient acceptés sans discussion digne de ce nom.

²²¹ MARDIN, Şerif, Türkiye'de Din ve Siyaset, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991, p. 31.

²²² BAŞGİL, Ali Fuat, Op. cit. , p. 45.

Avant 1945 le scrutin est un scrutin de liste; seuls des candidats formant une liste peuvent se présenter, les candidatures isolées étant interdites. La loi du 5 juin 1946 introduit le suffrage universel direct. Elle n'offre cependant pas toutes les garanties nécessaires à la sincérité et la liberté du vote. Elle adopte, en effet, la formule: "dépôt ouvert, dépouillement clos". En d'autres termes, l'électeur, avant de jeter sa liste dans l'urne, doit la montrer aux fonctionnaires du bureau électoral, tous désignés par l'administration de la circonscription. De plus ces mêmes fonctionnaires doivent procéder au dépouillement des suffrages à huis-clos et brûler sur place et sans délai les bulletins. Ainsi, aucun contrôle ou contestation n'est possible. La falsification des résultats du scrutin était alors facile pour ceux qui soutenaient le pouvoir. Elle a été modifiée par la loi du 21 février 1950 (elle même modifiée en 1954 et 1957). La loi du 21 février 1950 demeure la base de tout le système électoral jusqu'à la seconde République. Le vote secret, et le contrôle des élections par les tribunaux en constituent les deux grandes innovations.²²³ Les officiers des armées de terre, de mer et de l'air n'ont pas le droit de vote jusqu'en 1961. La loi électorale générale du 26 avril 1961 reconnaît ce droit à tous les officiers et sous-officiers (mais pas aux grades les moins élevés, notamment les soldats). Avec le coup d'Etat de 1980 il leur est à nouveau interdit de voter et d'être membre de partis politiques (comme pour les juges, les professeurs, les fonctionnaires, les étudiants etc...).

On peut souligner l'importance des modes de scrutin et son influence sur les systèmes des partis.

On a déjà dit que sous la monarchie constitutionnelle et sous la première République (parti unique), le système électoral a toujours été majoritaire: indirect jusqu'en 1946, direct à partir de cette date. "Ce système favorisait peut être la stabilité, mais renforçait si fortement la domination du parti majoritaire que la tentation de la dictature était presque inévitable. Ainsi, dans les années 1950,

²²³ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 114.

le PD dispose d'une majorité parlementaire des deux tiers, même lorsqu'il n'a pas la majorité absolue des suffrages. En 1950, le PD obtient 83,5% des sièges contre 16,5% pour le PRP. L'opposition est alors condamnée à l'impuissance. C'est pourquoi il n'est pas exagéré de dire que le système électoral majoritaire n'est pas étranger à la crise politique qui a abouti à l'effondrement de la Première République(1960)".²²⁴

Après le coup d'Etat de 1960, pour éviter la domination d'un seul parti et assurer la représentation des minorités, les constituants établissent un système électoral basé sur la représentation proportionnelle.

"L'idée fondamentale de La représentation proportionnelle (RP) est d'assurer à chaque parti politique une représentation sinon mathématique, du moins sensiblement proportionnée à son importance électorale réelle. La représentation proportionnelle étant nécessairement un scrutin de liste, les partis politiques sont amenés à dresser chacun pour ce qui le concerne, des listes comptant autant de candidats qu'il y a de sièges à pourvoir. Ici se pose la première distinction entre RP dans le cadre national et RP dans le cadre de circonscriptions locales. La RP intégrale consiste à choisir comme cadre de l'élection une circonscription unique. Les listes qui s'affrontent sont alors nationales. Le quotient électoral national est déterminé pour l'ensemble du pays en divisant le total des suffrages exprimés (SE) par le total des sièges à pourvoir (SP). Autant de fois les listes auront obtenu le quotient, autant de fois un siège leur sera attribué".²²⁵

"La loi électorale du 26 avril 1961 introduit la représentation proportionnelle à la Chambre des Députés, mais conserve néanmoins le scrutin majoritaire pour le Sénat".²²⁶"Les élections de la première législature ont lieu selon le système d'Hondt pour

²²⁴ VANER, Semih, *Contribution à l'Etude des Partis politiques : le Parti de la Justice* (sa genèse, son idéologie, son électoralat), thèse (non publiée), Paris, 1976, p. 204.

²²⁵ COTTERET, Jean-Marie, EMERI, Claude, *Les Systèmes électoraux*, Que Sais-je?, Puf, Paris, 1988, p. 56.

²²⁶ Avec la Constitution de 1961, le pouvoir législatif a été confié à la Grande Assemblée Nationale qui se compose de la Chambre Nationale (450 députés) et du Sénat (150 sénateurs) de la République. Ces députés et sénateurs sont élus au suffrage universel.

l'Assemblée Nationale, selon le scrutin majoritaire direct pour le Sénat. Lors du premier renouvellement partiel du Sénat (1/3 en 1964) les élections ont lieu d'après le système d'Hondt (loi du 17 avril 1964)".²²⁷

Les lois du 26 avril 1961 et celle du 17 avril 1964 qui régissaient les modes d'élection des deux Chambres sont modifiées par la loi du 13 février 1965. Elles prévoient un système voisin de la représentation proportionnelle intégrale. Les partis présentent des listes à l'intérieur de circonscriptions locales et une liste nationale. Au niveau local, chaque parti a droit à autant de sièges qu'il obtient le quotient requis. Les restes obtenus par chaque liste sont ensuite répartis au niveau national. Les élections générales de 1965 et celles des membres du Sénat (1/3) en 1966 ont lieu d'après ce système. Ainsi, avec ce système de reste national, un petit parti comme le Parti Ouvrier de Turquie obtient 15 sièges lors des élections de 1965.

Le PRP était favorable au système de la représentation proportionnelle, pour éviter que le Parti de la Justice (PJ) n'arrive seul au pouvoir. Celui-ci obtient pourtant une majorité parlementaire absolue lors des élections législatives de 1965.

Après son arrivée au pouvoir en 1965, le PJ s'efforce d'imposer le rétablissement de la loi électorale de 1961. Le projet de loi qu'il fait passer en 1968, non seulement supprime les restes nationaux, mais également réintroduit le système d'Hondt simple avec un barrage.²²⁸

Cette loi vise en fait à éliminer certains petits partis gênants, surtout le Parti Ouvrier de Turquie (T.I.P) qui saisit alors la Cour Constitutionnelle. Celle-ci abolit le barrage, contraire au principe démocratique qui suppose la libre représentation de toutes les tendances. Toutefois, la suppression des restes nationaux est maintenue.²²⁹ De toute façon, le système d'Hondt favorise les plus

²²⁷ VANER, Semih, Op. cit. , p. 205.

²²⁸ TEKELI, Şirin, Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, cilt: 7, İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p. 1804. voir aussi ARTUN, Ünsal, Op. cit. , p. 446.

²²⁹ ARTUN, Ünsal, Op. cit. , p. 447.

grands partis comme on peut le constater clairement au cours des élections de 1969. Par exemple, le TIP qui ne perd que 30000 voix par rapport aux précédentes élections perd 13 députés et il obtient 2 députés.

Le Conseil Supérieur Electoral, créé en vertu de l'article 75 de la Constitution de 1960, est "habilité à faire et à faire faire toutes les opérations se rapportant au contrôle et la régularité des élections, à examiner et à statuer pendant et après les élections sur toutes les irrégularités, plaintes et objections se rapportant aux questions électorales".²³⁰

La loi du 10 juin 1983 (n°2839) relative aux élections législatives énonce, en son article 2 que le suffrage est universel et direct; que le mode de scrutin est celui de la représentation proportionnelle générale, égale et à bulletin secret pour tout le pays le même jour et sous la surveillance du pouvoir judiciaire; que l'électeur, lui même vote dans une liberté totale; que le dépouillement des votes et leur enregistrement sur procès-verbal sont publics.

La loi susvisée prévoit d'abord la détermination du nombre de sièges par ville.

Article 3 (modifié par la loi du 23 mai 1987 n° 3377): le nombre de députés est de 450. Article 4: on attribue d'abord un siège à chacune des plus grandes villes du pays, c'est à dire celles qui ont la qualité de préfecture. Pour attribuer le restant des sièges (450 sièges moins ceux attribués aux plus grandes villes), la loi prévoit la détermination d'un quotient. Ce quotient se calcule de la manière suivante: nombre total d'habitants dans toute la Turquie tel qu'il résulte du dernier recensement divisé par le nombre de sièges restant à attribuer. Chaque fois que le nombre d'habitants d'une ville atteint ce quotient, elle obtient un siège. En procédant de cette manière, il se peut mathématiquement que la totalité des 450 sièges ne soit pas attribuée. Les sièges ainsi concernés sont attribués aux plus grandes des villes qui dans la précédente distribution n'ont pas obtenu de siège (parce que le nombre de leurs

²³⁰ Ibid, p. 415.

habitants était inférieur aux quotient) ainsi qu'aux préfectures qui lors de la distribution ont atteint le quotient mais avec des restes. Si des villes ont le même nombre d'habitants (ou le même nombre de restes), il est procédé à un tirage au sort.

Il s'agit ensuite de répartir le nombre de sièges à l'intérieur de chaque ville. A cet égard, l'article 4 alinéa 5 (modifié par la loi du 23 mai 1987 précitée) précise que les villes qui peuvent avoir de un à six sièges sont considérées comme une circonscription électorale.

Les villes qui peuvent avoir plus de six sièges constituent plusieurs circonscriptions électorales auxquelles on attribue un numéro. Article 4, alinéa 6 (modifié par la loi du 23 mai 1987 précitée). Dans ces villes la plus grande circonscription peut avoir au maximum six sièges et la plus petite circonscription ne peut pas avoir moins de trois sièges. (On distribue d'abord 6 sièges à chaque arrondissement autant de fois que cela est possible. Lorsque cela devient mathématiquement impossible on distribue 5 sièges puis 4, puis 3.)

Après avoir déterminé le nombre de sièges attribuables dans chaque ville, la loi du 10 juin 1983 fixe les règles d'attribution des sièges entre les différentes listes de candidats.

Article 33 alinéa 1 (modifié par la loi de 1987 précitée) pour les élections législatives générales et pour les élections partielles, les partis politiques doivent obtenir 10% des suffrages exprimés (dans toute la Turquie lors d'une élection générale, dans la circonscription où les élections se déroulent pour une élection partielle) pour avoir un député. Les partis politiques qui n'ont pas passé ce barrage, n'ont aucun député. Ce système de barrage est également valable pour un candidat indépendant qui se présente sur la liste d'un parti politique. Le conseil électoral du département calcule tous les suffrages exprimés et envoie les résultats directement au conseil supérieur électoral. Celui-ci calcule les suffrages exprimés de chaque parti politique et divise cette somme par le total des suffrages exprimés dans tous le pays et obtient ainsi le pourcentage de voix obtenues par chaque parti politique. Article 34 alinéas 2 et 3 n° 3377 (modifié par la loi du 23 juin

1987 précitée): dans une circonscription électorale, on prend le total des suffrages valables que l'on divise par le nombre de sièges à pourvoir. Les partis politiques qui n'atteignent pas ce quotient ne peuvent pas obtenir de députés. Par exemple:

Suffrages exprimés dans la circonscription électorale: 200000

Sièges à pourvoir dans la circonscription électorale: 5

Quotient=SE/SP=200000/5=40000

partis	<i>suffrages divisés par</i>				
	1	2	3	4	5
A.....	86000	43000	28666	21500	17200
B.....	56000	28000	18666	14000	11200
C.....	38000	19000	12666	9500	7600
D.....	20000	10000	6666	5000	4000

Ces moyennes sont classées par ordre décroissant jusqu'au 5^{ème} siège inclus soit: 86000, 56000, 43000, 28666, 28000. Le parti A obtient ainsi 3 sièges, le parti B obtient 2 siège, le parti C et le parti D qui n'ont pas atteint le quotient n'obtiennent aucun siège. Le total des sièges est de 5.

La loi du 10 septembre 1987 (phrase annexe n° 3403) énonce que dans les circonscriptions électorales où il peut y avoir six députés, on divise le nombre de suffrages exprimés par le nombre de sièges à pourvoir moins un siège.

En vertu de l'article 34, alinéa 2 de la loi n° 2839 du 10 juin 1983 (modifiée par l'article 7 des dispositions spéciales de la loi n° 3757 du 24 août 1991), les partis politiques qui se présentent dans des circonscriptions qui peuvent avoir 4 candidats, doivent passer le barrage de 25% des voix. S'ils se présentent dans des circonscriptions qui peuvent avoir 5 candidats, ils doivent passer le barrage de 20% des voix. Les partis qui ne franchissent pas ces barrages n'obtiennent aucun siège. Ces dispositions ont été appliquées lors des élections du 21 octobre 1991.²³¹

²³¹ KOCAHANOGLU, Osman Selim, *Siyasi Partiler ve Seçim Mevzuati*, Temel Yayinlari, Istanbul, 1991, p. 163-186. Voir aussi BATUM, Süheyl-YÜZBASIOGLU, Necmi, *Anayasa Hukukunun Temel Metinleri*, Beta Yayinlari, Istanbul, 1993, p. 410.

Les collectivités locales disposent d'administrations décentralisées. Le préfet est l'organe exécutif du département (Şehir). Les communes de plus de 2000 habitants sont constituées en municipalités, avec un maire et une assemblée municipale et une commission municipale élue. Les villes moyennes sont appelées districts (kazalar) et sont dirigées par des sous-préfets; les villages sont appelés (Köyler) leur administration est contrôlée par un "Muhtar", agent d'exécution du village, élu par les habitants du village et par un Conseil des Anciens élu aussi par le peuple.

Le système électoral pour les élections locales se présente ainsi.

Les élections des collectivités locales ont lieu dans les délais précisés par les lois. L'article 55 de la Constitution de 1960 reconnaît le droit de vote et d'être élu à toute personne de nationalité turque remplissant les conditions locales. Les élections sont réalisées sur une base égalitaire, au suffrage universel direct. Les élections sont libres et secrètes et le dépouillement est public. La constitution donne la compétence au législateur pour définir la durée du mandat des Assemblées, les décisions d'ordre général qu'elles peuvent prendre, la procédure de renouvellement partiel ou total, les conditions pour être électeur et éligible telles que l'âge, la parenté, etc...

Avant la loi du 19 juillet 1963, les maires étaient élus en vertu de la loi du 3 avril 1930 par les conseillers de l'assemblée municipale et du conseil municipal.²³² La loi du 19 juillet 1963 (qui s'est appliquée aux élections de novembre 1963) a modifié l'ancien système. Selon le nouveau système électoral, le maire est élu par le peuple comme les conseillers de l'assemblée municipale. Mais le mode d'élection des maires n'est pas le même que celui des conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sont élus pour quatre ans au suffrage universel à la représentation proportionnelle. Quant au maire, il est aussi élu pour quatre ans, au suffrage universel mais à la majorité relative à un tour. L'élection

²³² L'Election du maire était soumise à l'approbation du Ministère de l'Intérieur ou du Préfet.

du maire et des conseillers municipaux a lieu le même jour. On met, dans l'urne, un bulletin pour l'élection du maire et un autre pour les conseillers municipaux. La candidature est possible pour toutes les personnes remplissant les conditions d'éligibilité.²³³ Les partis politiques désignent leurs candidats selon les règlements intérieurs de leurs partis. La candidature indépendante est admise. Le contentieux de l'élection des maires relève des conseils électoraux du département ou de l'arrondissement ou bien du Conseil Electoral Supérieur.

En principe le maire est élu pour quatre ans. La durée de son mandat n'est pas liée à celle de l'Assemblée Municipale. En cas d'élection du maire, le mandat de l'Assemblée Municipale se poursuit jusqu'à son terme. Les fonctions du maire peuvent prendre fin de façon anticipée, soit par suspension, soit par décès ou démission ou soit par la survenance d'inéligibilités ou d'incompatibilités (on doit remarquer qu'après le coup d'Etat de 1980, l'armée a destitué beaucoup de maires et ceux-ci ont été remplacés par des généraux). Dans tous ces cas, le maire est remplacé jusqu'à l'élection d'un nouveau maire, par le maire-adjoint élu au début de chaque session annuelle par l'Assemblée Municipale. Le maire-adjoint ne remplace le maire qu'un cas de vacances. Il n'a pas de fonction permanente. S'il n'y pas de maire-adjoint élu, le préfet du département intéressé doit appeler en session l'Assemblée Municipale pour son élection (Art. 93 modifiée par la loi du 19 juillet 1963).

Les maires pendant l'exercice et la durée de leur mandat ne peuvent pas occuper des fonctions à la direction du centre général des partis politiques. Ils ne peuvent non plus être membre ou président

²³³ Pour être élu il faut d'abord remplir les conditions pour être électeur. Pour l'exercice du droit de vote, l'inscription sur les listes électorales est obligatoire. Cette liste électorale comprend : - Tous les citoyens de nationalité turque, - qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis six mois au moins, - qui ont au moins vingt et un ans. Pour être élu maire, il faut en plus : - être âgé de plus de 25 ans, - savoir lire et écrire en turc, - avoir accompli son service militaire, - ne pas être condamné à une peine définitive d'emprisonnement d'une durée supérieure à cinq ans sauf condamnation pour délits d'imprudance. - ne pas être condamné à une peine lourde ou à une peine définitive pour vol, faux témoignage, etc...- ne pas être entrepreneur, concessionnaire de travaux et de services publics de la commune ou cautionné par elle.

du conseil administratif départemental et d'arrondissement des partis politiques. Par ailleurs, les sénateurs, les députés, les conseillers généraux, les conseillers municipaux et les chefs des communes rurales ne peuvent pas exercer simultanément deux fonctions. Ils doivent opter pour l'un ou l'autre de leur mandat dans les quinze jours qui suivent la notification des résultats des élections. S'ils n'optent pas, ils sont considérés d'office comme démissionnaires de leur fonction de maire (Art. 26 de la loi du 19 juillet 1963).²³⁴

La loi du 18 janvier 1984 relative aux élections locales, énonce en son article 2 que l'élection est générale, le scrutin est direct, libre, égal, secret et que dépouillement est public. Ces élections se font sous la surveillance de l'autorité judiciaire.

Les élections du conseil général du département et pour les conseillers de l'Assemblée Municipale ont lieu à la représentation proportionnelle avec un barrage de 1/10. Pour les élections des maires le système est majoritaire et à un tour. Article 23: pour élire les membres (appartenant à des partis politiques ou indépendants) du conseil général du département et de conseil municipal on procède ainsi: le nombre de voix obtenu par chaque candidat se voit diminuer de 1/10 des suffrages exprimés dans la circonscription électorale. Tout parti qui n'obtient pas au moins 1/10 des suffrages exprimés ne reçoit aucun siège. On divise le nombre de voix restant aux partis qui sont encore en compétition par 1 puis par 2, 3 jusqu'au nombre de sièges à pourvoir. Lors de chaque division, le parti qui obtient le plus grand nombre de voix obtient un siège.

En vertu de l'article 8 tel que modifié par la loi n° 3507 du 7 décembre 1988 (alinéa 1), les élections locales ont lieu tous les cinq ans. Article 9: pour être candidat il faut habiter au moins six mois avant les élections locales dans la circonscription électorale, avoir le droit d'être élus aux élections législatives et avoir 25 ans. Article 17: les membres du conseil général du département et les membres de conseil municipale ne sont pas obligés de démissionner

²³⁴ TORTOP, Nuri, Op. cit. , p. 34 à 68.

de leur poste pour se représenter aux élections locales comme candidats.²³⁵

La loi n° 3270 du 23 mars 1986 modifiant la loi n° 2820 du 22 avril 1983 relative aux partis politiques indique très clairement les désignations des candidats pour les élections législatives et locales.

En vertu de l'article 37, les partis politiques peuvent désigner leurs candidats selon leurs statuts et leurs règlements. La désignation est libre, secrète et le dépouillement est public. Le conseil supérieur électoral doit indiquer le jour de l'élection primaire pour la désignation des candidats, au moins 75 jours avant la date des élections générales. Pour les désignations des candidats des villes et des arrondissements, tous les membres des partis qui se trouvent dans la circonscription électorale participent aux élections.²³⁶

Article 40 (modifiée par la loi n° 3270 du 28 mars 1986 (alinéa 1): les partis politiques peuvent exiger que leurs membres remplissent différentes conditions mais celles-ci ne peuvent aller à l'encontre de la constitution et des lois. Une personne ne peut pas se présenter comme candidat aux élections primaires simultanément dans deux partis et ne peut pas voter dans deux circonscriptions électorales. Les maires, les membres du conseil municipal et de l'assemblée municipale qui se représentent comme candidats dans la circonscription dans laquelle ils ont été élus, doivent démissionner de leurs fonctions électives au moins 90 jours avant les élections primaires. Les partis politiques doivent transmettre les listes de leurs candidats et de leurs membres ainsi que les circonscriptions électorales où ils se présentent au conseil supérieur électoral au moins 20 jours avant les élections primaires.

Article 42: les partis politiques doivent tenir un cahier dans chaque arrondissement sur lequel sont indiqués le nom de leurs membres, la date de leur adhésion et la date de leur départ. Ce cahier est

²³⁵ KOCAHANOGLU, Osman Selim, Op. cit. , p. 187 à 210.

²³⁶ Lors des élections du 6 novembre 1983 les partis politiques n'étaient pas obligés de faire une élection primaire pour désigner leurs candidats (en vertu de la loi relative aux élections législatives, article 2 des dispositions générales).

contrôlé tous les six mois par le conseil électoral d'arrondissement. La loi n° 3420 du 31 mars 1988 modifiant les alinéas 3, 4, 5, 6 et 7 énonce que celui qui figure sur le cahier d'inscription peut voter pour les élections primaire et que cette liste est contrôlée par Procureur de la République. Ces listes sont accrochées devant le bureau du parti politique et devant le conseil électoral d'arrondissement 25 jours avant les élections primaires à des fins de publicité. Celui qui désire y figurer mais qui n'y figure pas peut alors émettre une contestation devant le conseil électoral d'arrondissement. Celui qui n'est pas sur les listes ne peut pas voter. Article 45: pendant les élections primaires, les partis politiques envoient un observateur pour contrôler les urnes. Celui qui est candidat ne peut pas être observateur. Article 47: pour que les électeurs puissent voter aux élections primaires, ils doivent montrer leurs cartes de membres du parti.²³⁷

D) LE CLIENTELISME DES PARTIS POLITIQUES

Jean Leca et Yves Schemeil, définissent le clientélisme comme une "alliance dyadique verticale entre deux personnes de statut, de pouvoir et de ressources inégaux, dont chacune considère utile d'avoir un allié supérieur ou inférieur à elle-même".²³⁸

"La relation clientéliste ou de patronage se révèle hiérarchique (verticale) et inégalitaire. Elle désigne par conséquent la domination exercée par un patron sur ses clients. Toutefois, sa dimension individualiste ne doit pas être exagérée. Le patron est un individu autonome tandis que le client l'est à peine, car il se trouve enserré dans le réseau des solidarités et des valeurs communautaires de son milieu (milieu rural, souvent latifundiaire aux origines). Au-delà il convient de cerner les composantes sociologiques et culturelles originelles du clientélisme. (...) La

²³⁷ KOCAHANOGLU, Osman Selim, Op. cit. , p. 14 à 40.

²³⁸ HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, *Dictionnaire de la Science Politique et des Institutions Politiques*, Armand Colin, CURSUS, Paris, 1994, p. 52.

relation de patronage se trouve sacralisée, au point de légitimer plus une servitude acceptée qu'une décision volontaire ou un calcul utilitariste. Notamment par le biais du parrainage religieux en vertu duquel le patron s'attachait les enfants de ses clients. En bref, le clientélisme d'abord socio-culturel des grands propriétaires terriens en particulier n'est devenu électoral ou expressément politique qu'en fonction de l'avènement de l'Etat centralisé et des régimes représentatifs. A ce titre, il pourrait se définir complémentirement comme un partage de pouvoir entre un Etat central faible et des pouvoirs locaux de fait mais légitimes toujours contrôlés par des patrons, ainsi que comme un régime où l'Etat ne détient que le monopole de la perception des ressources fiscales cependant que les patrons conservent celui de la dépense publique dans leurs fiefs respectifs".²³⁹

En Turquie le pouvoir économique, social et politique est dans les mains de grands propriétaires terriens, de patrons et d'hommes religieux (ordres, confréries). Ces pouvoirs s'extrapolent nécessairement aussi sur le plan politique à travers les élections, même si celles-ci sont faites au suffrage universel et si le secret du vote est respecté. L'incapacité des paysans à s'organiser en organisations politiques autonomes contre les notables et les patrons. Les paysans ne peuvent pas, en fait, résister à la pression dont ils sont l'objet.

En Turquie la situation du clientélisme ne commence à changer qu'avec le coup d'Etat militaire de 1960. A partir de cette date la population a compris la valeur du clientélisme et les professions libérales commencent à se porter candidat contre les notables et les patrons. A partir de 1965, le clientélisme change de cap avec le développement des groupes gauchistes, des groupes islamistes et des groupes nationalistes comme les loups gris. Par ailleurs, l'urbanisation entraîne une augmentation des gecekondü (bidonville). Ces gecekondü ruralisent la ville. Les villageois qui immigrent en ville s'installent dans des quartiers où des gens de leur village se sont déjà installés, dans des quartiers où se sont installés des personnes de même ethnies (turque, kurde), de même

²³⁹ Ibid, p. 52.

confession qu'eux (Sunnit et Kizilbaş), de même tendance politique (gauche, droite). Par exemple à Ankara se trouvent le quartier Sivas, le quartier Çorum et le quartier Yozgat etc... Ces Gecekondu favorisent de nouvelles formes de clientélisme urbain. Les conflits primaires (villageois, claniques et religieux) sont radicalisés, transférés à la ville dans des discours idéologiques nouveaux (lous gris, factions gauchistes, islamistes etc...). Ainsi, les ordres religieux et les confréries s'organisent remarquablement dans des Gecekondu et dans les quartiers pauvres en soutenant moralement et matériellement les plus démunis au nom du parti du Bien-être. Progressivement l'industrialisation entraîne la naissance d'une classe ouvrière et des syndicats. Cette classe échappe alors à l'emprise des notables mais non à celle des leaders syndicaux. Le paysage politique trouve alors des équilibres nouveaux, les ouvriers pouvant voter pour des partis différents.

La puissance des notables s'est progressivement établie à partir de la seconde moitié du 16^{ème} siècle. Dans certaines régions de Turquie (sud et sud-est), encore peu industrialisées et urbanisées, les notables terriens demeurent encore la force politique la plus influente.²⁴⁰ Les causes de la puissance des notables sur les masses paysannes sont multiples.

Tout d'abord beaucoup de notables exercent un charisme certains sur des paysans, illettrés pour la plupart (du fait qu'ils sont plus instruits, issus de famille religieuse: cheihks, müftis etc...). Par ailleurs les paysans, dans beaucoup de cas dépendent étroitement des notables d'un point de vue économique. C'est pourquoi ils ne peuvent pas se dresser contre leur volonté. La peur de souffrir de la faim les oblige à se soumettre sans condition. Leur pauvreté leur donne un complexe d'infériorité.

Les agents de l'Administration centrale ne peuvent, eux non plus, échapper à l'influence des notables. L'agent qui va au village pour une enquête est accueilli par les notables et séjourne chez eux. Il entretient de bonnes relations avec eux. Les notables sont l'intermédiaire nécessaire entre le représentant de

²⁴⁰ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 178 et 179.

l'Administration et la paysannerie. Les responsables doivent tenir compte, à tout moment, de la puissance politique des notables qui se fait sentir du haut en bas de la hiérarchie administrative et politique.

Les paysans considèrent que les notables sont beaucoup plus proches d'eux que de les fonctionnaires de l'Etat. Ils sont parfois reconnaissant envers les notables pour des menus services que ceux-ci leur rendent (obtention de crédits bancaires et relations avec l'administration).

"Les grands propriétaires fonciers sont bien plus que de simples paysans, même très riches. A côté de la grandeur de leur exploitation, de la superficie des terres dont ils disposent, du niveau élevé des méthodes de culture utilisées, ils possèdent une certaine influence politique et sociale dans la vie du village à travers des liens de dépendance qu'ils entretiennent avec le reste de la population, y compris les paysans riches. C'est une institution sociale traditionnelle jouant le rôle d'un cadre de relations. Les notables remplissent, en effet, dans le cadre du village, presque toutes les fonctions d'un Etat. Ils apparaissent comme des éléments sécurisants dans le village, s'occupent des affaires administratives des paysans auprès des autorités, assurent pour ainsi dire, les relations entre les paysans et l'Etat. Les notables sont, dans la majorité des cas, les propriétaires de toutes les terres d'un ou plusieurs villages, les paysans travaillant leurs terres, étant des métayers"²⁴¹

Il arrive même parfois que l'action de la justice ou de la police soit arrêtée par la puissance des notables.²⁴² L'Etat lui-même protège les notables pour garder la stabilité dans des régions qui sont loin du pouvoir central.

Les relations entre le pouvoir central et la périphérie sont souvent conflictuelles. Le pouvoir contrôle directement l'Administration centrale; par contre il ne peut contrôler

²⁴¹ VANER, Semih, *L'intervention militaire du 12 mars 1971 en Turquie (ses origines, ses conséquences immédiates)*, DEA, Paris, 1972, p. 19.

²⁴² KIŞLALI, Ahmet Taner, *Op. cit.*, p. 187.

directement la périphérie. C'est la raison pour laquelle l'autorité centrale accorde des pouvoirs à des personnes influentes. Ceux-ci sont loyalement attachés au pouvoir central. Le pouvoir central aide directement ce genre de personnalités pour que la périphérie ne puisse pas se révolter contre le pouvoir central. Ces notables (mir, beg et ağa sous l'Empire ottoman) ramassaient des impôts pour le pouvoir central.²⁴³ Ce système établi par l'empire ottoman, continue jusqu'à nos jours. Seuls les aghas, bien que leur nombre ait diminué, demeurent et ont de l'influence.

On peut classer ainsi les notables sous l'Empire ottoman:

Les Mîr: ils dirigent les principauté semi-indépendantes qui se composent de plusieurs tribus. Ils ont des militaires pour défendre leur intérêts. Ces principauté étaient comme un Etat dans l'Etat. Ce système a disparu avec l'avènement de la République.²⁴⁴

Les Beg: ils dirigent des régions plus petites que les Mîrs. Ils sont l'équivalent des seigneurs.²⁴⁵

Les Aga: ils dirigent une tribu ou plusieurs villages. Ils peuvent être qualifiés de chefs.²⁴⁶ En vertu des règles administratives les Ağa sont responsables devant les Beg qui eux mêmes le sont devant les Mîr. Les Mîr sont responsables devant l'administration centrale.

Ce système existait à l'époque de l'empire ottoman. Après la fondation de la République ces titres sont interdits le 26 novembre 1934.²⁴⁷ Cependant, aujourd'hui les mots Beg et Ağa existent encore. On peut dire qu'aujourd'hui les Ağa ont beaucoup plus de pouvoir que les Beg, parce que les Ağa sont restés sur place c'est-à-dire au village. Par contre les Beg ont coupé leur relations avec leur régions sous la pression de l'Etat (ils ont soit été exilés à l'étranger ou soit déportés vers l'ouest de la Turquie). Quant aux Mîr, ils n'existent plus. Beaucoup ont quitté la Turquie ou ont été exilés lors des révoltes kurdes de 1925, 1930 et 1938. Suite à ces

²⁴³ BRUINESSEN, Martin Van, *Aga, Seyh ve Devlet*, Öz-ge Yayinlari, Ankara, p.165.

²⁴⁴ Ibid, p. 95.

²⁴⁵ Ibid, p. 385.

²⁴⁶ Ibid, p. 385.

²⁴⁷ BATUM, Süheyl, YÜZBAŞIOĞLU, Necmi, *Anayasa Hukukunun Temel Metinleri*, Beta, Istanbul, 1993, p. 258.

exils et déportations les Mîr et les Beg ont été remplacés par les Ağa comme le voulait l'Etat. Les Ağa possèdent tout ce qui reste des Mîr et des Begs chez qu'ils travaillaient auparavant comme chef de village et comme chefs de ferme. Les Ağas sont aujourd'hui appelés des notables.

Les responsables turcs, pour diriger les notables kurdes essayent d'abord de les diviser. Il s'agit alors de détruire l'union des notables. Cette destruction et division met les notables kurdes dans une situation très complexe. Cette politique vise à maintenir en permanence deux groupes rivaux au sein des notables kurdes.²⁴⁸Ces rivalités trouvent des prolongements politiques, les notables rivaux étant soutenus par des partis politiques opposés.

Les notables fonciers ont toujours été très présents à l'Assemblée nationale. Selon M. Kişlali Ahmet Taner, en 1920, il y avait 46 grands propriétaires fonciers et plus de 10 chefs de clans (qui étaient également des grands propriétaires fonciers), sur un total de 380 députés, soit 14,75%. En 1961, les notables constituaient 0,30% de la population tout en ayant 10,44% des sièges à l'Assemblée. En 1965, ce pourcentage atteint 10,55%.²⁴⁹ En 1961, la relative diminution du nombre des notables est liée au coup d'Etat de 1960 qui entraîne des exils et des arrestations (ils étaient 200), les prisonniers étant regroupés à Sivas. Le but de ces arrestations était d'abord de diminuer l'influence des notables sur les paysans et ensuite d'affaiblir le nationalisme kurde.

Les notables peuvent être en effet en position de force vis à vis des partis politiques. Les partis politiques cherchent avant tout à s'assurer du soutien des notables qui leur apportent d'un seul coup des milliers de voix et leur évitent d'aller chercher ces voix une à une. Il est même arrivé pendant longtemps que des élections municipales soient inutiles, les notables désignant eux-mêmes les Muhtars (chef de village). Les notables ou les membres de leurs familles peuvent aisément être élus à l'Assemblée Nationale. Ils peuvent quitter très facilement un parti pour un autre parti. Pour

²⁴⁸ BRUINESSEN, Martin Van, Op. cit. , p. 91.

²⁴⁹ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 187.

beaucoup d'entre eux les idéologies des partis politique ne sont pas très importantes. On peut continuellement assister à ces mouvements dans le système politique turc jusqu'en 1980. Après la Constitution de 1982 les députés ne peuvent plus changer ou quitter leurs partis pour un autre.

Avec l'arrivée au pouvoir du PD, on assiste à un changement fondamental, à la formation d'une nouvelle "classe politique" comme l'indique Semih Vaner, composée de notables c'est-à-dire de riches propriétaires terriens, mais aussi d'artisans, d'avocats, de médecins etc...qui gardent un lien étroit avec les élus et qui exploitent l'opposition irréductible entre les fonctionnaires et les paysans. Dans les régions où il n'y a pas d'ağa et où la majorité de la population est analphabète, les membres de professions libérales peuvent plus facilement jouer le rôle de notables. Jusqu'en 1960, seuls les enfants des notables faisaient des études. Après le coup d'Etat de 1960 le gouvernement fait pression sur la population pour que les enfants soient scolarisés. Pour accéder à la fonction publique un diplôme d'enseignement primaire est au minimum exigé. La population étant relativement plus instruite, la domination des notables s'affaiblit.

Le PRP qui voit l'électorat paysan glisser vers le PD imite son adversaire en désignant lui aussi comme candidats à la députation des notables. "Après avoir donné son accord pour le passage au pluralisme et compte tenu de la nécessité de sa propre adaptation à la situation nouvelle, le PRP devient, au niveau local, un parti comme le PD. On voit ainsi les notables, divisés par des luttes de clans, des luttes personnelles ou des intérêts contraires choisir les uns le PD, et les autres par opposition locale, le PRP".²⁵⁰Dans les régions de l'Est, on peut même observer que les très riches propriétaires terriens féodaux font entrer un de leurs fils au PD et un autre au PRP, pour avoir le maximum de sécurité et d'avantages politiques. Des phénomènes de vendetta font que les notables choisissent aussi leur parti par opposition à celui choisi par leur

²⁵⁰ VANER, Semih, *Contribution à l'Etude des Partis Politiques : le Parti de la Justice (sa genèse, son idéologie, son électorat)*, thèse (non publiée), Paris, 1976, p. 251.

rival. Ces cas existent encore dans plusieurs régions de l'Est de la Turquie.

On peut distinguer une différence importante entre les notables proches du PRP et ceux affiliés au PD. Les premiers sont des personnes généralement enrichies de longue date, et les seconds ne se sont enrichis qu'après 1950. Le PD en facilitant la construction de routes, ou l'obtention de crédits pour les circonscriptions de ses propres députés enrichit indirectement ces derniers.

En ce qui concerne l'influence des notables sur le comportement électoral des masses, S. Vaner explique ce phénomène et le fonctionnement de la "démocratie bourgeoise", dans les régions où prédominent encore les rapports sociaux féodaux, à l'aide du schéma suivant:

Parti politique — Candidat — >< — Personnalité locale influente — Electeur

Ainsi le parti politique et l'électeur n'entrent jamais directement en relation. Dans la majorité des cas, le candidat du parti politique est bien entendu une personnalité locale influente. Si les notables ne sont pas candidats, ils jouent un peu le rôle d'intermédiaire entre l'électeur et le candidat, ils incitent les gens à voter pour leur candidat et sont alors à leur tour récompensés par les leaders nationaux.²⁵¹ Un notable riche peut influencer un autre notable moins riche et lui demander directement ses voix pour son candidat. Les notables changent souvent de partis politiques pour les intérêts de leurs villages ou leur intérêt personnel, l'intérêt du village venant avant l'intérêt personnel.

Selon des enquêtes qui ont été faites auprès de 340 paysans dans deux villages de l'Anatolie du Nord-Est et dans deux autres de l'Anatolie de l'Ouest, on peut "affirmer que les villageois ignorent souvent ce que signifient par exemple, la réforme agraire, la démocratie ou le socialisme; leurs appréciations des partis politiques et des membres du Parlement sont dans une très large mesure extrêmement superficielles, personnelles et leurs vues est

²⁵¹ Ibid, p. 250.

fonction d'éléments religieux et de l'intérêt local; ils considèrent l'Etat comme une institution absolue à laquelle il faut obéir, et la politique comme une occupation plutôt dangereuse. Dès lors s'ils sont partisans des principes comme le pluripartisme et le suffrage universel cela ne s'explique point selon l'auteur par leur volonté de participer au processus du pouvoir politique mais plutôt par le fait que ceux-ci leur procurent quelques avantages superficiels, locaux et personnels. Selon l'auteur, la politique est comme un jeu dangereux dont ils ne sont pas les acteurs".²⁵² Il convient également de souligner l'esprit pragmatique et opportuniste de l'électorat paysan qui préfère voter plutôt pour le parti gouvernemental pour diverses raisons: à court terme, l'aménagement et l'amélioration des services publics communaux, l'électrification du village, la construction de routes, l'installation du téléphone, l'irrigation etc...

Les hommes politiques ne cherchent pas à cacher l'influence et même les pressions qu'exerçaient les notables sur eux. C'est ainsi, qu'après les élections législatives de 1965, le PRP expliquait son échec dans certaines régions de l'est de l'Anatolie par l'absence de soutien des notables qui s'opposaient au projet de réforme agraire.

a) La pression des partis politiques sur les électeurs

A la pression des notables sur les paysans s'ajoute de manière plus générale, la pression du parti politique au pouvoir sur les électeurs. A ce sujet M. Duverger écrit, "Elles existent surtout dans les pays sous-développés ou semi-développés. La menace de représailles en cas de "mauvais vote" peut être un argument très puissant. Menaces de sanctions religieuses et morales par le clergé, dans les pays où les formes de religion demeurent primitives; menaces patronales de renvoi des ouvriers ou de baisse de salaires dans ceux où le syndicalisme n'est pas encore développé; terreur

²⁵² Ibid, p. 254.

policière d'un gouvernement dictatorial au pouvoir: ces pressions suffirent en beaucoup de cas à orienter les votes".²⁵³

Ainsi, lorsque le PRP était au pouvoir tous les professeurs subissaient la surveillance étroite d'émissaires du régime qui, se mêlant aux étudiants, assistaient à chaque cours et prenaient avec soin des notes pour les transmettre au bureau central du parti. C'est la raison pour laquelle beaucoup de professeurs étaient obligés de ne rien dire contre le pouvoir pendant leurs cours. Par ailleurs, la représentation locale du PRP se confondait souvent avec celle de l'Etat; de même que le Président de la République était le Président du Parti, le premier ministre était vice-président, et le ministre de l'intérieur était secrétaire général; au niveau local, les préfets et les sous-préfets assuraient la représentation départementale et sous-préfectorale du parti. On voit très clairement qu'avec ce système, le PRP a pu influencer et intimider les institutions et les électeurs.

Le parti Démocrate, lui aussi, a exercé des pressions sur l'opposition. En 1954 le Parti de la Nation est interdit puis son chef est emprisonné finalement d'une manière quasi arbitraire. Une contrainte est exercée sur les journaux d'opposition, quelques rédacteurs de renom sont arrêtés. La ville préfectorale de Kirşehir est requalifiée de sous-préfecture par la loi du 30 juin 1954, au seul motif que les habitants de cette circonscription, lors des élections de 1954, s'étaient rangés aux côtés de l'opposition et avaient élu, contrairement aux vœux du gouvernement, M. O. Bölükbaşı du Parti de la Nation, adversaire des Démocrates.²⁵⁴ Le Parti Démocrate a divisé en deux la région de Malatya en créant la circonscription d'Adiyaman.

T. Özal, lui aussi a sanctionné les villes qui n'avaient pas voté pour son parti aux élections locales du 26 Mars 1989. Il a diminué les aides et bloqué les subventions d'Etat.

²⁵³ DUVERGER, Maurice, *Institutions Politiques et Droit Constitutionnel*, Puf, thémis, Paris, 1988, p. 125.

²⁵⁴ BAŞGİL, Ali Fuat, *Op. cit.*, p. 28.

Après la punition de ces villes, le Parti démocrate deux mois avant les élections a fait voter trois lois contre les fonctionnaires et les organisations d'opposition. -Au terme de la loi électorale du 30 juin 1954, si un parti refuse la candidature d'une personne, celle-ci ne peut pas être candidate lors des élections suivantes. Ainsi quand le PD refuse la candidature de personnes, celles-ci n'oseront pas manifester opposition contre ce parti. -Pour que les fonctionnaires puissent être candidats, ils doivent démissionner au moins six mois avant les élections. Cette condition est au dépens de l'opposition parce que si le fonctionnaire de l'opposition n'est pas élu, il risque de perdre son travail. Par contre, pour les fonctionnaires sympathisants du parti au pouvoir, il n'y a pas de risque, ils peuvent reprendre leur travail. -Lors des élections les listes mixtes sont interdites. Avec ce système les opposants ne peuvent plus faire de contrat d'élection entre eux. -La radio est fermée pour les partis politiques mais le parti qui est au pouvoir peut l'utiliser au nom du gouvernement.²⁵⁵ Cependant quand le Parti Démocrate se trouvait dans l'opposition (avant 1950), il demandait à profiter de la radio arguant que cette dernière, construite par l'argent de peuple devait pouvoir être utilisée par tous les partis.

Ainsi on peut dire que quand un parti prend le pouvoir en Turquie, il voit l'opposition comme un ennemi et non comme une nécessité de la démocratie.

La grande Assemblée Nationale, dominée par le Parti Démocrate, a également décidé de constituer une commission d'enquête pour examiner et constater les activités illégales et subversives du Parti Républicain du Peuple et d'une partie de la presse. D'après la décision du parlement, datée du 18 avril 1960, cette commission pouvait prendre toute mesure qui lui paraîtrait nécessaire, y compris l'interdiction de toute activité politique. Cette commission d'enquête a suspendu les élections locales et les activités des partis politiques.²⁵⁶

²⁵⁵ EROGLU, Cem, *Demokrat Partisi (tarihi ve ideolojisi)*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, n° 294, Ankara, 1970, p. 52.

²⁵⁶ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit., p. 48.

A l'instar du Parti Démocrate, le Parti de la Justice qui lui a succédé après le coup d'Etat de 1960, apporte des satisfactions immédiates aux paysans, ce qui lui permet de trouver auprès des masses rurales des clients fidèles et solides. Des services publics sont apportés au village, comme l'eau, l'électricité, des crédits agricoles ainsi que l'encouragement aux moeurs et pratiques religieuses. Tout cela crée une attitude expectative chez les masses paysannes qui espèrent voir leur niveau vie s'améliorer et qui considèrent le PJ comme leur bienfaiteur au pouvoir.

b) Les groupes de pression

Le développement des groupes et organisations cherchant, au niveau politique à "influer sur le processus de prise de décision, à agir sur les détenteurs de fonctions d'autorité,"²⁵⁷ est rangé sous la dénomination de groupes de pression. Ce sont des organismes très divers. Les groupes de pression se développent surtout depuis que le suffrage universel a commencé à porter ses fruits. Son développement est en liaison avec la concentration du pouvoir économique. Ils utilisent comme moyens d'action l'opinion publique qu'ils touchent par la presse, la radio, la télévision. Ils entraînent, en fait, une nouvelle décentralisation politique et socio-économique.

La constellation des groupes de pression reflète étroitement les structures socio-économiques et les querelles idéologiques du pays. Les proportions respectives des différents grands secteurs de l'activité économique dans le produit national (les grands notables, les grands propriétaires terriens et les grands holdings) se retrouve dans cette structure. La religion est aussi un élément de clivage, les diverses confessions (les Kizilbaş et les Sunnites) s'opposant perpétuellement.

²⁵⁷ HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, *Dictionnaire de la Science Politique et des Institutions Politiques*, Armand Colin (cursus), Paris, 1994, p. 118

Les multiples groupes de pression se retrouvent dans les secteurs économiques suivants: agriculture, industrie, commerce et professions intellectuelles. Les groupes de pression peuvent être officiels ou officieux. Les groupes de pression officiels sont les Universités, les organisations judiciaires, l'armée, l'administration etc... Les groupes de pression officieux sont les associations, les ordres d'avocats, les syndicats ouvriers, les fédérations, les organisations d'étudiants et de professeurs et tous ceux qui se placent entre l'individu et la société.²⁵⁸Tous ces groupes sont un élément essentiel de l'équilibre social pour un pays démocratique.

L'administration est un très important groupe de pression en Turquie, parce qu'elle assure les rapports entre les organes politiques et les masses populaires. Le degré d'application de l'ordre juridique dépend de ses efforts. La presse est importante autant qu'elle est considérée comme une des forces politiques essentielles. On peut dire qu'en Turquie le parti au pouvoir profite d'avantage de la presse que les partis d'opposition.

c) Les campagnes électorales



Les campagnes électorales n'existaient quasiment pas jusqu'en 1945 c'est à dire jusqu'à ce que la Turquie accède au multipartisme. Depuis 1945 les campagnes électorales sont très agressives. De libres campagnes électorales débutent après le coup d'Etat de 1960. Les partis de gauche peuvent alors y participer et peuvent utiliser librement des mots comme communisme, socialisme, grèves etc.... La seule limite posée à la liberté de la campagne électorale est le respect de l'ordre public.

Comme le professeur Duverger l'observe "une campagne électorale offre des moyens d'action exceptionnels sur l'opinion"²⁵⁹par les multiples services qu'elle met à la disposition des élus. "D'autre part, le public se trouve dans une période de réceptivité particulière à l'égard de la politique", en un mot,

²⁵⁸ NEVRES, Turan Mehmet, *Le Régime Politique provisoire du 12 juin 1960 en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1964, p. 52.

²⁵⁹ DUVERGER, Maurice, *Les Partis Politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1976, p. 483.

"l'élection est au service de la propagande partisane".²⁶⁰ La période de campagne électorale donne une nouvelle dimension à l'action du parti qui y mobilise tous ses moyens. Les visites dans les villages, les réunions, les meetings ainsi que les discours radio-diffusés électoraux acquièrent un intérêt plus grand.

Les garanties légales relatives à la tenue des meetings, aux visites, à la distribution de tracts et aux affichages sur les panneaux électoraux, facilitent l'action des partis politiques.

Pendant les élections législatives de 1950 beaucoup des gens ont été intéressés par la politique avec le passage au multipartisme. Par exemple pour la seule ville d'Elazig il y avait plus de 600 candidats à la députation.²⁶¹ Pour ces élections le PD profite de la mort, le 10 avril 1950, d'un leader politique, le Maréchal Fevzi Çakmak, pour organiser lors des obsèques une manifestation au profit du Parti. Les représentants des partis politiques parlent à la radio pour faire connaître leurs programmes et les statuts de leurs partis.

En mai 1951, le gouvernement du PD pour faire taire les journalistes adopte un décret-loi. Auparavant toutes les publicités des compagnies d'Etat étaient réalisées par une société privée et distribuées de manière égale entre les journaux. Avec le décret-loi de 1951, le gouvernement a le pouvoir de distribuer les publicités officielles. Les publicités sont conçues par l'Etat lui même et réparties de manière arbitraire entre les journaux dans le seul but de diminuer le pouvoir économique des journaux d'opposition. Cette attitude qui dans un premier temps a été profitable au Parti Démocrate, l'a finalement déservi. La majorité des journalistes travaillant dans des conditions économiques difficiles est en effet devenue farouchement opposée et critique à l'égard de ce parti.

On peut dire aussi que les deux partis, PRP et PD ont profité de la religion. Par exemple le PRP a souvent proclamé que c'était lui qui avait fait ouvrir les tombes des cheikhs ou des saints. D'un

²⁶⁰ Ibid, p. 483.

²⁶¹ EROGLU, Cem, Op. cit. , p. 52.

autre coté le PD a toujours proclamé que c'était lui qui avait fait lever l'interdiction de réciter l'ezan en arabe.²⁶² etc...

Les campagnes électorales sont l'occasion de beaucoup de promesses ne sont pas tenues. Des élections partielles ont lieu le 16 septembre 1951. Lors de la campagne électorale le PD avait promis aux ouvriers le droit de grève. Après les élections le projet de loi élaboré à ce sujet n'a pas abouti. Il en est de même d'un projet de loi préparé le 9 août 1951 pour le repos de week-end.

Par ailleurs pour les élections législatives de 1954, le PD a inauguré les débuts (et non la fin) de travaux de grande ampleur: le 4 avril 1954: le port de Samsun; le 22 avril 1954, la papeterie d'Izmit et le 26 avril 1954 le port de Mersin. Tout ceci vise uniquement à ramasser les votes du peuple. Bien sûr pendant ces opérations des grandes cérémonies sont organisées avec et devant le peuple pour lui donner l'impression que le PD est attentif à ses aspirations.

On peut dire que depuis 1960 toutes les conditions d'une libre campagne électorale se trouvent réunies pour tous les partis politiques qui ont le droit de se servir de la radio nationale pendant la campagne électorale, pour une durée de temps égale (sauf vis à vis du parti au pouvoir). Ajoutons aussi qu'un parti minoritaire qui ne peut manifestement pas conquérir la majorité des sièges à l'Assemblée Nationale a besoin de se faire entendre et connaître. Il utilise donc la campagne électorale pour accentuer sa propagande partisane, comme une arme politique très utile et efficace.

A partir de 1960, lors des campagnes électorales, des questions comme le socialisme, le capitalisme, la réforme agraire, la politique étrangère et le développement économique sont pour la première fois débattues librement par les partis politiques.

Après la prise du pouvoir par l'armée en 1980, les règles relatives à la campagne électorale se sont durcies. L'article 49 de la loi électorale n°298 du 26 avril 1961 modifié par la loi n°3403 du 10 septembre 1987 énonce que la campagne électorale débute 10

²⁶² Ibid, p. 76.

jours avant les élections et se termine à 18 heures le jour qui précède l'élection. En vertu de l'article 62, celui qui distribue des tracts électoraux doit remplir les conditions relatives à l'éligibilité (alors qu'il n'est pas candidat). Les fonctionnaires ne peuvent pas distribuer de tracts. L'article 64 modifié par la loi n° 3330 du 19 février 1987 précise que pendant la campagne électorale il est interdit aux partis politiques de faire des inaugurations. L'article 66 (modifié à la même date) indique que les députés et le Premier Ministre ne peuvent être accompagnés de fonctionnaires lors de leurs déplacements au cours de la campagne. L'article 52 modifié par la loi n° 3377 du 23 mai 1987 énonce que:

- les partis politiques ne peuvent pas prononcer plus de deux discours (de dix minutes chacun) à la radio et à la télévision, le premier ayant lieu le premier jour de la campagne, le second le dernier jour de la campagne. Ces discours doivent être consacrés uniquement à la description de leur programme.
- dix minutes supplémentaires sont accordées aux partis qui possèdent un groupe à l'Assemblée Nationale.
- vingt minutes de plus sont données au parti au pouvoir (ou à chacun des partis membres de la coalition au pouvoir) et au plus puissant parti d'opposition.

Avec ces restrictions beaucoup de petit partis politiques ne peuvent mener correctement leur campagne. Ils ont des difficultés vue la brièveté de la campagne pour se faire connaître des électeurs. Ce système privilégie les grands partis qui sont déjà connus.

Le clientélisme électoral revêt des pratiques différentes selon que l'on se situe à l'est ou à l'ouest de la Turquie.

A l'est, la majorité des électeurs connaît le candidat. Celui-ci est donc obligé d'avoir des contacts directs et fréquents avec la population. L'électeur vote d'avantage pour un homme que pour un parti. Une même personne peut se présenter successivement sous des étiquettes différentes et être élu très facilement lors de chaque élection. Le candidat se rend dans chaque village et quartier après s'être renseigné sur les besoins des habitants. Il apporte

souvent avec lui des cadeaux comme du sucre et du thé qu'il donne au responsable du village en vue d'une distribution. Dans les villages le candidat peut acheter directement ses voix. Le chef du bureau de vote peut être acheté par un parti car il peut falsifier les résultats. Le juge qui nomme le chef de bureau peut lui aussi être acheté. Le candidat peut négocier avec le muhtar (responsable du village); lors du vote les habitants ne se déplacent pas: le muhtar vote à leur place. Le candidat doit quand même le plus souvent formuler des promesses en rapport avec les préoccupations de la population. Ces besoins sont souvent les suivants: création de routes, électrification de villages, aménagement hydraulique, construction d'écoles, achat de la production agricole par l'Etat. Pendant la campagne électorale, pour attirer l'attention des électeurs et expliquer leurs programmes, les partis politiques louent des cafés et des restaurants. L'entrée est libre et gratuite. La coutume veut que la personne qui a accepté de participer à un tel diner soit considérée comme un sympathisant du parti organisateur. L'influence au moment de telles réunions permet de faire de véritables sondages préélectoraux.

Les rivalités politiques entre les candidats se transforment facilement en rivalités personnelles. Les familles de chaque candidat deviennent ennemies et il y a souvent des morts les jours des élections.

A l'ouest de la Turquie les campagnes électorales ont lieu de manière plus sereines, avec moins de violence. La majorité des gens vote plus pour un parti que pour une personne. A l'ouest comme à l'est, les promesses électorales peuvent être personnalisées pour des familles qui sont capables d'obtenir des votes en faveur du candidat: garantie d'emploi d'un membre de la famille, facilité pour changer l'affectation d'un fonctionnaire, obtention d'une place sur un marché pour un commerçant, obtention de crédit, octroi de concessions dans le domaine pétrolier, suivi du dossier d'une entreprise lorsque celle-ci est en relation avec une administration quelconque. Si le candidat est élu il perçoit alors une commission sur les services rendus.

Les candidats sont choisis en général dans de riches et influentes familles.

Le parti politique au pouvoir pour financer sa campagne négocie avec des groupes officieux qui se partagent les villes. N'importe quel commerçant, du fleuriste au concessionnaire de parking et au cireur de chaussures doit, pour exercer son activité, verser un tribut à ces groupes qui en donne un pourcentage aux représentants du parti politique au pouvoir (c'est du Rakett). Cette pratique est courante pour les casinos et les débits de boisson.

Les très grands entrepreneurs ont leur propre candidat qu'ils font entrer dans chaque parti moyennant rétribution. Le candidat est souvent placé en tête de liste par le parti mais s'il n'est pas élu l'entrepreneur ne doit rien.

Les partis font connaître leurs programmes en organisant des meetings, en inscrivant leurs slogans sur les bus qui les transportent de ville en ville. Le système d'affichage étant peu développé, les slogans diffamants à l'encontre du parti rival sont inscrits sur les murs etc...

SECTION II: LE REGIME DU PARTI UNIQUE (1923-1945)

Le 7 août 1923 Mustafa Kémal fonde le Parti du Peuple qui deviendra Le Parti Républicain du Peuple (PRP) après la proclamation de la République. Ce parti entre en activité le 11 Septembre 1923. Ce parti est basé sur le principe du populisme. En réalité, c'est l'association pour la défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie qui a été transformée par Atatürk et ses amis.²⁶³

²⁶³ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8248.

Le parti communiste russe aurait pu, certes, servir d'exemple à Kémal Atatürk et à ses compagnons mais leurs objectifs étaient différents.

Le Parti Républicain du Peuple et le parti communiste ont été établis dans des pays soumis à un régime autocratique où le pluralisme était quasi inexistant. Ces partis tendaient tous deux à remplacer l'aristocratie traditionnelle par une nouvelle élite, issue du peuple (ou plus proche du peuple pour le parti Bolchevique, le PRP étant loin du Peuple). Tous deux parlaient d'une société sans classe. Pour le parti communiste russe ceci découlait de sa doctrine officielle (dictature du prolétariat) alors que pour les kémalistes, ceci résultait d'une nécessité pratique: rétablir l'autorité de l'Etat et recréer l'unité du peuple, en niant la lutte des classes.

Le parti unique de Kémal se distinguait aussi du parti communiste russe par la souplesse de sa structure. L'adhésion était ouverte aux notables et aux intellectuels qui animaient les maisons du peuple. La doctrine du parti unique était moins officielle et rigide que celle du parti communiste russe; il cherchait moins à extérioriser son activité par des manifestations de masse telles que rassemblements, défilés en uniforme etc...

La Révolution Kémaliste a été essentiellement de caractère pragmatique et n'a guère été influencée, en tout cas dans ses débuts, par des considérations doctrinales. "Ainsi, l'application d'un parti unique dans un pays de structure archaïque n'a pas résulté de l'application d'une doctrine quelconque, mais de la volonté de moderniser le pays. Le parti unique n'était considéré, selon le fondateur de la Turquie moderne, que comme un moyen de parvenir à une démocratie pluraliste de type occidental. Le régime du parti unique ne devait constituer qu'une étape transitoire permettant de préparer les conditions nécessaires à la réalisation de cette démocratie classique".²⁶⁴

Le Parti Républicain du Peuple, se structure en 1927 et met en place les principes qui formeront sa base. Son idéologie est condensée en 7 articles. Il se veut "au dessus des classes" mais son

²⁶⁴ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 8.

idéologie le rend en fait totalitaire. Les fondements généraux affirment que le parti s'appuie sur toute la nation, qu'il s'étend sur le pays et sur le gouvernement et qu'il possède un caractère national. Après l'élaboration de cette doctrine il ajoute à son statut un article par lequel il se reconnaît le droit de contrôler les formations politiques. Le fait de se placer au-dessus des classes, de représenter tout le pays et la nation entraîne de sa part une attitude de domination sur les autres organisations et définit une des caractéristiques de l'autoritarisme.²⁶⁵ Au congrès de 1935, le PRP développe les principes fondamentaux du républicanisme: Etat républicain, nationaliste, populiste, étatiste, laïc et révolutionnaire (article 2). Le secrétaire général Recep Peker déclare alors que "les caractères fondamentaux du parti sont les caractères principaux de l'Etat".²⁶⁶ Les principes de ce parti unique sont constitutionnalisés. Il est totalement admis que la direction de l'Etat et celle du parti puissent être entre les mêmes mains. De même, les chefs départementaux du parti qui sont nommés préfets. Le secrétaire général du parti devient ministre de l'intérieur. En 1939, un changement est effectué dans le règlement interne du parti pour que le secrétaire général du parti puisse être membre du gouvernement.²⁶⁷

Le processus de démocratisation au temps de Mustafa Kémal est mis en échec pour des raisons qui "tiennent essentiellement à la trop grande distance séparant une petite élite acquise au modernisme, d'une masse apathique encore soumise aux normes et aux valeurs de la société traditionnelle. Sur le plan social, cette soumission tend à donner une importance exessive aux allégeances locales qui rendent difficiles la construction d'un centre moderne et le fonctionnement normal des appareils législatifs, exécutifs et judiciaires. Sur le plan culturel, la société traditionnelle est responsable d'une sous-éducation, débouchant sur des comportements particularistes et hétérogènes peu compatibles

²⁶⁵ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 7.

²⁶⁶ Ibid, p. 7.

²⁶⁷ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8261.

avec les principes d'une loi civile universelle et égale pour tous. Enfin, sur le plan matériel, l'économie agricole, profondément enracinée dans les mentalités traditionnelles, détermine des attitudes de réserve et de méfiance à l'égard de tout effort d'industrialisation". Face à ces difficultés, en Turquie "l'élite se trouve isolée. Contrairement à ce qui s'est produit en occident, elle ne dispose de l'appoint d'aucune catégorie sociale-tampon, à l'image des classes moyennes européennes qui, ayant adhéré très tôt à une culture "rationnelle", avaient pu assurer le fonctionnement des appareils bureaucratiques modernes dès leur création". En Turquie "l'élite est profondément coupée des masses, séparée d'elles par un fossé profond, qui, selon Shils (dans les Etats du Tiers-Monde), entrave toute forme de participation politique réelle et une véritable démocratie moderne".²⁶⁸

En Turquie, au temps de M. Kemal, "la démocratie n'est pas réalisable à court ou moyen terme, compte tenu du caractère encore très traditionnel des structures socio-économiques en place. Elle repose, dès lors, sur des structures gouvernementales autoritaires, prenant la forme de dictature civile et militaire; les institutions politiques démocratiques n'existent pas ou ne sont que purement formelles; l'opposition n'a pratiquement pas d'existence légale et l'appareil judiciaire perd toute forme d'autonomie.

L'élite au pouvoir s'appuie sur un important appareil bureaucratique et reste fermée sur elle-même, sans contact réel avec les forces sociales. Elle se préoccupe essentiellement d'assurer la modernisation économique et sociale, de promouvoir l'efficacité et la rationalité et de démenteler toutes les séquelles de la tradition. La démocratisation n'est pas à l'ordre du jour, seul compte le "décollage" économique du pays"²⁶⁹: le principe d'un système autoritaire règne sans partage et trouve, dans l'ampleur de la tâche à accomplir, sa source principale de légitimité.

Les kémalistes considèrent que le développement politique est lié à la modernisation économique, sociale et culturelle. Ils veulent créer une bourgeoisie nationale pour moderniser le pays, faire

²⁶⁸ BADIE, Bertrand, *Le Développement Politique*, Ed: Economica, Paris, 1988, p. 36.

²⁶⁹ Ibid, p. 38.

adopter des tenues vestimentaires par la force, faire accepter au peuple la laïcité et l'alphabet latin. Toutes ces modifications fondamentales sont réalisées par la force, le peuple ne les ayant pas accepté spontanément. Ce refus du peuple face à la volonté kémaliste a freiné le développement politique. "L'approche dite du développement politique explique l'émergence des partis par le concept de modernisation. A la base de cette thèse se trouve, l'idée d'une corrélation entre niveau de développement socio-économique et démocratie. Directement dérivées des théories économiques du développement, les théories du développement politique postulent que les sociétés du Tiers-Monde doivent s'acheminer vers une sorte d'état d'achèvement, suivant un processus linéaire conduisant d'un système politique traditionnel à un système politique moderne"²⁷⁰

Pourtant selon S. Huntington, le développement ne devrait pas être confondu avec la modernisation économique, sociale ou culturelle.²⁷¹

Toujours selon le même auteur "un système politique n'est efficace et viable que s'il est marqué par un fort degré d'institutionnalisation, c'est-à-dire si les organisations et les procédures qui le sous-tendent sont assez nombreuses, assez stables et suffisamment valorisées par le public qu'elles sont censées affecter. (...) De telles institutions sont d'abord nécessaires pour protéger la société, éviter sa décomposition et réguler les différents conflits qui la traversent. Mais elles le sont également pour assurer la promotion d'une politique cohérente, correspondant à l'intérêt général (...) les décisions gouvernementales sont d'autant mieux élaborées et exécutées qu'elles bénéficient du support d'institutions complexes et solides. (...) Dans le cas contraire, le gouvernement ne peut être que "faible et mauvais", car il est alors incapable de contrôler les intérêts privés et de faire valoir le bien commun (...). En assurant le renforcement des institutions, le développement politique répond donc à une exigence pressante. Celle-ci est logiquement de plus en

²⁷⁰ VANER, Semih, *Système Partisan, Clivages Politiques et Classes Sociales en Turquie (1960-1980) Questions de méthode et esquisse d'Analyse*, International relations, Paris, 1983-84, vol : 3-4, p. 451.

²⁷¹ BADIE, Bertrand, *Op. cit.*, p. 84.

plus forte à mesure que la société devient plus complexe. Très discrète au sein du clan, de la tribu, de la famille ou de toute communauté naturelle, elle devient plus affirmée au sein d'unités de plus grande dimension, sitôt que la solidarité n'est plus spontanée. Encore réduite au sein de sociétés peu différenciées, elle devient critique dès que des clivages économiques, sociaux ou culturels viennent à apparaître".²⁷²

S. Huntington relève que l'institutionnalisation d'un système politique suppose l'atteinte, par les organisations et les procédures qui le composent, d'un haut niveau d'adaptabilité, de complexité, d'autonomie et de cohésion.²⁷³ La période kémaliste ne correspond pas aux critères (adaptabilité, complexité, autonomie et cohérence) de l'institutionnalisation selon Huntington. Par contre, la période du PRP correspond à peu près à ce que l'auteur appelle un parti unique "exclusionnaire" par opposition à un parti "révolutionnaire".

Toutefois le développement économique de la Turquie a contribué à la démocratisation du système politique et ainsi le système du parti unique s'est transformé en système pluraliste en 1945.

Le temps qui s'est écoulé entre la proclamation de la République (le 29 octobre 1923) et l'avènement d'un système pluraliste en 1945 correspond à un régime de parti unique. Cette position doit cependant être nuancée car à deux reprises, une fois spontanément et une autre fois de par la volonté de Mustafa Kémal, il y a eu des tentatives de multipartisme. Elles ont toutes deux échoué parce que Mustafa Kémal ne voulait pas sacrifier la révolution qui était son oeuvre. Il ne voulait partager ni le pouvoir ni son prestige charismatique.

a) Le Parti Républicain Progressiste (Terakkiperver Cumhuriyet Firkasi)

²⁷² Ibid, p. 85.

²⁷³ Ibid, p. 87.

Après la fondation de la République, l'Assemblée Nationale dissout le Califat. Quelques députés s'y opposent et critiquent le groupe de M. Kemal. L'opposition en profite pour critiquer le projet de constitution de 1924. Parmi les députés qui s'opposent à M. Kemal se trouvent des généraux de l'armée. M. Kemal fait face à cette situation en dénonçant le "Complot des pachas". Pour diminuer leur pouvoir, il présente une loi à l'Assemblée Nationale (cette loi a été acceptée en 1923, article 1 et 2 de la constitution de 1921) visant à ce qu'une personne ne puisse être à la fois député et fonctionnaire (dans l'armée).²⁷⁴ Après l'adoption de cette loi beaucoup de généraux sont obligés de quitter l'armée pour pouvoir rester députés. Profitant du malaise du peuple lié à l'absence de pluralisme politique, ils fondent le 17 novembre 1924 le Parti Républicain Progressiste (Terakkiperver Cumhuriyet Firkasi). Lors de la fondation ce parti İsmet İnönü voulait décréter l'Etat de siège mais le Parti Républicain du Peuple (Atatürk) s'y est opposé et İsmet İnönü a démissionné²⁷⁵.

Le président de ce nouveau parti, le général Kâzım Karabekir, est un des anciens amis les plus intimes de Mustafa Kemal. Il en va de même du secrétaire général, le général Ali Fuat. Vingt-huit députés deviennent membres de ce parti. Ces gens là, à l'origine proche d'Atatürk car combattant à ses côtés lors de la guerre d'indépendance, ne se sont pas reconnus dans l'atatürkisme. Ils étaient pour le calife et pas pour le laïcisme de Kemal.

Le Parti Républicain Progressiste "se proclame pour le libéralisme et la démocratie comme le stipule l'article 2 de ses statuts. Il peut être qualifié de parti libéral conservateur".²⁷⁶

Le combat entre le parti au pouvoir et ce nouveau parti est rude. Au cours d'un débat parlementaire concernant le budget, les discussions dégénèrent en bagarre qui se termine par le meurtre du général Halif, député de la ville d'Ardahan. A cette violence

²⁷⁴ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8250.

²⁷⁵ Ibid, p. 8251.

²⁷⁶ TUNAYA, Tarık Zafer, *Türkiye'de Siyasi Partiler*, İstanbul, 1952, p. 606.

politique s'ajoute un soulèvement au Kurdistan sous la direction de chekh Said (qui était pour le Calif). En effet, la veille de l'assassinat du général Halif le soulèvement populaire qui éclate en Anatolie est de nature à menacer le régime car les kurdes se sont répandus dans quatorze départements et occupent les villes de Dicle (Piran), Ergani, Palo et Elazig. La Grande Assemblée Nationale adopte alors le 4 mars 1925, en dépit des critiques adressées par le Parti Républicain Progressiste, une loi dite pour le maintien de l'ordre (Takriri Sûkûn). Elle accorde au gouvernement un grand pouvoir, non seulement à l'égard des kurdes mais aussi à l'égard de ceux qui sont à l'origine d'activité qui apparaissent nuisibles. Les kurdes sont réprimés, 29 de leurs chefs et plusieurs intellectuels kurdes sont pendus. Des journaux sont suspendus et des journalistes arrêtés.

Le gouvernement dissout alors le Parti Républicain Progressiste le 3 juin 1925. Dès lors, Ismet Pacha (Inönü), reste le chef suprême de l'administration et du gouvernement, ceci jusqu'en 1937, année au cours de laquelle il sera provisoirement éloigné du pouvoir par Atatürk. Ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord les deux hommes n'étaient pas d'accord sur la politique économique à mener. Ismet Inönü était très étatiste alors qu'Atatürk qui ne voyait pas d'amélioration concrète de l'économie voulait essayer l'économie de marché avec Celal Bayar. Atatürk et Inönü n'étaient pas également d'accord sur la question de ville d'Hatay qui était sous mandat français. Leurs divergences sont apparues après la conférence de Nyon. Atatürk voulait reprendre Hatay par la force alors qu'Ismet Inönü était pour une solution diplomatique. Par ailleurs Ismet Inönü n'était pas content qu'Atatürk s'immisce dans les affaires du gouvernement.²⁷⁷Après la mort d'Atatürk, Inönü a mis en application ses théories étatistes.

b) Le Parti Républicain Libéral (Serbest Cumhuriyet Firkasi)

²⁷⁷ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8259.

En 1930, la jeune République Turque n'est pas épargnée par la grande crise économique mondiale. Les prix de ses produits d'exportation baissent en même temps que la récolte agraire diminue; la faim et le chômage se répandent, le malaise grandit. Les libéraux critiquent la politique économique du Premier Ministre Ismet İnönü, partisan de l'Etatisme économique qui selon lui, est le seul système possible dans un pays comme la Turquie où il n'y a pas d'assez grandes accumulations de capitaux.

Mustafa Kémal pense alors que le moment est propice, pour mettre fin au régime du Parti Unique. Il ne croit pas vraiment à la nécessité d'une véritable opposition qui contrôlerait le gouvernement. Il est cependant soucieux de son image de marque et veut apparaître comme un démocrate.

L'homme choisi pour créer cette opposition à tendance libérale est Fethi bey (Okyar). Après avoir été invité par le Président de la République (Atatürk), il raconte ainsi la conversation: "Nous avons discuté. Il (Atatük) a insisté pour que j'organise un second parti dont je prendrai la tête et j'ai accepté. Selon notre accord, le parti que je vais fonder n'aura pas des fondements différents de ceux du Parti Républicain du Peuple. D'ailleurs la haute direction des deux partis sera dans sa main. Aux élections, c'est lui qui désignera les candidats des deux partis. On comprend qu'il soit insatisfait de l'insuffisance de contrôle qui résulte du système de parti unique".²⁷⁸ Quant à Mustafa Kémal, il disait au chefs des deux partis: "Je vous réunirai autour de ma table les nuits où vous serez le plus violemment opposés. Là je vous demanderai, tour à tour: qu'as-tu dit, et pourquoi? quelle est la réponse et sur quoi t'appuies-tu? j'avoue dès maintenant que ce sera un grand plaisir pour moi...".²⁷⁹

Tous ces propos nous montrent bien que la volonté de Mustafa Kémal de laisser se développer une véritable opposition n'est pas réelle. Il a cependant besoin de l'avis et de la compétence de personnes qui ne lui sont pas totalement soumises. C'est aussi un

²⁷⁸ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op, cit. , p.12.

²⁷⁹ Ibid, p. 13.

moyen pour lui de connaître les réactions du peuple et ses véritables opposants.

Les événements n'évoluent cependant pas dans le sens voulu et dépassent les limites prévues. Fethi Bey (Okyar), Président du Parti Libéral, accomplit le 12 août 1930, dans la région de la mer Egée, un voyage qui permet aux forces conservatrices naturellement opposées à la révolution Kémaliste, de se montrer: des manifestations contre le gouvernement, la révolution, le laïcisme éclatent. Les dirigeants du Parti Libéral ne sont plus capables de contrôler ce mouvement spontané qui se développe très rapidement. Cette réaction des anti-républicains, des partisans de l'ancien régime est perçue, par Mustafa Kémal, comme une menace sérieuse, le Parti Libéral pouvant être en mesure de remporter une victoire lors d'éventuelles élections.

C'est ainsi que le 17 novembre 1930, le parti libéral est dissous par le gouvernement.

Deux autres partis politiques se sont également constitués durant cette période de 1923 à 1945, mais sont restés sans influence. Le premier "Türkiye Cumhuriyet Amele ve Çiftçi Partisi" (Le Parti Laboureur et Ouvrier de la République Turque), est fondé le 29 août 1930 à Edirne et ne tarde pas à être dissous par le gouvernement à cause de sa tendance communiste. Le second "Ahali Cumhuriyet Firkası" (Le Parti du Peuple Républicain), fondé le 29 septembre 1930 à Adana, est dissous lui aussi par décret gouvernemental.

Il n'y aura plus de parti d'opposition jusqu'en 1945. Mustafa Kémal étant mort le 10 novembre 1938, Ismet İnönü lui succède en tant que Président de la République. Il y restera jusqu'en 1950.

Pendant la période de 1923-1946, l'idéologie nationaliste et laïque de l'Etat l'emporte au niveau supérieur et la participation de la masse aux décisions politiques continue d'être extrêmement limitée. Le peuple reste soumise aux influences communales

traditionnelles et garde ses attitudes conservatrices pendant les décennies suivantes.

L'industrialisation et la bureaucratisation entraîne un accroissement considérable de la bourgeoisie. Les propriétaires fonciers sont pris, à l'ouest de la Turquie, dans une logique marchande et s'intègrent ainsi dans le développement économique national.

SECTION III: LE PASSAGE AU MULTIPARTISME (1946)

La période du parti unique, a duré 22 ans. En 1946 la Turquie adopte un système multipartiste. A cela plusieurs facteurs intérieurs et extérieurs:

-Grâce à une politique économique étatiste, une industrie nationale était née. Cet événement accélère l'urbanisation. Les ouvriers, dont le nombre augmente sans cesse, sentent le besoin de s'organiser. La pression sociale sur le gouvernement s'accuse de plus en plus.

-Les élections dans les communes rurales, les élections municipales, les élections des conseillers généraux suscitent des candidatures plus nombreuses, les personnes étant de plus en plus intéressées par les affaires publiques.

-Le pourcentage de la population qui sait lire et écrire augmente. On commence donc à sentir la nécessité des libertés politiques.

-Certains députés dont Celal Bayar, Adnan Menderes, Fuat Köprülü et Refik Koraltan, s'élèvent contre la discipline du parti unique.

-La réaction négative du peuple contre le parti unique.

-Staline demande des territoires au nord-est de la Turquie (Kars) et veut le contrôle du Bosphore avec la Turquie.²⁸⁰Celle-ci cherche alors à s'allier avec les pays occidentaux vainqueurs de la seconde guerre mondiale. Les Etats-Unis acceptent d'aider la Turquie à condition qu'elle révise sa politique économique et sociale et qu'elle mette fin au régime du parti unique.

²⁸⁰ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 30.

-La Turquie signe la déclaration de la Charte des Nations Unies.
 -La bourgeoisie favorisée par l'Etat depuis les années 1920 et qui a profité de la guerre affirme sa force. Elle souhaite contrôler elle même son rapport à l'Etat dont elle a encore besoin mais dont la tutelle autoritaire est trop pesante et archaïque. Elle remet en question l'étatisme à la manière d'Inönü. A la bourgeoisie s'unissent alors les propriétaires fonciers qui eux aussi sont devenus puissants en 1940. Ils voient dans l'union politique, économique et sociale avec la classe bourgeoise qui vient de naître, une possibilité d'action. Pour les classes dominantes, la démocratie signifie désormais l'existence de plusieurs partis.²⁸¹

C'est donc à la suite de pressions intérieures et extérieures que le Président de la République, Ismet Inönü, a accepté en novembre 1945 la fondation d'un parti d'opposition.

Au parlement, le 14 mai 1945, c'est la discussion sur la réforme agraire qui fait éclater la contradiction existant entre les classes dominantes. C'est plus spécialement contre les 17 points de la réforme agraire en discussion, que les notables fonciers réagissent violemment. Cette réforme tend au partage des terres au profit des paysans sans terre. Elle est favorable au peuple travaillant dans le secteur agricole et défavorable aux grands propriétaires terriens. Avant le vote de cette loi, le grand propriétaire terrien Adnan Menderes, les représentants du capital financier Celal Bayar et plusieurs députés présentent une proposition de loi contre cette réforme. A. Menderes avait fondé en 1930 l'organisation locale d'Aydin pour le Parti Républicain Libéral (Serbest Cumhuriyet Firkasi). Après la dissolution de celui-ci en 1931 il entre au PRP comme député; il est membre de la Commission chargée de la réforme agraire.²⁸² La proposition du groupe de Menderes est rejetée. Le 2 septembre 1945 Menderes et F. Koprülü prennent clairement opposition contre le PRP. Le 21 septembre 1945 les instances dirigeantes du PRP les excluent du parti. Le 2 octobre Koraltan s'oppose à cette exclusion en écrivant un article dans la

²⁸¹ Ibid, p. 158.

²⁸² Ibid, p. 159.

presse. Il est à son tour exclu. Celal Bayar démissionne du PRP.²⁸³ Le but de ces opposants est de préparer la création d'un nouveau parti. Adnan Menderes, en 1945, justifie l'existence d'un parti d'opposition en ces termes: "Le gouvernement turc ayant accepté la Charte des Nations-Unies, il devra abolir les lois qui suppriment les libertés".²⁸⁴ Ce groupe avec l'aide des milieux d'affaires, s'organise immédiatement et le 7 janvier 1946 fonde le Parti Démocrate.

Après la fondation du parti démocrate en 1945, on voit naître 24 partis politiques de toutes tendances tels que Milli Kalkinma Partisi (Le parti du Relèvement National) et Millet Partisi (Le Parti de la Nation). Le parti du Relèvement National est le premier parti entré dans la vie politique à partir de 1945. Il s'installe le 18 juillet 1945, participe aux élections municipales et législatives, mais n'obtient aucun succès. Quant aux deux autres partis, ils survivront et joueront sur la scène politique des rôles de premiers plans.²⁸⁵

La plus part des partis ne vont pas s'imposer dans la vie politique et auront une brève durée de vie. On trouve ainsi le Parti Libéral du Paysan (Libéral Köylü Partisi), le Parti du Travail (Çalışma Partisi), le Parti Ouvrier Démocrate (Demokrat İşçi Partisi), le Parti Démocrate de l'Islam (Islam Demokrat Partisi), dissous par un tribunal ordinaire et enfin le Parti Paysan de Turquie (Tükiye Köylü Partisi) qui fusionne en 1957 avec le Parti Républicain de la Nation.²⁸⁶ En 1957 est fondé le Parti d'Union (Birlik Partisi), le 10 janvier 1960 le Parti Démocrate Socialiste (Socialist Demokrat Partisi). Seul le Parti d'Union, parti pro-alévites (kizilbaş), continuera à vivre jusqu'en 1980 mais sans aucune influence sur l'opinion publique.

Les élections législatives de 1946 ne se passent pas dans des conditions normales. Certes, c'est la première fois dans l'histoire

²⁸³ EROGLU, Cem, Op. cit. , p. 12.

²⁸⁴ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 10.

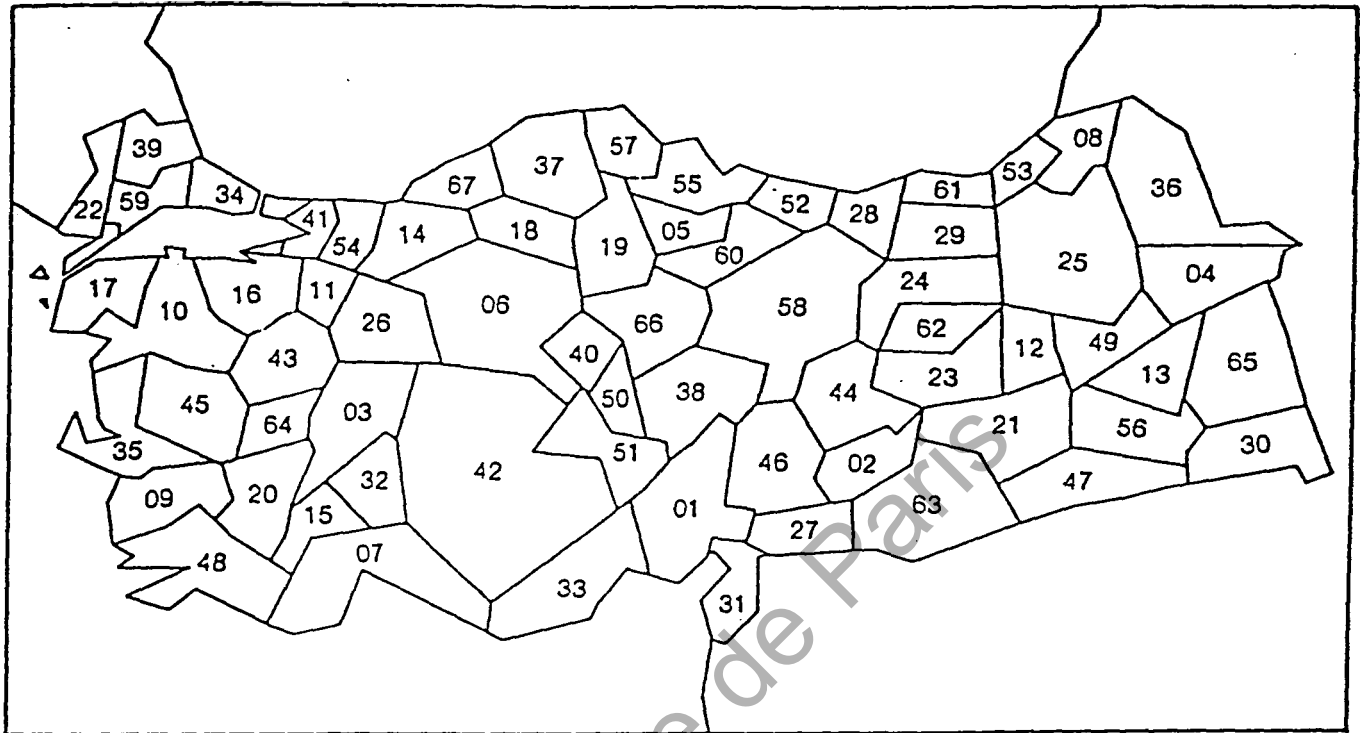
²⁸⁵ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 16.

²⁸⁶ Ibid, p. 18.

que la Turquie connaît des élections à un seul degré, mais le vote étant public, des pressions morales et même la contrainte physique s'exercent sur les électeurs. Les résultats sont satisfaisants pour le parti au pouvoir (PRP). Selon les résultats officiels le Parti Républicain du Peuple obtient 195 sièges dans la Grande Assemblée Nationale, alors que le Parti Démocrate n'en obtient que 66 et les indépendants 8. Le Parti de la Nation et les autres n'ont pas de représentant au parlement, le système électoral retenu étant le système majoritaire à un seul tour.

Institut kurde de Paris

Carte n°1 les circonscriptions électorales et leur numéro



01 Adana/02 Adiyaman/03 Afyon/04 Agri/05 Amasya/06 Ankara/07 Antalya/08 Artvin/09 Aydin/10 Balikesir/11 Bilecik/12 Bingöl/13 Bitlis/14 Bolu/15 Burdur/16 Bursa/17 Çanakale/18 Çankırı/19 Çorum/20 Denizli/21 Diyarbakir/22 Edirne/23 Elazig/14 Erzincan/25 Erzurum/26 Eskisehir/27 Gaziantep/28 Giresun/29 Gümüşhane/30 Hakkari/31 Hatay/32 Isparta/33 İçel/34 Istanbul 35/ Izmir/36 Kayseri/37 Kastamonu/38 Kayseri/39 Kirlareli/40 Kirsehir/41 Kocaeli/42 Konya/43 Kütahya/44 Malatya/45 Manisa /46 Kahramanmaraş/47 Mardin/48 Mugla/49 Mus/50 Nevsehir/51 Nigde/52 Ordu/53 Rize/54 Sakarya/55 Samsun/56 Siirt/57 Sinop/58 Sivas/59 Tekirdag/60 Tokat/61 Trabzon/62 Tunceli/63 Sanliurfa/64 Usak/65 Van/66Yozgat/67 Zonguldak.

Source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, iletisim yay. vol: 7, Istanbul, 1985, P. 1806*

Les élections législatives du 14 mai 1950 ont amené au pouvoir le Parti Démocrate avec 408 sièges au Parlement. Adnan Menderes devient Premier Ministre. Le Parti Républicain du Peuple ne conserve que 69 sièges. Le Parti de la Nation obtient un siège. Neuf députés sont inscrits en tant qu'indépendants. Les

gouvernements formés par le Parti Démocrate se montrent alors plus ouverts et établissent progressivement entre 1950 et 1960 un système électoral plus démocratique placé sous contrôle judiciaire. Une époque se termine. Mettre fin au pouvoir du Parti Républicain du Peuple par la seule voie des élections constitue en effet un événement sans précédent dans l'histoire de la Turquie.

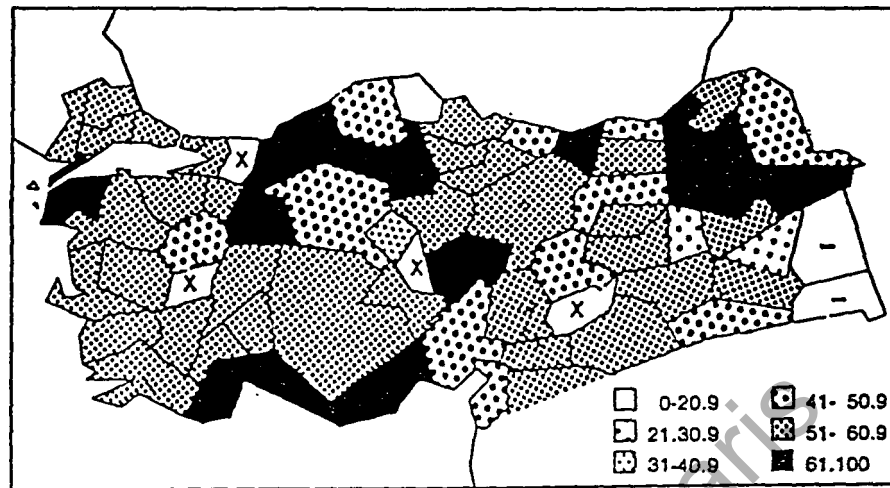
Le succès du PD est lié au développement de la bourgeoisie commerçante et à l'appui apportée par les masses paysannes. Le PD attire aussi à lui tout ceux qui n'ont pas accepté la laïcité. Ce parti ne veut pourtant pas supprimer la laïcité mais simplement l'assouplir. Les chercheurs, indiquent que la base de cette élection est la contradiction centre/périphérie qui existait sous l'empire ottoman et qui s'est poursuivie sous la République. Certains chercheurs indiquent que le succès du PD est lié au fort taux de participation des ruraux aux élections. A cet égard, il faut toutefois remarquer que le PD obtient de bons résultats non seulement dans les régions rurales mais aussi dans des régions développées du pays.

Le PRP obtient des voix dans les régions rurales comme le PD, mais l'origine des voix n'est pas la même. Les régions qui ont voté pour le PRP sont les régions les moins développées, qui ne sont pas ouvertes à l'économie de marché, où le partage des terres est injuste. Dans ces régions, les notables qui possèdent des terres et qui pendant la période du parti unique sont liés au Centre/Etat influencent le choix des électeurs qui sont sous leur domination.

En 1950 les bastions du PD sont les régions de Çanakale à l'ouest, d'Antalya et d'Içel au sud, de Zonguldak, d'Çankiri, de Çorum et de Kayseri au centre-nord, d'Erzurum, de Rize et d'Agri à l'est de la mer noire. (voir carte n°2) Le PRP est vainqueur dans les régions d'Erzincan et d'Hakari.²⁸⁷ (voir cartes n°3)

²⁸⁷ TEKEL, Şirin, Op, cit. , p. 1812-1813.

Carte n°2 voix obtenues par le PD en 1950



Source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, iletişim yay., vol., 7, P. 1809*

(x): absence de circonscription électorale.

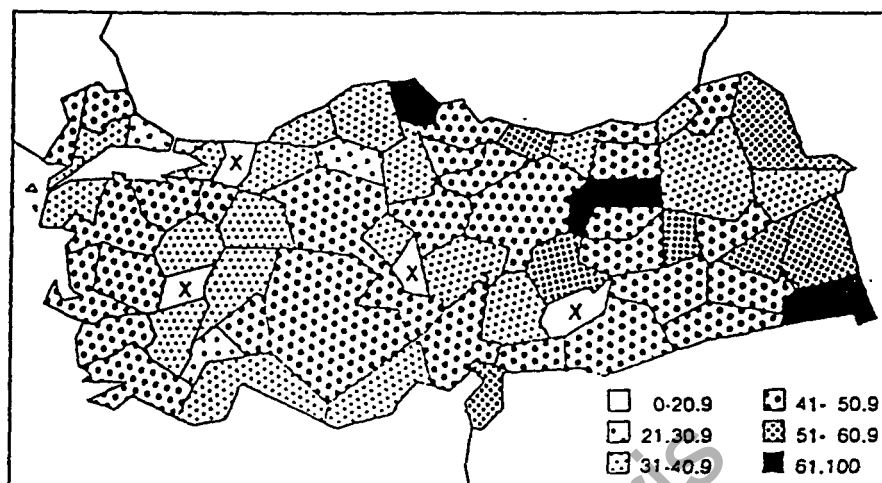
(—): les partis n'a pas participé aux élections dans ces circonscriptions

Les élections de 1954 donnent une victoire écrasante au Parti Démocrate qui obtient 403 sièges contre 31 sièges seulement au Parti Républicain du Peuple, 5 sièges au Parti Républicain de la Nation et 2 sièges aux indépendants.

Le PD obtient dans plusieurs régions plus de 50% des voix: 62% dans la région d'Egée, 61,3% dans la région de Marmara et 57,3% dans la région de la mer Noire. Il ajoute plusieurs villes à son bastion (Aydın, Balıkesir, Bitlis, Bursa, Diyarbakir, Edirne, Eskisehir, Giresun, Istanbul, Izmir, Kiriklarelili, Kocaeli, Kütahya, Manisa et Tekirdag). Le PRP perd des voix dans ses bastions sauf à Tunceli, à Burdur et à Çankiri.²⁸⁸

²⁸⁸ Ibid, p. 1813.

Carte n°3 voix obtenues par le PRP en 1950



Source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopesisi, iletişim yay., vol., 7, P. 1813*

(X): absence de circonscription électorale.

Les années qui vont de 1954 à 1957 sont marqués par des événements qui ne donnent pas satisfaction au pouvoir. Le régime se durcit de plus en plus avec l'attitude intolérante du gouvernement Menderes, ce qui ne tarde pas à créer une scission au sein du parti démocrate. Dix-neuf députés quittent leur parti pour constituer un nouveau parti. Le 20 décembre 1955, ils fondent le Parti de la Liberté (Hürriyet Partisi). Un peu plus tard, c'est à dire le 24 novembre 1958, ce parti décide de se dissoudre au profit du Parti Républicain du Peuple auquel la plupart de ses membres adhéreront. La crise économique se fait vivement sentir au milieu des années cinquante.

Le PD devient anti-démocratique, cette pression se ressent partout et le PD perd ainsi des voix et sa crédibilité.

Les élections législatives de 1957 sont troublées par de nombreux incidents. Les résultats donnent à l'opposition, qui constitue désormais presque un bloc, 186 sièges au parlement avec 52% des suffrages exprimés, contre 424 sièges pour le parti au pouvoir qui n'obtient pourtant que 48% des voix. Les conditions dans lesquelles

ces élections se sont déroulées, sont vivement contestées par les vaincus.²⁸⁹

Le PD perd beaucoup de voix dans toute la Turquie. Par contre il obtient 53,3% des voix dans la région d'Ege et 53,7 dans la région de Marmara. Le PRP progresse dans tout le pays mais il perd des voix dans des régions où il était traditionnellement très fort comme par exemple à Bitlis, à Bingöl, à Erzincan et à Sinop.²⁹⁰

Après ces élections la vie économique entre dans une crise de plus en plus aiguë; au fur et à mesure que la situation se dégrade, le gouvernement Menderes s'engage dans une voie sans issue et refuse de céder à l'opposition résolue. La liberté de presse est presque supprimée, ainsi que la liberté de réunion et de manifestation. Plusieurs journalistes sont emprisonnés. L'inflation perdure et le malaise grandit au sein de la population qui subit des pénuries et d'interminables files d'attente devant les magasins. Le gouvernement ne fait plus d'effort pour paraître laïc, mais au contraire cherche à se maintenir au pouvoir au moyen de slogans tels que: "une mosquée pour chaque village".²⁹¹

L'opposition devenant de plus en plus violente, le Parti Démocrate essaye de prendre des mesures de répression et désigne le PRP et la bureaucratie comme ses principaux ennemis. Le gouvernement Menderes crée au parlement une commission d'enquête dotée d'attributions exceptionnelles. "pour examiner les activités subversive de PRP, et d'une partie de la presse".²⁹² Celle-ci commence par interdire toute activité politique des partis.

Finalement le 7 avril 1960, Le Premier Ministre Adnan Menderes annonce: "le pays aujourd'hui n'est plus dirigeable. Un relâchement général s'est produit. La justice ne fonctionne plus et l'administration est devenue impuissante. Le gouvernement ne peut pas agir tout seul. La parole ne suffit plus maintenant et le temps de prendre des précautions officielles est venu".²⁹³

²⁸⁹ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 12 et 13.

²⁹⁰ TEKEL, Şirin, Op. cit. , p. 1813.

²⁹¹ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op, cit. , p. 19.

²⁹² Ibid, p. 19.

²⁹³ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op, cit. , p. 15.

Cette situation de crise aboutit à un coup de force militaire, le 27 mai 1960. Cet événement marque en fait la fin de la Première République.

SECTION IV: EVOLUTION DE LA VIE POLITIQUE ET TYPOLOGIE DES PARTIS POLITIQUES AVANT LE COUP D'ETAT DE 1980

L'approche développementaliste que beaucoup de politologues "turcs et nord-américains ont adoptée pour expliquer l'évolution du système politique turc souvent sans assez s'interroger sur les spécificités de la société turque qui la distinguent des sociétés occidentales",²⁹⁴ n'est pourtant pas dépourvue de tout intérêt, du moins dans sa version la plus récente qui s'attache à retrouver, dans l'histoire, l'explication du développement politique suivi par chaque société. Selon D. Rustow "La Turquie est un banc d'essai pour la démocratie dans les pays en voie de développement". D. Rustow distingue dans l'histoire des partis politiques turcs, depuis le dernier quart du XIX^e siècle, des périodes alternantes d'expansion et de contraction qu'il appelle diastole et systole. Durant la première phase de chaque cycle, il y a une grande liberté d'organisation en comparaison avec la période précédente. Ainsi le développement relativement libre de l'opinion publique et l'organisation politique naissante de 1865 à 1878 qui pourrait être considérée comme la phase d'expansion du premier cycle, est suivi par l'autocratie d'Abdülhamid (1876-1908). Avant cette date (1865) tous les partis politiques fonctionnent comme des associations ou fonctionnent comme des groupes clandestins. En 1908, la révolution jeune turque inaugure une phase de prolifération de partis, suivie par la dictature de l'İttihat ve Terakki (Union et Progrès) entre

²⁹⁴ VANER, Semih, *Système Partisan, Clivages Politiques et Classes Sociales en Turquie (1960-1980) Questions de méthode et esquisse d'analyse*, International relations, Paris, 1983-84, vol : 3-4, p. 452.

1913-1918. Ensuite une période du parti unique d'Atatürk avec un pouvoir dictatorial (1923-1945)".²⁹⁵

On peut distinguer les mêmes cycles pour les périodes ultérieures de phase du pouvoir du Parti démocrate avec le retour aux méthodes autoritaires vers la fin des années 1960. La prise du pouvoir par l'armée en 1960 ouvre la voie à une période d'activités plus libres et plus intenses des partis politiques. Par contre, en 1971 et en 1980, la prise du pouvoir par l'armée Turque restreint la vie des partis politiques et des hommes politiques.

Selon Semih Vaner, la première période (1865-1908) est celle de l'organisation de la conspiration. Dans les deux périodes suivantes (1908-1945) les partis deviennent les instruments pour l'organisation de l'élite dirigeante. Enfin, dans les deux dernières (depuis 1945), les partis servent la mobilisation politique des masses.²⁹⁶ On peut ajouter aussi que de 1965 à 1980 les partis politiques ont choisi leurs camps, leurs tendances gauche ou droite, en divisant le pays en deux groupes de tendances différentes (politisation de la société).

"La meilleure manière de classer les partis reste celle qui se fonde sur la base sociale et l'histoire des conflits qui sous-tendent ces partis. Le phénomène partisan ne résulte pas du hasard mais, au contraire, traduit les diverses stratifications de la société. Certaines demeurent inertes, d'autres engendrent des prises de conscience provoquant des conflits qui ne tardent guère à s'exprimer dans les partis politiques. La clef qui expliquera la présence de telle formation politique se trouve donc dans le destin particulier de chaque société, c'est-à-dire dans l'histoire de chaque pays. Il ne faut toutefois pas conclure que chaque parti constitue un phénomène national irréductible à toute classification. En effet, l'intrication économique, culturelle et historique est telle que la présence de dimensions transnationales se décèle dès la genèse des premiers partis. L'élaboration d'une typologie des partis politiques

²⁹⁵ Ibid, p. 452. Citant Rustow. D: The development of parties in Turkey, Princeton, 1966, p. 112.

²⁹⁶ Ibid, p. 452.

se révèle donc possible".²⁹⁷ Les partis politiques et les systèmes de partis résultent des contradictions majeures propres aux différentes formations économiques et sociales qui se constituèrent en Turquie.

Duverger a fait un inventaire systématique des dualismes à partir des catégories fondées sur les secteurs classiques de la vie en société: oppositions proprement politiques qui touchent à la forme et à la structure du gouvernement, oppositions sociales-économiques, religieuses, ethniques et nationales, diplomatiques et enfin historiques.²⁹⁸

En appliquant ce schéma au cas des partis politiques turcs, on pourrait suggérer la superposition de clivages principaux: le clivage droite/gauche; le clivage laïc/antilaïc; le clivage entre les partis pro-système/anti-système; le clivage ethnique et confessionnel/turcs-Kurdes, Kizilbaş-sunnites; le clivage centre/périphérie; possédants/non-possédants et le clivage ville/campagne.

Le clivage droite/gauche: avant 1960 tous les partis politiques turcs étaient étatistes et libéraux. Le clivage droite/gauche s'est manifesté avec la plus grande vigueur de 1965 à 1980, surtout lors du gouvernement du front nationaliste en 1975. En 1965 le POT a fait entrer 15 députés socialistes dans l'Assemblée Nationale et Le PRP se converti à sociale démocratie. A partir de cette date le POT et PRP sont considérés comme des partis politiques de gauche et les autres partis comme des partis politiques de droite et islamistes. Le clivage droite-gauche souvent latent, parfois flagrant a alimenté la violence la plus meurtrière (telle que lors des évènements de Kahramanmaraş, Çorum, Sivas et de la place de Taksim).

Le clivage laïc/anti-laïc: avant 1969, le PJ et le PAN ont utilisé l'islam uniquement pour s'assurer une base clientéliste. Ils étaient pour un laïcisme souple, libéral ce qui leur a permis de pôlariser les courants religieux. Avec la fondation du Milli Nizam

²⁹⁷ SEILER, Daniel-louis, *Partis et Familles Politiques*, Ed: Puf Thémis, Paris, 1980, p. 104.

²⁹⁸ Ibid, p. 43 à 56.

Partisi (le Parti de l'Ordre National), se constitue le seul parti anti-laïc, représentant de l'islam. Ses principes seront repris par le PSN puis par le PB. Après le coup d'Etat de 1980 les militaires ont voulu développer une synthèse: Turc-islamiste anti-communiste. Dans son programme le parti ne dit pas qu'il est anti-laïc et le problème laïc/anti-laïc diffère du problème Eglise/Etat. Il n'y a pas d'Eglise dans l'islam.

Le clivage anti-système/pro-système: le PJ et le PRP sont des partis pro-système, le PAN et PSN sont des partis anti-systèmes. Cependant après 1973 le PJ a voulu changer la constitution et a délibérément mené une politique plus proche de l'extrême-droite que du centre pendant le gouvernement de front national, ce qui a fait gagner une incontestable légitimité au PAN et a accentué la crise du système politique qui a mené au coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980.

Le clivage ethnique/confessionnel: le Parti de l'Union de la Turquie représentait les Alevites, par contre le PAN représentait les sunnites en majorité turcs. Profitant de ces oppositions religieuses et ethniques, le PAN a mené une stratégie de tension entre les alevites et les sunnites à Malatya, à Kahramanmaraş, à Sivas et à Çorum, causant des centaines de morts, afin de mener le pays au bord de la guerre civile.

Lipset et Rokkan considèrent que l'histoire européenne a été transformée par deux révolutions: la révolution nationale et la révolution industrielle qui se sont respectivement traduites selon deux axes conflictuels: Eglise/Etat et Centre/Périphérie pour la Révolution nationale; Possédants/Travailleurs et Urbain/Rural pour la Révolution industrielle.²⁹⁹ Certains partis politiques turcs se rapprochent des catégories mises sur pied par Lipset et Rokkan. Le Parti de la Justice, héritier du Parti Démocrate, était à l'origine rural, laïc, sunnite, turc, représentant les possédants et la périphérie. C'était un parti de droite, pro-système. Il est devenu plus urbain, plus bourgeois, représentant le centre d'où une scission en son sein en 1970. Ainsi, avec son projet politique libéral, sa base sociale et sa vocation électorale "attrape-tout", le Parti de la

²⁹⁹ Ibid, p. 115.

Justice est un parti bourgeois issu du clivage possédants/travailleurs, dont les alliés sont le Parti Démocratique, le Parti Républicain de la Confiance et le Parti de l'Action Nationaliste que l'on pourrait qualifier de cas déviant de parti bourgeois.

Le PRP a évolué aussi. Il est moins un parti laïc du centre et d'avantage un parti de non possédants.

Parti de classe, le Parti Ouvrier de Turquie est un parti de travailleurs. C'est un parti de type social-démocrate, n'ayant jamais été imprégné de marxisme, contrairement aux partis sociaux-démocrates, socialistes et a fortiori communistes de l'Europe occidentale.

Pour le clivage Rural/Urban, le PRP qui se compose de bureaucrates et de militaires jusqu'en 1960 pouvait être considéré comme un parti urbain. Le Parti Démocrate, avec des députés représentants des propriétaires terriens s'ouvrait aux paysans en défendant leurs droits. On peut donc le qualifier de parti rural.

Si l'on prête une signification quelque peu différente au clivage centre/périphérie, le PRP dans la période de parti unique et des années 1950, se situe dans la catégorie des partis centralistes, issu de ce clivage, abandonnant cette place en 1972, au Parti républicain de la Confiance. Le parti Démocrate se situe comme une parti de la périphérie³⁰⁰.

En 1960 le détournement de pouvoir exercé par l'administration de Menderes, la violation des règles de droit, une tendance très nette vers un régime autoritaire avec la création des commissions d'enquête pour supprimer l'opposition, suivis de la répression brutale des manifestations d'étudiants et des lois martiales sévères déclenchent finalement la réaction de l'armée le 27 mai 1960.

Mais il existe des causes plus profondes. Le coup d'Etat a eu lieu dans une phase déterminée de l'évolution socio-économique du pays

³⁰⁰ VANER, Semih, *Système Partisan Clivages Politiques et Classes sociales en Turquie (1960-1980) Questions de méthode et esquisse d'analyse*, International relations, Paris, 1983-84, p. 467.

où le poids de la grande bourgeoisie n'était plus discutable et la structure capitaliste de la société clairement définie. Du point de vue des classes l'intervention des forces armées est le résultat de l'aggravation des contradictions au sein de la bourgeoisie et de la lutte que la bureaucratie militaro-civile mènent contre la domination du grand capital.³⁰¹

Les militaires promettent des élections qui ramèneraient au pouvoir un gouvernement civil, démocratiquement élu et ne rencontrent pratiquement aucune résistance pendant les premiers mois. L'armée prétend qu'elle n'a pas agi par ses intérêts lorsqu'elle a pris le pouvoir politique et affirme que cette prise de pouvoir est passagère et qu'elle veut revenir le plus vite possible à un régime parlementaire. Toutefois elle veut auparavant mettre au point une Constitution qui limite les pouvoirs de l'organe législatif et exécutif. Elle veut également faire accepter la légitimité de son mouvement. Les militaires manifestent un remarquable respect de la liberté et le général Cemal Gürsel le Chef de l'Armée déclare qu'un parti socialiste peut répondre à certains problèmes de la Turquie.

Lorsque le gouvernement menace de devenir permanent certains signes de mécontentement apparaissent, surtout chez les intellectuels, les milieux d'affaires qui trouvent la situation incertaine et les paysans. İnönü, le vieux leader du PRP, qui a les faveurs des militaires force la junte à définir sa position.³⁰²

Le 28 mai 1960 est mis en place un gouvernement du Comité de l'Union Nationale (Milli Birlik Comitesi). Le 13 juin 1960, une constitution provisoire est promulguée, elle sera amendée le 13 août 1960. Le 15 juin 1960, le gouvernement révèle l'existence d'un projet de loi interdisant aux fonctionnaires l'affiliation à un parti politique. Le 28 septembre 1960, le parti démocrate est interdit par un tribunal d'Ankara, et les ministres, les députés et les personnalités importantes du parti démocrate commencent à être jugés. Le 6 janvier 1961, une assemblée constituante est formée.

³⁰¹ VANER, Semih, *L'intervention militaire du 12 mars 1971 en Turquie*, D.E.A., Paris, 1972, P. 11.

³⁰² Ibid, p. 12.

Elle se compose des représentants des partis politiques, du corps judiciaire, de la presse, de l'université, des associations de jeunesse, des syndicats ouvriers, des coopératives agraires, des organisations de l'artisanat etc... La tâche de cette Assemblée Constituante est de préparer une nouvelle Constitution et de la faire accepter. Cette Constitution est approuvée par un référendum populaire le 9 juillet 1961 (61% de oui et 39% de non).

C'est la Constitution de 1961 qui donne un aspect Constitutionnel aux partis politiques. Elle a voulu avant tout créer de nouvelles habitudes politiques. L'opposition a dorénavant une existence constitutionnelle. L'article 56 précise que les partis d'opposition sont "les éléments indispensables de la vie politique". Il y a là, consécration d'un régime ouvert. Le pouvoir politique ne peut se constituer que par le moyen d'élections libres. Toutes les opérations électorales restent soumises à la surveillance et au contrôle du juge, le conseil supérieur des élections est une institution prévue par la Constitution.

Le préambule de la Constitution introduit la justice sociale parmi les principes directeurs de l'Etat turc. Dans l'article 2, la République est définie comme un "Etat Constitutionnel, National, Démocratique, Laïc et social". La Constitution de 1961 définit ensuite d'une façon assez détaillée, la politique économique de la République. Ainsi, dans le cadre d'un régime démocratique, il appartient à l'Etat d'encourager la constitution d'un capital national, de favoriser les investissements selon un ordre de priorité conforme à l'intérêt public etc...

La Constitution de 1961 n'est pas une constitution socialiste mais avec une interprétation dynamique on peut néanmoins affirmer qu'elle n'exclut aucune doctrine et idéologie politique et n'institue pas le délit d'opinion. Cette constitution libérale-démocratique a créé des conditions favorables à l'expression des idées socialistes jusque là interdites et susceptibles de toucher les masses.

Après la Constitution de 1961, on assiste à un printemps de la liberté d'expression, à une explosion démographique et à un exode

rural; les problèmes économiques créent un terrain propice au développement des idéologies. L'opinion publique exige des partis qu'ils prennent des positions plus précises quant à ces idéologies. On ne peut certes prétendre, même aujourd'hui que cette évolution a atteint toutes les couches sociales de la population. Ceci dit, beaucoup de gens votent en fonction de l'idéologie des partis politiques qui a alors tendance à s'accroître.

Juste après la Constitution de 1961, de nouveaux partis apparaissent: Le Parti Républicain de la Réforme Professionnelle (Cumhuriyetçi Meslek Islahat Partisi), le Parti du Travail (Çalışma Partisi), le Parti Libéral Modéré (Mutedil Liberal Partisi), le Parti ouvrier et Laboureur de Turquie (Türkiye İşçi ve Çiftçi Partisi), le Parti Patriotique (Memleketçi Partisi), le Parti de Principe (Düstur Partisi), le Parti de la Jeunesse Kémaliste (Kemalist Gençlik Partisi), le Parti du Service National (Milletle Hizmet Partisi), le Parti Conservateur (Muhafazakâr Partisi), le Parti de la Confiance (Güven Partisi), le Parti de la Justice (Adalet Partisi) et le Parti de la Nouvelle Turquie (Yeni Türkiye Partisi).³⁰³ Seul les deux derniers ont assez d'importance.

Après cette brève description des partis politiques, nous allons examiner les partis les plus importants en Turquie.

A) Les partis de gauche

1) *Le Parti Républicain du Peuple* (Cumhuriyet Halk Partisi)

Le parti est fondé le 9 septembre 1923. Il est l'héritier du Parti Républicain, l'ancien parti unique kémaliste de la bureaucratie civile et militaire. L'idéologie du Parti est kémaliste et essentiellement fondée sur six principes acceptés au cours du 4^{ème} congrès du parti en 1935, et qui restent en vigueur jusqu'au coup d'Etat du 12 septembre 1980. L'emblème du parti est six flèches qui symbolisent ces six principes. Ces principes sont: Républicanisme, Nationalisme, Populisme, Etatisme, Laïcisme, Réformisme et Progressisme.

³⁰³ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op, cit. , p. 22.

Le PRP est considéré comme un parti de centre gauche. Pour montrer qu'il veut rester à côté des masses laborieuses il utilise le mot de "peuple" à la place de "classe", pour mettre en évidence qu'il n'est pas un parti "marxiste-socialiste". B. Ecevit dans une interview, publiée dans le journal "politika" du 18 octobre 1975, indique que: "notre point de départ n'est pas la doctrine marxiste, mais le PRP est un parti social-démocrate. Pour ne pas confondre notre idéologie avec celle du marxisme ou du socialisme, nous utiliserons toujours un terme proprement turc au lieu de "social-démocrate" qui est demokratik sol (gauche-démocratique).³⁰⁴ "La sociale démocratie est interprétée comme une idéologie qui est à l'origine du socialisme de Marx, mais notre idéologie n'a pas une telle origine. Nous voulons que notre gauche soit bien adaptée à la réalité et à la structure de la Turquie".³⁰⁵

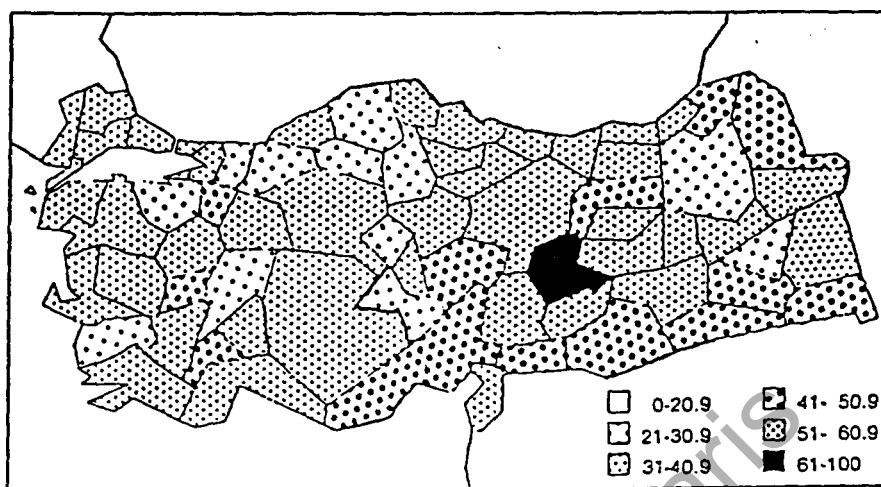
L'idéologie du parti se manifeste au cours de ses différents congrès. Les divergences mais aussi les définitions qui apparaissent continuellement autour de la notion de centre gauche affaiblissent ou renforcent le parti lors des élections.

Les premières élections législatives de la deuxième République ont lieu le 15 octobre 1961. Le PRP obtient 173 sièges soit 36,7% des voix (voir carte n°4).

³⁰⁴ Milliyet, 24 juillet 1992.

³⁰⁵ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op, cit. , p. 49.

Carte n° 4 Voix obtenues par le PRP en 1961



Source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, İletişim yay., vol., 7, İstanbul, P. 1815

La répartition des voix entre les partis qui ont participé à ces élections est telle qu'aucun d'entre eux ne peut arriver au pouvoir sans s'allier avec un autre. C'est ainsi que le PRP et le Parti de la Justice (PJ) forme une coalition qui obtient le 20 novembre 1961 la confiance du Parlement. Cette coalition est de courte durée puisqu'elle s'autodissout suite aux divergences apparues entre les deux partis.

İnönü, chargé à nouveau de former un gouvernement opte pour une coalition tripartite qui regroupe le PRP, le Parti de la Nouvelle Turquie (Yeni Türkiye Partisi) et le Parti Républicain Paysan de la Nation (Cumhuriyetçi Köylü Millet Partisi). La confiance est accordée le 25 juin 1962 au gouvernement issu de cette coalition. Celle-ci ne demeure que jusqu'au 12 décembre 1962, date à laquelle le Parti de la Nouvelle Turquie (PNT) et le Parti Républicain Paysan de la Nation (PRPN) quittent la coalition alors qu'İsmet İnönü est en train d'effectuer un voyage aux USA. Pour la troisième fois İnönü est chargé de la composition d'un gouvernement. Le gouvernement qu'il constitue est minoritaire. C'est la première fois, dans l'histoire de la République, qu'un gouvernement est formé dans ces

conditions. Il réussit à se maintenir plus de deux ans jusqu'à ce que le 13 janvier 1965, lors du vote de confiance du budget, tous les partis d'opposition votent à l'unanimité contre lui (225 voix contre, 197 pour). Le gouvernement d'Inönü démissionne le même jour.

Le 17^{ème} congrès du PRP en 1964 se réunit sous le slogan, "idéologie de la Turquie développée". Il y est précisé que, "le but essentiel du parti est de sauver la Turquie d'une dictature de gauche ou de droite. Nous essayerons de développer la justice sociale qui rendra le peuple plus heureux. Dans les domaines socio-économiques nous avons décidé de suivre une politique qui peut détruire tous les principes qui sont dogmatiques, et qui peut réaliser une Turquie développée et pleine de loisirs".³⁰⁶

Dès 1965, d'une part les problèmes économiques et sociaux ayant pris de l'importance, le PRP est obligé de suivre une voie plus précise; d'autre part, l'apparition du parti ouvrier turc (Türkiye İşçi Partisi), avec un programme socialiste qui s'adresse à toute l'intelligentsia et les bureaucrates oblige le PRP à prendre les mesures nécessaires et à montrer qu'il est plus ancré à gauche que le Parti Ouvrier de Turquie (POT). Au cours de la campagne électorale de 1965, quelques mois avant les élections, le PRP lance le slogan de "Centre Gauche", slogan qui donne lieu à beaucoup de divergences à l'intérieur du Parti. Il publie un livre blanc où il indique qu'il est au centre gauche. Ce positionnement fait peur à ses clients notables traditionnels. Ceux-ci décident de ne plus voter pour le PRP parce qu'il défends la réforme agraire. Le PRP n'arrive pas à reconstituer une nouvelle clientèle et perd beaucoup de voix.

Après avoir accepté la doctrine "centre gauche" 3 mois avant les élections de 1965, surgit un mécontentement à l'intérieur du parti. Au cours du 18^{ème} congrès qui se déroule le 18 octobre 1966, un groupe de centriste surnommé "les 76", à la tête duquel se trouve Turan Feyzioglu s'oppose à cette doctrine bien que I. Inönü affirme que: "Le PRP n'est pas un parti socialiste, et ne le sera jamais". Malgré les affirmations d'Inönü ce groupe opposant précise qu'il n'approuve pas le centre gauche. Cependant cette doctrine est

³⁰⁶ Ibid, p. 47.

acceptée par le congrès et B. Ecevit qui est un des partisans fidèles de ce slogan est choisi comme le vice-président du parti.

Après le 18^{ème} congrès huit membres (Turan Feyzioglu, Osman Öztrak, Ferit Melen etc...) de l'assemblée générale du parti qui étaient en même temps parlementaires, attaquent violemment B. Ecevit et le slogan de centre gauche. Cette réaction trouve certains partisans dans le groupe parlementaire. Une division se produit au sein du parti, 33 députés et 15 sénateurs démissionnent, et le 29 janvier 1967 fondent le Parti de la Confiance.³⁰⁷ On assiste donc à la première scission du Parti Républicain du Peuple.

Ces divergences et scissions opérées au sein du PRP lui ont fait perdre un certain nombre de membres. C'est dans ces conditions d'affaiblissement qu'il se présente aux élections législatives de 1969 où il obtient 134 sièges et 27,4% des voix. Par rapport aux élections précédentes il ne perd que 1,3% des voix.³⁰⁸

Le PRP perd des voix à l'Est du pays par contre les voix du PJ augmentent de plus de 4% à l'Est ainsi que dans les plus grandes villes. Le PRP perd aussi les clients parmi les alevites traditionnels avec la fondation en 1966 du Parti de l'Union de Turquie qui représente la communauté alevite en Turquie.³⁰⁹

Lors du 20^{ème} congrès qui se déroule en juillet 1970, il est question d'éloigner le parti de son ancienne attitude bureaucratique et de le rapprocher du peuple. Le 5^{ème} congrès extraordinaire se réunit le 17 mai 1972 pour savoir si le centre gauche va obtenir la confiance de l'assemblée générale du parti. Mrs. İnönü et Satir s'opposent à B. Ecevit. Ce congrès apporte à la fraction du centre gauche une majorité avec 509 voix, (contre: 503) et le lendemain I. İnönü démissionne de la présidence du Parti. Le 24 mai 1972, au cours d'un congrès ordinaire, B. Ecevit est choisi comme président du Parti. Les raisons d'une scission commencent à être apparentes lors du congrès du PRP du 3 juillet 1972. Le 4 novembre 1972, l'assemblée générale du PRP décide à l'unanimité, de retirer ses ministres du gouvernement de Melen. Le lendemain, İnönü, se

³⁰⁷ Ibid, p. 51.

³⁰⁸ Ibid, p. 55.

³⁰⁹ TEKEL, Şirin, Op. cit. , p. 1816.

prévaut de cette décision pour démissionner (en réalité il y a un clivage réel). Après lui, une trentaine de parlementaires, dont cinq ministres quittent le PRP. Ils fondent alors un nouveau parti politique: le Parti Républicain (Cumhuriyetçi Partisi). La deuxième scission au sein du PRP est ainsi opérée.

Le PRP participe aux élections de 1973 avec le slogan bien préparé, "AK GÜNLER", (les jours blancs) et sur le plan de la réforme il lance le slogan "des réformes démocratiques pacifiques et populistes". D'autre part, l'absence d'un parti socialiste, fait que tous les électeurs dont la tendance est de gauche, ont voté pour le PRP. De cette façon ces élections sont témoins d'une grande victoire du PRP en tant que parti de gauche. Il obtient 185 sièges avec 33,3% des voix et il devient le plus grand parti du pays. Mais il est loin de pouvoir arriver au pouvoir tout seul.

Bülent Ecevit est alors chargé par le Président de la République de former un gouvernement. Il négocie avec tous les Partis à l'exception du Parti de la Justice et le Parti de l'Action Nationale et réussit enfin à former un gouvernement de coalition avec le Parti du Salut National (PSN), le 26 janvier 1974. Le parlement apporte à cette coalition son vote de confiance le 7 janvier 1974 (235 pour et 136 contre). Mais cette coalition ne dure pas longtemps. Le 18 septembre 1974 B. Ecevit démissionne et la coalition est dissoute.

Après la démission de B. Ecevit, tous les partis de droite forment la première coalition quadri-partite du Front National (FN). A la fin de 1977 certains parlementaire du PJ démissionnent de leur parti, tentent de négocier avec le PRP, et d'interpeller le gouvernement de Front National le 1 er janvier 1978. Au cours du vote de confiance, ces dix parlementaires votent contre S. Demirel et renversent ainsi son gouvernement de FN. B. Ecevit forme un gouvernement auquel le Parlement accorde sa confiance le 17 janvier 1978 par 229 voix (218 voix contre).

En 1978 se réunit un congrès sous le titre de "Congrès de la Constitution du Parti" qui change l'article 2 du programme, et réclame que le PRP soit un parti social-démocrate de gauche. Ce

principe mécontente certains membres du comité central du parti. Ecevit reste au pouvoir jusqu'en 1979 année au cours de laquelle S. Demirel reprend le pouvoir.

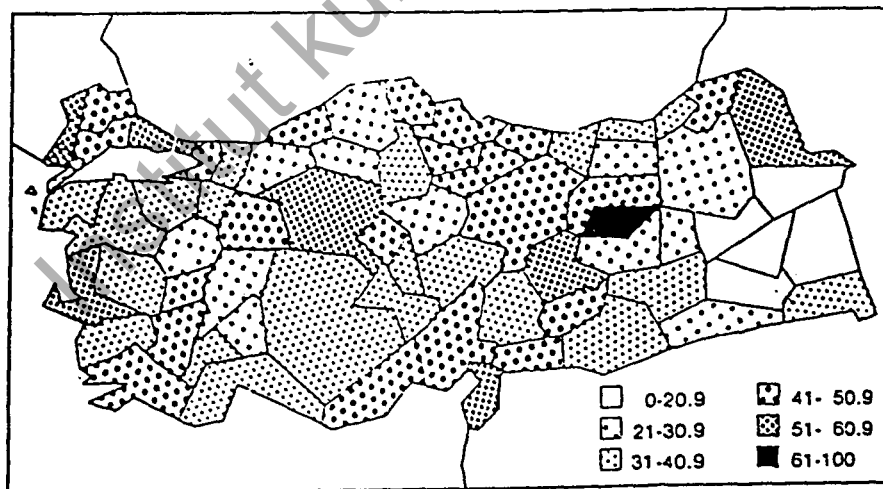
La Participation du Parti de la Nouvelle Turquie (PNT) aux élections législatives s'effectue au dépens du PRP à l'Est du pays. Le PNT obtient par exemple 30% des voix à Bingöl, 23,1% à Diyarbakir, 55,1% à Hakari et 21,8% à Ağri. Avant la fondation du PNT la majorité de ces villes votait pour le PRP.

En Turquie le prolétariat urbain est issu de la petite paysannerie et de la petite bourgeoisie urbaine. La grande majorité du prolétariat d'origine rurale traverse une période d'adaptation assez longue, due d'une part aux énormes différences entre le milieu d'origine et le milieu d'accueil et d'autre part à l'évolution lente aussi bien des structures agricoles que du processus d'industrialisation. La détérioration progressive de l'économie rurale traditionnelle crée dans un premier temps des migrations saisonnières vers les grandes villes ou vers d'autres régions. Cependant, l'insécurité de l'emploi et les difficultés d'adaptation à la vie urbaine font que les ouvriers ne coupent pas leur relations avec la terre et restent en relation avec les notables qu'ils continuent d'écouter et à obéir. Avec cette transformation du système les notables sont influents à la fois dans leurs villages et dans les villes. En conséquence, quand le PRP a perdu ses clients notables traditionnels, il a perdu également des voix dans les villes. Le PRP, pour regagner à nouveau ses électeurs, organise des meetings dans toutes les villes et les quartiers ainsi que dans toutes les universités de la Turquie. Ces manifestations relèvent des comités de jeunesse du PRP. Ceux-ci, par leur présence sur le terrain, ont cherché à ramener des voix au PRP. Celui-ci n'a pas répondu vraiment aux aspirations de la jeunesse de gauche. Les comités qui voulaient s'organiser comme les mouvement de jeunesse de droite s'opposent à la direction du PRP qui était toujours contre la violence. C'est pourquoi les jeunes du PRP ont glissé vers le mouvement de Dev-Genç (la jeunesse révolutionnaire).

Lors des campagnes électorales le PRP était victime d'attaques de la part des partis de droite (MHP et AP). Par exemple Ecevit n'a pas pu entrer à Niksar et Şiran (Tokat). Malgré ces incidents Demirel disait que: "vous ne pouvez pas me faire croire que les organisations de droite commettent des violences politiques (...). On ne peut pas diriger ce pays avec cette Constitution et cette loi électorale". Après de tels propos, Ecevit a traité Demirel de "fasciste".³¹⁰

Le PRP a organisé des meetings, participé à toutes les fêtes du 1er mai et a défendu la justice sociale. Il a soutenu les grèves dans les entreprises comme le voulait la classe ouvrière et les autres classes moins riches. Pendant les élections législatives du 5 juin 1977, Dev-Genç a soutenu le PRP et mis à sa disposition toutes ses structures dans tous les quartiers surtout dans les bidonvilles. Dev-Genç a utilisé la force et la violence politique contre la droite qui agissait de même envers les organisations de gauche. Le PRP, pour la première fois depuis 1950, obtient 41,4% des voix (voir la carte 5).

carte n° 5 voix obtenues par le PRP, en 1977



Source: Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, cilt 7 İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p. 1819.

³¹⁰ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, 1960'lardan 1980'e Türkiye gerçeği, Patika Yayınları, İstanbul, 1989, p. 214.

La contribution de la jeunesse à ces résultats a été déterminante tant au niveau de l'organisation de la campagne que du vote.

Depuis les élections de 1973 le PRP rallie des courants très divers: intellectuels, petits artisans et commerçants, petits exploitants agricoles et paysans sans terre et même certains industriels. Quant à la classe ouvrière, ses voix se sont réunies également en 1973 et 1977 sur les candidats du PRP. On le constate par la très forte augmentation des suffrages dans les quartiers populaires des villes industrialisées (au total plus de 2,5 millions de voix supplémentaires de 1973 à 1977, passant de 33,3% à 41,4% des suffrages exprimés). Les prises de position des syndicats du DISK sont probablement pour beaucoup dans ce transfert de voix.³¹¹ Le PRP a principalement les faveurs de fonctionnaires et d'intellectuels (dont beaucoup d'enseignants) et de certains ouvriers. En Turquie il y a 1527069 ouvriers en 1990 et seulement 583852 sont syndiqués.³¹² On ne peut pas préciser le pourcentage d'ouvriers qui votent pour les partis droite et de gauche. Le 12 septembre 1980, les militaires prennent le pouvoir. Tous les partis politiques sont dissous.

2) Le Parti Ouvrier de Turquie (Türkiye İşçi Partisi)

En 1961, on assiste à un élargissement idéologique de l'éventail politique dans le cadre de la nouvelle Constitution. C'est sous la deuxième République turque qu'un parti à tendance socialiste, peut naître grâce aux garanties de la Constitution. Ce Parti a pour objectif la défense des intérêts des masses laborieuses, mais il ne peut entrer activement sur la scène politique faute de ne pas remplir les conditions d'organisation

³¹¹ BILLION, Didier, *La question de la construction de partis ouvriers dans les pays en voie de développement : l'exemple du parti ouvrier de Turquie*, Mémoire de D.E.A, Paris 7, 1987, p. 81.

³¹² Türkiye İstatistik Yilligi 1990, T.C. Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1992, p. 186 et 196.

prévue par la loi. N'ayant pu compléter son organisation locale dans les 15 départements comme l'exige la loi, le parti ne peut participer aux élections législatives d'octobre 1961. Ce n'est seulement qu'en 1965 qu'il peut être représenté au sein du Parlement. Dès sa création jusqu'en 1970 il reste l'unique parti socialiste en Turquie.

Le Parti Ouvrier de Turquie (POT) est fondé par 12 syndicalistes à Istanbul, le 13 février 1961. Le parti acquiert une véritable importance à partir du jour où les intellectuels peuvent remplir les conditions d'organisation prévue par la loi, avant le 13 février 1961, date prévue par le Comité d'Union Nationale pour la réouverture des partis politiques voulant participer aux élections de 1961. Le parti a pris sa véritable importance à partir du mois de février 1962, date à laquelle M. Ali Aybar a été choisi comme président général du parti. Les intellectuels socialistes (Toplumcu Aydinlar) engagés ont alors été invités à se joindre au parti. Le parti socialiste turc, fondé en 1960 et resté le parti des intellectuels se joint au POT le 12 mai 1962.³¹³

La fondation même du POT le distingue des partis socialistes précédents. Il n'est pas une création venue d'en haut, mais au contraire, une organisation fondée par des ouvriers. Il est le premier parti à être de tendance socialiste.³¹⁴ Le POT veut être le défenseur des paysans et des ouvriers de l'industrie, son but est de devenir leur porte-paroles.

Pour le POT, le socialisme turc n'est pas incompatible avec les idées kémalistes. Le POT se définit ainsi comme l'organisation politique de la classe ouvrière turque qui marche vers le pouvoir par la voie démocratique et en se basant sur des conceptions historiques, scientifiques et démocratiques. Il est conscient et heureux de partager la destinée de tous les citoyens qui vivent de leur propre travail.

³¹³ BILLION, Didier, Op, cit. , p. 60.

³¹⁴ CANSARAN, Seyfi, *Les problèmes socio—politiques et socio—économiques de la jeunesse en Turquie*, Thèse de doctorat (non publiée), Paris, 1983, p. 121.

Le POT se présente aussi comme une organisation politique réformiste soucieuse de se conformer à la légalité. Pour lui c'est la classe ouvrière, et non le parti, qui se défend elle-même. Il ne veut pas prononcer la notion de dictature de la classe ouvrière. Il est le seul qui se présente comme le défenseur d'une classe déterminée. Pour le POT, la démocratie est du domaine de la politique. Mais la démocratie doit être à la fois économique et sociale, complétant ainsi la démocratie formelle, et cette démocratie doit fonctionner par le peuple et pour le peuple.³¹⁵

Le POT se déclare contre l'exploitation de l'homme par l'homme. Il estime que la force dirigeante oppresse la classe ouvrière et les masses laborieuses. Le POT veut arriver au pouvoir par la voie électorale, en tant qu'organisation des masses laborieuses et rester au pouvoir en respectant les droits et les libertés fondamentaux.

Quand le POT parle du peuple, il parle des masses laborieuses et il dit "tout vient du peuple, est fait pour le peuple et par le peuple", et ceux qui sont en faveur des travailleurs appartiennent à ce peuple laborieux. Il est contre le conservatisme et le fanatisme. Le POT n'est pas anti-religieux, mais il est contre l'exploitation des sentiments religieux et il respecte la liberté de conscience du citoyen.³¹⁶

En 1961, le POT ne peut participer ni aux élections législatives, ni aux élections sénatoriales. Il en est de même pour les élections partielles sénatoriales de 1964.

Alors que le POT se prépare pour les élections de 1965, toutes les autres forces politiques s'élèvent contre lui. Le plus grand syndicat ouvrier turc, le Türk-iş prétend que le POT a encouragé des grèves illégales. D'autre part S. Demirel (PJ) s'adresse au Conseil Suprême des Elections pour empêcher la participation du POT aux élections de 1965. En 1965, avec 3% des voix (8% à Diyarbakir, 7,9 % à Istanbul, 6% à Kars, 5,8% à Tunceli et 5,3 % à Yozgat), le POT envoie 15 députés au parlement.

³¹⁵ Ibid, p. 122.

³¹⁶ Ibid, P. 123.



Entre 1968 et 1969, il doit faire face à une crise qui éclate au sein même de sa haute direction. L'opposition au sein du parti se cristallise à la suite de l'affaire Tchécoslovaque. Ali Aybar, le président, qui critique, alors, en véritable démocrate, l'invasion de la Tchécoslovaquie par les forces du Pacte de Varsovie et parle d'un "socialisme souriant et spécifiquement turc" est accusé de trahir le socialisme.³¹⁷

Le résultat médiocre des élections législatives de 1969 ébranle davantage les positions de M. Aybar. Ses adversaires groupés autour de M. Aren et de Madame Behice Boran qui devient plus tard la présidente du parti, estiment qu' Aybar a fait perdre au POT, son caractère socialiste en ayant réagi comme les autres partis bourgeois.

Avec la fondation du POT, les idées socialistes se développent et beaucoup de gens peuvent s'exprimer librement. Cette liberté permet en 1965 la création du premier club: le Club des idées Socialistes qui devient ultérieurement la Fédération des Idées Socialistes. Lors de sa fondation, le club n'a aucune relation organique avec le POT mais ses leaders sont partisans du POT. La Fédération des Idées Socialistes a trois buts concrets: développer les discussions socialistes dans tout le pays, préparer des manifestations anti-impérialistes et barrer la route des "mouvements de jeunesse de droite ou intégristes".³¹⁸

La Fédération des Idées Socialistes est divisée en plusieurs associations révolutionnaires: marxiste, léniniste et maoïste etc... Elles ne sont pas d'accord sur plusieurs des idées révolutionnaires, mais sont d'accord pour utiliser la violence contre les fractions fascistes. Tous ces groupes s'organisent dans les universités, les lycées, les entreprises, les villages et surtout dans les quartiers pauvres comme les bidonvilles.

³¹⁷ VANER, Semih, *Contribution à l'étude des partis politiques (le Parti de la Justice)*, thèse de doctorat (non publiée), Paris, 1976, p. 183.

³¹⁸ HÖKE, Engin, *1960'lardan 1980'e Gençlik ve Mücadelesi*, Simge Yayınevi, İstanbul, 1989, p. 34.

L'association des jeunes progressistes (Ilerici Gençlik Derneği) est une organisation du POT. Cette organisation a soutenu dans l'Est du pays une association Kurde, les Foyers Culturels Révolutionnaires de l'Est (Devrimci Dogu Kültür Ocakları). Le but essentiel de cette association est d'informer l'opinion turque et mondiale sur le problème kurde. De temps en temps ces deux associations ont travaillé ensemble dans des grandes villes pour attirer à elles les étudiants d'origine kurde.

Au sein du POT il y avait beaucoup de kurdes, de notables et d'intellectuels qui se nommaient le groupe de l'Est. De 1967 à 1969, le POT a commencé à organiser des meetings à l'Est pour faire connaître la réalité kurde au public Turc. Ainsi, pendant deux ans, le POT a tenu 12 grands meetings (Suruç, Silvan, Siverek (deux fois), Batman, Tunceli, Agri, Ankara, Hilvan, Varto, Lice et Diyarbakir) grâce aux notables et aux intellectuels kurdistes.³¹⁹

Après plusieurs hésitations, le POT reconnaît lors de son quatrième congrès du 29 octobre 1970, que "le peuple kurde existe à l'Est de la Turquie et a estimé que le pouvoir dictateur turc menait une politique de terreur et d'assimilation du peuple kurde. La région où vivent les kurdes sont moins développées que les régions de l'Ouest à cause d'une politique anti-démocratique menée sciemment par des chauvinistes et des racistes issus de la bourgeoisie turque. Ces problèmes ne peuvent être résolus qu'avec l'union des socialistes kurdes et des socialistes turcs dans le cadre de la lutte pour le socialisme menée par la classe ouvrière".³²⁰

Le 20 juillet 1971, la cour Constitutionnelle prononce l'interdiction du POT. Il lui est reproché d'avoir insisté sur les divergences nationales, linguistiques, culturelles d'une minorité ethnique de la nation turque.

Après quelques années d'interdiction, le POT est reconstitué en 1975 ainsi que plusieurs autres partis³²¹: Le Parti Socialiste Ouvrier de Turquie (Türkiye Sosyalist İşçi Partisi), Le Parti

³¹⁹ BALLI, Rafet, *Kürt Dosyası*, Cem Yayınevi, İstanbul, 1991, p. 73.

³²⁰ Ibid, p. 76.

³²¹ En ce qui concerne ce parti (POT) on consultera l'étude d'A. ÜNSAL, *le Parti Ouvrier de Turquie*, thèse de doctorat (non publiée), Paris, 1970, p. 594.

Socialiste (Sosyalist Partisi), Le Parti de la Patrie (Vatan Partisi), Le Parti du Travailleur (Emek Partisi). Aucun d'entre eux n'a encore participé à des élections législatives.

Le POT, reconstitué, participe aux élections de 1977 dans seulement quinze départements sur soixante-sept. Il ne recueille que 0,1% des voix.

Ce parti a été dissous par les militaires le 12 septembre 1980. Ces dirigeants ont fui le pays et se sont installés en Europe comme réfugiés politiques.

3) Le Parti de l'Union de Turquie (Türkiye Birlik Partisi).

Fondé en octobre 1966, par deux députés démissionnaires du Parti de la Nation, le Parti de l'Union de Turquie (PUT) est un parti dont l'origine est fort différente.

En effet, le PUT veut être le porte-paroles politique des alevites (environ dix millions de personnes) très implantées dans les départements de l'est, du centre et du sud, alors que la majorité des turcs sont des sunnites orthodoxes.

Le PUT qui a obtenu 2,8% des suffrages lors des élections de 1969, se réclame en 1973 de la gauche démocratique, et pour obtenir les voix du PRP (la majorité des Kizilbaş vote pour le PRP) se place par son programme à gauche de tous les partis y compris le PRP. Il considère même le PRP comme un parti bourgeois.

Présidée par Mustafa Timisi, cette formation se rapproche également de M. Aybar ancien Président du POT. Escomptant que le nom d'Aybar attirerait une partie de l'ancien électorat du POT, les chefs du PUT concluent une alliance électorale avec lui et sept de ses amis qui se présentent comme "candidats indépendants" affiliés à la liste du PUT dans plusieurs départements (Sivas, Malatya et Kars). Le PUT ne peut faire élire cependant, aux élections de 1977, qu'un seul député (Mustafa Timisi).³²² Le PUT ne parvient pas à influencer tous les alevites.

³²² VANER, Semih, *Contribution à l'Etude des Partis politiques : le Parti de la Justice (sa genèse, son idéologie, son électorat)* thèse (non publiée), Paris, 1976, p. 184.

On peut dire que depuis la fondation du PRP, les alevites, mal considérés par les sunnites, votent et soutiennent le PRP afin de sortir de leur clandestinité. La majorité des kurdes sunnites vote en revanche pour les partis de droite. Jusqu'en 1960 il n'y avait pas de bonnes relations entre les kurdes sunnites et les kurdes alevites. Les différences religieuses l'emportaient sur le nationalisme kurde. C'est pourquoi lors des révoltes kurdes, ils ne se sont jamais aidés. La perception de ces différences s'est atténuée après le coup d'Etat militaire de 1960. La scolarisation massive qu'il a entraînée a limité le rôle de la religion. A partir de 1965, les relations entre les deux groupes évoluent dans le sens d'un rapprochement. On peut ainsi trouver des kurdes sunnites et des kurdes alevites au sein d'une même organisation de défense des droits du peuple kurde: le PKK.

Après les partis cités ci dessus, on peut citer divers autres partis de gauche:

-le Parti Communiste de Turquie (Türkiye Kominist Partisi). Juste après sa fondation en 1921, il est mis hors la loi par le pouvoir kémaliste. Quinze de ses dirigeants sont assassinés les 28 et 29 janvier 1922. Clandestin depuis lors, il n'a guère d'influence jusqu'en 1974. Après cette date-là, il commence à influencer certaines organisations syndicales et démocratiques par le biais de ses sympathisants.

-Le Parti Socialiste Ouvrier de Turquie (Türkiye Sosyalist İşçi Partisi) fondé en 1974 par un groupe d'anciens dirigeants du POT. Il est proche de la ligne du parti communiste de Turquie.

-Le Parti Communiste Ouvrier de Turquie (Türkiye Kominist İşçi Partisi)

4) Les Partis Politiques Kurdes

Pour bien comprendre la situation des partis politiques kurdes, on doit remonter à l'époque de la Monarchie constitutionnelle (1908). Sous l'empire ottoman, beaucoup de notables kurdes étudiaient à Istanbul pour entrer dans l'administration et exercer au Kurdistan. L'enseignement était gratuit pour ces futurs

bureaucrates favorables au pouvoir. Ce système a été mis en place par Abdulhamid II.

Pendant la Monarchie constitutionnelle, les kurdes ne sont pas restés indifférents et ont participé au processus de démocratisation du pays avec Ittihat ve Terakki. On trouve des kurdes parmi les idéologues et fondateurs d'Ittihat ve Terakki comme: Dr. Abdullah Cevdet, Ibrahim Temo, Dr. Ishak Süküti, Ziya Gökalp et Süleyman Nazif. Suite à l'apparition de partis politiques, les kurdes aussi ont fondé plusieurs associations pour défendre les droits de leur peuple. Ces associations sont les suivantes:

- Osmanli Kürt Ittihat ve Terakki Cemiyeti, fondée en 1908 à Istanbul (l'Association pour l'union et le progrès des kurdes ottomans),

- Kürt Héwi Talebe Cemiyeti, fondée en 1912 par des étudiants et des juristes kurdes d'Istanbul (Association des étudiants pour l'espoir kurde) qui ont publié un journal intitulé "Roja Kürt" (le soleil kurde).

- Kürt Teavün ve Terakki Cemiyeti, fondée en 1908 à Istanbul (Association pour le progrès et l'entraide kurde). En 1909, Kürt Téavün ve Terakki Cemiyeti fomenta une révolte contre l'empire ottoman. La cause de cette révolte était l'état d'abandon économique dans lequel le kurdistan est laissé par l'Etat, la pauvreté et l'absence de droits pour le peuple kurde.

Suite à cette révolte, un débat est ouvert à l'Assemblée où les députés kurdes critiquent alors la période passée et celle de la Monarchie Constitutionnelle. Après cette discussion Ittihat ve Terakki ferment toutes les écoles kurdes d'Istanbul. Les Kurdes ne participent plus la vie politique jusqu'en 1918.

Pendant les années de la guerre (1918), les kurdes fondent en Egypte Kürdistan Kurtuluş Dernegi (Association pour l'indépendance du Kurdistan).³²³ Durant ces années l'empire est partagé par les puissances coloniales. Chaque peuple composant l'Empire cherche à prendre son indépendance, tel est le cas des notables kurdes. Mais ceci est un peu plus difficile que pour les autres nations comme les

³²³ TUNAYA, Tarik Zafer, *Türkiye'de Siyasal Partiler*, Hürriyet Vakfi Yayinlari, cilt 1, Istanbul, 1984, p. 404 à 413.

Arabes, les Arméniens et les Balkans. En effet, chez les kurdes la conscience nationale n'est pas développée; l'union entre les notables kurdes n'est pas réalisée et le Kurdistan par sa proximité avec la Turquie et sa position stratégique au proche-orient est considéré comme une région interne de l'Empire. Enfin beaucoup de kurdes acceptent la domination ottomane à cause de la religion islamique. Par contre les autres nations sont plus éloignées et défendues par les puissances occidentales.

Dans cette situation complexe les kurdes fondent plusieurs partis politiques qui sont très différents des autres partis politiques turcs. Ces partis ont développé la conscience nationale kurde, leur but étant l'indépendance du Kurdistan. Ces partis sont les suivants:

- Kürdistan Téâli Cemiyeti, fondé à Istanbul en 1918 (Association pour le Relèvement du Kurdistan),
- Kürdistan Cemiyeti (Association du Kurdistan), fondé en 1918 à Istanbul,
- Kürt Neşri Maarif Cemiyeti (Association pour la Publication de la Culture Kurde), fondé en 1919,
- Kürt Talebe Héwi Cemiyeti (Association des étudiants pour l'espoir Kurde) refondé en 1919 à Istanbul,
- Kürt Kadınlar Téâli Cemiyeti (Association pour le relèvement des femmes Kurdes), fondé à Istanbul en 1919
- Kürt Milli Firkasi (parti national kurde), fondé à Istanbul en 1919.

Parmi toutes ces associations kurdes la plus importante est le Kürdistan Téâli Cemiyeti. Elle s'organise dans tout le Kurdistan de Turquie et dirige directement la révolte de Koçkiri. Il publie un journal, intitulé "Jin" (la vie) et critique très sévèrement les personnalités kurdes qui travaillent avec Ittihat ve Terakki. Elle veut que les fonctionnaires kurdes remplacent les fonctionnaires de l'empire ottoman. Elle est pour les 14 principes de Wilson en ce qui concerne le Kurdistan. Elle a des relations avec les anglais et avec l'association de la liberté et de l'entente. Un peu plus tard les membres de cette association fuient à l'étranger par exemple à Paris pour Cherif Pacha et à Londres. Cette association est dominée par les anglais de 1919 jusqu'à 1925. Les fondateurs de cette

association sont arrêtés le 14 avril 1925 et 6 d'entre eux sont exécutés par le tribunal d'exception à Diyarbakir le 28 mai 1925 (lors de révolte de Cheikh Said).

La Turquie adopte alors des mesures très dures contre les kurdes. Parallèlement est mis en place un système politique où s'affirme un parti unique, tous les autres partis politiques étant interdits par Atatürk. A partir de cette date, plus aucun parti politique kurde ne pourra légalement exister (jusqu'en 1990 où est fondé Halkin Emek Partisi, le Parti du Travail du Peuple).

Après 1960 une seule association kurde a existé officiellement: les Foyers Culturels des Progressistes de l'Est (Devrimci Doğu Kültür Ocakları) fondée en 1969. Cette association est la première association fondée légalement depuis le début de la république Turque. Elle a été fondée par des étudiants kurdes à Ankara et à Istanbul puis s'est développée très facilement au Kurdistan turc. Elle a été dissoute en 1971 après la prise du pouvoir par l'armée; beaucoup de ses responsables ont été emprisonnés. En 1974, les étudiants kurdes ont fondé Devrimci Demokratik Kültür Dernekleri (Les Associations Culturelles des Démocratiques et Progressistes).

Après le coup d'Etat de 1960 les partis politiques réapparaissent clandestinement. Ces partis sont les suivants:

- Le Parti Démocrate du Kurdistan Turc (Türkiye Kurdistan Demokratik Partisi) a été fondé par Sait Kirmizitoprak en 1969.
- Le Parti Socialiste du Kurdistan Turc (Türkiye Kürdistan Sosyalist Partisi) fondé par Kemal Burkay en 1975.
- Le Parti Ouvrier du Kurdistan (Kürdistan İşçi Partisi) fondé par des sympathisants du Parti Démocrate du Kurdistan de la Turquie en 1977.
- Le Parti Démocrate du Kurdistan Turc se divise lors de son troisième congrès en 1977. Le groupe qui choisit le socialisme fonde Kurdistan Ulusal Kurtuluşçulari (le Parti Indépendantiste National Kurde)

- Le Parti des Travailleurs du Kurdistan (partiya karkerên Kurdistan) fondé par Abdullah Öcalan Le 27 novembre 1978 à Lice (Diyarbakir).³²⁴

Quand on compare les partis politiques kurdes de Turquie aux partis politiques kurdes d'Irak, on constate que les premiers sont nombreux et idéologiquement divisés alors que les seconds ne sont qu'au nombre de deux: le Parti Démocratique du Kurdistan-Irak dirigé par Barzani puis par son fils et l'Union Patriotique du Kurdistan dirigé par J. Talabani. Barzani pro-soviétique jusqu'en 1975 devient pro-américain à partir de 1976; il meurt d'ailleurs aux Etats-unis en 1979. Les partis politiques kurdes de Turquie sont, quant à eux, demeurés. Leur formation coïncide avec l'urbanisation et la scolarisation de masse engagée après 1960. Ces partis pour la plupart interdits peuvent trouver des clients au profit des partis politiques officiels qui leur sont favorables. Par exemple lors des élections législatives du 20 octobre 1991 les partis politiques kurdes ont aidé, dans les régions de l'Est du pays, le SHP qui vu le nombre de ses députés augmenter. Ainsi, à Diyarbakir, le PKK a soutenu ce parti qui obtenu 5 sièges sur 6. L'orientation du choix des électeurs se produit parfois sous la menace des partis politiques kurdes.

Tous ces partis politiques kurdes sont assez proches de la politique internationale du Parti communiste de Turquie. Ils ont toujours soutenu les partis politiques de gauche, certains de leurs membres faisant partie de ces partis turcs. Les personnalités kurdes qui se présentent comme candidats dans les partis de droite ou les partis conservateurs n'ont jamais revendiqué directement le droit du peuple kurde dans leurs programmes. Par contre les candidats des partis de gauches revendiquent les droits du peuple kurde.

³²⁴ BALLI, Rafet, Op. cit. , p. 106.

5) Les partis de gauche d'autres tendances

- La Voie Révolutionnaire (Devrimci-yol) fondé en 1965, est un parti qui se veut indépendant de toute idéologie dans le monde. Elle est la plus représentative et la plus influente, vis à vis de la population, de tous les partis et regroupements ouvriers, étudiants, et sympathisants de la guérilla urbaine. C'est le mouvement de guérilla le plus fort de Turquie.

- La Gauche Révolutionnaire (Devrimci-sol) issue d'une scission au sein de la Voie Révolutionnaire, prône la lutte armée.

- Le Parti Communiste Révolutionnaire de Turquie (Türkiye Devrimci Kominist Partisi) fondé par un groupe pro-albanais.

- Le Parti Communiste de Turquie/marxiste-léniniste (Türkiye kominist Partisi/marxist-léninist) fondé par un groupe resté fidèle à la pensée de Mao Tsé Toung.

- Le Parti Ouvrier Paysan de Turquie (Türkiye İşçi Köylü Partisi) fondé le 30 janvier 1978 par Dogu Perinçek. Ce groupe est proche de la ligne des dirigeants de la République Populaire de Chine.

- Le Parti du Travail de Turquie (Türkiye Çalışma Partisi) fondé le 23 février 1975 par un des anciens dirigeants du parti communiste turc (Mihri Belli) au nom des principes de la Révolution Démocratique Nationale.

Ce fractionnement a plusieurs causes. Certains groupes sont pour la radicalisation de leur mouvements, seule la radicalisation permettant de changer le système. Par ailleurs ces organisations sont soutenues et manipulées par des pays socialistes, qui eux mêmes ont des idéologies différentes, par exemple pro-russe, pro-chinoise etc... Enfin cette multitude de partis correspond au transfert et à la radicalisation dans les villes des conflits primaires existants dans les campagnes.

De cette multitude de partis politiques de gauche, seuls le PRP, le POT, le PUT, le POST, et le POPT se sont présentés aux élections. Les autres partis ont soit été formellement interdits soit se sont organisés sous forme d'associations.

B) Les partis de Droite

1) *Le Parti de la Justice* (Adalet Partisi)

La dissolution du Parti Démocrate a laissé dans la vie politique un véritable vide. Au moins 40% des électeurs se trouvent sans parti. Pour remplir la place du parti démocrate se constituent plusieurs nouveaux partis. Mais, parmi eux, seul le Parti de la Justice peut prétendre être l'héritier du Parti Démocrate.

Le Parti de la Justice, héritier du parti démocrate, a été fondé, le 11 février 1961, avec certains civils, par des ex-militaires faisant partie de l'Armée lors du coup d'Etat du 27 mai 1960. C'est le cas du leader du parti, le Général Ragip Gümüşpala, devenu juste après le putsch, chef de l'Etat-Major et mis à la retraite le 2 août 1960 suite à une tentative de prise de pouvoir à l'intérieur de l'armée. Parmi les fondateurs se trouvent de nombreuses autres personnalités militaires.

Cinq mois après son entrée dans la vie politique, pendant la campagne du référendum du 9 juillet 1961 sur le projet de Constitution, le Parti de la Justice suggère à ses partisans de l'approuver bien que celui-ci soit en opposition assez ouverte avec les exigences réformistes du parti.³²⁵

Le PJ a pu s'établir rapidement dans toutes les régions du pays et profiter de l'organisation du Parti Démocrate.

L'emblème du parti est lors de sa fondation les lettres "A" et "P" placées en dessous d'un livre posé sur un soleil en demi cercle. Selon l'interprétation populaire de cet emblème "la lettre A désigne Allah (Dieu), la lettre P désigne Peygamber (le Prophète). Le livre

³²⁵ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 50.

ouvert indique le Coran et le soleil en demi cercle symbolise sa descente du ciel de Dieu".³²⁶

Avant de participer aux élections législatives de 1965, le parti change d'emblème et opte pour un cheval blanc sur fond rouge. Les électeurs du PD, en majorité des paysans qui ne peuvent prononcer le mot "démocrate", emprunté au français, appellent le parti de Menderes "Demirkirat", ce qui signifie en Turc, "cheval blanc en fer". Le but a été de réaliser une association d'idées dans l'esprit des électeurs. De même, le nom du leader du PJ: S. Demirel signifie main en fer. Lors des élections, les sympathisants de ce parti ont alors mis le sens du nom de leur chef au service de leur propagande en disant qu'aucun parti politique ne pouvait casser la main en fer.

Depuis sa création, le PJ défend la doctrine libérale économique classique, une doctrine que la Constitution de 1961 gêne. Il reste toujours un parti anti-communiste ainsi que les discours publics du parti le montrent. Il est le seul parti politique qui après le Parti Démocrate ait pu conserver son alliance avec des classes économiquement dominantes. Il exploite à son profit la religion et crée un enseignement religieux accéléré par la création d'écoles purement religieuses et l'introduction de "leçons de catéchisme dans les lycées". Sa clientèle est celle des "notables", grands propriétaires terriens capitalistes et des riches commerçants, fonctionnaires, chefs d'entreprises de province mais aussi des paysans qui obéissent aux directives des chefs religieux. Les petits commerçants accordent également leur suffrage au PJ pour des motifs religieux et par souci de faire barrière au parti communiste. La clientèle du PJ est donc hétéroclite. Le fait que des ouvriers, commerçants et paysans constituent une partie de la base de l'électorat du PJ lui donne des caractéristiques populaires jusqu'en 1970.

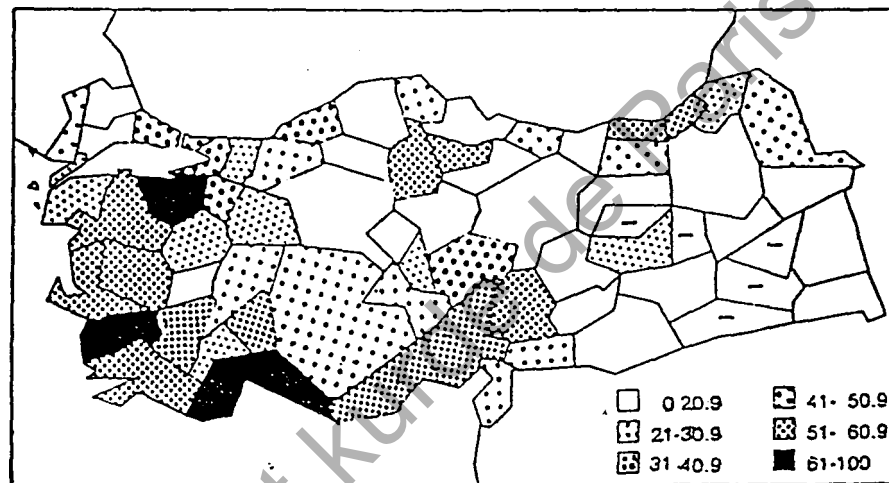
Aux élections législatives du 15 octobre 1961, qui se déroulent dans des conditions normales les voix de l'ex PD se répartissent entre les trois partis droites. Le PJ obtient le plus de voix du PD

³²⁶ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 72.

dans les régions d'Ege, de Marmara et de la mer blanche. Le PNT (yeni türkiye partisi) obtient 13,7% des voix dans les régions de l'Est et du Sud-est de la Turquie. Le Parti Republicain des Paysans et de la Nation (Cumhuriyetçi Köylü Millet Partisi) obtient 14% dans le région d'Anatolie centrale.³²⁷

le PJ, obtient dans tout le pays 34,8% des voix, 158 sièges au Parlement et 71 sièges au Sénat. La plupart des partisans du Parti Démocrate, qui ne voulaient pas voter pour le PRP, ont choisi le PJ comme successeur du parti dissous. (voir carte n° 6).

Carte n°6 Voix obtenues par le PJ en 1961



Source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, iletişim yay., vol., 7, Istanbul, P. 1814.*

(—) le PJ n'a pas participé aux élections dans ces circonscriptions électorales.

Les résultats des élections exigent qu'un gouvernement de coalition soit formé. Le Président de la République, le général Gürsel, ancien président du Comité d'Union Nationale qui avait été imposé par l'armée comme candidat unique à la Présidence de la République, convoque les leaders des partis politiques et leur fait accepter le chef du PRP, Ismet İnönü, comme Président du Conseil. Ce dernier réussit à former une coalition: PRP-PJ.

³²⁷ TEKELI, Şirin, Op. cit. , p. 1815.

Les députés du PJ insistent sur la nécessité d'une amnistie étendue à tous les condamnés de l'ancien régime. Le gouvernement n'accepte cette demande que partiellement. Le groupe parlementaire du PJ refuse le projet gouvernemental sur l'amnistie politique, et le Président du conseil donne sa démission. Après l'écroulement de la première coalition réalisée sous la présidence d'Ismet İnönü, le PJ adopte une politique plus dure et moins conciliante.

Le 28 novembre 1964 Süleyman Demirel est élu président du PJ par 1072 voix contre 552 pour Saadetin Bilgiç (président provisoire après la mort de Gümüşpala). Demirel reste à la présidence du parti jusqu'en 1980.

Après la chute de la coalition que I. İnönü avait formée avec les députés indépendants, le PJ qui avait collaboré avec le Parti de la Nouvelle Turquie et le Parti Républicain des Paysans et de la Nation, entre dans la quatrième coalition. Aux élections de 1965 le PJ obtient 52,9% des voix soit 240 sièges. S. Demirel, chargé de former un gouvernement conserve le poste de Premier Ministre durant quatre ans.

Les élections de 1969, faites selon le système d'Hont, sont très favorables aux grands partis. Le PJ obtient 256 sièges (sur 450) avec 46,5% des voix. C'est la plus grande victoire du PJ mais aussi de la droite turque. Cependant, son renforcement sur le plan parlementaire n'est pas synonyme d'une montée en puissance durable. En effet, avec les différentes scissions qui s'opèrent en son sein il perd des voix. Il perd également des voix parce qu'il ne cède pas à la pression des étudiants et des ouvriers qui manifestent contre la présence des militaires américains sur le territoire turc et notamment contre l'arrivée d'un porte avion à Istanbul.

Après les élections de 1969 le PJ devient le porte-paroles des grands capitalistes. Il délaisse la petite bourgeoisie qui est très religieuse. Cette orientation est cause de querelles au sein du parti. Une grande opposition se dégage contre Demirel.

En 1970, en effet avec la prise de conscience par les ouvriers de leurs intérêts ce parti perd une grande majorité de ses électeurs.

Les électeurs ont alors la possibilité d'accorder les voix à de nouveaux partis. Tout d'abord M. Erbakan, député indépendant de Konya fonde, le 25 janvier 1969, le Parti de l'Ordre National (Milli Nizam Partisi) auquel adhèrent deux députés du PJ. Ce parti se veut le porte paroles des islamistes qui jusqu'à lors se présentaient dans les grands partis, la constitution d'un parti islamiste étant interdite. Il accorde de la valeur au redressement moral du pays. Il estime que dans un pays où il n'y a pas de vertu et de bonnes moeurs, il n'y a pas de démocratie. Il est contre l'économie de marché et l'adhésion de la Turquie à la CEE. Il prône une grande industrialisation.³²⁸

Par ailleurs, un autre groupe de parlementaires, surnommés les 78, défenseurs des intérêts des grands propriétaires terriens quittent le Parti de la Justice pour fonder le Parti Démocrate (Demokrat Partisi) en 1970.

Toutes les scissions opérées au sein des différents partis sont source de tensions et d'instabilité politiques auxquelles s'ajoutent une montée du terrorisme. Cette situation incite l'armée à prendre le pouvoir le 12 mars 1971. Cette intervention est soutenue par le PJ parce que toutes les changements constitutionnels que ce parti avait promis à ses électeurs dès sa fondation, se trouvent faire parti également du programme des militaires. Cependant, après la première modification que les militaires apportent à la constitution, le PJ exige des amendements supplémentaires. Le leader du Parti de la Justice indique ainsi qu'on "ne peut pas diriger le pays avec une telle constitution. Nous avons besoin d'une constitution qui donne plus de pouvoir au gouvernement".³²⁹

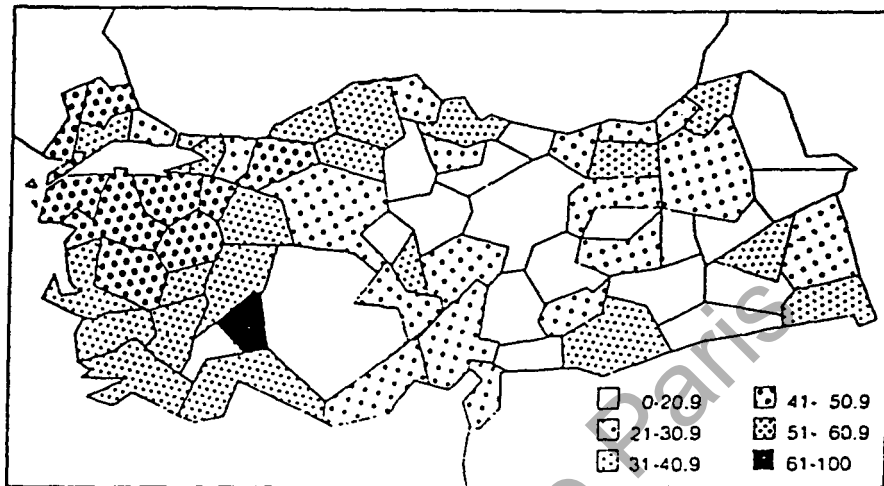
Les divisions au sein du PJ entraînent un grand recul lors des élections de 1973 par rapport aux élections de 1965 et 1969. Il n'obtient que 29,8% des voix soit 149 sièges. S. Demirel en conclut que: "le peuple a fait de nous un parti d'opposition (...) un échec est

³²⁸ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8290.

³²⁹ DEMIREL, Süleyman, *Büyük Türkiye*, Dergak Yayinlari, Istanbul, 1975, p. 159.

toujours un échec et il n'y a pas d'autre explication pour un parti qui est resté longtemps au pouvoir".³³⁰ (voir la carte n° 7)

carte n° 7 voix obtenues par le PJ en 1973



Source: *cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, cilt 7, İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p. 1818.

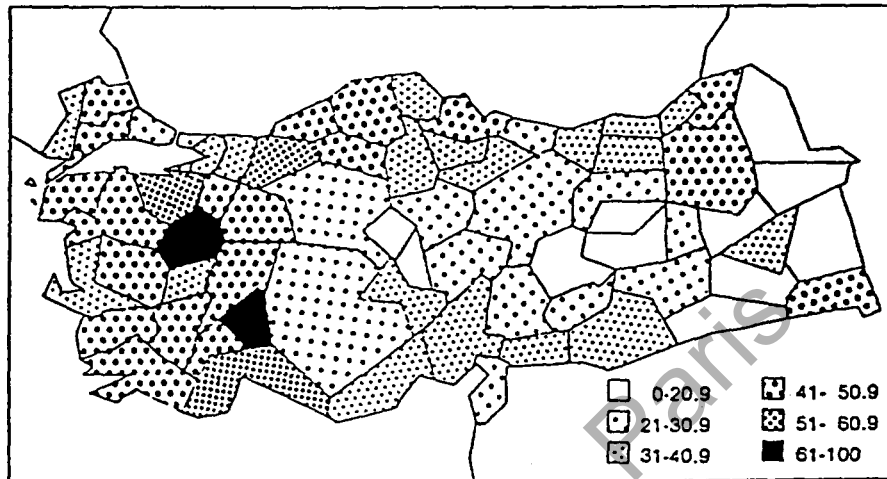
Le 31 mars 1975 S. Demirel constitue un gouvernement de Front National qui se compose du Pj, du Parti de l'Action Nationale (PAN), du Parti du Salut National (PSN), du Parti Républicain de la Confiance (PRC).³³¹ Le PJ, a pour objectif la réalisation d'une grande Turquie, objectif qui passe pour ce parti, par le développement d'une industrie éventuellement dépendante de l'étranger. Au contraire, le Parti du Salut National est contre l'adhésion de la Turquie à la CEE et défend une idéologie religieuse et nationale (*milli-görüş*). Le Parti de l'Action Nationale se caractérise par un nationalisme raciste, tandis que celui du Parti Républicaine de la Confiance est Atatürkiste.

³³⁰ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 80.

³³¹ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, Op. cit. , p. 183.

Cette coalition prend fin suite à la décision du PRP et du PJ d'organiser des élections législatives anticipées le 5 juin 1977.³³²(voir la carte n° 8).

carte n° 8 voix obtenues par le PJ en 1977



Source: *cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, cilt 7, İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p.1820.

Le PRP lors de ces élections obtient 213 députés et 28 sénateurs, le PJ 189 députés et 21 sénateurs; le Parti du Salut National 24 députés, le Parti de l'Action Nationale 16 députés, le Parti Démocrate un député.³³³ Aucun parti ne peut à lui seul constituer un gouvernement. C'est pourquoi les partis de droite c'est à dire le PJ, le Parti du Salut National et le Parti de l'Action Nationale constituent un deuxième front national. Cette coalition dure cinq mois.³³⁴B. Ecevit reprend le pouvoir et y reste jusqu'aux élections législatives et sénatoriales partielles du 14 octobre 1979. S. Demirel avec l'aide des partis de droite constitue alors un gouvernement³³⁵ qui dure jusqu'au coup d'Etat du 12 septembre 1980.

³³² Ibid, p. 213.

³³³ Ibid, p. 222.

³³⁴ HÖKE, Engin, Op. cit. , p. 140.

³³⁵ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, Op. cit. , p. 329.

2) *Le Parti de l'Action Nationale* (Milliyetçi Hareket Partisi)

Le Parti de l'Action Nationale est l'héritier du Parti de la Nation (PN), fondé le 20 juillet 1948 par une fraction des membres du Parti Démocrate.

Parmi les fondateurs du PN et les membres du comité d'administration général figurent le Maréchal Fevzi Çakmak, Ensin Akaygen, Hikmet Bayur etc. Le nom du Maréchal Fevzi Çakmak, troisième personnage de la guerre d'indépendance, donne une assez grande importance au parti qui se déclare libéral et nationaliste.

Dans son programme, le Parti de la Nation reconnaît, pour l'établissement de l'ordre social, le rôle important que doivent jouer les croyances, la morale, les traditions et les moeurs. Il se dit respectueux des institutions religieuses et des coutumes traditionnelles et veut que les élèves reçoivent des leçons religieuses à l'école.³³⁶

En raison du scrutin majoritaire à un seul tour, le Parti de la Nation ne peut obtenir qu'un seul siège lors des élections législatives de 1950.

Le 8 juillet 1953, il est dissous par un tribunal d'Ankara en raison de ses activités contre le régime (parti Démocrate) et la révolution kémaliste.

Le Parti Républicain de la Nation est dès lors composé des anciens responsables du Parti de la Nation mais l'orientation du nouveau parti est quelque peu différente. Ce nouveau parti ne veut plus apparaître comme réactionnaire. Il se déclare contre l'exploitation des travailleurs et contre toutes les formes de monopole notamment celui de l'Etat.

Aux élections législatives de 1954, il obtient 5 sièges. Il continue à être le principal parti d'opposition et change son nom en 1958,

³³⁶ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 59.

après sa fusion avec le Parti Paysan. Il devient le Parti Républicain Paysan de la Nation.

L'instauration du système proportionnel lui permet soudainement de faire de nets progrès aux élections législatives de 1961 où il obtient 14% des voix et 54 sièges sur 450.

Il s'engage dans la campagne électorale de 1965 avec un nouveau président, Alpaslan Türkeş, ex-colonel, ancien membre du Comité de l'Union Nationale. Certains de ses dirigeants donnent alors leur démission. Trois ministres et six parlementaires démissionnent et entrent au PJ. Le résultat des élections est médiocre: il devient le plus petit parti représenté au Parlement avec 11 députés et 2,2% des voix.³³⁷ Lors du congrès qui se déroule en 1969 le parti prend le nom de Parti de l'Action Nationale (Milliyetçi Haraket Partisi). Lors des élections de 1969, il obtient 3% des voix et un député: A.Türkeş.³³⁸

Dès son arrivée à la présidence, A. Türkeş marque sa volonté de donner au parti comme objectif l'inscription dans la constitution de la "fondation d'un nouvel Etat". Pour assurer son développement la Turquie n'a ainsi besoin ni du marxisme ni du capitalisme anglo-saxon, mais d'une troisième voie à savoir "la doctrine nationale". Pour y parvenir, les neuf principes fondamentaux du parti depuis sa création, sont dégagés sous le titre des neufs lumières (Dokuz Işık) ou voie de l'idéal (Ülkücü): "le nationalisme (milliyetçilik), l'idéalisme (ülkücülük), le moralisme (ahlakçılık), le scientisme (bilimcilik), le socialisme (toplumculuk), le développement de l'agriculture (köyçülük), le libéralisme (hürriyetçilik), le progressisme (gelişmeçilik) et l'industrialisme (endüstricilik)".³³⁹

La démocratie pour les membres du PAN, est liée à cette notion de "doctrine nationale". Les neuf principes dégagés ci-dessus vont pourtant à l'encontre de la démocratie nationale que Türkeş prétend atteindre. En effet le sort de la classe ouvrière n'est pas pris en considération. De plus le PAN essaye de faire passer son programme

³³⁷ Ibid, p. 60.

³³⁸ Yurt Ansiklopedisi, Op. cit. , p. 8288.

³³⁹ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit. , p. 104.

essentiellement en lançant des slogans simples mais réducteurs. Il se dit aussi bien anti-capitaliste qu'anti-communiste mais il participe aux coalitions de Front National qui sont formées en 1975 et 1977 sous la direction de Demirel dont les orientations économiques sont capitalistes. Le PAN devient même un des premiers animateurs de ses coalitions en même temps le grand instigateur de crimes politiques.

Le PAN a pu entrer dans le Front National mais son but n'est pas d'accéder au pouvoir par les urnes. Il est au contraire défenseur d'une dictature militaire. Il dirige toujours ses commandos contre les ouvriers et les jeunes de gauche. Il imite ainsi les méthodes d'Hitler, Mussolini et Franco avec leurs SS, chemises noires ou phalanges. On peut donc supposer qu'il partage l'idéologie de ceux-ci même s'il veut instaurer une dictature propre à la Turquie.

Le Foyer de l'Idéal "Ülkü Ocakları", commando du PAN, est une organisation créée pour lutter contre la section de la jeunesse du Parti Ouvrier de Turquie, "les jeunesses révolutionnaires". Le siège de cette organisation est à Istanbul et commence son activité sous le nom de l'Union des pan-turkistes (Türkçüler Birliği). Elle se développe en peu de temps à Adana et à Ankara. Elle transfère son siège à Ankara et poursuit son activité sous le nom de l'Union des Nationalistes Turcs (Türkiye Milliyetçiler Birliği). Il est enseigné aux membres que l'attaque est la meilleure défense et les jeunes sont entraînés militairement pour appliquer ce principe contre ceux qu'on leur présente comme des ennemis. A. Türkeş se défend en affirmant que: "les activités de cette jeunesse restent toujours sportives et culturelles. Ils apprennent le judo et d'autres méthodes d'attaque. Nous avons accepté ces principes parce qu'ils sont la seule manière d'empêcher les communistes de dominer la rue. Nous éduquons des jeunes gens nationalistes et patriotiques pour faire face et combattre les communistes...".³⁴⁰ Le PAN rêve de la création d'une Grande Turquie englobant tous les peuples de langue turque.

³⁴⁰ Ibid, p. 112.

Pendant les périodes des deux gouvernements de Front National, les partisans du Foyer de l'Idéal ont été placés aux postes clés de l'administration qui était dirigée par le PAN, conformément à l'accord de coalition.

Lors du coup d'Etat du 12 septembre 1980, les militaires ont dissous le PAN, qualifié de parti terroriste.

3) *Le Parti du Salut National* (Milli Selamet Partisi)

Ce parti est fondé le 26 janvier 1969, sous le nom du Parti de l'Ordre National (Milli Nizam Partisi).³⁴¹

Le 5 mai 1971 le Parti de l'Ordre National (PON) est jugé par le tribunal constitutionnel coupable d'avoir une idéologie religieuse contraire aux réformes d'Atatürk. Il est interdit le 20 mai 1971.³⁴²

Pendant que la Turquie est gouvernée par le régime du "12 mars 1971", le PON a pu se réorganiser dans la partie asiatique et le 12 octobre 1972, il rentre dans la vie politique sous le nom de Parti du Salut National (milli selamet partisi). Arif Emre devient le président du Parti.

N. Erbakan n'est pas présent au moment de la création du parti mais il participe à la campagne électorale de 1973. Par la suite, il est élu président du parti par le congrès général du parti. La prise en charge de ce parti s'explique en partie par les difficultés qu'il a affrontées en 1969. En effet en 1969 Turgut Özal, Ministre de l'Industrie, choisit Erbakan comme secrétaire de l'Union des Chambres de Commerce. N. Erbakan dès son arrivée à ce poste, déclare comprendre "les problèmes des petits commerçants, et ajoute que le système de l'économie a pour but de préserver les intérêts des gros commerçants et des industriels". Au seuil de l'élection partielle sénatoriale, N. Erbakan demande au PJ de le présenter comme candidat, mais cette demande est rejetée. Après

³⁴¹ Ibid, p. 115.

³⁴² VANER, Semih, *Système Partisan Clivages Politiques et Classes Sociales en Turquie* (1960-1980), international relations, 1983, vol : 3-4, p. 463.

ce refus du PJ, N. Erbakan entre dans la compétition pour être élu secrétaire de l'Union des Chambres de Commerce. Il y parvient en mai 1969 pour la deuxième fois. Mais le gouvernement de S. Demirel ne reconnaît pas cette désignation et N. Erbakan est chassé de l'Union des Chambres de Commerce. Aux élections de 1969, N. Erbakan est élu député indépendant de la ville de Konya et quelques mois après il accuse le PJ de collaborer avec les capitalistes étrangers et définit ce parti comme un gouvernement anti-national.³⁴³

Lors des élections de 1973 le Parti du Salut National (PSN), qui s'est organisé dans tous les départements du pays critique l'idéologie de gauche, celle du PRP, et l'idéologie du PJ, qui est un libéralisme sans couleur. La seule idéologie valable est la sienne: celle basée sur la Nation.³⁴⁴ Pour le PSN tous les partis qui n'ont pas d'idéologie nationale sont matérialistes. Il compare les buts du PRP à toute activité entreprise à des fins matérielles et les slogans du PJ à toute activité entreprise à des fins pécuniaires. Seuls ses slogans, selon lui, sont basés sur la morale.

Pour lui, le système présidentiel et uni-caméral est le meilleur système parce que lui seul peut donner la rapidité à l'appareil Etatique. Le PSN souhaite que le contrôle de l'Etat soit rendu possible par "le référendum, veto du peuple et entreprise populaire" car ce système permet à chacun de manifester son opinion.

Dans le domaine économique le PSN n'est pas contre le capitalisme mais il s'oppose au capitalisme monopoliste et au marché commun. Pour lui, ces deux derniers sont toujours les exploitants des peuples.³⁴⁵ En outre, les crédits et le système bancaires qui existent dans l'ordre capitaliste profitent toujours aux mêmes. Le PSN n'est pas d'accord avec ces systèmes qu'il

³⁴³ CANSARAN, Seyfi, *Les Problèmes Socio-Politiques et Socio-Economiques de la Jeunesse en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 130.

³⁴⁴ SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, Op. cit., p. 117.

³⁴⁵ Ibid, p. 118.

estime corrompus et par conséquent capables de détruire les fondements de l'Etat.

Il est favorable à un Etat religieux qui s'appuie sur les instructions de l'islam. Cet Etat serait le seul qui pourrait résister au capitalisme et être reconnu par les autres nations. L'idéologie du PSN prend une coloration de fanatisme et s'engloutit dans des rêves religieux.

Les croyances religieuses, jusqu'alors exploitées par le PJ, ont été canalisées depuis 1973 par le PSN implanté solidement, en un temps record, dans tous les départements et qui se réclame de la moyenne et de la petite bourgeoisie anatoliennes menacées par le grand capital.³⁴⁶

Le PSN modifie considérablement la balance électorale en 1973 en s'appropriant une partie importante des voix du PJ.

Le PSN qui a été créé un an avant ces élections obtient 11,8% des voix et par conséquent se présente au parlement avec 40 députés.

Les électeurs du PSN sont des intégristes religieux. Il obtient des voix dans les régions où les alevites et les sunnites vivent ensemble et dans les régions où les sectes sont encore fortes: 25,5% à Bingöl, 27,8% à Elazığ, 29,5% à Erzurum, 26,7% à Kahramanmaraş et 25,7% à Sivas.³⁴⁷

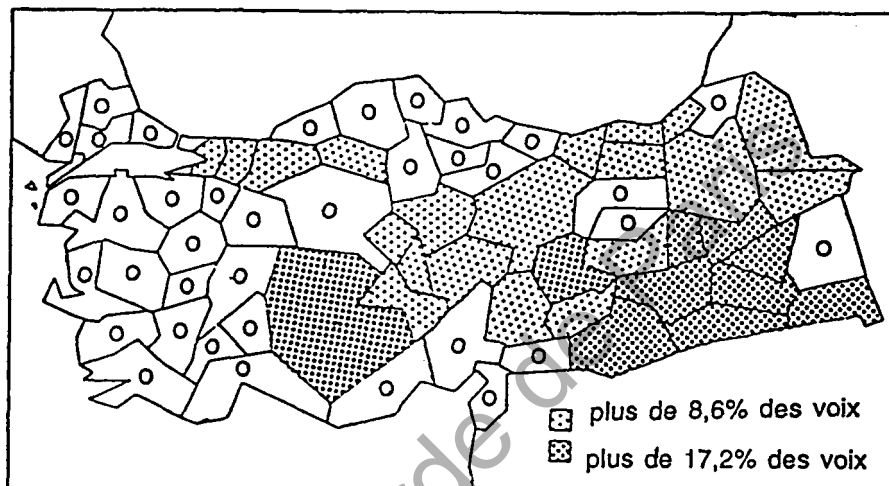
Le PSN devient ainsi le troisième parti turc. Aucun parti n'a la majorité des voix nécessaires pour accéder au pouvoir, sans s'allier avec un ou plusieurs partis. Le PSN fait de cette victoire un instrument de publicité et de chantage pour entrer dans le Front National et pour occuper dans des conditions plus favorables les postes étatiques clés et les garder sous son contrôle. Le PSN forme alors une coalition avec le PRP le 26 janvier 1974, pour montrer sa force. Il devient un parti-clé. Les divergences idéologiques entre les partis participant au Front National, sont des facteurs d'éclatement de la coalition qui effectivement ne dure pas. La démission de B. Ecevit le 18 septembre 1974 y met fin.

³⁴⁶ VANER, Semih, *Système partisan clivages politiques et classes sociales en Turquie (1960-1980)*, international relations, 1983, vol : 3-4, p. 463.

³⁴⁷ TEKEL, Şirin, Op. cit. , p. 1816.

En 1977, même si le PSN recule nettement, passant de 40 députés à 24 députés,³⁴⁸ il continue néanmoins à conserver sa position de parti-clé au parlement. Le PSN obtient la très grande majorité de ses sièges dans les provinces de l'Est de l'Anatolie et du centre du pays (20% des voix dans les régions de Bingöl, de Bitlis, de Mardine, d'Urfa et plus de 17,2% des voix dans la région de Konya (voir carte n° 9).

carte n° 9 voix obtenues par le PSN en 1977



source: *cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, cilt 7, İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p. 1820.*

Le deuxième Front National qui est formé le 1 août 1977 après les élections n'est pas très différent du premier Front National. Le PSN obtient huit portefeuilles ministériels.³⁴⁹

Le PSN, contrairement à son partenaire le PAN, n'est pas favorable à une dictature militaire ni à l'Atatürkisme. Pour lui cette dictature profitera toujours aux grands capitalistes et l'Atatürkisme est contraire à son idéologie religieuse (nous reviendrons sur ce sujet dans la troisième partie). Ce parti, comme les autres a été dissous par les militaires le 12 septembre 1980.

³⁴⁸ MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, Op. cit. , p. 222.

³⁴⁹ Ibid, p. 227.

4) *Le Parti de la Nouvelle Turquie* (Yeni Türkiye Partisi)

La dissolution du Parti Démocrate cause une grand vide dans la vie politique turque. Plusieurs partis se fondent dans l'espoir de le combler. C'est ainsi que l'on voit apparaître le 12 février 1961, le Parti de la Nouvelle Turquie (PNT), juste un jour après la fondation du PJ.

Les noms de trois de ses fondateurs, professeurs à la faculté des sciences politiques, rappellent un ancien parti disparu (le Parti de la Liberté): Ekrem Alican, Cahit Talas et Raif Aybar etc...

L'identité du PNT est ainsi définie par Raif Aybar, un de ses fondateurs: "le PNT est un parti constitué par ceux qui soutenaient le PD en 1945 à cause de leur irritation vis à vis du PRP, par ceux qui fondèrent le Parti de la Liberté, à cause de leur déception vis à vis du PD et par ceux qui ne perdirent jamais leur foi ni leur ardeur à cause de l'effondrement de ce même PD".³⁵⁰

Ce parti est soutenu par les milieux capitalistes et les universitaires. Ekrem Alican, un des fondateurs, devient président général du parti, et ce jusqu'en 1967. Il occupe également le poste de Ministre des Finances dans le gouvernement du Comité d'Union Nationale. Dans le préambule de son programme, il est précisé que: "la révolution du 27 mai 1960 n'a pas été faite contre les partisans du PD mais contre les dirigeants de ce parti (.....)".³⁵¹ De cette façon il invite tous les membres de l'ancien parti à le rejoindre.

C'est un parti libéral comme le parti dont il s'est séparé. Ekrem Alican avait dit: "le PNT a choisi le centre dans le domaine idéologique (.....)".³⁵² Pour lui le développement du pays doit se baser sur l'agriculture.

Malgré l'importance que ce parti a accordé au secteur agricole, pour gagner les masses paysannes, et malgré ses efforts, il n'est pas

³⁵⁰ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 69.

³⁵¹ SOLOUTI, Mohammed Ebrahim, Op. cit. , p. 133.

³⁵² Ibid, p. 133.

arrivé à obtenir le soutien du peuple. Son seul avantage repose sur le prestige des hommes célèbres qui sont en son sein.

Aux élections de 1961, le PNT obtient 13,7% des voix et 65 sièges au Parlement. Dans la période de 1961-1965, il participe à deux des quatre gouvernements.

Au congrès de 1970, c'est en vain qu'on essaye de réunir tous les députés. Depuis 1960, certains membres du PNT veulent que ce dernier adhère au PJ. Cela ne se réalise pas. C'est pourquoi en 1970, quelques membres du PNT quittent le parti et se rallient au PJ.

Aux élections de 1965, le PNT perd 10% de ses voix et il ne peut obtenir que 19 députés dont 16 grâce à la répartition des restes au niveau national. Aux élections de 1969, il obtient 6 sièges au Parlement. Quelques uns de ses députés le quittent peu après pour le PJ. Après la scission, le PNT pense à un moment à adhérer au PJ. Cependant, avant que cette décision ne soit prise, il disparaît de la scène politique et on n'entend plus parler de lui durant les élections de 1973.

A l'Assemblée, on peut dire que le PNT était plutôt une force politique régionale favorisée par l'appui de certains notables locaux importants du sud-Est du pays et que les résultats obtenus n'étaient dûs qu'au prestige de ces personnes qui étaient en même temps membres du parti.

5) Le Parti Républicain de la Confiance (Cumhuriyetçi Güven Partisi)

Dans le titre relatif au Parti Républicain du Peuple, nous avons vu que ce parti a utilisé le slogan de centre gauche. Cette initiative a donné lieu à des divergences à l'intérieur du parti. En effet la grande bourgeoisie commerciale et féodale qui se trouve dans ce parti s'oppose à cette tentative réformiste faite sur le plan idéologique.

Un groupe sous la direction de Turan Feyzioglu, condamne le slogan de "centre gauche", estimant que ce slogan est en contradiction avec les principes essentiels du PRP et qu'il constitue une grande trahison de l'Atatürkisme. Pour mettre fin à cette discussion, le 4^{ème} congrès extraordinaire du PRP, se réunit le 28 avril 1967. Les opposants qui sont de plus en plus forts, se trouvent menacés d'expulsion. Ainsi dans son discours de clôture du congrès extraordinaire, I. İnönü précise qu'il n'y a pas de place au sein du PRP pour ces opposants.³⁵³ Le lendemain, la scission se produit. 35 parlementaires et 16 sénateurs démissionnent du PRP.

Le Parti de la Confiance (Güven Partisi) qui a ainsi été fondé le 12 mai 1967 à Ankara, parvient à se faire une place pour quelque temps dans la vie politique. Les 1^{er} et 2^{ème} mai 1968 se réunit le premier congrès et Turan Feyzioglu est choisi comme président. Le 17 janvier 1971, se déroule le 1^{er} congrès extraordinaire, dans lequel est changé l'article 17 de la constitution du parti. On ajoute le mot "National" (Milli) devant le nom du parti qui devient le Parti de la Confiance Nationale (Milli Güven Partisi).

Les opposants qui ont quitté le PRP sont ensuite incités à entrer dans le Parti de la Confiance, celui de T. Feyzioglu, mais ils refusent cette possibilité et fondent le Parti Républicain (Cumhuriyetçi parti) le 4 septembre 1972.

Le 3 mars 1973, le Parti Républicain fusionne avec le Parti de la Confiance, créant ainsi le Parti Républicain de la Confiance (cumhuriyetçi güven partisi) qui reste entre les mains de l'équipe de T. Feyzioglu.

Le Parti Républicain de la Confiance (PRC) est considéré, lors de sa création, comme un parti de centre droit. Les slogans atatürkistes et anti-communistes qu'il utilise sont des slogans utilisés par les autres partis.

Dans son programme il est précisé que "nous sommes les fidèles défenseurs des principes d'Atatürk. Nous sommes attachés à l'idée de la souveraineté nationale d'Atatürk. Notre raison d'être est un

³⁵³ Ibid, p. 123.

nationalisme qui pourrait réunir tout le peuple turc autour d'un seul principe celui de l'indivisibilité de la nation et de la patrie (...) Nous ne deviendrons jamais un parti de cadres (en réalité il était un parti de cadre parce que ces représentant étaient soit des notables, soit des burauocrates ou soit des riches) qui ne représente qu'un petit groupe, nous sommes et nous serons un parti de masse qui rassemblera tous ceux qui veulent partager notre idéologie".³⁵⁴

"Dans son système-mixte, dans le domaine économique, il restreint l'activité économique publique, le plus important étant le secteur privé (...)".³⁵⁵ De cette façon il veut être le porte paroles du capitalisme. Ce parti, qui dans son programme répète inlassablement son attachement à l'idéologie d'Atatürk est l'un des plus fidèles du régime du 12 mars 1971.

Le PRC qui pour la première fois prend part à des élections partielles sénatoriales du 1968 obtient un siège au sénat avec 8,6% des voix et devient le troisième parti après le PJ et le PRP. Un peu plus tard, le 12 octobre 1969, lors des élections législatives, le PRC obtient 6,6% des voix et 15 sièges. Les députés ainsi élus font partie des 36 parlementaires qui ont démissionné du PRP.

Après la fusion du Parti Républicain avec le Parti de la Confiance, le nombre des députés du PRC atteint 44 mais cette augmentation n'est pas une preuve de force car elle n'a pas d'assise populaire. Ainsi, lors des élections de 1973 il n'obtient que 5,3% des voix et le nombre de ses députés tombe de 44 à 13.³⁵⁶ Le 31 mars 1975, il forme une coalition avec les autres partis de droite pour constituer le premier Front National. Les élections de 1977 sont témoins d'un immense recul du PRC, il n'obtient que 1,9% et trois sièges. En 1979, il soutient le PJ pour former un gouvernement. Il est dissous comme les autres partis par les militaires en 1980 mais les députés de ce parti ne sont pas condamnés du fait de l'idéologie Atatürkiste du parti.

³⁵⁴ Ibid, p. 126.

³⁵⁵ VANER, Semih, *Contribution à l'étude des partis politiques*, thèse de doctorat (non publiée), Paris, 1976, p. 187.

³⁵⁶ SOLOUTI, Mohammad-Ebrahim, Op. cit. , p. 128.

CHAPITRE II

LES PARTIS POLITIQUES APRES LA CONSTITUTION DE 1982

Les militaires annoncent fin 1981, alors qu'ils sont au pouvoir depuis 16 mois l'heure de la "restauration du pouvoir civil". Le chef de l'armée déclare que si la nouvelle constitution en cours d'élaboration par l'Assemblée Consultative est prête à la fin de l'été, un référendum aura lieu en novembre et des élections législatives en automnes 1983. Le référendum portant adoption de la constitution a effectivement lieu le 7 novembre 1982. Après une période de deux ans de répression, les militaires proclament que "la loi et l'ordre" sont rétablies et qu'ils sont prêts à rétablir le régime parlementaire en Turquie. Ce rétablissement est cependant limité. En effet les partis politiques ne peuvent prôner une autre doctrine que celle d'Atatürk. En pratique, la fondation de partis politiques sur tout autre idéologie ou option que celle des militaires est impossible. Le pluralisme n'est donc pas réel. L'article 68 et 69 de la constitution manifeste clairement les restrictions et limitations à la création et au fonctionnement des partis politiques. (voir 1 ère partie, chapitre 3)

Le CNS (le Conseil National de Sécurité) a dissous, le 16 octobre 1981, tous les partis politiques alors existants. Après l'adoption de la nouvelle constitution et de la loi sur les partis politiques, il a autorisé la création de nouveaux partis. Mais, le surgissement dans un laps de temps assez court, de quatorze nouvelles formations politiques, dont quelques unes ne dissimulaient pas leur filiation avec les anciens partis dissous, n'a pas tardé à susciter l'indignation des milieux militaires, comme les discours du Général Evren en témoignent. Ceux-ci craignent d'une part que l'inflation de partis ne mette en danger la stabilité

politique, et d'autre part que la réapparition sur la scène politique d'anciens politiciens, même par personnes interposées, ne déclenche un "retour en arrière".³⁵⁷

En fait, ces craintes ne sont pas tellement justifiées. La loi électorale prévoit, en effet, des barrages de 10% aussi bien au niveau des circonscriptions électorales qu'au niveau national. Elle ne permet en fait que le développement de deux ou trois partis, en empêchant les autres d'être représentés au Parlement. D'autre part, la Constitution impose déjà, aux anciens politiciens, des interdictions d'activités politiques, allant de 5 à 10 ans.

Après avoir créé le cadre juridique qui convient au jeu politique de quelques grands partis, idéalement de deux partis, dont l'un assumerait le pouvoir avec une majorité confortable et l'autre une opposition loyale, les militaires ont décidé de transférer le pouvoir aux civils. Le gouvernement Bülent Ulusu a annoncé la date: les élections législatives auraient lieu le 6 novembre 1983 si rien d'extraordinaire ne survenait. Cela laissait suffisamment de temps pour les derniers préparatifs. L'objectif des militaires était de compléter le dispositif juridique d'une part et de créer deux partis politiques formés de gens sûrs auxquels ils pourraient confier le pouvoir politique, au moins pour la période transitoire.³⁵⁸

SECTION I: LES MILITAIRES ET LES PARTIS POLITIQUES



Parvenus au pouvoir, les militaires n'ont contracté aucune alliance avec un quelconque parti bourgeois. Ils accusent les partis traditionnels de corrompre la démocratie, et prétendent en particulier que l'incapacité des deux plus grand partis, le Parti de

³⁵⁷ TANÖR, Bülent, *La restructuration de la démocratie en Turquie*, Revue de la commission internationale de juristes, n°: 32 juin, 1984, p. 71.

³⁵⁸ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote* (considérations sur les élections du 6 novembre 1983 en Turquie), Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2 mai, 1985, p. 36.

la Justice (PJ) et le Parti Républicain du Peuple (PRP), à former une coalition gouvernementale stable a été l'un des facteurs qui les a obligés à intervenir sur la scène politique.

Les militaires continuent à appliquer le même programme économique d'austérité que le gouvernement précédent et les changements politiques qu'ils ont introduits dans le pays sont favorables à la droite. Ce n'est donc que très tard que cette dernière a réalisé qu'elle n'aurait droit à aucune existence politique propre sous la dictature militaire et a rejoint de ce fait l'opposition.

Pour que les nouveaux partis politiques puissent participer aux élections législatives de 1983, ils doivent obtenir l'aval des militaires.³⁵⁹

Le Milliyetçi Demokrasi Partisi (le Parti de la Démocratie Nationaliste) a été le premier nouveau parti à se constituer (le 17 mai 1983). Au début, il est dirigé en coulisse par le Premier Ministre en fonction, Bülent Ulusu. Au cours de la campagne électorale, la propagande du PDN s'est fondée, pour l'essentiel, sur l'anticommunisme. Appuyant officiellement le putsch de 1980, il n'a guère pu représenter qu'un simple écho du régime du coup d'Etat, six de ses dirigeants étant par ailleurs ministres en fonction de ce régime.

L'Anavatan Partisi (le Parti de la Mère Patrie) de Turgut Özal, a été le second à se constituer (le 14 juillet 1983). Lorsque le 24 janvier 1980, une politique d'austérité a été adoptée par le gouvernement Demirel, Özal est alors membre de son cabinet en tant que conseiller économique. Après le coup d'Etat, il reste en fonction comme ministre de l'économie. Sa politique économique a eu pour effet une augmentation des taux d'intérêts et de nombreux krachs bancaires affectant 155000 personnes, petits épargnants, retraités, etc..., qui avaient confié leur argent à des intermédiaires financiers opérant semi-clandestinement au marché noir. Ces krachs ont porté sur une somme de 55 milliards de livres turque (1

³⁵⁹ ORUÇ, Fuat, *Un gouvernement civil sous surveillance militaire, après la victoire électorale du Parti de la Mère Patrie*, International press, n° : 164, janvier 1984, p. 6.

dollar équivalant à 265 livres turques). Suite à ce désastre, Özal est démis de ses fonctions, mais cela n'a pas empêché son parti d'axer sa campagne électorale sur la poursuite de la politique économique que les décrets d'austérité du 24 janvier 1980 ont inaugurée.

Le troisième nouveau parti, le Halkçi Parti (le Parti du Peuple, s'est formé (Le 20 juillet 1983), sous la direction de Necdet Calp, qui a été conseiller du Premier Ministre, B. Uluşu. Le Halkçi Partisi (HP), qui s'est constitué en tant que parti d'opposition, ne mérite pourtant même pas l'étiquette de "centre gauche".

L'intention initiale des généraux était en effet de constituer un parti de "centre droit" autour du Premier Ministre (B. Uluşu) et un parti d'opposition de "centre gauche" autour du conseiller du Premier Ministre (N. Calp). Mais, la junte s'est révélée incapable de parvenir à un accord avec les représentants traditionnels de la droite, et elle n'a pu empêcher la formation d'un second parti de droite, l'Anavatan Partisi de Turgut Özal.

A) Les nouveaux partis exclus des élections

Le Conseil National de Sécurité (CNS) a largement utilisé le nouveau pouvoir qu'il s'est attribué en appliquant son veto à un nombre important de personnes qui s'apprêtaient à être actives dans la vie politique. Ces mises au ban qui ont frappé d'une manière variée les diverses formations ont eu des conséquences importantes sur le déroulement des élections.

En effet, après le Milliyetçi Demokrasi Partisi et le Halkçi Parti dont un petit nombre de fondateurs sont des persona non grata, cinq autres partis se sont formés qui étaient tous visiblement de nouvelles incarnations des anciens partis. Le CNS a alors utilisé l'armée du veto d'une manière très arbitraire et a exclu par cette méthode quatre des sept partis qui devaient normalement participer aux élections.

Parmi ces nouveaux partis, le Türkiye Büyük partisi (le Parti de la Grande Turquie) a été frappé d'un interdit direct par une décision du Conseil. Il a été déclaré "illégal" car formé par les anciens membres du Parti de la Justice, pourtant non exclus officiellement de la vie politique.

Pour les trois autres partis, le Sosyal Demokrasi Partisi (le Parti de la Sociale-Démocratie) dont le président était Erdal İnönü, fils de l'ancien président de la République et chef du PRP (avant B. Ecevit); le Doğru Yol Partisi (le Parti de la Juste Voie) dont le président était Yildirim Avcı, membre de l'assemblée consultative désignée par le Conseil, et qui prenait la relève du Türkiye Büyük Partisi interdit et donc du PJ, et le Refah Partisi (Parti du Bien-être) qui se posait comme le successeur du Parti du Salut National de N. Erbakan, la méthode des exclusions successives des listes de fondateurs a été appliquée jusqu'à la date limite du début de la campagne électorale.

A part les deux partis qui jouissaient de la faveur évidente du Conseil, un seul parti politique a réussi à se tirer de ce jeu bizarre: le Anavatan Partisi (ANAP) d'Özal qui avait occupé la position toute puissante de ministre sans porte-feuille, chargé des affaires économiques dans le premier gouvernement Ulus.³⁶⁰

Les deux partis qui ont la confiance des militaires, le Milliyetçi Demokrasi Partisi (MDP), nationaliste, kémaliste, anti-communiste, conservateur, étatiste et élitiste, rassemblant comme cadres, les hauts fonctionnaires civils et militaires, professeurs d'université, et le Halkçı Partisi (HP), kémaliste, anti-communiste, étatiste et populiste, ont mis l'accent sur la justice sociale. L'Anavatan Partisi (ANAP) devait jouer le rôle de figurant, représentant la démocratie dans ce jeu, et la plupart des observateurs et chroniqueurs de journaux ne donnaient aucune chance à ce parti, hâtivement formé et qui rassemblait des gens

³⁶⁰ Ibid, p. 7 et 8.

(jeunes techniciens pour la plupart) inconnus du grand public, sauf un nom, celui de Turgut Özal.³⁶¹

B) Les élections législatives (6 novembre 1983)

Après l'adoption d'une nouvelle constitution approuvée par référendum le 7 novembre 1982, l'élection d'une Assemblée nationale le 6 novembre 1983, presque un an plus tard constitue la deuxième phase de cette "transition graduée et contrôlée" vers le rétablissement de la démocratie promis par les militaires. Si le calendrier de cette transition est ainsi scrupuleusement respecté, les conditions très strictes dont le CNS entoure la préparation des élections suscitent plus de déceptions et de craintes que d'espoir. Le président Kenan Evren a pourtant défini les principes du futur régime en affirmant qu'il entendait établir "une nouvelle démocratie avec des partis et des hommes neufs".³⁶² La constitution elle-même a banni les anciens partis et interdit bon nombre de leurs membres. De même, la désignation quasi automatique comme président pour sept ans du Général Evren, qui dirigeait la junte, a montré les limites de l'ouverture politique.

1) Limitation par le Conseil National de Sécurité des partis en présence.

Les conditions que fixe le CNS pour l'élection de la nouvelle Assemblée en restreignent encore le sens. Elles portent à la fois sur les hommes, sur les formations et sur les libertés.

Les hommes: la création de nouveaux partis en vue des élections est autorisée le 16 mai 1983, mais le CNS se réserve le droit

³⁶¹ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote : considérations sur les élections du 6 novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2 mai, 1985, p. 38.

³⁶² Journal de l'année, 1^{er} janvier—31 décembre 1983, ed: Larousse, Paris, 1984, p. 348.

d'examiner les candidatures de ceux qui souhaitent fonder un parti ou se présenter aux élections. Dans les deux cas, il se montre d'une sévérité extrême. C'est ainsi qu'elle exclut des états-majors des partis qui demandent à se constituer 454 personnalités suspectées d'avoir joué un rôle sous l'ancien régime ou de servir de prête-nom à d'anciens leaders. De même, sur 1683 candidats aux élections, 672 personnes sont récusées.

Les partis: toutes les anciennes organisations politiques ayant été dissoutes et interdites, les nouvelles formations souhaitées par le Président Evren ne doivent ni de près ni de loin ressembler à celles de l'ancien régime. Le CNS se montre sur ce point extrêmement vigilant. Il multiplie les filtres et les contrôles, en principe pour éviter toute résurgence sous une nouvelle étiquette des forces politiques qui, à ses yeux, ont mené le pays à la faillite. Il entend par là limiter aussi toute possibilité d'opposition parlementaire réelle.³⁶³ Le président Evren et le CNS ont dû par conséquent recourir à un certain nombre de stratagèmes pour rester maîtres de la situation.

Ainsi pour être approuvés par le CNS, les partis doivent se prévaloir d'au moins trente membres fondateurs agréés. Sans cette autorisation, ils ne peuvent prétendre participer au scrutin. De même, obligation leur est signifiée de se présenter dans au moins 34 des 67 provinces de la Turquie.

Les groupes qui peuvent compter sur de nombreux partisans n'ont aucun mal à franchir ce second obstacle, mais l'armée ne consent à approuver le quota de membres fondateurs que de trois partis, et le Sosyal Demokrasi Partisi (SODEP) est ainsi tenu à l'écart du scrutin.

Des mesures bien plus sévères sont prises à l'encontre du Türkiye Büyük Partisi (TBP), dont la base s'est montrée assez puissante pour inquiéter les militaires. Sur ordre de l'armée, le parti est dissous le 31 mai 1983, tandis que ses dirigeants sont condamnés à quatre mois d'exil en même temps que quinze anciens responsables

³⁶³ Ibid, p. 348.

politiques dont Süleyman Demirel et son principal lieutenant Ihsan Sabri Çaglayangil.³⁶⁴

On connaît mal les raisons qui ont conduit l'armée à autoriser trois partis, plutôt que deux seulement, à participer aux élections législatives.

Turgut Özal, qui a démissionné de son poste de vice-premier ministre crée, le 14 juillet 1983, sa propre formation: l'Anavatan Partisi (ANAP) afin de promouvoir son programme économique libéral et foncièrement monétariste. Les rapports de Özal avec l'armée ne sont pas de tout repos et sa décision de créer un parti est mal ressentie. Tout au long de l'été plane le spectre d'un veto présidentiel, et plusieurs des plus proches collaborateurs de Özal sont proscrits. L'armée laisse finalement ce parti se présenter aux élections pour plusieurs raisons possibles.

La première raison est qu'il apparaît nécessaire d'entourer les élections d'un minimum d'approbation internationale, particulièrement aux Etats-Unis, et que l'on ne peut y compter si le Milliyetçi Demokrasi Partisi (MDP) et le Halkçi parti (HP) sont les seuls à y participer. La seconde est que l'armée ne voit sans doute pas en Özal un prétendant sérieux. Elle pense qu'aux yeux de l'opinion publique il apparaît comme le symbole de l'austérité et que ceux qu'il condamne à l'austérité ne voteront pas pour lui. Enfin, les forces armées sont elles mêmes partagées quant aux avantages que l'on pouvait attendre d'une procédure électorale totalement truquée.

Il apparaît rapidement que le MDP a peu de chance d'accéder au pouvoir. Son chef Turgut Sunalp, ne présente pas les qualités que les turcs attendent d'un Premier Ministre. A l'intérieur même de l'armée, certains militaires sentent que les turcs commencent à se lasser de l'armée et qu'il est temps de rendre le pouvoir aux civils.

³⁶⁴ BARCHARD, David, *Le Coup d'Etat de Septembre 1980 et ses Suites* (les généraux au pouvoir), Problèmes politiques et sociaux, n°: 509, Paris, 1985, p. 18.

2) La campagne électorale

La campagne pour les élections législatives de 1983 se déroule sous un régime de loi martiale. Aucun tract ne peut être distribué et les affiches (sauf devant le siège du MDP à Ankara) ne sont pas autorisées. Les sondages d'opinion donnent Özal en tête et sont donc interdits par les autorités militaires. Jamais l'emprise de la censure n'a été aussi forte. Ainsi, un des quotidiens nationaux au plus fort tirage est interdit de publication pour un article jugé indésirable. De même le gouvernement militaire interdit l'introduction en Turquie de 204 journaux et périodiques publiés à l'étranger, qui appellent le peuple à boycotter les élections.³⁶⁵

Le boycottage des élections s'avère dangereux pour l'électeur. Le général Evren déclare que ceux qui ne participeront pas au scrutin seront des traîtres ou leurs valets. Le Ministre de l'Intérieur annonce que tous ceux qui feront de la propagande pour le boycott, seront poursuivis. Et de fait, un grand nombre de personnes sont arrêtés pour distribution de tracts appelant au boycott.

Il n'en était pas moins clair que la désaffection à l'égard du PDN profite à T. Özal, que les électeurs préfèrent pour diverses raisons. Il est considéré comme un homme d'expérience et semble proposer une politique économique sans ambiguïté dont, les électeurs pensent qu'elle est de nature à améliorer leur niveau de vie. De plus, ses prestations aux débats télévisés sont meilleures que celles des autres candidats. T. Özal se met à faire des déclarations, disant qu'il envisage de former un parti politique capable d'accomplir la mission de "ramener le pays à un gouvernement civil". Le fait que les anciens dirigeants du parti conservateur se soient vus interdire toute activité politique a précisément pour effet de permettre à Özal d'accomplir cette mission bien que les militaires aient préféré confier cette mission à un ancien général, Turgut Sunalp (MDP).

Le 4 novembre 1983, le président Evren, selon toutes les sources d'information, de sa propre initiative, prononce une allocution télévisée où il s'en prend en termes à peine voilés à T.

³⁶⁵ Bulletin info-Türk, novembre, Bruxelles 1983, p. 2.

Özal et laisse transparaître sa préférence pour le MDP.³⁶⁶ Les milieux financiers internationaux obligent les militaires à autoriser Özal à participer aux élections générales. Le fait que la Turquie ait besoin urgent du FMI et que Özal mène une politique libérale a contribué à la prise de cette décision. Il est clair que Özal a mieux réussi que T. Sunalp chef de MDP à recruter un groupe d'experts jeunes et bien formés jouissant de la confiance des milieux d'affaires.

3) La victoire de l'ANAP (le Parti de la Mère Patrie)

Turgut Özal remporte une victoire écrasante, encore amplifiée par le nouveau système électoral issu de la loi n°2839 du 10 juin 1983. Il est basé sur la représentation proportionnelle générale et égale avec un barrage de 10%. Ce système permet à l'ANAP d'avoir la majorité absolue au Parlement, chose qui aurait été impossible avec l'ancien système d'Hondt modifié, en vigueur en Turquie avant 1980. (voir pour plus de détails chapitre 1)

Plutôt que de risquer d'être taxé de traître et par conséquent, d'être arrêté, l'électeur a préféré infliger une gifle parfaitement claire aux généraux, en rejetant le choix fait par les militaires.

Cependant la légitimité de sa victoire demeure contestée puisque acquise lors d'élections non totalement libres.

Les résultats des élections législatives du 6 novembre 1983 sont les suivants:

Partis	voix(%)	sièges obtenus
Anavatan Partisi	45,1	211
Halkçi Parti	30,5	117
Milliyetçi Demokrasi Partisi	23,3	71
Autres	1,1	—
siège vacant	—	1
total	100	400

source: Institut statistique d'Etat, Ankara, 1992, P.12

³⁶⁶ BARCHARD, David, Op. cit. , p. 18.

Selon une enquête publiée par le quotidien Milliyet du 25 novembre 1983, l'âge moyen des députés élus de l'ANAP est de 45 ans. Sur ces 211 députés, 187 ont au moins un diplôme universitaire. La répartition des 211 députés selon leur profession se présente comme suit: 50 architectes et ingénieurs, 45 avocats, 40 économistes, 15 médecins, 8 enseignants, 7 bureaucrates de haut rang, 6 officiers en retraite, 5 pharmaciens, 12 hommes d'affaires, 4 dignitaires religieux, 2 paysans, 1 journaliste et divers autres professions.

T. Özal, en raison de ses opinions personnelles proches de celles du défunt parti fondamentaliste PSN dont son frère était l'un des dirigeants en vue, a bénéficié de la solidarité et de l'aide indirecte des pays musulmans producteurs de pétrole. Durant les deux mois de campagne électorale, les deux partis de droite ont fait usage de fonds énormes pour leur propagande. Alors que les dépenses totales du Halkçı Partisi (le Parti Populiste) de Centre-Gauche ont plafonné à 26 millions de livres turcs, le MDP a dépensé 246 millions de livres turcs, l'Anap 238 millions.

Face au succès de l'ANAP, les militaires ne font guère mystère de leur déconvenue et de leur mécontentement. Le prestige personnel du général Evren est atteint.

Afin de rassurer les militaires, Özal s'empresse de tendre une branche d'olivier aux généraux qui ont cherché sa défaite. Dans son premier message post-électoral à la nation, il déclare: "je remercie les forces armées turques et le Conseil National de Sécurité des efforts qu'ils ont faits pour assurer l'ordre dans le pays et rétablir la démocratie".³⁶⁷

Le général Evren, qui dès l'annonce des résultats des élections multiplie dans un climat fébrile les réunions avec les autres chefs militaires, reçoit Özal au palais présidentiel et l'ANAP a formé un gouvernement. C'est là une formule de compromis entre les deux ailes-militaire et civile-des milieux dirigeants de Turquie, au grand soulagement des hommes d'affaires turcs ainsi que des

³⁶⁷ Bulletin info—Türk, novembre, Bruxelles, 1983, p. 3.

institutions financières internationales. Pourtant le compromis est précaire.

T. Özal doit attendre cinq semaines avant de prendre ses fonctions de Premier Ministre.

Pendant ce temps, le gouvernement sortant du général B. Ulusu promulgue des textes importants, notamment de nouvelles lois répressives sur la presse et signe un contrat de 4,25 milliards de dollars avec la société américaine Général Dynamics pour la fabrication de chasseurs F-16, projet cher à l'armée, qu'un gouvernement civil aurait probablement abandonné pour des raisons économiques. Enfin, le 15 novembre 1983, est proclamée à Chypre la création d'un Etat chypriote turc indépendant. T. Özal devient finalement Premier Ministre le 13 décembre 1983.

Le Premier Ministre (T. Özal) lance aussitôt un ambitieux programme de réformes, empiétant sur les pouvoirs du puissant Ministère des finances qui s'était opposé à sa politique monétariste en 1980, et concentre le pouvoir entre les mains d'un cabinet restreint comportant une demi-douzaine de secrétaires d'Etat placés sous son autorité. Le Conseil National de Sécurité, qui dirigeait la Turquie depuis septembre 1980, prononce officiellement sa propre dissolution. Il est cependant constitué, dans la première semaine de décembre, un Conseil Civil de la Présidence conformément à la Constitution de 1982³⁶⁸.(article transitoire n°2)

En fait, quels que soient les résultats des élections, ce sont les militaires qui influenceront sur la vie politique du pays pour une nouvelle période de cinq ans au moins. En effet selon la Constitution turque de 1982, le général Evren, en sa qualité de Président de la République, garde un droit de veto sur la quasi totalité des initiatives parlementaires. Avec ses pouvoirs étendus, il a le dernier mot tant dans le domaine de l'exécutif que dans le domaine judiciaire. Özal dispose peut-être d'une certaine liberté d'action dans les questions économiques, du moins tant qu'il suit loyalement les directives du FMI, mais il n'est pas dans le pouvoir

³⁶⁸ BARCHARD, David, op. cit. , p. 19.

du Premier Ministre de rétablir le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Il sait que s'il s'écarte trop de la politique souhaitée par les militaires un nouveau coup d'Etat est susceptible de se produire.

Cependant Turgut Özal a su faire passer des mesures en se retranchant derrière les contraintes que lui imposaient les militaires. Il a axé sa politique sur les réformes économiques et laissé de côté les réformes sociales. Il a mené une politique neo-libérale sans jamais se préoccuper du sort des ouvriers. Ainsi pour ne pas développer le droit de grève et le droit syndical il s'est retranché derrière les articles 52 à 54 de la constitution qui limitent ces droits. Il a pu profiter de l'autoritarisme des militaires tout en le déplorant.

En réalité, au départ il n'y a de différences fondamentales entre l'ANAP et le DYP. Le Parti de la Justice était la continuation du Parti Démocrate. Le DYP et l'ANAP sont eux-mêmes une continuation du PJ. Comme le DYP ne pouvait pas participer aux élections législatives de 1983, sa place a été prise par l'ANAP.

Suite à la création de nouveaux partis politiques, les partis politiques existants ont cherché à clarifier leur idéologie. Si le DYP veut continuer d'exister et remplacer l'ANAP, il doit clarifier ses objectifs et dégager des principes.³⁶⁹ Le DYP utilise souvent les mots de Démocratie, de Constitution, de Souveraineté Nationale et de Volonté Nationale. Mais ceux-ci n'ont pas été réellement définis et respectés par le parti. Le peuple n'a pas adhéré à ses mots. Le DYP est toujours libéral-conservateur. Par contre, l'ANAP malgré ses multiples tendances (libérale, conservatrice, nationaliste et islamiste) a bien perçu les besoins du peuple et a développé une idéologie tout à fait différente de celle du DYP. Par exemple: ortadirek (classes moyennes), bureaucratie, amélioration économique, stabilité politique intérieure et capital étranger etc...L'ANAP a promis au peuple de supprimer les lourdeurs bureaucratiques dont le peuple était mécontent. Il a voulu résoudre problème économique non par la politique mais par la technique.

³⁶⁹ PARLA, Taha, *Türkiye'nin Siyasal Rejimi (1980-1989)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1993, p. 131 et 145.

Pour cela il a créé une équipe de technocrates apparaissant comme une sorte de nouvelle profession "politicien". L'ANAP accorde beaucoup d'importance à l'économie et peu à la justice et à la politique. Les classes bourgeoises, les classes moyennes et les bureaucrates lassés des anciens politiciens ont des intérêts qui coïncident avec cette politique technocrate. Beaucoup de personnes sont devenues riches grâce aux technocrates d'Özal.³⁷⁰ L'ANAP a défendu le slogan "la Turquie rattrape l'époque moderne" (Çag atlayan Türkiye) alors que le DYP a défendu le slogan de la "grande Turquie" (Büyük Türkiye). Selon l'ANAP la démocratie ne peut être solide que dans les pays modernes et la démocratie a un lien avec le développement économique.³⁷¹ Özal est politiquement conservateur, économiquement libéral. Il est pour la privatisation des entreprises publiques et contre le contrôle de l'Etat sur les entreprises privées. Par contre le DYP est pour le contrôle de l'Etat et n'est pas vraiment pour la privatisation des entreprises etc..., l'Etat devant garantir des subventions aux entreprises publiques.

C) Les élections locales du 25 Mars 1984

Lors de ces élections les électeurs doivent désigner les maires (belediye reisleri), les conseils municipaux (il encümenleri), les conseils généraux (il genel meclisleri) et les représentants des villages (Muhtarlar) à la campagne ainsi que les représentants des quartiers dans les villes (mahalle muhtarları).

Le 4 décembre 1983, le Président du Conseil Electoral Suprême déclare que tous les partis politiques qui ont rempli leurs obligations sur le plan de l'organisation, seront autorisés à participer aux élections locales prévues au cours de l'année 1984.³⁷²

³⁷⁰ Ibid, p. 151 et 153.

³⁷¹ ZABCI, Hakki, *Çag Atlatan Türkiye ve Banuş'un Horasi*, Türkiye Sorunları, Alan yayincilik, Istanbul, 1988, p. 73.

³⁷² Bulletin Info-Türk, janvier, Bruxelles, 1984, p. 3.

Cela signifie que les véritables héritiers des défunts partis PJ et PRP, respectivement le Doğru Yol Partisi (DYP) et le Sosyal Demokrasi Partisi (SODEP), peuvent prendre part à ces élections. Les principaux dirigeants et anciens députés des partis qui existaient avant le coup d'Etat, se sont inscrits dans ces deux partis, qui s'étaient vu exclus des dernières élections législatives (Le 6 novembre 1983). L'ANAP doit alors faire face à une puissante opposition qui serait en mesure de contrôler les administrations locales à l'issue des prochaines élections municipales. Pour limiter le rôle de ses opposants T. Özal met en place une loi électorale très restrictive.

a) Adoption d'une loi électorale en vue de limiter l'opposition.

Quelques jours après la formation du gouvernement, T. Özal déclare son intention de procéder très prochainement à des élections locales.

Les dernières élections au niveau local datent de 1977 et après l'intervention militaire, les forces armées ont désigné des responsables non élus, notamment dans les municipalités importantes des villes, à la place des responsables élus. La plupart de ces nouveaux responsables sont des militaires en retraite. Par conséquent l'ANAP a intérêt à renouveler les dirigeants locaux pour pouvoir appliquer sa politique sans se heurter aux militaires. Par ailleurs, étant donné les circonstances particulières dans lesquelles les élections législatives ont eu lieu le 6 novembre 1983 une opposition extra-parlementaire s'est formée qui met en question la légitimité du gouvernement. C'est le cas notamment du DYP qui parle "des électeurs empruntés".³⁷³ Le gouvernement s'attend à une même sorte d'opposition et des critiques venant du Conseil de l'Europe, où lors de la session de printemps l'admission des parlementaires turcs doit être décidée. T. Özal donc a intérêt à

³⁷³ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 Novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2 mai, 1985, p. 38.

tenir des élections avant le mois de mai afin d'avoir une confirmation de son pouvoir, dans une élection à laquelle participent tous les partis qui à cette date ont complété les procédures de formation.

Il prend sans doute le risque de perdre sa majorité devant l'opposition notamment du DYP. Mais ces risques sont moindres si les élections ont lieu rapidement, avant que les partis non admis aux élections du 6 novembre 1983 ne trouvent suffisamment de temps pour s'implanter et surtout, avant que la politique gouvernementale ne crée de nouveaux mécontents, notamment à gauche, qui sous l'effet de la crise économique risquent de glisser vers le SODEP. C'est pourquoi l'ANAP cherche des garanties supplémentaires pour limiter les risques pris.

Il (Özal) fait modifier la loi électorale. En vertu de la loi du 18 janvier 1984 le maire est élu au scrutin majoritaire à un seul tour. Par contre, l'assemblée municipale est élue à la représentation proportionnelle, avec un barrage de 10%. Pour élire les membres de cette assemblée on procède ainsi: le nombre de voix obtenu par chaque candidat se voit diminuer de 1/10 des suffrages exprimés dans la circonscription électorale. Tout parti qui n'obtient pas au moins 1/10 des suffrages exprimés ne reçoit aucun siège. On divise le nombre de voix restant aux partis qui sont encore en compétition par 1 puis par 2, 3 jusqu'au nombre de sièges à pourvoir. Lors de chaque division, le parti qui obtient le plus grand nombre de voix obtient un siège.³⁷⁴

Cette loi extrêmement bizarre qui n'a d'exemple ailleurs, doit favoriser le parti arrivé en tête quelque soit son pourcentage, afin de gagner les municipalités.

Les autres partis qui doivent participer aux élections locales préfèrent qu'elles aient lieu en automne 1984 et les deux partis parlementaires contestent devant la Cour Constitutionnelle, la constitutionnalité de cette loi adoptée grâce aux voix de l'ANAP. Le départ du nouveau régime n'est donc pas si brillant si l'on considère

³⁷⁴ KOCAHANOGLU, Osman Selim, *Siyasi Partiler ve Seçim Mevzuati*, Temel Yayinlari, Istanbul, 1991, p. 197.

que la première loi adoptée par la nouvelle assemblée est contestée. Mais la cour constitutionnelle n'est plus celle du régime précédent et malgré sa tradition à casser tout système de barrage, elle prononce en faveur de la constitutionnalité de la loi.

T. Özal doit prouver que son parti est plus fort que les partisans de S. Demirel, maintenant regroupés dans le DYP. Le Halkçi Parti (HP), dont le chef, N. Calp, a fait d'excellentes prestations dans les débats télévisés, a enregistré un succès inespéré dans les grandes villes en ralliant massivement les suffrages de la classe ouvrière. Mais sa capacité à conserver ses positions face à la concurrence du SODEP est plus incertaine. Tout le monde s'accorde à penser que le MDP est une création artificielle et peu populaire qui n'a guère de chances de succès ni même de survie électorale à long terme. Le HP et MDP tentent donc, mais en vain, de faire différer les élections et demandent à la cour constitutionnelle d'annuler la loi qui les fixe au 25 mars 1984.

b) La victoire de l'ANAP aux élections locales du 25 mars 1984

La campagne électorale se poursuit néanmoins, et les élections sont disputées avec bien plus d'acharnement que ne l'ont été les législatives. T. Özal lui-même passe le plus clair de ces trois semaines à faire campagne dans les régions rurales. Le DYP et le SODEP en font autant. Il apparaît rapidement que, dans cette élection tout au moins, T. Özal l'emportera largement sur la droite favorable à S. Demirel et sur le SODEP. A la fin de la campagne, ses principaux adversaires sont désormais ce parti et l'aile gauche de ses rivaux centristes plutôt que la droite en perte de vitesse. Les élections ont lieu à la date prévue: le 25 mars 1984. La participation (91,1%) aux élections est aussi élevée que lors de la précédente consultation, non seulement parce que le vote est obligatoire, mais parce que les électeurs sont conscients de l'importance de l'enjeu. Les résultats du scrutin apportent une nouvelle surprise.

Les résultats des élections locales du 25 mars 1984 sont les suivants:

Partis	nombre de voix	%	provinces gagnées
Anavatan partisi	6642131	41,5	54
Sosyal Demokrasi Partisi	3669977	23,4	8
Dogru Yol Partisi	2195904	13,2	—
Halkçi Parti	1390846	8,8	—
Milliyetçi demokrasi Part	1131563	7,1	3
Refah Partisi	757043	4,4	2
Indépendants	236811	1,6	—
total	16024276	100	67

source : Devlet Istatistik Enstitüsü, Ankara, 1989, P. 2

Bien que le pourcentage des voix de l'ANAP baisse, T. Özal remporte une victoire incontestable, infligeant un démenti formel au DYP ou au SODEP qui prétendaient être majoritaires dans le pays. Sa victoire est d'autant plus impressionnante qu'elle s'affirme dans toutes les grandes villes. Par exemple dans la ville d'Isparta qui vote généralement pour le DYP, l'ANAP obtient 62707 voix contre 50082 voix pour le DYP. Ce n'est que dans la ville de Tunceli que l'ANAP obtient moins de voix que le SODEP: le SODEP obtient 20509 voix contre 10311 voix pour l'ANAP. L'ANAP a obtenu 82% des voix dans 54 centres ville, et 69% des voix dans les trois plus grandes villes du pays, à savoir Istanbul, Izmir et Ankara.³⁷⁵

Les sièges remportés par le DYP et le RP (islamiste) ne sont pas très significatifs dans le contexte turc, et apparaissent bien plus comme le reflet de facteurs locaux caractéristiques de l'est de la Turquie (pour le RP) que comme des tendances électorales de valeur nationale. Le DYP ne limite pas ses voix aux régions de l'ouest de la Turquie comme le PJ et le PD. Au contraire, les voix qu'il obtient sont réparties sur l'ensemble du territoire. A cet égard, l'implantation des villes où il obtient plus de 20% des voix est

³⁷⁵ MCFADDEN, John H, *üçüncü Türkiye Cumhuriyetinde Sivil Odrü İlliskileri, Türkiye Sorunlari*, Alan Yayıncılık, Istanbul, 1988, p. 159.

significatif. Au centre, à Nevşehir son score est de 21%, à Kayseri de 23%; à l'ouest, à Isparta son score est de 34,6%; à l'est, à Muş il est de 21,9%; au nord-est, à Gümüşhane il est de 23,4%. Le problème du DYP est de regagner sa crédibilité dans la bourgeoisie urbaine où l'ANAP est très crédible.

En ce qui concerne les partis d'opposition représentés au parlement, ce scrutin a été, comme on pouvait le prévoir, une véritable défaite (à cause du système des barrages). Ils n'ont obtenu à eux tous, en effet, que 16% des suffrages exprimés, contre près de 54% dans les conditions artificielles des élections législatives. Le MDP n'a guère de perspectives de survie. Ses députés peu à peu se sont dispersés et ont rejoint soit l'ANAP, soit le DYP.

L'avenir du SODEP et du HP est moins clair. Une alliance du SODEP et du HP aurait l'appui d'environ un tiers de l'électorat. Mais les problèmes administratifs que posent l'union d'un parti fort sans représentation au parlement et d'un parti plus faible mais qui a des députés semblent insurmontables. De plus les deux partis (SODEP et HP) affrontent la concurrence de la gauche. En effet, l'ancien premier ministre, B. Ecevit, quoique officiellement interdit de participer à la vie politique pour une décennie, a fondé un parti socialiste après la référendum de 1987. Il divisé d'avantage encore l'électorat de gauche.

Quant au RP, il semble qu'il finisse par réunir autour de lui les électeurs qui ont suivi N. Erbakan et son parti du Salut National dans les années 1974, et s'impose comme un parti islamiste modéré.³⁷⁶ Les Villes qui ont voté pour le RP sont les suivantes: Bingöl, Sivas, Urfa, Kahramanmaraş, Konya etc...

L'ANAP perd environ 494948 voix, par rapport aux dernières élections législatives de 1983. Il obtient 41,5% des suffrages exprimés et ses pertes par rapport au 6 novembre 1983 ne représentent que 3,6% environ de ses propres voix. Ce résultat confirme le fait que la victoire de l'ANAP est réelle et n'est pas due au hasard des "votes empruntés" comme le prétendait notamment le DYP. En effet, cette fois l'ANAP ne s'est pas confronté uniquement

³⁷⁶ BARCHARD, David, op. cit. , p. 20.

aux partis militaires ou aux partis soutenus par eux mais aussi aux partis qui se réclament les héritiers légitimes des partis d'avant l'intervention militaire du 12 septembre 1980: le SODEP, DYP et le RP.³⁷⁷

Le MDP perd exactement 2781900 voix par rapport aux élections législatives de 1983, le nombre de ses électeurs se réduisant de 68%. Le MDP n'obtient que 7,1% des voix et passe du troisième au cinquième rang. Le HP a également perdu 3737150 voix par rapport aux élections législatives de 1983. Il n'obtient que 8,8% des voix et perd 70% de ses électeurs; il sort comme quatrième parti des élections du 25 mars 1984.

Par contre les deux grands partis civils, héritiers du PJ et du PRP sont promus respectivement au deuxième et troisième rang. En y incluant les 4,4% des voix obtenues par le PB, les trois nouveaux venus qui se disent les vrais successeurs des anciens partis légitimes rassemblent 41% des votes. Ils égalisent ainsi la force électorale de l'ANAP, mais ils ne la dépassent pas. Certains commentateurs, en y ajoutant les votes du HP que l'on estime être le 6 novembre 1983 le représentant de la gauche, arrivent aux 50,2% et en concluent que l'ANAP n'a plus la majorité. Mais c'est une démarche qui est inexacte car ils confondent les deux dimensions différentes d'opposition: droite-gauche et civile-militaire.

Le chef de l'ANAP, Turgut Özal, à l'occasion d'une interview donnée le 14 mai 1984 à Londres à David Tonge du Financial Times, commente la victoire de son parti et annonce la politique qu'il a l'intention de mener:

- Quand avez-vous l'intention de lever définitivement la loi martiale? -"je n'en ai aucune idée. Nous devons être très prudents. Tous les quatre mois, nous allons réexaminer le problème, et nous espérons lever la loi martiale dans certaines provinces, comme nous venons de le faire au mois de mars 1984. En même temps, nous

³⁷⁷ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de Discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2 mai, 1985, p. 39.

devons renforcer notre police de sorte qu'elle puisse prendre en charge une partie des tâches aujourd'hui assumées par des militaires. Cela prendra du temps. Mais je peux vous assurer que, si nous organisons un référendum pour ou contre la levée de l'état de siège, la majorité des turcs voterait non. Ils se souviennent des violences politiques qu'ils ont dû subir avant que l'armée ne prenne le pouvoir en 1980 (...).

-Etes-vous satisfait du rythme auquel la Turquie s'achemine vers une démocratie parlementaire à part entière? -"je crois que nous avons franchi deux étapes importantes en ce sens, les élections législatives de novembre 1983, et les élections locales de mars 1984. Les premières ont mis en place un parlement et des structures gouvernementales, tout en conférant, pour la première fois depuis 1969, la majorité parlementaire à un parti (son parti ANAP) (...). A l'étranger, toutefois, certains pensent que les élections législatives ont été faussées car trois des six partis n'ont pas été autorisés à participer au scrutin. C'est pourquoi, à certains égards, les élections locales ont eu plus d'importance. Nous savions bien qu'à un moment ou à un autre il nous faudrait affronter les trois autres partis; mais nous savions également que s'ils obtenaient la majorité, il serait nécessaire d'organiser des élections législatives anticipées, et que la population commencerait à remettre en cause la prise du pouvoir par l'armée en 1980. Toutefois, j'ai dit que nous devons affronter les autres partis dès que possible; nous avons donc modifié les lois électorales pour qu'ils puissent participer au scrutin. Et regarder les résultats! Nous arrivons en tête dans 66 provinces sur 67. S'il s'était agi d'élections législatives, cela nous aurait fait 291 sièges sur 400 au parlement".

- A ces élections locales, votre parti a recueilli 41,5% des suffrages, contre 37% pour vos deux principaux adversaires. comment pouvez-vous diriger une démocratie parlementaire alors qu'aucun des deux grand partis d'opposition n'est représenté au parlement? -"J'explique à mes adversaires du parlement actuel (1984) que, s'ils ne se montrent trop intransigeants à mon égard,

j'organiserai une troisième élection. Aucun d'eux ne serait probablement réélu".

- Pourquoi ne le faites-vous pas? -"Avez-vous déjà vu un pays qui organise trois consultations électorales de suite"?.

- Quelles sont vos intentions en ce qui concerne les lois fondamentales que les militaires viennent de réécrire dans un sens beaucoup plus sévère, en particulier celles qui portent sur les syndicats, les partis politiques, la presse, les droits des associations et les universités?. -"Les gens qui ont pris le pouvoir (les militaires) le 12 septembre 1980 estimaient que quatre ou cinq domaines revêtaient une importance cruciale pour la stabilité du pays. C'est forts de l'expérience de cinq précieuses années qu'ils ont rédigé ces lois qu'il va falloir maintenant mettre à l'épreuve. Il y faudra un an, deux ans ou même cinq. Nous devons voir l'efficacité qu'auront ces lois. La Turquie ne peut plus se permettre la moindre hésitation en avant ou en arrière".

- Mais le pays peut-il se permettre d'appliquer une loi qui lui fait éliminer 1100 enseignants de l'université?. -"C'est vrai. Je sais qu'il y a des problèmes en ce domaine, et nous perdons aussi des enseignants en raison des rémunérations élevées que proposent certains pays tels que l'Arabie Saoudite".

- Pensez-vous apporter des modifications en ce domaine, par exemple, en ce qui concerne la loi sur les syndicats?-"Ce n'est pas commode. La constitution impose elle-même quelques un des articles de ces lois. En cas de veto présidentiel, il faut l'approbation de 300 parlementaires sur 400 pour réviser ces dispositions: ce serait difficile à obtenir, je le sais".

- Envisagez-vous une amnistie pour les responsables de délits politiques?-"Je suis désolé, mais la pluparts d'entre eux ont été condamnés en vertu de certains articles du code pénal, (141, 142 et 163) et ce sont précisément ceux pour lesquels la constitution exclut tout pardon". - En ce cas ne pouvez-vous modifier directement ces articles?. -"J'ai les mains liées. Nous devons attendre les prochaines élections. Pour la moindre amnistie partielle ou limitée, il faudrait l'accord des trois partis représentés au parlement, et cela ne va pas de soi. Pour l'instant,

notre problème est de rééduquer nos fils et nos filles emprisonnés" (...).³⁷⁸

Cette interview mérite des commentaires critiques. T. Özal, Premier Ministre, ne dirige pas en fait le gouvernement car il est sous la domination des militaires. Ainsi s'il répond qu'il n'a aucune idée sur la date de levée de la loi martiale c'est qu'il s'en satisfait car elle empêche la participation des autres partis aux élections et interdit les manifestations. T. Özal souhaite renforcer les pouvoirs de la police pour remplacer les militaires et non faire avancer la démocratie par des élections législatives et locales. Le Parti de T. Özal ANAP n'a été en tête, sur les 67 provinces, que dans 54 et non dans 66. Contrairement à ses prévisions de succès pour son parti lors des élections locales, ce dernier a perdu 494948 voix. T. Özal est en réalité d'accord avec les militaires pour rendre plus sévères les lois fondamentales pendant cinq ans afin d'éviter un retour à la situation d'avant 1980. Les enseignants ne démissionnent pas attirés par de hauts salaires en Arabie Saoudite: ils sont licenciés par l'Etat. T. Özal pour justifier l'existence de délits politiques se retranche derrière les articles de la constitution qui excluent tout pardon. Malgré la promesse d'une modification rapide, il ne les a assoupli qu'en 1991, une fois devenu Président de la République, et au vue des élections anticipées d'octobre 1991.

SECTION II: CAUSES DE LA VICTOIRE DE L'ANAP (le Parti de la Mère Patrie)

Il peut paraître étonnant qu'un parti politique dont la formation ne datait que d'un an à peine et dont les cadres, la plupart de jeunes

³⁷⁸ Turquie: *Constantes et évolutions politiques*, Problèmes politiques et sociaux, n°: 509, Paris, 1985, 21 et 22.

technocrates complètement inconnus du public sauf leur chef Turgut Özal (qui incarne par sa carrière les cadres de son parti et qui avant de devenir le responsable des affaires économiques du gouvernement Ulusu, a été un technocrate haut placé sous les gouvernements successifs de S. Demirel) ait pu battre en brèche les partis militaires en 1983 et confirmer sa victoire devant des adversaires plus nombreux en 1984.

Il faut d'abord insister sur la nature du parti et son programme ainsi que sur le message politique capté par les électeurs.

L'ANAP est un parti néo-libéral et un parti tout à fait nouveau dans le contexte turc. Le parti se réclame à la fois du libéralisme surtout sur le plan économique et du conservatisme sur le plan social (il se réclame de la religion islamique comme fondement de ses valeurs).

Il ne défend pas la démocratie (le parti n'a jamais formulé d'objection concernant l'autoritarisme du régime de 1980) sur le plan politique. Il défend avec force l'idée que l'Etat n'existe que pour la nation et non le contraire. C'est une idée tout à fait nouvelle dont l'ANAP est le seul défenseur parmi les partis (trois partis en 1983 et six en 1984) qui ont participé aux élections législatives de 1983, et locales de 1984.

De plus il ne dissimule pas sa prédilection pour le technocratisme et le modernisme où sont confondus à la fois une volonté de rationalisme économique et le rêve de la Grande Turquie, rêve défendu jusqu'à ce jour par le PJ.

L'ANAP est un parti "attrape tout" qui ne laisse personne dehors. Le parti le recherche d'ailleurs en toute conscience. Özal déclare aussi bien avant qu'après les élections du 6 novembre 1983 que l'ANAP réunit en son sein les électeurs des quatre tendances politiques principales, c'est à dire, le PJ, PRP, PSN et le PAN. Autrement dit le parti prétend rassembler les électeurs des partis qui ont obtenu dans lors de la dernière élection générale précédent

le coup d'Etat militaire, celle de 1977, 93,3% des suffrages exprimés.³⁷⁹

L'ANAP a trouvé un slogan très populaire pour rassembler les masses. Ce slogan est: le pilier économique et social de la société turque, c'est à dire les classes moyennes (ortadirek).

Il est rappelé que parmi tous les partis qui ont participé aux élections, seul l'ANAP a réussi à faire une analyse correcte de la société. La formule magique de "parti du pilier" part d'une constatation juste de l'état de la société turque, où la majorité de la population appartient aux classes moyennes, dans les secteurs agricoles (petits propriétaires non capitalistes) et urbains (petits cadres, employés et ouvriers qui n'ont pas entièrement relâché leurs liens avec la terre). La Turquie est un pays où les classes sociales se développent rapidement mais elles ne sont pas encore le facteur principal pour déterminer les attitudes politiques. De ce fait l'idéologie de la "classe moyenne" exerce une fascination par ce qu'elle implique de position en dehors et au dessus des classes sociales. C'est d'ailleurs un signe de l'intégration subtile faite par l'ANAP de l'idéologie Kemaliste-populiste dans une conjoncture politique particulièrement propice à ce genre de mécanisme d'intégration, où les gens sont atomisés par la destruction quasi totale des organisations de masse notamment de gauche telles que les syndicats.

Par ailleurs sur le plan strictement politique, l'ANAP a su utiliser les mass-média, surtout la télévision avec une grande subtilité. C'est, d'ailleurs T. Özal lui-même qui a suggéré d'utiliser la télévision pour un débat entre les dirigeants des partis politiques. Dans une société atomisée après trois ans d'interruption de luttes politiques, où l'électorat ne connaît pas suffisamment ni les programmes ni les cadres ni les dirigeants des partis nouveaux, l'image donnée à travers le petit écran est très critique. L'ANAP a choisi, très subtilement un ton doux et technique d'appel au peuple,

³⁷⁹ TEKEL, Şirin, *Les Facteurs de Continuité et de Discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2 mai, 1985, p. 41.

mettant l'accent surtout sur la stabilité économique qui était selon lui, la condition sine qua non de la stabilité politique. Dans un pays où le souvenir douloureux d'une quasi guerre civile n'était pas encore oublié, ce ton de profil bas notamment par rapport au ton accusatif (MDP) et combatif (HP) des autres partis a beaucoup joué surtout auprès des gens de la classe moyenne des grandes villes.

Le peuple a également choisi l'ANAP parce que les autres partis ont été fondés par les militaires. Voter pour lui est apparue comme la seule possibilité de se débarrasser des militaires. Le peuple, de plus, n'a pas eu beaucoup de choix, les autres partis ayant été dissous par le CNS.

On peut estimer d'ailleurs que le motif de stabilité politique a été le facteur le plus déterminant en ce qui concerne les élections du 25 mars 1984. En effet dans l'éventualité d'un rejet de l'ANAP, c'est à dire dans le cas où l'opposition non parlementaire aurait obtenu la majorité des voix, le recours à des élections anticipées devenait une nécessité, avec des conséquences imprévisibles, pouvant mener de nouveau au chaos politique.

Par conséquent, il semble qu'il est juste de conclure que l'électorat a fait le 6 novembre 1983 un choix très rationnel afin d'assurer la stabilité du régime.



SECTION III: REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES VOIX ENTRE LES PARTIS POLITIQUES LORS DES ELECTIONS DE 1983 ET 1984

Quand le vote est obligatoire soit les électeurs peuvent quand même dans les faits s'abstenir. En Europe, des recherches sur le comportement des électeurs montrent que les abstentionnistes sont des personnes qui ne s'intéressent plus aux élections, qui n'ont plus de relations sociales par exemple les vieux, les veufs, les jeunes, les minorités et les immigrés. Mais les recherches nous

montrent aussi que ces abstentions peuvent exprimer une protestation contre les partis politiques.

En Turquie, il n'y a pas beaucoup de recherches sur la participation des électeurs et sur leur comportement à l'occasion des élections législatives. En général la participation est forte. Les recherches qui ont été faites dans le cadre de théorie de la modernisation nous montrent qu'il y a une relation entre le taux de participation électorale et la modernisation sociale du pays: industrialisation, urbanisme, alphabétisation, utilisation des médias, syndicalisation et augmentation du produit national par personne³⁸⁰ etc...

Une recherche sur la participation des électeurs aux élections législatives de 1961 à 1969 en Turquie montre qu'il n'y a pas une relation significative entre la participation électorale et le développement socio-économique lors des élections de 1961 et 1965. Pour les élections de 1969 cette relation était inversée comme le montre la comparaison du taux de participation entre les villes et les villages. Les villes qui sont plus développées que les villages ont moins participé aux élections que les villages.³⁸¹ Dans les régions rurales la participation des électeurs aux élections législatives a pour cadre le clientélisme sous l'influence des notables et des cheikhs. Dans ces régions le vote est dirigeable. Par contre dans les villes où les citoyens votent librement il y a une diminution de la participation aux élections. Après les diverses élections libres qui ont eu lieu entre 1950 à 1969, la Turquie entre dans une période de modernisation mais aussi de diminution de participation aux élections. Par exemple en 1950 la participation est 89,3%, en 1969 de 64,3%, soit une diminution de 25 points.³⁸² Toutefois cette courbe change pendant les années 1973-1983. La participation augmente (92,3%) mais en 1983 la participation était obligatoire par la loi. Pour analyser cette augmentation on doit examiner la conjoncture politique entre les

³⁸⁰ BAYKAL, Deniz, *Sosyal Katilim bir Davranış incelemeşi*, A. Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, Ankara, 1970, p. 44.

³⁸¹ TEKEL, Şirin, *Cumhuriyet Döneminde Seçimler*, Cumhuriyet dönemi Türkiye Ansiklopedisi, İletişim Yayınları, cilt: 7, İstanbul, 1985, p. 1809.

³⁸² Ibid, p.1809.

années de 1973-1980. Durant ces années les électeurs sont politisés et votent sciemment pour ou contre un parti. De 1969 à 1973, l'augmentation est de 2,5%. En 1973 le taux de participation dans dix villes de l'est est supérieur de 34 points au taux de participation dans dix villes de l'ouest. En 1977, lors des élections législatives la participation dans une ville développée comme Istanbul diffère de la participation relevée dans une ville moins développée comme Bitlis: l'écart entre les taux de participation est de 21,7% points.

Lors des élections législatives de 1983 la situation est différente. Le vote étant obligatoire la participation était très élevée dans tout le pays et atteint 92,3%. La ville où la participation est la plus forte est Manisa avec 96,4%; la ville où la participation est la plus faible est Urfa avec 82,2%.³⁸³ L'écart entre les taux de participation se réduit par rapport aux précédentes élections. Ces taux de participation sont exceptionnellement élevés. Après 1980 les taux de participations étaient les suivants: 92,3% en 1983, 91,1% en 1984, 93,3% en 1987, 81,5% en 1989 et 83,9% en 1991.

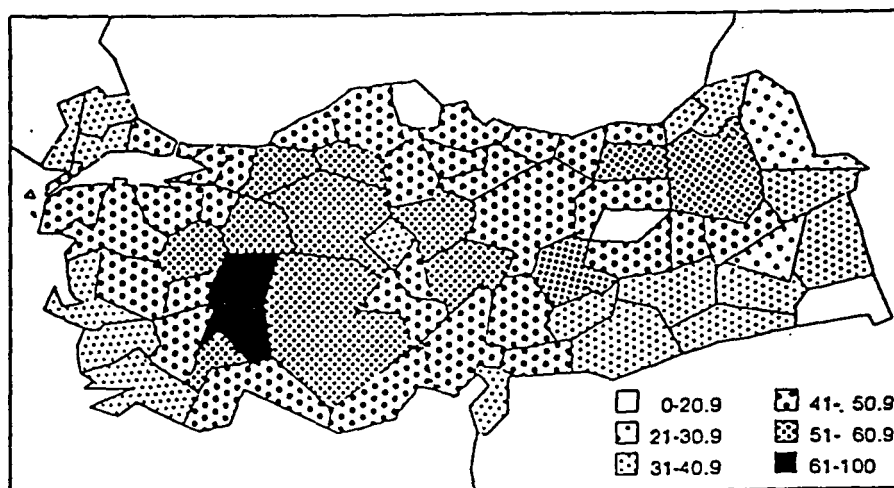
Pour comprendre l'évolution de la répartition géographique des voix entre les partis politiques, il convient de comparer les résultats des élections des 5 juin 1977, 6 novembre 1983 et 25 mars 1984

A) Le Parti de la Mère Patrie (Anavatan Partisi) et Le Parti de la Juste Voie (Dogru Yol Partisi)

La première constatation qui ressort de l'examen de la carte n°10 (élections législatives de 1983) est que l'ANAP n'a pas seulement obtenu une victoire (avec 45,1% des votes) mais que son électorat se répartit dans l'ensemble du pays de manière plus ou moins homogène.

³⁸³ Ibid, p. 1810 et Devlet Istatistik Enstitüsü, Ankara, 1992, p. 12 à 22.

carte n° 10 voix obtenues par l'ANAP en 1983



source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, cilt: 7, İletişim Yayınları, İstanbul, 1985, p. 1823.

Il obtient plus de 31% des voix dans les 2/3 des 67 provinces dans lesquelles il a participé aux élections. Dans les 46 provinces où il est ainsi vainqueur, il dépasse sa moyenne nationale. Dans quatorze provinces il obtient plus de 51% des voix. Par exemple l'ANAP obtient 31,7% à Van, 50,8% à Antalya, 44,2% à Bingöl, 27,8% à Bitlis et 45,2% à Balıkesir.³⁸⁴

L'ANAP trouve sa véritable implantation en Anatolie centrale, notamment dans les provinces regroupées autour de l'axe Ankara 51,4%, Konya 56,6% Isparta 66,2%, Afyon 61,1%, Eskişehir 51,1% Bolu 56,0%, Çorum 44,8% et Yozgat 53,4%.³⁸⁵ Bien qu'il existe certaines variations entre les provinces de l'ouest et de l'est de cette région, on peut dire que la structure socio-économique y est plus ou moins homogène. Il s'agit plutôt de provinces agricoles où prédominent les petites et moyennes propriétés terriennes et où les techniques de production ne sont pas très modernisées (sauf à Konya). Ces propriétaires terriens ont besoin de crédits pour acheter des engrais et pour irriguer. Les prêts sont accordés par une banque foncière qui appartient totalement à l'État. Or l'ANAP a

³⁸⁴ Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1992, p. 12 à 22.

³⁸⁵ Ibid, p. 12 à 22.

adopté une importante loi d'orientation agricole favorisant les investissements. C'est pourquoi les propriétaires terriens votent pour le parti au pouvoir. Les agglomérations urbaines, dont Ankara, ne sont pas des centres industriels aussi développés que les centres industriels de l'ouest de la Turquie. L'industrie n'y a fait sa percée qu'à partir des années 1970. Les entreprises y sont récentes et peu liées à l'Etat. Le syndicalisme y est très mal perçu. Après 1970, le secteur immobilier est celui qui s'est considérablement développé. Le secteur artisanal reste très important.

Sur le plan de la continuité politique, il est intéressant de noter que l'ANAP n'apparaît pas comme l'héritier direct ni de l'un ni de l'autre de deux grands partis d'avant 1980 (le PPR et le PJ). En effet les régions de force de l'ANAP sont différentes de celles du PJ en 1977, (voir les cartes n°: 5, 8 et 10). En 1977 le PJ est bien implanté à l'ouest, surtout sur la côte égéenne et les provinces de l'Egée intérieur (où l'ANAP a obtenu quelques uns de ses meilleurs résultats) zones qui constituent une région de transition vers l'Anatolie centrale où l'ANAP arrive en force.

Par conséquent il n'est pas possible de dire que l'ANAP a assumé la continuité directe du PJ et du PRP. Bien entendu dans les 45,1% des voix obtenues par l'ANAP il y a un grand nombre d'électeurs qui ont voté pour l'un et l'autre de ces deux grands partis en 1977. Il semble cependant que ce sont surtout des électeurs qui changent souvent de partis.

Une étude faite sur quelques quartiers d'Istanbul montre par exemple que l'ANAP a réussi à regagner les électeurs des quartiers de classe moyenne qui avaient glissé vers le PRP en 1977 (Zeytinburnu 35%, Gaziosmanpaşa 36% et Eyüp 40%) alors qu'ils votaient traditionnellement pour les partis de droite et qu'il a obtenu des résultats médiocres dans les quartiers de bidonvilles (gece konu) où les électeurs ont plutôt favorisé le HP en 1983.³⁸⁶

³⁸⁶ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 Novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2, mai, Paris, 1985, p. 43.

Par contre l'ANAP a réussi dans les autres circonscriptions d'Istanbul comme par exemple à Yalova 41%, à Silivri 35%, à Çatalca 39%, à Şişli 53%, à Fatih 55% et à Beşiktaş 51%.³⁸⁷ Ce taux a diminué lors des élections qui ont eu lieu après les élections de 1983. Par exemple à Yalova l'ANAP obtient 18,5% et à Fatih 31,0% des voix lors des élections législatives de 1991.

Il convient de rappeler que l'ANAP prétend réunir en son sein les électeurs des quatre grandes tendances. Donc pour trouver le noyau solide de l'ANAP il faut regarder ailleurs, notamment vers le PSN. Ce dernier n'a pas participé aux élections législatives de 1983. Son électorat s'est donc reporté sur l'ANAP. Présent lors des élections locales de 1984 il n'a obtenu que 4,4% des voix (Bingöl 13,5%, Elazığ 8,6%, Konya 8,6%, Kahramanmaraş 8,9%, Muş 9,6%, Siirt 10% et Urfa 9,8%). On peut donc penser qu'une partie de ses électeurs a continué de voter en 1984 pour l'ANAP. Pourtant dans l'ensemble la base sociale du PSN semble être assez différente de celle d'ANAP. Le PSN trouve ses électeurs dans les régions les moins développées économiquement (Siirt, Hakkari, Muş, Bingöl, Urfa etc...) où prédominent encore des relations de production pré-capitalistes (quasi-féodale), où les confréries jouent une grande rôle, où la religion compte beaucoup et où les relations de patronage sont très fortes.

Les résultats de l'élections du 25 mars 1984 montre que dans l'ensemble les pertes de l'ANAP (environ 494948) sont réparties de manière équilibrée. En effet la perte des voix s'échelonne, dans cinquante provinces. Si on fait une comparaison pour quelques villes on arrive aux résultats suivants: à l'Est du pays, dans la ville de Siirt l'ANAP obtient 34,2% des voix en 1983 et 33,7% en 1984. à l'Ouest dans la ville d'Isparta il obtient 66,2% des voix en 1983 et 43,3% en 1984. Sa progression dans dix sept provinces varie de +0,1% à Sivas et +20,9% à Hakkari. L'ANAP a augmenté ces voix en 1984 dans les villes suivantes:

³⁸⁷ TEKEL, Şirin, *Cumhuriyet Döneminde Seçimler*, Cumhuriyet dönemi Türkiye Ansiklopedisi, cilt: 7, İletişim Yayınları, İstanbul, p. 1822.

Villes	1983 %	1984 %	différence%
Antalya	50,8	52,6	1,8
Artvin	40,4	40,7	0,3
Aydin	40,2	41,7	1,5
Bitlis	27,8	29,8	2
Canakale	45,4	46,9	1,5
Edirne	37,4	37,8	0,4
Hakkari	16,1	37,0	20,9
Içel	43,4	43,9	0,5
Istanbul	45,5	48,8	3,3
Izmir	34,5	39,7	5,2
Kiriklareli	36,0	37,5	1,5
Muğla	37,5	45,5	8
Rize	40,1	41,2	1,1
Sinop	20,7	31,9	11,2
Sivas	46,4	46,5	0,1
Tunceli	16,3	20,8	4,5
Zonguldak	36,9	40,8	3,9

Source: *Institut statistique d'Etat, Ankara, 1989, P. 2 à 7 et en 1992, P. 12 à 22*

L'effet global de ce glissement est le tassement des votes de l'ANAP.

L'ANAP a subi ses plus importantes pertes (plus de 10 points), au profit du DYP dans les régions où le PJ était fort. Le DYP obtient son meilleur résultat (34,6%) dans la province d'Isparta, l'ancienne circonscription de S. Demirel où l'ANAP a subi sa perte la plus importante. Mais quoi qu'il en soit, même dans cette province où la lutte de ces deux partis a été la plus acharnée, la victoire revient à l'ANAP (43,3%) où le parti, malgré sa perte, obtient des voix dépassant sa moyenne nationale.³⁸⁸

Par contre parmi les dix sept circonscriptions où l'ANAP a progressé se trouvent la plupart des provinces où il existe une importante classe moyenne urbaine (Istanbul: plus 3,3%, Izmir: plus 5,2 et Antalya: plus 1,8%). C'est aussi le cas des provinces de l'Est où il n'a pas si bien réussi lors des élections législatives. L'ANAP a réalisé par exemple son avancée la plus spectaculaire de plus 20,9

³⁸⁸ TEKEL, Şirin, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 Novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de liaison de l'équipe de recherche sur la Turquie, n°: 2, mai, Paris, 1985, p. 44.

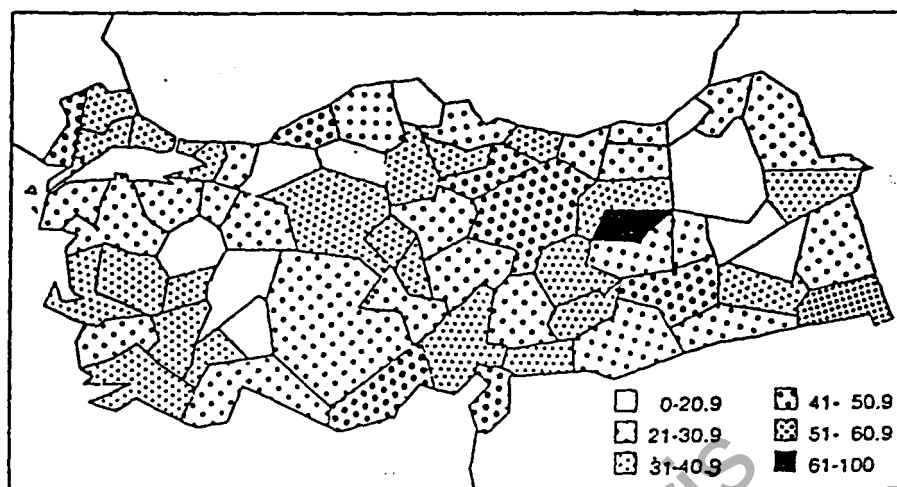
% dans la province de Hakkari, province la moins développée où il avait obtenu son plus mauvais résultat (16,1%) en novembre 1983. Lors des élections législatives du 6 novembre 1983, l'ANAP obtient dans les villes de l'axe central les résultats suivants: 44,8% à Çorum, 53,4% à Yozgat, 46,4% à Sivas, 56,8% à Kayseri et 48,7% à Kahramanmaraş.

Ce même parti, lors des élections locales du 25 mars 1984, obtient dans les villes susvisées de l'axe central: 35,2% à Çorum, 39,4% à Yozgat, 46,5 % à Sivas 38,4% à Kayseri et 38,9% Kahramanmaraş. Il perd ainsi beaucoup de voix par rapport aux élections de 1983. Les électeurs ont reporté leur suffrage sur d'autres partis, à savoir le DYP, le SHP et le RP.

B) Le Parti Populiste (Halkçi Partisi) et Le Parti Social Démocrate (Sosyal Demokrasi Partisi)

Lors des élections législatives du 6 novembre 1983, le HP (Parti Populiste) a obtenu ses meilleurs résultats dans la plupart des anciennes régions fortes du PRP, d'où l'image de parti de gauche. Or cinq mois après, à l'occasion des élections locales, le HP perd la majorité de ses voix en faveur du SODEP (Parti Social Démocrate), qui se situe globalement plus à gauche que le HP. La carte n° 11 relative aux élections du 6 novembre 1983 montre clairement que le HP a réussi moins bien que le PRP dans deux types de provinces: d'une part les grands centres industriels et d'autre part les forteresses traditionnelles telles que Kars à l'Est par exemple ou Malatya, la circonscription de E. İnönü. Les provinces où le HP a obtenu ses meilleurs résultats sont géographiquement dispersées.

carte n° 11 voix obtenues par le HP en 1983



source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, iletişim yay., vol, 7, Istanbul, 1985, P. 1823.

Alors que le SODEP a obtenu environ 2590485 de voix de plus que le HP, ses voix représentant 77% des voix de la gauche définie comme l'ensemble des électeurs du SODEP et du HP en 1984. Le SODEP n'a pourtant pas réussi à dépasser les voix du PRP. Il a obtenu moins de la moitié des votes du PRP en 1977 (voir la carte n° 5).

La régression de la gauche n'est qu'apparente car son noyau solide a mieux résisté à l'épreuve des années 1980-1983 que l'on pouvait s'y attendre. En effet si l'on tient compte de l'ensemble des votes du HP et du SODEP, la gauche a augmenté ses voix d'environ 1,7% et ainsi elle garde son traditionnel 32,2% des voix. Ce qui est encore plus intéressant, c'est que l'électorat de gauche qui s'est servi du parti officiel imposé d'en haut en 1983, a préféré à celui-ci un parti de gauche plus authentique qui n'a pas les faveurs des militaires et il a transféré sa majorité à ce parti civil, à la première occasion.

En revanche à droite, un transfert similaire ne s'est pas réalisé et le DYP (et par conséquent le PJ) a été le grand perdant de l'élection

du 25 mars 1984. (voir la carte n°12: résultats des élections locales du 25 mars 1984).

carte n° 12 villes obtenues par les partis politiques lors des élections locales du 25 mars 1984:



source: Cumhuriyet, le 1-7 Avril 1994, n° 14.

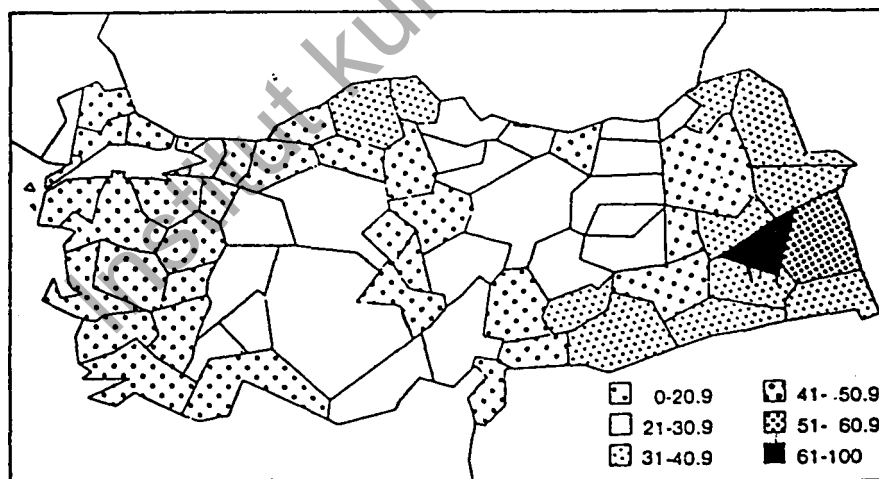
C) Le Parti du Bien-Etre (Refah Partisi) et le Parti Démocratique National (Milliyetçi Demokrasi Partisi)

Les résultats obtenus par le petit parti de droite, le Refah Partisi (RP), ne sont pas importants en soi: le parti n'obtient que les 4,4% des voix le 25 mars 1984. Il convient cependant de remarquer que ce parti a réussi à rassembler 60% des votes du PSN sur le plan national (8,6% en 1977) dont il se réclame être l'héritier politique. De ce point de vue, ce parti islamiste dont l'idéologie a pour base la religion islamique-sunnite est le seul parti, non parlementaire, d'après 1980 à résister à la force d'attraction exercée par l'ANAP sur l'ensemble de l'électorat.

Le PSN n'a pas une audience homogène et il obtient dans certaines provinces de l'est entre 1/5 ème et 1/4 ème des suffrages exprimés. Le Refah Partisi a d'ailleurs réussi à obtenir ses meilleurs résultats dans ces même provinces. Cependant le pouvoir du RP à mobiliser les anciens électeurs du PSN est relativement limité dans les régions de force de ce parti. Ainsi le parti a réalisé son meilleur résultat à Agri: 8,1%, à Çorum: 6,5% à Elazig: 8,6%, à Kahramanmaraş: 8,9%, à Urfa: 9,8% et à Bingöl: 13,5% où le PSN avait rassemblé 25,4% des votes en 1977. Il n'a pu obtenir que 5,7% des voix à Bitlis où le PSN en avait obtenu 27,3% (Voir la carte n° 9).

Aux élections du 6 novembre 1983 c'est le MDP (Parti Démocratique National) qui obtient quelques uns de ses meilleurs résultats dans ces régions de l'est: à Van 44,4%, à Siirt 36,3%, à Muş 35,4%, à Mardin 33,6%, à Kars 33,5% et à Bitlis 65,5% (Voir la carte n°13).

carte n° 13 voix obtenues par le MDP en 1983



source: *Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi, iletisim yay., vol, 7, Istanbul, P. 1824.*

Dans ces régions le clientélisme est maintenu par les notables qui votent pour un parti pro militaire. Les notables veulent montrer à l'armée qu'ils sont avec elle afin que les militaires, qui accusent

ces régions de soutenir les terroristes, les laissent tranquilles. L'armée a en effet tendance dans ces régions à faire pression sur les notables. Mais dès que les civils ont pris vraiment le pouvoir la situation de ces régions change considérablement et le MDP perd beaucoup de voix lors des élections du 25 mars 1984 (voir la carte n° 12). Par exemple il obtient 20,3% des voix à Van; 17,8% à Siirt; 5% à Muş; 16,2% à Mardin; 16,9% à Kars et 26,4% à Bitlis.³⁸⁹ Les votes se sont reportés au profit du RP, du DYP et de l'ANAP. Les députés MDP ont quitté ce parti pour rejoindre soit l'ANAP soit le DYP. Le MDP n'a donc pas participé aux élections qui ont eu lieu après celles de 1984 et a disparu de la scène politique.

Institut kurde de Paris

³⁸⁹ Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1989, p. 2 à 7.

CHAPITRE III

VERS PLUS DE LIBERALISME ECONOMIQUE ET POLITIQUE

Le gouvernement qui est arrivé au pouvoir en décembre 1983 se trouve confronté à deux tâches urgentes. A court terme, il importe d'intensifier les efforts de stabilisation afin de redresser la balance des paiements et de ralentir l'inflation. A moyen terme, une croissance durable exige des ajustements structurels et des changements au niveau des institutions, de la politique économique et des attitudes des agents économiques. Certes, il s'agit là de facteurs sur lesquels les autorités turques peuvent agir, mais dans le passé, celles-ci n'ont pas pu s'attaquer à ces problèmes avec une rapidité et une efficacité suffisantes en raison de l'absence de consensus social et de mandat politique précis, le parlement étant lui-même fort divisé.

"La politique économique menée par le gouvernement est très différente de celle que l'on a connue jusqu'à 1983. L'objectif des autorités est désormais, en effet, de réduire les interventions directes à tous les niveaux d'administration et de lutter contre une attitude par trop isolationniste qui a fait obstacle à la concurrence et à une intégration plus poussée au sein de l'économie mondiale. Certains éléments de cette nouvelle politique économique à moyen terme étaient déjà présents dans le programme économique du 24 janvier 1980, mais n'avaient pas pu être menés à leur conclusion logique".³⁹⁰

Le commerce extérieur et les opérations en devises ont été libéralisés dans une très large mesure. En principe toutes les

³⁹⁰ Turquie: *Constantes et évolutions politiques*, Problèmes politiques et sociaux, n° 509, Paris, 1985, p. 32.

marchandises (hormis les armes, les médicaments et certains produits agricoles, dont les importations demeurent soumises à quelques restrictions) peuvent être importées librement. Certains biens de consommation durables, considérés comme des articles de luxe, sont assujettis à un droit supplémentaire spécial, dont l'objet est d'assurer une protection temporaire et limitée aux industries nationales récemment créées.

Les opérations en devises ont été considérablement libéralisées. Les voyageurs peuvent acheter des devises ou des chèques de voyage jusqu'à concurrence de 1000 dollars par voyage, sans formalité. En outre, ils peuvent emporter à l'étranger l'équivalent de 2000 dollars en devises. Les résidents peuvent investir à l'étranger jusqu'à 2 millions de dollars (et même plus, avec l'autorisation du Conseil des Ministres). Si elles y sont officiellement autorisées, les banques et les entreprises peuvent réaliser toutes sortes d'opérations en devises (notamment octroyer et contracter des prêts en devises). Les étrangers peuvent investir librement dans l'immobilier et les non-résidents, comme les résidents, peuvent ouvrir des comptes en devises ou détenir des devises.

Le gouvernement a déclaré qu'il avait la ferme intention de ne plus accorder de subventions ni de lancer d'opérations de sauvetage en faveur des entreprises et des banques en difficulté.

Dès que T. Özal est arrivé au pouvoir, il a tenté de s'attaquer aux problèmes persistants de l'augmentation des subventions et des transferts aux entreprises d'Etat. Les prix du pétrole et de l'électricité ont été relevés et la subvention sur les engrais a été considérablement réduite. Même si toutes les entreprises d'Etat ne fonctionnent pas à perte, la plupart d'entre elles souffrent encore d'une faible productivité et d'une mauvaise gestion en dépit des réformes introduites et des modifications apportées en 1983 à leur statut juridique. Le gouvernement a donc modifié les attributions des divers ministères en ce qui concerne la supervision générale des entreprises d'Etat, afin de préparer le terrain pour des réformes administratives au niveau des entreprises elles-mêmes.

La décision d'intensifier les efforts visant à améliorer les résultats économiques de ces entreprises s'inscrit dans la même perspective que l'annonce, par le gouvernement, de son intention de placer auprès du publique des actions d'un certain nombre d'entreprises d'Etat ainsi que des titres, ouvrant droit à dividendes, des organismes exploitant les ponts (création de "certificats d'intéressement" aux péages du pont sur le Bosphore) et les routes à péage.

Les autorités ont également décidé de procéder à la réduction, considérée comme nécessaire depuis longtemps, de toute une série d'impôts. Ainsi, l'impôt sur les opérations bancaires et les assurances, qui faisait obstacle au développement du marché interbancaire, a été ramené de 15% à 3%, et l'impôt à la source sur les intérêts perçus est passé de 20 à 10%. De même, les droits frappant les importations essentielles ont été réduits, les taux de l'impôt sur le revenu et sur les sociétés ont été abaissés.³⁹¹

Ces nouvelles mesures économiques ont suscité une vague de mécontentement non seulement parmi les salariés et les petits producteurs et commerçants, mais également dans le monde des affaires.

Au cours de l'Assemblée générale de l'Association des industriels et hommes d'affaires turcs (Türkiye sanayi ve iş adamlari derneği), le 20 janvier 1984, deux fractions du grand capital se sont heurtées de front: ceux qui ont acquis leur pouvoir économique grâce à la politique de substitution des importations et, d'autre part, ceux qui se sont enrichis les quatre années précédentes grâce à la politique d'encouragement des exportations. Alors que les premiers se sont contentés de commercialiser leurs produits à l'intérieur des frontières uniquement, la seconde génération d'hommes d'affaires turcs a réussi une percée, en particulier en direction des pays du moyen-orient.

Le gouvernement Özal, en accordant le privilège du commerce avec les pays socialistes à 13 firmes dont les exportations ont atteint 50 millions dollars en 1982, a ainsi ouvertement pris partie en

³⁹¹ Ibid, p. 33.

faveur de la nouvelle génération d'hommes d'affaires. La première génération d'hommes d'affaires turcs a alors accusé le gouvernement de servir la cause des nouveaux monopoles. Le porte-parole du gouvernement a réagi en leur rappelant que pendant vingt ans la première génération d'hommes d'affaires avait pu exploiter à sa guise le marché intérieur grâce à la politique de substitution des importations, et que le tour était maintenant venu de ceux qui s'efforcent de tirer profit des marchés extérieurs à la faveur de la nouvelle stratégie économique.³⁹²

SECTION I: LES TENSIONS AU SEIN DU GOUVERNEMENT ÖZAL

Les divisions qui sont apparues au sein du gouvernement concerne le domaine économique à propos duquel s'opposent adversaires et partisans d'une politique monétariste. Elles concernent également les orientations politiques fondamentales du parti qui a du mal à délimiter le rôle des islamistes. Ses divisions ont favorisé la naissance de nombreux scandales politiques prenant la forme de limogeage ou mettant à jour la corruption des ministres. Ce climat politique a ternir l'image de l'ANAP. De même, la crise économique a suscité un mécontentement profond dans la population, l'ANAP perdant par ailleurs le soutien des milieux d'affaires.

Pour de nombreux observateurs, la crise qui a éclaté a eu pour effet de diviser gravement l'ANAP de T. Özal. Le parti au pouvoir qui est parvenu à gagner les élections de novembre 1983, en affirmant rassembler de manière unitaire les quatres principales tendances de la vie politique antérieures au coup d'Etat de 1980, s'est vu de plus en plus déchiré entre les extrémistes de droite de l'ancien

³⁹² Bulletin Info—Türk, février, Bruxelles, 1984, p. 3.

Parti de l'Action Nationale (PAN) et les intégristes religieux du parti dissous du Salut National (PSN).

C'est un des éléments indéniables qui ont provoqué une situation de crise au sein de l'ANAP.

Mais la raison principale de cet affrontement réside dans le fait que, malgré les discours triomphalistes d'Özal, au cours des dix mois qui ont suivi les élections législatives, la situation socio-économique du pays n'a fait que se détériorer. Alors que les économistes d'Özal attendaient des secours du FMI (fonds monétaire international) pour enrayer la dégradation de la situation et ce, au prix de nouvelles concessions, l'opposition des masses laborieuses à la politique monétariste a trouvé également un écho dans les couches privilégiées de la société, y compris parmi les industriels.

A) Une politique économique entraînant un fort mécontentement populaire et la perte de confiance des milieux d'affaires

Ci dessous nous essayerons de résumer la situation socio-économique critique de la Turquie.

Tout d'abord, le produit national brut. Au cours de toute l'année 1980, l'économie turque n'a cessé de stagner. Avant le coup d'Etat, l'évolution réelle du PNB (Produit National Brut) était de moins 1,1%. Redevenue positive en 1981 (plus 4,3%), la croissance du PNB se confirme en 1982 et 1983, passant respectivement à 4,4 et 3,2%. Pour 1984 le taux de croissance est de 5,7%.³⁹³ Cependant, compte tenu du taux de croissance annuel de la population environ 2,64%, le taux de croissance du PNB est loin d'assurer un développement satisfaisant du pays. En outre, la dépréciation de la livre turque par rapport aux monnaies étrangères, en particulier le dollar, a un effet négatif sur le revenu national par habitant:

³⁹³ Bulletin Info—Türk, octobre, Bruxelles, 1984, p. 3.

année	revenu par habitant en dollars
1980	1544
1982	1370
1983	1070
1984	950

source: cumhurriyet, 6 janvier 1985

Une enquête intéressante parue dans le quotidien turc Tercüman du 13 juillet 1984 fournit des chiffres qui indiquent une forte baisse de la part des salaires dans le revenu national pour la période 1979-1984.

Lorsqu'en décembre 1984 Turgut Özal présente au parlement récemment élu son gouvernement, il prétend que la principale caractéristique du programme gouvernemental est sa lutte contre l'inflation, le but étant d'en ramener le taux annuel de 40% en 1983 à 10%, et ce sur une période de 5 ans. Quand Özal a fait ce programme, il a compté sur les économistes américains pour ramener l'inflation à 10%. Mais ce programme n'a jamais convenu à la Turquie.

Au bout des dix premiers mois de gouvernement on constate que, contrairement aux autres pays européens où l'inflation n'a cessé de baisser, la Turquie connaît une nouvelle poussée plus forte que prévu et tous les efforts déployés pour combattre l'inflation s'avèrent infructueux.

L'institut de la statistique de l'Etat annonce le 19 septembre 1984 qu'au cours des 12 mois précédents (jusque fin août) les prix de gros ont augmenté de 56,9%. Le taux d'inflation annuel atteint 48,9% vers fin 1984.

Malgré le fait que depuis le début de l'année 1984 les négociations collectives sont à nouveau autorisées, les hausses de salaires consenties sont de loin insuffisantes pour rattraper la hausse des prix. Selon le quotidien Milliyet du 7 septembre 1984, les salaires nominaux ont augmenté de 12 fois au cours des 10 dernières années, mais sur toute cette période les salaires réels ont chuté de 49% par rapport à la hausse des prix.

Une autre indication de l'appauvrissement de la population laborieuse est fournie par le Tercüman du 30 juillet 1984. Ce journal de droite précise que, compte tenu d'un salaire journalier moyen de 567 livres turques (environ 1,40 dollar), un travailleur turc est obligé de travailler 16 heures pour s'acheter un kg de viande, alors que son collègue allemand peut s'acheter la même quantité en travaillant une heure.

Pour se faire une idée plus précise du niveau de pauvreté en Turquie, il suffit d'examiner les chiffres comparatifs contenus dans les statistiques de l'OCDE, concernant le niveau de vie dans différents pays:

pays	USA	Suède	Grèce	Turquie
revenu national par habitant(en \$)	13000	12000	6000	990
téléphones pour 1000 habitants	760	856	317	53
TV pour 1000 habitants	631	387	160	110
Automobiles pour 1000 habitants	526	345	79	14
Degré de scolarisation	100	86	81	37
mortalité infantile(pour1000 naissances)	11,2	6,8	15,6	131

source: Tercuman du 15 juin 1984

C'est dans ces circonstances que la première grève légale depuis le coup d'Etat militaire est déclenchée le 12 octobre 1984 dans les chantiers navals de Desan et de Yidirim à Tuzla (Istanbul).³⁹⁴

L'existence de cette grève ne doit pas laisser supposer que les salariés turcs ont fréquemment recours à ce moyen d'action. D'ailleurs les grévistes des chantiers navals étaient minoritaires et n'ont pas obtenu ce qu'ils revendiquaient.

Compte tenu du nouveau droit du travail qui rend la grève quasiment impossible dans les grandes entreprises, cette première grève n'a qu'une signification symbolique pour la classe ouvrière et permet plutôt au régime turc, soumis aux pressions constantes du mouvement syndical international, de sauver la face.

³⁹⁴ Ibid, p. 4.

Presque un an après la victoire électorale de l'ANAP, les milieux d'affaires représentant le grand capital et constituant le principal soutien de la politique économique d'Özal, ont lancé une campagne de critiques à l'adresse de ce dernier.

Prenant la parole lors d'une réunion dans la ville de Giresun, le 29 septembre 1984, Mehmet Yazar le président de l'Union des Chambres de Commerce et des Bourses de Turquie et figure de proue de l'entreprise privée, déclare que "le gouvernement n'a pas réussi à vaincre l'inflation par sa politique de l'argent cher. Il faudrait maintenant mettre l'accent sur l'augmentation de l'offre et la relance de la production afin de stopper l'inflation".³⁹⁵ Un autre homme d'affaires en vue commentant les entrevues qu'il a eues avec le Premier Ministre précise que le gouvernement n'a nullement l'intention de modifier sa politique et "qu'en dépit de tous nos avertissements le gouvernement est résolu à suivre une voie dangereuse. Le temps est fini. Nous avons fait preuve d'un maximum de modération et de patience. Nous avons laissé à l'administration Özal amplement le temps de réaliser ses promesses en matière économique, à présent nous allons commencer à critiquer la politique gouvernementale".³⁹⁶

Alors que le soutien des milieux économiques fait défaut à Özal, une série d'affaires politiques au sein de son gouvernement ternit l'image de ce dernier.

B) Les scandales politiques

Le 26 octobre 1984 le Ministre des Finances Arikan est démis de ses fonctions par le président Kenan Evren. Aux termes de la constitution, le Président de la République a en effet le pouvoir de mettre fin en cas de nécessité aux fonctions des ministres sur proposition du chef du gouvernement.

³⁹⁵ Ibid, p. 4.

³⁹⁶ Ibid, p. 5.

Les premiers signes de cette opération ont été observés, deux semaines plutôt au cours de la présentation du budget de 1985 au Parlement. Contrairement à la tradition, le budget de la République a été présenté par le vice-premier Ministre Kaya Erdem, alors que cette tâche incombe toujours au Ministre des Finances.

Arikan a été limogé par le Président de la République Kenan Evren pour avoir dénoncé les sévices subis par de hauts responsables du Ministère des Finances arrêtés en septembre 1984, dans le cadre du "scandale des douanes". Arikan a en effet déclaré le 24 octobre 1984 au parlement que "certaines forces dominantes" violaient les principes de l'Etat de droit. Il a accusé le gouverneur d'Edirne, (une ville de l'ouest de la Turquie), le directeur général de la police et le Ministre de l'Intérieur d'infraction à la loi lors de leur enquête sur ces fonctionnaires. Faisant état de cas de torture devant le Parlement, il a dit que les proches des responsables appréhendés s'étaient plaints de l'attitude de la police. Il a ajouté avoir recueilli leurs griefs sur une bande magnétique qu'il entendait faire entendre aux députés.³⁹⁷

Evren a démis Arikan en plein accord avec Özal. Özal y a trouvé un intérêt car Arikan était pro-islamiste et contre sa politique économique.

Pour montrer leur réprobation face au scandale soulevé par Arikan, le tandem Evren-Özal a également contraint le Ministre de l'Intérieur, Ali Tanriyar, à démissionner. Le Ministre de l'Intérieur est pourtant le beau-frère du chef du gouvernement, considéré comme un de ses fidèles inconditionnels. Cette démission montre que les rapports de force entre Özal et Evren étaient favorables à ce dernier.

Alors que l'opinion internationale s'élève contre l'exécution de jeunes démocrates turcs et qu'Amnesty International confirme dans son rapport annuel la continuation de la pratique de la torture en Turquie, les révélations d'Arikan au Parlement ont fait l'effet d'une bombe dans les milieux politiques du pays. Ceux qui cherchaient une occasion pour pouvoir liquider cet adversaire de la politique monétariste n'ont pas tardé à lui donner le coup de grâce. Son

³⁹⁷ Ibid, p. 1.

départ a eu pour effet de laisser le champ libre aux économistes d'Özal venus des USA.

La démission de Mustafa Özdaglar, Ministre d'Etat, a été annoncée pour "raisons de santé" le 6 janvier 1985. Le Premier Ministre, T. Özal a indiqué que le démissionnaire était déféré en justice en raison d'une plainte déposée contre lui pour corruption. Cette affaire a provoqué une certaine agitation dans les milieux politiques, et quarante et un députés de l'ANAP, ont demandé la création d'une commission d'enquête parlementaire chargée de décider dans les trois mois si l'ancien ministre était passible ou non de la Haute Cour. Elle a commencé ses travaux le 15 janvier 1985.³⁹⁸ M. Özdaglar jadis très proche du Premier Ministre, a rejeté les accusations pesant contre lui en se disant victime d'un complot. Il a été accusé d'avoir touché 25 millions de livres turques (environ 500000 francs) du PDG d'une compagnie de transports maritimes, en échange de l'attribution d'importants contrats. Ces accusations ne reposaient cependant, selon la presse turque, sur aucune preuve tangible autre qu'une bande magnétique, de qualité médiocre, remise à un conseiller de T. Özal par le PDG de la compagnie maritime en question et sur laquelle était enregistrée une conversation entre ce dernier et un prétendu intermédiaire chargé de conclure le marché. La justice a fait la lumière. Mais cette affaire a porté un coup au gouvernement d'Özal, qui avait déjà dû être remanié en octobre 1984 après que le Ministre des Finances et des Douanes a dénoncé publiquement les tortures dont étaient victimes certains fonctionnaires inculpés dans une affaire de trafic et de corruption et mis en cause le Ministre de la Justice. Les deux hommes ont quitté le gouvernement.

Cette deuxième affaire (Mustafa Özdaglar) a déclenché une vague de rumeurs et de dénonciations visant d'autres membres du gouvernement, dont l'ancien Ministre de l'Energie, M. Büyükaş, accusé lui aussi d'avoir favorisé une firme privée dans

³⁹⁸ Cumhuriyet, 6 janvier, 1985.

l'importation du charbon. L'opposition parlementaire s'est emparé de l'affaire. Le Parti Populiste (HP) a par exemple déclaré pouvoir apporter les preuves que M. Oksay, Ministre d'Etat, a fait des dons de l'ANAP alors qu'il dirigeait une entreprise privée. Le PDN a également menacé de sortir des dossiers de corruption. Quant à E. İnönü, chef du SODEP, il a demandé la démission du gouvernement "afin que l'enquête parlementaire puisse être correctement menée".³⁹⁹

Le Doğru Yol Partisi (DYP), qui comme le SODEP n'a pas été autorisé à se présenter aux élections de novembre 1983, a estimé que le moment est venu de corriger cette anomalie et a réclamé des élections anticipées.⁴⁰⁰

Les critiques contre T. Özal ont émané également de ses amis politiques et collaborateurs. Les députés de la majorité et même des membres du cabinet ont applaudi le jeune ministre démissionnaire Özdağlar. Les frictions se sont poursuivies au sein du parti gouvernemental et certains membres de l'entourage du Premier Ministre en ont fait probablement les frais. Il semble cependant exagéré de présenter l'affaire Özdağlar comme un règlement de comptes entre nationalistes et pro-islamistes au sein du parti. Certes les nationalistes ont assisté avec satisfaction à la mise à l'écart d'une personnalité pro-islamiste, mais on s'accorde à penser qu'ils n'ont pas déclenché l'affaire.

Quant à l'opinion, elle est habituée depuis des siècles aux pratiques de corruption à tous les échelons de l'administration et estime que les éliminer n'est pas si simple. Il reste que l'enrichissement de certains à une vitesse fulgurante nourrit le sentiment d'injustice dans une population en butte à des difficultés économiques quotidiennes. L'irrésistible ascension de certaines compagnies de transport maritime qui profitent de mesures d'encouragement étatique permet, par exemple, à quelques particuliers ayant des relations privilégiées à haut niveau de

³⁹⁹ Le Monde, 19 janvier, 1985.

⁴⁰⁰ Milliyet, 6 janvier, 1985.

s'enrichir ostensiblement aux dépens des contribuables.⁴⁰¹ La lutte contre la corruption ne peut progresser qu'à petits pas, en dépit de l'esprit que le pouvoir militaire entend insuffler au nouveau régime civil.

Avant les élections de novembre 1983, le Président de la République, le général Evren, a lui-même reconnu que son administration n'avait pas réussi à extirper ce fléau national.⁴⁰²

Bien que sur certains sujets on ne puisse faire état d'une concordance de vues parfaite entre le gouvernement et le général Evren, il est apparu néanmoins qu'Özal pouvait être assuré de la confiance du Président de la République. C'est la raison pour laquelle il est resté au pouvoir et n'a pas démissionné.

C) Les courants idéologiques au sein de l'ANAP

Les difficultés rencontrées par le gouvernement Özal ont ravivé les tensions au sein de l'ANAP. Ce manque de cohésion s'est manifesté lors du premier congrès national du parti qui a tenu ses assises les 13 et 14 avril 1985. Turgut Özal a d'abord été réélu président du parti avec 90% des voix, au terme d'un scrutin où il était le seul candidat. L'adoption par les délégués de la liste des quarante membres et dix-huit suppléants du comité central de décision de l'exécutif,⁴⁰³ a révélé les dissensions au sein du parti. Opérant un savant dosage entre divers courants aspirant à prendre le contrôle du parti, la liste qu'a établie personnellement le Premier Ministre Özal donne une prépondérance au courant libéral-modéré sur les pro-islamistes et les nationalistes. Les libéraux, laïcs et pro-occidentaux sont, pour la plupart, des anciens du Parti de la Justice de S. Demirel.

Le courant nationaliste s'estimant alors insuffisamment représenté a proposé sa propre liste. Mais celle-ci a échoué. En effet au terme du processus de désignation des membres du comité central, celui-

401 Le Monde, 19 janvier, 1985.

402 Ibid.

403 Cumhuriyet, 15 avril, 1985.

ci se compose de vingt-huit libéraux, huit pro-islamistes et quatre nationalistes.

Pour déstabiliser le gouvernement Özal, les nationalistes ont préparé un attentat contre le Premier Ministre lors du deuxième congrès (18 juin 1988) annuel de l'ANAP. Turgut Özal, a échappé à cette tentative d'assassinat. Légèrement touché à la main par une balle, T. Özal a repris, sous les ovations, son discours quelques minutes après, remerciant Dieu, qui "seul, peut reprendre la vie à qui il l'a donnée".⁴⁰⁴ T. Özal a été réélu président de son parti à l'unanimité.

C'est Bedrettin Dalan*, le très populaire maire d'Istanbul, qui a relancé la crise latente existant au sein du parti depuis sa formation en 1983. Après une réunion avec des ministres réputés libéraux, il a fait savoir à Özal son opposition à la nomination à des postes ministériels, ou au maintien à la direction du parti, des chefs de file du courant religieux. Il s'agit, en particulier, de l'ancien maire de Konya, Mehmet Keçeçiler, responsable de l'organisation du parti, homme de confiance de Özal et candidat malheureux aux élections partielles de 28 septembre 1986.

Les raisonnements des libéraux sont simples: l'ANAP est en perte de vitesse parce que son image de parti moderne est entachée par la présence dans sa direction d'hommes restés fidèles au courant intégriste. Il n'a rien à gagner à leur maintien en fonctions puisque les élections ont montré que les voix intégristes qui s'étaient portées sur l'ANAP en 1983, à défaut d'une autre expression possible, sont retournées le 25 mars 1984 et le 28 septembre 1986 au parti du la Bien-être, légalisé.

L'argument peut se révéler dangereux pour le parti de Özal: en demandant ainsi l'élimination de l'un des courants de l'ANAP, il renforce la position de Halil Cindoruk, Président du Parti de la Juste Voie, soutenu par l'ancien Premier Ministre Süleyman Demirel, vainqueur des mêmes élections partielles. Cindoruk, qui

⁴⁰⁴ Journal de l'année, ed: Larousse, Paris, 1987—1988, P. 68. Voir aussi: Le Monde du 21 juin 1988 et Cumhuriyet du 19 juin 1988.

* Bedrettin Dalan quitte l'ANAP en 1989 et fonde le Parti Central Démocratique qui fusionne avec le DYP lors des élections législatives du 20 octobre 1991.

conteste la légitimité du pouvoir, a invité les députés de l'ANAP proches du Parti de la Justice à regagner leur ancienne maison, et a menacé de provoquer, par une démission collective, de nouvelles élections partielles au cas où T. Özal tenterait d'empêcher ces changements d'étiquette.

L'échec lors du premier vote d'une proposition de loi finalement adoptée, loi visant à satisfaire les barons de l'ANAP par l'augmentation du nombre des ministres d'Etat, ainsi que l'appui de nombreux députés à la demande de suppression des interdictions politiques frappant en particulier Demirel ont montré que les appels des vainqueurs des élections de 1986 ont trouvé écho auprès de députés désemparés par l'impopularité croissante de T. Özal.

SECTION II: LES ELECTIONS LEGISLATIVES PARTIELLES DU 28 SEPTEMBRE 1986

Les élections partielles du 28 septembre 1986 ont constitué la deuxième consultation législative depuis le coup d'Etat de 1980. Elles se sont soldées par un grave revers pour T. Özal, Premier Ministre et son parti l'ANAP. T. Özal a reconnu à la télévision être déçu par ses 32% de voix et les six sièges obtenus et aussi par la défaite de deux de ses plus proches conseillers.

Après l'échec aux élections législatives partielles du 28 septembre 1986, les membres du gouvernement ont présenté leur démission au Premier Ministre, T. Özal. Cette démission collective, ainsi que celle des membres de l'organisme dirigeant du parti au pouvoir, le Parti de la Mère Patrie est destinée à permettre à T. Özal de procéder sans pressions partisans à ce qu'il a qualifié de léger remaniement. Elle n'en constitue pas moins une nouvelle étape dans la crise que connaît l'ANAP depuis son échec.⁴⁰⁵

⁴⁰⁵ Le Monde, 17 octobre, 1986.

Les résultats des élections partielles du 28 septembre 1986 sont les suivants:

partis	votes	%	sièges
Anavatan partisi	802951	32,1	6
Dogru Yol partisi	588654	23,5	4
Sosyal Halkçi partisi	565951	22,6	1
Demokratik Sol partisi	211926	8,5	—
Refah partisi	138691	5,5	—
Milliyetçi Çalışma partisi	55346	2,3	—
Autres partis	137216	5,5	—
total	2500737	100,0	11

Source: Bulletin info—türk, Bruxelles, septembre 1986, P. 2

Les pertes par rapport aux 41,5% des voix obtenus en 1984 s'expliquent par un report sur les partis alors interdits.

Le DYP (Parti de la Juste Voie) a réalisé une percée spectaculaire lors de ces élections. Ce parti est soutenu par S. Demirel, Premier Ministre lors du coup d'Etat de 1980 et ancien président du Parti de la Justice dissous. Il est interdit d'activités politiques en vertu de l'article 4 provisoire de la Constitution de 1982. Cette mise à l'écart n'est pas pleinement efficace puisqu'il conserve un soutien populaire. Les foules nombreuses l'ont en effet accueilli aux cris de "sauve-nous, papa". C'est pourquoi le DYP réclame des amendements constitutionnels visant à restaurer les droits des anciens politiciens et à supprimer l'immunité dont jouissent les collaborateurs civils du régime militaire de 1980 à 1983.⁴⁰⁶

Le DYP mais aussi le RP héritier du parti islamiste (PSN) qui atteint 5,5% des voix ont profité du report des voix.

Sur le plan économique, la politique ultralibérale de T. Özal, inspirée des recettes du FMI, a contribué au revers subi par l'ANAP.

⁴⁰⁶ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, septembre, 1986, p. 1.

Pour l'année 1986 l'inflation est restée supérieure à 30% et le taux de chômage à 20%. Le pays souffre en outre d'une stagnation des exportations alors que les importations ne cessent d'augmenter. Enfin le service de la dette extérieure (près de 27 milliards de dollars) représente 34% des exportations.

Malgré le grave revers pour son parti Özal a affirmé que l'ANAP "gagnerait les élections de 1987".⁴⁰⁷ La bonne gestion des élus locaux membres de l'ANAP et la peur d'un retour en arrière ont assuré, en effet, une majorité confortable à ce parti à Ankara et à Istanbul, les deux villes les plus touchées par la violence politique avant le coup d'Etat de 1980. Pour cela, malgré la percée imprévue du DYP, l'ANAP reste une des deux grandes formations de droite et pour la première fois dans l'histoire moderne de Turquie, l'électorat de droite traditionnel a dû faire un choix entre deux partis qui ont les mêmes tendances politiques.

Avec ces élections de 1986, la droite traditionnelle turque est divisée en deux formations principales: le DYP de l'ancien Premier Ministre Demirel (23,5% des voix) d'une part, et d'autre part l'ANAP du Premier Ministre actuel Özal (32,1% des voix). Les autres partis de droite représentatifs sont: le Parti du Bien Etre, islamiste et le Milliyetçi Çalışma Partisi (MÇP), héritier du parti néo-fasciste dissous, qui ont obtenu respectivement 5,5% et 2,3% des voix. Ces résultats montrent que le parti néo-fasciste n'a pas encore récupéré toutes les voix des loups gris, dont une partie vote toujours pour l'ANAP. Au contraire, le Parti islamiste (PB) s'approche des scores de son prédécesseur.

Douze partis politiques ont été autorisés à participer à ces élections partielles. Cependant les partis politiques se réclamant du socialisme et du communisme ainsi que ceux soutenant le mouvement kurde étaient interdits.

Ce qui est plus significatif dans ces élections partielles c'est que le mécontentement des masses n'a pas servi la gauche.

Özal a réalisé un beau score dans des régions industrielles, et Demirel dans les régions rurales. Après 1980, Özal a poursuivi la

⁴⁰⁷ Ibid, p. 2.

politique économique engagée par Demirel le 24 janvier 1980 (économie de marché). Demirel, lors des élections, a défendu à la fois l'économie de marché, la démocratie et les droits de l'homme. Il a reconnu la réalité kurde. Il s'est ainsi attiré la sympathie de personnes qui voulaient plus de liberté mais qui ne voulaient pas remettre en cause la politique économique en vigueur en votant pour des partis de gauche. En effet la politique économique des partis de gauche n'était pas très claire pour le peuple. Ces partis ne savent pas s'exprimer dans un langage accessible à tous. Par contre le DYP parle un langage très proche du peuple. Les partis de gauche dans leurs discours font référence aux grands principes démocratiques d'une manière très doctrinale.

Ainsi, le mouvement social-démocrate divisé entre le Sosyal Halkçi Partisi (SHP) de Erdal İnönü et le Demokratik Sol Partisi (DSP), soutenu par l'ancien Premier Ministre Bülent Ecevit, n'est pas parvenu à augmenter le pourcentage des voix de gauche par rapport aux élections de 1983 et 1984. Le principal parti social-démocrate, le SHP, avec 22% des voix seulement est devenu le second parti d'opposition derrière le DYP. Il n'a obtenu qu'un siège, celui de son leader İnönü, à Izmir. Quant au parti de la Gauche Démocratique fondé en 1985 par Madame Ruhşan Ecevit, avec 8,5% des voix, il n'a pas atteint la barre légale de représentativité nationale de 10%.

Tous les sondages d'opinion pré-électorales donnaient un score de 30% pour le SHP et seulement 8% pour le DSP soutenu par Ecevit. Les observateurs estimaient qu'une union ou une coalition électorale entre les deux partis socio-démocrates pouvait élever leur voix à plus de 40%. Pourtant, l'ancien leader social-démocrate Ecevit, refusant toute idée de l'unité des forces, a déclenché une campagne électorale furieuse visant principalement le SHP. Dans chacun de ses discours électoraux, il a affirmé que le SHP avait été infiltré par les communistes et les révolutionnaires et a suggéré aux électeurs sociaux-démocrates qu'un tel parti devait être mis en déroute à n'importe quel prix. Ce qui est décevant pour le SHP c'est qu'il n'a pas pu obtenir le score de 30% annoncé par les sondages d'opinion. Il apparaît qu'une partie des électeurs potentiels du SHP

ont été dissuadés par les dénonciations d'Ecevit de voter pour ce parti. Toutefois, ils n'ont pas voté pour le DSP mais ont apporté leur soutien au DYP.

L'échec du DSP a plusieurs causes: - l'absence d'union avec le SHP. - la modification de son idéologie. Avant 1980 il était au centre gauche. Après le coup d'Etat il prône l'unité nationale et nie l'existence du peuple kurde. - la faiblesse des structures internes du DSP. L'ancienne équipe du PRP a fondé le PPSD (SHP) alors qu'il était interdit à Ecevit de participer à la vie politique. Ecevit n'a pas soutenu le PPSD. - Par l'intermédiaire de sa femme il a préféré se retrouver à la tête d'une nouvelle équipe. Celle-ci manquait d'expérience et ses candidats étaient peu connus des électeurs.- Dans certaines villes le DSP n'a même pas été représenté.

On peut cependant considérer, que contrairement à ce qui est affirmé par certains journaux (Cumhuriyet, Milliyet, Hürriyet etc...), le résultat obtenu par l'ensemble des deux partis de gauche (SHP et DSP) n'est pas une défaite, mais une stagnation. En effet, l'ensemble de la sociale-démocratie, avec 31,1% du total des voix, atteint les scores des deux consultations précédentes: 30,5% en 1983 et 32,2% en 1984.

Le mouvement social-démocrate est non seulement divisé mais aussi incapable de se doter d'un projet crédible en matière économique et politique. Seuls deux partis de gauche (le Parti Populiste et le Parti Social Démocrate) ont fusionné les 2 et 3 novembre 1985⁴⁰⁸ pour constituer le Sosyal Halkçi Partisi (Parti populiste Social Démocrate).

Après les élections, le mouvement social-démocrate a traversé une période d'autocritique qui n'a pas abouti à l'union mais à des règlements de comptes entre ses deux composants. Les organes administratifs du SHP ont ainsi développé un débat en vue de rectifier les erreurs commises dans le passé et ont étudié les moyens possibles pour la réalisation de l'unité de toutes les composantes du mouvement social-démocrate. A cela les partisans Ecevit ont tout de suite exprimé leur extrême satisfaction face aux

⁴⁰⁸ Cumhuriyet et Milliyet, 4 novembre, 1985.

médiocres résultats du SHP et ont confirmé leur ferme opposition à une fusion.

La Constitution du général Evren est dépassée par les réalités quotidiennes. Toute la philosophie du président Evren qui voulait doter la Turquie d'une "nouvelle démocratie avec des partis et des hommes neufs" est ainsi battue en brèche.

SECTION III: LES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 29 NOVEMBRE 1987

Le 4 mai 1987, le Premier Ministre Turgut Özal a sous entendu la possibilité de tenir des élections à l'automne 1987.

La stratégie d'Özal s'est opérée en plusieurs temps. S'adressant au groupe parlementaire de l'ANAP qu'il dirigeait, Özal a déclaré que son parti, grâce aux "réalisations du gouvernement pendant ces trois dernières années et demie, aurait la victoire sur tous les autres partis, de gauche ou de droite, dans les élections législatives à venir".⁴⁰⁹

Le défi d'Özal a été suivi de deux étapes importantes au regard de la possibilité d'élections anticipées: - Modification de la constitution de 1982, afin d'autoriser les anciens dirigeants politiques, chassés de la vie politique, à reprendre une part active dans la vie politique. - Organisation d'élections législatives anticipées pour tester la force actuelle de chacun des partis.

L'ANAP n'a pas réussi à tirer profit de l'assouplissement du système politique qu'il a ainsi concédé. Les résultats des élections législatives ont en effet été médiocres pour ce parti.

⁴⁰⁹ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, juin 1987, p.1.

A) La levée des interdictions concernant les anciens dirigeants de partis politiques et la modification de la loi électorale.

Le 14 mai 1987, l'Assemblée Nationale a adopté les changements constitutionnels proposés par le parti d'Özal (ANAP).⁴¹⁰ Ainsi, l'article provisoire 4 de la Constitution, qui imposait le bannissement politique d'anciens dirigeants, a été supprimé.⁴¹¹ Le résultat a été soumis à un référendum pour sa ratification définitive.

T. Özal lors de la campagne référendaire a proclamé qu'il n'avait rien à craindre du retour à la vie politique des anciens leaders bannis lors du coup d'Etat. Il était cependant conscient qu'un tel retour n'était pas conforme à ses intérêts.

La consultation a eu lieu le 6 septembre 1987. 49,84% de l'électorat composé de 23,3 millions d'électeurs ont voté "non" à la levée des interdictions. Seulement 50,16% de l'électorat s'est montré favorable à cette levée, la différence n'étant que de 75066 votes.⁴¹² De plus 1658809 électeurs ne sont pas venus aux urnes, malgré le risque d'amende et 1088965 bulletins de votes n'ont pas été validés.⁴¹³

Plus significatif encore est le fait que, malgré des votes globalement favorables, le nombre de provinces qui a voté contre les anciens leaders est élevé. En effet, seules 27 provinces ont voté en faveur de ceux-ci. 40 provinces, parmi lesquelles les plus importantes comme Istanbul et Ankara, ont voté contre.

⁴¹⁰ Cumhuriyet, 15 mai, 1987.

⁴¹¹ L'article transitoire n°: 4 a été supprimé par le référendum du 6 septembre 1987, en accord avec la loi n°: 3361 du 17 mai 1987 et la loi n°: 3376 du 23 mai 1987. Les résultats du référendum ont été publiés dans le journal officiel n°:19532, daté du 12 septembre 1987.

⁴¹² Cumhuriyet, 7 septembre, 1987.

⁴¹³ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, septembre 1987, p. 2.

Les résultats du référendum dans les principales villes sont les suivants:

Villes de l'Est	OUI %	NON %
Agri	47,30	52,70
Bingöl	48,14	51,86
Diyarbakir	59,92	40,08
Hakkari	63,35	35,65
Mardin	67,08	32,92
Muş	38,10	61,90
Urfa	49,37	50,63
Villes du Sud	Total: 53,32	46,68
Adana	55,19	44,81
Antalya	54,35	45,65
G. Antep	58,25	41,75
Hatay	56,88	43,12
Içel	53,80	46,20
Villes de l'Ouest	Total : 55,69	44,31
Aydin	49,52	50,48
Balikesir	48,75	51,25
Bursa	48,80	51,20
Edirne	62,66	37,34
Istanbul	49,97	50,03
Izmir	58,21	41,79
Villes du Centre	Total : 52,98	47,01
Ankara	49,18	50,82
Çorum	43,37	56,63
Kayseri	36,32	63,68
Konya	40,52	59,48
Sivas	38,88	61,12
Yozgat	33,27	66,73
Villes du Nord	Total : 40,25	59,75
Amasya	46,92	53,08
Artvin	59,30	40,70
Ordu	43,27	56,73
Rize	59,63	40,37
Samsun	52,42	47,58
Trabzon	48,05	51,95
	Total : 51,59	48,41

Source : Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1988, P. 1 à 7

Parmi les électeurs qui se sont prononcés pour le "non" on retrouve la classe moyenne (petits entrepreneurs, boutiquiers, artisans, membres de professions libérales) qui s'est enrichie grâce à la politique économique d'Özal. Il y a aussi tous les sympathisants des partis de gauche qui n'ont plus besoin d'Ecevit car ils peuvent voter

pour le PPSD. Enfin d'une manière générale, il y a eu un rejet de politiciens auxquels sont associés des périodes de terrorisme, d'instabilité politique et de crises économiques. Le peuple qui s'est habitué à de nouvelles personnalités politiques a facilement oublié les anciens leaders

Les mêmes sondages d'opinion ont également indiqué que le parti d'Özal gagnerait une élection, si celle-ci se tenait immédiatement après le référendum. C'est pourquoi, Özal, juste avant la fermeture de bureaux de votes, annonce lors d'une conférence de presse à Ankara son intention de d'organiser des élections en deux mois, au lieu de devoir notifier celles-ci trois mois à l'avance, comme l'exige la loi électorale. Il espère ainsi que ses rivaux n'auront pas le temps de s'organiser et de bien préparer les élections. Le parlement a initialement décidé d'organiser les élections anticipées le 1 novembre 1987, et a introduit à cet effet des changements considérables dans la loi électorale. Etant donné que son parti (ANAP) est au pouvoir et détient la majorité parlementaire, il n'a du faire face à aucune difficulté pour introduire ces changements.

Le 14 mai 1987, l'Assemblée Nationale a voté d'autres amendements, (par la loi n°: 3361 du 17 mai 1987) comme l'abaissement de la majorité électorale à 20 ans (**article 67**)*, l'augmentation du nombre de sièges au Parlement de 400 à 450 (**article 75**)** et la modification de la procédure d'amendement de la constitution (**article 175**).

D'après le nouvel article, la constitution peut être changée sur la proposition d'un tiers du nombre du total des députés du Parlement (soit 150 députés, contre deux tiers auparavant) et la modification peut être adoptée par les trois cinquièmes (soit 270 voix). Le Président de la République a le droit de veto sur les propositions de loi concernant les amendements de la constitution. Mais si la loi ainsi rejetée est à nouveau adoptée par une majorité

* Amendé comme tel: tout citoyen turc entré dans sa 20ème année l'année où ont lieu des élections et des référendums, a le droit d'être électeur lors de ces consultations.

** La Grande Assemblée Nationale de Turquie se compose de quatre cent cinquante députés élus par la nation au suffrage universel.

de deux-tiers au parlement, et si le Président ne s'y oppose pas, alors l'amendement prend effet sans qu'il y ait besoin d'un référendum. Si le Président s'oppose à la loi adoptée par le parlement à une majorité des trois cinquièmes, ou des deux tiers, est soumise automatiquement à référendum. Les changements constitutionnels proposés au peuple par référendum doivent obtenir au moins la majorité des suffrages exprimés.

L'opposition demandait des réformes plus fondamentale et une modification de la Constitution sur les libertés fondamentales. L'ANAP n'a pas donné satisfaction à ces revendications. Cependant afin de passer pour démocrate il a apporté des modifications qui ne lui faisaient courir aucun risque électoral. L'âge de la majorité électorale a été diminué parce que les voix des jeunes allaient se reporter sur des petits partis de gauche qui ne constituaient pas un danger pour l'ANAP et non sur le principal d'opposition qui lui était dangereux, à savoir le DYP. Le nombre de députés a été augmenté pour que toutes les circonscriptions soient correctement représentées, pour équilibrer la représentation et pour que le quotient électoral soit atteint plus facilement. La modification de la Constitution a été facilitée car l'ANAP espérait utiliser plus facilement cette faculté d'amendement.

B) Réactions des partis politiques

L'ANAP, suite à ces amendements, a lancé une campagne nationale pour diffuser l'idée qu'il n'a rien à craindre de l'autorisation des anciens dirigeants de participer à la vie politique.

Les amendements constitutionnels ont été totalement soutenus par tous les partis d'opposition, surtout le Parti de la Juste Voie, le Parti de la Gauche Démocratique et le Parti du Bien Etre; parrainés respectivement par les anciens Premiers Ministres Süleyman Demirel et Bülent Ecevit et par N. Erbakan principaux bénéficiaires de ces changements. Seul le Sosyal Halkçi Partisi (Parti Populiste Social-Démocrate) s'est opposé à l'amendement de l'article 175 en

accusant Özal d'utiliser la suppression des bannissements politiques comme appât pour faire passer la modification de cet article, qu'il considère comme le prélude à de toutes autres péripéties. Tout en affirmant son opposition au bannissement, le Président du SHP İnönü a précisé que les bannissements n'avaient aucun rapport quel qu'il soit avec l'article 175. Il soupçonne Özal de vouloir, apporter des limitations à l'autorité de la Cour Constitutionnelle, mettre les universités sous contrôle gouvernemental, réduire le pouvoir du Parlement contre le gouvernement et promouvoir les activités anti-laïques. Il a accusé les deux autres partis d'opposition de tomber dans le piège d'Özal.⁴¹⁴

En effet, la suppression de l'article 4 (disposition provisoire) de la constitution, même si elle a été approuvée par référendum à l'automne 1987, n'est pas suffisante pour réintégrer tous les anciens leaders politiques dans la vie politique. Selon l'article provisoire 4, le nombre de dirigeants politiques privés de leurs droits politiques pour dix ans est de 242. Mais le code des partis politiques stipule que quiconque a été condamné à une peine de prison ne peut prendre part à aucune activité politique. Or, 82 des 242 anciens leaders politiques ont déjà été condamnés à différentes peines de prison allant jusqu'à la prison à vie. Demirel, Ecevit et Erbakan, ont donné leur soutien entier à la proposition d'Özal sans soulever aucune question sur le destin d'autres dirigeants politiques bannis.

Une telle attitude n'était pas du tout étonnante pour Demirel et Erbakan puisqu'ils ont toujours été des ennemis acharnés de la gauche. Quant à Ecevit, il n'a pas hésité à abandonner son attachement à la démocratie pour tous en échange de l'obtention d'une aide financière de l'Etat pour le DSP, présidé par sa femme Raşan Ecevit. Selon les rapports de presse, des marchandages ont eu lieu entre Ecevit et Özal sur ce sujet le 30 avril 1987, juste quelques jours avant les débats parlementaires sur les amendements constitutionnels à l'Assemblée Nationale. Il a été

⁴¹⁴ Bulletin Info-Turk, Bruxelles, septembre 1987, p. 2.

annoncé que le DSP obtiendrait en 1987 une subvention de 252,8 millions de livres turques de l'Etat.⁴¹⁵

Aux yeux de Özal, le Demokratik Sol Partisi (Parti de la Démocratique Gauche) ne constituait pas un réel danger pour son parti dans les futures élections. Au contraire, cela lui a servi pour diviser les voix de la gauche au détriment du SHP.

Quant à permettre à Demirel de participer de nouveau à la vie politique, cela a constitué un véritable pari pour Özal. Le DYP parrainé par Demirel était déjà devenu le second parti politique du pays devant les deux partis de gauche. Le DYP menaçait de plus en plus sérieusement le pouvoir de l'ANAP pour les élections législatives auxquelles Demirel pouvait participer officiellement. Avancer la date des élections législatives a été un moyen pour T. Özal d'empêcher ses adversaires de se préparer. Essayer de briser l'élan du DYP, c'est porter atteinte à la crédibilité de ce dernier comme parti de gouvernement et donc à plus long terme empêcher Demirel de devenir Président de la République.

Suite à la décision d'Özal de tenir des élections immédiatement après le référendum sur le maintien du bannissement des anciens politiciens, le principal parti d'opposition, le SHP, dénonçant de telles manoeuvres électorales en a appelé à la Cour Constitutionnelle pour l'annulation des modifications de la loi électorale, arguant des motifs suivants:

- La constitution prévoit un intervalle de 3 mois entre la date de la décision d'élections générales et la date à laquelle ces élections se tiennent. En l'espèce cette obligation n'a pas été respectée.
- La période de campagne électorale est limitée à dix jours alors qu'elle était de 21 jours auparavant. Comme le parti au gouvernement utilise en permanence la radio et la télévision d'Etat pour sa propre propagande sans aucune limitation, cette restriction vise à diminuer les chances électorales des partis de l'opposition.
- Au moins 1,8 million d'électeurs ne peuvent voter à cause de l'impossibilité d'actualiser les listes électorales avant le 1 novembre 1987.

⁴¹⁵ Milliyet, 1 mai, 1987.

- Des entraves électorales sont mises en place de telle façon que certains partis politiques ne soient pas représentés dans la nouvelle assemblée nationale même s'ils obtiennent un pourcentage relativement élevé de voix. En effet pour que leurs candidats soient élus, les partis politiques doivent obtenir au moins 10% des voix pour toute la Turquie, et 20% (10% auparavant) dans les circonscriptions où plus de six députés seraient élus.

- Les noms des candidats ne sont pas indiqués sur les bulletins de votes, et les électeurs sont forcés de voter pour des partis politiques uniquement, sans savoir qui ils élisent.⁴¹⁶

Le 9 octobre 1987 la Cour a jugé inconstitutionnelle la procédure de la désignation des candidats car elle trop hâtive. La Cour a reporté la date des élections (initialement prévue le 1 novembre) au 29 novembre 1987 pour que tous les partis politiques puissent bien se préparer.

C) Le résultat des élections législatives du 29 novembre 1987

Les quatre anciens leaders de partis politiques, sans attendre la décision de la Cour Constitutionnelle, ont fait en sorte de se mettre à la tête des partis politiques fondés par leurs anciens partisans, et de se placer, eux mêmes et leurs compagnons, en tête des listes électorales de ses partis.

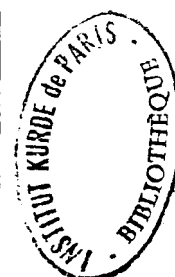
Süleyman Demirel, Président de l'ancien parti de la justice (PJ), dirige le Parti de la Juste Voie (DYP). Alpaslan Türkeş, Président de l'ancien parti d'Action Nationaliste (PAN), dirige le Milliyetçi Çalışma partisi (Parti Nationaliste du Travail). Necmettin Erbakan, Président de l'ancien Parti du Salut National (PSN), est à la tête du Refah Partisi (RP). Bülent Ecevit, Président de l'ancien Parti Républicain du Peuple (PRP), dirige le Demokratik Sol Partisi (DSP). Tous sont également candidats à l'Assemblée Nationale en tête de liste de leur parti.

⁴¹⁶ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, septembre 1987, p. 2.

Cependant contrairement à la période d'avant le coup d'Etat de 1980, marquée par les querelles entre ces quatre leaders, la course électorale se joue cette fois entre sept partis politiques, dont deux sont dirigés par des politiciens nouveaux venus: Le Parti de la Mère patrie (ANAP) du Premier Ministre Özal, le Sosyal Halkçi Partisi (SHP) d'Erdal İnönü.

Les résultats des élections du 29 novembre 1987 sont les suivants:

Partis	nombre de voix	%	sièges
Anavatan partisi	8704335	36,3	292
Doğru Yol partisi	4587062	19,1	59
Refah partisi	1712142	7,1	—
Milliyetçi Çalışma partisi	693447	2,9	—
Sosyal Halçi Partisi	5931000	24,8	99
Demokratik Sol Partisi	2044576	8,5	—
Indépendants(Bağımsızlar)	95446	1,2	—
total	23768008	100	450



source : Devlet İstatistik Enstitüsü Yilligi, Ankara, Nisan1990, P. 141.

Parmi les 29964472 électeurs enregistrés, 26340265 ont remis un bulletin de vote valide.

Comme prévu, le Parti de la Mère Patrie (ANAP) d'Özal, en grande partie grâce au système électoral (représentation proportionnelle avec une double barrière) retrouve la majorité absolue au parlement bien que sa part effective du vote populaire soit tombée de 41,5% en 1984 à 36,3% en 1987. Il a perdu 5,2% des voix en trois ans. Le parti d'Özal a gagné 292 sièges à l'Assemblée Nationale composée de 450 membres, soit 64,9% des sièges, tandis que les partis d'opposition malgré 63,3% des votes, ont été obligés de se contenter de 158 députés, soit 35,1% des sièges. Alors que 66,3% des votes sont allés aux cinq partis de droite et 33,3% au partis de gauche, 0,4 des voix sont revenues à des candidats indépendants.⁴¹⁷

⁴¹⁷ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, novembre 1987, p. 1

Des sept partis en course, trois seulement ont obtenu une représentation dans la nouvelle assemblée nationale. Les quatre autres ont été éliminés de la scène parlementaire. Contre l'ANAP d'Özal, le SHP d'Inönü s'est vu confirmé en tant que principal groupe d'opposition. Avec 24,8% des votes, le parti a enlevé 99 sièges, assez pour lui donner un fort impact parlementaire.

Quant à l'ancien premier Ministre social démocrate Ecevit, il n'a pu passer la barre de 10% requis pour que son parti (DSP) soit représenté. Il a alors immédiatement annoncé sa décision de se retirer de la politique. Il a été accusé par toutes les forces de gauche d'avoir refusé toute forme d'unité ou de propositions d'alliance venant du SHP, autorisant ainsi l'ANAP à avoir carte blanche au Parlement.

Demirel, qui comme Ecevit, était juste sorti de son bannissement politique, a réussi à passer les barrages mais son score est un échec par rapport à l'ANAP. Il obtient 19,2% des voix et 59 sièges pour son parti (DYP) au parlement.

Quant aux deux autres partis de droite, le RP pro-islamiste d'Erbakan et le MÇP, d'Alparslan Türkeş, ils n'ont pu franchir la barrière éliminatoire.

SECTION IV: LES ELECTIONS LOCALES DU 26 MARS 1989

D'après les résultats d'un sondage d'opinion, publié par le quotidien Milliyet du 30 avril 1988, le Parti de la Mère patrie du Premier Ministre Özal, quatre mois après les élections législatives de 1987, a perdu sa popularité et est tombé au rang de troisième force politique après le SHP d'Erdal İnönü et le DYP de l'ancien Premier Ministre Demirel. Un autre sondage d'opinion montre qu'à l'occasion d'une nouvelle élection locale, le SHP vaincrait l'ANAP dans les municipalités des plus grande villes de Turquie telles qu'Istanbul, Ankara et Izmir. L'enquête d'opinion montre également

que le SHP fait une percée dans les régions urbaines, et que le DYP gagne progressivement les électeurs de l'ANAP dans les régions rurales. Quant à la jeunesse, elle se tourne vers le SHP.

En fait, c'est déjà depuis 1987, que le parti d'Özal (ANAP) a perdu sa popularité puisque le résultat des élections législatives de 1987 36,3% est inférieur à celui des élections locales de 1984: 41,5%. Ce recul en 1987 a, certes été caché par le système de la double barrière éliminatoire, l'ANAP obtenant 292 sièges à l'Assemblée Nationale sur 450.

Une inflation galopante, la dette extérieure montant en flèche autant que le maintien du terrorisme d'Etat conduisent l'ANAP à son écroulement dramatique. Malgré les déclarations triomphalistes d'Özal, le taux d'inflation annuel n'a pas pu être maîtrisé et a oscillé entre 50 et 70% après les élections de novembre 1987, principalement à cause des hausses des prix draconiennes imposées par le gouvernement. Selon le quotidien Cumhuriyet du 1er mai 1988, les fournitures alimentaires d'une famille de 4 personnes ont grimpé de 120525 livres turques en avril 1987 à 203530 livres turques en avril 1988. Ceci est le résultat de l'injustice sociale, qui s'est aggravée de plus en plus sous le régime d'Özal. Par ailleurs la part des salariés dans le revenu national brut est tombée de 24,8% en 1983 à 16,3% à la fin de 1987, et celui des paysans de 20,2% à 16,9%. Les travailleurs ont subi cet appauvrissement pour que réussisse la politique monétariste drastique imposée par le FMI en 1980 en vue de sauver la Turquie menacée d'une dette extérieure abyssale.

La réaction des classes sociales les plus touchées ne se manifeste pas seulement dans les sondages d'opinion, mais aussi par différentes formes d'actions de protestation menées par les ouvriers et les étudiants.

A) Référendum du 25 septembre 1988 pour des élections locales anticipées

Dans la crainte d'être complètement ruinée aux élections locales prévues pour 1989, la majorité gouvernementale au Parlement a présenté un projet de loi pour des élections locales anticipées en octobre 1988.

Ce projet de loi proposé par le Premier Ministre Özal a été adopté par le Parlement par 283 voix provenant de l'ANAP (contre: 93 voix provenant du SHP). Les députés du DYP se sont abstenus.

Etant donné que la constitution prévoit 300 voix au minimum pour qu'un amendement constitutionnel puisse entrer en vigueur et que la majorité à l'Assemblée Nationale est restée à 283, le gouvernement, conformément à une autre disposition de la constitution, a dû soumettre le texte à référendum.

Les électeurs turcs ont alors été appelés par référendum, à se prononcer sur un amendement constitutionnel permettant ses élections anticipées.

Il s'agit du troisième référendum depuis le coup d'Etat de 1980. Le premier tenu le 7 novembre 1982 a eu comme résultat l'adoption de la constitution imposée par les militaires ainsi que l'élection du général Kenan Evren à la présidence de la République. Le deuxième tenu le 6 septembre 1987 a abouti à la levée de l'interdiction d'activités politiques pour les anciens dirigeants de parti, sauf ceux qui ont été condamnés par la justice militaire pour délits contre l'Etat.

Pendant les débats avant le vote au parlement, Özal a accusé les partis d'opposition "d'échapper au jugement de la nation, puisque vous (l'opposition) vous plaignez de la corruption dans les administrations municipales, tenons des élections aussitôt que possible pour pouvoir changer ces administrations".⁴¹⁸

Le leader de l'opposition Erdal İnönü (SHP) a déclaré que "les élections anticipées ne sont pas une solution aux malaises dans le

⁴¹⁸ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, juillet—août 1988, p. 2

pays. Les élections que l'ANAP veut tenir en novembre 1988 ne seront pas équitables et se dérouleront sans que soit reconnu à tous les partis la possibilité de faire entendre leurs opinions. E. İnönü a considéré que ce référendum comme une occasion en or pour se débarrasser du gouvernement d'Özal".⁴¹⁹

Quant à l'autre leader de l'opposition, Demirel (DYP), il partage le même avis et a déclaré que: "ce référendum ne se tiendra pas seulement sur la question des élections anticipées, mais également sur la crédibilité du gouvernement".⁴²⁰ Les partis d'opposition, sans exception, soulignent que le gouvernement devrait démissionner si les "oui" pour les amendements constitutionnels restent en dessous de 50%, parce que un tel résultat signifierait que la population n'approuve pas la politique gouvernementale. Par contre, Özal a déclaré que si les "oui" dépassent 36%, le score de l'ANAP lors des élections de 1987, cela signifiera la continuation de la confiance populaire à son gouvernement.

Afin d'obtenir un tel résultat, l'ANAP a eu recours à des méthodes électorales inimaginables. Par exemple Özal a fait un pèlerinage spectaculaire à la Mecque en juillet 1988, en utilisant les deniers de l'Etat. Les images du pèlerinage d'Özal et de son épouse ont abondamment été diffusées par la radio-télévision de l'Etat pour récupérer la sympathie des électeurs religieux. L'opposition a alors accusé Özal de contrevenir à la sécularité de l'Etat. Dans les milieux diplomatiques, ce geste religieux d'Özal est considéré comme une erreur qui peut aboutir à l'échec de tous les efforts en vue d'intégrer la Turquie dans la communauté européenne. Quel que soit le risque, Özal n'a pas hésité à tout tenter pour pouvoir préserver le score de 36% de son parti tant lors du référendum que lors d'élections éventuelles.

Le référendum du 25 septembre 1988 a été un grand échec pour Özal. T. Özal n'a obtenu que 35% des voix, alors que 65% de l'électorat turc a voté contre l'amendement, répondant ainsi à

⁴¹⁹ Ibid, p. 2.

⁴²⁰ Ibid, p. 2.

l'appel de tous les partis de l'opposition, aussi bien de gauche que de droite.⁴²¹

Malgré cette défaite, Özal a estimé que ce score, proche de celui obtenu par son parti lors des élections législatives de 1987 (36,3%), suffisait à sauver la face et à revenir sur son intention de démissionner. Il a déclaré "nous continuerons à servir le pays pendant les quatre années à venir, jusqu'aux prochaines élections législatives de 1992".⁴²² De toute façon, beaucoup de personnes considéraient déjà l'annonce, avant le référendum, de son intention de démissionner comme une tactique électorale destinée à lui faire gagner des voix. Özal étant conscient de la dégradation de la situation de son parti a refusé de tenir des élections législatives anticipées.

Il n'a pas voulu démissionner parce qu'il avait l'intention de se faire élire en 1989 Président de la République. Dès qu'il occupe cette fonction en 1989, Yildirim Akbulut devient Premier Ministre. C'est un pion qu'Özal dirige depuis le palais de Çankaya. Beaucoup de tensions se produisent, au sein du parti, entre les libéraux et les nationalistes. Ces derniers deviennent puissants et Mesut Yilmaz est nommé Premier Ministre.

En 1991 M. Yilmaz accepte des élections législatives anticipées pour mesurer la force de son parti. Celles-ci consacrent la chute de l'ANAP et donc du gouvernement. Il est clair que ce sont les scores d'Ankara (36,5%) et d'Istanbul (40,6%) qui ont sauvé Özal d'une catastrophe électorale plus importante. Dans certaines zones rurales, et plus particulièrement les provinces de l'Est, son score n'atteint pas 18%.

⁴²¹ Ibid, septembre 1988, p. 1.

⁴²² Ibid, p. 1.

B) Les résultats des élections locales du 26 mars 1989

Les élections locales ont lieu le 26 mars 1989. Ces élections provoquent une véritable déroute dans les rangs de l'ANAP du Premier Ministre Özal et livrent la Turquie à un bouleversement politique inattendu. Malgré la défaite spectaculaire du parti au pouvoir et la progression relative de chaque parti de l'opposition, aucun de ces derniers ne dispose de la puissance nécessaire pour gouverner seul, sans avoir à se coaliser avec un autre parti. Bien que 32% des voix soient suffisantes pour être majoritaire au Parlement, aucun des trois grands partis de l'opposition ne le serait si les résultats des élections locales se répétaient exactement lors des élections parlementaires.

Les résultats des élections locales du 26 mars 1989 sont les suivants:

Partis	voix%	nombre de grandes villes	nombre de petites villes
Anavatan partisi	21,8	2	152
Dogru Yol partisi	25,1	16	193
Refah partisi	9,8	5	15
Milliyetçi Çalışma partisi	4,1	3	10
Ileriçi demokrasi partisi	1,0	—	3
Demokratik Sol partisi	9,0	—	10
Sosyal Halkçı Partisi.	28,7	41	263
Indépendants	0,5	—	18
total	100	67	664

source: l'institut statistique d'Etat, Ankara, 1989, P. 142.

Le parti d'Özal totalise 21,9% des voix, et se place ainsi derrière le SHP et le DYP qui ont obtenu respectivement 28,4% et 25,4% des voix.⁴²³ Özal n'a pas démissionné bien qu'il ait fait

⁴²³ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, avril 1989, p. 1.

allusion à cette possibilité si son parti obtenait moins de 30% des voix.

L'influence croissante des conservateurs indique que le succès d'Özal, dans sa tentative de recentrer une partie de l'opinion islamique est limité. Özal a déjà agi maladroitement dans sa façon de manoeuvrer lors de la discussion sur les voiles, lorsque des manifestations ont eu lieu en faveur du chador. Özal s'était alors prononcé pour le maintien de l'interdiction constitutionnelle du port du chador.

Ce vote est une protestation claire et nette contre l'incapacité du gouvernement à maîtriser l'inflation. Cette dernière est montée à un taux de 87% en novembre 1988. Les électeurs turcs sont profondément mécontents du style de vie neo-ottoman et opulent d'Özal ainsi qu'à son autorité personnelle qu'il exerce entouré des membres de sa famille et de ses conseillers proches. A tout cela, s'ajoutent des bruits de népotisme et de corruption. Özal a menacé le pays de connaître à nouveau des années sanglantes à moins que les électeurs ne continuent à voter pour lui. Cela n'a pas fonctionné.

Le revers le plus sérieux de l'ANAP, dans l'élection des maires, des conseils municipaux et des représentants locaux, a été la perte de grandes villes comme Istanbul 22,7%, Ankara 20,1%, Izmir 21,3%, Antalya 21,9% et Adana 22,9%. La plus surprenante est celle d'Istanbul, ville la plus importante de Turquie. Or l'ANAP espérait gagner cette ville avec une différence considérable. Pour toute la Turquie l'ANAP obtient seulement deux villes: Hakkari et Malatya. Voir la carta n° 14.

Carte n° 14 Villes obtenues par les partis politiques lors des élections locales du 26 mars 1989:



Source: Cumhuriyet 1-7 Avril 1994.

Le maire d'Istanbul, Bedrettin Dalan, est certainement l'homme politique le plus populaire du pays et cependant l'ANAP a perdu ce siège au profit des sociaux-démocrates. Un tel résultat n'est pas surprenant dans les villes où les salariés ont perdu au moins 50% de leur pouvoir d'achat à cause de la politique monétariste d'Özal et de l'inflation galopante.

Dans les grandes villes, les scores des sociaux-démocrates ont dépassé toutes leurs espérances. Par contre pour les partis de droite les meilleurs scores ont été enregistrés dans les zones rurales où les sentiments religieux sont encore très forts.

Depuis sa défaite électorale, Özal subit des pressions de toutes parts pour provoquer des élections anticipées. Tous les partis de l'opposition affirment que la confiance dans le gouvernement d'Özal a été érodée et que la balance du pouvoir a changé. Ils estiment également qu'une majorité parlementaire ne peut pas élire le nouveau Président de la République sans assise

populaire. Pour répondre à l'opposition, le Ministre de l'Energie et des Ressources Naturelles, Fahrettin Kurt, a demandé des élections générales anticipées. Il a déclaré "l'échec n'est pas local mais national".⁴²⁴Ces discussions sur l'agenda sont source d'instabilité politique et économique.

Cependant, Özal a continuellement affiché la même arrogance et affirmé qu'il tiendra jusqu'aux prochaines élections générales de 1992.

De plus il a manœuvré secrètement pour restreindre les fonds accordés aux municipalités des villes qui sont désormais sous le contrôle de l'opposition.

Lors de la première conférence de presse, tenue après les élections, il a déclaré que "ce résultat était un message des électeurs demandant que l'inflation de 70% soit diminuée. Il a ajouté: les gens ont voulu nous donner, à l'occasion de ces élections, une légère tape sur la joue, mais ça s'est transformé en quelque chose de plus musclé. Tant que l'ANAP disposera de sa majorité parlementaire de 289 sièges sur 450, le gouvernement remplira son deuxième mandat".⁴²⁵Il ne veut donc pas provoquer des élections anticipées de peur de perdre le pouvoir. Selon The Guardian du 30 mars 1989, Turgut Özal devra faire un véritable miracle s'il veut sauver son parti après l'humiliation électorale qu'il a essuyée lors des dernières élections.

⁴²⁴ Bulletin Info—Türk, Bruxelles, avril 1989, p. 2.

⁴²⁵ Ibid, avril 1989, p. 3.

TROISIEME PARTIE

L'ISLAM ET LA LAICITE EN TURQUIE

CHAPITRE I: LA NAISSANCE DE L'EMPIRE OTTOMAN

L'Empire ottoman est issu du petit beylik de Sögüt, le plus proche des dernières possessions en Asie mineure de Byzance: Izmit (Nicomédie), Iznik (Nicée), Bursa (Brousse) qui n'était plus qu'un fantôme, à l'heure où le Sultanat des grands Seldjoukides devenu Protectorat mongol se dissout en de multiples principautés turcomanes. L'Empire ottoman est l'héritier de ces deux Empires. La conquête ottomane commence en Roumélie alors qu'il est concurrencé en Anatolie par l'émirat des Karamanides installés à Konya, l'ancien centre Seldjoukide. A chaque succession, les principautés alliées d'Anatolie tentent de reprendre leur autonomie en s'alliant aux Karamanides. Les Osmanli s'héllénisent et ne peuvent guère compter que sur des vassaux chrétiens ou les "esclaves de la porte" pour combattre en Anatolie. Au moment où il semble l'emporter, sur les Karamanides, Beyazid est écrasé par Tamerlan et toutes les contradictions ottomanes paraissent éclater. L'Empire se reconstitue très difficilement au prix d'un net tournant oriental et musulman. Il ne conquiert l'Anatolie orientale que bien plus tard, bien après Constantinople, sous Yavuz Sultan Selim. Il affronte (à Çaldiran, en 1514) le souverain safavide chah Ismail (chiite) qui soutenait des révoltes nomades alides de Kizilbaş de l'Est d'Anatolie. Il conquiert ensuite sans difficulté les provinces arabes et l'Egypte où il arrache à un pseudo calife abasside le Califat et devient le protecteur du pèlerinage et des lieux saints, le cherif de la Mecque se reconnaissant son vassal.

Après ce bref historique il convient de déterminer le rôle du pouvoir politique et le rôle de la religion à l'époque de l'Empire ottoman, de la République et sous le régime démocratique.

SECTION I: LE POUVOIR POLITIQUE ET LE POUVOIR RELIGIEUX DANS L'EMPIRE OTTOMAN

La législation musulmane repose sur le Coran, sur la sunna, c'est-à-dire les préceptes du Prophète Mahomet et des quatre premiers imams, à quoi s'ajoute une législation supplémentaire des souverains.⁴²⁶ En fait, selon Max Weber, le Sultan ne dispose pas d'un véritable pouvoir législatif au sens moderne. C'est un chef traditionnel qui n'est tout puissant que concernant son Administration "patrimoniale"⁴²⁷.

L'islam a influencé non seulement l'organisation politique, économique, militaire, judiciaire, mais aussi administrative, et sociale de l'Empire ottoman. Il était à la fois une base solide de légitimité et de stabilité du pouvoir, et une source admise par tous les dirigeants de la législation ottomane. Il a fourni les bases essentielles des institutions de l'Empire ottoman.

La religion musulmane a été pour les ottomans le plus sûr fondement de domination et d'unité. Elle a permis aux croyants de se battre pour la défense et la progression de la foi tout en les obligeant à obéir au sultan. Commandant militaire, le sultan est aussi l'imam, muni de la commission divine pour conquérir les terres infidèles. Pendant la période de grandeur, les sultans et autres dirigeants ont en effet cherché à conquérir le monde non-musulman en se servant de l'islam comme d'un instrument justifiant leur action. Ils se sont également forcés à réaliser

⁴²⁶ MANTRAN, Robert, *Histoire de la Turquie*, Presses Universitaires de France, (que sais-je), Paris, 1988, p. 32.

⁴²⁷ WEBER, Max, *Economie et Société*, édition Plon, Paris, 1971, pp. 237-244.

l'idéal coranique, en restant fidèles aux révélations du Prophète et en essayant d'établir l'égalité et la justice sociale recommandées par le Coran.

"Les Ottomans, avec leur sens de l'organisation administrative et sociale d'une part et avec l'islam d'autre part, ont créé un système cohérent qui répondait aux exigences et aux besoins du XVI^{ème} siècle".⁴²⁸

Les souverains et autres dirigeants bénéficiaient de l'appui de la classe religieuse (ilmiye). Les bonnes relations entre le pouvoir et les cléricats* ont été réciproques dans la mesure où ils se considéraient l'un comme l'autre défenseur et exécutant des prescriptions de la foi islamique. Les cléricats, tout en apportant leur appui au pouvoir, permettaient aussi à celui-ci d'obtenir le soutien de tous les croyants.⁴²⁹

Les spécialistes du droit musulman considèrent l'islam hanéfite comme un islam "laxiste". L'évolution de la pensée islamique s'est trouvée en quelque sorte bloquée. Par ailleurs, les longues luttes dogmatiques et militaires menées par l'Empire ottoman contre la Perse chiite ont contribué à figer l'orthodoxie ottomane. Face à cet islam sclérosé, l'islam vivant était représenté par les confréries plus ou moins combattues par le pouvoir. En tout cas, dans sa version officielle, l'islam ottoman est, au moment de la grande confrontation avec l'Occident au XIX^{ème} siècle, un islam particulièrement peu apte à évoluer.

⁴²⁸ KURUCA, Cafer, *Occidentalisation retour à l'islam et sous-développement en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 37.

* Dans l'islam sunnite, il n'existe pas de hiérarchie religieuse et personne n'est investi d'un pouvoir religieux particulier. Il n'y a pas de clergé proprement dit, les tâches de nature religieuse ne peuvent être confiées qu'à des musulmans compétents et qui connaissent la religion musulmane comme Imam, Muezzin et Müfti. En Turquie, la Présidence des affaires religieuses dirigent les affaires religieuses. Au lieu de dire clergé on utilise le terme de cléricat ou responsable religieux. Ces personnes sont fonctionnaires de l'Etat.

⁴²⁹ KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 41.

D'emblée l'islam est apparu comme une doctrine d'un Etat théocratique dans lequel le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel se confondent pour former une unité inséparable.

"L'Empire ottoman était organisé suivant les principes islamiques et toutes les institutions étatiques étaient soumises au Coran et à la sharia, les lois islamiques. De même, les traditions des turcs d'avant l'islamisation qui régissaient encore l'Etat, avaient acquis un caractère religieux"⁴³⁰. De plus, au moment de la conquête de l'Egypte, le sultan ottoman Sélim I^{er} en 1516 a ravi au dernier des omeyyades le titre de calife, que ses successeurs, à commencer par Soliman le Magnifique (en turc Kanuni=législateur), ont conservé jusqu'en 1924.

Les souverains ottomans ont ainsi ajouté à leur pouvoir temporel un pouvoir spirituel plus ou moins reconnu par l'ensemble de l'islam sunnite. Les sultans n'usaient pas directement de leur pouvoir spirituel. Ils l'avaient laissé au Cheikh-ul-islam, grand chef de la religion musulmane de l'Empire, et ils recouraient à ses fatvas, consultations religieuses, afin de conformer leurs décisions à la sharia, donc afin de les légitimer par la religion. Ce qui signifiait une sorte de séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel. Les sultans plus attachés à leur pouvoir politique qu'ils détenaient dans l'Empire organisé militairement, ne se servaient pas non plus de leur titre de Calife. D'ailleurs, l'assassinat de certains sultans montre qu'on n'était pas sensible à leur divinité et à leur inviolabilité, mais à celles des institutions.

Ce n'était qu'à partir du règne d'Abdulhamid II (membre de Şazeliyye tarikati) que les sultans ont commencé à utiliser le titre de Calife pour des raisons de politique étrangère ou nationale (identitaire pour les turcs de Crimée et des Balkans), soit pour sauvegarder l'unité de l'Empire, soit pour remédier à l'affaiblissement de leur pouvoir politique à la suite de la deuxième constitution.⁴³¹

⁴³⁰ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, *L'islam dans la vie politique de la Turquie*, Publication de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara, n°: 517, Ankara, 1982, p. 13.

⁴³¹ Ibid, p. 14.

L'empire ottoman a pu ainsi donner l'image d'un Etat où tout était dominé par la religion, incarnée dans la personne d'un monarque absolu, de droit divin, les sultans se voulant non pas représentants de Mahomet mais représentants de Dieu. Ce n'est là qu'une apparence.

"L'Etat ottoman, multinational et pluri-confessionnel, tout en se réclamant constamment de l'islam sunnite, a développé, en droit privé, une législation de statut personnel (la loi sunnite ne s'y appliquant intégralement qu'aux affaires entre musulmans), et en droit public, une législation de raison d'Etat, où les principes islamiques étaient toujours interprétés dans le sens de volontés du gouvernement des sultans".⁴³²

Par ailleurs, l'Etat a exercé un contrôle étroit sur les institutions religieuses et sur les cléricats.⁴³³ Le sultan nommait et révoquait à volonté tous les membres de la hiérarchie religieuse sunnite, y compris son jurisconsulte suprême, le Cheikh-ul-islam, qui ne pouvait faire autrement que de rendre des arrêts conformes à la volonté de l'appareil politique dominant (au sein duquel la puissance personnelle du sultan était fort variable suivant les époques).

Par exemple, au cours de la période allant de l'année 1703 à 1909, sur 162 cheikh-ul-islam, 73 ont été destitués.⁴³⁴ Les cheikh-ul-islam siégeaient dans le gouvernement et participaient à la prise des décisions politiques. Certains d'entre eux avaient même acquis une influence politique auprès des sultans faibles. Cependant en règle générale, les cheikh-ul-islams agissaient dans le sens des exigences de l'Etat. Ils ne pouvaient ni empêcher l'ingérence du pouvoir temporel dans le domaine religieux, ni refuser leurs fatvas aux décisions et aux pratiques des sultans qui ne trouvaient aucune justification dans la sharia. Les fatvas, malgré leur sens religieux

⁴³² BAZIN, Louis, *Turquie, pouvoir*, ed: P.U.F. , n°: 12, Paris, 1980, p. 135.

⁴³³ GEORGEON, François, *La Turquie en transition (disparités. Identités. pouvoir)*, Ed: Maison-neuve Larose, Paris, 1986, p. 139 et 140.

⁴³⁴ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, *Op. cit.* , p. 14.

et sacré, n'étaient pas interchangeable. Ainsi, sur l'ordre du sultan, le cheikh-ul-islam pouvait annuler une fatva précédente par une autre. Les membres de la classe religieuse occupaient des fonctions juridiques, éducatives, culturelles, sanitaires etc... En tant que fonctionnaires de l'Etat.

Le corps enseignant, avec les ulémas ou savants, avait une importance particulière. Théologiens, les ulémas n'étaient pas des prêtres; ils assumaient les charges de professeurs et de juges. Les clericateurs (responsables religieux) proprement dit, dont faisaient partie les imams, ou prédicateurs des mosquées, avait en revanche une influence étonnamment faible sur la conduite de l'Etat. Tel n'était pas le cas de l'ordre des derviches. Leurs cheiks jouissaient de la plus grande considération et pouvaient éventuellement exercer une influence décisive sur la conduite des affaires de l'Etat, voire sur la politique étrangère et la conduite de la guerre. L'ordre des derviches Bektachis était en étroite relation avec la troupe des Janissaires. Les médecins faisaient partie aussi du corps des ulémas.⁴³⁵

Le sultan, chef temporel et spirituel de l'Empire ottoman (depuis Sélim 1er (1512-1520), il est devenu le "Commandeur des Croyants"), est un souverain absolu qui gouverne assisté d'un certain nombre de vizirs, révocables à tous moment. Le gouvernement est aux mains du grand-vizir, nommé par le sultan. Maître absolu après le souverain, il doit toujours craindre de voir sa carrière plus ou moins rapidement terminée, soit par la destitution, soit par l'exil, soit par la mort. Il y a deux personnages essentiels qui viennent après le grand Vizir: le Kâhya Bey, sorte de Ministre de l'Intérieur, et le Reïs Efendi ou Reïs ul kitab de la Chancellerie, qui ne devient véritablement influent qu'au XVIII ème siècle, où il joue alors le rôle de Ministre des Affaires étrangères. Le Reïs-ul Kitab était dangereux pour le grand Vizir. Le grand-vizir préside, à défaut du sultan, les réunions du Divan, qui se tiennent en général quatre fois par semaine: les lundi, mardi, samedi et dimanche; les grands fonctionnaires qui y assistent sont les Vizirs

⁴³⁵ PETER, Richard F. , Op. cit. , p. 63.

de la coupole (au nombre de quatre, mais supprimés à partir du XVIII^{ème} siècle), le Kaptan Pacha (grand amiral), les deux Kadi-Asker (juges de l'armée) de Roumélie et d'Anatolie, le Kadi d'Istanbul, l'Agha des Janissaires, le Nichandji (garde des Sceaux) et le Defterdar (Ministre des Finances). Les membres du Divan ont sous leurs ordres des fonctionnaires et officiers répartis dans des bureaux; les principaux d'entre ces fonctionnaires sont titulaires d'emplois annuels, conférés par brevet: tous les ans, ils font l'objet de promotion, de confirmation ou de révocation de poste.⁴³⁶

Comme l'indique Maxime Rodinson, dans l'Empire ottoman dont le fonctionnement reposait uniquement sur l'islam, la religion était mise au service du pouvoir politique. L'uléma, en fermant l'ijtihad, c'est à dire la libre discussion, la libre recherche théologique, contribuait à la défense de l'ordre établi.⁴³⁷

Dans l'édifice impérial et patrimonial de l'Empire ottoman, l'islam se manifestait essentiellement à deux niveaux: au centre, il apparaissait sous la forme officielle (orthodoxie) dirigée par les ulémas et essentiellement rattachée à la sharia; à la périphérie, il se présentait sous la forme, d'une part, d'une hétérodoxie solidement enracinée et imprégnée par les sectes, les ordres religieux (tarikats) et les saints (cheikh) munis de pouvoir surnaturels, et d'autre part, d'un syncrétisme teinté de "mysticisme" (tassawwuf).

"L'une des caractéristiques particulières du pouvoir ottoman a été précisément l'habileté avec laquelle l'élite centraliste a su imbriquer ces deux islams. Une partie des sectes et des ordres religieux périphériques avaient pu pénétrer- à des degrés divers- l'islam orthodoxe tandis que les ulémas (savants religieux) centralistes avaient rapproché, également à des degrés variables, certains groupes locaux de l'orthodoxie du centre. Une sorte de compromis avait été trouvé entre l'islam du centre et l'islam périphérique, adoucissant les contours très tranchés de l'un et de

⁴³⁶ Ibid, p. 54 à 56.

⁴³⁷ RODINSON, Maxime, *Marxisme et monde musulman*, éditions Seuil, Paris, 1972, p. 119.

l'autre et leur permettant par moments de se recouvrir au moins partiellement. Cette imbrication a eu pour effet de limiter les heurts, de rendre possible une coexistence, et de jeter un pont entre les deux mondes".⁴³⁸

Il ne s'agit pas de donner à penser que l'interpénétration de l'islam du centre et de l'islam local avait été assez heureuse pour créer un consensus religieux et culturel sur lequel reposait la stabilité du système ottoman. En effet, l'Empire ottoman ne comptait pas seulement des musulmans, mais aussi toute une multitude de communautés religieuses (millet) allant des Juifs aux Grecs orthodoxes en passant par les Arméniens grégoriens. Même en s'en tenant à la seule communauté musulmane, on ne saurait parler d'un consensus religieux et culturel, mais plutôt de mécanismes d'alliance, de coopération, de contrôle et même d'élimination assurant la cohésion des différentes fractions de la communauté islamique autour du centre politique.

La périphérie était elle-même fragmentée et les différents groupes n'avaient guère de contacts entre eux. L'islam de la périphérie s'éparpillait en une myriade de sectes, d'ordres religieux et de confréries qui s'articulaient avec les appartenances tribales, ethniques et sociales.

L'islam par son double effet de mobilisation (tel que la reconnaissance de la légitimité du pouvoir) et de démobilitation (comme le fatalisme) sur les classes dominées, concourait à la survie du système social établi. De même, l'exaltation du fanatisme religieux des classes dominées servait à canaliser les manifestations du mécontentement populaire dans l'expression de haine religieuse contre les infidèles. L'idéologie religieuse avec son système de représentations politiques réduisait à une simple distinction entre musulmans et infidèles, entre orientaux et occidentaux ou occidentalisés, et par là empêchait le peuple de prendre conscience de son exploitation dans sa totalité. Seuls les minorités religieuses, les étrangers et les musulmans

⁴³⁸ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, *Etat et vie Politique* (les constantes...), Problèmes Politiques et Sociaux, n°: 509, Paris, 1985, p. 10.

occidentalisés étaient tenus pour responsables du sort misérable du peuple; tandis que les couches sociales dominantes les aghas, les notables locaux etc... profitaient du système économique, exploitaient facilement le peuple en affichant une piété et des idées anti-occidentales.

L'idéologie islamiste populaire a également été l'objet de manipulations par des personnalités religieuses, qui l'utilisaient par intérêt contre tel ou tel changement mettant en cause leurs privilèges. De nombreuses révoltes populaires (comme celle de Kuleli en 1856 menée par cheikh Ahmed), qui ont pris pour cible l'occidentalisation et qui prônaient un Etat islamiste, ont en fait été exploitées par certaines forces politiques.⁴³⁹ Le sultan Abdulhamid II dont le règne s'est caractérisé par l'apogée de l'impérialisme et par l'organisation massive de l'exploitation du peuple avec la création d'un "impôt général (Düyûn ü umumiye)" a été, grâce à son discours idéologique religieux et anti occidental, le plus estimé par le peuple parmi les sultans du dernier siècle de l'Empire.⁴⁴⁰

Contre les puissances européennes, le sultan Abdülhamid II a joué la carte de l'islam et est parvenu à maintenir un équilibre entre les différentes puissances en s'appuyant notamment sur l'Allemagne. Il a continué de moderniser l'Etat dans la ligne de ce qu'avaient été les réformes des Tanzimat, préparant ainsi une situation explosive. Sa politique a échoué. Le développement des nationalismes arabes et albanais au sein de l'Empire montre que l'islam n'a plus été un ciment suffisant pour assurer la cohésion même entre les musulmans de l'Etat ottoman. La guerre sainte (jihad) proclamée en 1914 n'est pas parvenue à mobiliser les populations arabes de l'Empire.⁴⁴¹

L'idéologie islamiste populaire prenait racine dans les aspirations et les réactions primaires des masses déshéritées. Le fanatisme religieux se trouvait renforcé par la misère. Plus la condition du

⁴³⁹ TÜRKÖNE, Mümtazer, *Siyasi ideoloji olarak islamciliğin doğuşu*, İletişim yayınları, İstanbul, 1991, p. 67.

⁴⁴⁰ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 38.

⁴⁴¹ GEORGEON, François, Op. cit. , p. 143.

peuple était difficile, plus sa misère existentielle se doublait d'une misère matérielle et plus le peuple était porté à affirmer sa fidélité aux valeurs qui donnaient un sens à sa vie par haine des infidèles. Les masses devenaient conscientes de leur entité ethnique (qui n'avait pas encore acquis le caractère national) par la négation de l'occident et des occidentaux. Elles éprouvaient la même hostilité à l'égard des dirigeants étatiques et des bureaucrates, éloignés d'elles et méprisants.

Bien que cette idéologie islamiste populaire ait permis au peuple de s'affirmer et de s'opposer à leurs agresseurs étrangers, elle l'asservissait aux couches sociales dominantes qui, à la faveur de leurs comportements religieux et traditionnels, apparaissaient comme ses vrais chefs.

Ces faits ainsi que l'ouverture de la Turquie sur le monde occidental ont agi progressivement sur les intellectuels et la classe dirigeante ottomane. Il est intéressant à ce sujet de voir l'évolution de la place occupée par l'islam chez les intellectuels turcs.

Le rôle social de l'islam a commencé à faiblir avec l'ouverture au système économique capitaliste et avec les réformes d'occidentalisation des bureaucrates. Les grandes cités administratives et cosmopolites comme Istanbul, Izmir ou Salonique ont subi le plus fortement les réformes de l'occidentalisation avec leurs bureaucrates et intellectuels de plus en plus attirés par l'occident. Pendant ce temps dans le milieu rural, apparaissaient des propriétés privées immenses et une économie de marché.

Le XIX^{ème} siècle a vu apparaître de nouvelles catégories sociales dans les villes: d'une part une bourgeoisie de commerce, composée notamment des minorités religieuses et d'autre part une petite bourgeoisie musulmane et une bureaucratie à l'occidentale, toutes deux liées par leurs intérêts économiques à la première. C'est parmi ces catégories sociales qu'ont surgi les concepts d'individualisme, de matérialisme, de rentabilité etc... qui ont brisé

l'épine dorsale de la société formée par l'umma et la solidarité musulmane.⁴⁴²

Avec l'occidentalisation, les moeurs, coutumes et traditions ont perdu tout leur sens. On cherchait à devenir occidental par le simple fait d'imiter le mode de vie, le type de comportement et les valeurs des européens. La littérature étrangère, surtout française, affluait dans les librairies. Des livres relativement innocents comme les romans policiers, provoquaient des changements de mentalité et de vision du monde: c'était la victoire de la raison et du positivisme sur la pensée islamique. Une certaine couche d'intellectuels considérait que le renoncement en bloc à la culture ottomane constituait le facteur décisif pour atteindre le niveau de civilisation des pays européens.

L'Empire ottoman connaissait ainsi un dédoublement de culture: une grande majorité de la population restait très solidement attachée à la culture populaire islamisée, tandis que les élites des grandes villes avaient créé une culture bâtarde, une espèce de mélange de cultures des pays occidentaux.

L'ouverture de l'Empire vers l'occident leur permettait de prendre connaissance directement ou indirectement (par les ouvrages) des différents courants d'idées européens. Même pendant la période d'absolutisme d'Abdulhamid II qu'on qualifie de panislamisme, les livres de Schopenhauer, de Darwin, de Taine, de Spencer, de J. S. Mill, de Balzac ou de Zola etc...circulaient librement.⁴⁴³

Les écoles supérieures branchées sur l'enseignement européen constituaient de leur côté la base de formation d'une nouvelle couche d'intellectuels. Le contact permanent qu'entretenaient les intellectuels (surtout militaires) de la partie européenne de l'Empire avec les courants d'idées balkaniques, les familiarisait avec les idéologies nationaliste ou socialiste. Les intellectuels augmentaient ainsi progressivement leur autonomie vis à vis du pouvoir et devenaient porte-paroles des idéologies venues de l'extérieur.

⁴⁴² AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 24.

⁴⁴³ Ibid, p. 24.

Les idéologies nouvelles venues en premier, comme le libéralisme romantique, avaient été interprétées en fonction de l'islam.

Entre 1867 et 1873, l'islamisme devient une idéologie grâce à un groupe d'intellectuels. Ce groupe prend le nom de Yeni Osmanlilar (Jeunes Ottomans).⁴⁴⁴ Ils sont contre les idées modernes venues d'Europe mais ils se font les diffuseurs d'une culture occidentalisée. Ils sont très ambigus, y compris, vis à vis d'eux-mêmes. Ils cherchent à justifier ces nouvelles idées par la sharia. Ils sont contre le Tanzimat qui donne l'égalité à tous les ottomans car ils considèrent que les chrétiens ne peuvent pas être les égaux des musulmans. Pour les Jeunes Ottomans, l'Empire Ottoman a accepté le Tanzimat sous la contrainte des Européens. Pour eux, l'islam conserve la valeur d'un lien fondamental dans l'Empire; il demeure la base de l'Etat et de la société même s'ils reconnaissent qu'il doit s'adapter au monde moderne. Les jeunes ottomans s'efforcent de légitimer le pouvoir constitutionnel par l'islam. Namik Kemal, Ali Suavi, Ziya Pacha et leurs émules ont ainsi tendance à réagir contre les excès d'occidentalisation de la période des Tanzimat.

Cette démarche a été employée plus tard par d'autres groupes islamistes comme "Ittihat-i Islam (Union de l'Islam) afin de sauvegarder l'Empire Ottoman surtout contre la Russie, la Grèce et l'Egypte (Mehmet Ali Pacha). Les Jeunes Ottomans ont défendu la suprématie de l'islam sur les autres courants d'idées. Par exemple, à la suite de la proclamation de la constitution de 1908, les islamistes qui avaient défendu le régime totalitaire d'Abdulhamid II, commencent à démontrer la conformité du système parlementaire à la sharia.

Avec les Jeunes Turcs (Ittihat ve Terakki), l'attitude est déjà différente. Ils sont fortement marqués par le positivisme et considèrent que la science doit remplacer jusqu'à un certain point

⁴⁴⁴ TÜRKÖNE, Mümtazer, *ideoloji olarak Islamciliğin Doğuşu*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991, p. 13.

la religion. Pour la plupart, ils sont détachés de la religion mais ils estiment que l'islam du point de vue instrumental conserve une valeur de solidarité considérable. Formés politiquement à l'étranger, ils défendent vigoureusement l'islam contre les attaques des Européens. En particulier, ils s'efforcent de répondre à l'argument selon lequel l'islam serait responsable du déclin des pays musulmans et de l'Empire ottoman. Certains d'entre eux cherchent encore à légitimer le pouvoir par l'islam, mais cela devient de plus en plus rare.⁴⁴⁵ Dès 1920, avec le thème de la souveraineté nationale, l'islam cesse d'être une référence légitimatrice. Pour les Jeunes Turcs il faut conserver la solidarité islamique; pour eux la religion est l'un des facteurs de la nationalité, elle est plus importante que la langue ou la culture. Mais officiellement, ils sont encore en principes favorables à "l'union des éléments" (ottomanisme).

Le coup d'Etat de 1908 a donné l'occasion aux jeunes Turcs de développer et tenter de mettre en pratique leur idéologie. Les jeunes Turcs, réunis dans le Comité d'Union et de Progrès créé par de jeunes officiers et intellectuels de la partie européenne de l'empire, sont en effet à l'origine de ce coup d'Etat qui a permis l'instauration d'un régime parlementaire. Ils se sont organisés en un parti politique (Ittihat ve Terakki) qui allait détenir le pouvoir politique jusqu'à la fin de la première guerre mondiale.

L'idéologie des jeunes turcs était à la base positiviste, rationaliste et laïcisante. Leur idéologie unioniste est devenue une idéologie à part entière, à côté de l'idéologie religieuse. Cette dernière se trouvait réduite à une composante de l'idéologie dominante de l'Etat. Cette idéologie qui insistait d'une part sur l'entité ottomane réalisée non par l'umma, mais par l'union des nations (on reconnaît pour la première fois l'existence d'une nation turque) et d'autre part sur l'organisation de l'Etat suivant des lois rationnelles et non sur la sharia, réduisait les fonctions politiques de l'islam. C'est pourquoi dans la deuxième constitution (1908), les pouvoirs du sultan cèdent le pas à ceux de l'Assemblée censée

⁴⁴⁵ MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992. 330 p.

représenter la volonté populaire. Il est procédé à une division entre l'islam et l'Etat pour gagner la confiance des minorités religieuses.

A la suite de l'échec de la politique d'unité ottomane, le parti Union et Progrès (Ittihat ve Terakki) est obligé de s'appuyer sur la seule ethnie (turque) qui reste fidèle à l'Empire et de faire sienne, l'idéologie nationaliste turque mise en place notamment par Ziya Gökalp (d'origine Kurde). Celui-ci critique le modèle islamique aussi bien que le modèle occidental et souhaite construire un modèle national basé sur la culture, les valeurs et les aspirations du peuple turc. Son slogan est: "Appartenir à la nation turque, à la religion musulmane et à la civilisation européenne". Pour Gökalp il faut turquifier la culture, aller au peuple pour apprendre le turc. La culture nationale est la condition pour participer à la civilisation universelle. C'est la condition du second aspect du populisme: aller au peuple pour élever le peuple, diffuser la civilisation moderne (occidentale). En turquifiant le peuple on purifiera l'islam. Ainsi la culture turque se distinguera de la culture arabo-persane. Cela suppose aussi la laïcité, la séparation de l'islam et de l'Etat.

L'islam qui se voulait universaliste ne correspondait plus à la société turque qui entrait dans un processus de prise de conscience nationale. Dans cet Etat musulman dont le chef était le Calife, Ziya Gökalp ne pouvait pas rejeter en bloc la religion et la remplacer par le nationalisme. Il propose alors une réforme de l'islam en faveur du nationalisme turque.⁴⁴⁶

Malgré tous les changements subis, l'islam restait néanmoins solidement ancré chez les masses. Les idées socialistes étaient restées sans influence sur la population qui était avant tout musulmane et ottomane et non turque comme le voulaient les jeunes turcs et les dirigeants nationalistes.

La jeune élite militaro-intellectuelle, fascinée par la puissance occidentale et atteinte d'un complexe d'infériorité due à l'appartenance orientale, a été complètement coupée du peuple.

D'ailleurs, les intellectuels militaires et civils, pour réaliser la guerre d'indépendance, ont dû gagner avant tout l'appui des couches sociales dominantes, le peuple étant peu réceptif à l'idéologie

⁴⁴⁶ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 129.

nationaliste.⁴⁴⁷ La mobilisation des masses fatiguées de la guerre a été obtenue grâce aux aǧas, aux notables locaux etc...qui exerçaient une grande influence sur le peuple, et par l'aspect "anti-impérialiste" de l'idéologie islamiste populaire.

D'une autre côté le groupe de Mustafa Kemal insistait sur le caractère religieux du mouvement national. La guerre d'indépendance était non seulement présentée comme celle de la libération nationale, mais aussi comme une guerre contre les infidèles en vue de sauver l'islam et son Calife. De plus, les dirigeants nationalistes recouraient aux arguments religieux pour légitimer leurs actions suite à leur condamnation d'après la sharia par le sultan et le gouvernement d'Istanbul qui étaient en étroite collaboration avec les anglais. Par deux fatvas, le cheikh-ül-islam a condamné à mort les 14 leaders du mouvement national d'Ankara. De même, une autre fatva a désigné le communisme comme le principal ennemi de l'islam et a ainsi discrédité les nationalistes en les traitant de bolchéviques.⁴⁴⁸

Le sultan a créé une armée du Califat et fomentait par l'intermédiaire de ses agents des révoltes populaires sur des bases religieuses contre le gouvernement d'Ankara. Les dirigeants nationalistes répondaient à ces agressions d'Istanbul par la même arme, celle de la religion. Ainsi, un contre-fatva signé conjointement par 153 muftis d'Anatolie a déclaré l'invalidité des fatvas d'Istanbul préparés sous la menace de l'ennemi et la conformité du mouvement national à la sharia.⁴⁴⁹

On voit qu'à la naissance de la République Turque, l'islam s'est affaibli dans tous les domaines et a perdu une partie de ses fonctions, tout en demeurant solidement implanté chez les masses. Il leur semblait être l'unique solution de leurs problèmes matériels. Les traditions, les coutumes, les valeurs, le mode de vie auxquels le peuple est resté fortement attaché, comportaient tout un caractère religieux.

⁴⁴⁷ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 38 et 39.

⁴⁴⁸ Ibid, p. 34.

⁴⁴⁹ KONGAR, Emre, Op. cit. , p. 95.

C'est le sentiment religieux du peuple qui occupe inévitablement une place importante dans la lutte de pouvoir entre les deux forces politiques, la bureaucratie d'une part, la bourgeoisie (dont les notables locaux) et les grands propriétaires terriens d'autre part. L'histoire politique de la Turquie est imprégnée par la manipulation et l'exploitation de la religion musulmane de la part de ces deux forces politiques, chacune essayant de s'assurer l'appui populaire.

SECTION II: L'ISLAM APRES LA LAICISATION

L'islam ottoman est un islam qui au début du XXème siècle, a déjà été marqué par plus d'un demi-siècle de réformes. Comme tel il est sorti très affaibli de la période des Tanzimat (réglement). La modernisation politique et administrative de l'Empire ottoman désireux de répondre aux défis de la modernité et de l'intégrité territoriale a abouti à limiter davantage la zone d'extension des pouvoirs de l'islam. Les réformes entreprises à partir de Mahmud II (1808-1839) sont en effet des réformes d'occidentalisation des institutions de l'Etat qui ne cessent de limiter le pouvoir des ulémas. Dès l'époque de Mahmud II, leur autorité se trouve affaiblie par le contrôle que le sultan exerce sur leurs ressources financières (le système des vakif) et par le développement d'une bureaucratie à l'occidentale coupée des valeurs religieuses et qui accapare peu à peu les places traditionnellement réservées aux ulémas.

Après 1839 et la charte de Gülhane, la sécularisation de l'Etat se développe au détriment des institutions islamiques. Ce recul est particulièrement frappant à deux niveaux: d'abord celui de la législation et du droit. A côté du droit islamique traditionnel, se développent des juridictions de type occidental pour les affaires commerciales, puis pour les affaires pénales; il ne faut pas oublier à ce sujet que l'Empire comporte une forte proportion de

populations chrétiennes, et de nombreux étrangers qui se livrent au commerce. Ensuite dans l'enseignement: à côté des medersas stagnantes apparaît un système d'enseignement public moderne qui se met progressivement en place à partir des Tanzimat. Ainsi dès cette époque, le processus de modernisation se fait sinon contre l'islam, du moins à côté de lui et indépendamment de lui. C'est là un fait capital. On peut dire que le sort de l'islam est désormais fixé en Turquie.

Au moment où Mustafa Kemal entreprend ses réformes de laïcisation, l'islam est donc très affaibli en Turquie: la décadence des medersas, la faiblesse économique, sociale et culturelle des Clericateurs, l'impossibilité d'entreprendre une réforme religieuse sans passer par le pouvoir de l'Etat, tout cela manifeste l'incapacité de l'islam ottoman à répondre aux défis de la modernité. Atatürk a su alors donner un élan décisif à la laïcisation. La résolution des tensions et des conflits engendrés par le processus de laïcisation est l'oeuvre de l'élite républicaine. L'islam a été complètement dissocié des centres du pouvoir. Durant la guerre d'indépendance, avant l'établissement de la République, Mustafa Kemal a su s'assurer la coopération des ulémas Anatóliens locaux et des cheikhs. En fait, l'islam l'a beaucoup aidé à mobiliser la paysannerie. De même que certains ordres religieux ont soutenu le mouvement nationaliste des Jeunes Turcs contre Abdulhamid II, les ulémas locaux, les cheikhs et les derviches ont soutenu les forces Kémalistes contre le sultan d'Istanbul. Mais sitôt la guerre gagnée, les kémalistes ont mis en oeuvre une politique de laïcisation radicale de l'Etat. "La révolution turque était essentiellement une révolution des valeurs, une révolution culturelle qui renversait le système islamique de légitimité pour le remplacer par une république laïque et nationaliste".⁴⁵⁰

La République de Turquie, fondée le 29 octobre 1923 par Mustafa Kemal Atatürk après la défaite ottomane dans la première guerre mondiale et l'issue victorieuse d'une guerre d'indépendance menée

⁴⁵⁰ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 10.

contre les occupants alliés, s'est définie, en réaction contre l'ancien régime, comme un Etat laïc.

La République turque est un nouvel Etat bâti selon les valeurs occidentales. C'est un Etat réformiste. Il est réaliste, rationaliste et radical. La laïcité est une particularité génétique du nouvel Etat. Elle n'est pas prévue dans la constitution Républicaine. Bien au contraire, le texte initial de 1924 consacre l'islam comme religion officielle d'Etat. Mais la laïcité existe de facto. Elle sera constitutionnellement consacrée en 1928 et 1937.

Une étape capitale, dans la voie de l'indépendance de la société civile à l'égard de la société religieuse dans la Turquie nouvelle, avait été franchie lors de la séparation du Califat et du Sultanat, en novembre 1922.

Une autre étape importante a été celle de l'adoption, lors de l'abolition du Califat, le 3 mars 1924 de la loi portant suppression du Ministère de la Shériat. Ce Ministère avait été créé en novembre 1922, lorsque le gouvernement de la Grande Assemblée Nationale Turque avait supprimé toutes les anciennes institutions gouvernementales de l'Empire ottoman. Le Ministère de la Shériat, aux termes de la loi du 3 mars 1924, a été remplacé par une Présidence des Affaires Religieuses (Diyanet İşleri Başkanlığı), qui a simplement à gérer les affaires touchant la croyance, les prières et l'administration des établissements religieux, ainsi que par une Direction Générale rattachée à la présidence du conseil.⁴⁵¹

Ainsi donc, pour la première fois, en Turquie, l'Etat s'affranchit de la participation directe de toute autorité religieuse dans les affaires politiques. Aucun de ses représentants, en effet, ne fait plus partie, en tant que tel, du cabinet. Désormais, le pouvoir civil est souverain et ne peut être entravé dans l'exercice de ses prérogatives par l'intervention d'un délégué du pouvoir religieux. La compétence de celui-ci ne doit plus s'exercer que dans sa sphère propre, le domaine spirituel. En effet, l'article 26 de la loi constitutionnelle, traitant des attributions de la Grande Assemblée Nationale, mentionne comme premier devoir de celle-ci

⁴⁵¹ KOSKAS, Munir, *La laïcisation de l'enseignement public en Turquie depuis 1923 jusqu'à nos jours*, thèse (non publiée), Paris, 1976, p. 32.

"la mise en vigueur des prescriptions de la shériat". Simple reprise de la loi provisoire d'organisation fondamentale (art.7) du 20 janvier 1921, cet article confère à la loi religieuse le droit de s'immiscer dans le pouvoir législatif. Ce n'est néanmoins, qu'une concession purement formelle faite à l'opposition par Mustafa Kemal qui estime cette clause "incompatible avec la conception du droit moderne". Mustafa Kemal déjà affirmé dans son discours du 1^{er} mars 1924, que le domaine juridique devait être séparé de tout lien religieux et "la loi n° 429 du 3 mars 1924" en adjugeant à la Grande Assemblée Nationale le pouvoir législatif sur tous les actes juridiques humains, limite implicitement les pouvoirs de la shéri'at au seul domaine religieux. D'ailleurs, la référence à la shériat a été supprimée de l'article 26 de la loi constitutionnelle du 20 avril 1924.

Dans le discours prononcé à Kastamonu, le 30 août 1925, Mustafa Kemal développe longuement et sans ménagement sa pensée dans ce domaine: "Je n'accepterai jamais dans la communauté turque civilisée des citoyens à ce point primitifs qu'ils sapèrent leur bien-être spirituel et matériel au profit d'un quelconque vieux cheikh quand rayonnent de toute leur présence l'éducation, la science et la civilisation. Je veux que vous-mêmes et toute la nation compreniez bien que la Turquie ne sera jamais le pays des cheikhs, des derviches et de leurs disciples. La voie (tarikats) la plus vraie est celle de la civilisation. Pour être un homme il suffit de se conformer aux impératifs de la civilisation. Les supérieurs des confréries comprendront la vérité que je viens d'exposer et fermeront immédiatement et de plein gré leur tekke".⁴⁵²

Mustafa Kemal critique les cheikhs et les derviches. Après avoir parlé de l'incapacité des medersas à dispenser un enseignement de qualité, il a terminé son allocution en ces termes: "Nos établissements scolaires doivent être uniformément organisés. Tous les enfants du pays, garçons et filles, doivent fréquenter la même école". La condamnation des médersas est donc prononcée publiquement et, comme il fallait s'y attendre, personne n'élève la

⁴⁵² Ibid, p. 146 et 147.

voix au cours de ce meeting pour prendre la défense de cette institution. Non pas que Mustafa Kemal ait convaincu son auditoire mais son prestige est tel que nul n'ose le contredire. Il faut ajouter cependant que pour la circonstance, Mustafa Kemal avait flatté les sentiments religieux du peuple en affirmant par exemple: "Notre religion, éminemment logique et dépourvue d'obscurité, est basée sur la science et la vérité. C'est pour cela qu'elle n'a pu être supplantée par aucune autre".⁴⁵³ Le gouvernement a décrété trois jours après le discours de Mustafa Kemal, le 2 septembre 1925, la fermeture de tous les tekkes et medersas. Le 29 juin 1925, le tribunal de l'indépendance (istiklâl mahkemesi) qui siégeait à Diyarbakir, condamnait à mort un certain nombre de kurdes, dont des cheikhs et des intellectuels. La république turque a fait accepter ses idées par la force et par l'instauration d'un système autoritaire.

Le problème majeur qui se posait au pouvoir républicain était celui de la scolarisation des masses rurales. Dans ce domaine, tout était encore à faire. Un recensement effectué en 1927 avait révélé que 94% des paysans turcs ne savaient ni lire ni écrire. Sur les 35000 villages que comptait le pays à cette époque, 30000 étaient dépourvus d'école. L'adoption des caractères latins, en 1928, constitue le point de départ d'une vaste campagne d'alphabétisation et permet de parer au plus pressé. Parallèlement, les autorités kémalistes élaborent un programme de développement de l'enseignement primaire pour les campagnes. Des éducateurs (egitmen) sont recrutés parmi les jeunes villageois qui se sont distingués pendant leur service militaire. Ils sont chargés de diffuser dans les campagnes un savoir essentiellement pratique. Cette expérience a débouché en 1936 sur la mise en place d'une vingtaine d'instituts ruraux (köy enstitüleri) chargés de former des maîtres d'école spécialisés dans l'enseignement villageois.⁴⁵⁴

La laïcité de l'Etat signifiait, en outre, que dans le domaine spirituel qui n'est pas le sien, l'Etat devait demeurer

⁴⁵³ Söylev, tom. II, p. 89.

⁴⁵⁴ DOUMONT, Paul, *L'Islam et l'Etat dans le monde d'aujourd'hui*, ed: P.U.F. , Paris, 1984, p. 93.

rigoureusement neutre. La loi Constitutionnelle du 20 avril 1924 prévoit, dans son article 75, que "personne ne peut être inquiété pour ses convictions religieuses ou philosophiques" et que "tous les rites, à condition qu'ils ne soient pas contraires à la tranquillité publique, aux bonnes moeurs et aux lois, sont libres". Cependant, cette même loi affirme, dans son article 1 que "la religion de la République turque est la religion musulmane".⁴⁵⁵ Cette disposition n'est pas restée longtemps en vigueur. En effet, le 10 avril 1928, une proposition de la loi signée par Ismet İnönü et 129 députés est présentée à la Grande Assemblée Nationale. Elle porte suppression des dispositions relatives à l'islam considéré comme religion de la République turque (art. 2) ainsi qu'à l'exécution par l'Assemblée Nationale des sanctions de la shériat (art. 26). Elle remanie, en outre, la formule du serment du Président de la République (art. 16) en supprimant toute référence à Dieu.⁴⁵⁶

L'exposé des motifs fait remarquer que l'Etat, en tant que personne morale, ne peut être soumis aux obligations que la religion impose aux personnes physiques et que selon Atatürk: "La séparation des affaires religieuses et des affaires de l'Etat est une garantie qui empêche la religion d'être une arme entre les mains de ceux qui dirigent et dirigeront l'Etat (...). Ainsi, la religion, qui prépare le bonheur moral de l'humanité en assurant son triomphe dans les consciences, deviendra un moyen de liaison sacrée entre dieu et l'individu. Cette liaison, on la cherche dans les mosquées, les églises, les synagogues, ou simplement dans les consciences. L'Etat et sa législation sont la protection de tous".⁴⁵⁷

La référence à l'islam comme religion d'Etat est donc supprimée en 1928. Les tribunaux coraniques sont dissous. Des codes juridiques sont empruntés à l'occident. L'enseignement est entièrement laïcisé dans le cadre d'un Ministère de l'Education Nationale. Le mariage civile monogamique est institué, et l'égalité juridique établie entre l'homme et la femme (qui reçoit le droit de

⁴⁵⁵ KOSKAS, Munir, Op. cit. , p. 33.

⁴⁵⁶ Avant la révision constitutionnelle, le Président de la République et les députés prêtaient au nom d'Allah (Dieu). Le nouveau serment commence "je jure sur mon honneur que....".

⁴⁵⁷ Ibid, p. 20.

vote dès 1934). En rupture éclatante avec la tradition culturelle islamique, l'alphabet arabe, est remplacé en 1928-1929, par un alphabet latin phonétique rendu strictement obligatoire. Le souci de laïcité a même été si loin que le code pénal interdit, sous peine de prison, toute intrusion de la religion dans les affaires politiques, notamment la constitution de tout parti ou groupe politique sur des bases religieuses. Qui plus est, les confréries religieuses de derviches sont dissoutes. La disposition de l'article 9/B de la loi sur les associations est destinée à empêcher la reformation de groupements religieux.⁴⁵⁸

Mustafa Kémal, en février 1937, fait amender la constitution en faisant insérer, à l'article 2, les six principes du PRP dont il est à la fois le fondateur et le Président. L'un de ces principes prévoit que l'Etat turc est laïc.⁴⁵⁹ Atatürk avait fait insérer dans le programme du PRP en 1923, l'article suivant: "Le parti compte au nombre de ses principes les plus importants celui d'écarter de la politique les questions religieuses (...) de séparer totalement l'un de l'autre, dans les affaires de l'Etat et de la Nation, la religion et le monde temporel".⁴⁶⁰

Qu'entend-on par la laïcité de l'Etat?. D'après la définition classique, la laïcité de l'état implique tout d'abord l'indépendance absolue de la société civile à l'égard de la société religieuse. En second lieu, sa neutralité dans le domaine spirituel, d'où résulte précisément la liberté entière des individus dont les croyances ou l'incroyance ne relèvent que d'eux-mêmes et n'intéressent pas l'Etat: ce sont des affaires purement privées qui échappent à son emprise, tout au moins lorsqu'il n'en résulte pas des manifestations extérieures portant atteinte à l'ordre public.⁴⁶¹

⁴⁵⁸ KUTAL, Metin, *Le Syndicalisme devant la législation Turque et le mouvement syndical en Turquie*, thèse (non publiée), Grenoble, 1959, p. 262.

⁴⁵⁹ La République turque s'inspire de six principes essentiels, inscrits dans la Constitution de 1937: Républicanisme, Nationalisme, Populisme, Etatisme, Révolutionnarisme et Laïcisme.

⁴⁶⁰ KOSKAS, Munir, *Op. cit.*, p. 32.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p. 25.

"Les réformes menées par Atatürk ont pu faire croire à une totale privatisation de la religion, qui n'aurait plus avec l'Etat aucun lien organique. Il n'en est rien, cependant: héritière directe, en cela, de l'Empire ottoman, la République de Turquie a maintenu une stricte tutelle de l'Etat sur l'islam".⁴⁶² En effet, une Direction des Affaires Religieuses, dépendant du Premier Ministre, nomme ou révoque tout le personnel de la hiérarchie religieuse sunnite, contrôle strictement l'édition des Corans et des manuels d'instruction religieuse, publie même des circulaires interprétant selon la raison d'Etat les principes de la religion islamique. Ce sont des écoles d'Etat qui, avec des manuels officiels, forment les imams et prédicateurs de mosquées.

Il y a donc un certain paradoxe dans les institutions de la Turquie, Etat laïc (et même laïciste) qui cependant contrôle un islam "officiel" (sunnite, comme sous les ottomans). Or, les citoyens turcs, musulmans dans une proportion d'environ 90%, se comportent de façon variable envers cet islam officiel. Une proportion notable de l'intelligentsia, tout en se considérant très généralement comme musulmane, n'est pas pratiquante. En revanche, les populations rurales, celles des petites agglomérations, et les couches populaires des grandes villes (notamment les artisans) sont en général pratiquantes. Là encore les attitudes sont diverses: si l'islam officiel est accepté en majorité, il existe aussi, surtout en milieu rural, un islam parallèle, en principe sunnite, qui continue plus ou moins la tradition ottomane (y compris celle de la polygamie) et qui est sous l'influence de hodjas ou de cheikhs (non officiels), voire de sectes clandestines parfois fanatiques.

La fondation de la République a affaibli l'islam orthodoxe en faisant perdre aux ulemas leurs positions influentes, en remplaçant le système des écoles coraniques par un enseignement public et laïque et en laïcisant le système judiciaire.

"Au contraire, bien que l'islam périphérique n'ait pas davantage été autorisé à participer à la vie nationale, et qu'il ait été incapable de constituer des mouvements suffisamment forts pour

⁴⁶² BAZIN, Louis, *Turquie, Pouvoir*, n°: 12, P.U.F. , Paris, 1980, p. 136.

"Les réformes menées par Atatürk ont pu faire croire à une totale privatisation de la religion, qui n'aurait plus avec l'Etat aucun lien organique. Il n'en est rien, cependant: héritière directe, en cela, de l'Empire ottoman, la République de Turquie a maintenu une stricte tutelle de l'Etat sur l'islam".⁴⁶² En effet, une Direction des Affaires Religieuses, dépendant du Premier Ministre, nomme ou révoque tout le personnel de la hiérarchie religieuse sunnite, contrôle strictement l'édition des Corans et des manuels d'instruction religieuse, publie même des circulaires interprétant selon la raison d'Etat les principes de la religion islamique. Ce sont des écoles d'Etat qui, avec des manuels officiels, forment les imams et prédicateurs de mosquées.

Il y a donc un certain paradoxe dans les institutions de la Turquie, Etat laïc (et même laïciste) qui cependant contrôle un islam "officiel" (sunnite, comme sous les ottomans). Or, les citoyens turcs, musulmans dans une proportion d'environ 90%, se comportent de façon variable envers cet islam officiel. Une proportion notable de l'intelligentsia, tout en se considérant très généralement comme musulmane, n'est pas pratiquante. En revanche, les populations rurales, celles des petites agglomérations, et les couches populaires des grandes villes (notamment les artisans) sont en général pratiquantes. Là encore les attitudes sont diverses: si l'islam officiel est accepté en majorité, il existe aussi, surtout en milieu rural, un islam parallèle, en principe sunnite, qui continue plus ou moins la tradition ottomane (y compris celle de la polygamie) et qui est sous l'influence de hodjas ou de cheikhs (non officiels), voire de sectes clandestines parfois fanatiques.

La fondation de la République a affaibli l'islam orthodoxe en faisant perdre aux ulemas leurs positions influentes, en remplaçant le système des écoles coraniques par un enseignement public et laïque et en laïcisant le système judiciaire.

"Au contraire, bien que l'islam périphérique n'ait pas davantage été autorisé à participer à la vie nationale, et qu'il ait été incapable de constituer des mouvements suffisamment forts pour

⁴⁶² BAZIN, Louis, *Turquie, Pouvoir*, n°: 12, P.U.F., Paris, 1980, p. 136.

résister ouvertement au pouvoir laïc de l'Etat, il n'a pas perdu de son influence, mais a prospéré. La vénération de saints et le mysticisme, souterrainement s'est répandu dans la société. L'islam périphérique, à qui était refusée l'expansion vers l'extérieur, s'est approfondi sans cesse vers l'intérieur.

Par ailleurs, une proportion assez importante de la population (que l'on ne peut chiffrer avec certitude, mais qui comprend plusieurs millions de personnes) n'est pas sunnite, mais alévite. La doctrine alévite a pris, en Turquie, la forme d'un syncrétisme anatolien préislamique, voire d'ésotérisme. Persécutés sous les ottomans (en raison de leur liens avec l'Iran, leur rival), les Alévites turcs se sont constitués en sociétés secrètes initiatiques (voir un peu plus loin)".⁴⁶³

Quant à la classe politique turque, ses attitudes envers l'islam sont, elles aussi, variées, voire contradictoires. Le parti Républicain du Peuple, dirigé par Mustafa Kemal Atatürk puis, après la mort de celui-ci (en 1938), par Ismet İnönü, et qui a été pratiquement parti unique jusqu'en 1945, inscrit le laïcisme dans ses principes fondamentaux et reste, dans son ensemble, très attaché à la laïcité (de même que la grande majorité des cadres de l'armée, souvent très influents en Turquie). C'est ce parti qui, sous la conduite d'Atatürk, a instauré une laïcité radicale.

En fait le Parti Républicain du Peuple a imposé au peuple turc jusqu'en 1950, bien des limitations à sa liberté religieuse. La laïcité ainsi proclamée est la plus importante réalisation dans toute l'histoire du pays. Elle n'a cessé de constituer un problème constitutionnel majeur.

Selon Mustafa Kemal "l'homme politique qui a besoin du secours de la religion pour gouverner n'est qu'un lâche. Et jamais un lâche ne devrait être investi des fonctions de chef de l'Etat. J'ai conquis l'armée; j'ai conquis le pouvoir; j'ai conquis le pays; ne me sera-t-il

⁴⁶³ Ibid, p. 137.

pas permis de conquérir mon peuple?".⁴⁶⁴ (Ici on voit très clairement une contradiction parce que lors de la guerre d'indépendance Atatürk lui-même a recherché l'union avec les forces religieuses et a fait des concessions aux personnalités religieuses).

Il lui importe d'abord de "ne pas faire le jeu de ceux qui guettaient un prétexte pour attribuer à l'expression gouvernementale laïque une orientation religieuse", et d'éviter de heurter l'opinion publique, encore sensible à ces problèmes. La tâche difficile des kémalistes consiste à faire que l'islam, prétendant au pouvoir totalisant, laisse place à des traditions purement turques. Pour ce faire, toute expression politique islamique a été supprimée de 1925 à 1946.

"La crise du système culturel qui était déjà entamée par l'occidentalisation de l'Empire ottoman, devient plus vive à la suite de la politique menée par les dirigeants kémalistes. Ces derniers considèrent l'importation et l'adoption de la culture bourgeoise occidentale comme un facteur nécessaire pour hisser la Turquie au niveau du développement des pays européens. Ils ne se rendent pas compte que cette culture qu'ils veulent imposer au peuple, est le fruit d'un système social complètement différent de celui de la Turquie. Ses caractéristiques comme l'individualisme, le matérialisme, ne conviennent pas du tout à la société dans laquelle les rapports de production traditionnels restent encore dominants. L'organisation sociale continue à reposer sur les valeurs communautaires. La solidarité communautaire des musulmans constitue un obstacle très important à la diffusion et à l'acceptation de la culture bourgeoise. Les masses n'ont donc aucune raison d'adopter les comportements et les valeurs étrangers à leur milieu social tant que leurs conditions socio-économiques restent les mêmes. Sans un changement structurel du système social, on ne peut pas attendre que la communauté abandonne du jour au lendemain sa propre culture et en accepte une autre n'ayant aucune assise réelle et ne répondant à aucune réalité sociale.

⁴⁶⁴ DE SAINT-BLANQUAT, Emine, *Religion et Politique en Turquie*, Défense Nationale, Paris, juin 1988, p. 204.

Les dirigeants kémalistes ne présentent pas la culture bourgeoise de l'occident comme un choix, comme un ensemble d'éléments culturels qui peuvent s'incorporer à la culture populaire au fur et à mesure que la société évolue (sous la direction de la classe bourgeoise). Au contraire, ils essaient de l'imposer contre le gré du peuple. Cette culture importée devient l'unique solution de remplacement de la culture populaire dont les dirigeants entreprennent consciemment ou inconsciemment la destruction. Or les peuples de la Turquie, malgré leurs différences régionales, ethniques et confessionnelles avaient forgé durant des siècles une culture populaire commune. Quand les dirigeants kémalistes décident de libérer le peuple de l'influence de la religion en vue de le civiliser, ils s'attaquent directement aux valeurs, aux coutumes, aux traditions etc...qui ont toutes une connotation religieuse. Cette attitude des dirigeants kémalistes ne sert qu'à accentuer la différenciation culturelle entre la campagne et les villes. De même, un abîme se creuse entre les classes populaires et l'élite du pays".⁴⁶⁵

Les réformes d'Atatürk ont pour but de faire de la Turquie aussi vite que possible un état industriel, développé socialement et économiquement, moderne et indépendant. Toutes les entraves qui empêchent le développement doivent être abattues. Beaucoup d'entre elles sont associées à l'islam. La plupart des mesures Kémalistes ne sont pas immédiatement dirigées contre la foi populaire mais contre les aspirations politiques de l'islam. L'islam ne doit être qu'une simple affaire individuelle. En plus, pour éviter une résistance, un programme d'éducation ambitieux et une diffusion active de l'islam en version sécularisée est instaurée.

Le kémalisme est une rupture totale avec le passé islamique. Au-delà de l'islam, Atatürk veut enraciner son pays dans un passé nationaliste, historique et linguistique allant jusqu'à revendiquer l'héritage hittite.

Pour Atatürk le laïcisme militant de l'Etat est une nécessité nationale. Le kémalisme a forgé une nation et le laïcisme en est le ciment. Car si la plupart des musulmans turcs sont sunnites, ils ne

⁴⁶⁵ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 103 et 104.

forment pas un tout homogène mais sont divisés en nombreuses sectes et confréries aux quelles il faut ajouter les minorités juives et chrétiennes. La minorité chiite, appelée "alevie" et qui rassemble près de 10 millions de fidèles, demeure encore fermement partisane de l'Etat laïc qui la protège d'une domination sunnite.

Le régime instauré par Mustafa Kemal en 1923 était un régime de nature dictatoriale. C'est ce qui explique, pour une grande part, la promptitude avec laquelle les réformes ont été codifiées et imposées à la nation. Pendant près d'un quart de siècle, le peuple turc a vécu sous la houlette d'une formation qui ne souffrait aucune concurrence, le Parti Républicain du Peuple, et a dû s'accommoder d'une démocratie réduite à ses manifestations les plus illusoires. Quelques tentatives de diversification de la vie politique ont été tentées durant les premières années de la République. Elles ont provoqué de graves remous. Craignant de compromettre, par une libéralisation intempestive du régime, l'oeuvre de rénovation nationale qu'ils étaient en train d'accomplir, les dirigeants de la Turquie nouvelle se sont empressés de revenir au système du parti unique et omniprésent.

A l'époque du PRP la laïcisation a eu trois causes principale. Premièrement, en qualité de chefs de la guerre d'indépendance, et à ce titre héros nationaux, les dirigeants politiques ont acquis l'estime et la confiance de la grande majorité de la population. Deuxièmement, l'absence d'une institution religieuse dans l'islam capable de faire front au pouvoir politique et dès 1925, la fermeture des couvents et des confréries religieuses susceptibles de devenir des foyers de résistance, ont permis au gouvernement de suivre les réformes laïques sans trop de difficultés, sans susciter beaucoup de révoltes organisées sur une grande échelle. Enfin, la dernière raison qui est de loin la plus importante est fournie par le système politique de l'époque. Les dirigeants politiques, en installant un régime autoritaire basé sur un système de parti unique (deux tentatives de multipartisme, respectivement en 1924 et en 1930, ont débouché très vite sur un échec) se sont dôtés de

tous les moyens pour la mise en place de la politique de la laïcisation. Les appareils répressifs d'Etat, que se soient la police, l'armée ou l'appareil juridique avec ses tribunaux d'exception, surveillaient l'application des réformes laïques et réprimaient toute opposition passive ou active. Les réformes laïques ont été imposées de haut en bas grâce à ce système anti-démocratique qui a permis aux dirigeants du PRP de ne pas se soucier de laïcisation en Turquie.

Il faudra attendre la fin de la deuxième guerre mondiale pour voir le cours des choses se modifier. En 1945, en effet, le gouvernement annonce que le moment est venu pour la Turquie de changer de cap et de se doter de nouveaux partis politiques. Ce revirement spectaculaire visait en partie à désamorcer le mécontentement général provoqué par les difficultés économiques dans lesquelles se débattait le pays depuis le début de la guerre. Mais il s'agissait aussi, pour le régime d'Ankara, après la défaite des Etats fascistes, de se démarquer de ces derniers aussi nettement que possible, de manière à s'attirer la sympathie des puissances victorieuses.

La Turquie ne devait pas tarder à se transformer en une démocratie pluraliste. Dans les mois qui ont suivi la déclaration gouvernementale, plus d'une dizaine de formations politiques d'opposition ont vu le jour. Pour un pays accoutumé depuis près d'un demi siècle au système du parti unique, il s'agissait d'une mutation véritablement prodigieuse.

Une des conséquences de la libéralisation du régime a été de donner aux responsables religieux la possibilité de s'exprimer. Très vite, la question religieuse est devenue un des principaux chevaux de bataille de l'opposition naissante. La plupart des nouvelles formations politiques se sont mis à réclamer l'abrogation des mesures antireligieuses édictées par les autorités kémalistes et à plaider en faveur du respect des valeurs islamiques. Le Parti Démocrate, l'organisation la plus importante de l'opposition a notamment insisté sur le problème de l'enseignement de l'islam dans les écoles primaires et secondaires. Il a également demandé la

création de facultés et d'instituts de théologie et la mise en place d'établissements spécialisés dans la formation d'officiants et d'enseignants religieux.⁴⁶⁶ Le successeur de Mustafa Kemal, Ismet İnönü, sentant la pression de l'opposition interne exercée sur le parti unique après la seconde guerre mondiale, a réintroduit l'enseignement islamique dans les programmes scolaires.⁴⁶⁷

Ce qui est intéressant dans cette période, ce ne sont pas les vicissitudes de cette résurgence, mais les transformations qui ont commencé à marquer la religion, la politique, et leurs rapports mutuels. Dans le régime autoritaire des débuts de la République, les rapports entre l'Etat et la religion étaient marqués par la quasi-exclusion de l'islam périphérique du centre politique laïc. Dans les années 1950-1960, on a vu s'amorcer une interpénétration croissante du centre et de la périphérie, essentiellement sous la forme de la politique clientélisme pratiquée par le Parti Démocrate.

Avant l'arrivée au pouvoir du PD, le PRP pour conserver son électorat, s'est engagé dans la voie des concessions.⁴⁶⁸ Le PRP qui a ignoré le peuple pendant 22 ans a pris une toute autre attitude devant les nouvelles données du système politique (les élections). Il a converti lui-même les besoins populaires en exigences politiques pour satisfaire le peuple-électeur et pour améliorer son image de marque. D'autre part, il a essayé de répondre à ces exigences et souvent par des mesures globales (par exemple, la loi sur la réforme agraire est destinée à satisfaire d'un seul coup toute une série de revendications socio-économiques des paysans). En 1947, il a autorisé le développement des enseignements privés de la religion, mais en imposant le contenu des manuels (toujours soumis à la direction des Affaires Religieuses). En 1948, il a, pour la première fois, facilité le pèlerinage de la Mecque et en 1949, il a institué des cours de religion facultatifs, donnés par les

466 DOUMONT, Paul, Op. cit. , p. 95.

467 AYGÜN, Hakan, *Şeriatin ayak sesleri*, Ekin Yayinlari, Ankara, 1992, p. 64.

468 Ibid, p. 64.

instituteurs sur la base d'un manuel officiel, dans l'enseignement primaire.⁴⁶⁹

L'héritage kémaliste ne fait plus l'unanimité au sein de la société turque. Mais en 1950, le kemalisme n'est pas remis en cause. Il est diversement interprété. Il y a un kemalisme libéral souple sur le plan laïc et un kemalisme étatiste rigide. Les élections de 1950 n'ont pas balayé le kémalisme, elles l'ont diversifié, assoupli, rendu civil.

D'un point de vue culturel, on est fondé à parler non pas d'un mais de plusieurs nationalismes turcs. Aujourd'hui, il n'y a pas d'accord entre les différentes couches sociales sur la façon de concevoir et de vivre la turcité. Les uns mettent l'accent sur l'islam comme élément fondamental de l'identité turque; c'est le cas des islamistes, mais aussi d'une partie de la bourgeoisie moyenne et même d'une fraction de l'extrême-gauche. D'autres insistent davantage sur la dimension occidentale de la nationalité turque; ce sont les intellectuels, les représentants de la bourgeoisie libérale, les militaires, mais pour eux se pose, pour reprendre une expression fréquemment utilisée, une "question d'occident", qui provient de la perpétuelle déception qu'ils éprouvent devant l'attitude de l'Occident à l'égard de leur pays.⁴⁷⁰ D'autres enfin, à l'extrême-droite, demeurent partisans d'un nationalisme turc intégral. Il faut citer aussi les tentatives de synthèse entre ces diverses composantes du nationalisme turc; mais jusqu'à présent, elles ont échoué politiquement.

SECTION III: LA RESURGENCE DE L'ISLAM SOUS LE REGIME DEMOCRATIQUE

C'est l'adoption d'un système démocratique qui, en 1946, donne à l'islam périphérique la possibilité de s'acheminer vers une

⁴⁶⁹ BAZIN, Louis, Op. cit. , p. 138.

⁴⁷⁰ GEORGEON, François, Op. cit. , p. 153.

participation à la vie politique. Lorsque, la République turque devient une démocratie parlementaire à partis multiples, la concurrence électorale, au sein d'une population en majorité attachée à l'islam, amène divers dirigeants politiques à faire des concessions plus ou moins importantes aux courants d'opinion islamistes. Lorsque l'élite de l'Etat républicain se scinde et se répartit en plusieurs partis concurrents, le nouveau Parti Démocrate (issu du Parti Républicain du Peuple par une scission de droite), mais aussi le Parti Républicain du Peuple (PRP), vieux gardien des valeurs républicaines et des réformes kémalistes voient dans l'islam un moyen de capter les voix des électeurs. Le principal concurrent du PRP à partir de 1945, le Parti Démocrate (1945-1960), était pourtant à l'origine dominé par un courant laïc.

L'arrivée du Parti démocrate au pouvoir marque un tournant important dans l'histoire des relations entre la religion et l'Etat en Turquie. Fidèles à leurs promesses électorales, les nouveaux dirigeants du pays, et en particulier le Premier Ministre Adnan Menderes, entendent poursuivre une politique nettement plus libérale que celle de leurs prédécesseurs. Ils sont résolus en particulier à prendre toutes les dispositions nécessaires pour rétablir au plus vite l'entière liberté religieuse des citoyens. Cela leur paraît d'autant plus urgent qu'ils considèrent l'islam comme un moyen de lutte contre les courants de gauche et plus particulièrement contre le communisme.⁴⁷¹ Les démocrates sont en effet considérés comme pro-américains et pensent enrayer la contagion marxiste du grand voisin de l'est par le retour aux vertus morales de l'islam.⁴⁷²

Le Parti Démocrate (PD), qui remporte les élections de 1950, est en réalité l'émanation d'une fraction du centre. Il est constitué d'anciens cadres du PRP. A l'inverse du PRP, cependant, la direction du PD forge une large coalition, fort hétéroclite, de différents groupes de mécontents: les propriétaires terriens les plus ouverts,

471 TARHANALI, Istar B. , *Müslüman Toplum, "laik" Devlet Türkiye'de Diyanet İşleri Başkanlığı*, Afa Yayınları, İstanbul, 1993, p. 23.

472 *Politique-Stratégie-Conflits, Confidentiel*, n°: 7, automne, Paris, p. 60.

les gros commerçants citadins, la plus grande partie de la petite paysannerie, certains groupes religieux.

La fidélité de ces divers groupes au PD est assurée par la constitution d'un large réseau de clientélisme contrôlé grâce à la distribution de divers avantages de toute nature, qui s'accompagne d'un ton vaguement populiste, d'une attitude conciliante vis à vis des revendications religieuses et de la relative libéralisation de l'économie.

Les années 1950-1960, période pendant laquelle le PD est au pouvoir, ont souvent été vues comme une période de "résurgence" ou de "renouveau islamique" en Turquie.

Depuis 1945, les volontés laïques de Kemal Atatürk, pour qui la religion était l'ennemie de la civilisation et de la science et l'islam un symbole d'obscurantisme, "un cadavre pétrifié qui empoisonne nos vies"; les cléricateurs un rammassis de fainéants "suçant la moelle du peuple et sapant à sa base l'énergie de la nation" sont mises à mal.⁴⁷³

Ce renouveau islamique consiste en partie en une redéfinition de la laïcité. Ce "renouveau" est aussi une tentative visant à rendre à la religion son rôle d'éthique civique afin de combler le vide, particulièrement sensible chez les personnes nées sous la République, créé par l'érosion des croyances religieuses.

Ce réveil se traduit aussi, en réaction contre la dégénérescence de l'islam populaire, par la mise en oeuvre de mesures en faveur de la formation des cléricateurs dans le double souci de rehausser le niveau de l'orthodoxie et de leur inculquer l'esprit moderne de la République.⁴⁷⁴

Des cours facultatifs d'instruction religieuse sont créés dès 1949 dans les écoles primaires; en 1950, sont ouvertes des écoles d'Imams et de prédicateurs destinées à former le personnel des mosquées; de même, une faculté de théologie ouvre ses portes à Ankara, les tombes sacrées (türbeler) des "saints" sont réouvertes

⁴⁷³ Ibid, p. 60.

⁴⁷⁴ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 11.

au public, permission est donnée de réciter l'ezan (l'appel à la prière) en arabe etc...⁴⁷⁵

Par ailleurs, le réveil de l'islam a été marqué par le regain d'activité d'ordres et de groupes religieux tels que les Tidjaniler, les Nurcular, les Süleymanciler, les Nakchibendiciler et les Geylaniciler; par l'essor des organisations bénévoles d'orientation religieuse (Associations pour l'édification de mosquées ou l'enseignement du Coran, par exemple) et enfin par la publication d'une multitude d'ouvrages religieux.

Face à cette recrudescence de l'agitation religieuse, les démocrates se trouvent dans une position inconfortable. Leur succès électoral de 1950 est dû en partie à leur réputation de défenseurs de l'islam et ils tiennent à conserver cette image de marque sans faire pour autant, le jeu de l'obscurantisme. Hommes de progrès, ils sont sincèrement résolus à préserver les acquis positifs de la révolution kémaliste.

Cependant déçus par le résultats des élections de 1957 et confrontés à un progressif retournement de la conjoncture en faveur de leurs adversaires politiques, les démocrates vont vers la fin des années 1960 modifier sensiblement leur attitude vis-à-vis de la question religieuse. La désaffection de l'opinion pour leur parti ne cessait de se développer. Ils ont cru qu'ils pourraient faire obstacle à ce processus en flattant les sentiments islamiques de la population et en lâchant la bride aux cléricats.

Un tel glissement d'orientation ne pouvait que scandaliser l'opposition. Le Parti républicain du peuple accusait depuis longtemps les démocrates de brader les réformes. La controverse entre les deux partis est allée en s'intensifiant. Les démocrates s'employaient à se présenter en simples défenseurs de la liberté de conscience et soulignaient l'importance de la place occupée par l'islam dans la vie spirituelle et morale de la nation. Leurs rivaux affirmaient pour leur part que la laïcité kémaliste se trouvait en danger.

⁴⁷⁵ TARHANALI, İhtar B. , Op. cit. , p. 26 et 27.



Le PD reprochait au PRP de vouloir s'immiscer dans les pratiques religieuses des citoyens. En effet, pour ce dernier, la laïcité ne consistait pas seulement à dissocier la religion de la politique, mais à s'ingérer dans la vie religieuse des citoyens, et même à adopter à son égard une attitude négative.

Tout au long des années 1950, le PRP demeure dans l'opposition et reste essentiellement un parti du centre. La base de ce parti est formée essentiellement de notables traditionnels et d'éléments de l'administration laïque et de l'intelligentsia. Face aux efforts déployés par le PD pour devenir un parti de masse, le PRP ne tente guère de se libérer de sa tradition élitiste et bureaucratique, considérant avec méfiance la coalition sur laquelle s'appuyait le PD. De surcroît, le PRP n'a jamais caché qu'en dernier ressort il voyait dans l'armée l'ultime gardienne des réformes kémalistes, par opposition à ce qu'il considérait comme la grande menace venant du PD: celle de l'encouragement de la religion contre le progressisme kémaliste laïc. Aussi, lorsque l'armée intervint en 1960, forte de l'appui du PRP, de l'administration et de l'intelligentsia, il apparaît que la direction du PD a sous-estimé les réserves de l'ancienne alliance centriste.

Le PD n'a pas su surmonter la médiocre pénétration institutionnelle dont il avait hérité. Le clientélisme, l'appel aux sentiments religieux et le populisme tendaient en réalité à compenser ce manque d'institutionnalisation par les gages donnés aux groupes sociaux, qu'ils reposent sur des affinités régionales, sur des liens de parenté, ou sur l'appartenance à des ordres religieux ou à des réseaux d'influence personnelle.⁴⁷⁶

Pendant les dix années où ils sont restés au pouvoir, ils sont parvenus à faire progresser la cause de la liberté religieuse sans cesser pour autant d'affirmer leur fidélité au principe de la séparation de la société civile de la société religieuse. A l'occasion, ils ont même su montrer qu'ils étaient prêts à sévir contre les adversaires de la laïcité et à réprimer avec fermeté les menées subversives des intégristes. Les premiers à subir les

⁴⁷⁶ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 11.

rigueurs du gouvernement d'Adnan Menderes sont les tidjaniler. En 1951, la police procède à des arrestations en masse et le chef de la confrérie, Kemal Pilavoglu, est traduit en justice puis condamné à dix ans de travaux forcés. De même le PD exclut un député de son parti parce que celui-ci a critiqué Atatürk et ses réformes. En même temps le PD laisse la justice ouvrir un procès contre Said-i Nursi le 23 décembre 1952 à Samsun et arrête la publication de plusieurs journaux islamistes. Vers la même époque, des poursuites sont engagées contre plusieurs autres personnalités intégristes, en particulier contre le poète Necip Fazil, directeur d'un des principaux périodiques islamistes du moment, Büyük Dogu (le Grand Orient). Au cours des années suivantes, diverses autres mesures sont prises pour freiner l'ardeur du courant islamiste et, en juillet 1953, les démocrates élaborent même une "loi relative à la protection de la liberté de conscience" très nettement dirigée contre les musulmans extrémistes.⁴⁷⁷

Il convient de souligner, au demeurant, que le "l'enseignement religieux" dispensé dans les écoles primaires et ultérieurement dans le second cycle était passablement aseptisé. Il vise certes à former de bons musulmans. Il a aussi pour but de faire des enfants auxquels il s'adresse de bons citoyens, respectueux des valeurs républicaines et tournés vers le progrès. Au niveau des établissements spécialisés dans la formation du responsable religieux, il en va de même. Les matières profanes (histoire, littérature, mathématiques, sciences naturelles, etc...) occupent dans leurs programmes une place prépondérante. Quant aux matières religieuses, elles donnent lieu à un enseignement étroitement contrôlé et tenant compte de l'évolution sociale, politique et culturelle du pays.

Le Parti Démocrate, certes, flirtait avec l'islam et exploitait ouvertement la religion à des fins politiques. A la fin des années 60, il n'y avait pas là de quoi mettre véritablement en péril les institutions séculières élaborées par Mustafa Kemal et ses compagnons. C'est que depuis la fin de la deuxième guerre mondiale la Turquie avait beaucoup changé. L'éducation moderne y avait fait

⁴⁷⁷ TARHANALI, Istar B. , Op. cit. , p. 28 et 29.

des progrès considérables. Les cadres formés à l'école kémaliste-enseignants, bureaucrates administrateurs, magistrats, officiers, etc... s'étaient multipliés, veillant à la préservation de l'héritage républicain. Grâce au développement des moyens de communication, les campagnes anatoliennes étaient sorties de leur isolement et témoignaient d'une perméabilité croissante aux idéaux progressistes défendus par les élites citadines.⁴⁷⁸

SECTION IV: L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DANS LA REPUBLIQUE TURQUE APRES LA CONSTITUTION DE 1982

La réforme de l'enseignement introduite par Mustafa Kémal a eu notamment pour objectif de libérer les individus des contraintes spirituelles.

Le 3 mars 1924, le jour de l'abolition du Khalifat, "la loi sur l'unification de l'enseignement" place tous les établissements scolaires sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale. Il en résulte la suppression des medersas, et des écoles religieuses liées au Ministère de la Sharia et des fondations religieuses. L'Etat prend en charge l'enseignement religieux dans sa totalité et, conformément à l'esprit de la constitution de 1924, établit des cours d'islam dans les écoles primaires et secondaires.

En 1928, avec l'abolition de l'article de la constitution qui instaurait l'islam comme religion officielle de l'Etat, on commence à se poser des questions sur l'avenir de tels cours et aussi sur leur conformité aux lois laïques. Déjà, à partir de 1927, la participation aux cours de religion est devenue facultative. Le III^{ème} congrès National du PRP en 1931 accélère le processus de suppression de ces cours. Le programme du parti élaboré lors de ce congrès, mentionne la religion en tant qu'affaire de conscience personnelle et affirme vouloir tenir les idées religieuses à l'écart des affaires

⁴⁷⁸ DOUMONT, Paul, Op. cit. , p.100.

terrestres et de celles de l'Etat.⁴⁷⁹ Ce qui signifie l'abandon par l'Etat du soin de l'Education religieuse entre les mains des individus privés et des familles.

En effet, les cours d'islam sont exclus d'abord à la fin de 1931 du programme des écoles secondaires, et ensuite, quatre ans plus tard, de celui des écoles primaires. Par la suite, on permet l'ouverture des cours privés de religion, sous le contrôle du ministère de l'Education Nationale. Ces cours sont organisés souvent dans les mosquées et restent entièrement à la charge des parents d'élèves. La plupart d'entre eux sont occasionnels (par exemple, ils ouvrent leurs portes uniquement durant le mois de Ramadan) et ils fonctionnent en dehors des périodes d'ouverture des écoles primaires publiques, celles-ci étant obligatoires jusqu'à l'âge de 12 ans.

"La loi de 1924 confie au Ministère de l'Education Nationale la responsabilité de la formation des hommes religieux. Après avoir supprimer les medersas, l'Etat crée une faculté de Théologie islamique et des "écoles d'imams et de prédicateurs" (imam ve hatip okullari).

La faculté qui a recueilli 224 étudiants au moment de sa fondation, voit le nombre de ses étudiants décroître au fil des années. En 1933, ces derniers ne sont pas plus de 20, et la même année, à la suite de la réforme universitaire, on ferme la Faculté de Théologie en la remplaçant par l'Institut des Recherches Islamiques, attaché à la Faculté des Lettres d'Istanbul. 29 écoles d'Imam et de Prédicateurs sont ouvertes en 1924. Celles-ci rencontrent de graves problèmes économiques mettant en danger leur survie. Il n'en reste que seulement 2 en 1932. Parallèlement à la disparition progressive de ces établissements d'enseignement religieux le nombre des étudiants régresse de 2258 en 1924 à 10 en 1932. L'année suivante, les deux dernières écoles d'imams et de prédicateurs (qui se trouvaient l'une à Istanbul et l'autre à Konya) se ferment".⁴⁸⁰

⁴⁷⁹ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 58.

⁴⁸⁰ Ibid, p. 59.

Après maintes hésitations le gouvernement décide dès 1948 d'introduire l'enseignement religieux dans les écoles primaires.

La révolution kémaliste qui a su, en matière d'enseignement déployer une action de destruction n'a pas su procéder, à une oeuvre de reconstruction aussi efficace. Elle a vu l'arabe, le persan et l'étude des disciplines religieuses seulement du point de vue négatif, mais, elle a oublié que ces mêmes disciplines formaient l'individu et lui donnaient une morale.

Le problème était d'autant plus grave que, une fois supprimé l'enseignement de l'arabe et du persan et l'enseignement de la religion, la connaissance de la littérature turque ancienne et la connaissance religieuse devenaient, elles aussi, presque impossibles.

Ainsi, devant la suppression totale de l'instruction religieuse dans tous les établissements scolaires publics et privés, et devant la fermeture des écoles religieuses telles que les écoles de ministres du culte et de prédicateurs (imam-hatip okullari), et la faculté de Théologie, il ne restait que l'éducation religieuse des parents qui, n'était qu'une éducation dogmatique et parfois imprégnée d'un mélange de superstitions de toutes sortes. Tandis qu'un enseignement religieux clandestin s'établit dans des régions les plus reculées du pays, les conféries religieuses (Tarikat), malgré l'interdiction officielle, trouvent des adeptes dans de larges couches de la population.

En 1951-1952, il y a sept établissements scolaires pour les prédicateurs, (imam hatip okullari) pour toute la Turquie. Le nombre de ces établissements augmente très rapidement. Ainsi, en 1973, il y en a 73 avec 20000 élèves. A partir de l'année scolaire 1975-1976, 57 nouveaux établissements sont ouverts. Ainsi, pour la région d'Antalya, jusqu'à 1974, il y a un seul établissement scolaire, d'enseignement secondaire;⁴⁸¹ dans les années 1975 il y en a trois avec plus de 1700 élèves. Parmi les diplômés de ces écoles,

⁴⁸¹ KOSKAS, Munir, Op. cit. , p. 221.

seulement 12% exercent les fonctions des prédicateurs, les autres cherchent un autre métier.⁴⁸²

En 1976, une enquête est réalisée sur la nécessité des cours d'instruction religieuse dans les écoles publiques. Presque tous les analphabètes déclarent que les cours d'instruction religieuse sont absolument nécessaires. 72% des individus qui ont une instruction du niveau de l'enseignement primaire, et 43% de ceux qui ont des diplômes de l'enseignement secondaire partagent le même avis. Seulement, 17% qui ont reçu une instruction du niveau de l'enseignement supérieur ne partagent pas cet avis.⁴⁸³

Du côté officiel, il y a une Présidence des Affaires Religieuses qui est rattachée directement au Premier Ministre. Effectivement, les articles 153 et 154 de la constitution de 1961 fixent de façon définitive les responsabilités de l'Etat dans l'organisation de la vie religieuse du pays.

Selon l'article 154 de la constitution, la présidence des Affaires Religieuses (Diyanet işleri Başkanlığı) fait partie de l'administration publique; il s'agit donc d'une institution d'Etat (représentée devant le Premier Ministre par un ministre d'Etat sans portefeuille) qui engage, rémunère, contrôle et renvoie le cas échéant les fonctionnaires religieux (muftis, imams, professeurs des cours de Coran et tous les employés d'établissements religieux: mosquées, écoles de cours de coran, Présidence des Affaires Religieuses). Elle publie les livres religieux (approuvés conjointement par le Ministère de l'Education Nationale et le Premier Ministre) et, d'une façon générale, défend le point de vue gouvernemental dans les questions qui touchent le domaine qui lui est imparti.

Les muftis représentent la Présidence des Affaires Religieuses dans tous les départements du territoire turc. Leur tâche est de contrôler les activités des fonctionnaires religieux (imams, prédicateurs, müezzins et les domestiques attachés aux mosquées) et de veiller au bon fonctionnement des cours de coran, officiels et

⁴⁸² Ibid, p. 222.

⁴⁸³ Ibid, p. 222.

privés. Le nombre de cours de Coran a considérablement augmenté à partir de 1980.

La tâche du muftis est de conduire la prière dans la mosquée, de réciter des prières ou des textes coraniques (mariage religieux, enterrement etc...), de chanter éventuellement l'ezan et de faire le sermon du vendredi (hutbe).⁴⁸⁴

La Direction Générale de l'Enseignement Religieux (Din Egitim Genel Müdürlüğü) est intégrée dans le Ministère de l'Education Nationale et dépend entièrement de celui-ci. Elle contrôle les Ecoles pour imams et les Instituts Islamiques Supérieurs et s'occupe des cours religieux qui sont tenus dans les écoles publiques primaires et moyennes, et dans les lycées.

Comment déterminer la place qu'occupe officiellement la religion en République turque. D'une part, la Constitution de 1961 (article 154) précise que l'Etat contrôle et dirige les affaires religieuses; d'autre part, la même Constitution garantit aux citoyens la liberté absolue de culte et de croyance (article 19). Les deux principes énoncés par ces textes se contredisent et sont opposés, l'un à la conception laïque de l'Etat, l'autre à l'esprit de l'islam.⁴⁸⁵

Autrefois, la religiosité ambiante leur imposait une certaine conduite, ce qui fait que des Turcs pensent encore à la religion comme à une autorité éducative qui avait élevé les jeunes dans le respect des normes communautaires et dans une bonne moralité.

Depuis la révolution nationaliste d'Atatürk, c'est l'Etat qui se charge de l'éducation des enfants turcs et c'est pour ainsi dire l'école laïque qui prend la place du parent éducateur. Aussi, en envoyant leurs enfants à l'école, les parents croient généralement avoir fait leur devoir de pédagogues; ils peuvent estimer, d'autre part, qu'ils se sont suffisamment adaptés aux principes du laïcisme quand leurs enfants fréquentent une école moderne.

484 DIRKS, Sabine, *Islam et Jeunesse en Turquie d'Aujourd'hui*, thèse (non publiée), Paris V, 1975, p. 190.

485 Ibid, p. 191.

Depuis cette date la situation s'est totalement transformée et on a enregistré des modifications très importantes dans ce domaine. En effet, l'éducation religieuse fait partie de la politique d'enseignement national de la Turquie contemporaine. Elle est organisée officiellement aussi bien au niveau des écoles primaires que des écoles moyennes et secondaires. D'autre part il existe des établissements spécialisés dans la formation des hommes religieux, comme les écoles pour les imams et prédicateurs etc...Les instituts supérieurs islamiques et Facultés Théologiques existent dans différentes villes du pays.

Le système d'enseignement turc comprend quatre étapes:

- l'enseignement primaire obligatoire (de 7 à 11 ans)
- trois années d'enseignement secondaire (de 12 à 14 ans)
- trois à quatre années de lycées, d'enseignement général ou professionnel (de 15 à 18 ans)
- deux à six années d'université (ou assimilées)

La quasi totalité des enfants suivent l'enseignement primaire; 57% l'enseignement secondaire; 34% vont au lycée et 11% à l'université (chiffres donnés pour 1988). Environ 60% des enfants qui terminent l'enseignement primaire entrent dans le secondaire et 75% de ceux-ci au lycée ou son équivalent. Par contre un quart seulement des diplômés des lycées accèdent à l'enseignement supérieur.⁴⁸⁶

A) Education religieuse dans les écoles primaires

La décision du gouvernement d'Inönü prévoyant l'introduction de l'enseignement religieux dans les écoles primaires est entrée en application le 15 février 1949. Ainsi, un cours d'une heure par semaine était donné aux élèves de 4^{ème} et 5^{ème} années des écoles primaires. Ces cours étaient facultatifs, et devaient être assurés par des instituteurs qui étaient obligés d'utiliser le livre conçu à cet effet par la Présidence des Affaires Religieuses et admis par le Ministère de l'Education Nationale (il s'agit du livre intitulé des leçons religieuses: Din dersleri). Dans ce livre scolaire

⁴⁸⁶ Info-Türk, janvier n°: 159, Bruxelles, 1990, p. 5.

on enseignait aux élèves les bases de l'islam en essayant de leur faire comprendre ce que devait être la vraie morale de la religion musulmane.

Dans la première partie de ce livre étaient traités des sujets comme l'amour de la famille, le respect des instituteurs, l'amour en Dieu et de la patrie, les devoirs des enfants envers leurs parents et envers les personnes âgées, la propreté de l'âme et du corps, l'unicité de Dieu, le message du Mohamet, etc... Dans la partie réservée aux élèves de 5ème année, ceux-ci apprenaient ce que devait être la vraie foi et quelles étaient les obligations religieuses imposées aux musulmans et comment il fallait les accomplir (il s'agit des cinq principales obligations de la foi musulmane).

En 1967, le Ministère de l'Education Nationale a adopté deux nouveaux livres (la connaissance de la religion: din bilgisi) destinés aux cours religieux des élèves de 4ème et 5ème années de l'école primaire. Dans le premier livre consacré aux élèves de 4ème année, la question de la morale de la religion musulmane tient une place prépondérante. On y explique aux élèves l'importance qu'a donné Dieu aux hommes en créant la terre, le soleil, les animaux etc... D'autre part l'amour que l'on porte à ses parents; l'amour envers ses frères, soeurs et amis, l'amour de la patrie et de la Nation etc... Quant au livre consacré aux élèves de 5ème année, il est surtout basé sur l'explication de l'islam. On y traite la question de la croyance en Dieu, en ses prophètes et aux livres sacrés etc... Après le coup d'Etat de 1980, les militaires sont allés encore plus loin; ils veulent développer le nationalisme turc dans les écoles primaires et secondaires.

Des cours de science patriotique (yurt bilgisi) ont été introduits dans le programme des écoles primaires et des livres scolaires ont été publiés sous le même titre; on peut y lire: "(...) la nation turque est la plus vieille et la plus grande nation (...) Au temps où d'autres nations étaient dans un état proche de la barbarie, les Turcs avaient un gouvernement fort et de bonnes lois (...). Les Turcs constituent la nation la plus courageuse du monde (...) Il y a des milliers de turcs en Europe et en Asie, mais le plus grand Etat turc

est la République turque". A un autre endroit: "Ma patrie ne ressemble à aucun autre pays: ses mers sont plus profondes, ses arbres plus verts, son soleil plus brillant, ses montagnes plus hautes (...). Chaque coin de mon merveilleux pays est beau, une seule de ses pierres vaut le monde entier".⁴⁸⁷

Dire du mal d'un héros national correspondait à un blasphème, critiquer le nationalisme ou l'idéologie révolutionnaire turcs revenait à trahir la Turquie et les Turcs eux-mêmes.

B) Education religieuse dans les écoles moyennes

L'enseignement religieux dans les écoles moyennes a été instauré en 1956 par le Ministère de l'Education Nationale (décret n° 4286 du 19 décembre 1956, J. officiel N°: 9404). Ces cours religieux étaient dispensés par des professeurs compétents dans la matière (diplômes d'un institut islamique supérieur ou d'une Faculté de Théologie) et concernaient les élèves de classes de 1^{ère} et de 2^{ème} année de l'école moyenne.⁴⁸⁸

Depuis 1969, le livre en usage dans les écoles moyennes pour l'éducation religieuse est intitulé "leçons religieuses: din dersleri". Dans le livre réservé aux élèves de 1^{ère} année, on essaie d'expliquer la grandeur et miséricorde de Dieu, ainsi que les devoirs des musulmans envers lui. D'autre part, les autres obligations de l'islam, comme le jeûne, le pèlerinage à la Mecque, l'aumône légale y tiennent une place non moins importante et on explique aux élèves, non seulement les conditions préalables pour accomplir ces différentes obligations mais aussi la signification et l'utilité de chacune d'entre elles. Les auteurs de ce livre scolaire, tout en réservant une place importante à l'étude de la morale de l'islam essaient d'expliquer les devoirs civils des individus dans une société moderne. Ainsi, les sujets portant sur la nécessité des impôts et du service militaire, la question de l'entraide des membres de la société, la bonne tenue, la politesse, les devoirs

⁴⁸⁷ Din Dersleri (livre scolaire pour la 4^{ème} année de l'école primaire), Milli Egitim Basim evi, Ankara, 1949, p. 11.

⁴⁸⁸ KURUCA, Cafer, *Occidentalisation : retour à l'islam et sous-développement en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 398.

envers les pauvres, les malades, les femmes, etc... sont aussi étudiés dans ce livre.

Quant au livre réservé à la deuxième classe de l'école moyenne, il est plutôt basé sur l'explication du dogme de la religion musulmane et sur les fondements de la foi islamique. D'autre part, la conversion des Turcs à l'islam, leur contribution à la cause de la religion musulmane, ainsi que l'architecture turque musulmane (les mosquées, les bibliothèques, les hopitaux, les fontaines, les auberges, les caravansérails, les fondations pieuses, les écoles coraniques) construites au temps des seldjoukides et au temps des ottomans sont brièvement étudiés dans ce livre scolaire. D'un autre côté y sont traités les trois grandes religions monothéistes (le judaïsme, le christianisme, l'islam) et la place de l'islam parmi celles-ci. Les élèves étudient aussi la différence qui existe entre l'islam et le christianisme.⁴⁸⁹

C) Education religieuse dans l'enseignement secondaire

L'enseignement religieux dans le programme d'étude des lycées a été introduit en 1967 par le Ministère de l'Education Nationale (décret n°: 4316/7) du 7 octobre 1967. Comme dans les écoles moyennes, ces cours étaient donnés aux élèves de 1^{ère} et 2^{ème} années des lycées et étaient assurés par des professeurs diplômés de Facultés de Théologie ou d'instituts supérieurs islamiques. Un livre approuvé par le Ministère de l'Education Nationale servait de base à l'éducation religieuse dans l'enseignement secondaire (de la connaissance religieuse: *din bilgisi*).⁴⁹⁰ Ce livre est composé de deux parties dont la première est consacrée aux élèves de la classe de première, la deuxième est réservée à ceux de la deuxième année de lycée.

Dans les parties suivantes de ce livre, les élèves étudient les sources de l'islam (le coran et les faits et gestes du prophète), les

⁴⁸⁹ Ibid, p. 399.

⁴⁹⁰ Ibid, p. 400.

bases de la foi islamique, ainsi que les obligations imposées par l'islam. La dernière partie de ce livre scolaire est réservée à l'étude de la contribution des Turcs à l'expansion de la religion islamique, à sa défense contre le monde chrétien, ainsi qu'au développement des arts et à l'expansion des connaissances et de la science dans les sociétés islamiques.

D) La formation des imams et des prédicateurs

Dans l'évolution du processus de retour à l'islam, la création d'écoles spécialisées pour l'instruction des hommes religieux tient sans aucun doute une place très importante. Après 22 années d'interdiction de l'enseignement religieux, le besoin de formation d'hommes religieux instruits selon les méthodes modernes s'était fait sentir dans la Turquie kémaliste.

Le manque de religieux dans les campagnes d'une part et le souci de ne pas laisser l'éducation religieuse sans contrôle d'autre part, avaient poussé les responsables turcs de l'époque à ouvrir des cours religieux accélérés afin de former des imams et des prédicateurs.

Avec le changement de gouvernement en 1950, ces cours laissent leur place en 1951, à des écoles créées spécialement pour l'éducation des imams et des prédicateurs (imam ve hatip okullari), qui commencent à fonctionner régulièrement dès cette date. Selon la décision du Ministère de l'Education Nationale du 7 août 1951, les sept premières écoles de prédicateurs ont été ouvertes dans les grandes villes suivantes: Istanbul, Ankara, Kayseri, Adana, Isparta, Konya et Kahramanmaraş. A leur fondation, le niveau d'étude dans ces écoles correspondait à celui des écoles moyennes classiques et elles étaient directement attachées au Ministère de l'Education Nationale. La durée des études y était fixée à trois ans, mais le programme des matières enseignées comprenait en plus des dix-sept matières identiques aux cours des écoles moyennes, dix matières de spécialisation. C'est pourquoi, la durée des études dans les écoles pour la formation des imams et des prédicateurs a été

fixée à quatre ans et un peu plus tard, un nouveau cycle du niveau de l'enseignement secondaire et d'une durée de trois ans a été établi. Ainsi, avec cette nouvelle disposition, l'instruction complète d'un religieux (imam ou prédicateur) demandait sept années d'études à plein temps après l'école primaire.

Entre les années 1951 et 1954, le programme des matières enseignées dans les écoles pour l'instruction des imams et des prédicateurs comprenait les dix-sept cours de culture générale, identiques à ceux appliqués dans les écoles moyennes classiques.⁴⁹¹

Depuis 1973, les élèves qui terminent une école de imams et de prédicateurs obtiennent l'équivalence du baccalauréat. Depuis 1983 ces mêmes élèves peuvent entrer dans toutes les écoles d'enseignement supérieur quelle que soit la discipline. 202000 élèves en 1990 ont terminé une école d'imams et de prédicateurs et viennent s'ajouter à 350000 autres lycéens soit au total un nombre de 552000 bacheliers. Parmi les 202000 élèves précités, 39907 à l'issue de leur scolarité occupent des fonctions qui relèvent de la Présidence des Affaires Religieuses. Les 162093 autres deviennent étudiants dans les différentes facultés de Turquie pour étudier le droit, les sciences politiques, les relations internationales, l'administration publique, la médecine ou pour devenir instituteurs. Parmi les 69171 jeunes filles qui terminent les écoles d'imams et de prédicateurs, 1439 seulement deviennent enseignantes et donnent des cours de Coran.⁴⁹²

Le nombre des écoles religieuses destinées à former des imams et des prédicateurs augmentent rapidement dès leur fondation en 1951. En effet, au début de leur ouverture en 1951, il y a seulement sept écoles religieuses alors qu'il y en a 40 en 1967 et 75 en 1973. D'autre part en 1951, ces écoles comptent seulement 876 élèves. Ce chiffre est de 17242 en 1967 et de 42350 vers les années 1971.⁴⁹³

⁴⁹¹ Ibid, p. 401 et 402.

⁴⁹² Cumhuriyet, le 9 novembre 1990 et le 23-29 avril 1993.

⁴⁹³ KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 403.

Le tableau-ci après montre clairement que l'accroissement du nombre des écoles pour la formation des imams et des prédicateurs et le nombre des élèves qui fréquentent ces établissements a été constant depuis les années 1980.

année scolaire	nombre d'écoles	nombre d'élèves
1980—81	707	77680
1981—82	710	92120
1982—83	715	105370
1983—84	715	111130
1984—85	716	113340
1985—86	717	114390
1986—87	717	118240
1987—88	718	122610
1989-90	718	202000

source : *Annuaire de l'institut de la statistique d'Etat, Ankara, avril 1990, P. 119.*

Celui qui a un diplôme de deuxième cycle d'école religieuse peut soit fréquenter les instituts supérieurs d'enseignement islamique et poursuivre ainsi ses études, soit devenir imam dans une mosquée. Quant aux étudiants formés dans un institut supérieur islamique, ils peuvent exercer soit les fonctions de "mufti" (docteur de la loi islamique) dans une ville, soit être professeur dans un lycée religieux ou encore travailler comme fonctionnaire dans l'administration du département des affaires religieuses.

Malgré une certaine amélioration enregistrée depuis la création des écoles religieuses, le manque d'imams qualifiés se fait sentir dans la Turquie des années 1990. Bien que la Turquie soit un Etat laïc on assiste à un développement du sentiment religieux. Par ailleurs chaque année de nouvelles mosquées sont construites. Sur les 65000 qui existent en 1990, 8000 sont dépourvues d'imams.⁴⁹⁴

⁴⁹⁴ TARHANALI, İftar B. , Op. cit. , p. 91.

E) L'enseignement religieux supérieur

L'enseignement religieux supérieur est donné dans deux groupes d'établissements spécialisés. Les premiers sont les Instituts Islamiques Supérieurs (Yüksek islam enstitüleri) et les deuxièmes sont les Facultés de Théologie (ilahiyet Fakülteleri). La première Faculté de Théologie a été celle de l'Université d'Ankara inaugurée en 1949. Elle restera jusqu'en 1971, le seul établissement universitaire consacré spécialement aux études religieuses. Avec la création de la Faculté des Sciences Islamiques d'Erzurum (Erzurum Islami Ilimler Fakültesi) attachée à l'Université d'Atatürk d'Erzurum, le nombre des Facultés Théologiques passe en 1971 à deux établissements importants.

Dans ces facultés de théologie, les études durent cinq ans. A la faculté de théologie d'Ankara, la première année est une période préparatoire et à partir de la quatrième année scolaire, les cours sont divisés en deux sections de spécialisation: la branche d'interprétation et de traduction et la branche de théologie et de philosophie islamique.

Quant à la Faculté des Sciences Islamiques d'Erzurum, les étudiants ont le droit de choisir, à partir de la troisième année de leurs études, une des quatre sections de spécialisation suivantes: exégèse et tradition, jurisprudence musulmane, langue et littérature islamique et enfin théologie et philosophie musulmane. Le programme d'études dans la Faculté de Théologie n'est pas basé essentiellement sur les sciences religieuses et on y enseigne aussi des matières plus générales, comme la philosophie, la pédagogie, la sociologie, etc...

La plupart des manuels mentionnés dans les pages qui précèdent sont restés en usage jusqu'à l'intervention militaire du 12 septembre 1980. Lorsque l'armée a pris le pouvoir, les nouveaux dirigeants du pays, tout en se présentant comme les champions de la laïcité kémaliste, ont décidé de ne pas supprimer l'enseignement

religieux dispensé dans les écoles. Sans doute parce que cela les aurait privé d'un important moyen d'action et leur aurait aliéné les forces de l'islam. Ils ont simplement apporté certaines modifications aux programmes existants. En outre, le général Evren a exprimé le désir que cet enseignement qui avait été jusque-là facultatif, du moins dans les collèges et les lycées, soit désormais obligatoire.

Parus en 1983, les nouveaux manuels affichent la couleur d'emblée et sans la moindre dissimulation*. En effet, sur la couverture de chacun d'entre eux figure non pas une illustration à caractère religieux, photo de mosquée ou autre, mais la reproduction d'un tableau ou d'une sculpture représentant Atatürk. De même, la première page est occupée soit par un portrait d'Atatürk accompagné du texte d'un de ses discours, soit par un dessin représentant le drapeau turc flottant au vent avec, en surimpression, les vers de l'hymne national turc. Le contenu des volumes apparaît comme le reflet fidèle de la couverture. C'est ainsi, par exemple, que le manuel destiné à la troisième classe du cours moyen consacre plusieurs pages à l'exaltation de la laïcité kémaliste et s'efforce de prouver, citations du Coran à l'appui, que l'islam est fondamentalement une religion favorable à la liberté de conscience et à la laïcisation de l'Etat. Dans le même ouvrage, on trouve aussi, bien entendu, les développements habituels sur l'amour de la patrie et de la nation, le caractère sacré du service militaire, la nécessité d'obéir aux lois, etc... Certains chapitres, cependant, abordent des sujets passablement inattendus. L'un d'entre eux explique par exemple en détail comment doit être employé le téléphone. Il s'agit clairement d'utiliser l'islam à des fins qui n'ont pas grand chose à voir avec la religion.⁴⁹⁵

Les divers manuels publiés après l'intervention militaire de 1980, ne traitent cependant pas que de questions séculières. Ils

* Ce livre porte le titre de *din kültürü ve ahlak bilgisi* (culture religieuse et morale) et a été préparé par divers membres de l'université.

⁴⁹⁵ DOUMONT, Paul, *L'islam en Turquie, facteur de renouveau ?*, Les temps modernes, juillet-août n°: 456-457, édition de la Différence, Paris, p. 362.

consacrent également une place importante à des thèmes purement religieux.

Institut kurde de Paris

CHAPITRE II

LES PARTIS POLITIQUES ET LA RELIGION

Les liens entre la politique et la religion se manifestent plus clairement avec l'instauration du multipartisme. Par ailleurs l'ouverture de la Turquie à un système démocratique entraîne deux phénomènes:

- l'affaiblissement de l'islam qui n'apparaît plus comme le seul moyen de contestation
- la nécessité pour les partis politiques d'attirer les voix des électeurs islamistes.

Dans le régime kémaliste où il n'y avait pas de libertés politiques, la religion a été amenée à remplir la fonction d'expression politique. Aucun courant politique autre que le kémaliste et aucune formation politique autre que le PRP n'étant tolérés, l'islam servait de vecteur aux revendications politiques. Face à l'idéologie kémaliste tendant à la monopolisation, l'islam était le seul système d'idées permettant aux masses populaires de pouvoir exprimer leur opposition. A cause de l'absence du pluralisme, les demandes n'étaient pas prises en charge par les organisations politiques qui leur auraient donné un caractère politique. De ce fait, les revendications populaires qui s'inscrivaient dans le cadre de l'islam fonctionnant comme une idéologie politique, prenaient une apparence religieuse et elles se faisaient par un langage religieux. L'islam était devenu le lieu où étaient polarisées toutes les forces opposantes (sauf celle de gauche) et où étaient représentés toutes sortes de mécontentements provenant du peuple.

La mise en place du système pluraliste modifie sensiblement les données socio-politiques de la Turquie. Le champ politique retrouve un caractère concurrentiel. Le rétablissement de certaines libertés fondamentales et l'abrogation des lois anti-démocratiques délivrent l'islam de son caractère tabou. Ceci permet à la religion

de se libérer de la position dans laquelle l'avait enfermée le pouvoir kémaliste en la soumettant à une répression constante.

Avec la démocratie, l'islam perd cette fonction d'idéologie politique au bénéfice des idéologies plus aptes à l'expression politique. La création d'un véritable espace politique, c'est-à-dire concurrentiel et pluraliste, offre au pays un lieu symbolique des conflits sociaux et politiques. A partir de ce moment là, les masses n'ont plus besoin de l'islam pour faire entendre leur voix. Leurs revendications sont exprimées dans le champ politique par leurs représentants qui se servent des idées politiques et qui utilisent un langage politique. Les masses comprennent qu'il n'est plus nécessaire de faire un détour par la religion. De même, les idéologies politiques sont exprimées d'une façon directe et plus efficace par un langage purement politique. Tandis que les revendications exprimées sous une apparence religieuse et non reconverties en demandes politiques, ne sont pas prises en considération. La création de différents partis politiques face au PRP fait remplacer le terrain religieux dans lequel s'exprimait l'opposition par le terrain politique. Ainsi, les masses populaires qui voient s'ouvrir devant elles un moyen plus efficace (les partis politiques), légal et écouté par le pouvoir abandonnent le terrain religieux. Elles mettent tout leur espoir dans tel ou tel parti, considéré comme leur propre représentant. De ce fait, l'homme politique d'opposition apparaît comme celui qui a la possibilité d'accéder au pouvoir et à ce titre de remédier aux malheurs du peuple. Il prend la place de l'homme religieux dans l'estime populaire.

Les partis politiques acquièrent plus d'emprise sur le peuple que l'islam. En effet, les formules de l'idéologie religieuse s'inscrivent dans un cadre abstrait et moraliste alors que le discours politique des partis, qui apporte des réponses et des solutions concrètes aux problèmes de la vie sociale, convient mieux aux masses populaires, depuis longtemps dans l'attente de l'amélioration de leurs conditions. De plus, le peuple n'a plus besoin de réclamer sans cesse et sans succès des mesures en sa faveur par l'intermédiaire de la religion. Grâce au mécanisme du jeu électoral,

ce sont les dirigeants politiques et les politiciens qui, pour la première fois, viennent vers lui, le consultent sur ses revendications et les prennent en charge.

Devant les partis qui s'empressent de reformuler ses exigences en termes politiques, le peuple n'a nullement besoin de recourir à l'islam pour s'exprimer. On le fait à sa place dans le champ politique. Même si certaines couches sociales continuent à exprimer des revendications socio-économiques sous une apparence religieuse, celles-ci sont converties par les partis en demandes politiques dénuées de leur caractère islamique. On peut dire que, de cette façon là, les partis politiques contribuent à la laïcisation du mode d'expression politique de peuple.

Avec l'amorce de la démocratisation l'islam n'apparaît plus comme le seul moyen d'expression du peuple. Il n'en reste pas moins que les partis politiques ont besoin des voix des électeurs de sensibilité islamique.

La liberté d'expression détruit le tabou qu'était devenu l'islam pendant la période kémaliste. Avec la démocratie, le débat est amené sur la scène politique par les politiciens.

Les partis, et même des fractions au sein d'un seul parti, prennent des positions contradictoires sur les différents problèmes que soulève la religion. L'islam, dans ses différents aspects, devient ainsi un des thèmes stables du champ politique qui suscite de temps en temps de vives discussions dont le véritable enjeu est en dernière instance le pouvoir. Les partis qui sont les seules institutions à pouvoir prétendre à la conquête et à l'exercice du pouvoir politique, sont tenus obligés par le mécanisme de la démocratie à attirer le plus grand nombre de voix possibles sur leurs candidats ou sur leurs listes électorales. En somme, ils sont engagés dans une concurrence permanente qui tend à atteindre le même objectif convoité, c'est-à-dire le peuple en sa qualité de corps électoral.⁴⁹⁶

"Le pouvoir politique constituant l'enjeu de cette concurrence, les partis politiques sont souvent enclins à utiliser, soit pour

⁴⁹⁶ AGAOGULLARI, Mehmet, Ali, Op. cit. , p. 152 à 154.

plaire au corps électoral, soit pour discréditer leurs adversaires, des moyens qui ne sont pas conformes aux règles établies du jeu électoral. En Turquie, l'exploitation de l'islam à des fins politique (ou plutôt électorales) constitue l'un de ces moyens. L'exaltation des sentiments religieux des masses procure au parti qui le pratique une popularité et par là une clientèle électorale fidèle. De ce fait, il est très difficile pour tous les partis politiques de ne pas succomber à la tentation de l'utilisation de la religion. Plus un parti tient un langage religieux et mêle l'islam à sa politique, plus il augmente la puissance des courants religieux en tant que groupes de pression. A partir de ce moment, un tel parti risque de perdre l'autonomie de ses desseins et d'être prisonnier de ces derniers. Pour ne pas perdre sa clientèle, il se trouve obligé de s'aligner sur la position des courants religieux et d'axer son discours politico-idéologique uniquement sur l'islam".⁴⁹⁷

Avec la libération du régime, les courants politiques religieux sortent de leur clandestinité. Les libertés d'expression, d'opinion, de presse, leur permettent de propager facilement les idées religieuses. Ces courants religieux qui ont ainsi la possibilité d'influencer l'opinion publique sans être inquiétés par le pouvoir (dans une certaine limite) peuvent prendre l'apparence de groupes de pression. Les partis politiques pour attirer vers eux l'électorat placé sous l'influence des courants religieux, doivent compter avec ces derniers et obtenir leur soutien. Pour cela, ils vont satisfaire certaines de leurs exigences et prendre à leur propre compte certaines idées et certaines revendications d'ordre religieux. Sur ce plan, il va y avoir concurrence entre les partis, chacun essayant d'acquérir à lui tout seul les services des courants religieux, soit en montrant un visage de plus en plus islamique, soit en portant des accusations d'irréligion envers les autres partis. De cette façon, l'islam se trouve mêlé dans les affaires politiques et il est utilisé dans la lutte de pouvoir.

Ainsi, les partis politiques considérés pourtant comme éléments de modernisation aptes à détruire l'influence de l'islam auprès des

⁴⁹⁷ Ibid, p. 159.

masses, contribuent à l'augmenter en cherchant à obtenir le soutien des chefs religieux auquel ils confèrent une autorité politique.

Les premiers partis à se réclamer publiquement de l'islam sont le Parti du Développement National créé en 1945, le Parti de Protection de l'Islam créé en 1946, le Parti de la Justice sociale créé en 1946 et le Parti des Conservateurs Turcs créé en 1947.

Le maréchal Feyzi Çakmak, troisième personnalité de la guerre d'indépendance après Atatürk et İnönü, fonde le 20 juillet 1948 le Parti de la Nation (millet partisi). Dans son programme, le Parti de la Nation (PN) reconnaît pour l'établissement de l'ordre social, le rôle important que doivent jouer les croyances, la morale, les traditions et les mœurs; il se veut respectueux envers les institutions religieuses et les coutumes traditionnelles et souhaite que les élèves des écoles reçoivent une instruction religieuse.⁴⁹⁸ Selon le Parti de la Nation, le PD est au pouvoir mais n'a pas tenu ses promesses. Il n'a pas ouvert une époque différente de celle du PRP; il n'a pas demandé de jugements à l'égard du PRP; il n'a pas fait des réformes et garanti les droits fondamentaux et il n'a pas changé les lois anti-démocratiques etc...Lors du 5ème congrès du PN, le 27 juin 1953 le Parti passe sous la domination du groupe islamiste. Quelques anciens fondateurs démissionnent alors du Parti de la Nation (PN). Ils accusent ce parti d'être devenu islamiste et d'être contre les réformes d'Atatürk, ceci à des fins purement électorales. (le groupe islamiste a refusé d'aller déposer une gerbe sur la tombe d'Atatürk). A cause de ses tendances religieuses et pour faire peur et donner un avertissement aux autres partis de l'opposition comme le PRP, le Parti de la Nation a été dissous le 27 janvier 1954 par Menderes.⁴⁹⁹ Il existe également d'autres petits partis dont le seul nom suffit à représenter leur vocation économique, tel que par exemple le Parti de la Terre, du Capital et de l'Entreprise Privée (Torak, emlak ve serbest teşebbüs Partisi). L'émergence sporadique de ces petits partis ne signifie

⁴⁹⁸ JEFFRIES-BITTEN, Patrick, *Les Forces Politiques en Turquie: le passage au multipartisme*, D. E. S. S. de sciences politiques, Paris, 1971, p. 112.

⁴⁹⁹ Yurt Ansiklopedisi, Türkiye il il Dünü-Bugünü-Yarini, Anadolu Yayıncılık, İstanbul, 1984, p. 8275.

nullement leur apparition comme forces politiques stables et permanentes. Cependant il est important de noter que leur émergence témoigne de la potentialité de l'islam et de son désir de s'affirmer et d'être représenté.

A priori la nature des partis politiques en Turquie représente un obstacle qui peut empêcher l'islam de s'immiscer dans les affaires politiques. De plus, les lois votées à l'époque d'Atatürk, visant à empêcher l'utilisation de la religion pour des fins politiques, n'ont jamais été abrogées. En vertu de ces lois, tout parti politique qui se réclame de l'islam ou qui dévie par ses actes de la ligne laïque est passible d'interdiction.⁵⁰⁰

Les deux principaux partis existant au moment de l'introduction du multipartisme, le PRP et le PD sont tous deux issus de l'idéologie kémaliste. Les fondateurs du parti d'opposition, le PD, sont d'anciens députés du PRP et son Président Celal Bayar, était en 1938 le Premier Ministre d'Atatürk. En raison de leurs antécédents, c'est-à-dire leur adhésion dans le passé au kémalisme, on aurait pu s'attendre à ce qu'ils ne mettent pas en cause les réformes de laïcisation. Pourtant c'est le Parti Démocrate qui représente la bourgeoisie qui va utiliser l'islam dans un but primordialement électoral. La laïcité kemaliste apparaît aux yeux du Parti Démocrate (PD) comme le meilleur angle d'attaque au Parti Républicain du Peuple. Aussi, critiquant la laïcité kemaliste comme un moyen d'interdiction de l'islam en tant que valeur et en tant que pratique culturelle, le PD utilise la reconnaissance de la liberté religieuse comme un moyen de mobilisation en affirmant par l'article 14 de son programme de laïcisation que le PD "comprend le laïcisme comme un système dans lequel l'Etat ne devrait pas s'intéresser aux activités religieuses".⁵⁰¹ Dès son arrivée au pouvoir il lève l'interdiction de la lecture de l'ezan en arabe, ainsi que celle des émissions religieuses à la radio et autorise la lecture du Coran en arabe, proclame l'ouverture de la faculté de Théologie etc...

⁵⁰⁰ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 154 et 155.

⁵⁰¹ CEYHAN, Ayşe, *Sur l'articulation de la laïcité de l'Etat moderne dans la construction de l'Etat en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 270.

Parallèlement à ces mesures qui rejettent presque tout le principe de laïcité tel qu'il est appliqué par le kémalisme, le PD se lance dans une interprétation des réformes kémalistes en distinguant notamment les réformes valables et les réformes non valables. Agissant toujours dans une visée électorale, il se déclare le parti qui sauve l'islam, obtient par là le soutien massif des conservateurs qui lors des élections l'ont mis en garde de ne pas entrer en conflit avec les aspirations religieuses de la population. N'étant pas un parti religieux, l'utilisation que fait le PD de l'islam n'acquiert son sens que dans la visée électorale et dans la recherche de la légitimité surtout auprès de la paysannerie.⁵⁰² C'est pour des raisons électorales, en particulier à la suite de la perte de voix observée lors des élections de 1957, que le PD a encore plus flatter les sentiments des islamistes et des nationalistes.

Le PD représente la coalition entre les grands propriétaires terriens et la bourgeoisie. Vu l'importance de la religion chez les paysans, les premiers sont enclins à faire entrer l'islam sur la scène politique. Les grands propriétaires terriens qui s'organisent dans un parti, soutiennent les courants religieux et permettent à l'islam de tenir un rôle politique. Cependant la bourgeoisie très soucieuse d'ouvrir la Turquie au capitalisme, a tout intérêt d'abord pour réaliser puis pour concrétiser sa domination politique, à faire durer les institutions laïques de la République et à tenir l'islam à l'écart de la politique.

La critique du PRP apparaît ici aussi comme premier motif de soutien qu'apportent les sectes religieuses (nurcular, süleymancilar, nakchibendiciler etc...) à la victoire du PD. Celui-ci, malgré le principe de laïcité, permet leur expression. Ce qui importe pour le PD ce n'est pas leur projet politique, mais leur capacité de mobilisation notamment en milieu rural.

Cependant, le PD, qui n'est pas un parti religieux, n'a besoin du soutien de ces ordres et groupes religieux que pour des raisons électorales. L'espace politique restant toujours entre les mains des laïcs, il ne s'agit pas de faire participer l'islam en tant que force

⁵⁰² Ibid, p. 271.

politique autonome dans le champ politique. Ainsi, les règles de ce jeu d'intérêts permettront au PD de prendre des distances en laissant la police arrêter le chef des Tidjaniler en 1952. Lorsque les Tidjaniler s'en prennent aux bustes d'Atatürk et que les réformes kémalistes sont de plus en plus vivement critiquées, notamment par les Nurcular, il n'hésite pas à faire passer des lois condamnant ces agissements et à emprisonner leurs responsables. De même en 1960, il laisse la justice poursuivre Saidi Nursi.

Ainsi, bien que le PD pour des raisons essentiellement politiques, se montre conciliant face au "renouveau" de l'islam, il demeure centriste dans son orientation générale et sa culture de rattachement. L'alliance de groupes religieux et du PD est, au mieux, un compromis difficile forgé dans l'intérêt mutuel, assurant une base électorale au PD, et un certain relâchement de la pression exercée sur les mouvements religieux.⁵⁰³

La bourgeoisie est consciente de l'antagonisme qui existe entre ses propres objectifs et ceux de l'islam. On peut préciser que l'utilisation des courants islamistes et de l'idéologie religieuse par le PD, le PJ devenu le Parti de la Juste Voie (PJV) ont pour but de réaliser des objectifs non religieux, relevant de projets, et idéologies autres que l'idéologie religieuse. Par contre l'idéologie religieuse vise des objectifs religieux et essentiellement la construction d'un Etat conforme aux prescriptions de l'islam. Cet objectif a été défendu par le Parti de l'Ordre National devenu le Parti du Salut National (PSN) puis le Parti du Bien-être (PB). C'est pour cette raison d'ailleurs que la bourgeoisie au pouvoir, tout en se servant des courants religieux, cherche à limiter leur champ d'action et à les maintenir sous contrôle. Les relations qui s'installent entre le pouvoir et les courants religieux sont déterminées par les rapports de force existant entre ces deux parties, chacune essayant d'établir sa suprématie sur l'autre.⁵⁰⁴

Le clivage laïcs/anti-laïcs semble s'estomper, du moins au niveau partisan. Dans les années 1970, alors que le PJ et le PAN

⁵⁰³ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 11.

⁵⁰⁴ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 174 et 175.

utilisent l'islam uniquement pour se donner une image religieuse et pour procurer à leurs idéologies, à leurs propagandes une couleur islamique, le PSN est le seul à placer la religion au centre de son discours idéologique tout en s'efforçant d'adapter l'islam aux nouvelles exigences de l'époque. Le PSN n'en garde pas moins une ligne orthodoxe de la religion, une certaine rigidité dans ses références à l'islam. Toutefois, l'islamisme prôné par le PSN ne correspond pas exactement à la religion musulmane vécue par la grande majorité des masses populaires, comme le note Mehmet Ali Agaogullari "L'islam dans la vie politique de la Turquie".* Celles-ci, bien qu'elles soient profondément attachées à leur foi et qu'elles vivent l'islam comme partie intégrante de leur identité individuelle, n'aspirent pas à un système socio-politique régi par des lois coraniques. Enfin, le pluralisme réduit considérablement le champ d'influence et de rayonnement de l'idéologie religieuse. C'est-à-dire que "l'islam n'a pas la possibilité de s'ériger en force centripète" en Turquie.⁵⁰⁵ On peut voir ce phénomène au sein de l'ANAP lors de ses congrès nationaux et locaux où les nationalistes et les libéraux s'unissent parfois contre les islamistes.

Le malaise au sein du parti au pouvoir en 1991 le Parti de la Mère Patrie (ANAP), fondé en 1983 par Özal, éclate en publique le 3 mars 1991 lorsqu'un congrès du parti tenu à Istanbul est dissous par une bruyante querelle. Mme Özal est candidate à la présidence de l'ANAP à Istanbul. Elle cherche ainsi à consolider le contrôle de sa famille sur le parti et dispute à Talat Yilmaz, candidat de la sainte Alliance nationaliste-fondamentaliste, la présidence de la branche du parti d'Istanbul. Dans la salle bondée, les factions rivales s'accusent de frauder dans les votes, des coups de poing s'échangent et le Ministre d'Etat Mustafa Taşer, président du congrès, qui frappe même un délégué, annule la séance jusqu'à nouvel ordre. Contre Semra Özal, menaient campagne le Ministre de l'intérieur, Abdulkadir Aksu, les Ministres d'Etat, Mehmet Keçeciler

* Publication de la faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara, n°: 517, Ankara, 1982.

⁵⁰⁵ VANER, Semih, *Système partisan clivages politiques et classes sociales en Turquie (1960-1980) questions de méthode et esquisse d'analyse*, International relations, vol: 3-4, Paris, 1983-1984, p. 365 et 366.



et Cemil Çiçek et l'ex-ministre de la défense, Hüsnü Dogan, renvoyé par son cousin Özal, pour s'être opposé aux ambitions de Semra Özal. Un peu plus tard Özal modifie son cabinet afin de se débarrasser d'Aksu, Keçeciler et Çiçek. Mme Özal est finalement élue présidente de l'ANAP à Istanbul (elle démissionne ultérieurement) et avec son mari, demande un président nouveau et digne de foi pour le parti. Özal en plaçant ainsi sa femme au beau milieu de la bataille, a montré qu'il était déterminé à couper les ailes aux conservateurs et aux islamistes pour donner à son parti une image plus centriste. C'est la première fois que l'autorité d'Özal au sein de l'ANAP est à ce point contestée. Semra Özal n'a pu obtenir ce résultat que par une lutte engagée avec le soutien financier et moral de son mari, une grande partie du cabinet, la bureaucratie et les hommes d'affaires.⁵⁰⁶

Après que Yildirim Akbulut (Özaliste) ait été élu président du parti au niveau national, Özal qui était devenu Président de la République commence à diriger le parti depuis le palais présidentiel. Özal est intervenu ouvertement dans l'élection de Yildirim Akbulut comme chef du parti. Il a également eu son mot à dire dans la formation du cabinet et a joué un rôle dans la désignation des administrations du parti. Mais les choses ne s'arrêtent pas là. Özal poursuit ses rencontres avec les députés et les représentants de l'ANAP et intervient dans les affaires du parti. Il n'est donc pas le président impartial prévu par la Constitution.⁵⁰⁷

Le 16 juin 1991, au cours d'un congrès du parti, organisé pour l'élection de nouveaux leaders, Mesut Yilmaz ancien ministre des affaires étrangères bat le Premier Ministre, Yildirim Akbulut par 631 voix contre 523. Bien que Yilmaz jouit du soutien libéral, le Comité Exécutif, fort de 50 membres, est encore dominé par la coalition d'Islamistes et de Nationalistes qui intègrent la Sainte Alliance au sein de l'ANAP. En réalité, la liste de noms présentée par Yilmaz au congrès pour occuper les cinquante sièges du Comité Exécutif de l'ANAP, confirme la traditionnelle image de conservateur, et offre la branche d'olivier aux opposant

⁵⁰⁶ Bulletin Info-Türk, mars, n°: 173, Bruxelles, 1991, p. 5.

⁵⁰⁷ Ibid, juin, n°: 176, p. 2.

conservateurs battus. Parmi les candidats au comité central figuraient de nombreux militants de la droite islamique qui avaient soutenu Akbulut dans la course à l'élection du leader; y compris Mehmet Keçeciler, leader des fondamentalistes au sein du parti.⁵⁰⁸ Selon le quotidien Hürriyet du 18 juin 1991, le nombre des députés de la Sainte Alliance dans le nouveau Comité Exécutif est de 26 tandis que le nombre des députés libéraux n'est que de 10. En réalité, Mesut Yilmaz est lui-même un ancien sympathisant du PAN, de tendance néo-fasciste, disparu lors du coup d'Etat de septembre 1980, et il a toujours fait partie de l'aile conservatrice de l'ANAP. La famille d'Özal, dont l'influence dans la vie politique turque est souvent comparée à celle d'une dynastie ottomane, était largement représentée mais soutenait des factions différentes. Le frère cadet d'Özal, Yusuf Özal, soutenait Akbulut; son fils, l'homme d'affaires Ahmet Özal, soutenait tantôt l'un, tantôt l'autre. Pour ce qui est de sa femme, Semra Özal, élue présidente de la section d'Istanbul du parti, elle soutenait ouvertement Yilmaz. Le nouveau chef du parti à déjà laissé entrevoir qu'il restait fidèle à Özal. En fait, le premier acte de Yilmaz en tant que président du parti fut de faire le voeu, depuis la tribune du congrès, de suivre la voie tracée par le Président Özal.

Il est évident que l'avenir de l'ANAP dépend plutôt de la crédibilité de Turgut Özal, fondateur du parti et Président de la République, que d'un éventuel succès du nouveau leader du parti. Peu importe qui préside le parti ou le gouvernement, c'est toujours Özal qui, au début des années 1990 dirige le parti et le pays.

SECTION I: LE CHANGEMENT DE L'IDEOLOGIE RELIGIEUSE

L'idéologie religieuse a été interprétée et employée différemment selon les groupes sociaux ou les partis politiques en lutte. C'est ce qui se passe en Turquie avec l'idéologie religieuse.

⁵⁰⁸ Ibid, p. 2.

qui, à partir des années 1970, commence à prendre ses distances avec le pouvoir et à tendre vers une forme contestataire. Cette transformation de l'idéologie religieuse correspond à un moment où les contradictions du système sont devenues apparentes, où les idéologies révolutionnaires prennent une plus grande ampleur et où la rivalité des intérêts contradictoires entre les différentes fractions de la bourgeoisie débouche progressivement sur une rupture politique. En somme, les circonstances et les intérêts qui maintiennent cette idéologie sous sa forme conservatrice ne sont plus les mêmes. La bourgeoisie de province n'a aucun intérêt dans la survie de ce système. Il lui faut une idéologie contestataire pour exprimer ses aspirations et pour engager la lutte politique contre le grand capital qui détient le pouvoir. Elle se retourne tout naturellement vers l'idéologie religieuse qui, intériorisée par de larges couches populaires, représente un grand pouvoir symbolique pour celui qui la détient. Du fait qu'elle a des affinités avec les courants religieux populaires et qu'elle mène une vie plus pieuse et plus conforme aux traditions islamiques, elle est favorisée, dès le départ, par rapport à la grande bourgeoisie complètement occidentalisée, pour se prévaloir de l'idéologie religieuse. Elle récupère celle-ci pour son propre compte en lui donnant un visage nouveau, d'une part par la présentation de ses significations anciennes sous de nouvelles formes, et d'autre part par l'inclusion dans son discours des idées nouvelles empruntées surtout aux idéologies révolutionnaires.

Pourtant, l'idéologie religieuse contestataire n'est pas élaborée uniquement par les dirigeants du Parti de l'Ordre National, l'instrument politique de la bourgeoisie de province. En effet, avant même que le mouvement d'Erbakan se développe, l'idéologie religieuse utilisée par le pouvoir du PJ commence à échapper au contrôle de ce dernier.

"La faiblesse du contrôle établi par le pouvoir sur l'idéologie religieuse provient du fait que celle-ci reste sur le plan accessible presque à tout mouvement social. Les couches sociales manipulées par le pouvoir à l'aide de l'idéologie religieuse, peuvent découvrir en l'islam un tout autre sens et détourner l'idéologie religieuse

contre le pouvoir en place. Avec la détérioration des conditions de vie et l'apparition plus nette des clivages sociaux, l'idéologie religieuse qui canalise leur haine uniquement contre les forces de gauche désignées comme anti-musulmanes ou infidèles, peut inciter ces couches sociales à entreprendre une pratique hostile à l'égard des classes sociales nanties, qui ne respectent plus les préceptes islamiques et mènent une vie luxueuse".⁵⁰⁹

En Turquie, on doit distinguer deux droites politiques: - la droite religieuse qui possède un parti officiel depuis 1969, le parti de l'Ordre National (milli nizam partisi), devenu en 1972 le Parti du Salut National (Milli Selamet Partisi), qui a participé de décembre 1973 à septembre 1974 à une coalition gouvernementale, et qui enfin a pris le nom de parti du Bien-Etre en 1983

- la droite nationaliste et raciste dont l'organisme politique officiel, le Parti d'Action Nationaliste (Milletçi Hareket Partisi), n'est pas très important du point de vue de sa représentation à la chambre (trois députés depuis les élections de 1977), mais qui dispose de disciples plus fanatiques et actifs parmi certains groupes de jeunes. Ce parti a pris en 1983 le nom du Parti National du Travail (Milli çalışma Partisi).

La droite religieuse n'a donc rien à voir avec la droite nationaliste; du point de vue du programme politique, les deux idéologies sont mêmes foncièrement opposées l'une à l'autre, puisque l'une prône le panislamisme, l'autre l'union des peuples turcs dans lesquelles les musulmans d'autres races ne trouvent pas de place. Néanmoins, certains thèmes de ces deux idéologies se rejoignent et nous savons que les nationalistes turcs les plus durs incluent la tradition religieuse dans leur programmes ethnique et national.

Les liaisons entre le Parti du Bien-être (anciennement, le Parti de l'Ordre National et le Parti du Salut National) d'une part, et les différents courants islamistes, sectes et ordres religieux d'autre part, ne s'établissent pas facilement. La rivalité entre ces derniers et la prise de la direction du parti par M. Erbakan d'obédience

⁵⁰⁹ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 255.

nakchibendie, incitent certains courants religieux, tel que l'ordre süleymanci, à rester à l'écart du mouvement. Les pressions exercées par le PJV (anciennement, le Parti Démocrate et le Parti de la Justice) dans le milieu des nurcular afin de les maintenir dans son camp, provoquent l'éclatement de cet ordre religieux; une partie restant attachée au pouvoir, l'autre rejoignant la nouvelle formation politique.

Les partis politiques qui contrôlent ou essaient de contrôler telle secte ou telle tribu, contribuent au maintien de ces institutions, en les dressant les unes contre les autres, même si les facteurs socio-économiques qui les ont engendrées sont en voie de disparition. Par exemple, la différenciation entre deux sectes ne se fait pas uniquement sur des considérations religieuses. Elle se trouve dotée par surcroît d'une dimension politique du fait qu'une secte est gagnée par le parti du Bien-être, tandis que l'autre secte appartient au camp du PJV. La situation est identique pour les communautés confessionnelles en Turquie. Schématiquement on peut dire que les Alévis sont proches des partis de gauche comme le PPSD et le PS etc..., par contre les sunnites se trouvent plutôt dans le champ d'influence des partis de droite, comme le Parti du Bien-être, le Parti de la Juste Voie et le Parti Nationaliste du Travail.

Le groupe d'Erbakan construit le parti sur une base très centralisée. Les dirigeants locaux sont choisis parmi les personnalités religieuses les plus connues et les plus influentes de leurs régions. Par exemple, la direction envoie une équipe de nurcus pour persuader un leader du nurcisme d'accepter un poste subalterne dans le parti, comme dirigeant local ou au moins d'accepter d'apporter son soutien. De même, on déploie de grands efforts auprès des fonctionnaires religieux (imam, mufti, prédicateur) afin d'utiliser leur influence sur les masses, pour le compte du parti du Bien-être. Le parti se sert aussi de l'ancien réseau de communication des sectes religieuses. De cette façon, il parvient à étendre son organisation jusqu'aux villages perdus de la Turquie.⁵¹⁰ L'efficacité de cette méthode est apparue lors des élections locales partielles du 1 novembre 1992 et des élections

⁵¹⁰ MARDIN, Şerif, *Ideoloji*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 137.

locales du 27 mars 1994 dans lesquelles le Parti du Bien Etre a remporté un grand succès. Le Parti du Bien Etre veut ainsi conquérir la société d'abord, à travers un gigantesque réseau de prédicateurs, d'associations caritatives, de mosquées de quartiers défavorisées, puis par le contrôle des municipalités, pour s'emparer du pouvoir "à partir du bas" en participant au processus électoral et en obtenant effectivement la majorité des voix.

L'endoctrinement de la base du parti (PB) se fait généralement lors de réunions privées comprenant un nombre réduit de personnes. Les militants voyageurs, ou plutôt les propagandistes de la direction, vont d'un village à un autre et communiquent dans ces réunions les paroles d'Erbakan. Pour cela, ils utilisent une technique moderne: le magnétophone et des cassettes enregistrées par le leader du parti. Les réunions privées se déroulent dans une atmosphère religieuse et les membres du parti écoutent ces cassettes comme s'ils écoutaient les paroles d'un prédicateur. Etant donné le taux d'alphabétisation très bas des campagnes de la Turquie, le magnétophone constitue un moyen de propagande très efficace. De cette façon, on ne peut pas accuser le PB d'avoir exploité la religion à des fins politiques.⁵¹¹

Dans les réunions publiques, malgré la prudence des dirigeants des partis politiques, les propos tenus par les militants et les dirigeants locaux représentent souvent une violation ouverte du principe du laïcisme et constituent des pièces à conviction contre le parti. Par exemple en 1980, lors d'une réunion du PSN, les militants ont refusé de se lever au moment de l'hymne national ce qui a été vivement désapprouvé par les militaires.

Le PJV considère que le Parti du Bien-Etre est capable de lui dérober une partie de son électorat. Ferme et dur à son égard, il le harcèle avec l'aide des autorités juridiques. Le PJV ne peut pas prendre un visage anti-religieux en permettant la dissolution du Parti du Bien-Etre. M. Demirel lui-même a complimenté pour le Parti du Bien-Etre après les élections locales partielles du 1

⁵¹¹ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 262 à 264.

novembre 1992, en disant que "il ne faut pas détester le Parti du Bien-Etre, il a gagné parce que c'est un parti légal".⁵¹²

La dissolution du parti du Bien-Etre qui apparaît impossible dans le système politique pluraliste, reste néanmoins possible dans un régime exceptionnel où un gouvernement civil ou militaire, dit "au-dessus des partis politiques" et libéré du souci électoral, peut prendre des mesures les plus impopulaires, sans tenir compte de l'opinion publique. C'est ce qui s'est produit lors du coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 pour le Parti du Salut National.

Les partis politiques plus à gauche peuvent eux aussi se rapprocher des islamistes. On peut citer au moins un cas, extrêmement spectaculaire, de rapprochement entre la gauche laïque et l'islam: celui de la coalition gouvernementale conclue, en 1974, entre le Parti Républicain du Peuple, vieille formation kémaliste convertie à la social-démocrate, et le Parti du Salut National d'Erbakan. Le PRP se situait à la gauche du centre, s'affirmait laïc et se réclamait d'un socialisme modéré.

De même après les élections législatives anticipées du 5 juin 1977, la formation d'un gouvernement a été confiée à Ecevit (PRP). Celui-ci a déclaré son programme à l'Assemblée Nationale le 28 avril 1977 où il a très clairement fait l'éloge de la religion: "la religion de l'islam est une source sacrée, une valeur de l'humanité et de la société turque, nécessaire à l'union nationale, à la prospérité du pays, au développement et à la consolidation du sentiment de fraternité (...). Notre gouvernement aidera à la construction de mosquées dans les villages et dans les régions qui en ont besoin et assurera matériellement la vie des Imams".⁵¹³ Ecevit n'a pas obtenu la confiance de l'Assemblée Nationale pour constituer un gouvernement.

Un autre événement du même ordre convient également d'être remarqué. Lors du référendum organisé par le général Evren pour faire approuver la nouvelle Constitution (le 7 novembre 1982) des chefs nercus et des personnalités réputées à gauche se sont donné

⁵¹² Hürriyet, 4 Novembre 1992.

⁵¹³ TARHANALI, Iştar B, Op. cit. , p. 130.

la main, dans certaines régions, pour appeler la population à voter contre cette Constitution.

Pourtant les islamistes, eux, donnent l'impression d'être nettement moins conciliants: reprenant à leur compte un slogan jadis lancé par Atatürk, ils demeurent pour la plupart persuadés que le plus grand ennemi du Turc est le communisme et apparaissent déterminés à vouloir continuer de le combattre.

Toutefois, les remarques qui précèdent valent surtout, pour l'islam sunnite. Les choses se présentent quelque peu différemment en ce qui concerne les alévis. Les Alevis témoignent d'une propension d'autant plus grande à être des mal pensants qu'ils se sentent rejetés par la communauté sunnite et qu'ils ont avec celle-ci beaucoup de vieux comptes à régler. Dans certaines régions, cet antagonisme est encore accentué par le fait que les Alévis s'y rencontrent non seulement parmi les Turcs mais aussi dans la population Kurde. Cette conjonction du non-conformisme religieux et du fait minoritaire contribue évidemment à exacerber les tensions inter-ethniques et inter-confessionnelles comme en témoignent les nombreuses émeutes qui ont eu lieu dans l'est de la Turquie (Kahramanmaraş, Malatya), et au centre de la Turquie (Çorum, Yozgat) en 1978.⁵¹⁴

SECTION II: LE PROGRAMME DE PARTI DU BIEN-ETRE ET LA RELIGION (un parti religieux)

Dans les années 1960 et 1970 on a assisté au remplacement d'un système politique dominé par l'Etat par un régime de politique partisane.

Dans ce contexte libéral de pluralisme politique, dans lequel les partis occupaient une position dominante, est créé le premier parti

⁵¹⁴ DOUMONT, Paul, *Contestations en Pays Islamique*, Publication CHEAM (collection publiée par le centre des hautes études sur l'Afrique et l'Asie modernes), Paris, 1984, p. 111.

politique explicitement religieux depuis l'établissement de la République. Constitué en 1969, le Parti de l'Ordre National (PON) prend ensuite le nom de Parti du Salut National (PSN) puis de Parti du Bien être (PB).^{*} Suivant les propos de son secrétaire général, Necmettin Erbakan, ancien professeur de génie mécanique, ce parti se propose de combler le vide laissé à droite par le glissement vers la haute bourgeoisie du PJ (qui avait pris la suite du PD). Un an plus tard, la Cour constitutionnelle dissout le PON en vertu de la loi sur l'organisation des partis politiques, qui interdit l'exploitation de la religion à des fins politiques. Ce parti est néanmoins reconstitué en 1972 sous le nom de PSN et porte de nouveau Erbakan à sa tête. Le Parti du Salut National possède, comme tous les partis politiques importants en Turquie, une section destinée aux jeunes; c'est la section de la jeunesse du Parti du Salut National (Milli Selamet Partisi Gençlik Kolu).⁵¹⁵

Pour bien restituer le PSN dans son contexte, il n'est pas inutile d'évoquer brièvement les conditions politiques et idéologiques qui ont présidé à sa naissance. On comptait alors deux grands partis et plusieurs formations mineures. Au centre-droite se trouvait le PJ, fidèle héritier du PD. Sa base électorale réunit les milieux d'affaires, les propriétaires terriens, ainsi que la petite paysannerie et les citadins marginaux. L'intégration clientéliste de ces divers groupes dans un même parti, le libéralisme économique, le souci de conciliation et les concessions faites à la religion et à la sentimentalité populiste sont autant d'ingrédients politiques qui ont assuré la victoire électorale du PD, puis du PJ. En revanche, le PD n'a pas su se rallier le vieux bloc élitiste de l'armée, de l'administration et de l'intelligentsia. Sous l'autorité de Demirel (président du PJ à partir de novembre 1964), la nouvelle direction du PJ révisé alors son attitude à l'égard des vieilles élites centralistes. Tout au long des années 1960 et 1970, en effet, sa stratégie consiste à trouver un équilibre entre les impératifs électoraux et les exigences de l'élite.

^{*} Ce parti a changé plusieurs fois de nom sous la contrainte des militaires, mais il n'a pas changé son programme.

⁵¹⁵ DIRKS, Sabine, Op. cit. , p. 250 et 251.

C'est dans ce contexte politique que le PON est créé en 1969 (un peu plus tard ce Parti a pris le nom du Parti du Salut National). Tant par ses options idéologiques que par ses choix politiques, ce parti fait un peu figure d'anomalie. Sur le plan idéologique, le PSN se situe à droite. D'un point de vue culturel, il condamne aussi bien le PJ que le PRP, auxquels il reproche leur matérialisme incurable affligé d'une propension à imiter l'Occident.⁵¹⁶ De même, il fait grief au PAN de son nationalisme étroit et de ses penchants racistes. Le PSN se singularise donc des autres partis par sa vision universaliste du monde. En revanche, si l'on en juge par ses positions socio-économiques, il apparaît plus comme un parti de gauche que de droite lorsqu'il insiste sur le sous-développement du pays, attribué à l'influence occidentale, lorsqu'il prône le développement rapide de l'industrie lourde et qu'il affiche une éthique populiste de redistribution, très soucieuse de justice sociale.⁵¹⁷

Dans ses manifestes et ses conférences de presse, Erbakan critiquait ouvertement les réformes kémalistes et exigeait un retour immédiat aux traditions ancestrales. A ses yeux, tout ce qui vient de l'Occident est a priori suspect. Il affirme que la Turquie a contre elle de multiples forces maléfiques: le sionisme, la franc-maçonnerie, les papistes, etc... qui cherchent à réduire la nation turque à la servitude en faisant miroiter à ses yeux les faux appas de la civilisation occidentale. Au complot qui se trame contre lui, le pays ne peut opposer qu'un seul bouclier véritablement efficace: l'islam.⁵¹⁸

Représenté au Parlement depuis 1970, le Parti du Salut National a, dès sa fondation, beaucoup fait parler de lui. Erbakan a d'emblée mis l'accent sur la nécessité de créer un capitalisme national affranchi de toutes les entraves extérieures. Il revient constamment sur cette idée tout au long des années 1970 jusqu'en 1992. Selon lui, la Turquie a fait fausse route en se liant économiquement avec l'occident, car le capitalisme occidental est,

⁵¹⁶ 1991 *Seçimleri Liderler Açikoturumu*, Kaynak Yayinlari, Istanbul, 1992, p. 12 à 17.

⁵¹⁷ SUNAR, Ilkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 12.

⁵¹⁸ Voir les discours d'Erbakan: 1991 *Seçimleri Liderler Açikoturumu*, Kaynak Yayinlari, Istanbul, 1992.

par essence, oppresseur et pervers. Il propose de changer résolument de cap et de créer un marché commun des pays musulmans, marché au sein duquel la Turquie, en raison de son avance en matière technologique et son potentiel de croissance industrielle, occuperait une position dominante.⁵¹⁹

Erbakan et ses adeptes considèrent que cette coopération économique avec les pays musulmans doit s'inscrire dans le cadre d'une politique globale de rapprochement entre la Turquie et le monde islamique. Le Parti du Salut National n'est pas le seul à militer en faveur d'un tel rapprochement.

Le noyau dur qui forme la base sociale du PSN confirme la thèse selon laquelle la vie politique du monde musulman dans les années 1970 et 1980 est marquée par la révolte de la bourgeoisie non dominante, les boutiquiers, les artisans, les fonctionnaires, des classes moyennes salariées ou des intellectuels salariés, les ingénieurs, cadres, professeurs. "Elle n'aspire pas à un mode de vie européen, mais au style de vie traditionnel des villes arabes. La séduction qu'exerce sur cette classe le réformisme apparaît à la fois comme un rejet des excès de la religion rurale extatique et dénaturée, assimilée à une corruption interne de l'islam par la superstition, et comme une réaction contre la corruption extérieure due à l'occidentalisation".⁵²⁰

De fait, ces thèmes de la corruption intérieure et extérieure de l'islam, du déclin de son influence dans la culture et la société turques, du sous-développement de la Turquie attribuable à ce déclin et de sa dépendance à l'égard du monde occidental sont omniprésents dans le programme du PON, du PSN puis du PB.

Les positions anti-occidentales, anti-capitalistes et anti-socialistes du PB, ses liens avec les Nakchibendis, et l'importance qu'il attache à une justice sociale populiste et redistributive sont autant d'éléments qui ont tendance à confirmer l'hypothèse suivant laquelle le réveil de l'islam en Turquie tire sa force des villes provinciales.

⁵¹⁹ Ibid, p. 12 à 17, 39 à 41, 56 et 57, 78 à 80, 88 à 90.

⁵²⁰ SUNAR, İlkay, TOPRAK, Binnaz, Op. cit. , p. 13.

La domination qu'exercent les Nakchibendis sur le PB s'accorde parfaitement aux caractéristiques générales de l'islam urbain. Les Nakchibendiler sont l'un des mouvements religieux les plus orthodoxes de la Turquie et correspondent plus à la sobriété, au rigorisme et au fondamentalisme de l'islam en milieu urbain qu'aux aspects expressifs de l'islam rural, où les femmes ne sont ni recluses ni voilées.

La nature orthodoxe et puritaine des Nakchibendiler, ou même des Nurcular, qui ont commencé par soutenir le PB avant de se rallier au PJV, a trouvé des échos dans les particularités culturelles de la vie des villes provinciales de Turquie.

Si l'on intéresse maintenant à la place socio-économique de la ville de province dans la transformation générale de la société turque, et à ses rapports avec le centre national, il apparaît que la ville est restée sur la défensive tant en ce qui concerne son mode de vie qu'en termes d'activité économique. Cette attitude défensive, cependant, ne s'explique pas seulement par le défi ou la menace que représentaient pour les petits commerçants et artisans la modernisation et la pénétration de l'économie de marché, et par suite la concentration du capital et du pouvoir économique. Cette attitude défensive tient largement à l'essor des villes et à leur intégration croissante dans les macro-institutions de la vie nationale.

Il est certain que nombre de petits commerces et d'artisanats ont connu des difficultés économiques et ont régressé. Cependant la pénétration des institutions macro-politiques et économiques dans la vie quotidienne des villes de province a stimulé la vie urbaine et enrichi nombre de personnes, tout en minant les croyances traditionnelles et les règles sociales fondamentales. En conséquence, si le PSN a dénoncé dans le PJ le parti du grand capital, ce n'est pas seulement en raison du déclin du petit commerce et de l'artisanat, mais en grande partie aussi parce que ces hommes ne recevaient pas, selon lui, leur juste part des fruits de l'expansion économique. Ce n'était certes pas là la réaction de la tradition, mais au contraire la protestation de tous ceux qui

aspiraient à jouer un rôle politique et économique plus substantiel dans un monde moderne en pleine expansion.

"L'autre facette de la séduction qu'exerce le PSN est liée au déclin des croyances et valeurs locales, ou tout au moins à la menace qui pèsent sur elles, à l'effritement des corps intermédiaires traditionnels et à la fin irrémédiable de l'isolement local par rapport au monde extérieur. Tous ces phénomènes apparaissent comme une conséquence du développement du marché, du système scolaire laïc, ainsi que des institutions politiques et juridiques et des mouvements idéologiques. Le PSN a été davantage un instrument de modernité que de tradition, car c'est par son intermédiaire que l'islam s'est idéologisé; Il est devenu plus que jamais une justification de la modernité. L'islam est devenu, par la voie du PSN, quelque chose à croire plutôt que quelque chose à vivre. Ainsi l'islam tel qu'il est proclamé par le PSN en est venu à ressembler davantage aux idéologies modernes, que le PSN dénonçait pourtant avec véhémence, qu'aux anciennes convictions islamiques des traditionalistes".⁵²¹

Sous l'autorité d'Erbakan, le PSN participe à deux reprises à des gouvernements de coalition avec le PJ et le PAN, et s'associe une fois au PRP. Pendant les années où ils se sont trouvés au gouvernement, Erbakan et ses amis ont exercé une influence notable, surtout dans le domaine de l'éducation nationale. A partir de 1974, l'enseignement religieux a connu en Turquie une flambée spectaculaire. Les statistiques relatives aux établissements chargés de la formation des hommes de religion sont extrêmement parlantes à cet égard. En 1973, le pays comptait 143 écoles de prédicateurs et de chefs de prières. Ces écoles regroupaient un peu plus de 36000 élèves, encadrés par 1564 enseignants. Quatre ans plus tard, en 1977, le chemin parcouru apparaît véritablement stupéfiant: 320 écoles, 111741 élèves, 3852 enseignants. Dans le même temps, les bureaux du ministère de l'éducation ont lancé un vaste programme de révision des manuels scolaires. Toutes les disciplines "non scientifiques" sont touchées: l'histoire, la

⁵²¹ Ibid, p. 14.

littérature, la philosophie, la morale, l'instruction civique, etc... Les nouveaux manuels, mis en vente à partir de 1976, accordent une place considérable aux idées défendues par le courant intégriste. Ils soulignent la grandeur du passé ottoman de la Turquie, exaltent l'idée de la fraternité islamique, mettent l'accent sur l'importance de la vie religieuse, et d'une manière générale, s'emploient à présenter l'islam comme une des bases essentielles de la civilisation et de la culture turques.⁵²²

Les islamistes en imposant Erbakan comme leader, et le Parti du Salut National (PSN) comme l'organisation de ce mouvement ont permis à la bourgeoisie de province de conformer l'idéologie religieuse contestataire à ses intérêts. Le PSN freine les impulsions violentes, telle que la haine de la fortune, qui menacent aussi la bourgeoisie de province. Il établit les limites de la contestation et il désigne clairement les ennemis. De même, le PB édifie un programme bien précis et réduit la variété des propositions. Ainsi, se dessinent par l'élimination d'autres projets, l'unique modèle de société (islamique) idéale et les réformes et les changements qu'il faut réaliser pour l'atteindre. Le PB apporte une ligne de conduite rationnelle et une grille idéologique sans faille pour l'interprétation de différents problèmes et de différentes situations.

"Le PB", en tant qu'institution ayant ses intérêts et ses préoccupations spécifiques, réorganise et reformule aussi l'idéologie religieuse contestataire selon ses propres visées politiques, et il l'adapte à ses propres besoins de parti en particulier. Dans les régimes pluralistes, l'idéologie a une grande importance pour les partis politiques, d'autant plus qu'à travers la lutte idéologique se déroulent les conflits entre les partis en vue de la conquête du pouvoir. Pour intervenir efficacement dans la recherche du pouvoir, le PB est donc obligé de modifier l'idéologie religieuse contestataire afin de s'ériger en représentant des véritables intérêts de la collectivité. La contrainte de la

⁵²² DOUMONT, Paul, *L'Islam et l'Etat dans le Monde d'Aujourd'hui*, ed : P.U.F. , Paris, 1984, p. 105.

* On utilise le terme de Parti du Bien-Etre, parce que ce parti a suivi le même programme que le PSN.

concurrence électorale pousse le parti à maximiser son audience et à toucher par son idéologie les couches sociales les plus diversifiées de la société. Le PB augmente alors la portée de l'idéologie religieuse contestataire qui, au début, ne concernait que les fractions lésées de la bourgeoisie, et certaines couches urbaines dominées.

Le PB doit sans cesse reproduire son idéologie afin de pouvoir rivaliser avec succès, avec les partis politiques rivaux. L'idéologie religieuse entre les mains du PB intègre, "islamise" les arguments et les comportements qui suscitent un grand enthousiasme et qui recueillent une grande adhésion populaire. En même temps, par un travail de reproduction et de création, le PB réactive et réactualise les principes et les valeurs fondamentales de l'islam, afin de les adapter à la nouveauté historique, aux exigences de la société actuelle. Ainsi le PB suit le même programme que le PSN et s'adapte à la vie socio-culturelle et politique de son époque.

L'idéologie du PB est constituée par une superposition d'un discours idéologique extérieur à l'islam, mais "islamisé" et récupéré par l'islam, au discours idéologique religieux classique. En Turquie, pour la première fois, l'islam donne lieu à une idéologie politique libérée de ses dogmes et capable d'être adaptée aux évolutions de la société. Bien que les principes islamiques forment les thèmes fondamentaux de l'idéologie du PB, ils sont réadaptés aux structures de la société actuelle par des changements, soit d'interprétation, soit d'appellation. Pour le cas du PB, il sera plus juste de parler d'une idéologie politique à caractère religieux, présentée en quelque sorte par une sauce islamique, que d'une idéologie religieuse politisée.

Le PB ne parvient pourtant pas au monopole de la détention de l'islam en tant que système de représentations politiques. Les autres partis politiques continuent à se référer à la religion et à inclure dans leur idéologie des principes islamiques. Dans ce sens, le PB livre une lutte d'une part dans le champ idéologique officiel pour la conquête du pouvoir, et d'autre part dans le sous-champ

idéologique que constitue l'islam, pour s'ériger en unique détenteur légitime des biens symboliques de l'islam en Turquie".⁵²³

Le PB a bénéficié de l'appui de la confrérie nakchibendi, mais depuis lors, plusieurs autres confréries et courants religieux lui ont accordé leurs voix, tout comme les anciens élèves des écoles coraniques. Il a également reçu le soutien d'ingénieurs*, de médecins, d'avocats, d'artisans, de petits et gros commerçants. Selon nilüfer Göle "L'islam, assimilé au traditionalisme des campagnes et à l'ignorance, change de visage. En Turquie, comme dans de nombreux autres pays musulmans, le mouvement islamiste recrute parmi les futurs médecins, pharmaciens, ingénieurs, sous-préfets, avocats et psychologues. Il est donc question non de groupes marginaux, privés d'instruction, chômeurs, rejetés de la société moderne, mais tout au contraire de professionnels de l'avenir qui ont eu la possibilité de suivre des études supérieures. Ces personnes qui dans l'avenir exerceront les professions les plus prestigieuses ne sont pas en dehors de la société, elles en font éminemment partie".⁵²⁴

Les résultats électoraux de ce parti sont variables. Lors des élections de 1973, le Parti du Salut national avait obtenu 48 des 450 sièges de l'Assemblée, ce qui était considérable pour une formation nouvellement apparue sur l'échiquier politique. Quatre ans plus tard, les amis d'Erbakan ne totalisent plus qu'une vingtaine de sièges. Cette régression a été confirmée par les résultats des élections sénatoriales de 1977. Le PSN, qui s'en réclamait, n'a recueilli, au faite de sa gloire, en 1973, que 11,8% des voix. Membre de toutes les coalitions gouvernementales de 1973 à 1977, il n'a pu, par la suite, enrayer la chute de son électorat. Les électeurs du PSN se sont partagés entre le PJ et le PAN. Sous le nouveau régime, issu du coup d'Etat de 1980, le Parti du Bien-être, qui lui a succédé, a péniblement récolté 7,2% en 1987 et 16,9% en 1991 (le RP a

⁵²³ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 270 et 271.

* Le Parti du Salut national avait 25% d'ingénieurs parmi ses députés. Et en 1987, le pourcentage des ingénieurs atteint 30%.

⁵²⁴ GÖLE, Nilüfer, *Musulmanes et modernes Voile et Civilisation en Turquie*, Edition la découverte, Paris, 1993, p. 104 et 105.

fusionné avec le MÇP lors des élections législatives du 20 octobre 1991). Le RP obtient 4,4% des suffrages lors des élections locales du 25 mars 1984; 9,8% des suffrages lors des élections locales du 26 mars 1989 et 19,7% des suffrages lors des élections locales du 27 mars 1994. Il obtient 28 grandes villes sur 76 dont Ankara et Istanbul. Dans l'histoire du pays, on n'a jamais vu un tel parti réaliser un succès aussi remarquable.

SECTION III: LA POLITIQUE DE L'ETAT ET LA RELIGION

La religion subit l'effet de la modernisation. Par conséquent, son rôle dans une société en voie de modernisation sociale est différent du rôle joué dans une société traditionnelle, statique et homogène. L'introduction du capitalisme oblige la religion à réaffirmer et à réviser ses fonctions de façon à s'adapter partiellement au nouvel ordre.

L'un des traits caractéristiques de l'islam est le respect d'autrui, et surtout le respect des supérieurs, des héros, des personnes privilégiées. "Par exemple la conception de l'Etat comme quelque chose de supérieur et sacré, dérivant de cette caractéristique, se généralise chez une partie de la masse, en considérant les personnes qui font partie de l'appareil d'Etat, comme les détenteurs du savoir et pourvoyeurs du bien. Ainsi l'Etat sera, ou bien sublimé au sacralisé en étant substitué à Dieu. Malgré la diversité des attitudes par rapport à l'Etat, celui-ci cherchera à trouver un compromis en établissant un accord consensuel avec la religion".⁵²⁵

La laïcité est entendue ici comme la dissociation et l'autonomisation du politique et du religieux. En étant ainsi posée comme condition de la modernisation, elle est d'abord présentée sous l'angle de l'objectif "civilisationnel" comme l'importation des formes et des idées "modernes" de l'occident. En posant par la laïcité le cadre de la modernisation comme une "nécessité", il

⁵²⁵ CEYHAN, Ayşe, *La Construction de l'Etat et le Problème de laïcité en Turquie jusqu'en 1938*, D.E.A. , Paris, 1979, p. 94.

s'agit de déclarer officiellement la séparation de l'islam et de l'Etat. L'avènement du principe de laïcité est guidé par un enjeu bien précis: il s'agit de présenter l'Etat comme puissance et comme autorité légitime.⁵²⁶

L'islam cherche à s'affirmer maintenant face au kémalisme par sa vocation socio-culturelle. C'est en fait une vocation très conservatrice que prône l'islam, pour s'affirmer comme refuge contre par exemple "la perte des valeurs" islamiques. Aussi, si nous disons "lieu de refuge" comme nouvelle affirmation de l'islam, c'est plutôt pour montrer comment à travers la revendication de la sauvegarde de l'islam il s'articule en fait à des intérêts d'ordre privé.

La réponse de l'Etat à de tels mouvements est de l'ordre formel et répressif. Cependant celle-ci vise moins les intérêts privés que ce dont elle a plus peur: la revendication politique de l'islam. C'est ainsi que la répression et le formalisme se manifestent contre toute tentative qui menacerait l'ordre étatique en ravivant la prétention idéologique de l'islam. La réponse de l'Etat se situe alors toujours dans la lignée formelle et idéologique. Elle s'affirme par voie de mesures pénales, telles que la loi de 1925 posant comme délit "la propagande en faveur du califat. Par ailleurs l'article 163 ne relève que d'une fabrication spécialement turque. Il vise directement l'islam, et limite la liberté d'expression et d'organisation religieuses. Ce qui est important par cet article, c'est qu'il fasse partie des mesures portant sur la protection de l'Etat. Cet article c'est à dire l'article 163 sera redéfini en 1949 de la façon suivante: "seront punis ceux qui, à l'encontre de la laïcité voudraient adapter même partiellement, l'ordre social, économique, politique et juridique de l'Etat à leurs convictions religieuses et aux principes religieux en créant ou en dirigeant des associations religieuses".* L'article est très peu clair en matière d'associations. Pour qu'il y ait association la loi se contente d'accepter comme

⁵²⁶ CEYHAN, Ayşe, *Sur l'Articulation de la laïcité de l'Etat moderne dans la construction de l'Etat en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 182.

* L'article 163 a été supprimé le 12 Avril 1991 et remplacé par la loi Anti-Terror (loi n°: 3713)

condition la réunion de quelques personnes sans pour autant mentionner la nature de l'organisation. Par là elle voudrait se donner le droit d'intervenir sur chaque activité. Par ailleurs, elle pose que pour constituer un délit entrant dans le cadre de l'article 163, il faut que l'association déclare son objectif qui serait la destruction de l'ordre étatique. C'est par là qu'apparaît une grande contradiction. Or les associations ne déclarent jamais publiquement la destruction de l'ordre étatique comme objectif de leur création.

L'association donne à la religion la possibilité de s'organiser en dehors de l'Etat. Ce qui pose un grand problème à l'Etat car l'objectif de la laïcité est de contrôler la religion en l'intégrant dans les institutions de l'Etat. Par là, la laïcité voudrait empêcher l'organisation de la religion en dehors du contrôle étatique. Mais la loi, par la reconnaissance de la personnalité morale autorise la religion à se constituer en association ce qui favorise l'autonomisation légale de la religion par rapport au contrôle étatique. Face à cette possibilité d'organisation à travers les associations, la riposte de l'Etat est le renforcement de la répression et du contrôle. Contre cette répression d'Etat, la religion consiste à interioriser ses vocations sous un autoritarisme répressif et de se préparer à utiliser tous les moyens légaux et non-légaux pour affirmer son existence.⁵²⁷

L'islam est depuis fort longtemps considéré en Turquie comme le meilleur rempart qui puisse être opposé à la montée de la subversion communiste. C'est en partie pour faire obstacle à un hypothétique péril rouge que le gouvernement démocrate a, au début des années 1950, favorisé le développement des mouvements islamistes. Depuis, la foi des milieux conservateurs turcs dans les vertus prophylactiques de la religion n'a guère faibli.

Le pouvoir est aussi tenté de recourir à l'islam pour faire échec aux velléités de séparatisme qui se manifestent de temps à autre dans les provinces à population Kurde. Lors des grandes révoltes qui ont

⁵²⁷ CEYHAN, Ayşe, *Sur l'Articulation de la laïcité de l'Etat moderne dans la construction de l'Etat en Turquie*, thèse (non publiée), Paris, 1983, p. 240 à 243.

marqué l'histoire des premières années de la république, la religion a constitué, entre les mains des insurgés Kurdes, une redoutable machine de guerre contre les kémalistes. Après 1980 les choses se présentent différemment: l'Etat compte désormais sur l'islam, ainsi qu'en témoigne, par exemple, le contenu des manuels d'enseignement religieux destinés aux écoles primaires et secondaires, pour aider à la consolidation de l'unité nationale et pour faire obstacle à la propagation des idées subversives dans les zones sensibles du pays.

Il convient enfin de prendre en considération les obligations qu'impose à la Turquie sa stratégie de rapprochement politique et économique avec les pays musulmans. L'Iran, l'Irak (avant la guerre du Golfe), l'Arabie Saoudite et un certain nombre d'autres d'Etats arabes comptent parmi les principaux partenaires commerciaux de la République turque. Celle-ci s'est également engagée dans de nombreuses entreprises de coopération culturelle avec ses voisins du Moyen-Orient. Tous les nouveaux partis politiques turcs ont proclamé avec force qu'ils étaient déterminés à poursuivre cet effort de rapprochement. Une telle conjoncture ne peut être que profitable aux mouvements religieux turcs. Désireux d'entretenir des relations cordiales avec le monde de l'islam, les divers gouvernements qui se sont succédé au pouvoir en Turquie depuis 1960 n'ont cessé de multiplier les gestes de bonne volonté à l'endroit des lobbies musulmans qui proliféraient dans le pays.

SECTION IV: LA PLACE DE LA RELIGION ET DU KEMALISME DANS LA SOCIÉTÉ TURQUE

Selon Mehmet Ali Agaogullari, "on ne peut pas étudier le phénomène religieux d'une façon isolée en ignorant les autres éléments sociaux. Dans la société turque, l'islam entretient des rapports d'interdépendance aussi bien avec le système économique qu'avec le système politique ou social. Il n'est pas soumis à un seul

type de relations unilatérales, mais il subit l'influence du politique et de l'économique tout en agissant à son tour sur eux.

Donc, il nous faut éviter à tout prix de tomber dans le déterminisme pour l'analyse de faits religieux. L'islam détient d'abord une autonomie vis-à-vis de l'infrastructure, dans le sens où, ayant l'efficace spécifique, il exerce également son action sur le cours historique de la société, dans les luttes de classes. Surtout, dans les périodes où domine l'émotion religieuse, il peut y avoir des phénomènes socio-politiques qui obéissent à des motivations religieuses, sans être produits par des causes économiques".⁵²⁸

D'autre part, la religion en tant qu'idéologie, en tant que croyance du peuple, ne peut pas être modifiée ipso facto par une révolution dans la structure. Pour le cas de la Turquie, en partant de l'hypothèse de l'interdépendance de l'islam et du mode de production traditionnel, nous pouvons affirmer que si cette assise économique vient à être détruite, l'idéologie religieuse subsiste en recréant des conditions d'existence de substitution, et au delà, en s'adaptant aux nouvelles données socio-économiques.

"L'idéologie religieuse s'est maintenue, soit en s'adaptant aux nouvelles exigences, aux nouvelles données, soit en récupérant les nouvelles idées. Elle est encore capable de mobiliser de grandes couches populaires. D'ailleurs, elle n'a jamais été absente ni dans le champ des luttes des classes ni dans le champ politique. Selon les circonstances socio-économiques et politiques du moment, et selon les intérêts des groupes qui la manipulent, l'idéologie religieuse peut contribuer aussi bien au maintien de l'ordre qu'à sa contestation. En somme l'islam n'est pas un système d'idées existant d'une manière intangible, indépendante, fixe, qui oriente pour toujours la façon de penser et l'activité de ses sectateurs. Pour démontrer clairement les changements subis par l'islam, l'évolution et même la transformation de l'idéologie religieuse et les différentes fonctions sociales et politiques qu'elle est amenée à remplir".⁵²⁹

⁵²⁸ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 4 et 5.

⁵²⁹ Ibid, p. 9.

L'islam s'enracine dans l'histoire de la Turquie; "il la marque de son empreinte tout en étant affecté par l'évolution socio-économique, politique et idéologique du pays. Il est donc nécessaire d'adopter une perspective historique pour rendre compte des liens dynamiques et multiformes entre l'islam et le système politique. Nous admettons qu'il n'est pas tâche facile de changer de fond en comble une société structurée par des siècles de traditions déterminées et se composant, au moment de la révolution laïciste, de treize millions et demi d'habitants et de plusieurs religions différentes. La révolution kémaliste, aussi superficielle qu'elle ait pu l'être, n'a pas manqué d'influencer le mode de vie des membres de l'élite d'abord, puis celui des populations urbaines. De nouvelles conceptions, occidentales, laïques, commencent à s'affirmer parmi les gens de la campagne (grâce à des communications plus aisées, à la radio, aux activités de propagande intensifiées de la part des divers partis politiques qui essaient de gagner les masses rurales dont ils ont réalisé le pouvoir électoral, et surtout grâce à l'engagement des ruraux comme ouvriers dans les pays industrialisés)".⁵³⁰

Les attitudes sociales, les traditions, se transmettent ainsi d'une génération à l'autre par l'éducation. Pour pouvoir réaliser la révolution totale et parfaite un déplacement en masse de tous les jeunes, s'il était réalisable, ou la séparation totale entre eux et leurs parents, s'imposeraient. Mais tant que l'éducation de la nouvelle génération est entreprise par la génération précédente, si celle-ci n'est pas soumise à un régime de contrainte totalitaire, le changement ne se réalisera ni en quelques mois ni en quelques années mais sera le fruit d'une longue évolution s'étendant sur plusieurs générations. Le fait qu'une génération entière en Turquie a été privée d'une instruction religieuse officielle (1932-1949) n'a pas eu l'effet qu'Atatürk avait peut-être escompté, puisqu'il restait les parents pour enseigner aux enfants les principes essentiels de la religion (outre qu'il existait de nombreux cours religieux clandestins, surtout à la campagne). L'adoption de l'idéal national, qui devait remplacer en quelque sorte la religiosité, n'a pas non

⁵³⁰ DIRKS, Sabine, Op. cit. , p. 233.

plus empêché les Turcs de rester fidèles à leur religion, même quand ils adhéraient corps et âme à la nouvelle idéologie nationaliste.⁵³¹

Ce que montre l'expérience turque, c'est que l'action consciente de l'Etat, la volonté politique du pouvoir, peuvent, dans certaines limites, déterminer l'impact du religieux dans la société. Dans ce contexte, les résultats du kémalisme en Turquie, pays musulman et non-arabe comme l'Iran, mérite réflexion: l'islam, loin de régner dans la société civile, a besoin de l'Etat pour y assurer sa domination. En Turquie, précisément, la "société civile" est très pénétrée des valeurs laïques. La bourgeoisie turque se réclame du kémalisme, les grandes formations politiques donnent certes des concessions électoralistes à l'idéologie islamiste, mais restent fidèles à l'ancrage occidental effectué par la République. L'instituteur de la République n'est plus le seul représentant de la pensée laïque dans le monde rural. Certes, la structure de classe de la société s'est nettement précisée au cours de ces dernières décennies, mais les couches défavorisées ne sont pas forcément les couches les plus réactionnaires, loin de là. C'est chez les petits commerçants des villes que le sentiment religieux reste le plus vif.⁵³²

On peut aborder l'étude du rôle joué par la religion dans la Turquie républicaine par nombre de biais. Une distinction a été faite, par commodité, entre deux grandes catégories de structures religieuses: l'islam officiel et celui que l'on pourrait qualifier de "parallèle". Ces deux étiquettes ne nécessitent pas d'explication particulière. Le terme d'islam "officiel" s'applique à toutes les structures placées, d'une manière ou d'une autre, sous le contrôle direct de l'Etat. Quant à l'islam "parallèle" dont il s'agit bien entendu de l'islam des sectes, des confréries, des associations et des groupes de toutes sortes qui échappent au contrôle des autorités et qui, dans certains cas, semblent d'autant plus dangereux qu'ils mènent une existence clandestine et qu'ils ne

⁵³¹ Ibid, p. 235.

⁵³² EYUPOGLU, Ercan, *Laïcité et Islamisme en Turquie*, Revue Politique et Parlementaire, n°: 928, mars-avril, Paris, 1987, p. 31

disposent ni d'un organe reconnu ni d'un programme religieux clairement défini.⁵³³

En fait, quand nous examinons les soixante ans de république kémaliste, nous constatons que l'idéologie de M. Kemal n'a jamais été vraiment adoptée. Si certains de ses principes occidentalistes/modernistes ont été appliqués et certains de ses projets partiellement réalisés, comme, par exemple, celui du républicanisme qui a effectivement anéanti toute référence au sultanat, ou encore celui d'une identité nationale de plus en plus apparente, la société n'a pourtant pas adhéré entièrement à ce système de valeurs. C'est justement pour ces raisons que l'armée au pouvoir en 1980 a tenté de redéfinir le kémalisme en essayant de tenir compte des valeurs dominantes prévalant dans la société, sans pouvoir vraiment y parvenir.

Ainsi, a-t-il été par exemple du principe de la laïcité. Ce principe considéré comme un pilier de l'Etat turc, a toujours été privilégié par l'armée. En effet, et c'est peut-être là une des caractéristiques en apparence communes du coup d'Etat du 12 septembre 1980 avec les précédents, le pouvoir militaire a insisté sur la nécessité absolue de la fidélité de l'Etat à la laïcité et a fait ainsi part de sa décision d'exclure de l'espace public toutes références religieuses. La laïcité a été un des thèmes autour duquel a pu se former un consensus évident à l'intérieur de l'armée. Toutefois, si l'attachement à ce principe de base était déterminé, le sens qui lui était révolu l'était beaucoup moins. Aucune explication de cette laïcité-slogan n'était fournie, et le pouvoir se limitait en fin de compte à une application stricte de l'article 163 du code pénal* ainsi qu'aux normes vestimentaires kémalistes.

Tout comme elle refuse en majorité la religion transformée en idéologie, telle qu'elle a été présentée par certains partis

⁵³³ DOUMONT, Paul, *L'Islam en Turquie, Facteur de Renouveau?*, Les temps modernes, Juillet-Août n°: 456-457, ed: de la Différence, Paris, 1984, p. 354.

* Article réprimant, sous peine d'emprisonnement de deux à sept ans, toute personne fondant, organisant ou dirigeant des formations ayant pour but de changer l'ordre social, économique ou juridique de l'Etat, toute personne voulant établir des croyances ou principes religieux contraires à la laïcité.

politiques notamment dans les années 1970, la société ne tolère pas non plus l'irrespect envers la religion. En témoigne un sondage réalisé auprès de 163 ouvriers dans une entreprise textile appartenant à la Sümerbank à Izmir. La question était: comment vous définissez-vous prioritairement?. Vous sentez-vous Izmirien, d'une autre ville, musulman, ouvrier ou turc?. 50,3% des personnes interrogées ont répondu qu'elles se sentent d'abord turque; 37,5% musulmane; 6% ouvrier; 3,6% Izmirien; 1,8% d'une autre ville; 6% étant sans opinion. Dans le même sondage on détaille les opinions du groupe turc et du groupe musulman en leur posant la question: pour vous, est-ce important qu'un politicien soit pieux?. 72,2% des turcs et 88,6% des musulmans ont répondu que c'était très important.⁵³⁴

Selon une recherche du professeur Onur Kumbaracıbaşı l'influence des islamistes prends du terrain de jour. Dans la société les islamistes (ou pro-islamiste) exercent les professions suivantes: 21,7% sont sans métier, 12% ouvriers, 30,1% fonctionnaires, 20,5% étudiants, 9,6% boutiquiers et artisans et 6,1% membres des professions libérales.⁵³⁵ Chez les islamistes les fonctionnaires sont donc majoritaires. Cela montre que les islamistes veulent d'abord infiltrer les administrations pour arriver à leur but. Pour obtenir ces postes ils étudient des disciplines importantes comme la médecine, les sciences technologiques etc... Pour preuve de leur présence dans les administrations, on peut citer l'exclusion de l'armée de l'air, le 14 mars 1990, de 146 officiers pro-islamistes (Nurcu et Süleymanci). Les islamistes ont compris que sans l'armée ils ne peuvent pas venir au pouvoir. Ce qui peut être également inquiétant est l'augmentation sans cesse croissante de leur nombre parmi les étudiants, après le coup d'Etat de 1980. L'avenir d'un pays dépend en effet de sa jeunesse.

La société voit en l'islam, bien plus une référence métaphysique qu'un système socio-politique. La religion garde dans la société une dimension que n'a pas pu combler le kémalisme. D'autres exemples encore illustrent ce phénomène. Le kémalisme reste une notion

⁵³⁴ MARDIN, Şerif, *Din ve İdeoloji*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 163 et 165.

⁵³⁵ AYGÜN, Hakan, *Şeriatin Ayak Sesleri*, Ekin Yayınları, Ankara, 1992, p. 159.

rappelée à l'occasion de fêtes nationales ou de discours divers et le mot de passe d'une certaine élite politique et intellectuelle, mais ne représente pas beaucoup plus pour la société. Les cours d'Histoire sur la Révolution ou sur les Principes d'Atatürk introduits à chaque échelon de l'enseignement, risquent de rester, comme l'ont été ceux de l'Histoire de la République d'avant 1980, une matière vide de contenu pour la plupart des étudiants, un peu comme celles de marxisme-léninisme des pays socialistes.

Dès 1982, après l'année agitée du centenaire d'Atatürk, (1981) où le pouvoir a tâché de faire le maximum pour son entreprise idéologique, l'armée constatait que ses prévisions n'allaient pas être réalisées en totalité. Les élections de novembre 1983 ont accentué ce fait. Une idéologie nationale telle que la concevait l'armée pour la Turquie, un système où la société accepterait d'être entièrement prise en charge par l'Etat, n'a pas beaucoup d'espoir de vie. En effet si la majorité de la population accorde un certain rôle politique à l'armée, et accepte ses interventions, elle ne voit pas en elle, une force exerçant un pouvoir politique direct et actif.⁵³⁶ Les officiers restent respectables, mais la vie politique de tous les jours risque de dégrader leur image de marque dominante dans la société.

Si l'on procède à un sondage aujourd'hui plus de 60% de la population ne sait ni ce que signifie ni la République ni ce que signifie la laïcité. Par exemple un député indépendant d'Istanbul Hasan Mezarcı a déclaré: "Atatürk n'est pas père de la Turquie et je ne l'accepte pas comme mon père non plus, il est un fils de bâtard". Suite et contre cette déclaration Tansu Ciller (premier Ministre) a voulu mener une contre propagande et a organisé un meeting de la laïcité à Taksim (Istanbul) juste avant les élections locales du 27 mars 1994. Elle n'a rassemblé que 10 000 personnes à Istanbul sur les 8 millions d'Istanbouliotes. Ce meeting a été l'occasion de montrer que la laïcité et l'atatürkisme n'étaient pas en racinés très profondément dans la société turque.

⁵³⁶ HÜLYA, Tufan, VANER, Semih, *L'Armée, la Société et le Nouvel ordre apolitique 1980-1983*, Les temps modernes, n°: 456-457, Paris, 1984, p. 192 et 193.

CHAPITRE III

COURANTS ISLAMISTES ET POLITIQUES EN TURQUIE

Les aspirations nationales et séculières des kémalistes mettent fin à l'imbrication de la religion et du pouvoir, du fait communautaire et du fait politique. Parallèlement au processus de sécularisation, le développement est appréhendé par ces élites volontaristes comme l'éveil de nouvelles motivations, de nouvelles valeurs "le Peuple, l'Etat, la Nation" sur lesquelles se fonde la nouvelle identité nationale et moderne. Autrement dit, c'est l'expérience de l'industrialisation européenne qui s'impose comme image de référence à cette société qui à l'époque de Mustafa Kémal n'était pas encore industrielle.

Le régime politique, de la période allant de 1923 à 1950, intégrant le peuple à l'action d'une élite dirigeante centraliste, pourrait être qualifié de nationalisme mobilisateur. L'élite républicaine est soucieuse de rejeter le garant religieux et de faire assimiler un référent moderne et rationnel, une nouvelle identité, pour une nouvelle nation, toutes deux définies à l'image de l'occident. "La référence à de nouvelles valeurs présente, à son tour, le problème de la double légitimité, double exigence de la modernité: celle du consentement démocratique et celle de la sécularisation. Or, admettre le principe de la volonté du peuple, le principe de la démocratie, signifie succomber au système de valeurs dominant dans le peuple, c'est à dire au système de valeurs religieuses. Alors, le nationalisme fournit le dépassement idéologique du problème en tant que nouveau référent remplaçant la religion: le nationalisme signifie, pour les élites républicaines, à la fois le principe transcendant de l'intérêt national au nom duquel on agit, et la culture nationale définie en termes laïcs et rationnels

qu'on veut répandre dans le peuple par le truchement du parti-Etat. En mettant à l'écart le peuple traditionnel, l'Etat intervient comme garant de cette Nation moderne et conserve son ascendant sur la société par le système du mono-parti".⁵³⁷

Avec l'ouverture de la Turquie à un régime plus démocratique, le nationalisme est obligé de laisser une place à d'autres doctrines notamment l'islamisme.

Il est très longuement question de l'intégrisme musulman en Turquie depuis la deuxième moitié de l'année 1986. Cela ne signifie pas que le phénomène ait pris naissance alors, mais certains incidents à répétition ont sonné une alerte sérieuse.

De nombreuses enquêtes ont été aussitôt lancées à travers le pays par des journaux et revues dont on connaît l'attachement au laïcisme d'Atatürk. Les découvertes faites par ces enquêteurs ont semé la consternation dans ce milieu car l'ampleur du phénomène de la "réaction islamique" dépassait largement tout ce qu'on pouvait craindre.

Le problème de la religion, sujet relativement tabou en Turquie, se trouvait ainsi exposé au grand jour. Certaines révélations obtenues à la suite de ces reportages ont provoqué une crise politique et un scandale (rabitat) retentissant touchant les militaires au pouvoir après le coup d'Etat de septembre 1980.

Notons toutefois que le gros des troupes des adeptes de divers courants religieux en Turquie est constitué de jeunes et surtout de très jeunes. Les au-dessus de 35 ans semblent beaucoup moins portés vers de telles aventures. Il n'est cependant certains que l'ambiance laïque qui a prévalu de façon assez stricte au cours de leur formation les a définitivement éloignés de tout attrait vers ce type de mouvements.

⁵³⁷ GÖLE, Nilüfer, *De l'Etat Développementiste à l'Autonomisation des Forces Sociales dans de Nouveaux Pays Industriels*, Cahiers du GETC, Paris, n°: 1, 1984-1985, p. 79 et 80.

Il ressort de l'enquête en question qu'il y aurait 7 à 8% de réactionnaires en Turquie*, ce qui, compte tenu de la population du pays, concernerait quelque 4 millions de personnes.⁵³⁸

Les mouvements islamistes les plus actifs appartiennent au sunnisme le plus orthodoxe. Bien que tous puissent dans le tronc commun de l'islam, ils s'affrontent et se combattent sans que les raisons religieuses qui les opposent les uns aux autres soient immédiatement perceptibles, le secret étant pour chacun d'eux un impératif incontournable. Le développement de ces sectes (nurcular, süleymancilar et nakchibendiciler etc...) a augmenté après le coup d'Etat du 12 septembre 1980. C'est là une des grandes questions que se posent les atatürkistes avec une certaine angoisse: le fait que les militaires et le gouvernement civil qui a suivi aient en commun avec les religieux le même ennemi, à savoir le communisme.

Plusieurs hommes politiques ou hauts fonctionnaires du gouvernement appartiennent à l'un ou à l'autre de ces mouvements islamistes. Parmi ceux-ci on trouve des ingénieurs, des techniciens, des économistes de haut niveau et même des professeurs d'université. On sait aussi assez bien quels sont les partis politiques qui ont bénéficié de leurs votes lors des diverses consultations qui ont eu lieu au cours des dernières années. Il s'agit, bien entendu, des trois partis de la droite actuelle: l'ANAP (Anavatan partisi) de Özal, le DYP (Dogru Yol Partisi) de Demirel, ou encore le RP (Refah Partisi) de Erbakan. Ce dernier recueille plutôt les votes des religieux qui restent attachés à la Direction des Affaires Religieuses, ceux qui jouent le jeu de la République turque et de la démocratie.

Depuis l'intervention militaire de septembre 1980, les islamistes se sont rassemblés autour de revues telles que le Mouvement (Hareket), l'Union (Tevhid) ou la Pensée (Düşünce).

On peut résumer en quelques points l'essentiel de la position politique commune des islamistes: l'union de tous les peuples

* Affiliés à des mouvements islamistes officiellement interdits.

⁵³⁸ BENUSIGLIO, Yvette, *Courants Islamistes et Politiques en Turquie*, Cahiers d'Etudes sur la Méditerranée Orientale Turco-Iranien, Paris, Janvier 1988, n°: 5, p. 119.

musulmans (leur but ultime) en seul Etat (tek devlet) et l'élimination définitive du nationalisme et du racisme qui divisent les peuples de l'islam et empêchent la création d'un Etat islamique universel (evrensel islam devleti).

En dehors de quelques petits groupes indépendants, la révolte contre l'Etat existant est interdite par tous: cela ne ferait que susciter les divisions supplémentaires dans le pays. Toutefois dans le cas où une majorité de la population souhaiterait la création de cet Etat islamique espéré, l'interdit de révolte peut être levé.

Tous les chefs des mouvements religieux sont encore d'accord sur plusieurs autres points: l'islam est un tout; aucune réforme ne peut être envisagée; l'application des lois et des interdits de l'islam doit être totale; puis sur un plan plus politique: la souveraineté n'appartient pas au peuple comme le prétend la constitution de la République, mais à Dieu seul, etc...

En parallèle de l'islamisme, on assiste à la réapparition quasi officielle sur la scène turque de l'idéologie de la "Synthèse du turquisme et de l'islam". Ce courant de pensée qui a existé tout au long de la République (même avant), parallèlement à l'idéologie atatürkiste, a pour but la restauration de la culture turque. Les deux piliers de ce but sont: le nationalisme (retour aux valeurs propres du peuple turc, venu de l'Asie centrale); l'islam, religion adoptée par les Turcs dès le 9^{ème} siècle et qui lui convient le mieux. Dans cette synthèse, priorité a été accordée tantôt à l'islam, tantôt au turquisme. Aujourd'hui, regroupés au sein d'une sorte de club: le Foyer des Intellectuels (Aydinlar Ocagi) ces idéologues, parmi lesquels des universitaires de haut rang tiennent une place éminente, semblent bénéficier d'une audience assez large.⁵³⁹

"La restauration de la culture nationale et l'impulsion nouvelle à donner aux qualités propres des Turcs exigent la mise en place d'un Etat fort, seul susceptible d'imposer une solidarité fondée, non plus sur un humanisme débilant ou un socialisme pervers, mais sur une prise de conscience des qualités qui ont fait la grandeur du peuple turc lors de son histoire ancienne. Ici, l'appel à l'armée se

⁵³⁹ TIMUROGLU, Vecihi, *Türk Islam Sentezi*, Basak Yayinlari, Ankara, 1991, p. 65.

fait pressant, car elle seule peut être représentative de l'autorité nécessaire à l'enrôlement de la population en faveur de ces valeurs".⁵⁴⁰

Les hommes politiques et les militaires n'hésitent pas à montrer leur attirance pour cette doctrine. Il existe ainsi un parallélisme évident entre les buts visés par cette idéologie et le "Rapport sur la culture nationale" (Milli Kültür Raporu) établi par le Bureau de la Planification de l'Etat. Une séance de présentation de ce Rapport a réuni en avril 1987 un grand nombre d'hommes politiques et de militaires de haut rang. Aucune réaction officielle n'a été émise notamment par les militaires. On a pu savoir toutefois qu'une minorité s'est opposée à ce rapport au nom de l'atatürkisme.⁵⁴¹

En avril 1987, prenant la parole lors de l'ouverture du IV^{ème} congrès du Foyer des intellectuels, placé sous le titre: "les Nationalistes: colloque scientifique", le ministre d'Etat Hasan Celâl Güzel a fait l'éloge de ce mouvement. Le nationalisme, a-t-il dit, fait partie de la doctrine officielle de l'Etat turc. Il a été mal compris jusqu'ici: ce mouvement le réhabilite. Eloges également aux cléricats qui enseignent un islam parfaitement compatible avec le laïcisme démocratique et qui fait des citoyens turcs, en même temps que des croyants, des laïcs et des démocrates à part entière. Il finit en évoquant l'avenir glorieux qui attend 150 millions de Turcs au 21^{ème} siècle, dans un environnement de plusieurs millions d'individus partageant avec eux la foi musulmane.⁵⁴²

La renaissance du mouvement de la Synthèse a été vivement encouragée par Demirel lui-même et plusieurs membres de son parti dans les années 1970. Cependant les rapports de Demirel avec l'armée s'étant détériorés depuis son évincement de la scène politique après le coup d'Etat de 1980, celui-ci s'insurge contre l'appel à l'armée qu'implique l'appartenance à l'idéologie de la Synthèse et fait valoir son attachement à l'Etat démocratique et

⁵⁴⁰ BENUSIGLIO, Yvette, Op. cit. , p. 123.

⁵⁴¹ TIMUROGLU, Vecihi, Op. cit. , p. 91 à 101.

⁵⁴² BENUSIGLIO, Yvette, Op. cit. , p. 124.

pluraliste. Plusieurs parmi les amis de Demirel ou des membres de son parti sont restés depuis dans les rouages de la haute administration ou encore se sont engagés dans le parti d'Özal, l'ANAP.

C'est ainsi que les adeptes de la Synthèse ou d'autres mouvements, ordres ou courants islamistes se retrouvent dans toutes les allées du pouvoir. On en sait moins sur l'engagement des militaires dans ces mouvements quoique, lors de certains scandales, des noms de hauts gradés soient quelque fois cités. Plusieurs membres du défunt parti de Türkeş, aujourd'hui regroupés dans le Parti Nationaliste du Travail, (anciennement le Parti d'Action Nationaliste) se flattent d'appartenir à ce courant de la Synthèse. A noter que celui-ci est bien plus ancien que la formation politique en question et qu'il n'y a pas toujours eu identité de vues quant à certains moyens violents préconisés par l'ancien PAN.

SECTION I: LES COURANTS RELIGIEUX EN TURQUIE

La victoire du PD (parti démocrate), a permis aux courants islamistes de se développer et d'élargir leur influence politique. La politique des partis qui lui ont succédé a eu le même effet.

En fait, l'attitude du PD à l'égard de l'islam pendant les années 1950-1960, ne destinait pas, à priori, les courants religieux à nouer des liens étroits avec le pouvoir et à se faire, par la suite, une place dans le champ politique. On pouvait attendre, tout au plus, que le PD continue à exploiter prudemment les aspirations religieuses des masses populaires sans s'engager directement dans une politique religieuse. Une telle prise de position pouvait obliger les dirigeants politiques à abdiquer une partie de leur autonomie, c'est à dire à être tributaires des hommes religieux officiels ou officieux (les cheikhs, les leaders des sectes etc...) pour pouvoir manipuler l'idéologie religieuse à leur guise.

Le PD et après 1960, son successeur, le Parti de la Justice se sont maintenus, à leur début, à l'écart des courants islamistes sans toutefois renoncer à l'utilisation discrète de l'islam à des fins politiques.

Néanmoins, à un moment donné et d'une façon graduelle, les deux partis entrent en collaboration étroite avec les forces religieuses. De même, ils commencent à utiliser l'islam comme une idéologie politique qui, de ce fait ne cesse de se transformer, d'être réadaptée aux nouvelles données de la vie politique. L'idéologie religieuse qui, depuis 1923, occupait une place d'opposition contre le régime Kémaliste, passe désormais au service du pouvoir politique.

Si un parti politique, en l'occurrence le PD (et ensuite le PJ, le PSN, PJV et PB), s'engage ainsi délibérément dans une politique religieuse qui risque de renforcer les courants islamistes et les idées religieuses contraires aux aspirations laïques de la bourgeoisie qu'il représente, c'est que l'idéologie religieuse procure au parti une arme efficace pour se sortir d'un mauvais pas ou pour combattre un adversaire qui représente contre le pouvoir de la bourgeoisie un danger plus important ou plus imminent que celui du renforcement de l'islam.

Dans cet islam, on distingue plusieurs courants religieux très dangereux pour la laïcité en Turquie. Juridiquement les sectes et les ordres religieux sont interdits par des lois datant de l'époque d'Atatürk (c'est à dire exactement après la révolte de Cheikh Saïd en 1925). Ils n'ont pourtant jamais disparu, et sont dans une situation semi-illégale, semi-clandestine. A l'est de l'Anatolie, les sectes sont liées aux grandes familles influentes (cheikhs et notables) et elles accomplissent dans cette société des fonctions sociales. Il y a une interaction entre les sectes et le système pré-capitaliste.

L'institution de sectes religieuses est entretenue par les rapports sociaux traditionnels et contribue par son idéologie, au maintien du traditionalisme. Les sectes qui avaient perdu leur rayonnement pendant l'époque du kémalisme, sont revivifiées par le

multipartisme.⁵⁴³ Les cheikhs, les chefs religieux et les grands propriétaires terriens qui disposent d'une clientèle électorale, font l'objet de soins particuliers de la part des partis, et dès lors les sectes considérées comme des institutions dépassées ou archaïques, retrouvent une place importante dans la société dite "moderne", en acquérant une dimension politique. Par la suite, on voit apparaître des ordres religieux plus dynamiques, plus en rapport avec les données de la vie politique de leur époque, tendant directement à renverser l'ordre républicain et laïc. Selon les circonstances et la conjoncture, ces ordres agissent aussi bien en tant que groupes de pression, qu'en tant que mouvements politiques semi-clandestins. Par exemple à l'Est de la Turquie la famille de Cheikh Said s'endend dans plusieurs villes avec ses adeptes et fait très clairement pression sur les candidats des partis politiques. Cette famille peut faire élire n'importe quel candidat pour les élections législatives et locales. Après les années 1980, la situation est similaire dans des grandes villes comme Konya, Istanbul et Ankara grâce aux sectes.

Les divergences idéologiques entre les fondamentalistes modérés et les partisans d'une lecture plus radicale de l'islam sont assurément de taille. Toutefois, ces divergences sont largement contrebalancées, par tout ce que les diverses composantes du fondamentalisme turc ont en commun. Chez les extrémistes de type "Frères musulmans", comme chez les tièdes de type Nurcular et comme chez les traditionalistes, on trouve la même volonté de ressourcement à l'islam des origines, la même condamnation du système capitaliste, quitte à proposer quelque chose qui n'en diffère pas beaucoup, la même réprobation à l'égard du marxisme, le même mélange de haine et de mépris vis-à-vis de l'impérialisme économique, politique et culturel de l'Occident, le même désir, enfin, de voir la Turquie tourner le dos au "grand satan" américain et à ses valets européens pour se rapprocher du monde musulman. En Turquie on peut distinguer trois types de musulmans: les fondamentalistes, les traditionalistes et les intégristes. Les fondamentalistes réclament le retour aux sources des quatres

⁵⁴³ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 182.

califes éclairés. Les traditionalistes sont modérés et s'adaptent à la conjoncture sociale et politique; ils veulent vivre selon les règles traditionnelles. Ils veulent prendre le pouvoir en entrant dans la rouage de l'Administration et sont très prudents avec l'armée. Ils ont de très bonnes relations avec le peuple grâce aux mosquées et aux écoles d'imams et de prédicateurs. On peut mettre dans le groupe des traditionalistes les Nurcular et les Nakchibendiciler, ces derniers s'adaptant très bien à la vie urbaine. Les intégristes sont contre le changement social et refusent tout compromis avec la modernité et la laïcité. Ils veulent faire accepter l'islam par la force et ont commis plusieurs assassinats contre des professeurs d'université laïcs. Ces organisations ont été interdites par l'Etat. Ces organisations sont les suivantes: Müslüman Kardeşler (Frères musulmans), Hizbullah (Parti de Dieu), Türkiye İslam Kurtuluş Birliği (Union pour la libération de l'islam en Turquie), Dünya Şeriat Kurtuluş Ordusu (Armée de la libération de la şeriat du monde), Türk Şeriat Intikam Komandolari (Commandots de vengeance de la şeriat turque), Türkiye İslam Kurtuluş Ordusu (Armée de libération de l'islam en Turquie) et Türkiye İslam Kurtuluş Cephesi (Front de libération de l'islam en Turquie).⁵⁴⁴

Nous allons présenter brièvement ces courants religieux qui ont tenu et tiennent des rôles politiques en Turquie.

a) La secte Nakchibendi

C'est une secte sunnite créée en 1318-1389 à Bukhara, par Bahaddin Nakchibendi.⁵⁴⁵ Cette secte a été introduite au XV^{ème} siècle en Anatolie par un cheikh de Nakchibendi Abdullah Simavi. A partir de cette date la secte de Nakchibendi est entrée dans la vie sociale et religieuse des Anatoliens.⁵⁴⁶ Elle comporte une dizaine

⁵⁴⁴ AYGÜN, Hakan, *Seriatin Ayak Sesleri*, Ekin Yayinlari, Ankara, 1992, p. 106 et 107.

⁵⁴⁵ BRUINESSEN, Martin Van, *Aga, Seyh ve Devlet*, Özge Yayinlari, Ankara, p. 267.

⁵⁴⁶ ŞAYLAN, Gencay, *Türkiye'de İslamci Siyaset*, Verso Yayıncılık, Ankara, 1992, p. 155.

de branches qui elles-mêmes sont divisées en plusieurs sous-branches (Ces branches sont les suivantes: Halidiyye, Hizbül Müridin, Naciyye, Kassaniyye, Muradiyye, Mashariyye et Melamiyye-i-Nuriye). Par exemple la branche de Halidiyye est très développée à l'est de la Turquie grâce à cheikh Ziyaeddin Halid d'origine kurde. C'est la raison pour laquelle cette secte s'associe très facilement avec les kurdes. Chaque branche et chaque sous-branche de la secte Nakchibendi a son propre champ d'influence et règne sur un terrain plus ou moins précis. Cet éparpillement de la secte Nakchibendi résulte du partage des zones de l'exploitation traditionnelle par un petit nombre de familles puissantes. Alors qu'à l'Est tous les cheikhs Nakchibendi sont des notables, dans les régions de l'Ouest, qui ont subi des changements structurels, l'ascendant religieux ne correspond souvent pas à la domination économique. Ainsi les cheikhs Nakchibendi qui habitent les régions de l'Ouest et surtout les grandes villes où cette secte a pu s'étendre, jouissent uniquement de leur autorité religieuse sans que celle-ci puisse leur procurer (comme à l'Est) des avantages matériels importants.

Pendant la période du PRP, presque tous les mouvements réactionnaires étaient l'oeuvre des Cheikhs et des membres de la secte nakchibendi (en 1925, la révolte de cheikh Said; en 1930, la révolte de Mennemen et en 1935, la révolte de cheikh Halit etc...). Mais celle-ci est dépourvue d'une ligne socio-politique homogène, et ne s'est jamais érigée en mouvement politique unitaire.

Isail BEŞIKÇI, sociologue, constate qu'à l'Est, les cheikhs Nakchibendi qui s'étaient révoltés contre le système n'étaient pas de simples chefs religieux, mais remplissaient aussi les fonctions de leadership tribal et national kurde.⁵⁴⁷ Ces révoltes avaient, avant tout, un sens socio-politique, intéressant certains cheikhs et laissant complètement indifférents les autres. Même la plus importante révolte, celle de cheikh Said (en 1925), était très loin de pouvoir rassembler toutes les branches de la secte Nakchibendi.

Au sein de la secte Nakchibendi, il y avait bel et bien un courant très fort contre le laïcisme et les réformes d'Atatürk. D'ailleurs, le régime kémaliste avec ses lois et ses mesures

⁵⁴⁷ BEŞIKÇI, Ismail, *Dogu Anadolu'nun Düzeni*, E. Yayinlari, Ankara, 1970, p. 153



répressives, mettant en cause les statuts et les intérêts des leaders de la secte, a tout fait pour susciter un tel courant contre lui.

La question de la femme dans la société est traitée avec une souplesse surprenante par ceux qui se réclament du Nakchibendisme. Pour eux, les garçons et les filles ont droit à une instruction égale. De plus ils ne répugnent pas à envisager pour ces dernières un avenir ouvert sur certains métiers ou certaines vocations. Soulignons quelques autres points communs à tous les courants: le peu de sympathie que leur inspirent les tentatives faites en dehors de Turquie pour unir le socialisme à islam.⁵⁴⁸

Les nakchibendiciler ont soutenu, avant 1970, le Parti de l'Ordre National. Après la dissolution de ce dernier ils ont soutenu son successeur: le Parti du Salut National. Après le coup d'Etat de 1980 les nakchibendiciler se sont divisés en plusieurs groupes qui ont soutenu soit le Parti de la Mère Patrie soit le Parti du Bien-Etre. Ainsi la branche (qui s'est développée à l'est de la Turquie) appelée Halidiyye a soutenu très clairement le Parti du Bien-Etre. Le groupe qui se trouve à Istanbul, c'est à dire le groupe d'Iskender Pacha, a d'abord soutenu le Parti du Bien-Etre puis en 1989 et 1990 a pris de la distance avec ce parti. Le groupe d'Erenkôy, quant à lui, a soutenu le Parti de la Mère Patrie. Ce soutien a pris fin en 1990 lors du grand congrès de l'ANAP. En effet au sein de ce parti les libéraux sont devenus majoritaires au détriment du courant islamiste.⁵⁴⁹

b) La secte Tidjani

C'est un mélange du nakchibendisme et du kadirisme. Elle a été fondée au Maroc en 1801 par Ahmet Tidjani. Elle pénètre en Turquie vers 1930. Organisée autour de son leader Kemal Pilavlioglu elle parvient à se développer surtout dans l'Anatolie centrale (Ankara,

⁵⁴⁸ BENUSIGLIO, Yvette, Op. cit. , p. 121.

⁵⁴⁹ ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 158 et 159.

Çorum, Çankiri etc...). Elle est très fermée et ses membres sont tenus de ne pas dévoiler les secrets de la secte.⁵⁵⁰ Les Tidjaniler qui se donnent pour but d'accomplir la volonté de Dieu, visent en fait la création d'un Etat théocratique et monarchique basé sur les lois islamiques (şeriat). Qualifiant Atatürk et ses réformes d'irreligion, ils professent la révolte sainte du peuple contre le pouvoir impi qui n'applique pas les préceptes de l'islam. La secte Tidjani constitue donc un mouvement politique illégal et pour répandre ses idées, elle utilise des moyens illégaux et violents, souvent assez spectaculaires.

Les tidjaniler se font connaître par leur campagne dirigée contre les statues et les bustes d'Atatürk; ils les démolissent même parfois en plein jour, pour donner à leurs actes une plus grande résonance auprès de l'opinion publique. A la suite de la condamnation en 1952 de son leader Kemal Pilavlioglu, la secte Tidjani se désagrège et abandonne sa place à l'ordre religieux Nurcu.⁵⁵¹ Les Tidjaniler ne se sont pas développés aussi rapidement et ne se sont pas maintenus longtemps contrairement aux Nakchibendiciler.

c) L'ordre religieux suleymanci

L'ordre religieux süleymanci a été fondé à Istanbul par Süleyman Hilmi Tunaha (1888-1959) qui était un ancien cheikh de la secte Nakchibendi, immigré de Bulgarie. C'est dans les années 1950, après la mort de Süleyman Hilmi Tunaha que l'ordre religieux prend le nom de son fondateur. Dès lors, organisé par Kemal Kaçar ancien député du Parti de la Justice et gendre du fondateur, il se développe dans l'Anatolie centrale et occidentale (Antalya, Mersin, Isparta, Burdur, Manisa, Kütahya, Afyon et Adapazar) sans pouvoir pénétrer à l'Est de la Turquie. A partir de 1973, l'ordre süleymanci qui commence à être connu par l'opinion publique se transforme en

⁵⁵⁰ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 184.

⁵⁵¹ Ibid, p. 184.

une force politique au même titre que le nurcuisme force avec laquelle les partis politiques doivent compter.⁵⁵²

Il est extrêmement difficile d'apprendre quelque chose sur ce mouvement religieux. Il n'existe aucun livre, aucune brochure capables de donner quelques renseignements sur la doctrine de l'ordre süleymanci dont le système d'expansion repose justement sur le principe de ne jamais rien écrire, ni publier pour ne pas fournir de pièces à conviction et ne pas donner prise à des poursuites judiciaires. A cause de cette raison, on compte très peu d'arrestations effectuées parmi les membres Süleymanciler qui agissent en général, en parfaite clandestinité.

L'accusation principale qui leur est adressée est de former une association religieuse à caractère anti-laïc et de conspirer contre l'ordre républicain de l'Etat. L'ordre süleymanci est très fermé et plus hérétique que le nurcuisme, qui est son plus grand-rival. Süleyman Tunaha le fondateur est considéré, comme un mahdi "immortel" qui est monté au ciel pour mieux les guider. De plus, ils sont très fanatiques et très sectaires; ils rejettent tous les autres musulmans (perçus comme leurs pires ennemis) qui n'appartiennent pas à leur ordre.⁵⁵³ Ils ne vont pas à la mosquée, non pas parce qu'ils sont non-pratiquants, mais parce qu'ils estiment que la mosquée républicaine ne présente pas un caractère suffisamment religieux et que les imams qui y font le service ne sont pas de vrais croyants.⁵⁵⁴ Ils ont leurs propres lieux de culte qu'ils font bâtir par leurs adhérents; ils nomment leurs imams; ils ont leurs pratiques religieuses, leurs rites. Le voyage à la Mecque est objet de mépris à leurs yeux. Ils sont également opposés aux cours religieux dans les écoles, les Facultés de Théologie et autres établissements d'enseignement religieux où l'on ne cultive, selon eux, que la critique à l'égard de l'islam et l'athéisme. C'est la raison pour laquelle ils possèdent leurs propres écoles. En 1980, ils ont dispensé au sein de leurs établissements 1600 cours de Coran pour

⁵⁵² ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 161. .

⁵⁵³ Ibid, p. 162.

⁵⁵⁴ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 189.

les garçons et 300 pour les filles.⁵⁵⁵ Les süleymanciler vont chercher auprès des familles nécessiteuses, des enfants jeunes ou moins jeunes en leur faisant miroiter l'espoir d'acquérir un enseignement, une formation que les parents ne sont pas en mesure de leur assurer. Les enfants sont toujours regroupés dans des écoles situées loin de leurs villages natals. De cette manière ils sont entièrement coupés de leur milieu naturel et totalement soumis à l'enseignement dispensé par les hocas (enseignants) süleymancis. Un article de Milliyet (1 novembre 1986), estime à environ 500000 les écoliers inscrits dans les écoles du Dinayet İşleri (Présidence des Affaires Religieuses), et également à 500000 ceux qui suivent des cours religieux parallèles, en grande partie chez les süleymancilar mais aussi chez les Nurcular. L'accusation d'athéisme concerne directement les nurcular qui détiennent entre leurs mains un grand nombre d'écoles pour imams et prédicateurs et d'instituts islamiques supérieurs.

D'ailleurs, presque toutes ses forces de propagande et d'expansion se trouvent concentrées dans ce domaine et le centre de son organisation, qui se trouve à Istanbul. Le but des Süleymancilar est de nettoyer la Turquie des institutions laïques et de la ramener au régime théocratique d'autrefois. Les membres Süleymancilar ont surtout dirigé leurs attaques contre la république tenue responsable de la laïcisation du pays et du développement de l'athéisme.

Ce qui caractérise tout particulièrement le süleymanisme est son aversion sinon sa haine à l'égard de l'islamisme officiel représenté par la Direction des Affaires Religieuses. Cette animosité remonte à la fin des années 1972, date à laquelle l'Etat a étatisé tous cours du Coran.⁵⁵⁶

La chasse aux votes par les partis politiques en présence, a débouché sur l'exploitation des sentiments religieux jusque là contraints au silence. C'est alors que des écoles secondaires d'imam-hatip (prédicateurs) ont été créées. Manquant d'enseignants pour les cours de coran, on est allé en prendre chez Tunaha qui avait

⁵⁵⁵ ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 162.

⁵⁵⁶ Ibid, p. 162.

ses diplômés. Seulement, quelques années plus tard, lorsque ces écoles d'imam-hatip ont eu à leur tour, leurs propres diplômés, ceux de Tunaha n'ont plus bénéficié de titres officiels et ont été relégués dans la clandestinité. Pour cette raison, et sans aucun doute pour d'autres dues à divers facteurs, les süleymancilar vivent aujourd'hui, sur le plan religieux, repliés sur eux même.

L'organisation des süleymandjis en Europe occidentale est couverte par les Centres de Culture Islamique (Islam Kültür Merkezleri) qui ont proliféré au cours des années 1980. Dans certains länders de la République Fédéral d'Allemagne (RFA), les süleymancilar se sont adressés aux autorités officielles, exigeant pour leur organisation les mêmes droits que ceux accordés aux Chrétiens, Catholiques ou Protestants. Ils sont soutenus dans cette entreprise par des membres du gouvernement turc ou encore par certains représentants de la Turquie en RFA. Ils ont également tenter de s'entendre avec la fédération turque de Türkeş (le leader de l'extrême droite) à l'étranger. Autre tentative en direction des amis d'Erbakan (Le parti du PSN) écartés de la scène politique après le coup d'Etat de 1980 et recherchant eux mêmes un créneau pour réapparaître dans les démocraties occidentales. Mais ceux-ci ont toujours évité jusqu'ici de se ranger parmi les mouvements dont le but déclaré est la destruction de la République Turque.

Le süleymanisme n'est pas seul à briguer la première place en tant qu'organisme religieux, dans les démocraties occidentales où il y a des immigrés turcs. Une concurrence redoutable lui est faite par l'Union des Associations et des Communautés Islamiques (Islam Cemiyeti ve Cemaatlar Birliği) de Cemalettin Kaplan.⁵⁵⁷ Installé plus que confortablement en RFA et dans diverses autres capitales des pays occidentaux, ce mouvement se distingue de tous les autres par l'appartenance au Khomeinisme qu'il revendique hautement. Il se dit largement alimenté sur le plan financier par l'Iran qui lui fournit cassettes et périodiques enregistrés ou imprimés à Téhéran. Les deux périodiques: Keyhan et Appel à l'Islam

⁵⁵⁷ Ibid, p. 163.

(islâma çagri), seraient tirés à 800000 exemplaires et distribués dans les pays occidentaux, à Chypre et également en Turquie. Les prix sont dérisoires et tout le bénéfice est pour l'Union des Associations et des Communautés Islamiques. Des cassettes en nombre considérable circulent de main en main parmi les immigrés turcs dans tous les pays.

La Direction des Affaires Religieuses aurait demandé au gouvernement Ulusu, après le coup d'Etat de 1980, le démantèlement de l'organisation des süleymancilar. B. Ulusu a semblé un moment consentant, mais son gouvernement réuni a décidé de n'en rien faire à cause de la tenue du référendum sur la nouvelle constitution. L'ampleur et la puissance de cet ordre sont ainsi apparues au grand jour.⁵⁵⁸ Plusieurs membres du Süleymanisme se retrouvent placés dans les sphères dirigeantes.

Les suleymancis ont soutenu, avant 1980, le Parti de la Justice. Après le coup d'Etat de 1980 ils ont soutenus les militaires. Lorsque les militaires ont laissé le pouvoir aux civils, ils ont apporté leur soutien au Parti de la Mère Patrie. En 1986, lors des élections partielles ils ont appelé à voter pour le Parti de la Juste Voie. Après cette élection l'ANAP qui était au pouvoir, a accusé la secte en vertu de l'article 163 du code pénal turc qui vise à protéger le caractère laïc de la République. Suite à cette menace les süleymancis ont voté pour l'ANAP lors des élections législatives de 1987.⁵⁵⁹

d) L'ordre religieux nurcu (nurcuisme)

Le fondateur de l'ordre religieux nurcu est Said-i Nursi, d'origine kurde, né en 1876 à Nurs (un village de la province de Bitlis). C'est un ancien cheikh Nakchibendi. Il s'appelait à l'origine

⁵⁵⁸ BENUSIGLIO, Yvette, Op. cit. , p. 127. et ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 161.

⁵⁵⁹ ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 162 et 163.

kurdi, et avait été connu sous ce nom en 1909, lors de la tentative des religieux pour renverser le gouvernement des Jeunes Turcs. Avec l'avènement de la République, il retourne à l'Est, à Van. Suite à la révolte de cheikh Said, il est d'abord exilé à Barla, petit district d'Isparta, pour onze ans puis assigné à résidence forcée, successivement à Kastamonu et à Emirdag, petit district d'Eskisehir. Il est mort en 1960 à Urfa, mais, l'Etat a enlevé son corps et l'a placé dans un endroit inconnu.⁵⁶⁰

Pendant les 30 années de son existence, Said-i Nursi s'est tenu à l'écart de la vie publique et a consacré tout son temps à la rédaction de son oeuvre fondamentale, le Discours sur la lumière (Risale-i Nur), qui est composée de 136 livres (3/4 de son oeuvre a été faite à Barla).

Said-i Nursi est un nationaliste kurde qui a travaillé beaucoup sur l'éducation nationale kurde.⁵⁶¹ Il a rencontré le sociologue Ziya Gökalp (d'origine kurde) qu'il a critiqué en disant que "je ne changerai pas un oignon contre mille pommes rouges"⁵⁶² c'est à dire contre le livre (kizil elmalar) de Gökalp qui porte ce titre. Nationaliste turc, Gökalp défendait dans ce livre la culture turque (Turanisme).

La libération du système en 1950 a fait sortir le nurcuisme de son isolement. L'ordre a commencé à s'étendre dans toute la Turquie.

La mort de Said-i Nursi en 1960 ne freine pas la rapide et grande extension de l'ordre Nurcu. D'ailleurs, c'est dans les années 1960, que ce dernier se renforce considérablement et acquiert toute sa puissance.⁵⁶³ Par la suite, le nurcuisme dépasse les frontières de la Turquie.

⁵⁶⁰ MARDIN, Şerif, *Bediüzzaman Said Nursi Olayı*, (Moderne Türkiye'de din ve Toplumsal Değişim), İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 155 à 158.

⁵⁶¹ Ibid, p. 36 et 37. Voir aussi pour plus de détails, MALMISANIJ, *Said-i Nursi ve Kürt Sorunu*, Jîna Nû Yayınları, Sweden, 1991.

⁵⁶² ROHAT, *Unutulmuşlugun bir Öyküsü : Said-i Kürdi*, Bergeh, Siyasi ve İnceleme Dergisi, Sweden, 1990, p. 24.

⁵⁶³ MARDIN, Şerif, *İdeoloji*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 171.

En plus des pays européens où il y a une importante communauté d'ouvriers turcs, l'ordre religieux est très actif aussi à l'Ouest des Etats-Unis et il publie à Berkeley un périodique intitulé "the light (Nur)". D'autre part, il a un bureau de représentants permanents dans cinq autres pays: en Australie, en Malaisie, en Inde, au Sri-lanka et en Mauritanie.⁵⁶⁴

Le grand succès obtenu par le nurcuisme auprès des couches populaires réside en grande partie dans sa façon de se présenter comme une vérité lumineuse prétendant résoudre tous les problèmes de l'époque et expliquer tout ce qui se passe dans le monde. Le nurcuisme exerce aussi une sorte de fascination sur les masses ignorantes par ses affirmations relevant du surnaturel, et par ses imageries spirituelles qui se confondent souvent avec les superstitions populaires. D'autre part, Said-i Nursi est élevé aux yeux du peuple au stade d'homme surnaturel. Le Discours sur la lumière (Risale-i Nur) et les ouvrages de ses disciples le présentent soit comme un érudit extraordinaire, soit comme une sorte de mahdi qui a accompli des miracles.

Selon les nurcus, le Risale-i Nur est une interprétation du Coran qui s'applique aux données et aux exigences du 20^{ème} siècle. Ils prétendent que l'oeuvre de leur maître a dévoilé l'immense richesse du Coran qui contient non seulement les règles sur lesquelles doit être basée la société parfaite, mais encore les explications divines (qui réfutent du même coup les lois scientifiques) concernant tous les phénomènes matériels.⁵⁶⁵

"Bien que le Risale-i Nur comprenne certains passages sur la répudiation du politique et des affaires de ce monde, ses visées socio-politiques prédominent largement ses préoccupations théologiques ou pseudo-islamiques. Le langage religieux et l'apparence spirituelle du nurcuisme ne servent en fait qu'à dissimuler son véritable aspect, qui est celui d'un mouvement

⁵⁶⁴ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 185.

⁵⁶⁵ MARDIN, Şerif, *Bediüzzaman Said Nursi Olayı*, (Moderne Türkiye'de din ve Toplumsal Değişim), İletişim Yayınları, İstanbul, 1992, p. 247 à 251. Et ŞAYLAN, Gencay, Op. cit. , p. 164.

politique".⁵⁶⁶Le moralisme professé par le nurcuisme est brandi contre le matérialisme et il débouche, comme dans tous les autres courants religieux, sur un anti-communisme virulent. De même, en partant de cette idée de la renonciation aux biens matériels, le nurcuisme inculque le fatalisme et la résignation de l'individu à l'injustice sociale et à la misère économique. Il trace aussi le tableau d'une société parfaite érigée selon la sharia. Sur ce plan, les nurcular se rapprochent des Wahhabites (la secte religieuse officielle de l'Arabie Saoudite).

Le nurcuisme préconise un Etat théocratique ayant comme constitution le Coran et dont le gouvernement serait confié à un collège de théologiens musulmans, les ulémas. Les nurcular rejettent catégoriquement le système républicain et laïc. Pour eux le laïcisme n'est que le synonyme d'athéisme. Le kéralisme qui constitue la cible principale des nurcular est accusé d'être à la fois communiste et anarchiste. La forme de l'Etat et les réformes kéralistes sont considérées comme contraires non seulement à la sharia mais aussi à la morale. L'ambition politique du nurcuisme ne se limite pas à la création de l'Etat théocratique en Turquie, son objectif final est la réalisation de l'union islamique. Les nurcular refusent l'utilisation de la religion à des fins politiques mais ils insistent sur la nécessité de mettre le politique au service de la religion. D'ailleurs, pour eux, tous les domaines de la vie publique et privée doivent s'articuler autour de l'islam.

Bien que toutes les idées du nurcuisme sont contraires aux lois qui sauvegardent le laïcisme, les centaines de procès intentés contre les nurcular se sont presque tous terminés par l'acquiescement des accusés. Ceci provient du fait que le nurcuisme n'est considéré ni comme une secte ou un ordre religieux, ni comme un mouvement politique. De ce fait aucune loi ou aucun article du code pénal ne peut être applicable. Seul la Cour de Cassation a condamné cet ordre à deux reprises, l'une en 1965 et l'autre en 1976, en vertu de l'article 163 du code pénal en l'accusant d'être un courant (politique) qui vise à détruire l'indépendance et l'unité de l'Etat Républicain, afin de lui substituer un Etat théocratique.

⁵⁶⁶ AGAOGULLARI, Mehmet Ali, Op. cit. , p. 186.

Les nurcular se sont organisés d'une façon assez bien structurée dans toutes les régions de la Turquie. Ils se sont fortement implantés dans les écoles pour imams et prédicateurs, dans le Ministère de l'Education Nationale et dans les instituts islamiques supérieurs. Faute de pouvoir fonder leurs propres instituts du Risale-i Nur (discours sur la lumière), ils se servent des écoles religieuses d'Etat, soit pour propager leurs idées, soit pour préparer les futurs cadres du mouvement. Le nurcuisme est très influent aussi au sein du corps religieux officiel ce qui lui permet d'utiliser les moyens légaux de propagande (par exemple les mosquées). D'autre part, il détient un grand nombre de périodiques, de journaux etc... et le Risale-i Nur est publié soit sous forme de livres depuis 1957, soit sous forme de mini-cassettes.

Les causes de l'adhésion des masses au nurcuisme diffèrent selon les régions de la Turquie. Pour les régions de l'Est, la nationalité kurde de Said-i Nursi constitue le principal facteur d'adhésion. Les kurdes continuent d'ailleurs à appeler le fondateur du nurcuisme sous le nom de kurdi. Le nurcuisme dont l'influence continue même de nos jours, n'est pas privé de l'appui d'une certaine presse, surtout des magazines tels que: la voie juste (sebilürreşad), l'homme libre (hür adam), la conquête (fetih), le volontaire (serdengeçti), l'indépendance nouvelle (yeni istiklâl) etc...⁵⁶⁷

On peut dire aussi que les nurcular témoignent depuis les années 1980 d'une remarquable capacité d'adaptation aux conditions nouvelles que connaît la Turquie. Ils se signalent aussi par des choix doctrinaux qui cadrent assez bien avec les aspirations d'une bonne partie de la droite libérale et même, dans une certaine mesure, du centre gauche. L'islam dont ils se réclament est, au total, beaucoup moins subversif que celui d'autres groupements (les tidjaniler et les süleymancilar) fondamentalistes. C'est là, sans doute, une des raisons de la relative indulgence dont ils bénéficient de la part des autorités. Le fait qu'ils soient bien implantés dans les provinces à population kurde et qu'ils y jouent, selon toute apparence, la carte de l'unité nationale contre ceux qui seraient

⁵⁶⁷ KIŞLALI, Ahmet Taner, Op. cit. , p. 175.

tentés de se lancer dans l'aventure du séparatisme, peut également expliquer la compréhension que le pouvoir manifeste à leur endroit.

Bien que interdites les sectes religieuses en tant qu'élément d'opposition au cadre laïc de l'Etat constituent sans aucun doute un des problèmes soulevés par le phénomène du retour à l'islam en Turquie. Depuis les années 1980, plusieurs procès ont eu lieu contre les membres des différentes sectes, sous l'inculpation de propagande anti-laïque et de lutte contre le cadre occidental de l'Etat turc. Aujourd'hui comme autrefois, toutes les sectes ou confréries prônent plus ou moins le retour intégral à la loi musulmane et préconisent la propagation des principes islamiques à travers le pays. Leur influence diminue certainement parmi la population instruite, mais dans les conditions actuelles des choses, il semble qu'elles vont encore garder pour certain temps leur importance et continuer leurs activités.

A côté de ces différentes sectes profondément anti-laïques, qui possèdent un programme politique et une idéologie bien précise, il existe aussi des sectes et des confréries idéologiquement moins marquées et plus religieuses. L'une d'entre elles est celle des "Mevlevi", fondée par Celaledini Rumi (connu sous le nom de Mevlana) qui a vécu entre les années 1207 et 1273 à l'époque des seldjoukides. La secte des Mevlevis est connue plus particulièrement sous nom des "derviches tourneurs", car Mevlana demandait à ses disciples de s'unir spirituellement avec Dieu grâce à une danse dont il avait codifié les rites et qui évoquait à la fois la représentation extérieure du monde et l'exaltation de l'âme. L'oeuvre essentielle de Mevlana est le "Mevlevi", qui est composé de plus de 25000 vers et elle est considérée comme l'un des textes les plus beaux de l'islam après le Coran.

L'autre secte importante qui trouve un succès non négligeable auprès de la population Alevi est celle des "Bektaşî", fondée par Hadji Bektaşî Veli qui a vécu au cours du XIII^{ème} siècle.⁵⁶⁸ Hadji Bektaşî Veli est le plus important leader (Pir) pour les Alevis d'Anatolie, il a participé à la révolte de babai (Ishak Baba). L'adepte

⁵⁶⁸ KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 420.

de cette secte ne se marie jamais et s'occupe de prier et de servir l'humanité. Cette secte a pris de l'importance 200 ans après la mort de Hadji Bektaşi Veli.⁵⁶⁹

Beaucoup personnes considèrent que les Alevi de Turquie sont issus historiquement du chiisme d'Iran. Mais en réalité les Alevi de Turquie n'ont aucune relation avec le chiisme d'Iran. Ils ont des rites de prière tout à fait différents. Ils ne vont jamais à la mosquée. Ils prient ensemble dans un Tekke, avec les femmes et pour eux il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes. La prière qu'ils font ensemble s'appelle "Cem". Celui qui dirige cette cérémonie est le "Dede ou Baba" considéré comme descendant du Calife Ali. Dans ces Cems ils chantent et se rappellent la vie d'Ali, des douze imams et la Kərbela (la mort du fils d'Ali Hüseyin). Ces Cems jouent le rôle de tribunal à l'encontre de ceux qui ont transgressé les règles. Lors du Cem les personnes se réunissent en cercle pour prier. Ces Cems n'existent que chez les alevi d'Anatolie.⁵⁷⁰

Les prières que font les Dede pour débiter les cérémonies, s'appellent "Gölbenk" (voix de fleur ou voix de rossignol). Les premiers mots prononcés par le Dede sont "Bism-i Chah Allah Allah". Les fidèles répondent alors "Allah, Allah".⁵⁷¹ Par contre les Sunnites après la prière disent "Amin". Dans ces Cems les alevi dansent (tournoyer: Semah) et entrent en transe. L'homme et la femme dansent ensemble.⁵⁷² Les Alevi font le ramadan 12 jours au cours du mois de Muharrem (Janvier) en souvenir de la bataille de Kərbela*. Lors du ramadan ils ne boivent pas d'eau, ne mangent pas de viande et ne portent jamais des outils coupants. A la fin du ramadan ils mangent l'Achure (une sorte de dessert). Les Alevi de l'Est de la Turquie ne prennent pas de vin lors des "Cems" à la différence des Alevi du sud et du centre de la Turquie. Les Cems ont lieu la nuit et en secret en raison de l'interdiction.

⁵⁶⁹ ŞENER, Cemal, *Alevi Törenleri*, Ant Yayinlari, Istanbul, 1992, p. 87 et 88.

⁵⁷⁰ Ibid, p. 44.

⁵⁷¹ Ibid, p. 49.

⁵⁷² Ibid, p. 54.

* Lieu où on a tué le fils d'Ali Hüseyin.

La secte Alevi de Turquie a trois sources fondamentales: -A l'époque des Califes, les sunnites ont fait des injustices sur Hz. Ali et sa famille. C'est pourquoi les gens qui vénéraient cette famille, ont réagi contre les Sunnites. -On trouve des traces des religions polytées venues d'Asie centrale comme le Chamanisme, le Zerduchtisme et le Bouddhisme etc...-Surtout l'héritage de la religion polythéiste et la civilisation d'Anatolie. Les Alevi de Turquie n'ont d'affiliation ni avec le chiisme de Khomeyni, ni avec les Fatimides d'Egypte et ni avec les chiites du Pakistan, d'Hinde et d'Afghanistan.⁵⁷³ Le seul point commun avec les chiites est leur vénération pour le Calife Ali.

Depuis la République, qu'ils soutiennent, ils sont pratiquement sortis de la clandestinité, mais ils restent en conflit aigu avec l'islam sunnite officiel. Le non-conformisme religieux de ces sectes leur a permis de s'adapter au système laïc et de ne pas entreprendre des actions hostiles contre le régime kémaliste.

e) Religiosité populaire

Tous ces faits ne concernent que les aspects extérieurs de la religion. Il est évidemment plus difficile de mesurer la foi et d'apprécier l'authenticité de la recherche de Dieu. Aucun chiffre ne peut rendre compte de cet aspect. Du moins peut-on essayer d'apprécier la pratique religieuse.

Selon la revue Informations Catholiques Internationales en 1978, dans les grandes villes, d'Ankara, Istanbul et Izmir 28% des hommes ne vont pas du tout à la mosquée, 45% y vont le vendredi et 17% les jours de fête. Pour l'ensemble de la Turquie, 89% des hommes et 77% des femmes font la prière rituelle, que ce soit à la mosquée ou à la maison. Quant au jeûne du Ramadan, 97% des femmes et 94% des hommes le tiennent pendant tout le mois; dans

⁵⁷³ Ibid, p. 95 Voir pour plus de détails ŞENER, Cemal, *Alevilik Olayi*, Ant Yayinlari, Istanbul, 1993. et CEMŞID, Bender, *12 Imam ve Alevilik*, Berfin Yayinlari, Istanbul, 1993.

les villages ce chiffre montent à 98% tant pour les hommes que pour les femmes, tandis que 1% des femmes et 3% des hommes ne tiennent pas du tout le jeûne et que les autres le font pendant quelques jours.⁵⁷⁴ On peut dire que ces chiffres ont diminué dans les grandes villes comme Istanbul, Ankara et Izmir. Par contre dans les petites villes où les islamistes sont forts comme à Kahramanmaraş, Malatya, Sivas et Erzurum etc... ces chiffres ont augmenté car les islamistes contrôlent les gens qui ne font pas le ramadan. Chacun se connaît, surveille son voisin facilement ce qui assure un auto-contrôle alors que dans les grandes villes l'anonymat est plus grand. Les islamistes ne laissent pas ouvrir les restaurants dans les villes où ils sont majoritaires. Par exemple, en 1987, à l'université de Van, les islamistes ont tué un étudiant qui ne faisait pas le ramadan. Après 1980, dans les plusieurs villes l'Administration universitaire a fermé les restaurants universitaires pendant le mois de ramadan. Même l'armée permet aux militaires de faire le ramadan et facilite la prise de repas la nuit.

La religiosité populaire se manifeste également par exemple dans la fréquentation des pèlerinages aux tombeaux de personnages vénérables, fondateurs de confréries, thaumaturges...etc. Ces lieux saints se rencontrent sur tout le territoire de la Turquie: tombeau de Daniel à Tarse (Tarsus), berceau d'Abraham à Edesse (Urfa), tombeau de Djellaled-dini Roumi (Mevlana) à Konya et d'Eyyup à Istanbul, parmi les plus connus, chaque bourgade a un ou plusieurs de ces pèlerinages. La religiosité se manifeste également par des superstitions voulant que chaque fois que l'on jette des grains aux pigeons qui se trouvent devant les mosquées d'Istanbul, tous les péchés sont remis et que le port des amulettes protège contre la malchance etc...

Quant aux partis politiques qui défendent l'idée d'un retour à la loi musulmane et à l'instauration d'un Etat théocratique, il faut en mentionner entre autres deux, dont le premier est le Parti du Bien Etre et le deuxième le Parti du Travail Nationaliste.

⁵⁷⁴ Informations Catholiques Internationales, *Le réveil de l'Islam Turc* n°: 529, 15 Août 1978, p. 29.

SECTION II: LA QUESTION RELIGIEUSE EN TURQUIE DE 1960 A 1990

Depuis l'application du système multipartite en 1946, la politique est devenue la passion des Turcs. La question religieuse joue à cette époque un rôle éminent dans l'engagement politique du citoyen, soit que la religiosité de celui-ci le pousse à choisir un parti capable de défendre la liberté du culte, soit que ses aspirations laïques l'incitent à choisir un parti opposé.

Les concepts de gauche et de droite se forment dès lors au niveau du peuple.* La politique devient avant tout un moyen de prendre position pour ou contre la réintroduction de l'enseignement religieux dans les écoles, pour ou contre la formation d'un plus grand nombre d'imams, pour ou contre la liberté d'expression dans le culte. La politique s'oriente alors essentiellement autour des questions religieuses. Mais entre temps, les partis politiques se sont structurés et ont adopté des attitudes plus nuancées à l'égard de telle ou telle question du jour; leurs appréciations des questions religieuses ne sont plus déterminantes pour juger à priori de leur tendance vers la gauche ou vers la droite politique.

La religion a d'abord été au centre de discussions et des actes politiques; puis, dans les mains de politiciens habiles, elle est devenue un moyen de lutte, soit pour accuser l'adversaire de tendances réactionnaires et le discréditer, soit pour marquer des points dans l'estime des couches populaires favorables à une vie religieuse plus intense

La question religieuse de la société turque de 1960 à 1990 ne peut pas être étudiée en la séparant de sa situation politique. C'est la raison pour laquelle nous allons essayer de voir la place de

* Désormais, la politique n'est plus le domaine réservé de l'élite et de quelques détenteurs du pouvoir, comme cela avait été le cas pendant des centaines d'années, à l'époque des sultans et du parti unique(PRP).

religion dans la société contemporaine turque en l'associant à l'évolution de la situation politique du pays de 1960 à 1990.

Après l'intervention militaire du 27 mai 1960, des élections législatives ont lieu pour transmettre le gouvernement du pays à l'autorité civile. Ainsi, après ces élections le Comité de l'Union Nationale, instance dirigeant le pays et composée de militaires, perd son existence juridique et son pouvoir avec l'entrée en fonction de la Nouvelle Assemblée Nationale issue du suffrage universel. Ceci dit, aux élections du 15 Octobre 1961, aucun parti n'obtient la majorité absolue (voir la deuxième partie). Après ces résultats, aucun parti ne peut donc former à lui seul un gouvernement. Sous la direction d'Ismet İnönü, un gouvernement de coalition (PRP/PJ) est formé. En raison de la constitution du gouvernement d'une part et de la fragilité de la situation politique de l'autre, aucune mesure n'est prise pour effacer les traces de la religion de la vie publique, ni pour arrêter le retour à l'islam manifesté depuis les années 1945.⁵⁷⁵ Entre les années de 1960 et 1965, les affaires religieuses restent donc telles qu'elles avaient été organisées avant la prise du pouvoir par l'armée en 1960.

En 1965, le Parti de la Justice (PJ), qui se considérait visiblement comme l'héritier du Parti Démocrate, devient de plus en plus populaire aux yeux de l'opinion publique. Cette évolution est confirmée par les résultats des élections du 10 Octobre 1965. Le PJ remporte ces élections avec une majorité assez confortable, obtenant 240 des 450 sièges de l'Assemblée Nationale. Le nouveau gouvernement est donc formé par Süleyman Demirel, alors Président du PJ. Le programme religieux du PJ ressemble sur bien des points à celui de l'ancien Parti Démocrate. Les dirigeants du PJ accordent eux aussi une place importante au libre exercice des pratiques religieuses, à la liberté de conscience et à l'expression de la pensée. Le plus grand souci du nouveau régime consiste à régler le problème religieux dans un système parlementaire démocratique et laïc.

Lors de l'arrivée au pouvoir du PJ en 1965, il y a une intensification du mouvement islamiste en Anatolie. Les islamistes cassent les

⁵⁷⁵ KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 389.

bustes d'Atatürk. Le leader du Parti d'opposition Ismet İnönü déclare alors que "l'intégrisme est aussi dangereux que le communisme". Après cette déclaration et lors de l'inauguration du barrage d'Almus, Demirel déclare qu'"on ne peut pas exploiter et faire pression sur la liberté religieuse".⁵⁷⁶ Demirel se montre très docile envers l'islam et pour faire plaisir aux islamistes augmente le budget de la Présidence des Affaires Religieuses qui atteint ainsi "0,90% du budget général en 1964; 1,15% en 1965; 1,89% en 1966 et 1,78% en 1967".⁵⁷⁷ Ultérieurement, ce budget a diminué tous les ans jusqu'en 1990. A partir de cette date l'ANAP a augmenté le budget de la Présidence des Affaires Religieuses.

Le 17 janvier 1968, le Premier Ministre, Süleyman Demirel déclare qu': "il n'est pas juste de considérer que la laïcité est une sorte d'athéisme; la religion est une institution qui se place bien au-delà de nos institutions sociales, économiques et juridiques et elle ne doit pas s'occuper des affaires de l'Etat. En se basant sur ce principe, chaque individu doit être libre de pratiquer sa religion dans laquelle les autorités ne peuvent intervenir".⁵⁷⁸

C'est sur cette conception de la liberté et sur le principe de la séparation des affaires religieuses et de l'Etat que sera basée la politique de PJ en matière religieuse. Ainsi, en profitant de la liberté assez large qu'accorde le nouveau régime, les différents mouvements religieux trouvent un terrain favorable pour exprimer leurs vues comme les tidjaniciler, les nakchibendiciler et les nurcular etc... C'est la raison pour laquelle entre les années 1965 et 1990 (sauf entre 1980-83), la Turquie a connu une période de libre expression des idées qu'il aurait été impossible d'imaginer sous le régime d'Atatürk. Des ouvrages faisant aussi bien l'éloge d'un régime théocratique que socialiste ont largement été diffusés ce qui a largement contribué à l'enrichissement des idées religieuses.

Les manifestations estudiantines qui se multiplient dès le début de l'année 1970 remettent de plus en plus en cause l'intégrité

⁵⁷⁶ TARHANALI, İhtar B, Op. cit. , p. 31.

⁵⁷⁷ Ibid, p. 138.

⁵⁷⁸ Cumhuriyet, 18 janvier 1968 et KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 390.

de l'Etat et des forces militaires. Cette situation complexe entraîne une nouvelle intervention de l'armée. Le gouvernement de Demirel démissionne. Un gouvernement est formé par Nihat Erim sur le conseil des généraux de l'armée. Ce gouvernement est remplacé un peu plus tard par celui de Ferit Melen qui veut faire un gouvernement dit "au dessus des partis politiques". Malgré ce gouvernement civil la direction des affaires est largement sous le contrôle de l'armée. Ce gouvernement reste en place jusqu'aux élections législatives d'octobre 1973. Pendant cette période d'instabilité politique et gouvernementale, la liberté presque totale accordée par le régime du PJ à toutes les formes d'expression et à toutes les tendances politiques est gravement compromise. C'est ainsi que, les associations estudiantines sont dissoutes et les livres politiques extrémistes considérés dangereux pour l'ordre public interdits.

Malgré ces actions limitant la liberté d'expression, le statut juridique de l'islam, tel qu'il avait pris forme sous le régime du Parti Démocrate n'avait pas subi de transformations.

Dans le domaine religieux, le fait le plus marquant se produit avec les élections législatives du 14 octobre 1973, en ce qui concerne l'attitude des hommes politiques à l'égard de l'islam. En effet, depuis l'instauration du régime républicain, la religion est un des facteurs importants qui gêne considérablement les hommes politiques turcs.

L'article 19 de la constitution de 1961 était destiné non seulement à empêcher l'exploitation de la religion à des fins politiques, mais aussi la création de partis politiques agissant contre le principe laïc de l'Etat. Malgré cette position claire de la constitution de 1960, vers les années 1969, un parti politique appelé "Parti de l'Ordre National" (Milli Nizam Partisi) est créé par Necmettin Erbakan en vue de réintroduire en Turquie les principes et les valeurs religieuses de l'islam. En raison de sa propagande religieuse anti-laïque ce parti est interdit par les militaires. Mais les dirigeants du parti dissous ont créé à sa place, le 11 octobre 1972, le Parti du Salut National (Milli selamet Partisi).

Le Parti du Salut National se proclamait défenseur de l'islam et voulait réintroduire en Turquie les valeurs religieuses d'autrefois.

Pendant la campagne électorale, N. Erbakan a constamment prononcé le mot d'Allah dans ses discours en se référant à plusieurs reprises au texte du Coran et au prophète. Dès le commencement de la campagne électorale, l'attitude des membres du Parti du Salut National ouvre une ère particulièrement intéressante en ce qui concerne l'évolution du processus du retour à l'islam dans la Turquie kémaliste. Ce qui jusqu'à cette date avait été considéré comme un manque de respect impardonnable ou comme une attitude anti-laïque et anti-constitutionnelle à l'égard du régime républicain, devient petit à petit normal et courant. C'est ainsi qu'après les élections législatives de 1973, l'utilisation d'expressions religieuses dans des discours politiques ou la participation d'hommes politiques aux cérémonies et aux prières publiques commencent à être admises par une grande partie de la population.⁵⁷⁹ Ainsi N. Erbakan a participé à de nombreuses prières publiques non seulement pendant la campagne électorale, mais aussi au cours de la brève période pendant laquelle, son parti a exercé le pouvoir avec le PRP. Il est même allé prié avec Ecevit à cette époque.

La position religieuse du Parti du Salut National lui a valu un succès considérable aux élections législatives du 15 octobre 1973 (pour plus de détails voir dans la deuxième partie). Avec ce succès le PSN est devenu le troisième parti politique du pays. Ce parti a formé une coalition avec le PRP avec lequel il a établi un protocole d'accord le 25 janvier 1974 composé de 109 articles importants. Ainsi, B. Ecevit et N. Erbakan ont réussi à s'entendre sur certains points pour gouverner ensemble. Dans ce protocole, les deux chefs ont déclaré que le principe de la liberté d'opinion devait être respecté et qu'un certain nombre de condamnés, y compris tous ceux qui avaient été arrêtés pour délit d'opinion, allaient être amnistiés (article 14 du protocole). Par ailleurs les articles 90 et 99 prévoient l'introduction de cours de morale dans les écoles

⁵⁷⁹ KURUCA, Cafer, Op. cit. , p. 392.



primaires et secondaires et la fourniture par l'Etat des matériaux et aides diverses pour la construction de mosquées. Les mesures annoncées dans cet accord ont été réalisées. Le nouveau gouvernement a ouvert des cours pour la formation des hommes religieux et a augmenté le nombre des imams instruits dans les campagnes.

Cette nouvelle position adoptée à l'égard de la religion par les hommes politiques turcs ne tarde pas à avoir des conséquences dans la politique extérieure de la Turquie. En effet, pour la première fois depuis la création de la République, la Turquie participe au Congrès Interislamique de Lahore (Pakistan) en février 1974. La Turquie participe le 3 avril 1976, à un niveau ministériel, à la conférence de Siret-ün Nebi à Ravalpindi (Pakistan) et au 7ème congrès des pays musulmans qui se déroule à Istanbul les 12-15 Mai 1976. Lors de cette conférence 15 députés du PSN vont prier à Ayasofia (Sainte Sophie) et demandent au Ministre de la Culture de la transformer en mosquée. Mais leur demande est rejetée par le PJ. Suite à cet événement le gouvernement de front national prend fin.⁵⁸⁰ Après le coup d'Etat militaire de 1980, le Président de la République turque a participé à tous les congrès islamiques. Ainsi, K. Evren a participé à plusieurs congrès islamiques.

Entre les années de 1965 et 1990, en dehors de l'introduction des cours religieux dans les programmes d'études des lycées en 1967*, aucune transformation radicale n'a été apportée par les différents gouvernements.

Il faut reconnaître que malgré les apparences, l'islam n'a pas envahi le domaine politique, culturel et institutionnel. Dans cette recherche d'élargissement de la liberté de croyance, il semble que la religion n'a pas comme but principal d'ébranler totalement les fondements laïcs de l'Etat.

⁵⁸⁰ TARHANALI, İhtar B. , Op. cit. , p. 34 et 35.

* Selon le décret du Ministère de l'Éducation Nationale (n°: 4316/7) du 7 Octobre 1967, concernant l'introduction de l'enseignement religieux dans le programme des lycées, ces cours devaient se limiter à une heure par semaine et en vue de faire une synthèse entre les relations de la religion et de la science.

La majorité des responsables turcs essaie d'adopter une attitude religieuse modérée (après 1980 on assiste cependant au développement d'un groupe radical), capable de satisfaire à la fois les partis politiques pro-religieux et la population. Ce phénomène de normalisation des relations entre la religion et l'Etat n'a pas encore abouti et un certain nombre d'hommes politiques et de partis défendent toujours l'idée d'une revalorisation de l'islam afin de lui donner une place plus importante dans le gouvernement du pays.

On peut dire que l'idée de séparation de la religion et de l'Etat est acceptée d'une façon générale par une majorité écrasante des turcs et les libertés accordées en faveur de l'expression religieuse ne sont plus considérées comme un retour absolu à la loi islamique. Du côté de l'Etat, la laïcité est considéré comme un des principes essentiels de son existence, il essaie d'élaborer et de faire accepter à la population un nouveau rôle de la religion dans une société moderne. Cependant des sectes essayent de professer une religion destinée à diriger par la force, la vie politique, sociale, culturelle et juridique du pays. Par exemple en 1978, les événements de Kahramanmaraş ont eu lieu au nom de sectes. Des musulmans ont assassiné des alevites au nom de l'islam. En même temps les islamistes ont écrit sur les murs et sur les vitrines des magasins des alevites: "à la guerre pour dieu". En janvier 1979, dans un tract signifié au nom de "jeune idéal" il est écrit: "le conflit en Turquie est un conflit de l'islam contre le non-islam. Aujourd'hui on vit à l'époque des guerres de prophète. Lorsque un musulman vous appelle à la guerre sainte il faut y aller. Tuer un communiste est mieux que d'aller cent fois en pèlerinage à la Mecque (...); la guerre sainte continuera sans cesse à Erzincan, à Malatya, à Çorum et à Kahramanmaraş".⁵⁸¹ Les organisations islamistes se développent en Turquie depuis la révolution islamique d'Iran. L'Iran soutient très clairement les journaux et les revues islamiques. La terreur islamique se manifeste en Turquie d'abord par les attaques du consulat d'Egypte à Ankara par les palestiniens puis en 1986 à Istanbul contre une synagogue juive. Un attentat contre les corps diplomatiques d'Arabie Saoudite est justifié par ses auteurs qui

⁵⁸¹ AYGÜN, Hakan, Op. cit. , p. 97 et 98.

indiquent que "l'Arabie Saoudite a trahi la cause de l'islam". Avec tous ces événements les sectes se sont transformées en organisations qui veulent changer le système par la force.⁵⁸² On voit aussi des sectes qui sont présentées par des médias comme des organisations islamiques. Ces organisations sont les suivantes: Nurcular, Süleymancilar, Bahailer, Humeyniciler, Nakchibendiciler, Hizbut Tahrirciler, Müslüman Kardeşler, Kadiriler, Rifailer, Fettullahçiler, Hizbullahçilar, Asyacilar et Işıkçilar.

Après 1980, les relations entre la politique et la religion se modifient sensiblement. Une tendance radicale s'affirme parmi les responsables politiques. Les sectes de plus en plus fortes professent une religion destinée à diriger par la force la vie politique, économique et sociale. La constitution de 1982 rend obligatoires les cours d'instruction religieuse.

SECTION III: LA RÉPOLITISATION DE L'ISLAM ET L'INFILTRATION DES ISLAMISTES DANS LES ROUAGES DU POUVOIR

La remontée de l'islamisme débute dans les années 1970, après le déclenchement de la crise pétrolière. En effet, la sécularisation de l'Etat et la suppression des institutions islamiques par la République n'ont pas été accompagnées et soutenues par des réformes socio-économiques qui puissent limiter les conséquences de la crise économique voire améliorer les conditions de vie des couches populaires.

Les années 1973-1980 constituent la période de la repolitisation de l'islam en Turquie. Le Parti du Salut National de N. Erbakan, avec le soutien de la bourgeoisie anatolienne conservatrice et modeste, devient le troisième grand parti politique du pays. Grâce à sa position clé lors de la constitution des coalitions gouvernementales et à sa participation à plusieurs gouvernements,

⁵⁸² Ibid, p. 132.

le PSN fait du mouvement islamique une des composantes les plus importantes de la vie politique.

Le mouvement islamiste s'est bien organisé depuis 1970 aux plans social, politique et culturel tout en développant les rapports avec les organisations internationales liées à l'Arabie Saoudite, notamment avec la Ligue Mondiale Islamique (la Rabitat). De 1960 à 1970 le député du PSN Salih Özcan est membre de la Ligue Mondiale Islamique. En 1990, il travaille dans la banque de l'islam et représente de la Ligue Mondiale Islamique (Rabitat) en Turquie. La Rabitat avait des relations très étroites avec le PSN et en 1990 avec le RP. N. Erbakan lui-même. Celui-ci fonde l'association "Asya islam Birligi" (Union de l'Islam pour l'Asie). Qui constitue une branche de la Rabitat.⁵⁸³ Le but de cette association est de réunir tous les musulmans d'Asie après la défaite de l'Union Soviétique. Pour cela elle distribue notamment des milliers de Corans gratuitement aux musulmans de l'ancienne Russie pour faire connaître l'Arabie Saoudite et empêcher l'influence de l'Iran sur ces pays musulmans et turcophones.

Dans les années 1960 et 1970, une association d'apparence "académique" recrute et forme les premiers intellectuels islamistes. Il s'agit de l'Association pour la propagation de la science (ilim yayma cemiyeti). Le mot de science est employé non dans le sens de "sciences positives", mais dans le sens de "sharia". La parution de cette association en Turquie coïncide avec la fondation de la Ligue Mondiale Islamique par l'Arabie Saoudite à la Mecque. Cette dernière a été fondée en 1962 avec le soutien des Etat-Unis qui tentaient de politiser l'islam au moyen-orient afin de contrecarrer la montée du mouvement communiste et nationaliste arabe de Nasser dans la région.⁵⁸⁴ Le financement de la Rabitat était assuré par la compagnie Américaine ARAMCO, exploitant le pétrole de l'Arabie Saoudite et du Golf Persique. En 1981 la ligue Modiale Islamique a ouvert des "camps des jeunesses" en Turquie

⁵⁸³ Ibid, p. 141.

⁵⁸⁴ Ibid, p. 141.

Selon la revue mensuelle, Info-Türk, la pénétration de la Rabitat en Turquie s'est réalisée par le biais de l'Association pour la propagation de la science (ilim yayma cemiyeti). Dans les années 1970 l'Association pour la propagation de la science (APS) a placé ses militants dans plusieurs Ministères, entreprises publiques et s'est chargée de la coordination de différentes organisations anti-communistes, religieuses et nationalistes.⁵⁸⁵

T. Özal, ancien Premier Ministre, ancien Président de la République (de 1989 à 1993) et auteur de la demande d'adhésion turque à la CEE, figure depuis le début dans le noyau dur de ce mouvement islamiste.⁵⁸⁶

Le journal quotidien Ant relate son destin, celui de son frère ainsi que celui d'Erbakan. Tous trois lorsqu'ils étaient de jeunes ingénieurs ont réussi à s'emparer de positions très importantes dans les services publics: Turgut Özal est président de l'Organisation de planification de l'Etat (Devlet planlama teşkilati); son frère Korkut Özal, président de la Compagnie pétrolière de l'Etat (Türkiye petrol anonim ortakligi) et Necmettin Erbakan, secrétaire général de l'Union des chambres de commerce d'industrie et des bourses de Turquie (Türkiye ticaret odalar birliđi). Dans l'intelligentsia turque, ils se distinguent des autres par leurs pratiques religieuses: prières cinq fois par jour, même au lieu de travail, et pèlerinages fréquents à la Mecque. A cause de ce la, ce groupe s'appelait Takunyalilar (les gens à sabots).⁵⁸⁷

Ces trois ingénieurs vont devenir des hommes politiques de tout premier plan. Turgut Özal est devenu d'abord vice-premier ministre, puis Premier Ministre et Président de la République. Korkut Özal est devenu Ministre de l'Intérieur et Erbakan est devenu d'abord président du Parti du Salut National, puis Vice-Premier Ministre. Une fois au pouvoir ils ont continué à occuper des postes clefs. Ainsi, Özal, Premier Ministre, figure parmi les administrateurs de la Fondation de la Culture Nationale de Turquie

585 Bulletin Info-Türk, Bruxelles, mars, 1987, p. 4.

586 Ibid, p. 3.

587 Ant, 19 Mars 1986.

(Türkiye milli kültüre vakfi). Son frère Korkut Özal préside la Fondation de la fertilité (Bereket vakfi) etc...

Selon des rapports de presse de nombreux membres de l'ANAP ainsi que le Premier Ministre (Özal) lui même, ont des liens avec l'ordre religieux Nakchibendi.

Des contradictions et des conflits internes entre différentes sectes et ordres religieux continuent d'exister.

Historiquement, l'islam n'a jamais été monolithe en Turquie. Les deux principales sectes de l'islam, les sunnites et les alevites, se livrent à des luttes de pouvoir depuis des siècles. Les Alevites, minoritaires ont toujours voté pour le PRP puis ont commencé à gagner de l'influence au sein du PPSD dans le but de se ménager une protection politique contre les attaques possible des sunnites. Quant aux sunnites, majoritaires, ils se divisent en différents ordres religieux: les tarikats (ordres). Chacun d'eux essaye d'augmenter sa propre influence sur la majorité sunnite de la population et à cette fin chargent leurs militants et leurs propagandistes d'être actifs au sein des partis de droite nouvellement fondés.

Comme cela a déjà été le cas au cours de l'histoire, la relation entre les partis politiques et les sectes (mezhep) est basée sur le secret. Les deux parties en profitent: les sectes sont capables de fonctionner presque en toute liberté et de diffuser leur message religieux alors que les partis politiques, eux utilisent les réseaux souterrains des sectes ou ordres (tarikat) lors des élections enfin d'obtenir les votes des électeurs islamiques.

L'infiltration des milieux islamiques au sein de l'appareil d'Etat et des partis politiques se traduit par des avancées concrètes pour leur cause.

Cela c'est manifesté dès la prise de pouvoir des militaires le 12 septembre 1980. Ceux-ci, tout en visant les organisations de gauche et démocratiques, s'opposent en théorie également à l'extrême-droite, chauviniste ou intégriste, mais cela uniquement dans le but de justifier leur intervention et de se présenter comme arbitre au dessus de toute espèce d'extrémisme. Bien que la justice

militaire ait entamé quelques procès politiques à l'encontre des organisations néo-fascistes et islamistes, quelques mois plus tard tous les dirigeants de ces partis ont été mis en liberté.

De même, les militaires ont pris une série de mesures niant le principe de la laïcité de l'Etat dans le but de récupérer les militants islamistes. Le général Evren dans tous ses discours, se réfère aux textes coraniques pour justifier ses arguments anti-démocratiques. Le gouvernement militaire et son successeur "civil" accélèrent l'ouverture vers les pays islamiques en vue de développer les rapports économiques et commerciaux avec ces pays ce qui est un facteur de développement des courants religieux. Le général Evren, ses premiers ministres et ses ministres participent très souvent aux réunions des pays islamiques et font toujours la navette entre les capitales du monde arabe et des pays musulmans. Pour la première fois dans l'histoire de la République un chef d'Etat, le général Evren participe à la conférence islamique au Maroc en 1984.

Concrètement, depuis l'arrivée au pouvoir des militaires: l'enseignement religieux dans les écoles primaires et secondaires est rendu obligatoire par la constitution de 1982 même pour les élèves chrétiens (Article 24)*.

On construit en moyenne 1500 mosquées par an. L'augmentation du nombre de mosquées est très proche de l'augmentation de la population, soit à peu près 2,5%. En 1989, le nombre de mosquées s'élève à 62947 soit une mosquée pour 857 personnes. Dans ces mosquées 80000 fonctionnaires travaillent et 7000 places sont vacantes.⁵⁸⁸ Le gouvernement de l'ANAP a fait beaucoup de concessions aux islamistes au dépens de la laïcité. Par exemple pour le budget de 1990 l'Etat a doté la Présidence des Affaires Religieuses d'un budget de 1,5 fois supérieur à celui du Ministère des Affaires Etrangères, de 2,5 fois supérieur à celui du Ministère

* L'éducation et l'enseignement religieux sont dispensés sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. L'enseignement de la culture religieuse et de la morale figure parmi les cours obligatoires dispensés dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire. En dehors de ces cas, l'éducation et l'enseignement religieux sont subordonnés à la volonté propre de chacun et, en ce qui concerne les mineurs, à celle de leurs représentants légaux.

⁵⁸⁸ TARHANALI, İhtar B. , Op. cit. , p. 91.

des Travaux Publique, de 2 fois supérieur à celui du Ministère des Transports, de 3,5 supérieur à celui du Ministère de l'Industrie, de 2 fois supérieur à celui du Ministère de la Culture, de 6 fois supérieur à celui du Ministère du Tourisme et de 10 fois supérieur à celui du Ministère du Travail. 94,7% du budget de la Présidence des Affaires Religieuses est consacré aux dépenses de fonctionnement.⁵⁸⁹Le gouvernement (ANAP) a attribué 1,23% du budget de l'Etat à la Présidence des Affaires Religieuses pour l'année 1990 et 1,16% pour l'année 1991.⁵⁹⁰Le nombre d'écoles religieuses et de cours coraniques augmente. Un élève sur cinq dans l'enseignement secondaire fréquente une école religieuse soit 220991 élèves dans 715 écoles religieuses. Selon le Cumhuriyet du 28 janvier 1987, le Ministre de l'Etat Kazim Oksay a déclaré que 5000 nouveaux cours coraniques auraient été ouverts en 1986. En 1987 ce ministre déclare que le gouvernement a ouvert des cours Coranique pour que "les citoyens turcs ne puissent pas être obligés de choisir un mauvais chemin (...). Nous, en tant que gouvernement estimons que la religion est nécessaire pour notre vie. Nous protégerons le service religieux dans le cadre de la Constitution".⁵⁹¹

Le nombre de revues islamistes est monté de 15 en 1980 à 27 en 1986. Quatre quotidiens islamistes font un tirage total de près de 200000 exemplaires (Türkiye 150000, Milli Gazete 30000, Yeni nesil 8000 et Zaman 11000).⁵⁹²

Les pratiques religieuses dans les lieux officiels deviennent plus fréquentes. Le congrès de la sharia oblige chaque département d'Etat à attribuer une pièce pour la prière. Avec l'aide de la Rabitat, on construit des mosquées à l'Assemblée Nationale, dans les universités et autres lieux publics. Un député du parti d'Özal (ANAP) propose à l'Assemblée Nationale un projet de loi qui prévoit que les services publics ferment deux heures le vendredi afin de permettre la prière du "jour sacré" de l'islam. Ce projet n'a pas été accepté.

⁵⁸⁹ Ibid, p. 123.

⁵⁹⁰ Ibid, p. 139.

⁵⁹¹ Ibid, p. 97.

⁵⁹² Bulletin Info-Türk, Mars 1987, p. 5.

Les fondations islamiques enregistrent pendant la période du gouvernement ANAP un développement sans précédent. Le profit annuel de la fondation turque des affaires religieuses, grâce à l'organisation du pèlerinage à la Mecque, atteint des montants fabuleux: en 1984 2,5 milliards de livres turques. Celui qui veut aller en pèlerinage doit payer 500000 livres turques, 4 mois avant son départ, à la fondation de présidence des affaires religieuses. En 1984 le nombre de ceux qui voulaient aller au pèlerinage s'élevait à 31000. Au total ils ont payé 15 milliards de livres turques à la fondation. En 1985, année au cours de laquelle la Turquie supprime les quotas de pèlerins, le nombre de ces derniers atteint 33000. La fondation des affaires religieuses qui dépend de la présidence des affaires religieuses gagne 4,5 milliards de taux d'intérêt grâce aux personnes qui partent en pèlerinage.⁵⁹³ Le profit annuel de la fondation de la présidence des affaires religieuses surpasse largement ceux des plus puissantes entreprises industrielles du pays.

En 1990, l'Arabie Saoudite réserve un contingent de 55000 pèlerins pour la Turquie mais la fondation de la présidence des affaires religieuses enregistre 160000 demandes et gagne 250 milliards de livres turques de taux d'intérêt. Dans les faits 105000 ne peuvent aller à la Mecque alors qu'ils ont déjà payé leur voyage. Face à ce scandale le peuple accuse le gouvernement et la fondation de la présidence des affaires religieuses. Pour limiter le scandale le Président Turqu Özal lui-même obtient 15000 places de plus mais ne peut pas résoudre totalement le problème. Le président de la fondation de la présidence des affaires religieuses démissionne de ses fonctions et finalement la fondation totalise un revenu de 25 milliards de livres turques (4166666 frs Fr) de taux d'intérêt.⁵⁹⁴ Il apparaît ainsi que le gouvernement et la fondation travaillent ensemble et même profitent de la religion pour gagner de l'argent qu'ils utilisent pour leur propagande. Cette politique d'escroquerie fait également naître de nouveaux riches dans le pays.

⁵⁹³ TARHANALI, İstar B. , Op. cit. , p. 95.

⁵⁹⁴ Ibid, p. 95 et 96.

En Turquie, les islamistes avancent avec une extrême prudence pour ne pas provoquer une réaction brutale de la part de l'armée dont certains officiers restent toujours attachés au principe de laïcité. Jusqu'en 1980, tous les efforts ont été concentrés sur le renforcement de la puissance économique des milieux islamistes. Plusieurs figures importantes du foyer des intellectuels se trouvaient déjà à la tête d'entreprises économiques privées ou publiques. Les figures importantes du foyer des intellectuels sont parvenu à mettre sur pied une série de fondations et d'holdings islamiques. Le nombre des fondations s'élève à 1663 en 1986 alors qu'il était de 804 en 1983. Selon l'estimation du quotidien Hürriyet du 20 mars 1987, le montant des avoirs de ces fondations est de 2000 milliards de livres turques (1 franc français valant 730 Lt). Les hommes de la Rabitat en Turquie, grâce aux revenus de leur commerce avec les pays islamiques, ont commencé à mettre sur pied une série d'holdings, de fondations et d'entreprises.

C'est à cette période que, pendant le 8^{ème} congrès islamique réuni à chypre le 24 mars 1980, le Président des Affaires Religieuses Tayyer Altikulaç a demandé une aide au secrétaire général de la Rabitat, Ali el Harekat qui promet alors le financement du service religieux des travailleurs turcs à l'étranger, un don de 20 millions de livres turques pour la construction d'une mosquée sur le terrain de la Grande Assemblée Nationale de Turquie et une aide à la Direction des Affaires Religieuses.

Certains grands journaux de Turquie bénéficient également des subsides de la Rabitat. Le Hürriyet a annoncé le 27 mars 1987 que les quotidiens Tercüman, Milliyet, Türkiye et Yeni Asya auraient reçu du papiers journal représentant une valeur d'un milliards Lt (livre turque), payés par les banques de la Rabitat.

L'influence de la Rabitat et la mise en pratique des décisions du congrès de la sharia s'accélérent. C'est dans le contexte de cette soumission que le général Evren signe le décret du 28 avril 1981 relatif au paiement des salaires des cléricats turcs à l'étranger

par la Rabitat. La Rabitat a payé les frais de pèlerinage des préfet.⁵⁹⁵

La soumission du pouvoir à la Rabitat incite le secrétaire général du Parti Populiste Social Démocrate (PPSD) Fikri Saglar a demandé la démission de Kenan Evren. Par ailleurs, le PPSD dépose une motion de censure à l'Assemblée Nationale en vue d'ouvrir une enquête parlementaire sur l'affaire Rabitat et la résurgence de l'intégrisme en Turquie. La mise à l'ordre du jour de cette motion est refusée par la majorité gouvernementale.

Suite aux révélations en ce qui concerne les activités de la Rabitat en Turquie et au sein de l'immigration, son secrétaire général-adjoint Amin akil al attas, dans une interview au Hürriyet du 29 mars 1987, se justifie en ces termes "la propagation de la sharia est notre devoir. C'est Dieu qui parle ainsi. Si vous êtes musulman, vous devez faire ce que Dieu dit. C'est le devoir de tous les musulmans du monde".

Le discours de l'armée prend lui aussi un ton très islamiste. L'Armée turque, et c'est la première fois dans l'histoire de la République, se déclare ouvertement "l'armée de l'islam". Pendant l'opération de ratissage à l'encontre des guérillas kurdes à l'Est, les avions et hélicoptères de l'armée ont jeté aux villages kurdes des centaines de milliers de tracts de "jihat" (guerre sainte)⁵⁹⁶ dont voici la teneur: citoyen! Ecoute bien ce que vous ordonne la religion islamique combattez dans le chemin d'Allah (Dieu) ceux qui vous combattent, ne soyez pas transgresseur! Allah n'aime pas les transgresseurs. (coran, sourate II, V. 186/190). Les bandes séparatistes (PKK) tentent d'arracher à la religion, tes enfants, ta femme, à toutes les valeurs comme la patrie, le drapeau et la morale. C'est ton devoir de combattre contre eux! N'oublie pas! l'armée turque qui est en train d'anéantir ces traitres est la dernière armée puissante du monde islamique d'aujourd'hui. Collabore avec elle".⁵⁹⁷ Les autorités envoient également chez les

⁵⁹⁵ AYGÜN, Hakan, Op. cit. , p. 141.

⁵⁹⁶ Ibid, p. 115.

⁵⁹⁷ Bulletin Info-Türk, Bruxelles, mars 1987, p. 6.

kurdes des prédicateurs venus de l'ouest afin que le sentiment d'appartenance à l'islam puisse contrecarrer le nationalisme kurde et le marxisme.⁵⁹⁸

Les avancées des islamistes se manifestent également dans leur capacité à mobiliser les masses afin de faire infléchir les positions du gouvernement. Cela est manifeste avec les Versets Sataniques de Salman Rushdie et l'affaire du voile islamique.

Les Versets Sataniques de Salman Rushdie ont également touché la Turquie. A l'inverse des autres pays à majorité musulmane, la Turquie n'a pas connu immédiatement de manifestations de masse contre ce livre. Les protestations se sont développées parallèlement à la décision de la Cour Constitutionnelle d'interdire les vêtements traditionnels islamiques sur les campus universitaires. La première réaction d'envergure au livre de Salman Rushdie a eu lieu le 23 février 1989, lorsqu'un leader islamique a appelé au meurtre de Rushdie pour avoir insulté l'islam et le Coran. Halit Korkut, mufti d'Osmaniye (un district d'Adana) a ainsi déclaré dans une interview accordée au quotidien Cumhuriyet "qu'il voulait l'assassiner et qu'il était prêt à faire face à sa punition".⁵⁹⁹

L'affaire du voile islamique a elle aussi soulevé des passions. Au fur et à mesure que l'islam se politise, il met paradoxalement au premier plan la femme. Ainsi, le voile noir qui symbolise un retour aux traditions islamiques contre le modernisme, devient également un symbole de la participation active des femmes aux manifestations politiques.

Le port du voile dans les écoles et universités était interdit depuis la fondation de la République. A partir de 1980, les étudiantes islamistes demandent la levée de l'interdiction du port du turban au moyen de manifestations et de grèves de la faim, y compris dans les grandes villes et les universités les plus modernes. Leur revendication est considérée comme une violation de la laïcité par les femmes kémalistes. Celles-ci fondent plusieurs associations

⁵⁹⁸ DA COSTA, Hélène, *La Turquie, Rampart fragile de l'OTAN*, Politique Internationale, n°: 36, Paris, 1987, p. 211 et 212.

⁵⁹⁹ Cumhuriyet, 24 février 1989.

pour la défense de la laïcité contre les islamistes: l'Association pour la défense de la vie moderne (Çagdaş Yaşamı Destekleme Derneği), l'Association des femmes juristes turques (Türk Kadın Hukukçular Derneği) et le Centre de recherche et d'application des problèmes de la femme de l'université d'Istanbul (Istanbul üniversitesi Kadın Sorunları Araştırma ve Uygulama Merkezi).

L'opinion publique, totalement divisée, discute pendant dix ans de l'interdiction du port du voile. Alors que les islamistes affirment que, selon le Coran, se voiler constitue le droit le plus naturel de chaque femme musulmane, les kémalistes sont convaincues que le port du voile menace la laïcité.⁶⁰⁰ Le débat est censé prendre fin le 25 octobre 1990, mois au cours duquel la Grande Assemblée Nationale Turque adopte une loi qui autorise le port de tout habit "généralement accepté". Le décret permet aussi aux étudiants de porter le voile ce qui est la cause de débats violents.⁶⁰¹ Cette loi a été votée par les députés de l'ANAP et du DYP (les députés du PPSD étant contre).

Ces événements ont montré que la recrudescence des mouvements islamistes signifie le retour de la femme à son statut traditionnel. Cependant l'image de la femme musulmane résignée à son sort, douce et obéissante est brisée par les femmes islamistes actives, revendicatrices, voire même militantes qui sortent du monde individuel clos de la maison pour se mêler aux mouvements collectifs de masse. Le courant réactionnaire veut s'imposer par des voies politiques, militantes, par la force même et se sert des femmes pour aboutir à ce but d'islamisation. L'apparition des mouvements islamistes après 1980 dans ces forteresses de la modernité et de la laïcité que sont les universités a profondément ébranlé l'opinion publique. Selon Nilüfer Göle, "les étudiantes voilées sont issues de familles modestes anatoliennes vivant l'islam de façon traditionnelle. Mais elles se différencient de leur famille tant par leur manière de vivre et d'interpréter l'islam que par leur haut niveau d'études. Elles esquissent le nouveau visage

⁶⁰⁰ GÖLE, Nilüfer, *Musulmanes et Modernes Voile et Civilisation en Turquie*, Édition la découverte, Paris, 1993, p. 60 à 90.

⁶⁰¹ AYGÜN, Hakan, Op. cit. , p. 85.

d'un islam citadin, instruit et militant. Le mouvement islamiste en plein développement a en particulier influencé les jeunes filles nées entre 1964 et 1970. Elles ont commencé à se voiler pendant leur adolescence, alors qu'elles étaient lycéennes, et ont opté définitivement pour le voile durant leurs années d'Université. La plupart d'entre elles sont issues de petites villes d'Anatolie, mais certaines sont originaires d'Istanbul ou d'Ankara. Elles viennent en général de familles de milieu traditionnel aux revenus modestes".⁶⁰² Ces jeunes filles critiquent les pratiques traditionnelles et l'interprétation communément admise de l'islam. Elles savent parler de la sociologie de l'islam, de la conception historique de l'islam, elles désirent qu'on ne sépare pas la religion de la politique. C'est pourquoi elles paraissent bien étranges à leurs parents pour qui la religion se résume à quelques gestes rituels et à la pureté de la conscience. Elles possèdent un statut différent, pour ainsi dire privilégié par rapport à leurs parents.

Sur le plan social et idéologique, la Turquie est plus proche de l'Europe que des pays musulmans. Plus que dans l'islam, c'est donc la démocratie que la Turquie peut digérer ses déchirements et façonner son unité. Les Turcs ont d'ailleurs démontré, après chacun des trois coups d'Etat militaires qu'ils ont connus, combien ils étaient attachés à la démocratie: par trois fois, ils ont voté pour le parti qui incarnait la résistance du pouvoir civil face à l'omniprésence de l'Armée (20% des électeurs ont voté pour le Parti présenté par l'armée).⁶⁰³ A force de se comporter en propriétaires abusifs de l'Etat, les militaires font le lit du fondamentalisme.

⁶⁰² GÖLE, Nilüfer, Op. cit. , p. 95.

⁶⁰³ DA COSTA, Hélène, Op. cit. , p. 211 et 212.

CONCLUSION

A côté de constantes marquées, comme le rôle récurrent de l'armée dans l'histoire politique Turque, comme le principe de laïcité de l'Etat, comme l'obsession nationaliste, on peut se demander si la société turque ne cherche pas dans de nouvelles voies des réponses possibles aux enjeux qu'elle affronte.

Ces enjeux, quels sont-ils? Le premier est sans doute celui de la démocratisation, processus auquel les militaires se disent attachés et qui conditionne l'aide des divers partenaires extérieurs. Le second est celui d'un développement économique qui donnerait lieu à une redéfinition des rapports sociaux et réduirait les processus de marginalisation qui nourrissent les extrémismes de tous bords. Le troisième est celui de la mise en oeuvre d'une politique extérieure indépendante dans laquelle les deux appartenances, occidentale et orientale, de la Turquie trouveraient leur équilibre.

Seule l'intervention de l'armée a pu mettre fin, en 1980, à des désordres qui semblaient conduire à la guerre civile. Après le coup d'Etat de 1980, le général Evren (chef de l'exécutif) et ses collaborateurs, pour faire de la Turquie une démocratie conforme à leurs vues, ont d'abord eu recours à la répression: interdiction de tous les partis politiques, fermeture des syndicats jugés subversifs, incarcération de milliers de membres ou de sympathisants d'organisations extrémistes, envoi de forces d'intervention spéciales dans les zones les plus touchées par le terrorisme (principalement les provinces à population kurde), épuration dans les universités et les administrations publiques, etc...

Parallèlement, la nouvelle équipe dirigeante s'est aussi employée à mettre sur pied toute une série de réformes. Elle s'est attaquée en particulier à la réorganisation des institutions politiques turques

et a fait voter, le 7 novembre 1982, une constitution assignant des limites assez étroites aux droits et aux libertés accordés aux citoyens.

Les chefs de l'armée ont ainsi soumis la démocratie turque, à une sévère tutelle. Elu en novembre 1982 Président de la République avec un mandat de sept ans, le général Evren a disposé de pouvoirs extrêmement étendus. En outre, lors de la promulgation de la nouvelle loi sur les partis (le 24 avril 1983), le Conseil National de Sécurité a pris soin d'entourer de nombreuses restrictions la reprise des activités politiques. C'est ainsi notamment que les militaires se sont réservés le droit de filtrer le personnel dirigeant des nouvelles formations politiques et même d'interdire les partis qui n'auraient pas leur aval. Plusieurs organisations se sont vues empêchées de se présenter aux élections législatives de novembre 1983. Lors de ce scrutin, les électeurs turcs se sont massivement prononcés, en faveur de la droite libérale-conservatrice représentée par le Parti de la Mère Patrie de Turgut Özal. L'échec du général Sunalp, candidat patronné par l'équipe au pouvoir, a marqué un net affaiblissement du consensus qui s'était spontanément exprimé autour de l'armée au lendemain de l'intervention de 12 septembre 1980.

Les militaires ont cependant réussi à réformer l'Etat turc, et à faire fonctionner durablement le système parlementaire. Des élections législatives et locales ont en effet eu lieu en 1984, 1987 et 1989, tous les partis politiques étant autorisés à y participer (les militaires ont permis à trois partis politiques de participer aux élections législatives de 1983). Le paysage politique turc prend une nouvelle forme.

Par ailleurs, les transformations socio-politiques apparues après le coup d'Etat ont amené les partis politiques à se définir sur le plan idéologique, à présenter des programmes moins ambigus que le passé et à proposer des solutions concrètes aux problèmes du pays. Il reste que la Turquie est un pays en pleine mutation et que son évolution future est, par là même, difficile à prévoir.

La Turquie d'après le coup d'Etat comme celle des années antérieures, connaît une forte poussée démographique. La population turque double trois fois par siècle. Elle recense actuellement près de 60 millions d'habitants. La Banque Mondiale prévoit 92 millions d'habitants en 2025. Elle connaît également une urbanisation accélérée (60% de la population est urbaine), une importante mobilité sociale, des communications facilitées par un grand réseau routier et le développement des mass media. On y discerne également les mêmes frictions ethniques, les mêmes clivages socio-économiques, les mêmes antagonismes confessionnels que par le passé. Le taux de demandeurs d'emploi (près de 20% de la population active) est l'un des plus forts d'Europe. Les difficultés économiques notamment l'inflation chronique de l'ordre de 60% par an, conduisent la jeunesse à une existence proche du sous-développement.

La mise en oeuvre d'une politique de transfert en faveur du capital étranger, demeure une option politiquement sensible. Beaucoup d'entreprises étrangères refusent d'investir en Turquie à cause de l'instabilité économique et des actions terroristes. De plus, en 1990 et 1991, la crise du Golfe a largement contribué à ralentir les flux d'investissements qui irriguaient l'industrie turque depuis la libéralisation des mouvements de capitaux. Enfin, les performances économiques très inégales des grandes entreprises publiques constituent un frein majeur à la participation du secteur privé national ou étranger.

Les promesses financières de la nouvelle politique industrielle se font encore attendre. De 1986 à 1991, les privatisations réalisées représentent seulement 1,3 milliard de dollars. En 1992, elles ne procurent que 570 millions de dollars sur les 750 millions prévus dans le programme initial. La faiblesse des prix proposés par les repreneurs potentiels amènent les autorités publiques à reporter la libération du capital d'un nombre important d'entreprises privatisables. Au total, le programme de privatisation étalé sur cinq ans devrait porter sur 30% des participations publiques pour un montant évalué à 10 milliards de dollars. Ce programme doit s'intégrer à l'intérieur d'une véritable politique industrielle qui



dépasse les seules considérations financières de court terme. En effet, avec des entreprises publiques qui représentent 45% de la production industrielle nationale, qui réalisent la moitié des investissements productifs et dont le contrôle sur certaines branches atteint jusqu'à 70%, l'héritage du capitalisme public ne peut être brutalement remis en cause.⁶⁰⁴

Il est toutefois à souligner le caractère exceptionnel du modèle de consensus social du pays, puissant surtout pour la réussite des importants changements en cours, même si le taux de démographie est le double de celui de la croissance et que le chômage et l'inflation restent très élevés.

Avec la poussée des extrémistes, de droite et de gauche, et également religieux, l'aggravation de la crise sociale et économique a entraîné un net affaiblissement du consensus idéologique des Turcs autour du kémalisme, longtemps considéré comme l'idéologie de l'Etat. Diversement interprété, dévié même autant par le SHP que par le PJV, rejeté par le MÇP et plus encore par le PB, le kémalisme apparaît pourtant, avec le recul du temps, peut-être moins comme une phase historique de l'évolution du pays que comme un acquis, désormais sacré, du patrimoine turc, mettant en valeur le souci actif de progrès, l'attachement à l'indépendance, le dévouement national. Evoquer aujourd'hui les idéaux du kémalisme c'est d'abord, pour beaucoup de Turcs, attester de son patriotisme. Mais cela n'interdit pas de rechercher, pour tel problème social ou économique, des solutions adaptées aux nécessités du moment et à l'évolution du pays. Aussi, toute une partie du peuple turc adopte des méthodes et emprunte des voies très différentes de celles qu'évoquent les formules kémalistes. Pour certains, ce détournement du Kemalisme est la révélation d'une crise d'identité. La réaction anti-kémaliste a naturellement profité au courant, redevenu vigoureux, de l'islam fondamentaliste. Cette force religieuse, en plein essor, bénéficie d'une conviction anti-laïciste

⁶⁰⁴ BERAUD, Philippe, *La Turquie entre capitalisme public et contradictions libérales*, Les Cahiers de l'Orient, Revue d'études et de réflexion sur le monde Arabe et Islamique, n°: 30, Paris, 1993, p. 82 à 84.

assez répandue dans les classes moyennes, de l'attachement traditionnel à l'islam des milieux populaires les moins évolués, des facilités que les milieux conservateurs et les possédants, même peu croyants lui accordent, dans l'espoir de l'utiliser pour sauvegarder leurs intérêts et leurs privilèges⁶⁰⁵.

La ferveur religieuse ne cesse de croître en Turquie. Le fanatisme, la superstition, le conservatisme religieux y ont aussi leur place. La renaissance de l'islam est donc un fait; c'est un élément de l'identité à laquelle la population turque s'accroche dans le monde normalisateur et déconcertant de la consommation, de l'urbanisation et de la modernisation. Quant aux désordres qui ont conduit à la dernière intervention de l'armée, on les a attribués à des éléments gauchistes, athés et cosmopolites dont il faut se protéger, de sorte que cette renaissance y a trouvé une justification supplémentaire.

En Turquie, 99% des habitants sont musulmans, sunnites pour la plupart. Le culte musulman n'a jamais cessé d'être contrôlé par le gouvernement. Les cadres religieux (Imams, Muftis, Muezzins, Prédicateurs) sont nommés, formés et rémunérés par l'Etat. Les universités comportent des facultés de théologie musulmane chargées d'interpréter le Coran dans un sens pratique et utilitariste. Il est évident que cet "islam d'Etat" est contesté par les milieux islamistes (notamment le parti du Bien-Etre) qui avec 19,07% des voix aux élections municipale du 27 mars 1994, dirige 28 capitales régionales (y compris Ankara et Istanbul).

Le fondamentalisme vise à détruire l'oeuvre de Kemal Atatürk dans le domaine de la laïcité. Comme disent leurs adeptes, le père de la Turquie moderne est un "ennemi de la religion qui a travaillé pour le diable".⁶⁰⁶

Les signes extérieurs de réislamisation des turcs sont manifestes. Le jeûne du mois de Ramadan est respecté, même si, face aux étrangers, on affecte de l'ignorer. Plus d'un professeur d'université se fait voir en prière à la mosquée; le voile a été

⁶⁰⁵ RONDOT, Philippe, *La Turquie en question*, Défense nationale, Paris, janvier 1982, p. 76 et 77.

⁶⁰⁶ LEMAUD, Charles, *La Turquie revisitée*, Revue des Deux Mondes, Paris, mars, 1987, p. 617.

finalement toléré. Le culte du vendredi fait l'objet désormais d'émissions télévisées. 10% de l'enseignement secondaire est dispensé dans des écoles religieuses. L'éducation religieuse islamique est obligatoire depuis 1980, même pour les chrétiens et les juifs. Tout ce qui rappelle la croix est l'objet de réactions hostiles: ainsi des couronnes de fleurs ont été refusées, car leur support en bois avait la forme d'une croix. Dans les universités, le port du châle ou du voile pour les femmes, de la barbe pour les hommes s'est développé. Le vendredi, jour férié de l'islam, devient une occasion d'arrêt de travail et de fermeture des boutiques, alors que, officiellement, le dimanche est le jour de repos. Des manifestations groupant des milliers de personnes réclament le retour à la chari'a ou loi islamique.

Les hommes politiques ne répugnent pas à y faire leurs dévotions en public. Le gouvernement a fait établir un lieu de prière dans les bâtiments publics; la majorité des fonctionnaires est fidèle à la pratique du pèlerinage de la Mecque. A la Conférence islamique, M. Turgut Özal, en tant que représentant de la Turquie, préside le comité économique. On l'appelle "le libéro-islamiste"⁶⁰⁷.

Toutes les initiatives de réislamisation de la société sont l'oeuvre de sectes plus ou moins clandestines. On ne connaît ni leur nombre ni leur composition. Jusqu'ici l'Etat semble avoir contrôlé cette prolifération, souvent aussi en sachant se montrer souple. Les hiérarchies religieuses en question sont habiles dans l'utilisation des moyens modernes d'influence, de propagande et de prise en main, soit par des sectes clandestines, soit par la diffusion de livres, magazines et cassettes; par l'instauration de tout un système d'appui philanthropique, hospitalier, sportif et éducatif à prix réduit: école, hôtels, stages pour la jeunesse etc..

Les deux grands partis rivaux qui alternent au pouvoir (SHP et PJV) issus du Parti Républicain du Peuple au centre-gauche et du Parti de la Justice au centre-droit ne peuvent que ménager le principe de laïcité, et doivent donc faire, plus que jamais, quelques

⁶⁰⁷ LEMAUD, Charles, *Le Nouveau visage de la Turquie*, Revue des Deux Mondes, Paris, janvier 1989, p. 89.

concessions à l'islamisme. Des considérations de politique étrangère (besoin de pétrole arabe) poussent aussi dans cette direction.

Il convient de noter que le régime militaire et le gouvernement civil qui lui a succédé se sont montrés plus tolérants vis-à-vis des extrémismes ultranationalistes et religieux que des extrémismes de gauche. Le coup d'Etat militaire du 12 septembre 1980 a arrêté l'effervescence islamiste sans remettre sérieusement en cause la renaissance de l'islam turc. Certes un des premiers soins du général Evren, a été de proclamer son attachement au principe de la laïcité. L'arrestation d'un certain nombre de personnalités islamistes, notamment de Necmettin Erbakan, le leader du Parti du Salut National, a d'emblée donné le ton. Mais, parallèlement, on a vu des personnalités connues pour leurs sympathies panturquistes ou fondamentalistes occuper des postes importants dans les administrations publiques et dans les universités. De même, les divers mouvements religieux qui fleurissaient à la veille du coup d'Etat de 1980 continuent d'avoir pignon sur rue, même si de temps à autre les autorités estiment devoir dénoncer leurs activités antirépublicaines. Les organisations marxistes, elles, sont beaucoup moins bien loties. En effet, ce sont leurs militants qui ont fait, pour l'essentiel, les frais des mesures de répression décidées au lendemain de l'intervention militaire de septembre 1980. Aujourd'hui, elles n'ont la possibilité de s'exprimer qu'en terre d'exil (Allemagne, France, Belgique etc...). Par contre, à l'intérieur du pays, elles se trouvent sous le coup d'une interdiction draconienne qui les a contraint à cesser leurs activités. Les points marqués au fil des années par les partisans de la réislamisation leur restent acquis. Les mosquées n'ont pas été laissées à l'abandon, comme cela a été le cas à l'époque de Mustafa Kemal. L'enseignement religieux dans les écoles publiques et institutions chargées de former les hommes de religion n'ont pas été supprimés.

Les dirigeants politiques portent une part de responsabilité dans le développement du mouvement fondamentaliste. D'anciens premiers ministres l'ont favorisé pour des raisons souvent électorales et pour mieux se placer dans la compétition. C'est le

cas de Messieurs Demirel et Özal qui s'appuie sur le corps religieux de son électorat. Cette situation a valu à M. Özal quelques difficultés avec l'armée. Le parti qu'il dirige, l'ANAP a absorbé une bonne fraction du mouvement musulman, au détriment du parti islamiste. Au sein de l'ANAP, les éléments islamistes et nationalistes occupent un bon tiers des organes dirigeants, au désespoir des libéraux laïcs et occidentalistes; et des risques de scission secouent régulièrement le parti. Au parlement, fin janvier 1986, le parti du Premier Ministre Turgut Özal, a fait bloc pour empêcher la constitution d'une commission sur l'intégrisme en Turquie. Ceux qui s'opposent à Özal encouragent les militaires à stopper le développement islamiste. Mais l'armée n'y parvient pas. Des soucis électoralistes poussent ses successeurs à faire concessions sur concessions au détriment de l'acquis laïc. Dans ce processus, si le clientélisme électoral joue un rôle important, il est tout aussi vrai que les pouvoirs successifs ont voulu utiliser l'islam contre le danger potentiel que représentaient les mouvements ouvrier et communiste.

Devant la montée de l'islamisme, le Conseil National de la Sécurité (un organisme composé essentiellement de militaires) a décidé de créer en son sein une section chargée de combattre le fondamentalisme musulman. Il redoute, plus que tout, un noyautage de l'Armée par les intégristes: en décembre 1986, une centaine de cadets ont été expulsés des écoles militaires en raison de la tiédeur de leurs convictions laïques.⁶⁰⁸ L'armée en étant sujette à des tensions internes, a des difficultés à conserver un profil de gardienne privilégiée des institutions et de la légalité républicaine. La plupart des partis tiennent à maintenir la laïcité de l'Etat, même s'ils n'insistent pas ouvertement sur ce point. Plus généralement, les classes dirigeantes, l'armée, la bourgeoisie industrielle et financière, la grande majorité de l'intelligentsia, profondément "occidentalisées" et "modernistes", sont fermement opposées à un retour de l'intégrisme islamique. Elles sont aujourd'hui fort inquiètes en particulier depuis 1983, date de l'instauration de la

⁶⁰⁸ DA COSTA, Hélène, Op. cit. , p. 206 et 207.

"démocratie civile": toutes leurs attaches, toute leur philosophie, tout leur mode de vie sont mis en question.

En fait, l'islam profite de l'affaiblissement des forces progressistes de gauche, des forces laïques de la société qui se trouvent réduites à l'impuissance et désarmées par le pouvoir.

Les dirigeants turcs tiennent un langage rassurant à l'occident en manifestant leur crainte du fondamentalisme religieux. Ils n'hésitent cependant pas à se servir de l'islam comme renfort du nationalisme turc.

Pendant des décennies, la diplomatie turque reposait sur les axes suivants: - alliance avec le plus fort du moment; - recherche d'une assistance économique et financière; - entrée dans le concert des nations.

Désormais Ankara cherche à démontrer que l'on peut être à la fois musulmane et de culture européenne. Elle veut se donner les moyens de prendre une part active dans les efforts de coopération régionale en Europe, dans les Balkans et au Proche-Orient. Elle est consciente d'être un passage obligé entre l'Orient et l'Occident. Elle craint l'intégrisme religieux, qui serait de nature à affaiblir son rôle de tremplin économique. Pour jouer le rôle d'intermédiaire par excellence entre les grands ensembles régionaux qui l'entourent, la Turquie ne doit être étrangère à aucun de ceux-ci: l'appartenance à l'OTAN - et l'association à l'UEO - ne doit pas empêcher la signature d'accords multi et bilatéraux et a fortiori, l'obtention d'un poste d'observateur au sein de la CEE, ou de la CEI.

La Turquie cherche à conserver de bonnes relations avec l'occident et plus particulièrement avec l'Europe.

A l'occasion de la guerre du Golfe, la Turquie a confirmé de la façon la plus nette sa position atlantiste face au leader irakien. Il est évidemment très clair que cette diplomatie ne reflète pas l'opinion publique du pays, dès lors que de nombreux chefs militaires ont démissionné à cette occasion, que les marxistes léninistes turcs

sont passés dans le camp de Bagdad et que des clivages nouveaux sont apparus dans la vie politique.

Pour que la Turquie ait quelques chances d'entrer dans la communauté économique européenne, elle doit: mettre fin à l'occupation de Chypre, cesser toutes menaces contre la Grèce, renforcer la démocratie et respecter les Droits de l'Homme. Ces conditions, surtout la troisième, sont difficilement surmontables pour Ankara. Les Turcs réalisent également que leur économie est faible pour affronter de plein fouet un régime de liberté et de concurrence. La Turquie bénéficie tout de même d'un accord d'association avec le Marché commun avec lequel elle réalise près de la moitié de ses échanges à l'importation.

Les membres de la Communauté Européenne comptent sur Ankara pour contribuer à la stabilité de différents équilibres régionaux, actuellement très malmenés. Au Moyen-Orient, la Turquie entretient des relations traditionnelles de proximité avec des pays arabes dont l'évolution intéresse l'économie des Douze. En Asie centrale et dans le Caucase, la Turquie sert de pivot pour accompagner la restructuration économique des nouvelles Républiques indépendantes.

Pour tous ces partenaires, la Turquie apparaît littéralement incontournable dans l'élaboration de leur stratégie dans l'ensemble de la zone et en tout premier lieu pour les Américains. C'est également pour éviter que cette région musulmane ne tombe sous influence iranienne que les Etats-Unis ont décidé de s'appuyer sur la Turquie pour organiser l'opération d'aide aux anciennes Républiques socialistes soviétiques décidée lors de la rencontre Demirel-Bush en février 1992 à Washington. En tout état de cause, la Turquie doit assurer et consolider son propre assainissement économique avant de pouvoir prendre part à de grands projets d'envergure régionale à financement multilatéral.

Les discours internes des dirigeants turcs sont plus radicaux que les discours modérateurs adressés à l'occident. "Le XXIème siècle sera celui de l'islam", "Le XXIème siècle sera turc" (...) ces propos sont non seulement ceux de la fièvre nationaliste et

islamiste mais également ceux des dirigeants turcs. Turgut Özal (Président de la République) ira même jusqu'à déclarer le 2 décembre 1991: "L'avenir est à nous. Les 60 millions de Turcs d'Anatolie ne font pas peur dans la politique mondiale, une force de 270 millions l'infléchirait. Les Turcs doivent prendre la voie qu'ont prise les Juifs". Autrement dit, le pouvoir anatolien cherche à cumuler les suprématies, qu'il s'agisse de l'Asie centrale, du monde musulman ou de la Communauté Economique Européenne.⁶⁰⁹

C'est ainsi que la Turquie s'insère dans la conférence islamique. Elle préside depuis 1984 le comité permanent pour la coopération économique et commerciale des pays islamiques (COMCEC) et le comité intérimaire chargé au niveau ministériel d'assurer le suivi des décisions prises. Ankara abrite le centre de formation et de recherches sociales, économiques et statistiques des pays islamiques. La Turquie fait également partie du comité islamique de paix créé en 1980 pour trouver un règlement à la guerre du Golfe (la guerre d'Iran et d'Irak). Dans le cadre de sa nouvelle politique multidirectionnelle, la Turquie a révisé ses positions à l'égard du monde arabe.⁶¹⁰

La Turquie s'est rapprochée de l'Egypte, "pays qui forme un pont entre l'Asie et l'Afrique", en soutenant très activement sa demande de réintégration au sein de l'Organisation de la Conférence Islamique lors du sommet de Casablanca en janvier 1984. Par la diversification de son économie et sa situation géopolitique, l'Egypte se rapproche de la Turquie. Ce rapprochement a été scellé, en mai 1985, par une visite officielle d'Hosni Moubarak en Turquie, la première d'un président égyptien depuis 70 ans et par celle du président Evren en janvier 1986.

Avec la Syrie, il n'est plus de contentieux latent malgré le conflit au sujet des eaux transfrontalières. Les deux pays ont décidé de renforcer leurs relations d'amitié et de bon voisinage selon les principes du respect mutuel et de la non-ingérence dans les

⁶⁰⁹ BRUNOT, Patrick, *La Turquie à la veille du XXI^{ème} siècle*, Les Cahiers de l'Orient, Revue d'études et de réflexion sur le monde arabe et islamique, n°: 30, Paris, 1993, p. 11.

⁶¹⁰ DA COSTA, Hélène, *La Turquie: pont entre l'Orient et l'Occident*, Défense nationale, Paris, Avril 1986, p. 93.

affaires intérieures. Un accord a été signé en avril 1992 comprenant un échange permanent d'informations dans divers domaines: sécurité, lutte anti terroriste, règlement militaire de la question kurde.

Le gouvernement Özal a créé un système bancaire turco-arabe et tend à faire de son pays un intermédiaire entre la technologie européenne et le marché arabe. Les échanges turco-arabes restent à un niveau particulièrement significatif, environ 15% de la totalité des échanges commerciaux turcs.⁶¹¹

Les relations économiques de la Turquie se sont également améliorer avec ses voisins de l'est et du nord: ouverture de nouvelles voies commerciales, routes traversières vers l'Irak, entente sur l'exploitation de la mer Noire et surtout fourniture de gaz sibérien, selon un rythme croissant de 0,9 milliard de mètres cubes en 1987 à 4 milliards en 1993. En échange, les commandes aux Soviétiques ont porté sur le bâtiment et les travaux publics.⁶¹² L'ambition turque d'une coopération en mer Noire est possible mais, il est sans doute prématuré d'imaginer un système d'échanges comparable aux zones de libre échanges ou aux unions douanières d'Europe occidentale et du monde atlantique malgré la création, le 25 juin 1992, d'une "Zone de coopération économique de la mer Noire" (NCEN).

Les ambitions géopolitiques de la Turquie ne sont pas démesurées dès lors que la Turquie saura démontrer, et en premier lieu à ses voisins, qu'elle parvient à maîtriser la démocratie, à respecter les élémentaires Droits de l'Homme, à mieux définir sa diplomatie, à maintenir sa laïcité, à mettre son économie au service de sa population, à stabiliser ses institutions et à devenir ce qu'elle souhaite peut-être le plus: apparaître à la veille du XXIème siècle comme un rempart contre les crises inhérentes aux choix de l'Orient et de l'Occident et un promoteur du modèle occidental dans toute la zone turcophone. Mais ce pays optera-t-il pour une politique démocratique et autonome?.

⁶¹¹ BRUNOT, Patrick, Op. cit. , p. 24.

⁶¹² Ibid, p. 21.

La Turquie est-elle condamnée à rester une semi-démocratie?. Elle applique sur une bonne part de son territoire les libertés démocratiques enviées dans les Etats voisins: Iran, Irak ou Syrie mais perpétue l'état d'exception en vigueur depuis 1987, sur onze provinces kurdes, à la suite de la levée de la loi martiale instaurée en décembre 1978. Ne ruine-t-elle pas ainsi une part significative de l'avantage précédent?.

Mais pourquoi donc la Turquie semble-t-elle "incapable" de résoudre ce problème jusqu'à présent?. C'est que la reconnaissance de l'existence du peuple kurde, si elle va de paire avec la reconnaissance de ses droits comme ceux de tout autre peuple peut ébranler immédiatement les fondements mêmes de l'Etat turc. Car admettre l'existence et l'égalité du peuple kurde avec le peuple turc implique, à court terme, la reconnaissance de la langue kurde à égalité avec le turc et donc son enseignement, ou le droit à l'existence légale de partis représentant le peuple kurde. A moyen terme les lois d'exceptions en vigueur à l'Est de la Turquie seraient mises en question entraînant l'amnistie des prisonniers politiques, voire la reconnaissance des partis kurdes clandestins. La simple application de ces mesures entraînerait en fait une révolution au moins culturelle dans la classe dirigeante turque et l'Administration pour ne pas parler de l'armée.

Aujourd'hui le gouvernement ne veut pas offrir de réforme sociale immédiate aux kurdes et a fait le choix de la solution militaire. Ce qui est contradictoire avec les déclarations publiques du gouvernement au cours du mois de novembre 1991.

On peut relever un certain nombre d'étapes dans l'évolution des gouvernements d'Ankara, dans leur passage d'une politique réformiste à la recherche d'une solution militaire : - la création des gardiens de villages, en 1985, - la création (en 1987) d'un poste de super-gouverneur de 11 provinces kurdes soumises à l'état d'urgence - l'adoption en 1990 par le gouvernement de Yildirim Akbulut (ANAP) d'un ensemble de mesures connues sous le nom de "loi anti-terreur" du 12 avril 1991 (l'annulation des articles de 141, 142 et 163 du Code Pénal).

La politique à l'égard des turcs échappe en bonne partie au pouvoir politique régulièrement élu en Turquie. Selon la Constitution de 1982 imposée par les militaires, l'état-major de l'armée reste indépendant du ministère de la Défense. Le Conseil de Sécurité Nationale, dominé par les chefs de l'armée, reste tout puissant et échappe à tout contrôle des instances élues par le peuple. L'organisation de la contre-guérilla, dont la dénomination officielle est le "Département de la guerre spéciale" reste intouchable et joue selon toutes les enquêtes sérieuses un rôle pivot dans le terrorisme d'Etat à l'oeuvre à l'est de la Turquie. Ainsi le gouvernement attribue au Hezbollah (le parti de Dieu) l'élimination par centaines de leaders kurdes membres de partis ou d'associations politiques et culturelles connues.

Les espoirs nés des élections du 20 octobre 1991, la formation d'un gouvernement de coalition (DYP-SHP) présidé par Süleyman Demirel, et sa tournée quasi triomphale dans le sud-est en novembre 1991, n'ont pas résisté un an à cette évidence incontournable: ce n'est pas le gouvernement civil d'Ankara qui est l'acteur déterminant de la vie politique turque. Aujourd'hui encore l'avenir de la Turquie se décide au sein du Conseil National de Sécurité. Il n'existe pas en Turquie des politiciens qui soient susceptibles de se confronter avec succès à l'état-major turc. Au contraire, les hommes politiques se plient en général aux volontés de l'état-major. L'armée reste donc puissante. Cependant, la perspective d'un nouveau coup d'Etat semble peu probable face aux responsabilités internationales de la Turquie et au rôle d'intermédiaire qu'elle entend jouer entre la CEE et le Moyen-Orient.



BIBLIOGRAPHIE

- ABADAN, Nermin, *1965 Seçimlerinin Tahlili*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayınları, n° 202-184, Ankara, 1966.
- ABDERRAZIQ, Ali, *l'Islam et les fondements du pouvoir*, éditions la découverte, Paris, 1994.
- AGAOGULLARI, Mehmet Ali, *L'Analyse des scissions du Parti Républicain du Peuple*, mémoire, Paris, 1976.
- AGAOGULLARI; Mehmet Ali, *L'Islam dans la vie politique de la Turquie*, Publication de la Faculté des Sciences Politiques de l'Université d'Ankara n° 517, Ankara, 1982.
- AHMET, Ali, *Développement Economique en Turquie*, Ed., Anthropos, Paris, 1981.
- AKAGÜL, Deniz, *Analyse des relations économiques entre l'Europe et la Turquie : le cas de l'association C.E.E.* Turquie, thèse de doctorat, Lille, 1986.
- AKAGÜL, Deniz, *L'Economie Turque : de l'Etatisme à une forme de libéralisme*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, n° 8, Edition C.E.M.O.T.I., PARIS, juin, 1989, PP. 133-143.
- AKYÜZ, Yahya, *Le Parti Politique unique de la Turquie (1923—1946) et l'éducation politique du peuple*, 1966.
- ALEXANDROV, V., *L'URSS et la Turquie : le développement et la coopération*, La vie internationale, n°:12, 1986, PP. 39-45.
- ALTINGÜN, Pinar, *Le Parti de la Justice en Turquie*, mémoire de D.E.A. Paris, 1968.
- ARTUNKAL, Tugrul, *Turquie: du réformisme autoritaire au libéralisme musclé*, Les Temps Modernes, n° 456-457, juillet- août, Paris, 1984, PP.146-155.
- ARTUNKAL, Turgul, *Elements d'Histoire Politique du Pluralisme Turc*, Les Temps Modernes, n° 456-457, Ed., De la Différence, Paris, juillet-août, 1984, PP. 131-155.
- ATHENA Magazine, *Özal: Les relations ne sont pas affectées*, n° 33, juil-août, 1989, PP. 111-112.
- AYGÜN, Hakan, *Şeriatin Ayak Sesleri*, Ekin Yayınları, Ankara, 1992.
- BADIE, Bertrand, *Culture et Politique*, Economica, Paris, 1993.
- BADIE, Bertrand, *Le Développement Politique*, Economica, Paris, 1988.

- BADIE, Bertrand-HERMET, Guy, *Politique Comparée*, Thémis-PUF, Paris, 1990.
- BAKIR, A. Çağlar, *Recherches sur la conquête et l'exercice du pouvoir problèmes posés par le changement politique—le cas de la Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1976.
- BALLI, Rafet, *Kürt Dosyasi*, Cem Yayinlari, Istanbul, 1991.
- Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü, *Anayasa Değişikliği Halkoylaması Sonuçları*, Devlet İstatistik Enstitüsü Matbaası, Ankara, Aralık 1988.
- BARCHARD, David, *Le Coup d'Etat de septembre 1980 et ses suites: -les généraux au pouvoir*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 17-20.
- BARI, Dominique, *Les Parrains de la Dictature*, Cahiers du Communisme, Ed., 6, boulevard Poissonnière, 75009, n° 4, Paris, avril, 1982, PP. 60-67.
- BAŞGIL, Ali Fuat, *La révolution militaire de 1960 en Turquie (ses origines)*, 1963, Genève.
- BATUM, Süheyl, YÜZBAŞIOĞLU, Necmi, *Anayasa Hukukunun Temel Metinleri (Anayasalar 1921, 1924, 1961 et 1982)*, Beta Yayıncılık, Istanbul, 1993.
- BAYART, Jean- François, *Le Rapprochement avec les Pays Etats Arabes*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 21-22.
- BAYART, Jean—François, *La Politique Extérieure de la Turquie: les Espérances Déçues*, Revue Française de Science Politique, Ed., Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, n° 5, 6, Vol. 31, Paris, Octobre-Décembre, 1981, PP. 861-889.
- BAYART, Jean—François, *La question démocratique en Turquie*, Etudes, Ed., Desclere Brouwer, Paris, mai, 1983, PP. 597-605.
- BAZIN, Louis, *Turquie, pouvoir*, n° 12, Ed., Presses Universitaires de France, Paris, 1980, PP. 135-139.
- BAZIN, Marcel, *La Turquie en transition : disparités, identités, pouvoirs*, Editions Maison-Neuve Larose, Université de Paris X, Nanterre, 1986, PP. 17-47.
- BENETON, Phillippe, *Introduction à la politique moderne*, Hachette, Paris, 1987.
- BENUSIGLIO, Yvette, *Courants Islamistes et Politiques en Turquie*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde turco-iranien, n° 5, Ed., C.E.M.O.T.I., Paris, janvier, 1988, PP. 117-133.
- BENUSIGLIO, Yvette, *Les Grandes Manoeuvres des Partis Politiques Turcs*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde turco-iranien, Ed., C.E.R.I., n°1, Paris, Nov., été 1985, PP.40-45.
- BERAUD, Philippe, *La Turquie entre capitalisme public et contradictions libérales*, Cahiers de l'Orient, n° 30, Paris, 1993, PP.77-89.

- BERAUD, Philippe, *Turquie—CEE : un dialogue à trois dimensions*, Cahiers de l'Orient, n° 30, Paris, 1993, PP.91-98.
- BEŞİKÇİ, İsmail, *Bilim-Resmî İdeoloji Devlet-Demokrasi ve Kürt Sorunu*, Editions Institut Kurde de Paris, 1990.
- BEŞİKÇİ, İsmail, *Devletlerarası Sömürge Kürdistan*, Editions Institut Kurde de Paris, 1990.
- BILAL, Hikmet, *Cumhuriyet Halk Partisi Tarihi (1919-1979)*, D. M. S. Maatbasi, Ankara, 1979.
- BILLION, Didier, *La question de la construction de partis ouvriers dans les pays en voie de développement: l'exemple du Parti Ouvrier de Turquie (Türkiye İşçi Partisi)*, mémoire de DEA, Paris, juin 1987.
- BIRAND, M. Ali, *12 Eylül Saat: 04.00*, Karacan Yayinlari, 1985.
- Bir Yerel Seçim Deneyi ÇİGLİ*, Bireşim Yayinlari, Istanbul, 1994.
- BLEDA, Tansug, *La Candidature Turque à la CEE : L'argumentation turque*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 18-19.
- BORA, Tanil, CAN, Kemal, *Devlet Ocak Dergah (12 Eylül'den 1990'lara Ülkücü Haraket)*, İletişim Yayinlari, Istanbul, 1991.
- BOZDEMİR, Mevlüt, *L'Autoritarisme militaire et sa légitimation en Turquie*, Association Française de Sciences politiques deuxième congrès national, 25-28 janvier, 1984.
- BOZDEMİR, Mevlüt, *L'omniprésence de l'Armée*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 25-26.
- BOZDEMİR, Mevlüt, *Le rôle politique de l'armée en Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1978.
- BREISACHER, Michel Louis, *De l'Etat d'urgence à l'ultimatum des forces armées*, Bulletin de Turquie, n° 10, Ed., 21, rue Cujas 75005, Paris, 4 janvier, 1979, PP. 1-10.
- BREISACHER, Michel Louis, *Industrie de Tracteurs en Difficulté*, Bulletin de Turquie, n° 5, Ed., 21, rue Cujas 75005 Paris, 30 Nov., 1979.
- BREISACHER, Michel Louis, *L'accord militaire Turco-Américain*, Bulletin de Turquie, n° 12, Ed., 21 rue Cujas, Paris, 18 janvier, 1980.
- BREISACHER, Michel Louis, *La Turquie et les Importations Energétiques*, Bulletin de Turquie, n° 7, Ed., 21, rue Cujas 75005, Paris, 14 Dec, 1979.
- BREISACHER, Michel Louis, *Les Remous au sein du Parti Républicain du Peuple*, Bulletin de Turquie, n° 6, Ed., 21 rue Cujas Paris, 7 Dec., 1979.

- BREISACHER, Michel Louis, *Rapport de Turquie*, Bulletin de Turquie, n° 1, Paris, Nov, 1979.
- BREISACHER, Michel Louis, *Sur les origines du terrorisme en Turquie*, Bulletin de Turquie, n° 9, Paris, 9 dec., 1979.
- BRISSAUD, Jean—Mac et dossier d'VAGNER, Hugues, *La Turquie entre chiens et loups*, Confidentiel, politique—stratégie conflits, publication trimestrielle, n° 7 automne, Paris, 1980.
- BRUINESSEN, Martin Van, *Aga, Seyh ve Devlet (Kürdistan'in Sosyal ve Politik Örgütlenmesi)*, Özge Yayinlari, Ankara.
- BRUINESSEN, Martin Van, *Un Nationalisme Assimilateur : Le Problème Kurde*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 26-28.
- BRUNOT, Patrick, *La Turquie à la veille du XXIème siècle*, Les Cahiers de l'Orient, n° 30, Paris, 1993, PP. 9-28.
- BRUNOT, Patrick, *Lendemain turcs*, Cahiers de l'Orient, n° 30, Paris, 1993, PP.105-112.
- BULAK, Adnan, *La Turquie puissance méditerranéenne*, Revue des deux monde, musée baccarat, 30 bis, rue de paradis 75010, Paris, avril,1985, PP. 24-35.
- Bureau International du Travail: *Plaintes présentées par Confédération Mondiale du Travail, la Fédération Syndicale Mondiale, la Confédération Internationale des Syndicats Libres et plusieurs autres organisations syndicales contre le gouvernement turc* 214 ème rapport du Comité de la liberté syndicale, 2-5 mars, Genève, 1982.
- ÇAGAŞ, Tulin, *Le droit de grève en Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1975.
- ÇAKIR, Ruşen, *Türkiye İslamcılarının politik krizi*, Birikim, n°42, Istanbul, ekim 1992, PP. 30-36.
- CANSARAN, Seyfi, *Les Problèmes Socio-Politiques et Socio-Economiques de la Jeunesse en Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1983
- CEYHAN, Ayşe, *La construction de l'Etat et le problème de la laïcité en Turquie jusqu'en 1938*, mémoire de D.E.A, Paris, 1979.
- CEYHAN, Ayşe, *Sur l'articulation de la laïcité de l'Etat moderne dans la construction de l'Etat en Turquie*, thèse de doctorat, Paris,1983.
- CHALIAND, Gérard, *Le Malheur Kurde*, Edition du Seuil, Paris, Février 1992.
- CHAUVIER, Jean-Marie, *Dictature : à la Turquie*, La Revue Nouvelle, n° 5-6, Ed., la cité, rue st—laurent 26-1000 Bruxelles, mai-juin,1982, PP. 582-589.
- CHICLET, Christophe, *Turquie: la poussée islamiste (des barbus au pays d'Atatürk)*, l'Evènement du Jeudi, 13 au 19 avril, 1989, pp. 53 et 54.

- CLOGG, Richard, *Le Poids de l'Histoire*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 5-6.
- Confédération Mondiale du Travail, *Rapport Syndical sur la Turquie*, C. M. T., Bruxelles, 1981.
- CONSTITUTION (Articles Modifiés) *Organisation d'information de l'Etat. Série des documents fondamentaux sur la Turquie*, n° 1, Ankara, octobre 1971.
- Constitution de la République Turque de 1960: Rapport de la commission de la Constitution à la haute présidence de l'assemblée représentative*, n°: 20, Istanbul fakülteler matbaasi, Istanbul, 1964.
- COULONJOU, Hélène, *Turquie: L'Islam, le Nationalisme et la Laïcité*, L'Histoire, Edition Complexe, n° 110, Bruxelles, avril 1988, PP. 80-83.
- Cumhuriyet, 12 aralık 1989.
- Cumhuriyet, 16 et 19 mart 1990.
- Cumhuriyet, 23 et 29 nisan 1993.
- Cumhuriyet Dönemi Türkiye Ansiklopedisi*, cilt: 7, İletişim yayınlari, Istanbul, 1985
- DA COSTA, Hélien, *Ankara le Pari de la Modernité*, Politique Internationale, n°36, été 1987, PP. 193-201.
- DA COSTA, Hélien, *Ankara : La Turquie en Quête d'un second souffle*, Politique Internationale, n°47, printemps, 1990, PP. 227-242.
- DA COSTA, Hélien, *L'Heure Turque (entretien avec Süleyman Demirel)*, Politique Internationale, n°56, été 1992, PP. 347-354.
- DA COSTA, Hélien, *La Turquie, Rempart fragile de l'OTAN*, Politique Internationale, n°36, été, 1987, PP. 205-214.
- DA COSTA, Hélien, *La Turquie : Pont entre l'Orient et l'Occident*, Défense Nationale, Paris, avril, 1986, PP. 85-98.
- DEVLET İSTATİSTİK ENSTITUSU, *Türkiye geneli hanehalklarının: iller ve oturlan yerin türüne göre dağılımı*, Ankara, 1985, PP. 161-162.
- DE LARDEMELLE, Lucien, *La révolution Turque du 27 mai 1960 et ses Conséquences*, mémoire de D.E.S.S de sciences politique, Paris, 1965. *Démocratie, Militariste en Turquie*, Info-Türk, Bruxelles, octobre, 1983.
- DIRKS, Sabine, *Islam et Jeunesse en Turquie d'aujourd'hui*, thèse de doctorat, Paris, 1975.
- Documents d'Actualité internationale, 1 Aout , n°15, Paris, 1988, PP. 303 304.
- Dogru Yol Partisi Tüzüğü*, Şafak Matbaacilik, şubat, Ankara, 1990.

- DUMONT, Paul, *Contestations en Pays Islamiques*, Publication du CHEAM.(collection publiée par le Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes), Paris, 1984, PP. 89-116.
- DUMONT, Paul, *L'islam en Turquie, Facteur de Renouveau*, Les Temps Modernes, n° 456-457, Ed., de la Différence, Paris, juillet-août, 1984, PP. 352-376.
- DUMONT, Paul, *L'islam et l'Etat dans le monde d'aujourd'hui*, Ed., Presses Universitaires de France, Paris, 1984, PP. 89-107.
- Dünün ve Bugünün Defterleri Türkiye Sorunlari*, Alan Yayıncılık, Istanbul, 1989.
- DUVERGER, Maurice, *Introduction à la Politique*, idées/Gallimard, Paris, 1983.
- DUVERGER, Maurice, *Les Partis Politiques*, Librairie Armand Colin, Paris, 1976.
- DUVERGER, Maurice, *Sociologie de la Politique*, Thémis, PUF, Paris, 1973.
- ERGEC, Ruşen, *Regards sur la Constitution Turque de 1980*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler fakültesi Yayinlari, n° 566, Ankara, 1988.
- EROGLU, Cemal, *Demokrat Partisi (tarih ve ideolojisi)*, Ankara üniversitesi siyasal bilgiler fakültesi yayinlari n° 294, sevinç matbaasi, Ankara, 1970.
- EYUPOGLU, Ercan, *Laïcité et islamisme en Turquie*, Revue Politique et Parlementaire, n° 928, mars-avril, 1987, PP. 30-31.
- FEROZ, Ahmet, *Türkiyede çok partili politikanin açıklamali kronolojisi (1945-1971)*, Bilgi yayinlari, Ankara, 1976.
- FESSAGUET, Renaud, *Le kèmalisme dans la vie politique turque de 1938 à 1960*, Paris, 1981.
- FOUGEYROLLAS, Pierre, *De l'Empire ottoman à la nation turque et aux nationalismes arabes*, La Nation, Edition Libraire Arthème Fayard, Paris,1987, PP.150-156.
- GARCIN, Thierry, *Les Voisins du Nord : URSS et Socialistes des Balkans*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987.
- GÉOPOLITIQUE, *La Turquie Grande Puissance au Proche—Orient*, n° 24, hiver, 1988-1989, PP. 4-10.
- GEORGEON, François, *A la recherche d'une identité : le nationalisme turc*, Pouvoir, Edition Maison-Neuve Larose, Paris, 1986, PP. 125-153.
- GÖKALP, Iskender, et VANER, Semih, *Contribution à l'analyse des interventions militaires en Turquie*, Cahiers du G.E.T.C. (groupe d'études sur la Turquie contemporaine), n° 1, Paris, hiver,1984-1985, PP. 92-102.
- GÖLE, Nilüfer, *De l'état développementiste à l'autonomisation des forces sociales dans de nouveaux pays industriels*, Cahiers du GETC (Groupe d'Etudes sur la Turquie Contemporaine), fondation de la maison sciences de l'homme, 54, bld. Raspail, n° 1, Paris, hiver, 1984-1985, PP. 73-87.

- GÖLE, Nilüfer, *Musulmanes et Modernes (voile et civilisation en turquie)*, Editions la Découverte, Paris, 1993.
- GÖLE, Nilüfer, *Ingénieurs Islamistes et éduquantes voilées en Turquie: entre le totalitarisme et l'individualisme*, Intellectuels et militants de l'Islam contemporain, Ed: du Seuil, Paris, 1990, pp. 167-191.
- GÖZÜBÜYÜK, A. Şeref, *Anayasa Hukuku*, Turhan Kitabevi, Ankara, 1993.
- GÖZÜBÜYÜK, Şeref et SEZGIN, Zeki, *1924 Anayasasi hakindaki meclis görüşmeleri*, Bakanlık matbaacilik, Ankara, 1957.
- GROC, Gérard, *Les Difficultés des Relations avec l'Alliance Atlantique*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 34-37.
- GÜRBÜZ, Atilla, *La création d'une nouvelle culture de masse en Turquie et les moyens de communications*, thèse de doctorat, Paris, 1979.
- HART, W.M. Charles, *Zeytinburnu Gecekondu Bölgesi*, Istanbul ticaret odasi yayinlari, Istanbul, 1969.
- HASKI, Pierre, *Turquie: dernière chance pour le peuple turc*, Croissance de jeunes nations, mensuel, n° 144, fevrier, 1974, PP. 11-14.
- HÖKE, Engin, *1960'lardan 1980'e Gençlik ve Mücadelesi*, Simge Yayınevi, Istanbul, Haziran 1989.
- Hürriyet, 4 kasim et 27 aralik 1992.
- Hürriyet, 24, 28 et 29 mart 1990.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 57/58, 60 et 62, Bruxelles, juillet, août, octobre et décembre 1981.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 68, 72 et 73, Bruxelles, juin, octobre et novembre 1982.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 75, 76, 83 et 85, Bruxelles, janvier, fevrier, septembre et novembre 1983.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 86, 88 et 96, Bruxelles, janvier, fevrier et octobre 1984.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 115 et 119, Bruxelles, mai, septembre 1986.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 125, 128 et 131, Bruxelles, mars, juin et novembre 1987.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 139, 143 et 146, Bruxelles, mai, septembre et décembre 1988.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 150 et 152, Bruxelles, avril et juin 1989.

- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°: 47, Bruxelles, septembre 1980.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°:109, Bruxelles, novembre 1985.
- Info-Türk, Bulletin mensuel, n°:179 et 180, Bruxelles, septembre et octobre 1991.
- INSEL, Ahmet, *La Turquie entre l'ordre et le développement*, éditions l'Harmattan, Paris, 1984.
- INSEL, Ahmet, *Türkiye Toplumunun Bunalimi*, Birikim Yayinlari, Istanbul, 1990.
- Intégrisme Islamique en Turquie et Immigration*, Info-Türk, Bruxelles, juin 1987.
- IRMAK, Esin, *Dünden Bugüne Kapitalist Gelisme ve Türkiye Ekonomisi*, Etki Yayinlari, Istanbul, 1992.
- IŞIK, Hasan Esat, *Discours d'une Méfiance Réciproque du Côté Turc*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 11-12.
- JEFFRIES— BITTEN, Patrick, *Les forces politique en Turquie : le passage au multipartisme*, mémoire de D.E.S. de sciences politiques, Paris, 1971.
- JEVAKHOFF, Alexandre, *Le Kémalisme, Cinquante Ans Après*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, Ed., C.E.M.O.T.I., n°: 8, Paris, juin, 1989, PP. 119-131.
- JOURNAL DE L'ANNEE, *La Turquie*, édition Larousse, Paris, 1987, PP. 8, 18, 20, 22, 54, 104 et 160. Pour l'année de 1988 voir les pages: 66, 68 et 118.
- JOURNAL DE L'ANNEE, *Turquie*, Ed., Larousse, Paris, 1er juillet 1977-30 juin 1978, PP. 19-20.
- JOURNAL DE L'ANNEE, *Turquie*, Ed., Larousse, Paris, 1er juillet 1978-30 juin 1979, P. 185.
- JOURNAL DE L'ANNEE, *Turquie*, édition Larousse, Paris, 1er juillet 1976-30 juin 1977, PP.185-186.
- JOURNAL DE L'ANNEE, *Turquie*, édition Larousse, Paris, 1er juillet 1980-30 juin 1981, PP. 194-196.
- Journée d'Etude sur la Turquie, Crise Economique et Crise Politique*, Université Paris VIII—Vincennes à SAINT DENIS, mai 1982.
- KANMAZ, Metin, *Causes et nature de l'inflation en Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1986.
- KARAKARTAL, Bener, *La Turquie ou l'obstination démocratique*, Projet, Paris, mars 1982, PP. 367-373.
- KARAKARTAL, Bener, *Essai de Détermination des Variables: le Cas Turc* (Les processus politiques dans les partis militaires: clivages et consensus au sein des forces armées), Mort des Dictatures, Economica, Paris, 1982, PP. 161-182.

- KARAYALCIN, Yaşar, *Meseleler ve Görüşler*, Sevinç matbasi, Ankara, 1983.
- KAZANCIGIL, Ali, *Les Nécessités de l'Insertion dans l'Economie Mondiale, Problèmes Politiques et Sociaux*, n°509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 29-32.
- KAZANCIGIL, Ali, *Théories de l'Etat et Analyse de l'Etat Moderne Turc, L'Etat et la méditerranée*, n°27-28, avril-septembre, 1984, PP. 63-79.
- KELEŞ, Ruhşen, *Türkiyede Şehirleşme, Konut ve Gecekondu* (100 soruda), Gerçek yayın evi, İstanbul, 1972
- KELEŞ, Ruhşen, *Yerinden Yönetim ve Siyaset*, Cem Yayinlari, İstanbul, 1992.
- KELEŞ, Ruhşen, *Şehirçiliğin Kuramsal Temelleri*, Ankara Üniversitesi Siyasal bilgiler fakültesi Yayinlari, n°: 332, Ankara, 1972
- KELEŞ, Ruhşen, *Şehir ve Bölge Planlamasi Bakimindan Şehirleşme Hareketleri*, Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, n°: 122-104, Ankara, 1961
- KEMAL, Ahmet, *Les Militaires et la Démocratie, Le Putsch: Une Tradition, Problèmes Politiques et Sociaux*, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 23—25.
- KENIZE, Mourad, *Turquie*, Journal de l'année, Ed., Larousse, Paris, 1er janvier-31 dec., 1984, P. 342.
- KEYDER, Çağlar, *Emperyalizm, Azgelişmişlik ve Türkiye*, Birikim, İstanbul, 1976.
- KHATTAR, Abou Diab, *L'islam, les Arabes et les Autres*, Géopolitique n° 42 Paris, été 1993, PP. 38—42.
- KILI, Suna, *Anayasalar*, Tekin yayinevi, Ankara, 1982.
- KITTELMANN, M., *La Turquie, La Grèce et l'Occident : alliés et adversaires, Problèmes Politiques et Sociaux*, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 13-16.
- KIŞLALI, Ahmet Taner, *Forces Politiques dans la Turquie moderne*, Paris, 1967.
- KIŞLALI, Ahmet Taner, *Siyasal Sistemler*, Imge Kitabevi, Ankara, 1991.
- KOCAHANOĞLU, Osman Selim, *Siyasi Partiler ve Seçim Mevzuati*, Temel Yayinlari, İstanbul, 1991.
- KONGAR, Emre, *Imparatorluktan Günümüze Türkiye'nin Toplumsal Yapisi, Remzi Kitabevi*, Cilt 1-2, İstanbul, 1992.
- KONGAR, Emre, *Türk Toplum Bilimcileri cilt:1 ve 2*, Remzi Kitabevi, İstanbul, 1988.
- KOŞKAŞ, Munir, *La laicisation de l'enseignement public en Turquie (depuis 1923 jusqu'à nos jours)*, thèse de doctorat, Paris, 1976.

- KURUCA, Cafer, *Occidentalisation retour à l'islam et sous- développement en Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1983.
- KUTAL, Metin, *Le syndicalisme devant la législation Turque et le mouvement syndical en Turquie*, thèse de doctorat, Grenoble, 1959.
- KUTLU, Haydar, *Pour la démocratie nationale face à la dictature*, La Nouvelle Revue Internationale, Editeur-imprimeur: C.O.P.E, n°303, Luxembourg, novembre, 1983, PP. 47-59.
- LAGROYE, Jacques, *Sociologie Politique*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, Paris, 1993.
- LAIPSON, Ellen, *La Vision Américaine*, Problèmes Politiques et Sociaux, n°562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 16-17.
- LARDEMELLE, de Lucien, *La révolution Turque du 27 mai 1960 et ses conséquences*, mémoire de D.E.S., Paris, 1965.
- LARMAILLARD, Duy marc, *Le régime Parlementaire en Turquie*, mémoire, Paris, 1976.
- LEMAUD, Charle, *Le Nouveau Visage de la Turquie*, Revue des deux monde, Paris, janvier, 1989, PP. 80-94.
- LEMAUD, Charles, *La Turquie revisitée*, Revue des deux mondes, mars, 1987, PP. 605-621.
- LEONIDOV, I, *U.R.S.S.-Turquie : Le Diapason de la Compréhension Mutuelle*, La Vie Internationale, n° 4, avril, 1988, PP. 67-72.
- LEONIDOV, I., *Turquie : Noeud de problèmes en suspens*, la vie internationale, n° 5, Paris, PP. 48-54.
- LEVEAU, Rémy, *Islam, Pouvoir et Etat*, Geopolitique n° 42, Paris, été 1993, PP.14-19.
- LEWIS, Bernard, *Le Langage Politique de l'Islam*, Editions Gallimard, Novembre 1988.
- Le Monde, 2 et 3 mai 1982.
- Le Monde, 7 janvier, 24 et 27 mars, 27 octobre 1984.
- Le Monde, 13, 14, 15 et 16 septembre, 30 octobre 1980.
- Le Monde, 16 et 17 janvier, 15 septembre 1981.
- Le Monde, 19 janvier, 16 avril, 10 octobre et 5 novembre 1985.
- Le Monde, 21 et 28 juin, 20 et 27 septembre 1988.
- Le Monde, 21 mai, 14 et 21 septembre, 26, 27 et 28 novembre, 3 et 14 décembre 1983.

Le Monde, 22 octobre 1991.

Le Monde, 25 et 26 mai, 28 et 29 septembre, 17 octobre 1986.

Le Monde, 27, 28 et 29 mars, 8 et 14 avril, 3 novembre 1989.

Le Monde Diplomatique, février 1979.

Le Monde Diplomatique, janvier et août 1980.

Le Monde Diplomatique, novembre 1982.

Le Monde Diplomatique, novembre 1987.

Lutte Ouvrière, n° 1070, 3 décembre 1988.

Lutte Ouvrière, n° 1118, 10 novembre 1989.

Lutte Ouvrière, n° 1127, 19 janvier 1990.

MAINE, Philippe, *La Turquie, cette mal-aimée de l'Europe*, Ecrits de Paris, n° 429, Paris, novembre, 1982, PP. 70-79.

Malmisanij, *Said—i Nursi ve Kürt Sorunu*, Jîna Nû yayinlari, Uppsala/Sweden, 1991.

MANGO, Adrew, *La Candidature de la Turquie vue de Londres*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, n° 8, édition C.E.M.O.T.I., Paris, juin, 1989, PP. 79-85.

MANGO, Andrew, *La Nouvelle Constitution*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 20-21.

MANTRAN, Robert, *Histoire de la Turquie*, Que Sais—Je, Edition PUF, novembre 1988.

MARCHAL, Arlette, *Turquie*, Journal de l'année Ed., Larousse, Paris, 1er janvier-31 dec., 1983, P. 348.

MARDIN, Şerif, *Bediüzzaman Said Nursi Olayı (modern türkiye'de din ve toplumsal değişim)*, iletişim Yayınları, İstanbul, 1992.

MARDIN, Şerif, *Din ve Ideoloji*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992.

MARDIN, Şerif, *Ideoloji*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992.

MARDIN, Şerif, *Jön Türklerin Siyasi Fikirleri (1895-1908)*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1992.

MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Din ve Siyaset*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991.

MARDIN, Şerif, *Türk Modernleşmesi*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991.

MARDIN, Şerif, *Türkiye'de Toplum ve Siyaset*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991.

- MARFLEET, Philip, *Une Insertion Croissante dans le Moyen—Orient*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 38-39.
- MERSIN, Ali, *Réalité de Turquie*, Ed., Association Démocratique des Travailleurs de Turquie (A.D.T.T.), n° 8, Paris, Nov-Décembre, 1984.
- MERSIN, Ali, *Réalité de Turquie*, Ed., Association Démocratique des Travailleurs de Turquie (A.D.T.T.), n° 5, Paris, mai-juin, 1984.
- MERSIN, Ali, *Turquie: Démocratie & Constitution*, mémoire de DEA, Paris, 1984-1985.
- Milliyet, 1 nisan et 24 mayis 1989.
- Milliyet, 15, et 29 mart 1990.
- Milliyet, 24 temmuz et 14 kasim 1992.
- MONNIER, Fabrice, *L'itinéraire Politique de Mustapha Kemal ATATÜRK*, mémoire de D.E.A., Paris, 1986-1987.
- MÜFTÜOĞLU, Oguzhan, *1960'lardan 1980'e Türkiye Gerçeği*, Patika Yayıncılık, İstanbul, Ekim 1989.
- NEVRES TURAN, Mehmet, *Le régime politique provisoire du 12 juin 1960 en Turquie*; Thèse de doctorat, Paris, 1964.
- NURSI, Abdurrahman, *Bediüzzaman'ın Hayatı*, Nûbihar Yayınları, İstanbul, 1993.
- NUR SUN, Erel, BILGE, Ali, *Tansu Çiller'in Siyaset Romani*, Bilgi Yayınevi, Ankara, 1994.
- O.C.D.E, *Investissement s'Etrangers en Turquie*, Changement des Conditions dans le cadre du nouveau programme économique, Paris, 1983.
- OKYAY, Ismet, *Contribution à l'étude du processus d'urbanisation en Turquie*, thèse de 3 ème cycle, Paris I, 1974.
- ORAL, Zeki, *Essai sur la passage de l'Empire ottoman à la république Turque*, thèse de doctorat, Paris, 1953.
- ORAN, Baskin, *Kenan Evren'in Yazılmamış Anıları*, Bilgi Yayınevi, Ankara, Agustos 1989.
- ORUÇ, Fuat, *Un gouvernement civil sous surveillance militaire après la victoire électorale du Parti de la Mère Patrie*, Intercontinental Press, Ed., Presse Edition Communication Montreuil, n°: 164, janvier, 1984, PP. 5-10.
- ÖZ, Ahmet, *Sendikal Demokrasi*, Gün, İzmir, 1985.
- ÖZAL, Turgut, *La Turquie en Europe*, Librairie Plon, Paris, 1988.
- ÖZDEMİR, Hikmet, *Sivil Cumhuriyet*, Boyut Yayınevi, İstanbul, 1991.

- ÖZGÜDEN, Dogan, *Portrait de l'Immigration de Turquie*, Info-Türk, Bruxelles, Novembre 1984.
- PARLA, Taha, *Demokrasi Anayasalar Partiler ve Türkiye'nin Siyasal Rejimi*, Onur Yayinlari, Istanbul, 1986.
- PARLA, Taha, *Türkiye'nin Siyasal Rejimi (1980-1989)*, İletişim Yayinlari, Istanbul, 1993.
- Revue de Coopération Economique entre les Pays islamiques, Turquie, n°: 1, Ankara, Turquie, janvier, 1987, PP. 49-58.
- ROHAT, *Unutulmuşluğun Bir Öyküsü: SAID—I KÜRDI*, Bergeh (siyasi, kültür ve araştırma dergisi, Stockholm, 1990, PP. 17-35.
- ROKKE, Mona, *Assemblée de l'Atlantique Nord*, Norvège, novembre 1980.
- RONDOT, Philippe, *La Turquie en question*, Défense Nationale, 1, place Joffre 75007, Paris, janvier, 1982, PP. 71-89.
- SABLIER, Edouard, *La Turquie dispose d'elle-même*, perspectives, Ed., Monnaie de Paris, septembre, 1983, PP. 43-48.
- SAINT—BLANQUAT, Emine de, *Religion et Politique en Turquie*, Défense nationale (revue mensuelle), Paris, juin, 1988, PP. 101-112.
- SARICA, Murat, *Les rapports entre l'exécutif et le législatif dans la Turquie contemporaine*, thèse de doctorat, Paris, 1959.
- SAVCI, Bahri, *Demokrasimiz üzerine düşünceler*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, n°155-137, sevinç matbasi, Ankara, 1963.
- SCHOFIELD, Coryell, *Les Relations Turco-Américaines: un nouvel équilibre Politique Internationale*, printemps, n° 3, Nancy, 1979, PP. 283-295.
- Seçimleri Liderler Açikoturumu* (1991) Kaynak Yayinlari, Istanbul, 1992.
- SEILER, Daniel—Louis, *Partis et Familles Politiques*, Edition PUF, Paris, 1980.
- SENCER, Muzaffer, *Türkiyede Sinifsal yapı ve Siyasal Davranış*, May yayinlari, Istanbul, 1974.
- SERMENT, Névine, *La Turquie saisie par le délire islamiste*, Présent, janvier, Paris, 1990.
- SINANOGLU, Suat, *Visage de la Turquie*, Commission Nationale pour l'UNESCO, Ankara, 1979.
- SOLOUTI, Mohammad Ebrahim, *Les Partis Politiques en Turquie depuis 1960*, mémoire de DEA, Paris, 1979.
- SÖNMEZ, Mustafa, *Özal Ekonomisi ve İşçi Haklari*, Belge yayinlari, Istanbul, 1984.
- SOSYALDEMOKRAT HALKÇI PARTISI TÜZÜGÜ, Ocak, Ankara, 1990.

- SOURDEL, Dominique, *L'Islam, Que Sais—Je*, Ed. PUF, Paris, 1988.
- Sovyetler Birliđi Bilimler Akademisi Dođu Bilimleri Enstitüsü ile Ermenistan Sovyet Sosyalist Cumhuriyeti Bilimler Akademisi Dođu Bilimleri Enstitüsü, *Yeni ve Yakın Çağda Kürt Hareketleri*, Jîna Nû Yayinlari, Sweden, 1991.
- SOYSAL, Mümtaz, *Anayasaya giriş*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi yayinlari, n°: 240, Ankara, 1968.
- SOYSAL, Mümtaz, *Dinamik anayasa anlayışı (anayasa dialektigi üzerine bir deneme)*, Ankara Üniversitesi Siyasal Bilgiler Fakültesi Yayinlari, n°: 272, Ankara, 1969.
- SOYSAL, Mümtaz, *Le Constitutionnalisme Républicain et l'Evolution Sociale en Turquie*, Cahiers d'études sur la méditerrané orientale et le monde Turco-Iranien, n° 7, Edition C.E.M.O.T.I, 4, Rue de chevreuse 75006, Paris, janvier 1989, PP. 57-65.
- STEINBACH, Udo, *Des Ambitions Rivalentes au Proche-Orient : La Turquie, puissance régionale*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, P. 21.
- SUNAR, Ilkay et TOPRAK, Binnaz, *Islam et laïcité dans la Turquie Républicaine*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La documentation Française, 1985, pp. 10-14.
- ŞAKAR, Müjdat, *1982 Anayasasi ve önceki Anayasalar*, Beta yayinlari, Istanbul, 1989.
- ŞAYLAN, Gencay, *Türkiye'de İslamci Siyaset*, Verso Yayinlari, Ankara, 1992.
- ŞENER, Cemal, *Alevilik Olayı (Toplumsal Bir Başkaldirinin Kısa Tarihçesi)*, Ant Yayinlari, Istanbul, 1993.
- ŞENER, Cemal, *Alevi Törenleri*, Ant Yayinlari, Istanbul, 1992.
- ŞIRIN, Tekel, *Les facteurs de continuité et de discontinuité concernant le vote: considérations sur les élections du 6 novembre 1983 en Turquie*, Bulletin de Liaison de l'Equipe de Recherches sur la Turquie, n°2, Paris, mai, 1985, PP. 35-50.
- TANILLI, Server, *Anayasalar ve Siyasi Belgeler*, Y. yayinlari, Istanbul, 1976
- TANILLI, Server, *İslâm Çağımıza Yanıt Verebilir mi*, Say Yayinlari, Istanbul, haziran 1992.
- TANÖR, Bülent, *La Restructuration de la démocratie en Turquie*, Revue de la commission internationale de juriste, n°: 32, juin, 1984, PP. 61-72.
- TANÖR, Bülent, *Qui gouverne en Turquie*, Revue de la commission internationale de juriste, n°: 34, juin 1985, PP. 65-72.
- TANÖR, Bülent, *Siyasi Düşünce Hürriyeti ve 1961 Türk Anayasasi*, Öncü Kitabevi, Istanbul, agustos 1969.

- TARHANLI, İřtar B, *Müsülman Toplum, "Laik" Devlet (Türkiye'de Diyanet İşleri Başkanlığı)*, Afa Yayinlari, Istanbul, 1993.
- TEPE, Ertugrul, *La structure socio—économique de la paysannerie Turque et ses incidences commerciales et coopératives*, thèse de doctorat, Paris, 1966.
- THEMOPOULOU, Emilie, *Repères Chronologiques, 1453-1987*, Problèmes Politiques et Sociaux, n°: 562, Ed. La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 9-11.
- TIMUROGLU, Vecihi, *Türk-Islam Sentezi*, Başak Yayinlari, Ankara, 1991.
- TÖHİN, F. Hasan, *Türk Tarihinde Siyasi Partiler*, elif yayinlari, Istanbul, 1964.
- TOKER, Metin, *DP Yokuş asađi (1954-1957)*, Bilgi Yayınevi, Ankara, 1991.
- TOLOTTI, Sandrine, *Métamorphoses sur le Bosphore*, Revue Croissance, n°: 361, 1993.
- TONGE, David, *Les Intentions du Premier Ministre (Interview de Turgut ÖZAL)*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 509, Ed., La Documentation Française, 1985, PP. 21-22.
- TORTOP, Nuri, *La commune municipale et la commune rurale en Turquie*, Ankara, 1966.
- TRUGNAN, Roger, *Les généraux contre le mouvement populaire*, Cahiers du communisme, n° 11, Ed., 6, boulevard Poissonnière 75009, Paris, Novembre, 1980, PP. 92-101.
- TUFAN, Hülya et VANER, Semih, *L'armée, la société et le nouvel ordre (a)politique 1980—1983*, Les Temps Modernes, n° 456-457, Paris, juillet-août, 1984, PP. 173-194.
- TUNAYA, Tarik Zafer, *Türkiyede Siyasal Partiler*, tom 1, Hürriyet Vakfi Yayinlari, Istanbul, Kasim 1984.
- TUNAYA, Tarik Zafer, *Türkiyede Siyasi Partiler*, tom 2, Hürriyet Yayinlari, Istanbul, Subat 1986.
- TURAN, Osman, *Türkiyede Siyasi Buhranin Kaynaklari*, Nakişlar yayinevi, Istanbul, 1979.
- TÜRKİYE İSTATİSTİK YILLIĞI, Başbakanlık Devlet İstatistik Enstitüsü, Ankara, 1983.
- Türk Ceza Kanunu, Cezaların İnfazı Hakkında Kanun ve Ceza Muhakemeleri Usulü Kanunu*, Beta Basım Yayım Dağıtım A.S, Istanbul, 1994.
- Türkiye Cumhuriyeti Anayasası 1982*, Yasa Yayinlari, Yasa Numarası: 1709, Istanbul, Ekim 1982.
- Türkiye Cumhuriyeti Anayasası*, Seçkin Yayınevi, Ankara, 1994.
- Türkiye Sorunları 1988 Yıllığı*, Alan Yayıncılık, Istanbul, 1988.

- TÜRKÖNE, Mümtaz'er, *Siyasi Ideoloji Olarak İslamcılığın Doğuşu*, İletişim Yayınları, İstanbul, 1991.
- ÜNSAL, Artun, *Parti Ouvrier de Turquie*, thèse de doctorat, Paris, 1970.
- ÜSKÜL, Zafer, *Türkiye'nin Anayasa Sorunu*, Afa Yayınları, İstanbul, Subat 1991.
- VAN HOUTEN, Gerry, *Le procès d'Ankara : la démocratie sur la sellette*, la nouvelle revue internationale, ed: COPE, n°: 361, septembre, Luxembourg, 1988, PP. 127-132.
- VANER, Semih, *Contribution à l'étude des partis politiques: Le Parti de la Justice (sa genèse, son idéologie, son électorat)*, thèse de doctorat, Paris, 1976.
- VANER, Semih, *Etat, Société et Violence Politique en Turquie (1975-1980)*, Bulletin de Liaison de l'équipe de Recherche sur la Turquie, n°2, Paris, mai, 1985, PP. 1-27.
- VANER, Semih, *L'intervention militaire du 12 mars 1971 en Turquie (ses origines, ses conséquences immédiates)*, mémoire, Paris, 1972.
- VANER, Semih, *La Turquie aux Portes de l'Europe*, L'Année Internationale, Editions Hachette, Paris, 1989, PP. 50-53.
- VANER, Semih, *La Violence Politique: la période 1975-1980*, Problèmes Politiques et Sociaux, n°: 509, Ed., La documentation Française, 1985, PP. 14-16.
- VANER, Semih, *Le Clientélisme (de Parti) et la Science Politique Turque*, Cahiers d'études sur la méditerranée orientale et le monde Turco-Iranien, n° 7, Ed., C.E.M.O.T.I., Paris, janvier, 1989, PP. 45-55.
- VANER, Semih, *Système Partisan Clivages Politiques et Classes Sociales en Turquie (1960—1980): questions de méthode et esquisse d'analyse*, International relations, volumes: 3-4, 1983-1984, PP. 449-469.
- VANER, Semih, *Turquie : une démocratie en état de siège*, Etudes, 15, rue monsieur 75007, Paris, mai, 1980, PP. 597-608.
- VANER, Semih, *Turquie: Les dividendes de la Loyauté*, Politique Internationale, n° 52, été 1991, PP. 205-216.
- VANER, Semih, *Violence Politique et terrorismes en Turquie*, Esprit, Paris, octobre-novembre, 1984, PP. 79-104.
- VELIDEDEOGLU, Hifzi Veldet, *12 Eylül Karşı—Devrim*, Evrim Yayınları, İstanbul.
- WEBER, Max, *Economie et Société*, édition Plon, Paris, 1971.
- XAVIER, jacob, *Le réveil de l'islam turc*, informations catholiques internationales, n° 529/15 Août, Paris, 1978.
- YANNIS, Papandopoulos, et VANER, Semih, *Esquisse Bibliographique sur le Clientélisme de Parti (avec référence particulière à l'Europe du Sud)*, Ed., C.E.M.O.T.I., n°: 7, Paris, janvier, 1989, PP. 8-13.

YAVUZ, Fehmi, KELEŞ, Ruşen, GERAY, Cevat, *Şehircilik, Sorunlar-uygulama ve Politika*, Siyasal bilgiler Fakültesi Yayinlari, n°: 358, Sevinç Matbasi, Ankara, 1973

YERASIMOS, Stefanos, *Az gelişmişlik Sürecinde Türkiye*, Gözlem, İstanbul, 1976.

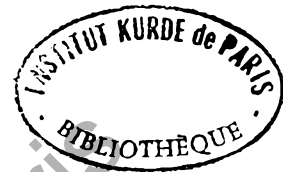
YERASIMOS, Stéphane, *Des Mythes Plus Forts que les Réalités*, Problèmes Politiques et Sociaux, n° 562, Ed., La Documentation Française, 12 juin, 1987, PP. 7-9.

YURT ANSIKLOPEDISI, *Türkiye il il, dünü-bugünü yarini*, Anadolu Yayıncılık, İstanbul, 1982-1984.

ZANGHI, Claudio, *La Turquie et les Droits de l'Homme*, Revue Générale de Droit International Public, édition A. Pedone, 13, rue Soufflot, tome 93/1, Paris, 1989.

ZOPPO, Ciro Elliott, *La Turquie en Crise: quels risques pour l'ouest*, Politique Internationale, n° 9, Nancy, automne, 1980, PP. 233-251.

Institut kurde de Paris

ANNEXE: I**EXTRAITS DE LA CONSTITUTION DE 1982 (loi n° 2709
le 7 Novembre 1982)****PREAMBULE**

Alors qu'une guerre civile sanglante, telle qu'on n'en avait pas vu de semblable sous la République, était sur le point d'éclater, et menaçait l'Etat de destruction et de division en mettant en cause l'intégrité de la patrie et de la nation turques qui sont éternelles et l'existence sacrée de l'Etat turc.

La présente Constitution, qui a été acceptée et approuvée par la Nation turque et élaborée directement par elle, et qui est l'oeuvre de ses représentants légitimes que sont l'Assemblée Consultative qui l'a préparée, et le Conseil National de Sécurité, qui lui a donné sa forme définitive, à la suite de l'opération du 12 septembre 1980 réalisée par les Forces Armées Turques à l'appel de la Nation turque avec laquelle elles forment un tout indissociable.

Conformément au concept de nationalisme et aux principes et aux réformes mis en oeuvre par Atatürk, fondateur de la République turque, guide immortel et héros incomparable.

Sur la voie de la détermination de la République de Turquie, en tant que membre estimé de la famille des nations du monde et jouissant de droits égaux aux leurs, à perpétuer son existence, à atteindre le bien-être, et le bonheur matériel et spirituel et à s'élever au niveau de la civilisation contemporaine.

Considérant que, vu la suprématie absolue de la volonté nationale, la souveraineté appartient sans conditions ni réserves à la Nation turque et qu'aucune personne ou institution habilitée à

l'exercer au nom de la nation ne peut enfreindre la démocratie libérale spécifiée dans la présente Constitution ni l'ordre juridique défini en fonction de ses exigences.

Considérant que la séparation des pouvoirs n'implique pas un ordre de présence entre les organes de l'Etat mais consiste en l'utilisation exclusive par chacun d'eux de pouvoirs étatiques déterminés assortie d'une forme civilisée de coopération et de division du travail, et qu'il n'existe de préséance qu'au profit de la Constitution et des lois.

Considérant qu'aucune opinion ou pensée ne peut se voir accorder protection à l'encontre des intérêts nationaux turcs, du principe d'indivisibilité de l'entité turque du point de vue de l'Etat et du territoire, des valeurs historiques et spirituelles inhérentes au peuple turc, ni du nationalisme, des principes, des réformes et du modernisme d'Atatürk, et qu'en vertu du principe de laïcité, les sentiments de religion, qui sont sacrés, ne peuvent en aucun cas être mêlés aux affaires de l'Etat ni à la politique;

Considérant que chaque citoyen turc bénéficie, conformément aux impératifs d'égalité et de justice sociale, des droits et libertés fondamentaux énoncés dans la présente Constitution, et possède dès sa naissance le droit et la faculté de mener une vie décente au sein de la culture nationale, de la civilisation et de l'ordre juridique et de s'épanouir matériellement et spirituellement dans cette voie;

Considérant que l'ensemble des citoyens turcs ont en commun leur sentiment de fierté et de gloire nationales, partagent les joies et peines nationales, les droits et devoirs envers l'entité nationale, les bonheurs et les malheurs, et qu'ils sont associés dans toutes les manifestations de la vie nationale, et ont le droit d'exiger une vie paisible, dans le respect absolu de leurs droits et libertés réciproques et tenant compte des sentiments de fraternité et d'amour sincère dont, ils sont animés mutuellement et de leur désir confiant pour la "Paix dans le pays, paix dans le monde"; est livrée et confiée Par la Nation Turque à l'amour pour la patrie et la nation des enfants turcs épousés de démocratie.

En vu d'être comprise conformément à l'*esprit, à la foi et la resolution* qui l'animent et interprétée et appliquée en ce sens dans le respect et la loyauté absolue envers sa lettre et son esprit.

PREMIERE PARTIE

PRINCIPES GENERAUX

I. Forme de l'Etat

Article 1: Etat turc est une République.

II. Caractéristiques de la République

Article 2: La République de Turquie est un Etat de Droit démocratique, laïque et social, respectueux des droits de l'homme dans un esprit de paix sociale, de solidarité nationale et de justice, attaché au nationalisme d'Atatürk et s'appuyant sur les principes fondamentaux exprimés dans le préambule.

III. Intégrité de l'Etat, langue officielle, drapeau, hymne national et capitale

Article 3 : L'Etat turc forme avec son territoire et sa nation une entité indivisible.

Sa langue officielle est le turc.

Son emblème, dont la forme est définie par la loi, est un drapeau de couleur rouge sur lequel il y a une étoile et un croissant blancs.

Son hymne national est la "Marche de l'indépendance"

Sa Capitale est Ankara.

IV. Dispositions inaltérables

Article 4: La disposition de l'article prelier de la Constitution spécifiant que la forme de l'Etat est une République, ainsi que les dispositions de l'article 2 relatives aux caractéristiques de la République et celles de l'article 3 ne peuvent pas être modifiées, ni leur modification proposée.

V. objectifs et devoirs fondamentaux de l'Etat

Article 5: Les objectifs et devoirs fondamentaux de l'Etat sont de sauvegarder l'indépendance et l'intégrité de la Nation turque, l'indivisibilité du territoire, la République et la démocratie; d'assurer le bien-être, la paix et le bonheur des individus et de la société; se supprimer les obstacles de nature politique économique et sociale qui entravent les droits et libertés fondamentaux de l'individu, d'une manière incompatible avec les principes de justice, d'état de droit et d'état social; et de s'efforcer de mettre en oeuvre les conditions nécessaires à l'épanouissement de l'existence matérielle et spirituelle de l'homme.

VI. Souveraineté

Article 6: La souveraineté appartient sans conditions ni réserves à la Nation.

La Nation Turque exerce sa souveraineté par l'intermédiaire des organes habilités et selon les principes institués par la Constitution.

L'exercice de la souveraineté ne peut en aucun cas être cédé à un individu, un groupe ou une classe déterminés. Nul individu ou organe ne peut exercer une compétence étatique qui ne trouve pas sa source dans la Constitution.

VII. Pouvoir législatif

Article 7 : Le pouvoir législatif appartient à la Grande Assemblée Nationale de Turquie au nom de la Nation turque.

Ce pouvoir ne peut pas être délégué.

VIII. Fonction et pouvoir exécutifs

Article 8 : La fonction et le pouvoir exécutifs sont exercés par le Président de la République et le Conseil des Ministres, en conformité avec la Constitution et les lois.

IX. Pouvoir judiciaire

Article 9 : Le pouvoir judiciaire est exercé par des tribunaux indépendants au nom de la Nation turque.

X. Egalité devant la loi

Article 10 : Tous les individus sont égaux devant la loi sans distinction de langue, de race, de couleur, de sexe, d'opinion politique, de croyance philosophique, de religion ou de secte ou d'autre type similaire.

On ne peut accorder de privilège à un individu, une famille, un groupe ou une classe quelconques.

Les organes de l'Etat et les autorités administratives sont tenus d'agir conformément au principe de l'égalité devant la loi dans tous leurs actes.

XI. Caractère obligatoire et suprématie de la Constitution

Article 11: Les dispositions de la Constitution sont des principes juridiques fondamentaux qui lient les organes du législatif, de l'exécutif et du judiciaire, les autorités administratives et toutes les autres institutions et personnes.

Les lois ne peuvent pas être contraires à la Constitution.

DEUXIEME PARTIE DROITS ET DEVOIRS FONDAMENTAUX

CHAPITRE PREMIER DISPOSITIONS GENERALES

I. Caractères des droits et Libertés Fondamentaux.

Article 12 : Chacun possède des droits et libertés fondamentaux qui sont individuels, inviolables, inaliénables et auxquels il ne peut renoncer.

Les droits et libertés fondamentaux comprennent également les devoirs et responsabilités de l'individu envers la société, sa famille et les autres personnes.

II. Limitation des droits et libertés fondamentaux

Article 13 : Les droits et libertés fondamentaux peuvent être limités par la loi, conformément à la lettre et à l'esprit de la Constitution, en vue de préserver l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de sa nation, la souveraineté nationale, la République, la sécurité nationale, l'ordre public, la sûreté publique, l'intérêt public, les bonnes moeurs et la santé publique ainsi que pour des motifs particuliers prévus par des dispositions spéciales de la Constitution.

Les limitations relatives aux droits et libertés fondamentaux ne peuvent être en contradiction avec les exigences d'un ordre social démocratique et on ne peut y avoir recours dans un but autre que celui dans lequel elles ont été prévues.

Les causes générales de limitation indiquées au présent article sont applicables à tous les droits et libertés fondamentaux.

III. Non abus des droits et libertés fondamentaux

Article 14 : Aucun des droits et libertés fondamentaux inscrits dans la Constitution ne peut être exercé dans le but de porter atteinte à l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de sa nation, de mettre en danger l'existence de l'Etat et de la République turcs, d'anéantir les droits et libertés fondamentaux, de faire diriger l'Etat par une personne ou par un groupe de personnes ou d'établir l'hégémonie d'une classe sociale sur les autres classes sociales, de susciter des distinctions de langue, de race, de religion ou de secte ou d'instaurer par une autre

voie, quelle qu'elle soit, un ordre étatique fondé sur ces conceptions et idées.

La loi fixe les sanctions applicables à ceux qui violent ces interdictions ou encouragent ou incitent les autres à les violer.

Aucune disposition de la Constitution ne peut être interprétée en ce sens qu'elle accorderait le droit de mener des activités destinées les droits et libertés inscrits dans la Constitution.

IV. Suspension de l'exercice des droits et libertés fondamentaux.

Article 15 : En cas de guerre, de mobilisation générale, d'état de siège ou d'état d'urgence l'exercice des droits et libertés fondamentaux peut être partiellement ou totalement suspendu ou des mesures contraires aux garanties dont la Constitution les assortit peuvent être arrêtées, dans la mesure requise par la situation et à condition de ne pas violer les obligations découlant du droit international.

Toutefois, même dans les cas énumérés au paragraphe premier, on ne peut porter atteinte au droit de l'individu à la vie, sous réserve des décès qui résultent d'actes conformes au droit de la guerre et d l'exécution des peines capitales, ni au droit à l'intégrité physique et spirituelle; ni à la liberté de religion, de conscience et de pensée ou à la règle qui interdit qu'une personne puisse être contrainte de révéler ses convictions ou blâmée ou accusée en raison de celles-ci, ni aux règles de la non-rétroactivité des peines et de la présomption d'innocence de l'accusé jusqu'à sa condamnation définitive.

V. Situation des étrangers

Article 16 : Les droits et libertés fondamentaux peuvent être limités par la loi conformément au droit international en ce qui concerne les étrangers.

CHAPITRE II

DRIOTS ET DEVOIRS DE L'INDIVIDU

I. Inviolabilité et intégrité physique et spirituelle de l'individu

Article 17 : Chacun possède le droit à la vie et le droit de préserver et d'épanouir son intégrité physique et spirituelle.

Il ne peut pas être porté atteinte à l'intégrité corporelle de l'individu sans son consentement, sauf en cas de nécessité médicale.

Nul ne peut être soumis à la torture ni à des sévices; nul ne peut faire l'objet de peines ou traitements incompatibles avec la dignité humaine.

Font exception à la disposition du paragraphe premier les actes de meurtre occasionnés par l'exécution des peines capitales prononcées par les tribunaux ou accomplis en état de légitime défense, ainsi que ceux qui résultent de l'utilisation d'armes, dans des situations contraignantes où la loi l'autorise, en vue d'exécuter une décision d'arrestation ou de mise en détention, d'empêcher la fuite d'un détenu ou d'un condamné, de réprimer une émeute ou une insurrection ou d'exécuter les ordres donnés par l'autorité compétente en période d'état de siège ou d'urgence.

II. Interdiction du travail forcé

Article 18 : Nul ne peut être astreint à accomplir un travail forcé. La corvée est interdite. Ne sont pas considérés comme travail forcé, pour autant que leur forme et leurs conditions aient été définies par la loi, les travaux imposés aux personnes durant leur détention ou l'exécution de leur peine; les services qui pourront être requis des citoyens en période d'urgence; et les travaux corporels et intellectuels qui se rapportent au devoir patriotique dans les domaines où les besoins du pays l'exigent.

III. Liberté et sécurité individuelles

Article 19 : Chacun jouit de la liberté et de la sécurité individuelles. Nul ne peut être privé de sa liberté sauf dans les cas suivants et selon les formes et dans les conditions définies par la loi:

L'exécution des peines privatives de liberté et des mesures de sûreté prononcées par les tribunaux; l'arrestation ou la mise en détention de l'intéressé en vertu d'une décision judiciaire ou en raison d'une obligation prévue par la loi; l'exécution d'une décision prise en vue de l'éducation surveillée d'un mineur ou de sa comparution devant l'autorité compétente; l'exécution d'une mesure prise conformément aux règles définies par la loi en vue du traitement, de l'éducation ou du redressement dans un établissement spécialisé d'un aliéné, d'un toxicomane, d'un alcoolique, d'un vagabond ou d'une personne atteinte d'une maladie contagieuse, qui constituent un danger pour la société; l'arrestation ou la mise en détention d'une personne ayant pénétré ou tenté de pénétrer irrégulièrement dans le pays ou ayant fait l'objet d'une décision d'expulsion ou d'extradition.

(...)

La personne arrêtée ou placée en détention est traduite devant un juge au plus tard dans les quarante-huit heures ou, en ce qui concerne les délits collectifs, dans les quinze jours, sous réserve de la période nécessaire pour la conduire devant le tribunal le plus proche de son lieu de détention. Nul ne peut être privé de sa liberté au delà de ces délais sauf en cas de décision du juge. Ces délais peuvent être prolongés en cas d'état d'urgence, d'état de siège et de guerre.

(...)

Toute personne privée de sa liberté pour une raison quelconque, a le droit d'introduire une requête devant une autorité judiciaire compétente afin d'obtenir une décision à bref délai sur son état et sa libération immédiate dans le cas où cette privation est illégale.

L'Etat indemnise conformément à la loi les dommages subis par les personnes qui ont fait l'objet d'actes non prévus par ces règles.



IV. Secret et protection de la vie privée

A. Secret de la vie privée

Article 20 : Toute personne a le droit d'exiger le respect de sa vie privée et de sa vie familiale. Le secret de la vie privée et familiale est inviolable; les exceptions rendues nécessaires par une enquête ou des poursuites judiciaires sont réservées.

Nul ne peut être fouillé sur sa personne ni dans ses papiers et effets personnels, et ceux-ci ne peuvent être saisis que dans les cas expressément prévus par la loi et en vertu d'une décision dûment rendue par un juge ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité habilitée à cet effet par la loi.

B. Inviolabilité du domicile

Article 21 : Le domicile de toute personne est inviolable. On ne peut pénétrer dans un domicile et y perquisitionner et les objets s'y trouvant ne peuvent être saisis que dans les cas expressément prévus par la loi et en vertu d'une décision dûment rendue par un juge ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité habilitée à cet effet par la loi.

C. Liberté de communication.

Article 22 : Chacun possède la liberté de communiquer.

Le secret des communications est la règle.

Les communications ne peuvent être entravées et leur secret ne peut être violé que dans les cas expressément prévus par la loi et en vertu d'une décision dûment rendue par un juge ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité habilitée à cet effet par la loi.

Les institutions et établissements publics où des exceptions seront applicables sont indiqués par la loi.

V. Liberté d'établissement et de voyage

Article 23 : Chacun possède la liberté de s'établir et de voyager.

La liberté d'établissement peut être limitée par la loi en vue de prévenir des infractions, d'assurer le développement social et économique, de réaliser une urbanisation saine et ordonnée et de préserver les biens publics.

La liberté de voyager peut être limitée par la loi en raison d'une enquête ou de poursuites et en vue de prévenir des infractions.

La liberté des citoyens de quitter le territoire du pays peut être limitée en raison de la situation économique du pays, du devoir patriotique ou d'une enquête ou de poursuites pénales.

Aucun citoyen ne peut être expulsé ni privé du droit de rentrer dans le pays.

VI. Liberté de religion et de conscience

Article 24: Chacun possède la liberté de conscience, de croyance et de conviction religieuses.

Les prières et les rites et cérémonies religieux sont libres à condition de ne pas être contraires aux dispositions de l'article 14.

Nul ne peut être astreint à prendre part à des prières ou à des rites et cérémonies religieux, ni à divulguer ses croyances et ses convictions religieuses et nul ne peut être blâmé ni incriminé en raison de ses croyances ou convictions religieuses.

L'éducation et l'enseignement religieux et éthique sont dispensés sous la surveillance et le contrôle de l'Etat. ***L'enseignement de la culture religieuse et de la morale figure parmi les cours obligatoires dispensés dans les établissements scolaires du primaire et du secondaire.*** En dehors de ces cas, l'éducation et l'enseignement religieux sont subordonnés à la volonté propre de chacun et, en ce qui concerne les mineurs, à celle de leurs représentants légaux.

Nul ne peut, de quelque manière que ce soit, exploiter la religion, les sentiments religieux ou les choses considérées comme sacrées par la religion, ni en abuser dans le but de faire reposer,

fût-ce partiellement, l'ordre social, économique, politique ou juridique de l'Etat sur des préceptes religieux ou de s'assurer un intérêt ou une influence politiques ou personnels.

VII. Libéré de pensée et d'opinion

Article 25 : Chacun possède la liberté de pensée et d'opinion.

Nul ne peut être contraint de révéler sa pensée et ses opinions; ni blâmé ou incriminé en raison de sa pensée ou de ses opinions pour quelque cause et dans quelque but que ce soit.

VIII. Liberté d'expression et de propagation de la pensée

Article 26: Chacun possède le droit d'exprimer, individuellement ou collectivement, sa pensée et ses opinions et de les propager oralement, par écrit, par image ou par d'autres voies. Cette liberté comprend également la faculté de se procurer ou de livrer des idées ou des informations en dehors de toute intervention des autorités officielles. La disposition de cet alinéa ne fait pas obstacle à l'instauration d'un système d'autorisation en ce qui concerne les émissions par radio, télévision, cinéma ou autres moyens similaires.

L'exercice de ces libertés peut être limité dans but de prévenir les infractions, de punir les délinquants, d'empêcher la divulgation des informations qui sont reconnues comme des secrets d'Etat, de préserver l'honneur et les droits ainsi que la vie privée et familiale d'autrui et les secrets professionnels prévus par la loi, et pour assurer que la fonction juridictionnelle soit remplie conformément à sa finalité.

Toutes langues ayant été interdites par la loi ne peuvent être utilisées pour exprimer et propager des pensées. Les feuilles écrites ou imprimées, les disques, les bandes sonores et visuelles et les autres instruments et équipements servant à l'expression qui violent cette interdiction sont saisis en vertu d'une décision dûment rendue par un juge, ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité habilitée par la loi. L'autorité qui prend la décision de saisie en avise dans les vingt

quatre heures le juge compétent. Ce dernier statue sur cette mesure dans un délai de trois jours.

Les dispositions réglementant l'utilisation des moyens de diffusion des informations et des idées ne sont pas considérées comme limitant la liberté d'expression et de propagation de la pensée, pourvu qu'elles n'en empêchent pas la publication.

IX. Liberté scientifique et artistique

Article 27 : Chacun possède, en matière de sciences et d'art, le droit de s'instruire et d'enseigner, de s'exprimer de diffuser et d'effectuer toutes espèces de recherches, et ce d'une manière libre.

Le droit de diffusion ne peut être exercé dans le but d'obtenir la modification des dispositions des articles 1er 2 et 3 de la Constitution.

La disposition du présent article ne fait pas obstacle à la réglementation par la loi de l'entrée et de la distribution dans le pays des publications étrangères.

X. Dispositions relatives à la presse et aux publications

A. Liberté de la presse

Article 28 : La presse est libre et ne peut être censurée. La création d'une imprimerie ne peut être subordonnée à une autorisation ni au versement d'une garantie financière.

Toute langue ayant été interdite par la loi ne peut être utilisée dans des publications.

L'Etat prend les mesures propres à assurer les libertés de la presse et de l'information.

Les articles 26 et 27 de la Constitution s'appliquent en matière de limitation de la liberté de la presse.

Quiconque écrit ou fait imprimer toute information ou texte qui menace la sécurité intérieure ou extérieure de l'Etat ou son intégrité indivisible du point de vue de son territoire et de la nation ou qui est de nature à encourager une infraction ou à inciter

à l'émeute ou à la rébellion, ou qui se rapporte à des informations secrètes appartenant à l'Etat, ou qui, dans le même but, imprime ou livre à autrui un tel texte ou information, en est responsable conformément aux dispositions législatives concernant lesdites infractions.

La distribution peut être empêchée de manière préventive en vertu d'une décision judiciaire ou, dans les cas où un retard serait préjudiciable, en vertu d'un ordre de l'autorité expressément habilitée par la loi à cet effet. L'autorité compétente ayant empêché la distribution avise le juge compétent de sa décision au plus tard dans les vingt-quatre heures. Dans le cas où le juge compétent n'approuve pas cette décision au plus tard dans les quarante-huit heures, celle-ci est considérée comme nulle.

Aucune interdiction de publication relative à des événements ne peut être instaurée, sous réserve des décisions rendues par le juge dans les limites qui seront définies par la loi en vue d'assurer l'accomplissement de la fonction juridictionnelle d'une manière conforme à sa finalité.

Les publications, périodiques ou non, peuvent être saisies en vertu d'une décision judiciaire dans les cas où une enquête ou des poursuites ont été entamées en raison d'une des infractions indiquées par la loi, et également en vertu d'un ordre de l'autorité expressément habilitée par la loi à cet effet dans les cas où un retard serait préjudiciable sous l'angle de la sauvegarde de l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de la nation, de la sécurité nationale, de l'ordre public, ou des bonnes moeurs ou de la prévention des infractions. L'autorité compétente ayant ordonnée la saisie avise le juge compétent de sa décision au plus tard dans les vingt-quatre heures; dans les cas où le juge n'approuve pas cette décision au plus tard dans les quarante-huit heures, celle-ci est considérée comme nulle.

Les dispositions générales en matière de saisie et de confiscation s'appliquent aux enquêtes et poursuites relatives à des infractions portant sur des publications périodiques ou non périodiques.

Les périodiques publiés en Turquie peuvent être temporairement suspendus par décision judiciaire en cas de condamnation en raison de publications portant atteinte à l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de sa nation, aux principes fondamentaux de la République, à la sécurité nationale ou aux bonnes moeurs. Toute publication constituant indéniablement la continuation d'une publication périodique suspendue est interdite; ces publications sont saisies en vertu d'une décision judiciaire.

B. Droit de faire des publications périodiques ou no-périodiques

Article 29 : Les publications périodiques ou no périodiques ne peuvent être subordonnées à une autorisation ni au versement d'une garantie financière.(...).

C. Protection des équipements de presse

Article 30: Les imprimeries et leurs dépendances créées en tant qu'entreprises de presse d'une manière conforme à la loi ne peuvent être ni saisies, ni confisquées, ni interdites d'exploitation, sous le prétexte qu'elles constituent l'instrument d'un délit, sauf en cas de condamnation en raison de la commission d'une infraction contre l'intégrité indivisible de l'Etat du point de vue de son territoire et de la nation, contre les principes fondamentaux de la République ou contre la sécurité nationale.

D. Droit de bénéficier des moyens de communication de masse autres que la presse détenus par les personnes morales publiques

Article 31 : Les individus et les partis politiques ont le droit de bénéficier des moyens de publication et de communication de masse autres que la presse détenus par les personnes morales publiques. Les conditions et les modalités de cet usage sont fixées par la loi.

(...)

E. Droit de rectification et de réponse

Article 32 : Le droit de rectification et de réponse n'est reconnu que dans les cas d'atteinte à la dignité et à l'honneur des personnes ou de publications fausses les concernant, et est réglementé par la loi.

En cas de non publication de la rectification ou de la réponse, le juge statue au sujet de la nécessité de sa publication au plus tard dans les sept jours de la requête de l'intéressé.

XI. Droits et libertés de réunion

A. Liberté de fonder une association

Article 33 : Chacun a le droit de fonder une association sans autorisation préalable.

Pour pouvoir fonder une association, il suffit de remettre à l'autorité compétente désignée par la loi les informations et documents requis en vertu de la loi. Si elle constate l'illégalité de ces informations et documents l'autorité compétente s'adresse au tribunal en vue d'obtenir la suspension d'activités ou la dissolution de l'association.

(...)

Les associations ne peuvent pas agir en violation des limitations générales énoncées à l'article 13; elles ne peuvent pas davantage poursuivre un but politique, se livrer à des activités politiques, recevoir un soutien des partis politiques ou leur en accorder un, ni agir de concert avec les syndicats, les organisations professionnelles ayant le caractère d'établissements publics et les fondations dans un tel but.

Les associations dont le but et les conditions d'existence viennent à disparaître ou qui ne remplissent pas les obligations prévues par la loi sont réputées dissoutes de plein droit.

(....)

Les dispositions de cet article sont également applicables aux fondations et aux établissements de même nature.

B. Droit d'organiser des réunions et des manifestations

Article 34: Chacun a le droit d'organiser des réunions et des manifestations pacifiques et non armées sans autorisation préalable.

L'autorité administrative compétente peut fixer le lieu et l'itinéraire des manifestations dans le but d'éviter la perturbation de la vie urbaine.

Les formes, les conditions et la procédure qui s'appliqueront à l'occasion de l'exercice du droit d'organiser des réunions et des manifestations sont déterminées par la loi.

L'autorité compétente désignée par la loi peut interdire une réunion ou une manifestation déterminée ou en ordonner le report pour une durée maximum de deux mois dans les cas où il apparaît fortement probable que des incidents troublant sérieusement l'ordre public se produiront, que les impératifs de la sécurité nationale seront violés ou que des actes ayant pour but d'anéantir les caractéristiques fondamentales de la République seront commis. Dans les cas où la loi prévoit, pour les mêmes motifs, l'interdiction de toutes réunions ou manifestations dans les districts d'un même département, ce délai peut atteindre trois mois.

Les associations, les fondations, les syndicats et les organisations professionnelles ayant le caractère d'établissements publics ne peuvent organiser de réunions ni de manifestations se rapportant à des objets ou des buts autres que les leurs.

XII. Droit de propriété

Article 35 : Chacun possède les droits de propriété et d'héritage.

(.....)

XIII. Dispositions relatives à la protection des droits.

A. Liberté de faire valoir ses droits.

Article 36 : Chacun a le droit, en se servant de tous les moyens et voies légitimes, de faire valoir ses droits devant les instances judiciaires en tant que demandeur ou de défendeur.

(...)

B. Garantie de juge légal

Article 37 : Nul ne peut être traduit devant une instance autre que le tribunal dont il dépend en vertu de la loi.

(...)

C. Règles relatives aux infractions et aux peines

Article 38 : Nul ne peut être puni pour un acte qui n'était pas considéré comme une infraction en vertu de la loi au moment où il a été commis. Nul ne peut se voir infliger une peine plus grave que celle qui était prévue par la loi pour cette infraction au moment où elle a été commise.

(....)

Nul ne peut être considéré comme coupable avant que sa culpabilité n'ait été établie d'une manière définitive par une décision judiciaire.

(....)

L'administration ne peut appliquer de sanction entraînant une restriction à la liberté individuelle. La loi peut prévoir des exceptions à cette disposition en considération de l'ordre interne des forces armées.

Les citoyens ne peuvent pas être extradés en raison d'une infraction.

XIV. Droit de preuve en cas de diffamation

Article 39 : Toute personne accusée d'avoir diffamé une personne exerçant une fonction publique ou remplissant un service public, en rapport avec l'accomplissement de cette fonction ou de ce service,

a le droit de rapporter la preuve de la véracité de son allégation dans le cadre de l'action intentée contre elle. (...).

XV. Protection des droits et libertés fondamentaux

Article 40 : Toute personne a le droit, en cas de violation des droits et libertés reconnus par la Constitution, de demander que la possibilité de s'adresser sans délai à l'autorité compétente lui soit accordée.

Le dommage subi par une personne à la suite des actes accomplis de manière injustifiée par des agents publics est indemnisé par l'Etat conformément à la loi. Le droit de l'Etat se retourner contre l'agent intéressé est réservé.

CHAPITRE III

DROITS ET DEVOIRS SOCIAUX ET ECONOMIQUES

I. Protection de la famille

Article 41 : La famille est le fondement de la société turque. (...)

II. Droit et devoir d'éducation et d'instruction

Article 42: Nul ne peut être privé de son droit à l'éducation et à l'instruction.

Le contenu du droit à l'instruction est défini et réglementé par la loi.

L'éducation et l'enseignement sont assurés sous la surveillance et le contrôle de l'Etat, conformément aux principes et réformes d'Atatürk et selon les règles de la science et de la pédagogie contemporaines. Il ne peut être créé d'établissement d'éducation ou d'enseignement en opposition avec ces principes.

La liberté d'éducation et d'enseignement ne dispense pas du devoir de loyauté envers la Constitution.



L'enseignement primaire est obligatoire pour tous les citoyens des deux sexes et il est gratuit dans les écoles de l'Etat.

Les règles auxquelles doivent se conformer les écoles privées des degrés primaire et secondaire sont déterminées par la loi d'une manière propre à garantir le niveau fixé pour les écoles de l'Etat. (...)

Aucune langue autre que le turc ne peut être enseignée aux citoyens turcs en tant que langue maternelle ou peut servir à leur dispenser un enseignement en tant que telle dans les établissements d'éducation et d'enseignement. La loi fixe les règles relatives à l'enseignement des langues étrangères dans les établissements d'éducation et d'enseignement ainsi que celles auxquelles doivent se conformer les écoles où l'éducation et l'enseignement sont dispensés dans une langue étrangère. Les dispositions des conventions internationales sont réservées.

III. Intérêt public

A. Utilisation des côtes

Article 43 : Les côtes sont placées sous l'autorité et laissées à la disposition de l'Etat. (...)

B. Propriété foncière. **article: 44.**

C. Agriculture, élevage et protection des personnes travaillant dans ces secteurs de production. **article: 45.**

D. Expropriation

Article 46 : L'Etat et les personnes morales publiques sont autorisées, dans les cas où l'intérêt public le rend nécessaire et à condition d'en payer la contrepartie au comptant, à exproprier, en tout ou en partie, les biens immobiliers appartenant à des particuliers, ou à établir sur ces biens des servitudes

administratives, conformément aux règles et procédures fixées par la loi. (...)

E. Nationalisation

Article 47 : Les entreprises privées ayant le caractère d'un service public peuvent être nationalisées dans les cas où l'intérêt public l'exige. (...)

IV. Liberté de travailler et de contracter

Article 48 : Chacun est libre de travailler et de contracter dans le domaine de son choix. La fondation d'entreprises privées est libre.

L'Etat prend les mesures propres à assurer que les entreprises privées fonctionnent d'une manière conforme aux nécessités de l'économie nationale et aux objectifs sociaux et exercent leurs activités dans la sécurité et la stabilité.

V. Dispositions relatives au travail

A. Droit et devoir de travailler

Article 49 : Le travail est un droit et un devoir pour chacun.

L'Etat prend les mesures nécessaires en vue d'assurer l'élévation du niveau de vie des travailleurs et l'expansion du monde du travail, en protégeant les travailleurs, en encourageant le travail et en créant un climat économique propice à la résorption du chômage.

L'Etat prend les mesures propres à favoriser la réalisation de la paix sociale dans les relations entre travailleurs et employeurs et à la préserver.

B. Conditions de travail et droit au repos

Article 50 : Nul ne peut être employé dans un travail incompatible avec son âge, son sexe ou sa force.

Les mineurs, les femmes et les personnes handicapées physiquement ou mentalement bénéficient d'une protection particulière sur le plan des conditions de travail.

Le repos est un droit pour les travailleurs.

La loi régit les droits au repos hebdomadaire, aux jours fériés et au congé annuel payés et leurs conditions d'exercice.

C. Droit de fonder des syndicats

Article 51 : Les travailleurs et les employeurs ont le droit de fonder des syndicats et des unions syndicales sans autorisation préalable dans le but de sauvegarder et de développer leurs droits et intérêts économiques et sociaux dans le cadre de leurs relations de travail.

Pour pouvoir fonder un syndicat ou une union syndicale, il suffit de remettre à l'autorité compétente désignée par la loi les informations et documents requis en vertu de la loi. Si elle constate l'illégalité de ces informations et documents, l'autorité compétente s'adresse au tribunal en vue d'obtenir la suspension des activités ou la fermeture du syndicat ou de l'union syndicale.

L'adhésion aux syndicats et la démission des syndicats sont libres.

Nul ne peut être contraint de se faire membre, de demeurer membre ou de démissionner d'un syndicat.

Les travailleurs et les employeurs ne peuvent être membres de plus d'un syndicat à la fois.

La possibilité de travailler en un lieu quelconque ne peut pas être subordonnée à la qualité de membre d'un syndicat de travailleurs ou à l'absence de cette qualité.

Pour pouvoir exercer des fonctions dirigeantes dans les syndicats ou dans les unions syndicales de travailleurs, il faut avoir travaillé effectivement comme ouvrier pendant dix ans au moins.

Les statuts, l'administration et le fonctionnement des syndicats et des unions syndicales ne peuvent être contraires aux

caractéristiques de la République et aux principes démocratique définis par la Constitution.

D. Activité syndicale

Article 52 : Les syndicats ne peuvent pas agir en violation des limitations générales énumérées à l'article 13; ils ne peuvent pas davantage poursuivre un but politique, se livrer à des activités politiques, recevoir un soutien des partis politiques ou leur en accorder un, ni agir de concert dans de tels buts avec des associations, des organisations professionnelles ayant le caractère d'établissements publics et des fondations.

L'exercice d'activités syndicales dans un lieu de travail ne justifie pas l'arrêt du travail en ce lieu.

La loi régit le contrôle administratif et financier exercé par l'Etat sur les syndicats ainsi que leurs revenus et dépenses et le mode de versement des cotisations dues aux syndicats par leurs membres.

Les syndicats ne peuvent pas utiliser leurs revenus dans des buts autres que les leurs; ils déposent la totalité de leurs revenus dans des banques d'Etat.

VI. Convention collective de travail, droit de grève et lock-out

A. Droit de convention collective de travail

Article 53 : Les travailleurs et les employeurs ont dans leurs rapports mutuels le droit de conclure des conventions collectives de travail en vue de régler leur situation économique et sociale et leurs conditions de travail.

La loi détermine le mode de conclusion des conventions collectives de travail.

On ne peut conclure ni appliquer plus d'une convention collective de travail dans un même lieu de travail au cours d'une même période.

B. Droit de grève et lock-out

Article 54 : Les travailleurs ont le droit de grève dans le cas où un désaccord survient au cours des négociations d'une convention collective de travail. La loi régleme la procédure et les conditions d'exercice de ce droit et du recours par l'employeur au lock-out ainsi que leur étendue et les exeptions dont ils font l'objet.

Le droit de grève et le lock-out ne peuvent être exercés d'une manière contraire au principe de bonne foi ou de nature à porter prejudice à la société ou à attenter à la richesse nationale.

Le syndicat est responsable des dommages matériels causés pendant la grève par les actions délibérées ou fautives des ouvriers participant à la grève et du syndicat dans le lieu de travail où la grève est en cours.

La loi règleme les cas dans lesquels la grève et le lock-out peuvent être interdits ou suspendus et les lieux de travail où ils peuvent l'être.

Dans le cas où la grève et le lock-out sont interdits et, s'ils sont suspendus, au terme de leur suspension, le conflit est réglé par le Conseil Supérieur d'Arbitrage. Les parties peuvent également s'adresser de commun accord au Conseil Supérieur d'Arbitrage à n'importe quelle phase du conflit. Les décisions du Conseil Supérieur d'Arbitrage sont définitives et ont valeur de convention collective de travail.

La loi règleme la Constitution et les fonctions du Conseil Supérieur d'Arbitrage.

La grève et le lock-out dans un but politique, la grève et le lock-out de solidarité, la grève et le lock-out généraux, l'occupation des locaux du travail, le ralentissement du travail, la diminution volontaire de la productivité et les autres actions de contestation sont interdits.

Les participants à la grève ne peuvent en aucune manière empêcher ceux qui n'y participent pas de travailler dans le lieu de travail.

VII. Garantie d'un juste salaire. article 55.

VIII. Santé, environnement, logement

A. Services de santé et protection de l'environnement

Article 56 : Chacun a le droit de vivre dans un environnement sain et équilibré.

L'Etat et les citoyens ont le devoir d'améliorer l'environnement, de protéger l'environnement sanitaire et de prévenir la pollution de l'environnement. (...).

B. Droit au logement. article 57.

IX. Jeunesse et sports

A. Protection de la jeunesse. article 58.

B. Promotion des sports. article 59.

X. Droit de sécurité sociale

A. Droit à la sécurité sociale. article 60.

B. Personnes à protéger particulièrement du point de vue de la sécurité sociale. article 61.

C. Citoyens turcs travaillant à l'étranger. article 62.

XI. Protection des richesses historiques, culturelles et naturelles. article 63.

XII. Protection de l'art et des artistes. article 64.

XIII. Limite des droits sociaux et économiques

Article 65 : L'Etat remplit les devoirs définis par la Constitution dans les domaines social et économique en veillant à la préservation de la stabilité économique et dans la mesure où ses ressources financières le lui permettent.

CHAPITRE IV

DROITS ET DEVOIRS POLITIQUES

I. Nationalité Turque

Article 66 : Est Turc quiconque est rattaché à l'Etat turc par le lien de la nationalité.

Est Turc tout enfant de père turc ou de mère turque. La loi réglemente la nationalité de l'enfant né d'un père étranger et d'une mère turque.

La nationalité s'acquiert dans les conditions prévues par la loi et ne se perd que dans les cas énoncés par la loi.

Aucun Turc ne peut être déchu de sa nationalité tant qu'il n'a pas commis un acte incompatible avec l'attachement à la patrie.

La voie judiciaire ne peut pas être fermée en matière de décisions et actes relatifs à la déchéance de nationalité.

II. Droits d'élire et d'être élu et de se livrer à des activités politiques

Article 67 : Les citoyens ont le droit d'élire, d'être élu, de se livrer à des activités politiques indépendamment ou au sein d'un parti politique et de participer aux référendums conformément aux règles prévues par la loi.

Les élections et les référendums se déroulent sous l'administration et le contrôle du judiciaire et selon les principes du suffrage libre, égal secret, à un seul degré, universel et moyennant recensement et dépoulement publics du scrutin.

Tout citoyen turc âgé de vingt-et-un ans accomplis a le droit d'élire et de participer aux référendums (*cet âge a été ramené à 20 ans le 14 mai 1987*).

L'exercice de ces droits est réglementé par la loi.

Sont privés de leur droit de vote les soldats sous les drapeaux, les élèves des écoles militaires ainsi les détenus et les condamnés se trouvant dans les établissements d'arrêt et pénitentiaires.

III. Dispositions relatives aux partis politiques

A. Droit de fonder des partis politiques, d'y adhérer et d'en démissionner.

Article 68 : Les citoyens ont le droit de fonder des partis politiques et d'y adhérer ou d'en démissionner dans les formes. Pour pouvoir devenir membre d'un parti, il faut avoir vingt-et-un ans révolus (*cet âge a été ramené à 20 ans le 14 mai 1987*).

Les partis politiques sont les éléments indispensables de la vie politique démocratique.

Les partis politiques sont fondés sans autorisation préalable et mènent leurs activités conformément aux dispositions de la Constitution et des lois.

Les statuts et les programmes des partis politiques ne peuvent aller à l'encontre de l'intégrité indivisible de l'Etat, du point de vue du territoire et de la nation, des droits de l'homme, de la souveraineté de la nation, ni des principes de la République démocratique et laïque.

On ne peut fonder des partis politiques tendant à préconiser ou à instaurer soit la domination d'une classe ou d'un groupe soit une forme quelconque de dictature.

Les partis politiques ne peuvent ni s'organiser et se livrer à des activités à l'étranger, ni fonder des organisations annexes telles que des branches féminines ou de jeunesse ou d'autres organisations engendrant paraillement des particularismes, et ils ne peuvent créer des fondations.

Ne peuvent adhérer à des partis politiques, les juges et procureurs, les membres des juridictions supérieures, les membres du corps enseignant des institutions d'enseignement supérieur, les membres du Conseil de l'Enseignement Supérieurs, les agents des institutions et établissements publics ayant le statut de fonctionnaire, les autres agents publics qui, en raison de la nature du service qu'ils accomplissent, n'ont pas la qualité d'ouvriers, les étudiants et les membres des Force Armées.

B. Règles auxquelles les partis politiques doivent se conformer

Article 69 : Les partis politiques ne peuvent se livrer à des activités qui n'entrent pas dans le cadre de leurs statuts et de leurs programmes; ils ne peuvent violer les limitations énoncées à l'article 14 de la Constitution; ceux qui les transgressent sont dissous à titre définitif.

Les partis politiques ne peuvent, dans le but de mener et renforcer leur politique, ni entretenir des relations politiques, ni coopérer sur le plan politique avec les associations, les syndicats, les fondations les coopératives et les organisations professionnelles ayant le caractère d'établissements publics ou les unions formées par ceux-ci. Ils ne peuvent recevoir d'eux aucune assistance financière.

Les activités internes et les décisions des partis politiques ne peuvent aller à l'encontre des principes de la démocratie.

Le contrôle financier des partis politiques est exercé par la Cour Constitutionnelle.

Le Parquet Général de la République contrôle la conformité des statuts et programmes des partis ainsi que de la situation juridique de leurs fondateurs aux dispositions de la Constitution et de la loi dès leur fondation et en priorité. Il surveille également leurs activités.

La dissolution des partis politiques est prononcée par la Cour Constitutionnelle par poursuite du Parquet Général de la République.

Les fondateurs et les dirigeants à tous les échelons des partis politiques définitivement dissous ne peuvent devenir fondateurs, dirigeants ni contrôleurs d'un nouveau parti politique, et il ne peut pas non plus être fondé de nouveau parti politique dont la majorité des membres serait constituée par les membres d'un parti politique dissous.

Les partis politiques ne peuvent, sous quelque forme que ce soit, recevoir aucune aide, en nature ou en espèces, des Etats étrangers, des organisations internationales ou des associations et groupes situés à l'étranger, ni en recevoir de directives, ni

participer à leurs activités ou souscrire à leurs décisions portant atteinte à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la Turquie. Les partis politiques qui agissent en violation des dispositions du présent paragraphe sont également dissous à titre définitif.

La loi régleme, dans le cadre des principes énoncés ci-dessus, la fondation, les activités, le contrôle et la dissolution des partis politiques.

IV. Droit d'entrer dans la fonction publique

A. Accès à la fonction. **article 70.**

B. Déclaration de fortune. **article 71.**

V. Service patriotique. article 72.

VI. Devoir fiscal. article 73.

VII. Droit de pétition

Article 74 : Les citoyens ont le droit d'adresser par écrit aux autorités compétentes et à la Grande Assemblée Nationale de Turquie leurs requêtes et plaintes se rapportant à leur personne ou à la chose publique.

Le résultat des pétitions qui les concernent est communiqué par écrit à leurs auteurs

Le mode d'exercice de ce droit est réglementé par la loi.

ANNEXE II

les résultats des principaux partis politiques lors des élections de 1977 à 1991 (partis de droites et partis de gauches)

les élections du 5 juin 1977

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PRP (centre gauche)	41,4	PJ (centre droite)	36,9
POT (socialiste)	0,65	PSN (intégriste)	8,6
PUT (progressiste)	1,20	PAN (néo fasciste)	6,4
gauche au total	43,35	droite au total	51,9
indépendants	4,75		

source: Bulletin info-Türk, n° 109 decembre, 1985

les élections locales de 1977

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PRP (centre gauche)	42,09	PJ (centre droite)	37,18
POT (socialiste)	0,51	PSN (intégriste)	6,80
PUT (progressiste)	0,28	PAN (néo fasciste)	6,73
PDS (socialiste)	0,02	PD (droite)	1,02
PSOT (socialiste)	0,23	PRC (droite)	0,53
gauche au total	43,13	droite au total	52,26
indépendants	4,61		

source: Bulletin info-Türk, n° 109 decembre, 1985

les élections législatives partielles de 1979

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PRP (centre gauche)	29,14	PJ (centre droite)	46,83
POT (socialiste)	0,71	PSN (intégriste)	9,70
PUT (progressiste)	1,18	PAN (néo fasciste)	6,60
PSD (socialiste)	0,71	PRC (droite)	2,49
PSOT (socialiste)	1,31		
gauche au total	33,05	droite au total	65,62
indépendants	1,33		

source: bulletin info-Türk n° 109, dcembre, 1985

les élections législatives de 1983

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PP (centre gauche)	30,46	PMP (droite)	45,15
gauche au total	30,46	PDN (droite)	23,27
indépendants	1,12	droite au total	68,42

source: Résultats officiels, publiés par les journaux

les élections locales de 1984

partis de gauche	voix (%)	parti de droite	voix (%)
PDS (centre gauche)	22,90	PMP (droite)	41,50
PP (centre gauche)	8,70	PJV (droite)	13,70
gauche au total	31,60	PDN (droite)	7,00
indépendants	1,50	PB (intégriste)	4,70
		droite au total	66,90

source: problèmes politiques et sociaux, n° : 509, 1985, P. 19.

les élections partielles du 28 septembre 1986

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PPSD (centre gauche)	22,6	PMP (droite)	32,1
PDG (démocr. gauche)	8,5	PJV (droite)	23,5
gauche au total	31,1	PB (intégriste)	5,5
les autres	5,5	PND (néo fasciste)	2,3
		droite au total	63,4

source: Bulletin info-Türk, septembre 1986, P. 2

les élections législatives du 29 novembre 1987

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PPSD (centre gauche)	24,8	PMP (droite)	36,3
PDG (démocr. gauche)	8,5	PJV (droite)	19,2
		PB (intégriste)	7,1
		PNT (néo fasciste)	2,9
		PDR (intégriste)	0,8
gauche au total	33,3	droite au total	66,3
indépendants	0,4		

source: l'institut statistique d'Etat (annuaire), Ankara, 1990, P. 141.

les élections locales du 26 mars 1989

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PPSD (centre gauche)	28,4	PMP (droite)	21,9
PDG (démoc.gauche)	8,9	PJV(droite)	25,4
gauche au total	37,3	PB(intégriste)	9,9
		PNT(néo fasciste)	4,2
indépendants	0,4	PDR (intégriste)	0,9
		droite au total	62,3
		droite au total	62,3

source: l'institut statistique d'Etat, Ankara, 1989, P. 142.

les élections législatives anticipée du 20 octobre 1991

partis de gauche	voix (%)	partis de droite	voix (%)
PPSD (centre gauche)	20,75	PJV (droite)	27,3
PDG (démoc.gauche)	10,75	PMP (droite)	24,01
PS (socialiste)	0,44	PB (intégriste)	16,88
gauche au total	31,94	droite au total	67,92
indépendants	0,14		

source: bulletin info—Türk, octobre n° 180, 1991

ANNEXE III**LA LOI ANTI-TERREUR****LA GRANDE ASSEMBLEE NATIONALE DE TURQUIE****La loi n° 3713****Dade d'entrée en
vigueur: 12 avril 1991****LA LOI ANTI-TERREUR****CHAPITRE 1****DEFINITION ET DELITS DE LA TERREUR**Définition de la terreur

Article 1-La terreur est toute action menée par une ou plusieurs personnes appartenant à une organisation ayant pour but de changer les caractéristiques de la République telles que spécifiées dans la Constitution soit son système politique, juridique, social, laïc et économique; de porter atteinte à l'unité indivisible de l'Etat, du territoire et de la nation; de menacer l'existence de l'Etat et de la République turque; d'affaiblir, de détruire ou de s'emparer de l'autorité de l'Etat; de supprimer les droits et libertés fondamentaux ou de porter atteinte à la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat, à l'ordre public ou à la santé publique, par toute méthode de pression, force et violence, terreur, intimidation, répression ou menace.

Au sens de la présente loi, une organisation est constituée par deux ou plusieurs personnes se réunissant autour d'un but commun.

Le terme organisation comprend également des organismes, associations, associations armées, bandes ou bandes armées, telles que définies dans le code pénal turc et dans les dispositions des lois spéciales.

Criminels de la terreur

Article 2-Est considéré comme auteur du crime de terreur, le ou les membres des organisations constituées pour parvenir aux buts désignés dans l'article premier, et qui commettent ensemble ou individuellement des crimes ou sont seulement membres de ces organisations, même s'ils n'ont pas participé directement aux actions criminelles.

Ceux qui ne sont pas membres de l'organisation terroriste, mais qui commettent le crime au nom de l'organisation, seront considérés criminels de la terreur et punis comme tels.

Délits de la terreur

Article 3-Les délits définis aux termes des articles 125, 131, 146, 147, 148, 149, 156, 168, 171 et 172 du code pénal turc sont des délits de la terreur.

Délits ayant comme but la terreur

Article 4 -En application de la présente loi:

a) les délits définis aux termes des articles 145, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 169 et au deuxième paragraphe de l'article 499 du code pénal turc

b) les délits définis aux termes de l'article 9, alinéas b, c, et e, de la loi 2845 sur l'Etablissement de Tribunaux de Sécurité de l'Etat (DGM) et leur Procédure,

sont des délits de terreur s'ils sont commis dans un but de terreur au sens de l'article 1.

Augmentation de peines

Article 5 -Les peines de réclusion et les amendes infligées conformément aux lois respectives seront augmentées d'une moitié pour ceux qui commettent les délits décrits aux articles 3 et 4 . En conséquence les peines pourront dépasser la peine maximale prévue pour ce délit particulier ou tout autre délit. Cependant, les peines de réclusion lourde ne devront pas dépasser 36 ans, les peines de réclusion simples ne devront pas dépasser 25 ans et les peines de réclusion légères ne devront pas dépasser 10 ans de détention.

Révélation et publication

Article 6 -Ceux qui dénoncent le délit commis par une organisation terroriste visant des personnes, mentionnées nommément ou non; ou qui révèlent ou publient l'identité de fonctionnaires chargés de combattre le terrorisme; ou qui désignent ces personnes en tant que cibles, sont passibles d'une amende lourde de 5 à 10 millions de livres turques.

Ceux qui impriment ou publient des pamphlets et des déclarations d'organisations terroristes sont passibles d'une amende lourde de 5 à 10 millions de livres turques.

Ceux qui contrevenant à l'article 14 de la présente loi, révèlent ou publient l'identité d'informateurs sont passibles d'une amende lourde de 5 à 10 millions de livres turques.

Lorsque l'un des délits définis ci-dessus est commis par des périodiques au sens de l'article 3 de la loi n° 5680 sur la Presse, leurs éditeurs sont passibles d'une amende supplémentaire d'un montant défini ci-apès: pour des périodiques publiés à moins d'un mois d'intervalle, l'amende s'élèvera à 90% du montant de la vente

réelle moyenne du mois précédent; pour des périodiques mensuels ou publiés à intervalle plus long, l'amende sera de 90% du montant de la vente réelle du numéro précédent; pour des publications non périodiques ou pour des périodiques venant de paraître, l'amende sera de 90% du montant de la vente mensuelle du quotidien le plus vendu rapporté à la vente moyenne du mois précédent. Dans tous les cas, l'amende ne pourra être inférieure à 50 millions de livres turques. Les rédacteurs responsables de ces périodiques sont passibles de la moitié de la peine infligée aux éditeurs.

Organisations terroristes

Article 7 - Sous réserve des dispositions des articles 3 et 4 de la présente loi et des articles 168, 169, 171, 313, 314 et 315 du code pénal turc, ceux qui créent des organisations telles que définies à l'article 1, sous quelque nom que ce soit, ou qui les dirigent ou organisent leurs activités, sont passibles d'une peine de réclusion de 5 à 10 ans, ainsi que d'une amende lourde de 200 à 500 millions de livres turques; les membres de ces organisations sont passibles d'une peine de réclusion de 3 à 6 ans et d'une amende lourde de 100 à 300 millions de livres turques.

Ceux qui assistent les membres d'une organisation constituée de la façon décrite ci-dessus, ou font de la propagande relative à de telles organisations, sont passibles d'une peine de réclusion de 1 à 5 ans et d'une amende de 50 à 100 millions de livres turques, même si leur infraction constitue un autre crime.

Lorsque cette assistance est fournie dans des bâtiments, dans des locaux; bureaux ou lieux annexes d'associations, fondations, partis politiques, organismes de travailleurs ou dans des institutions d'enseignement ou foyers d'étudiants, les peines mentionnées au paragraphe 2 sont doublées.

En outre, les activités d'associations, fondations, syndicats et institutions similaires ayant soutenu des activités terroristes seront interdites et ces institutions seront fermées sur décision du tribunal. Les biens de ces institutions seront confisqués.

Si le délit de propagande relative à une organisation telle que définie au paragraphe 2 est commis par un périodique au sens de l'article 3 de la loi n° 5680 sur la presse, leurs éditeurs sont passibles d'une amende supplémentaire d'un montant suivant: pour des périodiques publiés à moins d'un mois d'intervalle, l'amende s'élèvera à 90% du montant de la vente réelle moyenne du mois précédent; pour des publications non périodiques ou des périodiques venant de paraître, l'amende sera de 90% du montant de la vente mensuelle du quotidien le plus vendu rapporté à la vente moyenne du mois précédent. Dans tous les cas, l'amende ne pourra être inférieure à 100 millions de livres turques. Les rédacteurs responsables de ces périodiques sont passibles d'une amende égale à la moitié de celle infligée aux éditeurs ainsi que d'une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à deux ans.

Propagande contre l'unité indivisible de l'Etat.



Article 8-Toute propagande écrite et/ou orale, toute réunion, manifestation ou démonstration visant à porter atteinte à l'unité indivisible de l'Etat, de la République turque, du territoire et de la nation, sont interdites indépendamment de la méthode, de l'intention et des idées de leurs auteurs. Ceux qui se rendent coupables de telles activités sont passibles d'une peine de 2 à 5 ans de réclusion, ainsi que d'une amende lourde de 50 à 100 millions de livres turques.

Si le délit de propagande mentionné au paragraphe ci-dessus est commis par un périodique au sens de l'article 3 de la loi n° 5680 sur la presse leurs éditeurs sont passibles d'une amende d'un montant suivant: pour des périodiques publiés à moins d'un mois d'intervalle, l'amende s'élèvera à 90% du montant de la vente réelle

moyenne du mois précédent; pour des publications non périodiques ou des périodiques venant de paraître, l'amende sera de 90% du montant de la vente mensuelle du quotidien le plus vendu rapporté à la vente moyenne du mois précédent. Dans tous les cas, l'amende ne pourra être inférieure à 100 millions de livres turques. Les rédacteurs responsables de ces périodiques sont passibles d'une amende égale à la moitié de celle infligée aux éditeurs ainsi que d'une peine d'emprisonnement allant de 6 mois à deux ans.

CHAPITRE 2

PROCEDURE PENALE

Tribunal compétent

Article 9 -Les délits tombant sous la présente loi seront poursuivis devant les Tribunaux de Sécurité de l'Etat (DGM); et pour ceux qui auront commis l'un de ces délits ou y auraient participé, les dispositions de la présente loi, ainsi que celles de la loi n° 2845 sur l'Etablissement des Tribunaux de Sécurité de l'Etat et leur Procédure, seront applicables.

Représentation par un avocat et contact avec ce dernier

Article 10 -En application de cette loi:

- a) l'accusé et la partie intervenante peuvent être représentés par trois avocats au maximum
- b) le détenu en attente de jugement ou le condamné, peut avoir contact avec un avocat, sous la surveillance d'un fonctionnaire de prison ou de centre de détention.

Durée de la détention

Article 11-Les personnes détenues pour des délits tombant sous les dispositions de la présente loi, doivent comparaître devant un juge dans un délai de 48 heures; dans le cas de délits collectifs, dans un délai de 15 jours, sans compter le temps nécessaire pour mener le suspect du lieu de détention au Tribunal le plus proche.

Témoignage d'enquêteurs

Article 12-Les chefs et officiers de police ayant procédé à des interrogatoires de suspects ou de témoins de délits tombant sous les dispositions de la présente loi, ou ayant écrit des rapports sur des événements ou des faits constitutifs du délit, peuvent si nécessaire, intervenir au Tribunal en tant que témoins. Cependant, s'ils sont appelés à témoigner, leur témoignage sera entendu à huis clos.

Remise et substitution d'amende

Article 13-Les peines infligées en application de la présente loi ne peuvent faire l'objet de remise ou être converties en amendes.

Non révélation de l'identité d'informateurs

Article 14 -L'identité des informateurs apportant des renseignements sur des délits ou auteurs de délits tombant sous les dispositions de la présente loi ne sera pas dévoilée, à moins que l'informateur ait donné son accord ou que la nature de l'information donnée constitue un délit de l'informateur.

Jugement sans détention

Article 15 -Les chefs et officiers de police, les chefs et officiers des services de renseignements ou tout autre fonctionnaire chargé de combattre la terreur, qui feraient l'objet de poursuites publiques pour des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, seront jugés sans détention.

Les chefs et officiers de police, les chefs et officiers des services de renseignements ou tout autre fonctionnaire chargé de combattre la terreur, qui feraient l'objet de poursuites publiques pour des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, seront représentés par, au maximum, trois avocats dont les honoraires seront payés par l'Administration dont les prévenus émanent, sans considération des honoraires légaux des avocats.

Les chefs et officiers de police, les chefs et officiers des services de renseignements, ou tout autre fonctionnaire chargé de combattre la terreur, qui feraient l'objet de poursuites publiques pour des délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, seront jugés, à l'exception des délits de meurtre et de tentative de meurtre, en vertu des dispositions de la loi relative à la poursuite des fonctionnaires.

CHAPITRE 3

EXECUTION DES JUGEMENTS

Exécution des jugements et maintien des détenus en attente de jugement

Article 16 -Les jugements de condamnation rendus en application de la présente loi seront exécutés dans des institutions pénales spéciales comprenant des cellules de une à trois personnes;

Dans ces institutions, les visites ouvertes ne seront pas autorisées. Les contacts entre les condamnés et la communication avec d'autres condamnés seront empêchés,

Les condamnés qui auront purgé au moins un tiers de leur peine avec bonne conduite, et qui auraient moins de trois ans à purger avant

une libération conditionnelle, pourront être transférés dans d'autres centres pénitentiaires fermés.

Les détenus en attente de jugement pour des délits tombant sous les dispositions de la présente loi, seront également détenus dans des centres de détention tels que décrits au paragraphe 1. Les termes du paragraphe 2 seront également appliqués pour les détenus en attente de jugement.

Libération Conditionnelle

Article 17- Les condamnés à mort en application de la présente loi seront libérés conditionnellement après 36 ans de réclusion, si leur condamnation à mort n'a pas été ratifiée par l'Assemblée Nationale de Turquie; les condamnés à perpétuité le seront après 30 ans de réclusion; ceux condamnés à des peines autres seront libérés sous conditions après exécution des trois-quarts de la peine s'ils l'ont purgé avec bonne conduite, sans que les intéressés n'aient à demander leur libération.

Les détenus qui se seraient ou auraient tentés de s'évader avant leur jugement, ou après leur condamnation; ceux qui seraient condamnés pour insurrection contre l'administration carcérale; ceux qui auraient reçu, par trois fois, comme punition disciplinaire (même levée) l'isolement cellulaire, ne bénéficieront pas de libération conditionnelle.

Les condamnés en application des dispositions de la présente loi, qui commettent, après le prononcé de leur jugement, un autre délit entrant dans le cadre de ladite loi, ne bénéficieront pas de libération conditionnelle.

Les dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article 19 et de l'article transitoire 2 de la loi n° 647 sur l'Application des jugements, ne seront pas applicables à ces condamnés.

Construction de prisons et de centres de détention

Article 18 -Les dispositions de l'article 89 de la loi n° 2886 sur la Mise en Offre Publique, seront appliqués pour la construction de prisons, centres de détention et bâtiments carcéraux.

CHAPITRE 4

DISPOSITIONS DIVERSES

Primes

Article 19 -Ceux qui aident à capturer des personnes considérés comme criminels en application de la présente loi, ou donnent des informations sur le lieu où ils se trouvent ou sur leur identité, recevront une prime d'argent conformément à la loi n° 1481 sur la prévention de certains crimes contre l'Ordre Public. Les primes seront versées par le Ministère de l'Intérieur.

Le Ministère de l'Intérieur prendra des mesures pour protéger les bénéficiaires de ces primes.

Mesures de Protection

Article 20 -L'Etat prendra les mesures de protection nécessaires pour les fonctionnaires impliqués dans le combat contre la terreur et l'anarchie, les fonctionnaires judiciaires, des services de renseignements, administratifs et militaires qui exécutent de tels devoirs; les chefs et officiers de police; les directeurs et vice-directeurs de prisons et de centre de détention pour criminels de terreur; les juges et procureurs des Tribunaux de Sécurité de l'Etat même s'ils ont quitté leurs fonctions; les fonctionnaires qui deviennent des cibles ouvertes pour des organisations terroristes, ainsi que les témoins et les informateurs qui aident à clarification de faits constitutifs de délits.

Ces mesures de protection comprennent la chirurgie plastique afin de changer l'apparence physique des intéressés; la modification des registres d'enregistrement, de permis de conduire, de certificats de mariage, de diplômes et autres documents; l'arrangement du service militaire, des droits sur les biens mobiliers et immobiliers; la protection des droits de sécurité sociale et autres droits.

Pour l'application de ces mesures, le Ministre de l'Intérieur et les administrations concernées sont tenus au secret le plus absolu.

Les bases et règles des mesures de protection seront spécifiées dans des directives préparées par le Cabinet du Premier Ministre.

Les fonctionnaires tels que mentionnés ci-dessus, sont autorisés à se servir d'armes pour repousser des attaques de criminels de la terreur lorsque ceux-ci portent atteinte à leur vie, à celle de leur épouse (époux) et enfants, même après avoir quitté leur fonction.

Pensions d'invalidité et soutien au conjoint(e) et orphelins

Article 21 -Au cas où un fonctionnaire serait dans l'exercice de ses fonctions, blessé, handicapé ou tué suite à une confrontation à des activités terroristes, en Turquie ou à l'étranger, même lorsqu'il aurait quitté son statut, les dispositions de la loi n° 2330 sur la compensation en espèces et les pensions, seront appliquées. En outre:

a) la totalité de la rente pour les invalides, veuf (veuve) et orphelins, ayant droit à une rente, ne devra pas être inférieure à la rente de leur collègues en service; si les retraités sont tués, le montant mensuel versé à leur veuf (veuve) et orphelins ne devra pas être inférieur à leur salaire mensuel conformément à la loi. En cas de déficit, la différence sera versée par les institutions de sécurité sociale et remboursée par la Trésorerie.

b) Ceux qui bénéficiaient de logements publics en Turquie ou à l'étranger et qui se retrouvent invalides, ou leur veuf (veuve) et orphelins, ayant droit à une rente, à l'exception de ceux qui

habitaient dans des maisons octroyées conformément à la loi sur les logements publics, bénéficieront encore de logements publics pour une durée d'un an. Ceux qui, après cette année quittent le logement public; ceux qui ne bénéficient pas de logement public; ceux qui habitent dans des maisons octroyées, auront, sur demande, leur loyer payé par l'Etat, pour leur résidence à l'intérieur du pays, et ce pendant 10 ans. Ceux qui habitent dans des logements spécialement octroyés à l'étranger auront, sur demande, leur loyer à l'étranger payé par l'Etat, et ce pendant une année.

c) Concernant le bénéfice de prêts de logement, les termes de l'article transitoire 9 de la loi n° 2559 sur les Devoirs et Compétences de la Police, seront appliqués aux invalides, veuf (veuve), et en cas de décès ou mariage de ces derniers, à leurs enfants.

d) les invalides, veuf (veuve) et leurs enfants mineurs voyagent gratuitement sur les Chemins de fer de l'Etat, les Lignes maritimes des villes et sur les moyens de transport municipaux.

Au cas où les veufs (véuves) et orphelins cessent d'avoir droit à une rente, conformément aux clauses des institutions de sécurité sociale, ils ne pourront plus bénéficier de tout autre droit prévu au présent article.

Soutien à d'autres personnes ayant subi des pertes suite à la terreur

Article 22 -Les citoyens qui ne sont pas fonctionnaires de l'Etat, mais qui auraient souffert des activités terroristes par une perte de vie ou de biens, recevront une aide privilégiée du Fonds de Sécurité et Solidarité Sociale. La portée et le montant seront déterminés par les autorités locales du Fonds.

CHAPITRE 5

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article transitoire 1- En ce qui concerne les délits commis jusqu'au 8 avril 1991:

a) Les peines capitales ne seront pas exécutées. Les condamnés dans cette situation devront purger 10 ans de la peine qu'ils ont à purger, conformément aux termes de l'article 19 de la loi n° 647 sur l'exécution des jugements.

b) Les condamnés à perpétuité auront à purger 8 ans de leur peine.

c) Tous les autres condamnés à des peines de privation de liberté personnelle auront à purger, un cinquième de leur peine.

Au terme de ces délais, ils seront libérés conditionnellement, indépendamment d'une bonne conduite et sans qu'ils aient à en faire la demande.

La durée de la détention précédent le jugement, sera comprise dans le calcul des délais.

Les dispositions relatives à la réduction de peine prévue à l'article transitoire 2 de la loi n° 647 sur l'exécution des jugements, ne seront pas applicables à ces condamnés.

Article transitoire 2- En ce qui concerne les suspects, détenus en attente de jugement pour des délits commis jusqu'au 8 avril 1991:

La limite minimum de la peine prévue par la loi sera considérée

a) à l'étape des enquêtes préliminaires, selon la nature du délit en tant que base de l'inculpation

b) à l'étape des enquêtes finales, selon le délit exprimé dans l'acte d'inculpation, ou selon la nature modifiée du délit,

Le détenu en attente de jugement, détenu pour une période définie aux termes de l'article transitoire 1, sera libéré dans un délai de 30 jours dès l'entrée en vigueur de la présente loi,

1. avant qu'un procès public soit ouvert par le Procureur Général,
2. si un procès public est en cours devant le tribunal compétent,
3. si l'affaire fait l'objet d'une procédure à la Cour de Cassation Militaire ou Civile, ou par le Procureur Général.

Les accusés attendant un procès public, ou à l'encontre desquels un procès public aurait été ouvert auparavant, seront jugés. Au cas où l'accusé ne comparaitrait pas devant le tribunal, les témoignages entendus devant le Procureur Général, ou devant un juge, seront estimés suffisants. Suite au jugement final au terme du procès, les dispositions de l'article transitoire 1 de la présente loi seront applicables.

Article transitoire 3- Ceux qui, suite à la publication de la présente loi, devraient bénéficier des dispositions de l'article transitoire 1, mais qui ont reçu des punitions disciplinaires pour des actions portant atteinte à la discipline carcérale, ne bénéficieront pas des dispositions dudit article, tant que leur punition disciplinaire n'est pas levée, conformément au statut sur l'Administration des Institutions Pénitentiaires et l'Exécution des jugements.

Article Transitoire 4- Ceux qui, jusqu'au 8 avril 1991:

- a) ont tué ou tenté de tuer des fonctionnaires de l'Etat ou des fonctionnaires en service, même s'ils ont quitté leur fonction, lors d'actions définies dans la présente loi comme actions terroristes, ainsi que ceux qui ont participé à de tels délits,
- b) ont commis des délits aux termes des articles 125, 146 (à l'exception du dernier paragraphe), 403, 404/1, 405, 406, 406, 407, 414, 416/1 et 418 du code pénal turc,
- c) ont violé les dispositions du troisième chapitre du deuxième livre du code pénal turc, intitulé "crimes contre l'administration de

l'Etat", et ceux qui, contrevenant à la loi bancaire, ont reçu, injustement et irrégulièrement, de l'argent de banques; ceux qui, contrairement à la loi n°1918 sur la prévention et la poursuite de la contrebande, ont obtenu un avantage; ceux qui, ont conduit des transactions irrégulières, frauduleuses et fictives de subsides d'exportation, d'importation et d'investissement et, ce faisant, ont obtenu injustement des déductions fiscales, primes, prêts, taux d'intérêts préférentiels et autres intérêts similaires de sources publiques, ainsi que ceux qui ont participé à de telles transactions, indépendamment de la prescription, à moins que l'avantage injuste et irrégulier ait été remboursé,

d) ont commis des délits aux dispositions des articles 55, 57, 58 et 59 du code pénal militaire

ne bénéficieront pas des termes de l'article transitoire 1.

Cependant, les peines capitales prononcées pour des délits mentionnés au présent article, ne seront pas exécutées. Ces condamnés seront libérés conditionnellement, indépendamment de la bonne conduite et sans qu'ils aient à en faire la demande: après 20 ans, s'ils étaient condamnés à la peine capitale; après 15 ans, s'ils étaient condamnés à la réclusion à vie; et après un tiers de toute autre peine de réclusion.

La durée de détention, en attente de jugement, sera comprise dans le calcul de ces délais.

Les clauses de réduction aux termes de l'article transitoire 2 de la loi n° 647 relative à l'Exécution des jugements, ne seront pas applicables à ces condamnés.

Les termes de l'article transitoire 2, à l'exception du dernier paragraphe, et ceux de l'article additionnel 3, sont applicables à ces condamnés.

Article transitoire 5 - Afin que ceux qui, conformément à l'alinéa (g) de l'article 25 de la loi n° 403 relative à la Nationalité turque sont déchus de leur nationalité turque, puissent bénéficier

des dispositions temporaires de la présente loi, aucune condition ne sera imposée à leur retour au pays dans un délai de 2 ans, dès l'entrée en vigueur de la présente loi; leur entrée ne sera pas empêchée à la frontière.

Article transitoire 6 -Jusqu'à l'achèvement des constructions spéciales des institutions pénitentiaires, les détenus en attente de jugement et les condamnés pour crimes terroristes, seront détenus dans d'autres institutions pénitentiaires

Article transitoire 7 -Les dispositions de l'article 17 de la présente loi seront appliquées à ceux qui commettent des délits relevant de cette loi, dès son entrée en vigueur.

Article transitoire 8 -Les dispositions de l'article 21 de la présente loi seront appliqués à partir du premier jour du mois suivant l'entrée en vigueur de ladite loi, pour tous les articles qui tombent sous le coup de cette loi depuis le 1er janvier 1988.

Article transitoire 9 -Les biens mobiliers et immobiliers de fédérations et de syndicats affiliés à des confédérations, ainsi que les revenus de ces biens dont l'administration a été confiée à un inspecteur suite au jugement d'un tribunal intervenu avant l'entrée en vigueur de la présente loi, seront suite à l'application de l'article 23 de ladite loi et conformément à l'article 46 de la loi n° 2821 sur les Syndicats, remis aux institutions compétentes d'épargne; les biens mobiliers et immobiliers des associations et fondations seront remis à la Trésorerie.

Dispositions supprimées

Article 23

- a) loi n° 2 sur la Haute Trahison
- b) loi n° 6187 sur la Protection de la Liberté de Conscience et de Réunion
- c) articles 140, 141, 142 et 163 de la loi pénale n° 765

d) article 5 alinéa 7 et 8 et article 6 alinéa 2 de la loi n° 2908 sur les Associations

e) loi n° 2932 sur les Publications dans des langues autres que le turc seront supprimés.

Entrée en vigueur

Article 24 -La présente loi entrera en vigueur dès sa publication.

Exécution

Article 25 - Le Conseil des Ministres exécute les dispositions de cette loi.

Le 12 avril 1991



Institut kurde de Paris

d'indépendance et d'unité nationale qui présideront à la naissance de la République turque.

- 23 avril 1920-** La première Grande Assemblée Nationale se réunit à Ankara, sous la présidence de Mustafa Kemal.
- 10 août 1920-** Le traité de Sèvres achève le démembrement de l'Empire ottoman avec la délimitation de zone d'influence pour les puissances alliées et l'attribution de provinces de l'Anatolie de l'Ouest à la Grèce.
- 10 mai 1921-** Mustafa Kemal et ses Amis fondent "Anadolu ve rumeli mudafa-i hukuk cemiyeti (Association pour la défense des droits de l'Anatolie et de la Roumélie).
- 1 novembre 1922-** abolition du sultanat.
- 1919-1922-** Guerre de libération nationale.
- Janvier 1923-** Convention sur l'échange des populations entre la Turquie et la Grèce (environ 120000 personnes de chaque côté).
- 17 février 1923-** Réunion du congrès économique d'Izmir.
- 24 juillet 1923-** Traité de Lausanne marquant la libération du territoire turc dans ses frontières actuelles.
- 11 septembre 1923-** Fondation du Parti Républicain du Peuple par Mustafa Kemal.
- 29 Octobre 1923-** Proclamation de la République turque.
- 3 mars 1924-** Abolition du Califat et remplacement du Ministère de la Şeriat par une présidence des affaires religieuses.
- 20 avril 1924-** Suppression de la référence à la şeriat dans la Constitution et acceptation de la Constitution de 1924 par l'Assemblée Nationale.
- 17 novembre 1924-** Fondation du Parti Républicain Progressiste (Terakki Perver Cumhuriyet Firkasi), dissous par le gouvernement le 3 juin 1925.
- 11 février 1925-** Révolte Kurde sous la conduite de Chehk Said.
- 17 février 1926-** Acceptation du code civil inspiré du code Suisse.
- 10 avril 1928-** Suppression de l'article 2 de la Constitution faisant de l'islam la religion de la République Turque.
- 1 novembre 1928-** Loi introduisant l'alphabet latin.

- 12 août 1930-** Fondation du Parti Républicain Libéral (Serbest Cumhuriyet Firkasi), dissous par le gouvernement le 17 novembre 1930.
- 5 décembre 1934-** Droit de vote et d'éligibilité pour les femmes.
- 20 juillet 1936-** Convention de Montreux établissant le régime des Détroits (Bosphore et Dardanelles).
- 5 février 1937-** Introduction dans la Constitution des Six fêches du programme du PRP.
- 10 décembre 1938-** Mort d'Atatürk.
- 19 mai 1945-** Promesse d'Inönü pour la démocratisation du régime.
- 1946-** Passage au multipartisme.
- 7 janvier 1946-** Fondation du Parti Démocrate par Celal Bayar et Adnan Menderes.
- 1947-1949-** Aide américaine (plan Marshall) à la Turquie.
- 1952-** Adhésion de la Turquie à l'OTAN.
- 21 juillet 1953-** Interdiction de faire la politique pour les professeurs d'Université par le Parti Démocrate.
- 27 mai 1960-** Coup d'Etat militaire et pendaison du premier ministre Adnan Menderes et de deux autres ministres.
- 28 septembre 1960-** Interdiction du Parti Démocrate par un tribunal de militaire d'Ankara.
- 6 janvier 1961-** Formation de l'Assemblée Constituante.
- 11 février 1961-** Fondation du Parti de la Justice.
- 12 février 1961-** Fondation du parti de la Nouvelle Turquie.
- 13 février 1961-** Fondation du Parti Ouvrier de Turquie par 12 syndicalistes.
- 9 juillet 1961-** Approbation par un référendum populaire de la Constitution (61% de oui et 39% de non).
- 13 février 1967-** Fondation du DISK (Confédération des Syndicats Progressistes)
- 12 mai 1967-** Fondation du Parti de la Confiance
- 1968/70-** Révolte des étudiants dans les grandes villes contre les Etats-Unis.
- 25 janvier 1969-** Fondation du Parti de l'Ordre National.

- 12 mars 1971-** Prise du pouvoir par les militaires, expulsion des leaders politiques.
- 26 avril 1971-** Proclamation de l'état siège dans 11 villes; nombreuses arrestations de gauchistes.
- 12 octobre 1972-** Fondation du parti du Salut National par Necmettin Erbakan.
- 1973-** Retour au régime civil.
- 25 janvier 1974-** Coalition du Parti Républicain du Peuple avec le Parti du Salut National.
- Juillet 1974-** intervention de l'armée turque à Chypre.
- Août 1974-** Contrôle par l'armée turque de la partie nord de Chypre (36% du territoire).
- 5 février 1975-** Embargo des Etats-Unis sur les armes destinées à la Turquie.
- 31 mars 1975-** Formation du premier front national composé du PJ, du PAN, du PSN et du PRC.
- 1976/1980-** Mouvements étudiants et ouvriers dans les grandes villes. Augmentation des assassinats (5000 morts).
- 1 mai 1977-** 34 morts et 200 blessés à Istanbul à la suite d'une fusillade au cours d'un meeting.
- 27 novembre 1978-** Fondation du Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK) par Abdullah Öcalan.
- 22 décembre 1978-** Affrontement entre la droite (sunnits) et les alevites de Kahramanmaraş, 104 morts.
- 1978-** Création du deuxième front nationaliste par Demirel.
- 24 janvier 1980-** La Turquie entre dans l'économie de marché
- 30 août 1980-** Avertissement lancé par l'armée : "la tâche du Parlement est de trouver une solution au maintien de l'ordre".
- 12 septembre 1980-** Coup d'Etat militaire en Turquie.
- 20 septembre 1980-** Nomination d'un gouvernement provisoire composé de civils et de militaires.
- 30 juin 1981-** Création de l'Assemblée Constituante, composée de 160 membres.
- 16 octobre 1981-** Dissolution des partis politiques par l'armée.
- 23 octobre 1981-** Inauguration de l'Assemblée Consultative.

- Janvier-mars 1982-** Le Conseil de l'Europe condamne le régime militaire turc pour ses atteintes aux libertés. Le Parlement européen suspend ses relations avec la Turquie. Gel des crédits de la CEE à la Turquie.
- 7 novembre 1982-** Soumission de la Constitution à référendum.(91% de oui)
- 24 avril 1983-** Publication des lois relatives aux partis politiques.
- 17 mai 1983-** Fondation du Parti de la Démocratie Nationaliste sous la direction de Turgut Sunalp.
- 14 juillet 1983-** Fondation du Parti de la Mère Patrie par Turgut Özal.
- 20 juillet 1983-** Fondation du Parti du Populiste par Necdet Calp.
- 6 novembre 1983-** Première élection législative après le coup d'Etat de 12 septembre 1980.
- 15 novembre 1983-** Déclaration d'indépendance de la "République turque du nord de Chypre"; la Turquie et le Pakistan sont les seuls à reconnaître le nouvel Etat.
- 13 décembre 1983-** Turgut Özal devient Premier Ministre.
- Mai 1984-** La Turquie retrouve son droit de vote au Conseil de l'Europe.
- 2 et 3 novembre 1985-** Fusion du Parti Populiste et du Parti Social Démocrate en un nouveau parti: le Parti Populiste Social Démocrate).
- 14 avril 1987-** Demande d'adhésion de la Turquie à la CEE.
- 18 juin 1988-** Attentat contre Özal (Premier Ministre) lors du congrès annuel de l'ANAP par les nationalistes.
- Avril 1989-** Özal devient Président de la République.
- 12 avril 1991-** Suppression des articles 141, 142 et 163 du code pénal et promulgation de la loi anti-terreur.
- 21 octobre 1991-** Coalition entre le Parti de la Juste Voie et le Parti Populiste Social Démocrate.

SIGLES

- APS:** Association pour la Propagation de la Science (Ilim Yayma Cemiyeti).
- ASELSAN:** Secteur de l'Industrie Electronique Militaire (Askeri Elektronik Industrisi).
- CEE:** Communauté Economique Européenne.
- CEI:** Communauté des Etats Indépendant.
- CENTO:** Organisation du Traité Central.
- CES:** Confédération Européenne des Syndicats.
- CISL:** Confédération Internationale des Syndicats Libres.
- CMT:** Confédération Mondiale du Travail.
- CNS:** Conseil National de Sécurité (Güvenlik Milli Konseyi).
- COMCEC:** Coopération Economique et Commerciale des Pays Islamiques.
- CPE:** Compagnie Pétrolière de l'Etat (Türk Devlet Petrolleri).
- CSN:** Conseil de Sécurité Nationale (Milli Güvenlik Konseyi).
- CUN:** Comité d'Union Nationale (Milli Birlik Komitesi).
- DG:** Devrimci Gençlik (Jeunesse Révolutionnaire).
- DISK:** Confédération des Syndicats Progressistes (Devrimci İşçi Sendikalar Konfederasyonu).
- DY:** Devrimci Yol (Voie Révolutionnaire).
- ECU:** Unité de Compte Européen.
- FCNT:** Fondation de la Culture Nationale de Turquie (Türkiyenin Milli Kültür Vakfı).
- FMI:** Fonds Monétaire International (Uluslararası Para fonu).
- FN:** Front National (Milli Cephe).
- FPLP:** Front Populaire de Libération de la Palestine.
- GANT:** Grande Asssemblée Nationale de Turquie (Türkiye Büyük Millet Meclisi).
- HY:** Halkın Yolu (Voie du Peuple).
- LT:** Lira Turque (Türk Lirası).
- MISK:** Confédération des Syndicats des Ouvriers Nationalistes (Milliyetçi İşçi Sendikalar Konfederasyonu).

- MLSP-B:** Union pour la Propagande Armée Marxiste Léniniste (Marksist, Leninist Silahlı Propaganda Birliđi).
- NCEN:** Zone de Coopération Economique de la Mer Noire (Kara Deniz Ekonomik İşbirliđi Bölgesi).
- OCDE:** Organisation de Coopération et de Développement Economique.
- OIT:** Organisation international du Travail.
- OPE:** Organisation de Planification de l'Etat (Devlet Planlama Teşkilati).
- OTAN:** Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.
- OYAK:** Fonds de Solidarité et d'Aide Mutuelle de l'Armée (Ordu Yardımlaşma Kurumu).
- PAN:** Parti d'Action Nationaliste (MHP. Miliyetçi Hareket Partisi).
- PB:** Parti du Bien être (RP. Refah Partisi).
- PCT:** Parti des Conservateurs Turcs (Mühafazakar Türkler Partisi).
- PD:** Parti Démocrate (Demokrat Partisi).
- PDG:** Président Directeur Général.
- PDN:** Parti de Développement National (Milli Kalkınma Partisi).
- PDN:** Parti Démocratique Nationaliste (MDP. Miliyetçi Demokratisi Partisi).
- PGD:** Parti de la Gauche Démocratique (DSP. Demokratik Sol Partisi).
- PJ:** Parti de la Justice (Adalet Partisi).
- PJS:** Parti de la Justice Sociale (Sosyal Adalet Partisi).
- PJV:** Parti de la Juste Voie (DYP. Dogru Yol Partisi).
- PKK:** Parti des Travailleurs du Kurdistan (Partita Karkêrîn Kuristan).
- PMP:** Parti de la Mère Patrie (ANAP. Anavatan Partisi).
- PN:** Parti de la Nation (Millet Partisi).
- PNT:** Parti de la Nouvelle Turquie (Yeni Türkiye Partisi).
- PNT:** Parti Nationaliste du Travail (MÇP. Miliyetçi Çalışma Partisi).
- PON:** Parti de l'Ordre National (Milli Nizam Partisi).
- POPT:** Parti Ouvrier Paysan de Turquie (Türkiye İşçi Köylü Partisi)
- POST:** Parti Ouvrier Socialiste de Turquie (Türkiye İşçi Sosyalist Partisi)
- POT:** Parti Ouvrier de Turquie (Türkiye İşçi Partisi).

- PP:** Parti Populiste (HP. Halkçi Partisi).
- PPI:** Parti de la Protection de l'Islam (Islami Kuruma Partisi).
- PPSD:** Parti Populiste Social Démocrate (SHP. Sosyal Halkçi Partisi).
- PRC:** Parti Républicain de la Confiance (Cumhuriyetçi Güven Partisi).
- PRL:** Parti Républicain Libéral (Serbest Cumhuriyet Partisi).
- PRP:** Parti Républicain du Peuple (CHP. Cumhuriyet Halk Partisi).
- PRP:** Parti Républicain Progressiste (İlerici Cumhuriyet Partisi).
- PRPN:** Parti Républicain Paysan de la Nation (Cumhuriyetçi Köylü Millet Partisi).
- PSD:** Parti de la Sociale Démocratie (SODEP. Sosyal Demokrasi Partisi).
- PSN:** Parti du Salut National (Milli Selamet Partisi).
- PUT:** Parti de l'Union de la Turquie (Türkiye Birlik Partisi).
- THKO:** Armée de Libération Populaire de Turquie (Türkiye Halk Kurtuluş Ordusu).
- THKP-C:** Front-Partis de la Libération Populaire de Turquie (Türkiye Halk Kurtuluş Parti Cephesi).
- TUSAS:** Compagnie Aérienne d'Etat (Türkiye Uçak Sanayii).
- TUSIAD:** Association des Industriels et Hommes d'Affaires de Turquie (Türkiye Sanayi ve İş Adamları Derneği).
- UCCIBT:** Union des Chambres de Commerce d'Industrie et des Bourses de Turquie (Türkiye Ticaret Odaları Birliği).
- UEO:** Union de l'Europe Occidentale.
- USA:** United States of America.

Institut kurde de Paris

Institut kurde de Paris